

L'EMPEREUR CHARLES-QUINT ET SON RÈGNE

TOME PREMIER

PAR MONSEIGNEUR JOSEPH NAMÈCHE

RECTEUR ÉMÉRITE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

LOUVAIN - CH. FONTEYN, AÎNÉ - 1889.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

TOME I

PREMIÈRE SECTION. — LA BELGIQUE SOUS LA RÉGENCE DE MAXIMILIEN D'AUTRICHE.

CHAPITRE PREMIER. — Depuis la mort de la duchesse Marie jusqu'à la
reprise des hostilités avec la France - 1482-1486.

CHAPITRE II. — Reprise des hostilités avec la France ; troubles graves dans
la Flandre ; Maximilien est emprisonné à Bruges - 1486-1488.

CHAPITRE III. — Suite des évènements jusqu'à la conclusion de la paix avec
la France et la pacification définitive de la Flandre - 1488-1493.

DEUXIÈME SECTION. — RÈGNE DE PHILIPPE LE BEAU.

CHAPITRE UNIQUE. — 1493-1506.

TROISIÈME SECTION. — RÈGNE DE CHARLES-QUINT.

CHAPITRE PREMIER. — Causes de la situation politique de l'Europe au
commencement du XVI^e siècle, et situation particulière des états principaux à
la même époque

CHAPITRE II. — Depuis l'avènement de Charles-Quint jusqu'à la fin de la
minorité de ce prince - 1506-1515.

TOME II

CHAPITRE III. — Depuis la majorité de Charles-Quint jusqu'à son élévation
à l'empire - 1515-1519.

CHAPITRE IV. — Depuis l'élévation de Charles-Quint à l'empire jusqu'à la
prise de Tournai par les troupes impériales et la réunion définitive de cette ville
aux Pays-Bas - 1519-1521.

CHAPITRE V. — Depuis la réunion définitive de Tournai et du Tournais
aux Pays-Bas jusqu'à la paix des Dames ou de Cambrai - 1521-1529.

CHAPITRE VI. — Situation intérieure de la Belgique sous le gouvernement
de Marguerite d'Autriche ; dernières années de cette princesse, sa cour, son
influence sur les lettres et les arts.

TOME III

CHAPITRE VII (suite du précédent). — Derniers actes de l'administration de Marguerite d'Autriche - Situation intellectuelle de la Belgique pendant la première partie du XVI^e siècle.

CHAPITRE VIII. — Depuis la mort de Marguerite d'Autriche jusqu'aux premiers troubles de la Flandre - 1530-1539.

CHAPITRE IX. — Troubles et révolte à Gand. - Charles-Quint à Gand. Les Gantois châtiés et dépouillés de leurs privilèges - 1539-1540.

TOME IV

CHAPITRE X. — Depuis la seconde expédition de Charles-Quint contre les états barbaresques jusqu'à la réunion des Pays-Bas à l'empire, sous le nom de cercle de Bourgogne. - Progrès dans la législation. - Paix de Crespy - 1540-1541.

CHAPITRE XI. — Continuation du précédent, depuis la paix de Crespy jusqu'à la bataille de Mühlberg. - L'Intérim. - Incorporation des Pays-Bas aux états de l'empire. — Affaiblissement de la santé de Charles-Quint - 1544-1548.

TOME V

CHAPITRE XII. — Voyage et inauguration du prince Philippe aux Pays-Bas. - Reprise des hostilités avec la France et l'Allemagne. - Levée du siège de Metz. - Prise et destruction de Thérouanne. - Trêve de Vaucelles - 1548-1555.

CHAPITRE XIII. — Projet de retraite de Charles-Quint. - Son abdication. - Son départ pour l'Espagne. - Son établissement au monastère de Yuste en Estrémadure. - La vie qu'il y mène. - Ses dernières infirmités. - Sa mort - 1555-1558.

PREMIÈRE SECTION

**LA BELGIQUE SOUS LA RÉGENCE
DE MAXIMILIEN D'AUTRICHE**

CHAPITRE PREMIER

DEPUIS LA MORT DE LA DUCHESSE MARIE JUSQU'À LA REPRISE DES HOSTILITÉS AVEC LA FRANCE

Marie de Bourgogne était morte le 27 mars 1482. Le 8 avril, les états de Flandre se réunirent à Bruges pour s'occuper des affaires du pays. Aux termes des stipulations matrimoniales du 18 août 1477, l'héritage de la duchesse passait directement à ses enfants¹. Maximilien réclama immédiatement la tutelle de son fils aîné et la régence, offrant en même temps de prêter un nouveau serment de respecter les franchises et les privilèges du pays. Les états demandèrent un délai pour délibérer, et, dans une nouvelle réunion tenue à Gand le 3 mai 1482, ils consentirent à reconnaître l'archiduc en qualité de *bail* et de *mainbourg*, mais avec la réserve que la Flandre seroit gouvernée sous le nom de monseigneur Philippe par l'avis de ceux de son sang et de son conseil estans et ordonnés lez lui. L'archiduc était fort éloigné de souscrire à de pareilles conditions, mais il céda aux circonstances et temporisait d'autant plus que le reste du pays montrait des dispositions toutes différentes². En attendant, il ne négligeait aucun moyen pour se rendre les états de Flandre favorables. Il nomma à leur demande des ambassadeurs chargés de traiter de la paix avec Louis XI, et choisit pour cette importante mission les sires de Rasseghem et de la Gruuthuse, qu'entouraient les sympathies populaires³. Les abbés des Dunes et de Saint-Pierre, le prévôt de Saint-Donat, et quatre échevins de Gand, de Bruges, d'Ypres et du Franc, devaient les accompagner en France.

¹ *Quo dicto matrimonio solemnizato, quotiescumque continget alterum eorum dictorum conjugum ab hac luce decedere, liberis superstibus ex dicto matrimonio procreatis, ipsi succedent dicto præmorienti in omnibus et quibuscumque suis ducatus, comitatibus, principatibus, terris, dominiis, juribus, prærogativis et aliis bonis immobilibus, seu solo adhærentibus quibuscumque, et similiter in omnibus localibus, argenteriiis, tapisseriis, et aliis bonis mobilibus quibuscumque... et præterquod superstes possit aliquod jus proprietatis vel ususfructus, vel aliud quodcumque præterdere. Ms. de la Bibliothèque de Gand, et Dumont, Corps diplomatique, III, 2, p. 10.*

² *Vix justis corpori defunctæ solutis, an tutela filiorum Maximiliano permittenda esset, in dubium vocatur. Flandri, præ cæteris, omnibus modis aspernari cœpere externi hominis imperium, inopem Austria extrusum, ut auro nostrate exsatiatus domum remearet, sat superesse consanguineorum principum, quibus et reipublicæ et pupilli ducis gubernacula committi tuto possent. — Brabantini contra, justissimum esse parentum in liberos imperium, nec ulla lege patri eorum tutelam interdici. Conventum ea de re fuerat Gandavi, quo Lovanienses miserant Michaellem Absalonis consulem, Joannem Pinnoceum equitem, Ludovicum Radulphi. Utrique in opinione sua perstitère. P. Divæi, Annalium oppidi Lovaniensis, lib. VII.*

³ *Lettres de Maximilien à l'abbé de Saint-Pierre*, publiées par M. de Saint-Genois, p. 46.

Le roi de France désirait vivement réparer la faute qu'il avait commise en dédaignant l'alliance de Marie de Bourgogne, et espérait y parvenir en obtenant pour le dauphin la main de la jeune Marguerite, fille de Marie et de Maximilien. Dès qu'il apprit que les communes de Flandre se proposaient de lui envoyer des députés, il leur adressa la lettre suivante¹ : Nos amez et féaulx et très chiers et bien amez. Nous avons receu les lettres que vous avez escriptes par Pasquier Garnier, et pour ce que désirons tousjours vivre en bonne union et paix avecques nos subjets et que les guerres et divisions qui ont esté par cydevant entre nous et vous a esté et est à nostre très grant desplaisir, et sommes bien advertiz que c'estoit contre vos volonteiz et sans vostre sceu et contentement, tant de temps de feuz nostre très chier et très amé frère et cousin le duc Charles, que de nostre très chière et très amée cousine la duchesse d'Austerische derrenièrement trespassee, dont Dieu ait les ames, qui nous ont tousjours couru sus et n'ont voulu faire envers nous et la couronne de France ce qu'ilz estoient tenuz de faire, incontinant que nous avez escript que désirez nous demonstrez que vostre entencion est de faire ce que de droit et raison vous devez et estes tenuz de faire et que demandiez nos lettres de saulfeonduit, les vous avons envoyées par noz postes, et afin de vous garder de si grant travail et peine et de faire si long voyage devers nous, nous avons envoyé et deputé de bons et grans personnages en qui avons toute seureté et fiance, ausquelz avons donné toute puissance pour besongner avecques vous en nostre ville de Franchise, tout ainsi comme si nous mesmes en personne y estions, et pour ce que estions demourez ès parties de pardeça pour aucunes guerres qui estoient ès pays de nostre très chier et très amé neveu le duc de Savoye, qui sont de présent apaisées et ont fait l'obéissance et mises les places rebelles en ses mains, nous nous en retournons et serons bien brief en Touraine, et toutes les foiz qu'il vous plaira envoyer devers nous pour vos affaires ou pour autre choses, vous y pouvez envoyer et nous ferons bon recueil et bonne chère à ceulx que y enverrez. Donné à la Clayette en Charroloys le xviue jour de may. Loys.

Les députés des communes flamandes trouvèrent Louis XI à Cléry ; ils lui exposèrent leur mission², et en obtinrent une réponse favorable. Le sire de Saint Pierre les reconduisit jusqu'à Paris, où le prévôt des marchands et les échevins leur firent également grand honneur. Le roi tint à ce qu'on leur montrât l'armée du sire de Crèvecœur, qui venait de s'emparer de la ville d'Aire (28 juillet 1482). Cette armée comptait quatorze cents lances, six mille Suisses et huit mille hommes armés de piques. Les ambassadeurs rendirent compte de leur voyage clans une assemblée des états réunis à Ypres tout à la fin de juillet. Une nouvelle réunion eut lieu bientôt après à Alost. Les députés flamands ne se montrèrent point éloignés de consentir au mariage de mademoiselle Marguerite avec le dauphin.

Les négociations se continuèrent à Arras. Le roi de France en avait chargé le sire de Crèvecœur, et Jean de la Vacquerie, premier président du parlement de Paris, l'un des hommes qui honorèrent le plus la magistrature de cette époque. Parmi les députés nommés par l'archiduc et les états on remarquait Jean de Lannoy,

¹ Conservée aux archives de Gand.

² Un manuscrit de la bibliothèque de Gand reproduit les instructions qui leur avaient été données. On y rappelle, dit M. Kervyn, les exécrales et inhumaines maux qui sont advenus en guerre cruelle, en feux boutés ès dits pays, tant ès maisons des povres laboureurs, comme ès églises, sur gens simples et innocens, tant que horreur et impossible serolt de les réciter.

chancelier de la Toison d'Or et abbé de Saint-Bertin, les abbés de Saint-Pierre de Gand et d'Afflighem, le sire de Gouy, haut bailli de Gand ; Jean d'Auffay, maître des requêtes ; Jacques de Savoie, comte de Romont ; les sires de Lannoy, de Berghes et de Boussut. La ville de Gand avait choisi pour ses mandataires Guillaume Rym et Jacques Destenwerpere ; celle de Bruges était représentée par le bourgmestre Jean Dewitte, le conseiller Gilles Ghuselin et Jean de Nieuwenhove ; celle d'Ypres, par son pensionnaire Jacques Crave ; celle de Lille, par son échevin Jacques de Landas ; celle de Louvain, par son bourgmestre Jean Pynnock ; celle d'Anvers, par son bourgmestre Jean Colleghem ; celle de Bruxelles, par son conseiller messire Jean Rœlants. Mons, Douai, Valenciennes, Saint-Omer y avaient aussi leurs députés.

Le traité de paix fut signé le 23 décembre 1482¹. Il portait que le dauphin épouserait mademoiselle Marguerite de Flandre, et qu'elle recevrait pour dot les comtés d'Artois et de Bourgogne, avec les seigneuries de Macon, d'Auxerre, de Salins, de Bar-sur-Seine et de Noyers, que Louis XI occupait déjà. La ville de Saint-Omer y était jointe, mais ne devait être remise aux Français qu'au moment de la consommation du mariage. Un article spécial reconnaissait au roi la suzeraineté du comté de Flandre, dont le jeune duc Philippe était tenu de faire hommage. D'un autre côté, le roi abandonnait ses prétentions sur les châtelainies de Lille, de Douai et d'Orchies, confirmait tous les privilèges de la Flandre, tels qu'ils avaient été renouvelés par Marie de Bourgogne², et rétablissait la liberté du commerce comme elle existait avant l'avènement du duc Charles. Les envoyés des villes flamandes avaient stipulé que ces conventions seraient ratifiées par les bonnes villes de France.

Cette paix excita en Flandre une véritable allégresse³. A Gand, les réjouissances se prolongèrent pendant plusieurs jours ; à Bruges, on célébra dans l'église Saint-Donat les jeux quelquefois trop libres de la fête des Anes⁴. A Bruxelles, la promulgation eut lieu pendant l'octave de Noël, et des distributions d'argent furent faites aux pauvres. La joie n'était pas moins générale en France, où l'on

¹ Le texte, avec les ratifications, se trouve dans les *Placards de Brabant*, tome III, pages 616-639.

² Déclaration spéciale du 22 janvier 1482 (v. st.), dans Plancher, *Histoire de Bourgogne*, IV, preuv., 409.

³ *Pace firmata*, dit Amelgard, *ingens lætitia populorum sequuta est, nam quemadmodum populi partium Maximiliani sub anxio metu elanguerant fuerantque vectigalium et collectarum onere plurimum gravati, commercia quoque quae in illis terris per Flandriam terra manique de toto pene christiano orbe permaxime exerceri soient halecum etiam caeterorumque piscium piscationes, lanificium, eaeteraque artilicum opera, quibus ex rebus populi terrarum illarum victitare et magnas opes quaerere consueverunt, imminuta plurimum et jam prope nulla existebant, priscorum felicium temporum comparatione.*

⁴ *Ordinarunt quod post prandium ad processionem (quæ) cum papa asinorum fieri solet in navi ecclesiæ cantetur Te Deum laudamus, et papa asinorum in eadem comparuit in augmentum lætitiæ more antiquitus consueto.* Acta Cap. S. Don., 25 décembre 1482. — L'année suivante, les magistrats de Bruges demandèrent la suppression de la fête des Anes, à cause des désordres dont elle était l'occasion, mais la majorité des chanoines opinait pour qu'elle fût maintenue. *Plurima pars deliberavit veterem morem propter verba burgimagistri no fore intermittendum.* Elle n'en fut pas moins abolie. — Voir du Cange, au mot *Festum asinorum*. Les papes, leurs légats, les évêques prirent de bonne heure à tâche d'abolir cette mascarade, qui se maintint néanmoins, comme on le voit, dans certaines localités, jusqu'à la fin du XVe siècle. Nicolas de Clémengis, par son écrit de *novis celebritatiliis non insatuendis*, et le concile de Bâle contribuèrent à mettre fin à ces solennités ridicules.

chantait en chœur les vers d'une ballade composée tout exprès par Guillaume Coquillart, official de Reims et poète célèbre du temps :

Bons esperits et vertueux courages,
Regardez les œuvres déifiques
Dont Dieu nous a si grandement doués.
Vouloir divin a produit ces ouvrages.
Du ciel sont cheues ces plaisantes images.
Ces trois dames lesquelles cy voyez :
C'est France et Flandre et la Paix entre deux.

Une ambassade solennelle, composée des abbés de Saint-Bertin et de Saint-Pierre, de Jean de Berghes et de Baudouin de Lannoy, alla recevoir la ratification du roi. Un pompeux accueil fut fait à Paris aux députés des communes flamandes ; il y eut en leur honneur *Te Deum*, processions, feux de joie et fêtes à l'hôtel de ville. Maître Scourale, l'un des plus célèbres docteurs de l'université, leur adressa un discours ; après quoi ils assistèrent à la représentation d'une moralité, avec sotice et farce, qui eut lieu dans l'hôtel du cardinal de Bourbon. De là ils se rendirent au château du Plessis, résidence ordinaire du roi. Ce sombre donjon avait été fortifié à grands frais : une forte grille l'entourait et les murs en étaient hérissés de piques, afin qu'il fût impossible de traverser les fossés. Aux quatre angles du château se dressaient quatre guérites de fer, où veillaient quarante arbalétriers ; quatre cents archers occupaient l'intérieur. Les ambassadeurs flamands furent introduits le soir dans une chambre mal éclairée ; Louis XI y cachait, dans un coin obscur, ses traits décomposés. Il s'excusa d'une voix faible de ne pouvoir se lever pour recevoir messeigneurs de Flandre, comme il appelait les envoyés. On apporta le livre des saints Évangiles. La main droite du roi étant complètement paralysée, il souleva lentement son bras enveloppé dans une écharpe et toucha le livre du coude en jurant d'observer la paix. Maître Guillaume Picard, bailli de Rouen, reconduisit les ambassadeurs flamands

à Paris, où ils furent de nouveau accueillis avec de grandes démonstrations de respect et d'affection. Pour leur rendre plus d'honneur, le parlement les invita à assister à ses séances, où ils s'assirent les uns sur le banc des prélats et les autres à côté du greffier¹.

Les ambassadeurs s'étaient rendus préalablement à Amboise, où séjournait le dauphin, alors âgé de douze ans et demi. Ils y avaient reçu un excellent accueil, et l'abbé de Saint-Pierre prononça devant le jeune prince un discours qui nous a été conservé, et qui offre un curieux échantillon de l'éloquence pédantesque du temps². L'orateur compare d'abord le dauphin à Assuérus et la jeune archiduchesse à Esther, [au moyen du mariage desquels cessa la guerre et indignation que icelui roi Assuère avoit alencontre du peuple d'Israhel, dont estoit la reine Esther](#). Il remarque ensuite que quatre marguerites ont fleuri

¹ M. Kervyn, que nous avons suivi jusqu'ici, *Histoire de Flandre*, V, 330-339.

² M. Kervyn assigne à ce discours la date du 23 janvier 1483, et suppose qu'il fut prononcé à l'occasion de la cérémonie des fiançailles du dauphin avec l'archiduchesse Marguerite. C'est une erreur. M. Gachard qui l'a publié, nous a donné en même temps une lettre des ambassadeurs eux-mêmes, datée d'Amboise, le 18 janvier 1483, où ils rendent compte à Maximilien, entre autres choses, de la réception qui leur a été faite par le dauphin et du discours de l'abbé de Saint-Bertin, *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2e série, tome II, pages 291-302. — Les pièces existent en copies du temps aux Archives du royaume.

autrefois avec un singulier éclat dans son beau pays de Flandre, dont notre jardin, en temps passé, dit-il, a été grandement orné et décoré. La première était Marguerite, fille de Philippe le Long, qui avait apporté pour dot à Louis de Nevers les comtés d'Artois et de Bourgogne, et la seigneurie de Salins. La seconde était Marguerite de Brabant, qui, par son mariage avec Louis de Male, avait joint à la Flandre le Brabant et le Limbourg. La troisième, la *bonne* et *sage* Marguerite, avait, sous Philippe le Hardi, réuni les deux Bourgognes à la Flandre. Marguerite de Bavière enfin avait donné à Jean sans Peur, avec sa main, la Hollande, la Zélande et la Frise... Ces nobles marguerites sont, par dû de nature, séchées et venues arides. Mais, comme le bon grain semé, mortifié en terre, rend autre son semblable, elles ont laissé en notre jardin, qui nouvellement sont épanouies, deux très nobles fleurs sur un mesme tronc à sçavoir : un très précieux et très exquis bouton fleurissant, et une très belle et gente marguerite... laquelle Marguerite si jeune, si tendre qu'elle est, vous est déjà confiée, vous est baillée ; elle, de sa personne, de ses biens, de ses pauvres sujets, est mise en votre baillie et plein gouvernement, non ayant diffidence, mais estant de tout assurée que vous aurez garde et soin d'elle... Pour ce, très haut et très puissant prince, que j'ai parlé de quatre Marguerites, desquelles ma très redoutée demoiselle, votre future espouse, est descendue, et en monseigneur le duc son frère, et en elle gist et est conservée leur semence, et que madite demoiselle convient avec elles en nom, il m'a semblé assez convenable et décent en brief les nommer et réciter.

Le 10 janvier 1483, Philippe, fils de Maximilien et de Marie de Bourgogne, fut inauguré à Gand en qualité de comte de Flandre. Immédiatement après la cérémonie, les états procédèrent au choix des quatre conseillers appelés à prendre part à la direction des affaires pendant la minorité du jeune prince. Cette importante mission fut confiée à Adolphe de Clèves, seigneur de Ravenstein ; Philippe de Bourgogne, seigneur de Beveren ; Louis de Berghes, sire de la Gruuthuse, et Adrien Vilain, sire de Rasseghem. Maximilien ne fit nulle opposition à la chose. Bientôt après il reçut à Gand l'ambassade française chargée par le roi de réclamer l'adhésion solennelle de la Flandre au traité d'Arras. Cette ambassade était composée de l'archevêque de Rouen, de l'évêque de Caen, et de maîtres Jean Guérin, Jean Caurel, Jean Boulanger et Jean Landry. L'archiduc jura publiquement, en l'église de Saint-Jean, d'observer le traité. Les Gantois obtinrent des ambassadeurs français la confirmation de leur célèbre privilège de 1301¹, et les invitèrent, en signe de joie et de reconnaissance, à assister à la revue des connétablies et des corporations, qui avait lieu chaque année. De Gand Maximilien se rendit à Bruges, où il fut accueilli par des réjouissances publiques (1483).

Cependant la question de la tutelle et celle de la régence s'agitait toujours. La plupart des provinces reconnaissaient les titres de Maximilien, mais la Flandre continuait sa résistance, et le Brabant commençait à hésiter. Maximilien ayant fait exposer ses droits dans une assemblée tenue à Louvain, les villes demandèrent un délai, et une nouvelle réunion eut lieu à Malines, dont les habitants étaient complètement dévoués à l'archiduc. Les influences flamandes commençaient à prévaloir, et les Malinois en informèrent l'archiduc qui résidait à Termonde. Le 7 mai 1483, ce prince osa risquer un coup d'état. Il fit saisir les députés, et les envoya sous escorte au château de Vilvorde. Il relâcha ensuite ceux de Louvain, mais les Anversois et les Bruxellois furent condamnés au

¹ Voir notre Histoire, tome II, Troisième section, chapitre V.

bannissement, et, le 21, le plus influent de ces derniers, Nicolas de Heetvelde, ancien échevin, monta sur l'échafaud. Cette exécution produisit une vive irritation dans le Brabant : on craignit un moment de voir les trois chefs-villes brabançonnes se joindre aux Flamands, et sans Dieu, dit une chronique contemporaine¹, il y aurait eu à Bruxelles une sédition. Chose étrange, la mesure atteignit pourtant son but, et l'on alla jusqu'à voter des remerciements à Maximilien².

Cependant le progrès de la faction des Hoëks et la rébellion des bourgeois d'Utrecht contre leur évêque appelaient Maximilien en Hollande. Il prit congé des députés de la Flandre à Anvers, après avoir conclu avec les sires de Beveren et de la Gruuthuse, et Jean Dewitte, bourgmestre de Bruges, un accord par lequel il confirmait, moyennant une pension annuelle de vingt-quatre mille écus, et pour le temps que devait durer son absence, l'autorité des quatre conseillers de régence, dont nous venons de rapporter la nomination faite par les états. Cette expédition en Hollande tint l'archiduc éloigné de la Belgique pendant plus d'une année.

Madame de Beaujeu³, fille de Louis XI, s'était rendue à Hesdin pour recevoir mademoiselle Marguerite d'Autriche alors âgée de trois ans, et d'une santé si délicate que les médecins avaient ordonné d'attendre le printemps pour son voyage. La jeune princesse fit son entrée à Paris le 2 juin 1483. On avait dressé trois vastes échafauds à la porte Saint-Denis. Quatre personnages qui figuraient le clergé, la noblesse, l'agriculture et le commerce, souhaitèrent la bienvenue à cette enfant, destinée au trône de France. Partout où elle passa, les rues étaient ornées de tentures, et tous les prisonniers furent délivrés en son honneur. Le dauphin attendait Marguerite à Amboise. Les fiançailles y furent célébrées avec pompe le 23 juin, en présence du comte de Dunois, du sire d'Albret, du sire de Saint-Pierre, sénéchal de Normandie ; de Gui Pot, gouverneur de Touraine, et d'un grand nombre de députés des bonnes villes de France et de Flandre.

Pendant que tout ceci se passait, le pays de Liège était le théâtre de nouvelles scènes d'horreurs. Pour en rendre compte, nous sommes obligé de remonter un

¹ *Liber foundationis carthusiæ B. M. de Gratia apud Bruxellam*, cité par MM. Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, I, 295.

² Voici le récit de Divæus : *initio sequentis anni* (1483) *Flandri in abneganda Maximiliano tutela perstites, in eadem sententiam vicinos populos impellere nituntur. Nam cum non dubitaretur Maximilianum vi acturum, multum intererat communem omnium regionum esse tergiversationem. Quare Brabantinos primum adorti, Mechliniam eos in colloquium extrahunt. Quae fieri sentientes Mechtinienses, singulari in Maximilianum fide Teneramundae morantem, secreto monent. Advenerant Lovanio, Bruxella, Antverpia primi senatorum. Maximilianus clam omnibus Mechliniam veniens, diversoriis extractos Vilvordiam in custodiam misit. Augustinus Borchovius, eques, Joannes Lohba, secretis, ex Lovaniensibus legatis, celeri fuga et mutatis vestibibus evasere. Ludovicus Radulphi, senator, et Gerardus Raesselius inter captives fuere. Nec de iis (incertum quam ob rem) ut de Bruxellensibus et Andoverpiensibus, sumptum supplicium. Acta haec initio Maji. — Nonnulli e Brabantinorum nobilitate, dit Pontus Heuterus, civitatibus suis persuadere conati ut se Flandris jungerent, nec Maximiliano tutelam liberorum permetterent, capti, Vilvordiae capite sunt puniti.*

³ Anne de France, sœur aînée du dauphin, était femme de Pierre II, sire de Beaujeu, duc de Bourbon. Pendant la minorité de son frère Charles VIII, elle gouverna l'état avec autant de prudence que de fermeté. Elle eut pour compétiteur dans la régence le duc d'Orléans, qui régna plus tard sous le nom de Louis XII, mais elle lui livra bataille et le fit prisonnier à Saint-Aubin-du-Cormier, en 1488.

peu le cours des évènements. Il y avait assez longtemps déjà qu'un homme, dont le nom est resté fameux jusqu'à nos jours, se signalait dans la principauté par la hardiesse de ses entreprises et la bizarrerie sauvage de son caractère et de ses habitudes. Guillaume de la Marck avait embrassé de bonne heure le parti des armes. Doué d'une force de corps extraordinaire et d'une intrépidité à l'avenant, il faisait la guerre tantôt pour son compte, tantôt au profit d'autrui. C'était l'un des plus beaux chevaliers de son temps, mais sa barbe longue et hérissée imprimait un aspect terrible à sa physionomie. On l'appelait le sanglier des Ardennes, où il possédait de grands biens, soit à cause de son humeur farouche, soit parce qu'il portait dans ses armes une hure de sanglier et la faisait porter aux gens de sa suite. Louis XI s'en était servi pour harceler le duc Charles et l'évêque Louis de Bourbon. La Marck avait fait assassiner, presque sous les yeux du prélat, un de ses grands vicaires, et avait recueilli une foule de bannis autour de lui. L'évêque ayant détruit de concert avec le duc le château d'Aigremont¹ qui lui appartenait, il envoya un héraut déclarer la guerre dans les formes à l'évêque et au duc de Bourgogne.

Après la mort du duc Charles, Louis de Bourbon avait vainement essayé de se faire nommer tuteur de la princesse Marie. Il prit alors le parti de venir gouverner son propre peuple, et montra dès ce moment des sentiments dignes du caractère dont il était revêtu. Il obtint de la jeune duchesse la renonciation aux droits exorbitants que le duc s'était arrogés sur le pays de Liège en vertu de la conquête². Elle lui fit remise en outre d'un tribut annuel de trente mille florins, et promit de rendre aux Liégeois leurs titres, chartes et privilèges. La duchesse renvoya aussi à Liège le perron de cuivre, qui se trouvait à Bruges depuis dix ans. Le peuple le reçut avec de grandes démonstrations de joie, et pour témoigner sa reconnaissance à son évêque, lui offrit spontanément un don gratuit et annuel. Comme on avait perdu les originaux des anciennes lois, paix, concordats, etc., on chargea une commission d'hommes instruits de faire des recherches dans les dépôts publics et chez les particuliers : ils supplèrent aux

¹ Le hameau d'Aigremont, avec son antique château assis sur un rocher, fait aujourd'hui partie de la commune d'Awirs ou des Awirs, sur la rive gauche de la Meuse.

² Acte du 14 mars 1476, dans Louvrex, Recueil des édits, tome I, p. 186. Nous le reproduisons : *Nous Marie, duchesse de Bourgogne et de Brabant, etc., faisons sçavoir à tous que, en faveur et en contemplation de notre très cher et très amé oncle l'Évêque de Liège, duc de Bouillon et comte de Looz, et pour la décharge de lame de feu notre très cher sr et père que Dieu absoille, aiant regard aux grandes et excessives sommes de deniers qu'il a levé ès dits pays de Liège et de Looz depuis dix ans ença ; en récompense des frais, pertes et dommages par luy eus et soutenus durant les guerres qui ont regné en iceluy pays, mesmement afin que notre dit oncle puisse requérir pour lui et pour nous le courage de ses sujets de ses dits pays, tellement que puissions être suys (sûrs) d'eux s'il est besoing, et que soyons participans aux prières et oroisons qui se font journellement ès églises d'iceux pays, avons pour Nous, nos Hoirs et successeurs Ducs et Duchesses de Brabant, donné, cédé, quitté et transporté ; donnons, cédon, quittons et transportons par ces présentes à iceluy notre oncle tout tel droit, querelle et action que avons et povons avoir sur ses dits pays et sujets au moyens des traités de paix faits de et touchant lesdites guerres, de quelque grandeur qu'ils puissent être, en nous deportant du tout d'iceluy droit, querelle et action, et y renonceant à son prouffit, sans que jamais Nous, ni nos dits successeurs en puissions rien demander, en tenant dès maintenant pour nulles et de nulle valeur, quant à Nous, toutes les lettres qui peuvent avoir été faites et passées des dits traités, et mandant à ceux qui les ont, qu'ils les rendent à notre dit oncle, sans difficulté. Témoing notre nom cymis le XIX jour de mars de l'an mil CCCC. soixante seize.*

titres originaux par des copies ou par des extraits. On appela cette compilation *la paix de Saint-Jacques*, parce qu'elle fut rédigée dans l'abbaye de ce nom¹.

L'évêque ayant quitté Gand avec précipitation parce n'y était plus en sûreté au milieu de l'exaspération populaire, s'arrêta un instant à Curange, puis revint à Liège. Guillaume de la Marck alla au devant de lui, descendit de cheval à son approche, et, embrassant ses genoux, lui demanda pardon de sa conduite passée. Le prince le releva avec bonté, le rétablit dans ses anciennes places et dignités, et lui en conféra de nouvelles, entre autres, celles de capitaine de ses gardes, de mambourg de l'église de Liège, et de gouverneur des châteaux de Logne et de Franchimont. Il le pria seulement de donner satisfaction à la famille de son grand vicaire, si cruellement mis à mort par lui. Il lui fit ensuite obtenir de la duchesse Marie une somme considérable pour l'aider à reconstruire son château d'Aigremont détruit par les ordres du feu duc. De son côté, La Marck promit de se dévouer à la défense de la duchesse.

C'était à l'évêque, et non à la cité, que Marie de Bourgogne avait fait remise de tous les droits que le duc Charles s'était attribués. Le prélat eut la sagesse de ne pas s'en prévaloir dans son intérêt personnel. Il permit d'abord au peuple de nommer ses bourgmestres selon le mode fixé par le règlement de Heins-Berg ; puis il rétablit les échevins et tous les anciens tribunaux supprimés par le Téméraire. Enhardis par sa condescendance, les Liégeois lui présentèrent une requête par laquelle ils demandaient 1° d'être relevés des serments qu'ils avaient prêtés par force au duc de Bourgogne ; 2° que le prince voulût bien reconnaître que la Pauline ne pouvait préjudicier aux vieilles lois du pays² ; 3° que monseigneur ne fît nulle guerre, nulle alliance, nulle levée d'impôts, nulle émission de nouvelles monnaies, sans le consentement des trois états ; 4° qu'il préférât les indigènes aux étrangers dans la collation des emplois ; 5° que la cour spirituelle, transférée à Maëstricht et à Saint-Trond, fût rétablie à Liège ; 6° que l'on permît aux exilés de rentrer dans leur foyers ; 7° que la main de monseigneur fût levée de dessus les biens confisqués ; 8° que l'on abolit les gabelles clans la ville et dans la banlieue ; 9° que l'on diminuât la longueur des procédures et qu'on réprimât les fraudes des gens de justice et des agents du fisc. Le prince donna son approbation à ces divers articles, sauf quelques restrictions. Il déclara toutefois qu'il n'entendait point préjudicier au droit de seigneurie que lui attribuait la Pauline, et ne voulait rien accorder au détriment

¹ Cette paix, ou plutôt ce recueil, fut rédigé par une commission choisie parmi les trois états, et nommée par l'évêque Jean de Hornes en 1483.

² C'est la célèbre décision du pape Paul II entre Louis de Bourbon et ses sujets révoltés, bulla paulina. Cette pièce, du 10 janvier 1465 selon Chapeauville, du 10 janvier 1466 selon Fisen, du 23 décembre 1465 selon M. de Ram, ce qui est plus exact, a été insérée par celui-ci dans ses *Analecta leodiensia*, à la suite de la chronique de Jean de Los. Voici la partie principale du dispositif : *Christi nomine invocato, pro tribunali sedentes, et Deum solum pro oculis habentes, per banc nos-tram definitivam sententiam, quam de venerabilium fratrum nostrorum sanctae romanae ecclesiae cardinalium consilio ferimus in bis scriptis, pronunciamus, decernimus et declaramus verum et plenum dominium, omnimodam jurisdictionem in spiritualibus, ac merum et mixtum imperium, per civitatem Leodiensem ac oppida de S. Trudone, de Hasselt, Loscastri, Beringhen, Eyck, Stockheim, Brede, Blisia, Tongris, Herck, et alla loca totius comitatus Lossensis et patriae Leodiensis, institutiones villicorum, scabinorum cœterorumque officiorum jurisdictionis temporalis, ad episcopum, sive electum pro tempore, et nunc ad praefatum Ludovicum de Borbonio modernum electum confirmatum et ecclesiam Leodiensem spectasse et pertinuisse, ac spectare et pertinere.*

de ladite sentence. Il rendit enfin à la cité, aux métiers et aux particuliers tous leurs biens confisqués.

Le roi de France prêt à commencer la guerre contre l'amchi-duc Maximilien, essaya d'entraîner encore une fois les Liégeois dans cette nouvelle entreprise. Il chargea le sénéchal d'Albret et les comtes d'Arsilliers et de Iloncy d'entrer en pourparlers avec eux. Une conférence eut lieu à Mouzon : les Liégeois déclarèrent qu'ils étaient fermement résolus à garder désormais la neutralité. Malheureusement de nouveaux orages se préparaient à l'intérieur. L'âme inquiète et fouguese de Guillaume de la Marck ne connaissait point de repos ; il se rendait odieux à tout le monde par son humeur despotique et la licence de ses mœurs. Maître absolu dans le palais de l'évêque, dit le vieil historien de Huy Mélar, il n'y avoit ni conseiller, ni courtisan qui osast parler que par sa bouche, ni secrétaire qui osast écrire que par son dictamen. Les édits et mandements estoient faits selon qu'il en ordonnoit. Il n'écoutait aucun commandement de prévost, de doyens, ni de chapitre. Jamais on ne le voyait entrer en une église, ouïr la messe, se confesser ni communier ; il mangeait communément de la chair en caresme, et il ne s'était point réconcilié aux parents du grand vicaire occis par lui... S'étant divorcé de sa compagne, de son autorité, il en avoit prins une autre en laquelle il avoit engendré plusieurs enfants. De tout quoi étant repris par l'évêque et autres bons citoyens, il s'en tint tellement offensé qu'il quitta la cour brusquement.

On découvrit qu'il continuait d'entretenir des intelligences avec Louis XI, et il fut banni par une sentence des échevins (1480), conformément à une loi qu'il avait lui-même provoquée en 1477. Pour ne laisser nul doute sur sa félonie, le roi de France se plaignit de cette condamnation comme d'une injure personnelle. La Marck médita longtemps sa vengeance : elle n'en fut que plus terrible. Un jour on apprit qu'il s'avançait par les Ardennes à la tête de douze cents chevaux et de trois mille hommes de pied. L'évêque se trouvait à Huy. Il résolut de venir défendre sa capitale, et donna rendez-vous aux gens du fief de Saint-Lambert et à la milice bourgeoise sur la place du marché. C'était le 30 août 1482. Après avoir fait distribuer du vin aux officiers et aux soldats, il les harangua, mais sans produire beaucoup d'effet sur eux, soit que la crainte eût glacé les esprits, soit que l'indifférence ou la mauvaise volonté les dominât. On a prétendu en effet que les traîtres portaient des feuilles de chêne à leurs chapeaux pour se reconnaître entre eux. Quoi qu'il en soit, le prince crut indigne de son courage et de son nom de paraltre reculer devant une bande d'aventuriers. Comme il avait peu de cavalerie, on lui conseillait d'attendre Guillaume derrière les remparts de la cité. Tel était entre autres l'avis de Jean de Horne, jeune homme intrépide, à qui l'on avait confié la garde du drapeau de Saint-Lambert. Bourbon, pour son malheur, ne le suivit pas. Armé de pied en cap, monté sur un cheval vigoureux, il se dirigea à la tête des siens vers la Chartreuse, par où devait arriver l'ennemi. Un de ses serviteurs portait son casque. En passant devant le couvent, il fit dire aux religieux de prier pour lui. A peine l'évêque était-il engagé dans les défilés de la Chartreuse, qu'arriva sur lui tout en fureur La Marck avec sa troupe. Ceux qui accompagnaient le prélat furent en un instant mis hors de combat et dispersés. Lui-même en vain demanda humblement la vie. Déjà un des gens de Guillaume l'avait frappé au visage. La Marck, poussant son cheval sur lui l'épée haute, lui en donna dans la gorge ; puis se retournant froidement vers l'un des siens, il lui ordonna de l'achever. L'évêque tomba du cheval ; son corps roula dans une mare d'eau formée par un petit ruisseau qui découlait de la fontaine de Wez sur le chemin de Grivegnée. Là le cadavre meurtri, sanglant, presque nu, de Louis de

Bourbon, évêque et prince de Liège, demeura pendant plusieurs heures gisant dans la boue ; La Marck avait expressément défendu qu'on lui accordât les honneurs de la sépulture. Ce ne fut que sur les vives remontrances du clergé qu'il permit à la fin de lui rendre les derniers devoirs. Ainsi, dit M. de Gerlache, en terminant ce récit, ainsi périt à l'âge de quarante-cinq ans et après vingt-six ans de règne ce prince qui placé trop jeune dans un poste difficile et périlleux, gâté par ses flatteurs, parut peu capable et peu digne de gouverner. Toutefois, dans ses dernières années, cette âme faible mais bonne, battue par l'adversité, se dépouilla peu à peu des passions qui l'inclinaient vers le monde et se releva dignement. Sa mort violente et prématurée fut, comme l'avait été son avènement, une immense calamité pour la patrie.

La Marck avait convoqué le peuple au palais. Là il dépeignit l'évêque comme un tyran vendu à l'étranger et qui avait été cause de la ruine du pays, prétendant qu'il n'avait pris les armes que pour délivrer ses concitoyens et les venger. Ensuite il invita les chanoines à procéder à l'élection d'un nouvel évêque, et leur recommanda son fils, qui faisait ses études à Cologne et n'était point encore tonsuré. La plupart des chanoines s'absentèrent ; quelques-uns, effrayés par les menaces du père, élurent ce jeune homme. La Marck se fit nommer lui-même mambour du pays. Mais bientôt les membres du chapitre qui s'étaient enfuis de Liège et ceux qui avaient voté par force se réunirent à Louvain, déclarèrent nulle l'élection faite comme entachée de fraude et de violence, et procédèrent à un nouveau choix. Les voix se partagèrent entre Jacques de Croy, frère du comte de Chimai, et Jean de Horne, celui-là même qui avait vaillamment combattu à côté de Bourbon à la Chartreuse. Cette triple élection ne fit que compliquer les affaires et attiser le feu de la guerre civile. La Marck alla dévaster le comté de Horne, tandis que l'archiduc Maximilien envoyait des troupes vers Liège pour venger la mort de Louis de Bourbon son allié. La mort de Louis XI vint abandonner les Liégeois à eux-mêmes, et le pape se prononça en faveur de l'élection de Jean de Horne. La Marck comprit qu'il était temps de plier, et ne chercha plus qu'à faire sa paix. Un arrangement fut conclu à Tongres, le 22 mai 1484¹, aux conditions suivantes : 1° la cité se reconnaissait débitrice de trente mille livres de Flandre envers Guillaume de La Marck, et pour sûreté de cette somme la terre de Franchimont et le duché de Bouillon lui étaient engagés ; 2° s'il arrivait qu'on voulût insulter ledit seigneur ou ses adhérents pour cause provenant de la guerre précédente, l'évêque et les états du pays étaient tenus de le protéger ; 3° tous les méfaits de cette guerre, imputés à des gens d'église ou à d'autres, comme pilleries, vols, brigandages, etc., étaient pardonnés et oubliés ; 4° chacun reprenait ses biens dans l'état où ils se trouvaient. Cette paix², fort onéreuse pour le pays et toute au profit de l'agresseur, ne pouvait être acceptée qu'avec une vive répugnance par Jean de Horne. Une catastrophe nouvelle nous en convaincra bientôt.

Revenons à Maximilien. La mort de Louis XI coïncidait précisément avec les brillants succès remportés par ce prince en Hollande. Il avait forcé Utrecht à capituler, et enlevé bientôt après Amersfoord d'assaut. Il crut arrivé le moment d'agir avec vigueur contre les Flamands, et déclara qu'il révoquait tous les pouvoirs provisoirement accordés par lui touchant le gouvernement de la Flandre. La protestation des Flamands ne se fit pas attendre. Le 15 octobre

¹ Fisen dit le 22 juin.

² Voir cette paix tout au long dans Bouille, *Histoire de la ville et du pays de Liège*, tome II, pages 209-212.

1483, les sires de Ravenstein, de Beveren, de Rasseghem et de la Gruuthuse, parlant au nom des trois membres de Flandre, adressèrent à cet effet un long manifeste à l'archiduc. Après lui avoir dénié, en vertu des stipulations matrimoniales de 1477, tout droit de mainbournie ; après lui avoir reproché de prendre illégalement le titre et les armes de comte de Flandre, d'avoir engagé ou vendu, en grande partie, les meubles et bijoux de la duchesse Marie, ils terminent en ces termes, invoquant l'arbitrage de la France : **Au surplus, très haut et très puissant prince, afin que vous, ceux de votre conseil et tous autres qu'il appartiendra, connaissent et entendent le droit et raison qui est de ce parti et les devoirs èsquels nous voulons mettre, nous vous offrons que si, en ce pays de Flandre, voulez prétendre ou quereller aucun droit de bail, de sur ce répondre et ester à droit pardevant le souverain de ce pays, qui est le roi, soit pardevant lui et les pairs de France, ou en sa court de parlement ; et si desdits offres, qui est la voie de justice laquelle nous prenons et choisissons de notre part, ne voulez être content, mais pardessus voulez user de voie de fait à l'encontre de ce pays ou aucuns en particulier de ceux du sang ou du conseil de monseigneur votre fils, et autres qui lui ont fait serment et veulent demeurer et adhérer à lui comme à leur prince naturel, nous, prenant Dieu en aide de notre bon droit et juste querelle, vous déclarons tous ensemble, uniformément et d'une voix, que, pour défendre le droit de votre fils, nous sommes délibérés y mettre et employer corps et biens, et espérons que les sujets des autres pays, quand ils seront bien avertis de notre intention, acquitteront leurs loyautés vers monseigneur le duc, leur prince et seigneur et le nôtre**¹.

Le 23 octobre suivant, Maximilien fit à cette protestation une réponse pleine de vigueur et de dignité. Nous reproduisons la majeure partie de ce document, qui jette une lumière précieuse, sur toute la situation².

¹ Voir *Documents relatifs à la mainbournie contestée à Maximilien par les états de Flandre*, parmi les pièces justificatives du Ve volume de *l'Histoire de Flandre* de M. Kervyn, pages 527-530. — Ces pièces ont été tirées des mss. de la bibliothèque de l'université de Gand et de la bibliothèque de feu M. Gœthals à Courtrai.

² Il n'y a guère d'époque dans nos annales, dit un juge impartial et éclairé, plus confuse, plus mal éclaircie, que celle dont le point de départ est la mort de Charles le Hardi, duc de Bourgogne, et qui finit à l'avènement au trône de son petit-fils, l'archiduc Philippe le Beau. Même en ce qui concerne la Flandre, tout n'a pas été dit : il est encore bien des faits qui sont restés dans l'ombre, bien des circonstances qui ont besoin d'être expliquées. Dans les conflits qui s'élevèrent, il est souvent difficile de démêler la vérité d'avec l'erreur, de décider de quel côté sont le droit et la justice, de prononcer sur les prétentions respectives des parties, d'apprécier la moralité de leurs actes. M. Kervyn s'est montré d'une sévérité extrême envers l'époux de Marie de Bourgogne ; les appréciations d'autres écrivains flamands. MM. Octave Delepierre, *Chronique des faits et gestes admirables de Maximilien Ier durant son mariage avec Marie de Bourgogne*, traduite du flamand en français, Bruxelles, 1839 ; Van de Putte, *Annales de la société d'émulation pour l'histoire et les antiquités de la Flandre occidentale*, tome II ; Le Glay, *Correspondance de l'empereur Maximilien et de Marguerite d'Autriche*, Paris, 1839, ne s'accordent guère avec celles de M. Kervyn. Que prouvent ces jugements contradictoires émanés d'hommes dont la compétence est irrécusable, sinon que les faits ne sont pas suffisamment éclaircis ? M. Gachard, *Bulletins de la Commission d'histoire*, 2e série, tome II, pages 263-267. — Nous croyons, quant à nous, qu'il était très difficile à Maximilien et aux Flamands de s'entendre, puisqu'encore aujourd'hui on ne peut qu'avec peine faire la part légitime aux prétentions mises en avant des deux côtés ; que, devant une pareille situation, la raison et l'équité demandent qu'on ne rejette pas tous les torts sur une des parties au profit de l'autre ; enfin que rien n'est plus propre à préparer un

Au seigneur de Ravestein et au sire de Bièvres, nos cousins, aux sires de la Gruuthuse et de Rasseghem, et à ceux qui se portent pour les trois membres de notre bon pays et comté de Flandre, de par le duc d'Autriche, de Bourgogne, de Brabant, etc, comte de Flandre, d'Artois, etc.

Nous avons reçu par notre officier d'armes vos lettres non signées, closes de un scel que dites être le contre-scel de notre très cher et très amé fils Philippe, en date du XVe jour de ce présent mois, contenant plusieurs points et articles durs, rigoureux et sentant menaces, lesquelles dussiez avoir scellées de autre scel que de notre dit fils, si aviez eu regard à révérence due de fils à père.

Et quant au premier point contenu en vos dites lettres, faisant mention de la révocation par nous naguère faite du pouvoir que paravant avons baillé du gouvernement de notre dit pays et comté de Flandre, pendant notre absence et jusques à notre rappel, dont avez été avertis tant par ladite révocation que par nos lettres closes à vous sur ces écrites, vous avez, comme nous écrivez, sur ce eu avis et communication ensemble pour nous répondre.

Et dites que par le trépas de défunte notre très chère et amée compagne la duchesse, que Dieu absolve, tous les pays et seigneuries par elle délaissés, à savoir les duchés de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, Limbourg, Luxembourg et Gheldre ; les comtés de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, Hainaut, Hollande, Zélande, Namur et Zutphen ; les seigneuries de Frise, Salins et Malines ; ensemble les bagues, joyaux, vaisselle d'or et d'argent, tapisseries et autres biens meubles quelconques, venant de son lez (côté), sont succédés et échus à notre dit fils et à la reine notre fille, sans que ès dites seigneuries et biens meubles puissions clamer (réclamer) ou demander aucun droit de propriété, d'usufruit ou autres quelconques, ainsi que dites contenir le traité de mariage de nous et de notre dite feu compagne.

Quant à ce, nous avons toujours sçu, et encore sçavons et entendons que les duchés, comtés, pays, terres et seigneuries dessus dites, compétent et appartiennent à nos enfants, et que, quelque chose que aucuns malveillants de nous et de notre fils aient parfois fait semer au contraire entre notre bon peuple, notre intention ne fut jamais ni est encore du contraire. Et quand autres le non voudroient faire, nous, comme père et de droit naturel, y sommes tenus et astreints, et y voudrions remédier à notre pouvoir, plus que vous autres qui usez de tel et semblables langages.

Et quant à l'usufruit et aux joyaux, bagues et autres biens meubles, èsquels, comme dites, ne pouvons demander

aucune chose, obstant le traité de mariage que dites avoir été fait entre nous et notre dite feu compagne, nous disons que à nous, comme père, compète et appartient, et non à autre, la tutelle, mambournie, garde et gouvernement de la personne de notre fils, lequel, à notre grand regret et déplaisir, et contre tout droit naturel et raison, et par force, vous détez, ensemble aussi les dits biens meubles, pour de iceux user selon les coutumes des pays, villes et lieux dessus dits, et les administrer comme bon père, bail et mambour de icelui notre fils. Et au regard dudit traité de mariage, nous le voulons entièrement entretenir et ensuivre.

Et quant aux lettres de notre dite feu compagne, sur lesquelles vous vous fondez¹, et non sur aucunes lettres de nous, icelles ne nous portent ou doivent porter aucun préjudice, attendu que si aucune chose en a été faite, ce a été au desçu (à l'insu) de nous et sans que nous en ayons été aucunement avertis. Et est assez évident que semblablement a été au desçu de ma dite feu compagne, et seroient lettres scellées à part par vous, sire de la Gruuthuse, qui aviez pour lors la garde de son scel. Et ce se prouve assez par le testament et ordonnance de dernière volonté de elle, en faisant lequel vous étiez présent avec autres et dont vous êtes l'un des exécuteurs, et par icelui appert clairement le contraire dudit prétendu traité de mariage, par article contenu au dit testament faisant mention de cette matière. Et quand ores ledit traité de mariage seroit trouvé valable procédant de notre consentement, si ne nous pourroit-il empêcher au gouvernement des corps et biens de notre dit fils durant sa minorité, auquel n'avons nullement renoncé par ledit traité, lequel gouvernement nous appartient seul et pour le tout, et non à vous ni à autre.

Et là où vous dites que par le conseil et instigation d'aucuns à l'entour de nous, avons prétendu et prétendons avoir droit de propriété en plusieurs desdits pays, à ce vous disons, combien que usurpez le titre de membres de notre pays de Flandre, néanmoins sçavons certainement que ce procède de aucuns de petite autorité, gens légers et arrogants, nos malveillants, en bien petit nombre, qui plus désirent leur profit particulier que le bien de notre dit fils et pays, si comme vous, Adrien Vilain, chevalier, Guillaume Rym, Jehan de Coppenole, Behan de Rantere, Daniel Ourede, Jehan de Nieuwenhove, Jean de Keyt, Tristan Belle et Jaspas de Pinnocques, qui mettez ces choses en avant et plusieurs autres à notre charge, usant de plusieurs mauvaises et déshonnêtes paroles, comme de faire les choses par

¹ Ceci répond à un passage de la lettre des sires de Ravenstein et consorts, où ils disent : Font courre (courrir) la voix ceux d'alentour de vous que vous voulez maintenir les convents de mariage estre autres que contenu est ès lettres authentiques de feu notre princesse.

instigation de ceux qui sont à l'entour de nous, lesquels ne nous pourroient ni voudroient induire ni séduire de faire aucun tort à nos enfants. Et voudrions bien que ceux qui sèment lesdits langages, fussent autant enclins au bien, honneur et profit de iceux nos enfants, que sont nos serviteurs qu' on charge à tort et sans cause.

Là où vous dites que nous avons retenu et retenons à nous les armes et titre, vous pouvez assez sçavoir que, comme mari et bail de notre feu compagne et de son vivant, par l'avis de vous et des états de nos pays et aussi de ceux de notre conseil, nous primes lesdites armes et titre, lesquels avons depuis tenus et portés comme père, bail et mambour légitime de notre fils, et non à autre cause, ni pour porter préjudice à icelui notre fils, non obstant que autrement le voulez prétendre.

Là où vous, lesdits des membres, dites que tantôt après le trépas advenu, vous prîtes de notre sçu le gouvernement de notre pays de Flandre, il est vrai que de notre sçu et à notre grand regret, de votre autorité privée, durant le temps que faisons continuelle poursuite pour être reçu en notre pays de Flandre, comme raison étoit, vous usurpâtes ledit gouvernement, ce qui ne vous appartenoit aucunement. Et en icelui, et aussi auparavant, et. depuis le trépas de notre feu seigneur et beau-père, avez, sans autorité de nous, levé de notre pauvre peuple de Flandre plus de VIII cent mille écus, dont ne avez encore rendu compte ni reliquat, comme entendu avons, et dont aussi aucune chose n'est venue au profit de nous, ni de notre dite feu compagne, ni aussi guère au profit de notre pays de Flandre. Et ont été les exécuteurs les blancs chapperons de notre ville de Gand, ce qui est directement contre les anciennes coutumes bien usées en notre dit pays de Flandre, car jamais imposition ne fut mise sus en icelui pays que par octroi fait par notre commun peuple, et à la requête du prince ou de ses gens et députés.

Et là où vous dites que vous n'avez usé aucunement de notre pouvoir et commission par nous naguère révoqués, vous ne pouvez ignorer que pour avoir et obtenir de nous notre dit pouvoir et commission, vous, sires de Bièvres et de la Gruutbuse, le président de Flandre, et maitre Jehan de Witte, lors bourgmestre de notre ville de Bruges, et autres, ne vinssiez devers nous, nous étant en notre ville d'Anvers, en laquelle nous lites requête en toute humilité que voulussions consentir iceux nos pouvoir et commission, en nous offrant la somme de XXIV mille écus par an durant ledit pouvoir, ce que alors, à votre très instante et continuelle poursuite et requête, accordâmes durant notre absence et tant qu'il nous plairoit seulement, et depuis, par le fait de ladite commission, envoyâtes devers nous, à notre siège devant Utrecht, notre dit président de Flandre, et si de iceux nos pouvoir et commission vous êtes aidés ou non, nous

nous en rapportons à ce qu'il en est et s'en pourra ensuivre. Et si n'en avez usé, de tant seroit l'abus plus grand.

Là où vous dites quand nous fussions servi (si nous nous fussions servis) de ceux qui aiment notre honneur et celui de nos enfants, ensemble le bien de notre dit pays, vous nous eussiez avantagé, etc., nous disons que nous sommes servis, et servons journellement de gens qui autant et plus aiment le bien, honneur, utilité et profit de nous, de nos enfants, de la maison de Bourgogne et de nos pays, que vous, les dessus nommés, qui vous portez pour mambours, qui avez usurpé et usurpez journellement les hauteur, autorité et seigneurie de nous et de notre fils.

Et ne fait à douter (il n'est pas douteux) que si pouviez parvenir à vos fins et intentions, desquelles nous sommes depiéça bien avertis, vous tiendriez icelui notre fils en perpétuelle servitude et sujétion, comme ci-après sera bien connu. Et avec ce que dites que n'avons cause de demander droit de bail, tant par le traité de mariage que par les termes par nous tenus, ès-quels avons continué et persévéré du vivant et après le trépas de notre feu compagne, nous voulons que vous et autres sçachiez que nous ne avons fait, du vivant de notre dite feu compagne ni depuis, chose que prince sans reproche ne puisse et doive faire par honneur, et quand seriez (si vous étiez) gens de autre état et conditions que n'êtes, nous en répondrions comme il appartiendroit. Nous avons exposé, quand métier (besoin) a été pour la garde et préservation de notre pays de Flandre et de nos autres pays, notre personne, soutenant le danger et fortune de nos ennemis et de la bataille, vous alors peut-être étant en vos maisons et à vos aises, en votre sûreté, et encore sommes prêt de le faire en délaissant plusieurs autres de nos pays et seigneuries. Si, en ce faisant et en tenant ces termes, nous -avons forfait et perdu le droit de bail de icelui notre fils, et vous acquis le gouvernement de lui et de notre pays de Flandre, ce nous sembleroit chose bien étrange. Et à ce que dites que, de droit écrit, quand il y a querelle entre le tuteur et le pupille, le tuteur doit être ôté de son administration, nous ne sçavons aucune querelle entre nous et notre fils, sinon celle que vous y mettriez volontiers comme il semble et selon la disposition du droit écrit par vous allégué, nous avons plus de droit à la mambournie et administration des corps et biens de nos enfants, pendant leur minorité, que ceux qui, au moyen de leur trépas, pourroient prétendre à avoir droit ès biens que ils délaisseroient, lesquels, selon ledit droit, doivent être alongiés (éloignés) de l'administration et gouvernement de leurs personnes, et selon Dieu, honneur et toute raison naturelle, devroient iceux être en nos mains.

Et en tant que touche le narré du mandement de la révocà.tion de nos pouvoir et commission, oui vous, de Ravestein, Bièvres et Gruuthuse, dites être grandement

chargés et sans cause, parce que ledit narré contient que, en exerçant le pouvoir à vous baillé, vous êtes moins que suffisamment conduits, nous voulons que entendiez et sçachiez que ce procède de nous et de notre sçu, propre mouvement et exprès commandement. Et vous avertirons, quand métier sera, des causes de notre .mouvement qui sont véritables. Mais combien que vous, de Ravestein et Bièvres, soyez les premiers nommés èsdits pouvoir et commission et révocation, si pensons-nous bien que toujours ne avez pas eu la principale voix ès choses qui, depuis l'octroi de ladite commission, ont été faites...

Et au regard des joyaux et tapis qui sont en notre ville de Gand èsquels dites que nous n'avons aucun droit, votre jugement est en ce bien court, sans ouïr partie, et ne est pas le train de justice de en bailler si brève sentence. Et ce que y prétends est, quand à ce, assez déclaré ci-dessus, et aussi ne en êtes pas mes juges.

Ou nous écrivez aussi que depuis que les affaires de notre pays de Flandre ont été conduites sous le nom de notre fils, les droits, hauteur et seigneurie du comté de Flandre ont été bien gardés, nous n'avons pas sen, ni été averti que depuis ce temps on ait fait chose touchant la justice et droit de notre dit pays, digne de plus grande recommandation et mémoire que les choses faites auparavant. Et s'il y avoit chose singulière, nous serions bien joyeux d'en être averti pour le bien de notre pays. Toutefois si faisiez raison à un chacun, vous le nous devriez aussi faire et semblablement à notre très chère dame et belle-mère, la duchesse douagière (douairière) de Bourgogne, à laquelle, à tort et sans cause, avez ôté son douaire constitué en Flandre, dont elle fut mise en possession du vivant de notre seigneur et beau-père, son mari, et fait à douter, quand faites injustices à tels personnages que elle et nous sommes, que autres de autre état sont en grand danger de leurs corps et biens, et nommément en la sûreté de vos dites lettres, comme appert notoirement tant par les bannissements, ajournements personnels, prises de joyaux, étant arrêtés, à votre requête, en notre ville de Bruges, mêmement à l'encontre de nos officiers et serviteurs domestiques...

Au surplus, quant au dernier point contenu en vos lettres, par lequel offrez que, si voulons demander, prétendre ou quereller aucun droit de bail de notre pays de Flanche, dessus ce répondre et ester à droit par devant le souverain de notre dit pays de Flandre, qui est monseigneur le roi, soit par devant lui, les pairs de France ou sa cour de parlement : il n'est pas besoin que nous faites offre de ce à quoi pouvez être contraints quand ores ne le consenteriez ; mais mieux seroit que de vous-mêmes vinssiez à la raison, vu que il n'est si belle justice que celle qui se fait de soi-même, avant qu'il nous soit besoin de vous y contraindre par autre voie.

Et là où dites que si par autre voie nous voulions user à l'encontre de notre pays de Flandre, vous tous ensemble, uniformément pour défendre le droit de notre fils, êtes délibérés d'y mettre corps et biens : nous vous disons que nous n'avons aucune volonté de faire aucune chose contre ni au préjudice de notre dit pays de Flandre ; ains avons icelui notre fils en tel amour que père bon, par nature, doit avoir à son enfant, aussi à notre pays, ensemble la généralité de nos sujets d'icelui en bonne et singulière recommandation ; et si iceux nos sujets, lesquels tenez, par vos rigoureuses et violentes exécutions et exploits, en telle crainte que ils n'osent parfois dire la vérité, étoient au vrai acertenés (instruits) du grand et évident tort que nous faites, ensemble de nos gouvernements et mangeries que faites sur eux, comme bien sont les sujets des autres pays de nous et de notre fils, lesquels tous sont à nous et à lui bons et obéissants, jamais ne le permettroient, ni souffriroient, ains acquitteroient leurs loyautés envers nous et notre fils, si comme bons sujets doivent faire, aussi que bien espérons qu'ils feront ci-après. Si voulons et vous ordonnons que vous déportiez de plus écrire ou envoyer lettres semblables à nous, et à nos autres bonnes villes et sujets, pour les séduire et dévoyer de la raison, bonne amour, loyauté, bon propos et vouloir qu'ils ont envers nous et notre fils. vous avertissant que, si faites le contraire, nous nous en prendrons ci-après à ceux qui à nous seront désobéissants, et, dès maintenant, à ceux qui se mêlèrent de porter telles ou semblables lettres.

Écrit en notre ville de Bois-le-Duc, sous le signet armorié de nos armes, le XXIIIe jour de octobre, l'an IIIIxx et trois¹.

L'archiduc envoya, le ter novembre suivant, sa réponse aux conseils de justice des autres provinces, avec ordre de la faire publier. Ce mandement était conçu en ces termes :

De par le duc d'Autriche, etc. — Très chers et bien aimés, pour ce que les srs de Ravenstein et de Bièvres, nos cousins, les sires de la Gruuthuse et de Rasseghem et certains autres, eux portant pour les trois membres de notre bon pays et comté de Flandre, nous ont, envoyé lettres, dont, comme nous entendons, ils vous ont envoyé la copie, ouie laquelle, il pourroit sembler à aucuns de vous, et autres qui ne seroient avertis de la vérité des choses, que iceux seigneurs et autres dessus nommés eussent cause de dire ou écrire ce qu'ils nous écrivent, nous, pour avertir et informer de cette vérité vous et autres bons et loyaux sujets de nous et de notre très cher et très aimé fils messire Philippe, duc d'Autriche, de Bourgogne, etc., vous envoyons

¹ M. Kervyn, *ubi supra*, pages 530-537.

ci-dedans enclose la copie de nos lettres que, pour réponse, leur avons sur ce récrit, afin que soyez informés du tout, et entendiez notre courage et intention, et conséquemment sçachiez quel provision et remède nous désirons mettre à l'encontre de telles indues écritures et sinistre langage. Et voulons et vous mandons qu'icelle notre réponse vous publiez et faites publier en tous lieux et places et où vous avez accoutumé faire cri et publications, tellement qu'elle vienne à connoissance de tous, et d'autre part, d'ores en avant, plus ne recevez telles lettres ou copies, mais prenez et appréhendez au corps ceux qui les portent, pour faire la punition telle qu'il appartiendra. Et vous gardez de faire le contraire, sur tant que nous doutez (craignez) déplaire, car notre plaisir est tel. Très chers et bien aimés, Notre Seigneur soit garde de vous¹.

Les Flamands, alors, ne gardant plus aucune mesure, adressèrent à Maximilien la réplique suivante :

Très haut et puissant prince, nous avons vu et visité les lettres que vous avez depuis naguère envoyées à messeigneurs de Ravenstein, Bièvres, Gruuthuse et Rasseghem, et à ceux qui se portent pour les trois membres, reprises (réponses) aux lettres par eux à vous écrites. Et pour ce que nous trouvons au contenu desdites lettres aucuns nos bons seigneurs, bourgeois et manants, en divers articles, chargés, et que, en plus grande confusion, vous avez envoyé la copie en divers lieux, nous sommes, de un accord, conclus et avisés vous signifier ce qui s'ensuit, afin que vous et ceux autour de vous puissiez connoitre que les dits personnages, en la matière dont vous touchez, ne sont point tels que vous cuidiez (croyez) ou mettez par écrit.

Délaissant la réponse que vous faites sur le traité de mariage, dont vous imputez le scellé à monseigneur de la Gruuthuse à votre desçu (insu), nous tenons la lettre pour bonne, et bien faite et authentique, signée de la main de feu notre princesse, votre compagne, et passée par ceux qui, en ce temps, en avoient votre charge, comme des autres vos affaires. Néanmoins nous nous rapportons de ce en ce qui dépend et qui en adviendra.

Où vous écrivez que nous disons que, par instigation du conseil de aucuns étant à l'entour de vous, vous prétendez avoir droit de propriété en plusieurs pays de notre très redouté seigneur : sur quoi vous dites que vous sçavez bien que ce procède de aucuns de petite autorité, gens légers et arrogants, en bien petit nombre, si comme Adrien Villain, chevalier, Guillaume Rym, Jehan van Coppenolle, Jehan de

¹ M. Gachard a publié cette pièce dans les *Bulletins de la Commission d'histoire*, 2e série, t. II, p. 307-308, d'après une copie du temps aux Archives du royaume.

Riewettre, Daniel Onrede, Jehan van Nieuwenhove, chevalier, Jehan de Kaiet, Tristan Belle et Jaspas de Pinnoques, etc. nous vous avertissons que vous et ceux de votre conseil êtes malavisés de iceux particulièrement imposer aucune chose ; car tout ce qui a été besogné, tant de votre fait que des autres matières du pays, vous avons autre fois déclaré que ce étoit notre fait. Et de rechef le déclarons et le tenons pour bon et fermement envers et contre tous qui autrement le voudroient entendre. Ils sont aussi de aussi grande autorité et étoient devant leurs services, èsquels ils n'ont point été mis à leurs poursuites, ainsi que ont été la plupart de ceux étant à l'entour de vous, aucuns desquels en a, depuis ne a guère d'années, connus bien petits.

Où vous écrivez que vous portez le titre et les armes du pays, et par les raisons contenues en vos dites lettres, ces raisons sont fondées sur le titre injuste, pour les causes déclarées en nos autres lettres, et voudrions bien qu'il vous plût désister de plus écrire en mandement ou autres lettres : à notre pays de Flandre, à notre ville de Gand, Bruges ou autre ville, car vous n'avez point action de le faire, et ne connaissons personne qui en ait l'autorité que notre prince naturel.

Où vous écrivez que, après le trépas de notre dite dame, nous primes le gouvernement de ce pays, à votre grand regret et de notre autorité, et que avons levé plus de viii cent mille écus, etc : nous tenons que nous n'avons point usurpé le dit gouvernement, autrement que de droit et par nature devons faire ; car prince ne fut oncques reçu audit pays sinon par le consentement des tu membres, lesquels, en son absence ou par sa minorité, peuvent pourvoir ledit pays à son profit. Les écus levés, comme écrivez, sont beaucoup trop ; mais quoi que en soit, on ne nous sçaura, ni les dessus nommés, reprocher de la maniant (emploi) de un seul denier. L'imposition a été faite ainsi qu'il appartient par le consentement général du peuple, et les deniers employés en la garde du pays durant la guerre.

Où vous écrivez que vous n'avez point sceu que depuis que les affaires de ce pays ont été conduites sous le nom de notre dit prince, aucunes choses aient été faites dignes de plus grande recommandation que les choses faites auparavant, et que s'il y avoit chose singulière, que vous voudriez bien être averti : certes plusieurs choses se sont ici faites à l'honneur et profit de notre dit prince et au fait de la justice, qui seroient trop longues à écrire ; mais en cas que envoyez ici Carondelet, Rochefort, Volquestain, Pollain, Doctor, Amiette, ou autres de votre conseil, nous leur communiquerons volontiers tout au long.

Et toutefois la justice a été ici mieux administrée que par delà, vu que vous avez tenu à l'entour de vous ceux qui ont

meurtri l'évêque de Liège, oncle de notre prince, et messire de Dadizelle¹, les exploiters des faits perpétrés à Luxembourg, et encore les tenez et souffrez en votre sujétion, contre Dieu et raison, qui est grand pitié qu'on ne fait correction de tels cas. Mais hélas ceux qui volontiers eussent fait et entretenu la concorde des pays de Brabant et de Flandre, en ont injustement, sans raison, et contre les privilèges des pays et de volonté, eu à souffrir (ce que Dieu vengera une fois), en séparant par tels moyens l'un pays de l'autre, à dommage de notre prince, et contre le bien, honneur et profit desdits pays, desquels vous ne désirez point la communication, et conjonction et accord, afin de mieux persévérer en ce que vous usez.

Le fait de la douagière (douairière) est fort changé par l'emprise et trahison qu'elle a voulu faire au préjudice de notre prince et de ce pays. Et aussi n'est nul besoin amplement écrire de la matière dont vous touchez, car elle a bien près pris fin....

Où vous touchez que si le peuple étoit averti du droit de votre fait et de notre gouvernement et mangerie, tout seroit bien à votre plaisir : nous sommes contents que vous avertissiez chacun de vos manants du faire et des mangeries dont ceux étant à l'entour de vous usent journellement et pourquoi ils sont bannis en ce pays, et de aucuns grands maîtres des biens des pauvres gens, lesquels ils ont aidés à exactionner. Regardez bien toute la compagnie, et vous faites informer quels biens la plus grande partie d'eux avoient quand ils vinrent par deçà, aussi bien Allemands que Bourguignons. Nos gens ne sont point tels.

Il semble, par vostre escript, que vous ne voulez aucunement faire chose préjudiciable à nostre prince. En prenant les choses de ung entendement, les paroles sont bonnes, mais elles ne concordent point avec l'effet et besogne.

Et, ès autres quartiers, elia.scun en son parti, selon le transport, ont eu la recette et distribution, en ont tenu compte devant ceux auxquels en appartient la connoissance, combien que vous procédâtes sur aucuns de Bruges pour contrôler lesquels en furent déchargés. Mais ceux qui ont eu la recette de vous et les prédcesseurs de notre très redouté seigneur et prince, ont bien pensé pour eux, sans que vous en informiez.

Touchant la commission en vertu de laquelle on avoit eutprins le gouvernement, à la vérité elle est mise de un

¹ Jean de Dadizeele avait été assassiné à Anvers le 7 octobre 1481. On ne découvrit point les auteurs du crime ; cependant, dit M. Kervyn, la rumeur publique accusait le sire de Montigni et le bâtard de Gaesbeek.

côté, et on ne s'en est point aidé ainsi que vous a esté escrit.

Quant à vos serviteurs, desquels vous êtes bien servi, et qui aiment le bien, honneur et profit de vous, de notre prince, de la maison de Bourgogne et du pays, nous oions volontiers que ils vous font bon service, et par ce nous plaisent bien et nous sommes contents qu'ils soient longuement par vous entretenus et demeurent en grande domination, laquelle ils désirent moult. Quant au service de notre prince, ils ne le démontrent point par effet, mais publiquement le contraire. Et si il y a des maîtres ou clerks en la compagnie, ils étudient et démontrent mal le droit qu'a notre prince a et le tort qu'on lui fait. Au regard de la maison de Bourgogne, il seroit bon que brief on les y envoiast, car noas avons ichi gens assez du pays ; car par dechà, ils ne se meslent que de faire discords et divisions entre le peuple par leurs pratiques et subtils moyens ; mais ès aultres pays, ils usent de leur double clergie, laquelle ils ont longuement sceue.

Quand nous pouriesmes venir à nostre intention, laquelle vous sçavez bien comme il semble, nous ne voudriesmes pas qu'on nous raportast en divers pays et nations, ainsi qu'on fait à ceulx qui mettent en avant teles choses contre droit, raison, bonne police et bien public, desquels il y en a une partie par delà. Nous ne misrnes oncques prince en servitude, comme ne ferons ; mais alcuns de vos conseillers quièrent moiens pour avoir les princes séparés et en subjection, adfin de dominer et emplir leurs bourses.

Touchant la tutelle que vous désirez tant, pour laquelle le droit escript vous alléguez en la poursievant et de nous en la deffendant, a esté touchié : nous le mettons, comme dessus, pour sur ce, en temps et en lieu, quand il appartiendra, plus amplement argtier.

Touchant les joiaulx, tapisseries et aultres biens meubles, notre jugement est tel que nous les espérons tenir au profit de notre prince. Et ne a esté besoing de oyr aucune partie au contraire, pour ce que nous ne cognoissons nuls y voir aucun droit que notre prince, auquel on doit faire briefve expédition de droit pour ce qu'il est menre (mineur) de ans.

Les joiaulx qui sont en estre sont beahcoup mieulx ici, en main seure, que en Angleterre et sous diverses personnes particulières, indeubment engagiés pour grosses sommes de deniers, où il en a pluseurs sans aultres qui ont esté donnés et fondus.

Notre dit seigneur et prince est bien ichi et honorablement traictié et entretenu, accompagné et servi de divers seigneurs de son sang, de l'ordre et aultres, ainsi que ung prince de tous les pays de la joissance desquels lui faites empeschement.

Dont, très hault et puissant prince, il vous plaise sur ce considérer et faire le meilleur au salut de vostre àme, sans nous ne aucun de nous imputer chose dont nous sommes innocens, ou aultrement nous aurons, par nécessité et pour demourer en paix, aussitost fait chose à votre préjudice que nous feismes à votre avantage quand venistes par dechà, espérons qu'il ne sera aucun besoing, au plaisir de Dieu tout puissant, son Fils et benoit Saint-Esperit, qui vous ait en sa sainte garde.

Esript sous le scel aux causes de ceste ville de Gand, pour nous tous, le viii^e de novembre de test iiiix et trois¹.

Un pareil langage équivalait à une déclaration de guerre. Maximilien r opposa un manifeste servant de réponse aux reproches de ceux qui se portent pour les trois membres du pays de Flandre. Ce manifeste, adressé aux états des autres provinces, était conçu en ces termes :

Très chiers et bien aimés, nous avons entendu par les copies que vous et aultres nos bons et léaux subjectz nous avez envoyées, comment ceulx qui se portent pour les trois membres de nostre bon pays de Flandres travaillent journellement de donner à entendre plusieurs et diverses choses à notre charge, grand déshonneur et esclandre, contre Dieu, raison et la vérité ; et, combien qu'il ne nous appartient de respondre à telles gens comme ils sont, sur leurs indeuz et desraisonnables escripts, comme à ce indignes, touteffois, nous ne voulons et n'est notre intention de tolérer que leurs dicts escriptz demeurent en l'entendement de nos bons subjectz, mais au contraire voulons qu'ils soient advertis des sinistres et faulx rapports que ceux qui se dient et se portent pour les trois membres sèment journellement à l'encontre de nous. Vous avons pour ce voulu donner à cognoistre sur chascun article des dictes copies ce que s'ensuit, ce que treuverez de nostre part et des nostres véritable, et indeuement escript contre Dieu, desraisonnable et mensonger par ceulx qui se portent pour les trois membres de notre pays de Flandres.

Et premier, là où ils dient que la matière, dont auparavant leur avons escript par nos aultres lettres, n'est pas telle que nous et ceulx qui sont entour de nous leurs avons escript, pourrez assez entendre et considérer par ce qui s'ensuit, par ce que par cy-devant avons escript, le contraire, ensemble des bourdes et faulsetez dont s'entremettent ceulx qui escripvent contre nous, pour vous et autres nos léaux subjectz et de nostre très chier et très aimé filz séduire et fourvoyer hors du vray terrain et chemin, duquel chemin de

¹ *Mss. de la bibliothèque de l'université de Gand et de la bibliothèque de feu M. Goethals à Courtrai*, dans M. Kervyn, tome V, appendice, pages 537-542.

vérité ils se treuveroient bien ennuiés, car il ne leur duit (convient) point pour parvenir à leurs intentions.

Sur le IIe article, commençant : *En délaissant la réponse*, etc. En ce peut-on appercevoir qu'ils ne désirent point que la vérité viengne à congnoissance, car eux-mesmes délaissent et cèlent volontairement notre réponse, qui est véritable et juste. Mais pour savoir et entendre comme feue nostre compagne la duchesse, que Dieu absoille, a signé le traicté dont en test article est faicte mention, est vray que notre dicte compagne, en son vivant, et en présence du sieur de la Gruthuse et de la dame de Hallewyn, qui ce tesmoigneroient bien, en cas qu'ils ne voulsissent espargnier la vérité, s'est autrefois dolue et complainte que le secrétaire qui avoit faict les lettres de ce traicté les lui avoit apportées à signer, . disant qu'elles avoient ainsy esté conclutes auparavant son mariage, sans ce qu'aultrement elle sceut qu'elles contenoient, dont notre dicte compagne, comme elle disoit, n'estoit pas contente. Mais à ce qu'ils dient que ledict traicté s'ensuit expédié et passé par ceulx qui lors avoient ce et aultres choses en charge de nous, ce est bourde et le tout mensonge ; par quoy l'on peut veoir leur grande faulseté et mauvaitié, dont ils usent journallement envers nous.

Sur le IIIe article, commençant : *Là où vous escrivez que nous disons*, etc. Pouvez aussy entendre qu'il ne leur plaise point que nous nommons par noms les principaux qui journallement practiquent la ruine de nous, notredict filz, noz pays et subjectz ; les quels nommés, ils se travailleroient volontiers de les estimer meilleurs que ne sont ceulx qui sont emprès nous et qui nous servent : qui est une grande présomption d'eux ; car ceux qui sont nommés particulièrement en test article ne sont à comparer que à bourgeois, marchands et moindres ; quand ils seroient gens de bien et nobles seigneurs, ne doibvent point estre comparés aux princes, comtes et escuyers qui sont devers nous : par quoy l'on peut ce compter et tenir pour la troisième bourde en ordre.

Sur le IIIIe article commençant : *Là où vous escripviez que vous retenez le titre*, etc. La requeste qu'ils font enfin de délaisser les armes et le tiltre est desraisonnable et faicte par aucuns particuliers nos malveuillans, et non point par la généralité de notre dict pays de Flandres et aultres. Et quant à la communauté et subjectz de noz pays de Flandres et aultres nous requérant d'aucune chose raisonnable, nous y ferons ainsy qu'il appartiendra. Mais là où ils dient audict article que nous portons les armes à injuste tiltre, cecy est par eux, et par les raisons mentionnées et déclarées aussy en noz aultres lettres, aussy menti et faulsement dict contre la vérité, comme ils sont bien accoustumés de faire.

Sur le Ve article, commençant : *Que nous après le trépas*, etc. Sur ce pouvez considérer quel droict que les subjectz

peuvent avoir de oster à leur seigneur son pays et luy désobéir, déchasser leur prince et bail de leur naturel seigneur soubz ombre d'obéir à un enfant qui ne scait commander ni deffendre. Certes, leur vouloir n'est pas si grand envers leur seigneur, qu'ils sont enclins de dominer, et à eniplir leurs L'Ourses ; et quoy qu'ils dient au contraire, l'on le trouvera en la vérité aussy n'estre faulx, yen les alliances qu'ils ont voulu faire avec les aultres, lesquelles, se Dieu ne les eue, empesché, nous eust esté, et aussy à nostredict filz, perpétuelle honte, esclandre et destruction.

Au VIe article : *De la réformation de nostre commission*, etc. Au cas qu'ils ne soient aydés de ladicte commission, de tant est leur abus et mesus (tort) plus grand. Toutesfois, ne fait-il à présumer qu'ils ayent fait poursuyvre icelle commission, et pour l'obtenir, nous ont promis grandes sommes de deniers sans en avoir jouy. Se peut-on par ce considérer et cognoistre une aultre bourde et faulseté avec les dessusdictes.

Sur le VIIe article, touchant et concernant nos serviteurs ; ils sont tels que nous les tenons et réputons par noz aultres lettres, et ne sera pas en la puissance de ceux qui nous escripvent de les déchasser hors de nos pays sans nostre sceu et consentement. Et à ce qu'ils dient que nos dicts serviteurs ne servent ne bien ne léaulment nostredict filz, et que ce appert par effect, nous avons assez sur ce respondu par nos aultres lettres, et ce que lesdictes gens en escripvent est bourde et faulz ; car iceux noz serviteurs ont pour nous, icelluy nostredict filz, pays et subjects, exposé leurs corps et plusieurs d'eulx perdu leurs biens ; iceux qui escripvent lors estons en leur sceureté, recouvranz grands prouftiz et émolumens.

Sur le VIIIe article, commençant : *Pour ores, que nous puissions*, etc. Se leur intention est de mettre leur seigneur en subgection ou non, appert assez par les œuvres, et, ne doubtons point qu'ils ne baillent à nostre filz aussy peu de domination et ne le tiengnent en si petite révérence et honneur, comme ils nous ont tenu par cy-devant et aussy feue nostre compagne, qui estoit aussy leur naturelle princesse ; et s'ils vouloient dire qu'ils ont, fait à nous et nostredict feue compagne ce qu'iceulx estoient tenus de faire à leur naturelle dame et princesse, sans la prendre ou tenir en subjection plus qu'ils ne debvoient faire par honneur, espargnent-ils la vérité ; car il est tout notoire à un chascun comme ils se sont conduits vers nous et icelle nostre compagne, et les divers moyens qu'ils ont tousjours guéris et cherchez pour nous rendre en servitude. Par quoy l'on peut bien appercevoir leur faulseté et abus comme dessus.

Touchant le IXe article, touchant la mambournie, nous ne demandons ne désirons fors ce que, selon droict et la

coustume des pays, nous compète et appartient, et espérons à l'ayde de Dieu d'y parvenir, nonobstant leurs bourdes qu'ils ont mis et mettent journellement avant et celles que pourroient mettre en avant cy-après.

Sur le Xe article, touchant les joyaux et tapisseries, et où ils désirent faire justifier leur légière sentence, prétendans estre juges, etc. En quoy ils mentent et dient faulusement ; car entre nous et nostre filz n'a différent, sinon en temps que ils, à leur prouffit, en font semblant ; et quand différent y auroit, si n'en ont-ils que faire et ne sont point les juges. Et par ce peut apparoir leur faulseté et bourde cy-devant.

Sur le XIe article, *touchant les joyaux qui sont espars, vendus ou fondus*, etc. disons que ç'a esté pour la tuition et deffense de nostre pays de Flandres, où nous avons exposé nostre corps, sans en aulcune façon l'avoir espargné, comme il est notoire à tous, dont ils nous debvroient remercier et récompenser et pour récompense de ce ils nous chargent et vitupèrent, que procède d'un faulx et déloyal courage.

Sous le XIIe article, là où ils dient que nostre filz est bien traicté à Gand, il nous plaict moult bien qu'il est bien traicté, et n'avons de ce, nous ne nostre filz, à remercier fors Dieu, nostre créateur. Toutefois nous doubtons que s'il y demeure longuement que ce luy coustera, et par adventure luy coustera le pays de Flandres ; mais que luy mettons etnpeschement en sesdicts pays et bien, ès queiz ne prétendons plus avant que droict et selon les coustumes d'iceux pays nous compète et appartient : cela est-ce aussy menti et escript contre la vérité par ceulx qui l'ont escript ou fait escrire.

Et en tant qu'ils touchent le XIIe article, où ils dient avoir fait bonne justice, etc., et désirent qu'aucuns noz serviteurs voient envers eux pour d'eux estre informez, il est plus raisonnable et séant que ceulx qui ce escrivent viennent devers noz serviteurs, comme ils ont aultrement accoustumé de faire, et espérons à l'ayde de Dieu que encore feront. Et au cas que ainsy le facent, nous les appoincterons ainsy qu'il appartiendra. Touchant la grace, pardon et dissimulation qu'avons faite à messire Guillaume d'Aremberg et aultres, il ne nous appartient point de sur ce respondre à ceulx qui ce escrivent, attendu qu'ils ne sont pas dignes de entendre ne pouvoir concevoir en quelz cas, pour le prouffit et utilité des pays, il soit permis au prince de dissimuler ou faire grace, aulcune espace de temps, des cas et maléfices de quelque qualité qu'ils soient ; mais que doyons avoir fait mettre à mort ou au dernier supplice ceulx qui vouloient mettre union et accord en noz pays et seigneuries, nous disons que ce sont bourdes et faulsetés, comme il puet apparoir par les procès et sentences et aultrement duement.

Et quand au XIII^e article, où ils font mention de nostre très chère et très amée dame et. belle mère, la duchesse douairière, etc. Il appert clèrement de la présomption et outrecuidance desdicts escrivans, ausquelz n'appartient aucunement de :dire, escrire, déclarer, ne penser telles ou semblables choses et ne faisons point de double qu'elle n'en responde cy-après en telle façon que chascun congnoistra le tort que, sans cause et contre vérité, ils mettent avant, attendu qu'elle n'a faict sinon chose raisonnable et ce que luy toisait (ce qu'il lui était loisible de faire) pour parvenir à ce que, de force et par violence, lui a esté osté.

Et quant au XV^e article, *touchant les lettres et scellez*, etc. nous la renvoyerions, ne fût que par icelles nostre intention est de faire apparoir de leurs bourdes, faulsetez et mensonges.

Sur le XVI^e article, où ils dient que les particulières gens se garderont, etc. ils feroient bien qu'ils fissent bien envers Dieu, leurs seigneurs, leurs pays et subjects, car de ce n'advierroit que bien, et qu'ils se gardassent de persévérer et endurcir en leurs faulsetez envers nous et au préjudice de nostre

Sur le XVII^e article, là où ils parlent de nosdits serviteurs et que regardissions le troupeau (le peuple), ils devraient mesme regarder le troupeau que leur avons par cy-devant dénommé ; s'ils estoient d'antenne estime, ils se devroient ayder de la vérité, et rejeter leurs abus et faulsetez comme dessus.

Et en tant qu'il touche le XVIII^e article, etc. Nous espérons à l'ayde de Dieu nous conduire que noz paroles et noz faitz démonstreront évidemment les faits de ceux qui escrivent estre mensonges et pleins de bourdes, et les nostres estre véritables.

Et au dernier article, là où ils désirent que nous veuillons regarder et faire le mieux au salut de nostre âme, etc. Nous l'espérons faire, sans avoir sur ce leur advis, et n'est point besoin qu'ils nous en prient ; mais d'ensuir (suivre) leurs faulx et mauvais proposés ne serait pas le salut de nostre âme, comme ci-après sera treuvé au vrai.

Et là où ils dient qu'ils auroient aussytost faict aucune chose à nostre préjudice, etc. Il nous semble que jusques à ores il se sont à ce bien employez, sans en ce espargner faulsetez, trahisons et mensonges ; mais, à l'ayde de Dieu, nous espérons qu'avant qu'il soit long temps ils se déporteront d'iceux, et qu'ils congnoistront leurs faultes, ainsy que aultresfois ils l'ont fait ; et s'ils le font en temps ce sera leur honneur et prouffit, et autrement, en continuant en leurs

damnables propos, il pourra redonder à leur desplaisir et charge, ce que ne verrions point volontier ainsy advenir¹.

Ces pièces montrent assez que tout accord était impossible pour le moment. Un nouvel incident vint aggraver cette situation déjà si inquiétante. Philippe Wielant, Jacques Heyman et Jacques Destenwerpere étaient allés, au nom des états de Flandre, féliciter le jeune roi Charles VIII sur son avènement au trône. Ces députés furent, à leur retour, enlevés entre Baumez et Caignicourt, aux confins de l'Artois et du Cambrésis, par les hommes d'armes du sire Lancelot de Berlaimont. On les dépouilla de tout ce qu'ils portaient, et l'on rechercha surtout avec soin tout ce qui concernait leur mission ; ils furent conduits ensuite au château de Berlaimont². Maximilien ayant déclaré au doyen de Saint-Donat de Bruges que le sire de Berlaimont avait agi sans ses ordres, les conseillers du duc Philippe interprétèrent ces paroles comme un désaveu, et envoyèrent un héraut d'armes sommer le sire d'Aimeries, grand bailli de Hainaut, de faire rendre la liberté aux ambassadeurs de Flandre et de convoquer les états de Hainaut pour s'appuyer à cet effet de leur concours. Le sire d'Aimeries se contenta de faire parvenir à Maximilien la lettre qui lui était adressée, ainsi que celle qui était destinée aux états de Hainaut.

Le sire de la Gruuthuse et ses collègues espérant un meilleur résultat de l'intervention du roi de France, se hâtèrent de donner connaissance de tout ce qui était arrivé à Guyot de Lonzière et à Eustache Luillier, l'un maître d'hôtel, l'autre conseiller de Charles VIII, chargés en ce moment d'une mission royale auprès de l'archiduc³. Maximilien se contenta de répéter aux agents français ce qu'il avait déjà dit au doyen de Saint-Donat, et fit remarquer que, bien que le sire de Berlaimont eût agi sans ses ordres, il était juste qu'on permit à l'accusé *d'ester en droit par devers lui pour soutenir la dite prise avoir été bien faite*. Berlaimont alléguait en effet que les députés flamands avaient été arrêtés sur le territoire du Cambrésis, terre soumise à l'empire, et qu'ils avaient offensé la hauteur et seigneurie de l'archiduc d'Autriche, en se rendant en France sans son ordonnance ou son consentement. Or il eût fallu, pour engager un débat contradictoire, que quelque parent des prisonniers se constituât partie au procès à Bois-le-Duc. Les envoyés français représentaient de leur côté *que nul du quartier de Flandres n'oseroit venir devers monseigneur d'Autriche de peur d'estre pris prisonnier et qu'on ne lui fist desplaisir de sa personne ; mais Maximilien persista à répondre que sur son honneur, il leur feroit baillier bonne provision de justice*. Ces envoyés furent obligés de regagner leur pays sans avoir rien pu obtenir ; ils s'arrêtèrent, en passant, à Malines, où ils eurent un entretien avec le chancelier et le sire de Bousut⁴.

Les conseillers du duc Philippe écrivirent à Guyot de Lonzière une lettre, où respire un vif mécontentement. *Si eussions eu cause de nous contenter de la réponse faite au doyen de Saint-Donat, disent-ils, il n'estoit besoin requerre plus. avant monseigneur le roy, mais il semble que ne eussions bien gardé l'honneur et le droit de monseigneur le rny, ne le nostre, de mettre en connoissance de*

¹ *Papiers d'état du cardinal Granvelle d'après les mss. de la bibliothèque de Besançon publiés sous la direction de M. Ch. Weiss, tome Ier, pages 18-24.*

² Aujourd'hui chef-lieu de canton (Nord), à 13 kil. N. O. d'Avesnes.

³ Lettre du 17 novembre 1483 ; ms. de Gand.

⁴ Lettre de Guyot de Lonzière du 11 décembre 1483 ; ms. de Gand.

cause par devant monseigneur d'Autriche Faguet du chemin et prise faite au royaume de personnes que à la vérité l'on doit tenir et réputer ambassadeurs non seulement de nostre pays, mais aussi de monda seigneur le roy, en tant qu'ils avoient lettres de créance et charge de lui vers nous, et nous donnons merveilles que vous, ambassadeurs d'icelui seigneur, vous estes tenus contents de ce faire, et du moins deviez requerre que nos ambassadeurs fussent restitués et réintégrés sur le lieu de la prise ès mains des officiers d'Artois¹.

Déjà, du reste, la voie de justice était ouverte devant les magistrats de Flandre à la requête des parents et amis des députés retenus prisonniers, et l'on avait arrêté par mesure de représailles le fils du sire d'Aimeries et celui du sire de Boussut. Ce n'était pas assez. Le comte de Itomont, le sire de Beveren et l'abbé de Saint-Pierre furent chargés d'aller porter les plaintes des Flamands au roi de France, en lui représentant qu'elles le touchaient à double titre, et comme seigneur suzerain de la Flandre, et comme époux de l'héritière présomptive du comté. Il importait d'autant plus au roi de France d'intervenir dans les différends des trois états avec Maximilien, disaient les Flamands, que celui-ci était l'allié des Anglais, anciens ennemis de France. Les états de Flandre l'acceptaient d'ailleurs pour juge ; ils étaient prêts à se défendre devant les pairs et devant le parlement, et leur unique désir était de voir la voie de justice succéder à la voie de fait, tandis que des mesures prises dans le même but affranchiraient des entraves fiscales le bien et entrecours de la marchandise tant au royaume que ès pays de monseigneur le duc Philippe.

Des instructions secrètes enjoignaient aux ambassadeurs de s'adresser particulièrement au duc de Bourbon. Ils devaient lui présenter un exposé des griefs de la Flandre contre Maximilien, inculpé d'avoir juré le traité d'Arras et de l'avoir violé presque aussitôt par haine contre le roi Charles VIII nommé par lui le plus grand adversaire qu'il eust, de s'être montré constamment hostile à la paix, d'être guidé par des conseillers allemands qui voulaient priver le duc Philippe de son héritage, d'avoir choisi pour confident le sire d'Aremberg — Guillaume de la Marck —, coupable du meurtre de l'évêque de Liège. Ils étaient chargés de lui rappeler comment il est obligé à aydier le droit de l'héritage de monseigneur le duc Philippe, car il estoit le plus prouchain du sang en telle façon que si mondit seigneur et la reyne sa sœur alloient de vie à trespas, leurs pays et seigneuries succéderaient, après monseigneur de Ravenstein, à l'ainé de la maison de Bourbon. Ils devaient aussi communiquer aux princes du sang la copie des lettres échangées entre Maximilien et les conseillers du duc Philippe, et, de plus, une consultation juridique, signée par douze docteurs de l'université de Paris, déclarant que Maximilien n'avait aucun titre au gouvernement des états de son fils, et que lors même que les conventions matrimoniales ne l'en eussent point formellement exclu, il s'était rendu indigne de toute tutelle et de toute mambournie².

Pendant que les députés des états s'acquittaient de leur mission, Maximilien se rendit dans le Hainaut pour y affermir son autorité et se faire remettre les prisonniers du château de Berlaimont. Il était arrivé à Cambrai et logeait à l'abbaye de Saint-Aubert, quand une vive querelle, dont on ignore le sujet, s'éleva entre Lancelot de Berlaimont et Philippe de Clèves, fils du sire de

¹ Lettre du 12 décembre 1483 ; ms. de Gand. Ces citations sont empruntées à M. Kervyn, qui nous fournit tous ces détails.

² Ms. de la Biblioth. de l'univ. de Gand, 434, f° 201. (Citation de M. Kervyn.)

Ravenstein. Des reproches l'on passa aux défis ; aux défis succéda un combat à mort, et quelques archers, accourant au secours de Philippe de Clèves, tuèrent Lancelot de Berlaimont à coups de piques et de hallebardes¹.

Cette sanglante aventure eut lieu dans les premiers jours de février 1484². Bientôt après, Maximilien quitta le Hainaut avec l'armée qu'il avait ramenée de la Hollande, passa devant Lille, qui lui ferma ses portes, et s'avança jusqu'à Bruges. Son premier soin fut de ranger immédiatement ses hommes d'armes en ordre de bataille devant la porte de la Bouverie et devant celle des Maréchaux, en faisant sonner toutes ses trompettes. Déjà il avait délégué un héraut vers les magistrats, mais l'échevin François de Bassevelde ne permit pas à cet envoyé de pénétrer dans la ville, et le congédia en ces termes : *Allez dire à votre maître que, s'il a quelque chose à demander aux magistrats, ils lui donneront audience dans la salle des délibérations où ils sont réunis, pourvu qu'il n'amène pas plus de dix ou douze personnes avec lui*³.

Maximilien comptait, paraît-il, sur un complot qui s'était formé à Bruges, complot qu'une circonstance fortuite, le déplacement de la fête de saint Mathias⁴, retardée d'un jour à cause de l'année bissextile, empêcha, dit-on, d'éclater. Déçu dans son espérance d'entrer à Bruges à l'aide d'un mouvement des bourgeois qui lui étaient favorables, trop faible d'ailleurs pour en tenter le siège, il se retira vers Oudenbourg. On le soupçonna d'avoir voulu s'emparer de l'Écluse, mais ce port était bien gardé.

On se livra à Bruges à d'actives recherches sur le complot qui devait ouvrir la ville aux Allemands ; on finit par découvrir qu'il était dirigé par les sires de Ghistelles et de Praet, et qu'il comptait parmi les bourgeois de nombreux adhérents. Le 28 février, l'échafaud s'éleva sur la place publique. Les premiers suppliciés furent des hommes obscurs ; c'étaient un domestique de l'ancien écoutète, Jean Van der Vicht, et un clerc nommé maître Urbain ; mais bientôt la hache du bourreau n'épargna plus les têtes les plus illustres. Le 5 mars, messire Jean Breydel, ancien bourgmestre de Bruges, et le sire d'Aveluys, ancien maître d'hôtel de la duchesse Marie, partagèrent le sort de plusieurs membres des métiers atteints par les mêmes accusations. Roland Lefebvre, receveur général de Flandre, fut incarcéré au Stein ; une sentence d'exil frappa Pierre Lanchals, Georges Ghyselien, Jacques de Heere, Jacques de Vooght, le bâtard de Baenst ; Corneille Metteneye fut condamné à six ans de captivité dans une prison où le jour ne pénétrait point⁵.

Vers la même époque, Maximilien convoqua à Bruxelles un chapitre de la Toison d'or. Le 17 avril, les trois membres de Flandre, réunis à Gand, présentèrent au jeune duc Philippe un long mémoire, dans lequel ils déclaraient contester à l'archiduc le droit de présider aux assemblées de l'ordre, aussi bien que celui de

¹ M. Kervyn, v. 353. — Voir le récit de Pontus Heuterus.

² Despars, remarque M. Kervyn, place par erreur ces événements au mois de février 1482 (v. st.), tandis que l'Excellente Chronycke les attribue à l'année 1485 (y. st.). On ne saurait croire, ajoute-t-il avec raison, combien de difficultés présente parfois l'exactitude chronologique.

³ Despars, IV, 231.

⁴ M. Kervyn confond la fête de S. Mathias, 25 février, avec celle de S. Mathieu, qui se célèbre le 21 septembre.

⁵ M. Kervyn, V, 355. — On lit dans Despars : *Cornelis Metteneye wees men absdoen ooc zes jaeren ghevanghen in die donckercamere te moeten blivene*. Voir le long et intéressant récit de ce chroniqueur, IV, 237-240.

porter les titres et les insignes des nombreux états de la maison de Bourgogne. Par suite de cette opposition, douze chevaliers, investis d'un droit souverain d'arbitrage par les statuts de l'ordre en tout ce qui touchait à l'honneur et au devoir de ses membres, se réunirent à Termonde le 12 juin 1484. C'étaient Jean de Lannoy, Adolphe de Ravenstein, Louis de la Gruuthuse, Engelbert de Nassau, Wolfart de Borsele, Jacques de Romont, Jean de Ligne, Pierre de Bousut, Baudouin de Molembais, Martin de Polheim, Claude de Toulongeon et Philippe de Beveren. Ils déclarèrent que toutes les discordes qui avaient régné parmi les chevaliers devaient être mises en oubli ; que Maximilien avait cessé d'être le chef de l'ordre, mais pouvait continuer à le présider pendant la minorité de son fils ; qu'ils étaient d'ailleurs d'avis qu'il devait renoncer, tant dans l'ordre qu'autrement, aux titres et aux armoiries qu'il portait sans y avoir droit. Là s'arrêtait la juridiction des chevaliers. Ils essayèrent d'abord, en présence des députés de Maximilien et de ceux des états de Flandre, la discussion des autres questions litigieuses, mais il fut impossible de s'entendre, et les conférences furent abandonnées sans espoir de pouvoir les reprendre.

Des deux côtés les regards étaient tournés vers la France. Dès le 5 décembre 1483, Charles VIII avait accordé aux villes de Flandre un sursis de dix ans à l'exercice des droits de ressort et d'appel que revendiquait en matière criminelle le parlement de Paris, attendu que le pays de Flandre est pays fort hanté et fréquenté de marchands étrangers plus que nul pays qui soit deçà la mer océane, et est fort peuplé et habité tant dedans les bonnes villes que par le plat pays, et soit ainsy que les trois principales villes de la langue flamengue qui sont Gand, Bruges et Ypres, que l'on dit les Trois Membres de Flandre, par les privilèges, coutumes, et usages du dit pays, ont de toute ancienneté esté régies et gouvernées tant au fait de la police d'icelles que de la justice qui se fait et administre entre les inhabitants et les marchands qui y hantent et conversent, par les gens de loi des dites villes qui ont cognoissance de tous cas civils et criminels de leurs bourgeois et inhabitans, et d'autres dont ils ont accoustumé cognoistre, et que de toute ancienneté ils ayent prétendu et maintenu que, pour le bien et cours de la marchandise, l'estre et entretenement des dites villes et de leur police, ils n'estoient appellables ne refformables en cas civils, ne en cas criminels¹. Le 19 mai 1484, on vit arriver à Bruges le grand bâtard de Bourgogne, et il y fut reçu avec de grands honneurs. Il venait, au nom du roi de France, tenter un dernier effort pour le rétablissement de la paix. Enfin, le 25 octobre, un traité d'alliance fut signé entre les plénipotentiaires du roi et les communes flamandes².

Maximilien, de son côté, pour susciter des embarras à la régente Anne de Beaujeu, adressa ses réclamations aux princes du sang, déjà prêts à former une autre ligue *du bien public*. En même temps il cherchait à conclure d'étroites alliances avec le roi de Castille, les ducs de Bretagne et de Lorraine ; excitait les

¹ Godefroid, *Preuves de l'histoire de Charles VIII*, p. 394.

² Afin que nous avec eux et eux avec nous puissions mieux nous employer au service du roy, bien et utilité de la chose publique du royaume, nous avons pris avec nos chers et très spéciaux amis, ceux des trois membres de Flandre, vraye et bonne amitié, intelligence et confédération ferme et stable alliance... Nous les assisterons contre tous ceux qui voudroient entreprendre sur la garde et gouvernement du duc Philippe et dudit pays contre la volonté et intention d'iceux des dits membres, et jurons que, toutes fois que requis en serons, nous déclarerons amis et alliez des dessus dits des membres de Flandres. Godefroid, *Preuves de l'histoire de Charles VIII*, p. 460.

habitants de Bourgogne à le soutenir, et traitait, avec le sire de Neufchâtel pour qu'il se déclarât en sa faveur. Les instructions données à Olivier de la Marche, envoyé par Maximilien en France, portaient ce qui suit : Ledit Olivier advertira les dits seigneurs du tort que ceux de Gand tiennent à mondit seigneur, tant en ce qu'ils luy détiennent mondit seigneur son fils que en ce qu'ils prétendent et usurpent le gouvernement du comté de Flandre, contre Dieu, tous droits et bonnes observances, et contre l'ordonnance de feu madite très redoublée dame, et contre ce que font tous les autres pays qui se tiennent en bonne obéissance envers mondit seigneur, et pour ce requerra à iceux seigneurs que ils ne veulent bailler aucun ascout, faveur ou assistance auxdits de Gand, pleins de mensonges et de mauvaise, perverse et infidèle volenté envers mondit seigneur, et n'est chose nouvelle ce que les dits de Gand font, car de tout temps et grande ancienneté ils ont accoustumé de ainsi traiter leurs princes¹.

Il ne restait plus que le recours aux armes. Maximilien réunit ses forces à Malines, où Jean de Berghes et Baudouin de Lannoy l'avaient rejoint. Sa première entreprise fut dirigée contre Termonde. Jacques de Fouquerolles et d'autres hommes d'armes se déguisèrent les uns en marchands, les autres en moines blancs ou noirs ; quelques-uns même cachaient leur cuirasse sous une guimpe blanche de nonne. Ils se présentèrent devant Termonde le 26 novembre, au point du jour ; mais dès qu'on les eut laissés entrer, ils tirèrent leurs armes et s'emparèrent de la porte. Maximilien, qui s'était placé en embuscade avec huit cents cavaliers aux maladreries voisines de la ville, se hâta d'accourir. Ce fut en vain que les bourgeois tentèrent les chances défavorables d'un combat, où l'un des fils du comte de Zollern fut tué ; ils furent culbutés et refoulés jusqu'à la place du marché. Maximilien, qui connaissait toute l'importance de la ville de Termonde, s'efforça toutefois de se les attacher en défendant de piller leurs biens, et leur laissa pour gouverneur le sire de Melun. Le même jour, Jean de Copenolle avait été chargé d'aller conduire des renforts à la garnison de Termonde. Il apprit bientôt qu'il était trop tard, et retourna à Gand annoncer que l'archiduc commençait la guerre².

¹ *Preuves de Commines*, IV, 131-152.

² M. Kervyn, V, 360. — Voici comment la chose est racontée par Olivier de la Marche, *Mémoires*, I, II, c. 11 : En ce temps l'archiduc nostre prince — qui avoit bon vouloir de se venger de ceux de Gand — conceut secrètement comment il pourroit prendre Termonde, et fit son assemblée de gens d'armes en la ville de Malines ; et estoit ascompeigné de messire Jehan de Bergues, de messire Baudouin de Lannoy, et du seigneur de Chanteraine. Et pour conduire son fait plus subtilement, avec un peu d'entendement qu'il avoit en aucuns de la ville de Termonde, mit sus une douzaine de compagnons de guerre, dont Jacques de Fouquerolles estoit le chef ; et habilla les uns en moynes noirs, et les autres en moynes blancs, les autres en religieuses noires, et les autres en religieuses blanches ; et fit d'iceux religieux et religieuses deux chariots, et les envoya contre Termonde pour aborder à la porte sur le point du jour ; car ceux qui avoyent entendement avec l'archeduc devoient avoir la garde de la porte à icelle heure. Si se partit l'archeduc. atout ses gens d'armes à cheval, bien matin, et ala mettre une grosse embusche assez prés de Termonde, en un lieu qu'on dit la maladie ; en laquelle embusche il estoit luy-mesure en personne. Il avoit ses signes entre les moynes et nonnains et luy, et son fait très bien ordonné ; et quand on vint à la porte ouvrir, les deux chariots de moynes et nonnains entrèrent en la porte, et firent signe à l'arche-duc, lequel luy et sa compagnie, à course de cheval, ala vers la porte de Termonde, et trouva que ledict Jacques de Fouquerolles et ses gens estoient à pié, les vouges et les battons au poing, et avoyent geigne la porte ; et tantost les gens de cheval entrèrent dedans, et tirèrent tout droit jusques au marché ; et à gagner iceluy marché, fut tué l'un des fils du

A cette nouvelle les Gantois prirent les armes. Seize mille Flamands envahirent le Brabant, et parcoururent hostilement tout le pays situé entre Alost et Halle sans rencontrer d'obstacle sur leur chemin. Maximilien, rentré à Bruxelles, avait exhorté vainement les échevins à armer les bourgeois pour repousser l'ennemi ; mais s'étant adressé directement à l'assemblée du peuple, celle-ci lui répondit par des acclamations¹. Les assaillants toutefois ne causèrent pas grand dommage. L'archiduc put bientôt quitter Bruxelles pour se rendre dans le Hainaut. Arrivé à Ath, il y trouva une nouvelle occasion favorable d'augmenter sa puissance. La ville d'Audenarde avait toujours été un des points les plus importants de la topographie stratégique de notre pays. Si Termonde dominait l'Escaut, au-nord de Gand et défendait la frontière du Brabant, Audenarde commandait le fleuve du côté où il était le plus facile d'attaquer les Gantois. C'était d'ailleurs une position à laquelle les communes flamandes attachaient un grand prix, parce qu'elle leur était nécessaire pour assurer leurs communications avec la France. Audenarde donc possédait deux citadelles : la plus redoutable, celle de Bourgogne, avait pour capitaine Pierre Metteneye ; l'autre, qu'on nommait le château de Pamele, obéissait à Gauthier de Rechem. Celui-ci fit offrir à Maximilien de lui livrer la ville. Dans les premiers jours de janvier 1485, l'archiduc quitta Ath avec quatre cents chevaux et seize cents fantassins. Laissant à quelque distance son arrière-garde avec Philippe de Clèves, il met pied à terre, et attend patiemment l'heure où il doit se montrer. Elle arrive bientôt : le château de Pamele lui est ouvert. Au même moment, Philippe de Clèves se présente devant la porte de Tournai. Ses trompettes répondent à celles de Maximilien, et le château de Bourgogne, enlevé par une surprise que Pierre Metteneye n'avait point prévue, partagea le sort du château de Pamele².

Maximilien s'applaudissait de ses succès, lorsqu'il reçut des lettres où Charles VIII lui reprochait vivement d'avoir rompu la paix ; elles étaient ainsi conçues :

Charles, par la grâce de Dieu roi de France, à nostre très cher et très amé père et cousin Maximilien, duc d'Autriche, salut et dilection. Nostre très cher et très amé frère et cousin le duc Philippe, comte de Flandre, par l'avis et délibération

comte de Sorne, dont ce fut dommage, car il estoit bel et bon gentilhomme. Si ordonna l'archeduc gens de bien pour aler par les rues et assurer le peuple ; et par ce moyen chacun rentra en sa maison, et le lendemain il ne sembloit pas que la vile eust eu affaires n'effroy ; mais étoit toute rapaisée, sans pillage n'autre meurdre ; et demoura l'archeduc à Termonde assez longuement ; et pour la seureté et gouvernement d'icelle bonne vile, il y ordonna capitaine messire Jehan, seigneur de Melun, qui s'y conduisit notablement ; et s'en retourna l'archeduc à Brucelles.

¹ En ce temps, monsieur de Romont — qui estoit lors capitaine de Gand et de Flandres pour les Gandois — fit une assemblée de Flamans, et principalement Gandois ; et se mit aux champs et marcha jusques à Assèle, où il se logea, et y demoura certains jours ; et monsieur l'arche-duc, désirant de le combattre, voulut assembler gens pour luy courre sus. Mais ceux de Brucelles ne voulurent point que l'on est guerre de la vile de Brucelles contre ceux de Gand, et ainsi ne peut l'archeduc pour celle fois rien exécuter ; mais il fit practiquer le peuple de la vile de Brucelles ; et par un matin le fit venir sur le marché en grand nombre ; et luy-mesme ala en l'hostel de la vile, et demanda aux gouverneurs s'ils entendoient point qu'il se deust deffendre de ses ennemis par la vile de Brucelles. Ils furent un peu longs en response, et l'arche-duc leur dit : *Le peuple est assemblé pour me donner aide, et (qu'il soit vrai) venez avecques moy, et nous sçaurons d'eux leur volonté.* Les gouverneurs furent tous ébahis, et parlèrent autrement qu'ils n'avoient fait ; et l'archiduc parla au peuple, qui tous se d éclairèrent à faire ce qu'il voudrait et commanderait. Olivier de la Marche, *Mémoires*.

² M. Kervyn, V, 362-363.

de ceux de son sang et de son conseil, nous a fait remontrer, comme en concluant le mariage de nous et de nostre très-chère et trèsamée compagne la royne votre fille, ait aussi esté accordé que vous, nous et nostre dit frère et cousin le duc Philippe, comte de Flandres, serions tenus de nous aider, secourir et assister l'un à l'autre envers et contre tous, et depuis, à l'occasion de certain différend qui est survenu entre vous et ceux du dit pays de Flandres touchant la mainbournie de la personne et biens de nostre dit frère et cousin le duc Philippe, et de sondit pays et comté de Flandres, qui sont de nostre royaume, sujets de nous et de la couronne de France, comme de leur souverain seigneur, iceluy nostre frère et cousin, les dits de son sang et du conseil et membres de sondit pays de Flandres, par l'advis desquels, sous le nom de nostre dit frère et cousin le duc Philippe, se font et despêchent toutes les affaires du dit pays de Flandres, vous ont fait offrir la voye de justice, c'est à savoir, que sur tout ce que vous voudriez prétendre, demander et quereller audit pays et comté de Flandres, soit droit de mainbournie de la personne et bien de nostre dit frère et cousin le duc Philippe, ou autre droit quelconque que voudriez prétendre, ils offroient en respondre et ester à droit par devant nous et les pairs de France, ou en nostre cour de parlement, ausquels la connoissance et ressort en appartient, et doit appartenir, attendu que les dits pays et comté de Flandres sont du royaume de France, une des principales et anciennes pairies d'iceluy, sujets en souveraineté à nous et à nostre couronne. Lesquelles offres vous ont esté faites et réitérées de bouche et par écrit, en assemblées publiques en la ville de Bruxelles, par nos ambassadeurs envoyés devers vous, et nostre dit frère et cousin le duc Philippe, et depuis à l'assemblée de Tenremonde, où estoient aucuns chevaliers de la Toison d'or, et aucuns vos commis et ambassadeurs ; laquelle voye de justice vous n'avez voulu accepter, mais avez commencé et attenté voye de fait, en soustrahant et vous efforçant de soustraire de l'obéissance de nostre dit frère et cousin plusieurs villes et places fortes de sondit pays et comté de Flandres. Nous ait été aussi remontré, comment ceux du pays de Flandres ont esté la cause principale des d ts traités de paix et de mariage, et sont ceux qui de leur part les veulent et désirent entretenir ; et avec ce il est bruit assez commun que aucuns de vos gens sèment et font courir voix et parole que si vous aviez une fois subjugué ledit pays de Flandres, vos tre intention est de recouvrer par force et puissance d'armes, à l'aide des Anglois, nos anciens ennemis, les pays et seigneuries, qui par ledit traité de paix appartiennent à nous et à nostre dite compagne la royne. Pour lesquelles considérations, eL pour obvier aux inconvéniens qui en pourroient avenir, et pourveoir à la seureté tant dudit pays de filandres, que des autres parties de nostre royaume, nous avons derechef puis naguères pris et reçu en union, amitié et confédération avec nous nostre dit frère et cousin le duc Philippe, pour lui, ceux de son sang et de son conseil, ensemble lesdits trois membres, et généralement tout son pays et comté de Flandres, nos sujets, et avons promis leur aider, assister, et donner faveur et secours de gens et autrement contre tous ceux qui par voye de fait voudront entreprendre sur l'estat et garde de la personne de nostre dit frère et cousin le duc Philippe, et sur le gouvernement de sondit pays de Flandres ; et combien que, comme seigneur souverain du dit pays et comté de Flandres, eussions tant à vous que susdits de Flandres par nos lettres à vous présentées par Lyonnois, notre officier d'armes, défendu la voye de fait, néanmoins, depuis aucuns briefs jours en ça, aucuns de vos gens, par vostre charge, sont venus en la dite ville de Tenremonde, estant de l'ancien héritage et domaine de nostre dit frère et cousin, et par emblée ont trouvé moyen de gagner la porte et entrée de ladite ville ; et incontinent vous en personne, à grande compagnie de gens de pied et de cheval,

y estes entré à puissance d'armes, et y avez fait et souffert faire tous exploits de guerre et hostilité, tuer et meurtrir plusieurs des pauvres habitans, butiner et piller leurs biens et maisons, combien qu'ils ne doutassent estre en guerre ni inimitié contre vous, et que jamais n'eussent esté par vous sommés et requis. Et disent en outre les dits de Flandres estre bien informés que tendez à leur nuire et porter dommage le plus que pourrez par voye de fait et exploit de guerre, sans vouloir réparer ce que par vous et vos gens y a esté fait, en nous requérant humblement, veu qu'ils sont de nostre royaume et nos sujets, que nous, en suivant les traités dessusdits, leur veuillons donner secours, faveur et ayde. Pourquoy, nous ayant regard aux choses des-susdites, lesquelles considérées, et mesmement l'offre de la justice où ils se sont mis, ne pouvons, sauf nostre honneur, abandonner nostre dit frère et cousin, ni ceux dudit pays de Flandres, par l'avis et délibération des princes et seigneurs de nostre sang, et gens de nostre grand conseil, vous advertissons des choses dessusdites, et vous signifions et déclarons par ces présentes, que nous prenons et recevons nostre dit frère et cousin pour luy, lesdits de son sang et conseil estans lez luy, et les gens des trois membres, et le général de son pays et comté de Flandres, en nostre union, amitié et confédération, envers et contre tous ceux qui entreprendront par voye de fait sur l'estat et garde de la personne de nostre dit frère et cousin, et le gouvernement de sondit pays de Flandres. Si vous prions, requérons, et sommons par ces présentes, que vous désistiez des dites voyes de fait, et n'attentiez, ne fassiez ou souffriez attenter choses quelconques, qui sont contre ni au préjudice de nostre dit frère et cousin et de sondit pays, ni contre l'estat et garde de sa personne, ni dudit gouvernement de Flandres, qui s'est fait ou fera pour le temps à venir sous son nom, et par l'avis desdits de son sang et conseil, et des dessusdits membres de Flandre, et que ce qui par vous ou les vostres aura été fait, attenté ou innové, tant en la surprise de la dite ville de Tenremonde, que en toutes autres voyes et exploits de guerre, et tout ce que par vous ou les vostres, ou sous vostre aveu, s'en seroit ensuivi, les réparez et remettiez en toutes choses au premier estat. Et si par voye de justice vous prétendez aucun droit de mainbournie ou autres sur la personne et biens de nostre dit frère et cousin, nous vous offrons de vous administrer si bonne et briefve justice, que par raison vous devrez estre content, et si autrement le faites, et continuez en la dite voye de fait, ou différez de faire réparer ce qui a esté attenté à la surprise dudit Tenremonde et autrement, nous vous signifions et déclarons dès maintenant et pour lors, que en nous acquitant ainsi que tenus y sommes, par les moyens dessus dits, nous donnerons ayde, secours et faveur, de tout nostre pouvoir, nostre dit frère et cousin, et à ceux de son sang et conseil, et desdits membres et pays de Flandres, contre vous, et tous ceux qui en cette matière vous aideront et assisteront, sur quoy nous vous requérons nous faire réponse... Donné en nostre chastel de Montargis, le vingt-septième jour de décembre¹.

L'archiduc répondit par un refus. Sur quoi le roi renouvela, le 5 février 1485, sa promesse d'aider les Flamands envers et contre tous², promesse qui fut confirmée par un traité d'alliance conclu le 26 du même mois. Peu de temps après Jean de la Gruuthuse partit pour Paris ; il y obtint l'appui d'une armée, dont le commandement devait être confié au sire de Crèvecœur.

¹ *Preuves de l'histoire de Charles VIII*, p. 461.

² *Preuves de l'histoire de Charles VIII*, p. 472.

Pendant ces négociations le comte de Romont, qui prenait le titre de lieutenant général des pays de monseigneur le duc Philippe et de capitaine de son pays de Flandre¹, s'était retranché avec les milices flamandes entre Eenhaem et Audenarde, pour protéger la ville de Gand contre les attaques de Maximilien. Celui-ci avait hâte de commencer la guerre, et il avait appelé sous les drapeaux ses hommes liges de Brabant, de Hainaut et des autres provinces des Pays-Bas². Le 5 avril 1485, troisième jour de Pâques, Jean de Ligny saccagea Grammont. Deux jours après, le comte de Nassau s'empara du bourg de Ninove, qui fut également dévasté. Animé par ces succès, l'archiduc se dirigea vers le comte de Romont, mais celui-ci occupait une forte position, et Maximilien jugea peu prudent de l'attaquer dans son camp. Après quelques escarmouches sans résultat, il se retira vers Alost en incendiant le pays. Cette retraite enhardit les Gantois. L'un de leurs chefs, Adrien Vilain, sire de Rasseghem, quitte le camp d'Eenhaem avec trois mille Gantois, et s'approche d'Audenarde, espérant attirer la garnison dans les embûches qu'il lui a préparées. Mais le sire de Maingoval, que Maximilien a laissé dans cette forteresse, a deviné la ruse : il sort des murailles comme s'il l'ignorait, et par une fuite simulée amène lui-même les Gantois jusqu'aux portes d'Audenarde. Ils se croyaient vainqueurs, quand une décharge générale de l'artillerie de la forteresse foudroya leurs rangs épais ; au même moment, la garnison tout entière se précipita sur eux. Ils ne se rallièrent qu'avec peine en laissant derrière eux trois cents morts et deux cent vingt prisonniers. Adrien Vilain avait reçu un trait qui lui traversa le visage ; mais ce qui causa aux Gantois le plus de honte et de désespoir, ce fut la perte de leur grande bannière tombée au pouvoir de l'ennemi. Ils quittèrent précipitamment leur camp d'Eenhaem, et rentrèrent à Gand³.

Dès que Maximilien eut appris les avantages remportés par les siens, il envahit le pays de Waes avec son armée. Le château de Tamise fut emporté d'assaut, et toute la garnison flamande passée au fil de l'épée. Il poursuivit sa marche vers Gand, et arrivait en vue de cette ville, au moment même où Daniel de Praet accourait d'Audenarde avec deux cents chevaux et huit cents hommes d'armes pour le seconder.

Le péril des Gantois était imminent. Le sire de Crèvecœur, qui marchait à leur secours, avait perdu un temps précieux à parlementer avec les magistrats de Tournai, qui refusaient de le recevoir afin de conserver leur neutralité. Il se dirigea aussitôt vers Deinze, en ordonnant aux autres capitaines français de se hâter de le rejoindre. Mais les Gantois ne l'attendirent point. Ils préférèrent un combat inégal à la honte de voir insulter leurs murailles. Leur première sortie avait été malheureuse ; la seconde fut désastreuse. Le sire de Hornes, profitant de leur audace et de leur témérité, réussit à les entraîner dans une embuscade. Les Gantois, surpris de tous côtés, perdent quatre cents des leurs et se retirent en désordre ; le comte de Nassau et les sires de Berghes et de Ligny s'acharnent à leur poursuite. En vain Jean de Coppenolle cherche-t-il, en renouvelant la lutte par un effort désespéré, à favoriser la retraite de ses concitoyens. L'armée de Maximilien arrive auprès des remparts de Gand avec les fuyards, et elle y aurait pénétré avec eux, si le grand doyen Eustache Schietcalte n'eut fait fermer les

¹ Voir la note en fin de chapitre.

² Voir les pièces dans les *Bulletins de la commission d'histoire*, 2e série, t. II, p. 314 et suivantes.

³ M. Kervyn, p. 370, d'après les *Chroniques flamandes*, et Molinet.

portes et baisser les herses. Un grand nombre de Gantois périrent sous les yeux de leurs frères sans être secourus, mais Gand fut sauvé.

Maximilien s'éloigna. A peine avait-il atteint Termonde, qu'il apprit que le sire d'Esquerdes, Philippe de Crèveœur, était entré à Gand avec huit mille fantassins, six cent cinquante lances et trente-six canons. En ce moment même, Charles VIII sommait les états de Brabant et de Hainaut d'abandonner la cause de Maximilien. *Nous vous prions et requérons*, leur écrivait-il, le 25 mai 1485, *que veuillez départir de favoriser notre père et cousin l'archiduc d'Autriche au préjudice de notre frère et de nos subjects du pays de Flandre ; autrement nous y pourvoyons comme il appartiendra*. Nous ne connaissons point la réponse des états de Brabant et de Hainaut. Quant à Maximilien il répondit fièrement : *Je ne me sçay trop esmerveiller de semblables lettres et crois qu'elles procèdent de mauvais conseils*. Chacun sçait bien le tort que ceux de Flandres m'ont fait jusqu'à cette heure, d'avoir détenu mon fils par force ; toutefois j'espère brièvement le mettre hors de la captivité en laquelle il a esté détenu. Au regard des requestes que faites à mes surjets, elles vous peuvent plus tourner à honte que à moy à dommage ; elles ne me donneront crainte pour me abstenir de faire ce que je dois. Cette pièce est du 25 juin 1485.

Le court espace de temps qui s'était écoulé entre ces deux lettres avait changé la face des choses. Les Français, que les Gantois ont appelés dans leurs murs, les traitent comme s'ils étaient non leurs hôtes, mais leurs ennemis. Des haines séculaires se réveillent. Crèveœur, qui veut les apaiser, suscite des souvenirs odieux et récents. On se rappelle qu'il a abandonné Marie de Bourgogne pour embrasser le parti de Louis XI et diriger contre la Flandre l'armée vaincue à Guinegate. Le hasard met le comble à l'agitation des esprits. Le sire de Crèveœur ayant engagé le jeune duc Philippe à monter à cheval et à se montrer au peuple, le bruit se répand que les Français se préparent à enlever le jeune prince et à l'emmener en France. En présence de l'animation populaire, Crèveœur jugea prudent de quitter la Flandre et de se retirer sous les remparts de Tournai, abandonnant toute son artillerie entre les mains des bourgeois de Gand (11 juin 1485)¹.

Ces querelles et ces divisions ne pouvaient que servir la cause de Maximilien. Le 1er juin 1485, tout le peuple de Bruges était réuni sur la place du Bourg pour suivre une procession destinée à appeler la protection du ciel sur la Flandre, lorsqu'on apprit que les portes de la ville étaient au pouvoir des partisans -de l'archiduc. Au même moment, on vit arriver, au grand trot de leurs chevaux, le comte de Nassau, les sires de Montfort, de Tainteville et d'autres chevaliers accompagnés d'une nombreuse troupe d'hommes d'armes, et, au milieu d'eux, messire Jean de Houthem, chancelier de Brabant. Un héraut les précédait. *Écoutez, écoutez*, cria-t-il à la multitude surprise et saisie de terreur. Le chancelier de Brabant prit aussitôt la parole, et expliqua à haute voix, en rappelant les longues guerres et les discordes qui avaient attristé la Flandre depuis la mort du duc -Charles, combien il était piste que Maximilien possédât plutôt que tout autre la tutelle pleine et entière de son fils. *Que voulez-vous*, dit-il en terminant, *la paix ou la guerre ?* Tous répondirent : *La paix*. *Reconnaissez-vous Maximilien pour mainbourg ?* ajouta le chancelier. *Oui, oui*, répliqua le peuple. Messire Jean de Houthem exposa alors les conditions auxquelles

¹ Douze jours après, le 23 juin, Charles VIII écrivit aux bourgeois de Gand pour les prier de lui renvoyer son artillerie. *Archives de la Flandre Orientale* ; citation de M. Kervyn.

l'archiduc consentait à confirmer les privilèges de la ville ; les uns se rapportaient à des amendes pécuniaires, d'autres à une amnistie dont étaient exclus dix bourgeois, qui furent immédiatement conduits au Steen, comme prévenus d'avoir favorisé la rébellion. Il faut nommer parmi eux Louis de la Gruuthuse, si célèbre par son illustre origine, son opulence et l'amour qu'il porta aux arts et aux lettres¹. Dès que Maximilien sut ce qui s'était passé, il aborda dans le Zwyn. L'Écluse lui ouvrit ses portes, et il se rendit sans délai à Bruges, où son entrée eut lieu avec une grande pompe, le 21 juin 1485². Le surlendemain, il prêta, à Saint-Donat, le serment de main-bourg de Flandre³.

La même péripétie allait se réaliser à Gand. Les Gantois étaient travaillés en ce sens par un signataire du cal fuel de 1468, le grand doyen Mathieu Peyaert, qui comptait de nombreux amis parmi les bouchers et les bateliers⁴. Le mouvement qui se préparait fut précédé de quelques négociations. Douze députés de la collace se rendirent à Malines, pour proposer à Maximilien de le reconnaître pour mainbourg, à condition qu'il leur laissât leur privilège de 1301, leurs chaperons blancs, l'organisation de leurs corps de métiers, et leur autorité sur les *haghepoorters*. Ce fut sept jours après la surprise de Bruges que le mouvement éclata aux cris de : Paix ! paix ! Autriche et notre jeune prince ! On arrêta aussitôt Guillaume Rym, Daniel Onredene, Adrien Vilain, Jean de Coppenolle et d'autres personnages importants⁵. Les deux premiers furent conduits au supplice le 13 juin. Or pouvez à ce connoître, observe Olivier de la Marche, quelle seureté on a à servir peuple ; car Guillaume Rym avoit plus grande voix à Gand et plus grand crédit que n'avoit le prince du pals, ne les plus grands de Flandres ; et soudainement changèrent à propos et tous en généralité consentirent à sa mort ; et sur le hourt on luy laissa faire ses remontrances, mais oncques personne ne respondit, et dit ledict Guillaume sur ses derniers mots ou vous ne me répondez point, ou je suis devenu sourd.

Le peuple répondit, mais ce ne fut. que lorsque le bourreau eut achevé son office. A la vue du sang de ce vieillard, qui aimait mieux se croire sourd que de reconnaître l'ingratitude populaire, la multitude s'émut tellement qu'il fallut, pour la calmer, ouvrir les prisons. Adrien Vilain se retira à Tournai, et Jean de Coppenolle en France, où Charles VIII le créa son maître d'hôtel, avec six cents francs de pension. Ce fut dans ces circonstances que les états de Flandre chargèrent l'abbé de Saint-Pierre, Philippe de Beveren, Paul de Baenst, Richard Untenhove et Adrien de Raverschoot, de se rendre à Bruges pour arrêter les conditions de la paix. Elle fut conclue le 28 juin 1485. L'archiduc y était reconnu

¹ Louis de Bruges, seigneur de la Gruuthuse, avait été créé comte de Winchester en 1472 par Edouard IV, pour avoir aidé de sa bourse ce monarque, quand il se retira en Hollande. Il tint sur les fonts du baptême un des enfants de Colard Mansion, qui apporta l'art de l'imprimerie à Bruges. Louis de la Gruuthuse mourut en 1492, laissant un cabinet de manuscrits précieux, magnifiquement enluminés. Ces manuscrits, dont s'est enrichie la bibliothèque de Paris, furent achetés par le roi Louis XII.

² *Journal d'un clerc de Bruges* (ms. de la Bibliothèque royal 13167) ; citation de M. Kervyn.

³ *Acta Cap. Eccl. S. Don* ; *id.* — Voir pour les détails Despars. p. 252 et suivantes.

⁴ Schiplieden, les *navieurs*.

⁵ Den VIIIen van wepemaent anno LXXXV, rees eene wapenynghe binnen Ghent, by toedoene ende upzette van Matthys Pedaert, ende binnen den zelven avende was de clocke gheslegghen ende elc quam met zyn bannieren, ende waeren glievanghen de hueverdeken, de cnaepe van den corten sweerde, diversche wethauders ende andere goede mannen. *Dagboek der genische collatie*, p. 493.

pour mainbourg de la personne de son fils et du comté de Flandre. Il s'engageait à confirmer tous les privilèges généraux et particuliers. Il ne devait pas amener à Gand plus d'hommes d'armes avec lui qu'il n'en avait à Bruges pour sa garde personnelle. Son fils lui serait remis, mais il promettait de ne point le conduire hors de Flandre. Toutes les sentences de bannissement prononcées contre ses partisans étaient annulées. On lui accordait, comme indemnité pour les frais de la guerre, une somme payable en trois années, dont le chiffre n'était pas déterminé. La pension de la duchesse douairière de Bourgogne était rétablie. A ces conditions, l'archiduc octroyait une amnistie, dont il exceptait ses principaux adversaires et tous ceux qui avaient fui hors de Flandre. Le produit de la confiscation de leurs biens devait être employé à réparer les désastres causés par la guerre.

Un tableau annexé au traité contenait les noms de ceux qui n'étaient point compris dans la paix. Les principaux étaient Jacques de Savoie, Wolfart de Borssele, Louis de la Gruuthuse, Léon de Masmimes, Jean de Coppenolle, le grand doyen Eustache Schietcalte, Guillaume Moreel, Jean de Keyt, Jean de Riebeke, tous trois anciens magistrats de Bruges, et l'échevin François de Bassevelde¹.

Le prévôt de Bruges eut ordre de sévir contre les prisonniers du Steen. Il fit conduire à l'échafaud Jean de Keyt, qui avait été à diverses reprises bourgmestre de la ville, François de Bassevelde, qui avait refusé en 1483 à Maximilien l'entrée de la ville le tisserand Sohier Deroo, l'orfèvre Antoine Labbe, le clerc de la confrérie du Saint-Sang Pierre Van der Eecke, et d'autres bourgeois condamnés comme coupables de rebellion. Leurs têtes sanglantes furent placées sur la pointe des tourelles qui s'élevaient entre le cadran de l'horloge et l'image de Notre-Dame. Le sire de la Gruuthuse, interrogé s'il voulait que son procès fût instruit par ses collègues de l'ordre de la Toison d'or, répondit qu'il était bourgeois de la ville de Bruges, et qu'il ne voulait d'autres juges que ses magistrats. Maximilien se contenta d'en exiger une amende de trois cent mille écus, dont le comte de Nassau reçut le tiers ; puis il chargea Olivier de la Marche de conduire cet illustre prisonnier au château de Vilvorde.

Cependant Maximilien avait quitté Bruges le 6 juillet 1485 pour se rendre à Gand. Le sire de Ravenstein vint au devant de lui et lui amena son fils à Mariakerke. L'entrevue fut des plus touchantes. L'enfant, qui depuis longtemps n'avait pas vu son père, ne le reconnut pas, et fondit en larmes en recevant les baisers paternels. Arrivé à Gand, l'archiduc traversa la ville en se dirigeant vers le château de Ten Walle, déjà plus connu sous le nom de Prinsen-Hof. Parmi les troupes qui l'accompagnaient, on comptait deux mille fantassins allemands. Trois de ces derniers ayant été arrêtés pour avoir insulté une femme, leurs compagnons les délivrèrent. C'en fut assez. Le peuple irrité courut aux armes, et planta ses bannières sur le marché du vendredi. En vain Maximilien envoya ses conseillers pour essayer de ramener le calme parmi la multitude. Ni Philippe de Clèves, malgré sa popularité, ni l'évêque de Cambrai, quoique protégé par la dignité de ses fonctions ecclésiastiques, ne purent se faire écouter. La nuit vint sans séparer les mutins. Une vive inquiétude régnait à l'hôtel de Ten Walle. Le matin, Maximilien rangea ses Allemands, et se dirigea à leur tête vers l'hôtel de ville. Quand il fut au marché de la poissonnerie, les magistrats vinrent le supplier de ne pas employer la violence, qui pouvait avoir des suites funestes pour

¹ *Verzameling van XXIV orig. charters*, citation de M. Kervyn.

l'archiduc lui-même. Malgré les efforts des notables bourgeois, les attroupements ne se dissipaient pas. Il faut leur courir sus et les défaire, s'écria le comte de Nassau ; par ce moyen le prince sera perpétuellement seigneur et maître de toute la Flandre. Philippe de Clèves combattit cet avis. Lorsque vous aurez détruit Gand, disait-il à l'archiduc, vous aurez détruit la fleur et la perle de tous vos pays. Le soir arriva sans qu'aucune résolution eût été prise. Mais lorsqu'on vit les Gantois s'approcher et occuper la place du petit marché, située entre le *gravesteen* et l'église Sainte-Pharaïlde, toute hésitation cessa. Il fut décidé, à la grande joie des Allemands, que, le lendemain de bonne heure, on chercherait à tourner par la coupure la position des Gantois, afin de pouvoir les attaquer plus avantageusement. La lutte heureusement fut prévenue par la retraite des corps de métiers, fatigués d'avoir passé quarante-huit heures sous leurs bannières. Les échevins se hâtèrent d'annoncer cette bonne nouvelle à l'archiduc, en implorant sa clémence¹.

¹ Voici une page intéressante d'Olivier de la Marche, témoin oculaire et acteur dans ces événements : Quand l'archeduc approcha Gand, à une lieue près, le seigneur de Ravestain accompagna monsieur l'archeduc le jeune, à venir au devant de son père, et estoit fort accompagné, et monsieur l'archiduc s'arresta emmy les champs, et luy fut amené son fils, dont il eut moult grande joye : car il y avoit jà huit ou neuf ans, qu'il ne l'avoit veu. Le fils ne congneut point le père : sinon que quand il approcha, le père baisa son fils, et alors se prit le fils à larmoyer. Et ainsi chacun se mit au chemin contre Gand, et messire George des Cornets, seigneur de Meulebeek. alors grand bailly pour ceux de Gand, présenta à mondict seigneur la verge de ballieu ; mais mondict seigneur ne la voulut point prendre, et dit qu'il la portast encore, jusques autrement en auroit ordonné. Et ainsi se tira la compagnie contre Gand, et conduisoit monsieur de Nassau les gens de pié, et estoit mondict seigneur de Nassau le premier en front comme les autres, la pique sur le col ; et d'emprès lui estoit Min. Joncker de Gueldres, Philippe monsieur de Ravestain, et le comte de Joigny : et, par ordonnance faicte, ils devoient toujours marcher cinq ensemble, et après suivoyent barons et chevaliers, et puis les piétons alemans, et estoit une moult belle bande à veoir ; car ils estoyent bien deux mille combattants ; et puis venoyent les gens de cheval en une grosse flotte, et entre les gens de pié et les gens de cheval estoyent monsieur l'archeduc, son fils, monsieur de Ravestain, et les autres grans seigneurs et les gens de conseil. — Ainsi entrèrent-ils à Gand sans nul contredict, et fut mené monsieur l'archeduc et monsieur son fils en leur hostel à Gand, lequel ils trouvèrent préparé pour les y loger : et se logea chacun et mesmement les piétons furent logés ès hostels des bourgeois (qui n'estoit pas au gré de tous) ; et quand vint sur le soir, ceux de Gand se commencèrent à mutiner, et tous d'une opinion coururent au marché, et les piétons alemans et autres se tirèrent à l'hostel du prince et monsieur l'archeduc se vint loger en ma chambre (qui estoit sur la porte, devant), et ce fit-il pour estre entre ses gens ; là tint conseil qu'il estoit de faire, et sembla, pour le mieux, de voir que les Gantois feroient pour celle nuit, et chacun, se tint sur sa garde. Mais le comte de Nassau, accompagné de Wallons, avoit gagné le pont, là où ou coupe les testes ; qui estoit la droite venue des Gandois pour venir contre l'hostel du prince. — Ainsi se passa cette nuit ; et le lendemain matin, l'archeduc accompagné des piétons d'Alemaigne, marcha contre l'hostel de la vile, et fit arrester ses gens en ung coing de rue vers la poissonnerie, et ala parler à ceux de la vile, et leur offrit de prestement déloger ce peuple. Mais ils luy prièrent qu'il n'en fist rien, et qu'ils trouveroyent manière que chacun s'en retourneroit en sa maison ; et stèrent deux des notables de l'hostel de la ville parler au peuple, et leur remonstrèrent comment le prince ne pouvoit voir ne souffrir iceux assemblés contre luy, et qu'ils mettroient la vile en grand péril ; car s'ils estoyent déconfits, ils estoyent morts, et la vile perdue ; et leur conseilloyent d'eux retirer chacun en son hostel, et qu'ils estoyent bien assurés du prince, et qu'il ne leur demanderoit rien. Ce peuple promit d'eux en retourner en leur maison, priant à l'archeduc qu'il se retirast en la sienne, et retirast ses gens d'armes. Ce

Quoique Maximilien fût enclin à la clémence, il crut sans doute nécessaire un exemple de sévérité. Les Gantois furent condamnés à une amende de cent vingt-sept mille écus d'or. Cent bourgeois furent exilés ; trente-trois ne sortirent du châtelet que pour aller au supplice, quoiqu'il y en eût plusieurs parmi eux qui offrissent jusqu'à sept mille écus d'or pour racheter leur vie. L'archiduc exigea de plus une réparation solennelle. Placé sur un trône et entouré des ambassadeurs des princes étrangers, il reçut, le 22 juillet 1485, les protestations d'obéissance et de fidélité des échevins tous habillés de noires robes deschaintes, puis il chargea le chancelier de Brabant de prendre la parole en son nom. La harangue de ce magistrat fut une longue énumération des griefs du prince contre les Gantois. Illecq fut proposé, dit Molinet, comment nonobstant plusieurs torts perpétrés par lesdits Gantois, le duc les avoit receus à merci et fait paix, plus à leur honneur et avantage qu'au sien, dont ses princes et barons s'estoient esbahis ; et comment illecq lui venu s'estoient mis en armes contre lui et les siens, dont il avoit bien pensé mettre la ville à totale ruine par feu et espée, ne fust la pitié qu'il avoit des églises et des bonnes personnes qui sont illecq habitans. Le pensionnaire de Gand répondit à ce discours. II loua avec effusion la clémence de l'archiduc, avouant qu'il n'avoit tenu à rien que de la bonne ville de Gand l'on disist présentement : cy fut Gand. Enfin les Gantois crièrent merci, et remirent à Maximilien neuf chartes de privilèges, lesquels privilèges furent brisés et coppés par maistre Nicolas de Rastre, audiencier. Maximilien se croyant sans doute dégagé de ses engagements envers des gens qui avaient si mal observé les leurs, fit, conduire son fils à Termonde, et bientôt après à Malines¹, où il le plaça sous la protection de la duchesse douairière, Marguerite d'Yorck.

L'ordre ainsi rétabli, l'archiduc fit ses arrangements pour se rendre en Allemagne auprès de l'empereur son père, qu'il n'avait pas vu depuis huit ans. Il confia le gouvernement du pays et l'administration de la guerre à Philippe de Clèves, fils d'Adolphe, et à Engelbert de Nassau ; l'administration de la justice fut remise à Jean de Carondelet, chancelier de Bourgogne. Le 4 novembre, Maximilien partit pour l'Allemagne ; il trouva à Aix-la-Chapelle l'empereur, qui était venu au devant de lui jusque-là. Le 16 février 1486, il fut élu roi des Romains à Francfort, et couronné à Aix-la-Chapelle le 9 avril de la même année. Le 30 mai, il fit son

que l'archeduc fit, et ramena tous ses gens en sa maison, et se repent chacun de ce qu'il pouvoit avoir ; mais les Gandois ne bougèrent du marché ; et, à la vérité, ils estoient si effrayés, qu'ils ne sçavoient ce qu'ils devoient faire ; car ils estoient peu de gens mal conduits et mal en point ; et le comte de Nassau offroit tousjours de leur courre sus, et de les deffaire ; et par ce moyen estoit le prince perpétuellement seigneur et maistre de Gand et de toute Flandres. Mais monsieur Philippe de Clèves favorisoit les Gandois, et disoit à monsieur l'archeduc qu'il ne se pouvoit faire sans détruire Gand ; et quand Gand seroit détruite, il perdrait la fleur et la perle de tous ses païs. Et ainsi ne sçavoit l'archeduc que faire, et dissimula jusques à la nuict ; et les Gandois se délogèrent du grand marché, pour ce qu'ils estoient trop peu de gens, et vindrent loger au petit marché, qui est entre le chateau et Sainte-Vairle, et fut une fois conclu de les assaillir par derrière, du costé de la coppe, et de rompre les maisons pour passer les gens d'armes ; et ne demandoit monsieur de Nassau autre chose, et persuadoit toujours que l'on fist celle exécution. Et au regard des Alemans qui estoient en la court, à l'hostel du prince, ils estoient en bonne volonté de bien besongner ; et estoit belle chose de voir faire les dévotions, et eux recommander à Dieu, et s'estendoyent tous sur la terre, en baisant icelle ; et en vérité, je vey volontiers leur manière de faire. Et ainsi vint le noir de la nuict, et ne peut estre monsieur de Nasseau creu au conseil qu'il donnoit ; et par celle noire nuict les Gandois se déroberent de la compagnie, et se retira chacun en sa maison.

¹ David, *Vaderlandsche Historie*, t. IX, p. 46, en note.

entrée à Bois-le-Duc, d'où il se dirigea, par Bréda, vers Anvers et Malines ; il arriva enfin à Bruxelles, où il fut reçu avec une grande pompe et au milieu des réjouissances publiques¹.

Maximilien, sentant son autorité mieux affermie, exigea, cette année là même, des états de Brabant, un secours de trois mille hommes. Prévoyant une forte opposition, il avait chargé, en cas de refus, la chambre des comptes de répartir sur ses sujets brabançons, le secours qu'il demandait. Informés de ce qui se passait, les trois membres de Bruxelles ouvrirent des conférences avec les députés des autres villes pour décider s'ils reconnaîtraient à la chambre des comptes le droit de taxer le pays sans le concours de ses représentants. Ils approuvèrent d'avance la détermination que prendraient les états, parce qu'eux seuls, disaient-ils, n'étaient pas en mesure de s'opposer convenablement à la volonté du roi². L'année suivante, comme il se disposait à quitter Bruxelles pour marcher contre la France, Maximilien vit ses serviteurs, dont les gages n'étaient pas payés, arrêtés par leurs créanciers. Il envoya Philippe de Clèves et le prévôt de Maëstricht solliciter la commune de se rendre caution des dettes de ses gens, qui s'élevaient à vingt mille florins ; elle y consentit à condition que les commis aux finances, le chancelier, les conseillers de Brabant et les maîtres de la cour des comptes s'engageassent à indemniser la ville dans l'intervalle d'un mois, et restassent à Bruxelles, aussi bien que les bijoux du roi, jusqu'à son retour ou jusqu'à ce qu'elle fût relevée de son engagement. Dans une assemblée des états, tenue la même année, Maximilien avait demandé aux chefs-villes un prêt de six mille couronnes. Bruxelles refusa formellement sa quote-part, qui s'élevait au tiers de cette somme. Seulement le magistrat consentit à lui accorder douze mille florins, en à-compte toutefois sur les aides que voteraient les états³.

Note

Papiers d'état du cardinal de Granvelle, t. I, p. 12-17. On y trouve successivement : *Patente de Jacques de Savoie, comte de Romont*, datée de Assche (en Brabant), 20 décembre 1484, et adressée à *nos très-chiers et bien amez les prélats, nobles, gens des villes et aultres représentans les estats des pays de Brabant, Haynnau, Hollande, Zeelande et Malines, assemblés en la ville de Bruxelles* ; 2^o *Réponse des états généraux*

¹ Toutes les rues qu'il devait traverser, depuis la porte de Malines jusqu'au palais, étaient tendues de *tapisseries, broqueries et aultres exquis ouvrages*. Les carrefours étaient ornés d'arcs de triomphe représentant des sujets bibliques ou moraux. *Aucuns mestiers, pour faire leurs allumeries et monstres de nouvelletez, avoient retenu certains hostels revestus, les ungs de drap d'or et de soie, les aultres armoiries des armes et blasons de l'empereur, du roy et de l'archiduc son fils, et estaient ces ouvrages soutillement labourez à très grand coust et extrême dépense*. La corporation des peintres se distingua particulièrement dans cette circonstance. Les rues environnant la grand'place étaient ornées de portiques fort élevés ; la façade de l'hôtel de ville était tapissée d'étoffes rouges et avironnée de grans et gros flambeaux en très bon nombre, et que plus est, la tour d'icelle, jusques à l'image de saint Michel, estoit chargiet de falos ardants et aultres instrumens portans lumière, en cette fachen qu'il sembloit à veoir de long mieux estre de feu que de pierres. Toutes les maisons estoient couvertes de feu, de draps, de peintures et de métal. Le magistrat alla à la rencontre du roi et lui offrit un palle ou baldaquin fort riche. Les feux de joie et les fêtes durèrent une semaine. Henne et Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*, I, 298, d'après Molinet.

² *Want sy dat alleene verre het en behoorde, niet en soude cunnen beletten. Acta oppidi* ; citation des auteurs de *Histoire de Bruxelles*, I, 300.

³ *Histoire de Bruxelles*, I, 302.

des Pays-Bas, en date du 22 décembre ; 3^o *Réplique du comte de Romont aux états des Pays-Bas*. Ces pièces offrent un grand intérêt ; on y voit parfaitement l'isolement où s'étaient placés les Flamands en s'obstinant à repousser la régence de Maximilien acceptée unanimement par le reste du pays. Elles nous expliquent aussi comment l'invasion flamande dans le Brabant après la prise de Termonde s'arrêta tout court au bout de si peu de temps. Nous les transcrivons : Le comte de Romont et de Saint-Pol, etc., lieutenant-général de mon très-redoutté seigneur monseigneur le duc de Bourgogne et de Brabant en tous ses pays. Très-chiers et bien amez, merquedy derrenier passé, XVe jour de ce présent mois, nous estant logiés au village de Nostre-Dame de ce lieu, en intention et au nom de mondect très-redoutté seigneur et comme son lieutenant-général, capitaine de son pays et conté de Flandre, nous transporter avant sondict pays de Flandres, pour y mettre les garnisons nécessaires à la seureté d'icelluy, monseigneur d'Autriche envoya par devers nous Franche-Comté, son hérault et officier d'armes, par lequel il nous fist faire sommation de nous départir dudict lieu, et que lui feyssions rendre mondect très-redoutté seigneur, monseigneur le duc son filz, en nous présentant, en cas de refus, la bataille. Et pour tant que pour faire response sur ce à mondect seigneur d'Autriche. aussy vous en advertir afin de sçavoir se le mandement par luy expédié pour faire ladicte sommation, adrechant audict Franche-Comté, avoit esté fait à vostre sceu, comme il le contenoit, envoyasmes dès lors par devers icelluy mondect seigneur d'Autriche, le roy d'armes de Flandres, en intention qu'il duist parler à vous et vous monstrier le-double dudict mandement, pour en sçavoir la vérité ; ce qu'il rie s'a pu faire, obstant que ledict roy de Flandres a premièrement adressé à mondect seigneur d'Autriche lequel le a fait tenir si estroitement et garder de si près, qn'il n'a peu avoir accez pour parler à vous et vous advertir de mon intention. Parquoy, pour nostre honneur garder, en lieu de asseoir lesdictes garnisons, sommes à la tête de l'armée dudict pays de Flandres, venus jusques en ceste ville, non point pour faire dommaige audict pays de Brabant, ne aulx subjects d'icelluy, mais (comme dict est) pour garder nostre honneur et respondre à tous ceulx qui nous voudroient aulcune chose demander. Dont vous advertissons pour tant que désirons à sçavoir si estes délibérez de, en soustenant la querelle de mondect seigneur d'Autriche, faire et exploittier la guerre à l'encontre de mondect seigneur son fils, qui est vostre prince et seigneur naturel, et meismement contre ses bons et léaulx subjects de sondit pays de Flandres. Et pour ce que dès hier envoyâmes pardevers. vous Noir Lyon le hérault, ayant charge de bouche de vous déclarer ces choses, aussy que estions délibéré de à tout ladicte armée marcher audict pays de Brabant, et non en partir jusques à tant que nous auriez sur ce fait sçavoir vostre résolutive intention : à ceste cause, obstant que ne le avez fait, escripvons pardevers vous, et vous advertissons derechief que sommes icy aujourd'hui arrivé, où nous séjournerons demain pour tout le jour, en attendant votre response ; délibéré de icelle receue ou non, partir le lendemain, et tirer là où Dieu nous conduira. Très-chiers et bien amez, Notre Seigneur soit garde vous. Escript à Assche, ce lundy XXe jour de décembre, anno IIIIxx et IIII. Jacques de Savoye. — Monsieur, nous avons vos lettres escriptes à Assche, le lundy receu le xxe de ce mois, du contenu esquelles vos lettres vous tenons estre recors, et pour respondre à l'effet et au principal d'icelles lettres, samble que vous, ne aultres n'avez cause de demander ou enquérir se nous sommes délibérez de faire et exploiter la guerre à l'encontre de nostre très-redoutté seigneur et prince, monseigneur le duc Philippe. archiduc d'Autriche, de Bourgogne, de Brabant, etc., nostre naturel seigneur, et meismement entre ceulx de son pays de Flandres ; car, quant à nous, nous n'avons jamais de ce fait aulcun semblant ; mais au contraire pour ce empescher et pour eschever (éviter) voyes de fait de nostre part et d'aultres, nous sommes souvent mis en devoir, comme encore faisons d'obtenir saulf-conduit, pour nous trouver devers ceulx qui nous voudroient imposer de vouloir ou désirer la guerre, qui toutefois mesmes l'ont exploité et exploitent journellement à tort et sans cause. Avons aussy toujours tenu et réputé nostredict très-redoutté seigneur, monseigneur le duc Philippe, nostre prince véritable et naturel, comme avons encore intention de faire, sans eu manière quelconque à vous, ne aultres, donner cause ou occasion de dire ou penser le contraire ; et, en cette fin, pour garder son droict, et en observant les droicts et coustumes des pays à luy eschus par le trespas de feue nostre très-redoublée dame et

princesse sa mère, que Dieu absoille, nous avons receu nostre très-redoubté seigneur l'archiduc son père comme père, maimbourg, et légitime administrateur des corps et biens, terres et seigneuries de nostredict seigneur naturel monseigneur le duc Philippe, à qui nous avons intention d'obéir en ceste qualité, durant sa minorité, sans en ce changier propos à la persuasion d'aultruy ; et nous donnons merveilles de ce que par vosdictes lettres vous vous attitulez lieutenant-général des pays de nostre naturel seigneur et prince, et capitaine-général de par luy ordonné au pays de Flandres, veu que nostredict seigneur n'est point en estat pour pouvoir constituer ou ordonner capitaine ou lieutenans, obstant son jeune aige, et de tant moins qu'il est en puissance paternelle, qui, sans l'auctorité de monseigneur son père, lequel selon tous drois et les cous-turnes des lieux, a l'administration de ses corps et biens, n'a peu et ne peut ordonner aucune chose sans l'auctorité de mondect seigneur son père. Monsieur, nous prions Dieu qu'il vous ayt en sa sainte garde. Escript à Brucellas, le xxiiie jour de décembre anno IIIIxx IIII. Soubz le scel des causes de celluy ville, les gens des estats des pays de Brabant, Limbourg, Haynnau, Hollande, Zeelande, Namur et Malines. — Messieurs, j'ai receu vos lettres, lesquelles j'ai envoyées à messieurs du sang, du conseil et gens des trois membres de Flandres estans devers monseigneur le duc en sa ville de Gand, par l'advis desquels et des capitaines et des chiefs de guerre estans devers moy vous fais response. Premier, où vous dictes que n'ay eu cause de demander ou enquérir se estes délibérez faire ou exploiter la guerre contre mondect seigneur le duc, car de ce n'avez jamais fait semblant, mais au contraire vous estes mis en debvoir pour icelle eschever. — Messieurs, avant que la puissance de Flandre ait esté mise aux champs, la voye de fait a esté commencée par ceux qui ont surpris la ville de Reurmonde (*lisez Teneremonde*), qui est nuement de la conté de Flandres, à quoy vous sçavez quels faveurs, adhérence et assistance y ont esté rajas et donnés par plusieurs de vous qui estes des estats, et par ceulx des villes qui ont livré et solinyé (*soudoyé*) gens pour ce taire, et chacun jour rechoivent ceulx qui ce ont fait, et leur pillage, et se exploictent journellement la guerre ceulx d'Anvers à l'encontre du pays de Flandres. L'on est assez adverty que la plupart de vous ont bonne et droicturière intention à mondect seigneur le duc, comme à vostre prince et seigneur naturel, mais par le fait et subtilité de ceulx qui ont mis et bouté monseigneur d'Autriche en volonté de prétendre et demander droict ès pays de mondect seigneur le duc son filz, vous estes tenus en telle crainte et subjection, que n'avez point liberté d'en dire comme les corages vous jugent. — Messieurs, ne vous donnez point merveilles que je me nomme lieutenant-général des pays de mondect seigneur le duc, et capitaine de son pays de Flandres, car j'ay esté et suis à ce commis et ordonné par l'advis de ceulx de son sang, du conseil et des membres, et du sceu et plaisir du roy de France, mon souverain seigneur ; et n'est pas chose estrange ne contraire au droict et bonnes mœurs qu'ainsi se fait ; mais quelque chose que vous boutent en la teste ceulx qui vous aveuglent des termes de puissance paternelle. C'est chose bien estrange et contre tous drois divins et humains, que cely qui n'a aucun droict es pays et seigneuries de mondect seigneur le duc se en porte et nomme seigneur, et en toutes choses, sans aucune différence, en use comme les vrays seigneurs et propriétaires ont fait par cy-devant et que ainsy le souffrez. — Messieurs, Nostre Seigneur soit garde de vous. Escript à Assche, le xxitiie de décembre anno IIIIxx et IIII. Jacques de Savoye. — A Messieurs des estats des pays de Brabant, Limbourg, Haynnau, Hollande, Zeelande, Namur et Malines, assemblez en la ville de Bruxelles.

CHAPITRE II

REPRISE DES HOSTILITÉS AVEC LA FRANCE ; TROUBLES GRAVES DANS LA FLANDRE ; MAXIMILIEN EST EMPRISONNÉ À BRUGES

Le secours envoyé par le roi Charles VIII aux Gantois avait créé entre lui et le nouveau roi des Romains une situation qui n'était ni la paix ni la guerre, mais qui ne devait pas tarder à prendre le caractère d'une inimitié déclarée. Les hostilités commencèrent à la frontière, où les gens de guerre des deux pays firent de part et d'autre des incursions et des coups de main. Le sire de Montigny surprit Mortagne ; Térouane fut escaladée par Salazar le 19 juin 1486, et ce fait d'armes fut suivi de près d'une tentative dirigée contre Saint-Quentin. Mais les chances tournèrent. Le sire de Crèvecœur reconquit l'importante forteresse de Térouane le 26 juillet, et ce premier revers fut suivi d'un second échec plus grave que celui-ci. Les hommes d'armes allemands et bourguignons qui suivaient la bannière du comte de Nassau voulurent réparer la perte de Térouane en enlevant la ville de Béthune ; mais ils se laissèrent surprendre et furent mis en déroute ; plus de neuf cents d'entre eux restèrent sur le carreau. Le comte de Nassau fut fait prisonnier, et avec lui Charles de Gueldre, Pierre de Hennin, Gérard de Boussut, Georges van der Gracia, Charles et Philippe de Mørkerke, Jean de Commines, Jean de Praet, Jean d'Overschelde, bailli d'Ypres ; Jacques de Heere, bourgmestre du Franc, et les principaux chevaliers du parti de Maximilien.

De nouveaux efforts étaient nécessaires. Le roi des Romains écrivit aux états de Flandre afin de réclamer des subsides pour faire face aux exigences de la guerre. Les états, réunis à Termonde, et délibérant sans la participation des députés du Franc, qu'ils refusaient de reconnaître comme quatrième membre malgré une charte récente de Maximilien, déclarèrent qu'ils désapprouvaient la guerre contre la France, et étaient d'avis de maintenir le traité d'Arras de 1482. Le roi des Romains répondit que si les états n'accordaient point un nouvel impôt, il le ferait lever par ses commissaires. Ces menaces produisirent peu d'effet : depuis la défaite du comte de Nassau, on avait cessé de redouter les hommes d'armes allemands. Bientôt on vit Jean de Coppenolle revenir à Gand, où il fut bien vite rejoint par Adrien Vilain, sire de Rasseghem. Celui-ci avait été arrêté à Lille par les archers allemands et conduit à Vilvorde, mais il avait été délivré de sa prison par son parent, sire Adrien de Liedekerke. Il protestait que si l'on croyait avoir quelque chose à lui reprocher, il était prêt à répondre à toutes les accusations.

Les magistrats indécis sur ce qu'ils avaient à faire, envoyèrent, dans le courant du mois de septembre 1487, au roi des Romains une députation composée de l'abbé de Saint-Pierre, de Josse de Ghistelles, de Paul de Baenst et d'Adrien de Raverschot. Maximilien confia le soin d'évoquer cette affaire au grand bâtard de Bourgogne et aux sires de Clèves et de Beveren. Ceux-ci invitèrent les sires de

Rasseghem et de Liedekerke à comparaître à Termonde, et trois gentilshommes se rendirent comme otages à Gand, afin de répondre de la sûreté des accusés. Ces derniers ne cherchaient que des prétextes pour ne pas se rendre à Termonde, où ils craignaient quelque trahison. Ils y réussirent, grâce à la convocation des doyens des corporations et des métiers appelés à délibérer sur l'affaire. De leur côté, les otages ne tardèrent pas à quitter Gand, où ils redoutaient les progrès de l'agitation populaire.

Cependant le jour de l'assemblée des doyens des métiers arriva. Ils déclarèrent que les sires de Rasseghem et de Liedekerke ne devaient pas se rendre à Termonde, attendu qu'ils n'étaient justiciables que des magistrats de Gand. Ils ne se contentèrent pas de cela, et formulèrent un exposé des griefs de la commune contre le roi des Romains.

Nous voulons, disaient-ils dans ce document, le maintien du traité conclu à Arras le 23 décembre 1482, et nous ne consentirons point à la continuation de la guerre contre la France, source constante d'impôts toujours détournés de leur légitime destination ;

Nous voulons aussi le maintien du traité de Tournai du 13 décembre 1485, et il faut que les magistrats des villes conservent le droit de sonner les cloches afin de chasser et de mettre à mort, s'il y a lieu, les ennemis du pays¹ ;

Nous réclamons les privilèges qui nous ont été enlevés ;

Nous voulons soumettre à un sérieux examen les dépenses faites par la ville de Gand depuis la mort de Guillaume Rym ;

Nous voulons enfin que l'on démolisse le pont qui se trouve à côté de l'hôtel de Ten Walle².

Le peuple accueillit cette déclaration avec des transports de joie. Les partisans du roi des Romains se hâtèrent de sortir de la ville, où l'on pilla leurs maisons. L'argent qu'on y trouva fut employé à réorganiser les associations tristement fameuses des chaperons blancs et des compagnons de la tente verte, qu'on voulait opposer aux Allemands errants aux environs de la ville, et y semant l'effroi et la désolation³. Les métiers étaient réunis en armes sous leurs bannières. Des députés furent envoyés à Maximilien, afin qu'il fît choisir, par ses commissaires, de nouveaux magistrats qui jurassent l'observation des traités de 1385 et de 1482. Les métiers ajoutaient que s'il ne le faisait point, ils procéderaient eux-mêmes au renouvellement de l'échevinage conformément au

¹ Despars, IV, 295. Ceci se rapporte sans doute aux soldats allemands restés dans le pays après la défaite du comte de Nassau. Voici ce que nous lisons dans *l'Histoire de Bruxelles*, I, 301 : Les soldats étrangers, que Maximilien avait fait venir, restèrent dans le pays où, ne recevant pas de solde, ils vécurent à discrétion chez les bourgeois et les paysans. A Bruxelles, ils ne payaient rien de ce qu'ils achetaient, et lorsqu'on leur demandait de l'argent, ils répondaient par des injures ou des menaces, disant que le temps était venu pour les Allemands de se laver dans le sang des Flamands et des Brabançons. Le sort des campagnes était affreux ; les malheureux villageois étaient forcés de donner à cette soldatesque sans frein du vin du Rhin, de la bonne viande et du pain de froment, alors qu'ils pouvaient à peine se procurer les plus grossiers aliments. Dans les villes, on en était venu à tout craindre de la part de Maximilien ; aussi suivaient-elles toutes ses démarches avec la plus grande défiance.

² C'était par ce pont que le comte de Nassau avait songé à s'avancer avec ses Allemands, lorsqu'il conseillait de détruire Gand en 1485.

³ *Chron. ms. de Flandre* ; citation de M. Kervyn.

privilège de 1301¹. En effet ils désignèrent, peu de jours après, des commissaires qui élurent Adrien de Rasseghem premier échevin de la keure.

Le roi des Romains répondit à ces manifestations en essayant de nouveau de surprendre la ville de Termonde. Mais, cette fois, Philippe de Hornes, moins heureux que Jacques de Foucqueroules, fut repoussé par les bourgeois. Le sire de Liedekerke fut aussitôt créé capitaine de Gand, et toutes les villes de Flandre furent instruites de la rupture de la paix par de longues lettres où l'on réclamait leurs conseils et leur secours. Les Gantois n'avaient pris les armes, disaient-ils, que pour défendre leurs privilèges et maintenir la sécurité publique compromise par des mercenaires étrangers². Ils joignirent les faits aux paroles, et on les vit s'avancer en armes jusqu'aux portes d'Anvers, de Bruxelles et de Courtrai.

Ces nouvelles déterminèrent Maximilien à se rendre immédiatement en Flandre. Il arriva à Bruges, après avoir passé par Courtrai, le 16 décembre 1487. Deux cent cinquante mercenaires allemands, tant reîtres que gens de pied, l'accompagnaient. Ils étaient, tellement haïs et redoutés, qu'à leur arrivée la plupart des marchands étrangers quittèrent Bruges, et se retirèrent à Anvers pour y former de nouveaux établissements. Un écrivain contemporain nous décrit, en ces termes, la situation des choses et la disposition des esprits à ce inoment de notre histoire : Les Flamans voyant les pays foyllés par faulte de justice, laquelle ils désiroient sommièrement estre entretenue, voloient que le roy se fesist quite des Alemans, lesquels ils voyoient envis et avoient grand regret à la paix faite de l'an quatre-vingt-deux ; et leur sembloient bien que l'infracton d'icelle leur estoit donimaigeable, et que par la nutrition de la guerre, innumérabtes deniers, quasi par millions, s'estoient levés en Flandre, desquels ils vouloient avoir le compte, pensans que tous n'estoient venus à la cognoissance du roy, mais aucuns gouverneurs, comme ils disoient, les attribuoient à leur profit singulier, et disoient mesme que le duc Philippe ne le duc Charles n'avoient autant tiré de chevance de Flandre comme avoit fait le roy de sa prime venue. La garde du roy, qui sans entretenante avoit foyllé et mangé le plat pays de Brabant et de Hollande, se tiroit lors vers lui estant à Bruges et se tenoit à l'environ, au grand desplaisir de ceulx de la ville, qui fort doubtoient d'estre pillés tant par ladite garde que par les Allemans qui lors estoient avec le roy, et qui plus est, ils s'anuyoient parce que le roy, ensemble son estat, s'estoit longtemps tenu à Bruges, à la grande charge des hostellains qui les soustenoient à leurs despens, sans recevoir paye, dont ils estoient fort mal contens ; et n'avoient rien sinon menaces, opprobres et villenies d'aucuns mauvais garchons qui disoient par manière de dérision que le temps estoit venu qu'ils baigneroient leurs bras au sang des Flamans³.

Cette situation n'était pas faite pour rassurer le roi des Romains lui-même ; il s'effrayait, des symptômes de désaffection et de résistance qu'il voyait éclater partout autour de lui. Essayant de différents moyens pour ramener la confiance, il commença par convoquer les états des diverses provinces de par deçà, et entretint de son désir de rétablir la paix les députés d'Ypres, de Valenciennes, de Lille, de Douai, d'Orchies, de Bois-le-Duc, de Middelbourg, les seuls qui eussent répondu à son appel. Il assura ensuite les doyens des métiers de Bruges, réunis à l'hôtel de ville, qu'il partageait leur vœu de voir cesser la guerre, et qu'il avait

¹ Déclaration du 31 octobre 1487 (*Arch. de Gand*) ; Ibid.

² Voir la note en fin de chapitre.

³ Molinet.

déjà obtenu un sauf-conduit afin d'aller vers le roi de France, pour pratiquer la paix¹.

Mais il n'était plus temps. Les événements précipitaient la Flandre avec une effrayante rapidité vers une guerre intérieure. Le 9 janvier 1488, le sire de Liedekerke, à la tête de six mille hommes, s'emparait de Courtrai, et, au même moment, Ypres fermait ses portes aux sergents d'armes que Philippe de Clèves et le sire de Polheim amenaient en toute hâte dans ses murailles, afin de les protéger contre les Gantois et contre les Français, déjà maîtres de Bourbourg.

Le 12 janvier, Maximilien, dont les inquiétudes allaient toujours croissant, rassembla à l'hôtel des échevins les doyens et les *hooftmans* de la commune de Bruges. Il leur fit connaître qu'il avait envoyé à Gand quelques-uns de ses conseillers, mais que les Gantois ne voulaient traiter qu'avec des mandataires appartenant par leur naissance à la Flandre. Il les pria de désigner eux-mêmes des députés afin de chercher à rétablir la paix. L'assemblée y consentit, mais elle refusa nettement le contingent de deux mille hommes et le subside demandés par Maximilien. Ses membres n'avaient, disaient-ils, aucun pouvoir à ce sujet, et ils voulaient s'en tenir au traité d'Arras, protestant que si le prince s'y conformait lui-même, il trouverait toujours en eux de fidèles sujets. Ils insistèrent surtout pour obtenir l'éloignement des mercenaires allemands, et annoncèrent l'intention de garder dorénavant eux-mêmes les portes de leur ville. Maximilien s'opposa vivement à cette dernière résolution. Malgré les remontrances du président du conseil de Flandre, Paul de Baenst, sire de Vormezeele, et de l'écoute Pierre Lanchals, il se rendit de sa personne à l'hôtel des échevins, accompagné d'une suite de cinquante chevaux. Tout fut inutile : les doyens et les *hooftmans* persistèrent dans leur décision, et exigèrent qu'à l'avenir chaque porte fût gardée par trois bourgeois et douze hommes des métiers².

Les députés de Bruges, auxquels s'étaient joints Victor de Lichtervelde et d'autres mandataires de la ville d'Ypres, furent reçus en audience solennelle, le 22 janvier, par les échevins de Gand. Le pensionnaire de Bruges, Jean Rogiers, porta la parole et rappela comment, dans les troubles précédents de la Flandre, les différentes villes s'étaient mutuellement prêté le secours de leur médiation. Mais les magistrats de Gand répondirent qu'ils avaient déjà interjeté appel devant le roi de France, leur souverain seigneur, et que Maximilien, loin d'y répondre, avait violé le traité d'Arras, en faisant la guerre à Charles VIII. Ils ajoutaient que la médiation des Brugeois était trop tardive pour une autre raison, puisque déjà plusieurs de leurs chaperons blancs avaient été mis à mort³. Ils chargèrent ensuite les députés de remettre à la commune de Bruges un long mémoire, où ils exposaient énergiquement leurs griefs : la levée de taxes énormes dont on n'avait jamais rendu compte, l'appauvrissement de toutes les villes, l'appel d'une armée de mercenaires étrangers, l'éloignement du duc Philippe de la Flandre au mépris d'une promesse formelle, la constitution du quatrième membre contre le vœu général du pays.

Les députés revinrent à Bruges le 24 janvier, et communiquèrent immédiatement à Maximilien la réponse des Gantois. Celui-ci s'en montra fort mécontent, et conjura les députés de ne rendre publique que la protestation assez vague en faveur des traités de 1385 et de 1482, en taisant tout le reste. Il obtint ce qu'il

¹ Molinet.

² Despars, p. 310.

³ Déclaration du 20 janvier 1487 (v. st.), (*Archives de Gand*) ; citation de M. Kervyn.

demandait, et les magistrats consentirent à ajourner l'assemblée qu'ils avaient convoquée afin de délibérer sur le message des Gantois. Ce n'était là qu'une mesure dilatoire, et Maximilien vit bien qu'il fallait recourir à des moyens plus efficaces, et que le temps d'agir était venu. Il écrivit au sire de Gaesbeek de se diriger vers Bruges à la tête de sa cavalerie hennuyère, et prit soin d'examiner par lui-même la situation des lieux et le nombre des gardes qui veillaient aux portes. Enfin, ayant appris le 31 janvier que le sire de Gaesbeek était arrivé près de la ville, et ayant été informé presque en même temps qu'une seconde députation de Bruges avait échoué à Gand comme la première, il résolut d'exécuter son plan immédiatement.

Le roi des Romains range ses Allemands en ordre de bataille, avec leur artillerie, dans la cour de son hôtel, et envoie des messagers, avec une escorte de trente fantassins, remettre au sire de Gaesbeek l'ordre de se présenter sans retard à la porte des Maréchaux. Le même soir, le roi des Romains, accompagné du bourgmestre Jean de Nieuwenhove et d'une suite peu considérable, se rend à la porte qu'il a désignée au sire de Gaesbeek. Le bourgmestre donne l'ordre de l'ouvrir, mais les gardiens, redoutant quelque trahison, s'y refusent obstinément. Il n'y avait pas de temps à perdre. Maximilien se dirige à la haie vers la porte Sainte-Croix, où l'attendaient Jacques de Ghistelles, Jacques de Heere et Corneille de Metteneye, et de là vers la porte de Gand : il y éprouve le même refus. Il est plus heureux à la porte Sainte-Catherine ; on la lui ouvre, et dès qu'il est sorti de la ville, il fait avertir le sire de Gaesbeek que c'est de ce côté qu'il doit se porter. Lui-même rentre à Bruges, et s'empare du guichet ; mais le cri des gardiens : **Trahison ! trahison !** a été entendu ; les bourgeois accoururent des rues les plus voisines, et la herse est abaissée avant l'arrivée du sire de Gaesbeek. Maximilien tente inutilement un dernier effort à la porte de la Bouverie. A bout de ressources, il rentre à son hôtel, où il mande aussitôt Pierre Lanchals et les principaux habitants de son parti. Cependant le bruit de ce qui vient de se passer à la porte Sainte-Catherine se répand partout ; les métiers courent aux armes, et bientôt occupent toutes les portes sous les ordres de leurs doyens.

C'était une lutte suprême ; Maximilien comprenait qu'il fallait l'emporter ou succomber. Il avait appris que la porte de Gand était confiée à Mathieu Denys, doyen des charpentiers, qu'il croyait lui être plus favorable que ses collègues. La nuit n'était pas finie, lorsqu'il se dirige de ce côté avec quelques-uns de ses partisans et quelques cavaliers allemands. Mais ses espérances sont déçues. Mathieu Denys rejette avec de rudes et violentes paroles toutes les prières qui lui sont adressées. **Livrez-moi votre doyen**, s'écrie alors le roi des Romains, en se tournant vers les hommes des métiers qui entouraient Mathieu Denys, **livrez-moi votre doyen, et je vous comblerai de mes bienfaits.** — **Et nous, tant qu'il y aura une goutte de sang dans nos veines**, répond le porte-étendard Adrien Demuer, **nous jurons de ne point l'abandonner.** Maximilien insiste pour qu'on le laisse au moins sortir de la ville avec ses cavaliers allemands. On ne le lui permit pas davantage, parce qu'on craignait que son intention ne fut de rallier les garnisons de Damme et de l'Écluse pour aller rejoindre la petite armée du sire de Gaesbeek.

Cependant l'irritation croissait de moment en moment. Maximilien tint conseil avec ses partisans et ses officiers pour décider ce qu'il y avait à faire. **Il faut**, dit Salazar, **que nous nous armions les premiers avant que ces vilains aient eu le temps de se réunir sur la place du marché.** L'avis fut adopté. Pierre Lanchals fit prévenir les bourgeois de son parti qu'ils eussent à se préparer, et Maximilien

vint occuper la place avec tout son monde rangé en bataille. Quelques heures s'écoulèrent. Les bourgeois favorables à Maximilien ne se montraient qu'en petit nombre, et le métier des brasseurs, sur lequel on fondait quelques espérances, ne se déclarait point. Les Allemands simulaient des évolutions de combat¹ pour empêcher la foule de se mêler à leurs rangs. Mais comme cette foule, inquiète et curieuse, grossissait sans cesse, les Allemands, se voyant serrés de plus près, baissèrent leurs lances pour la tenir éloignée, en criant : *Staget ! staget ! Arrêtez ! arrêtez !* Le peuple comprit : *Slaet ! slaet ! Frappez ! frappez !* et se précipita en désordre par toutes les issues du bourg. La terreur alors se répandit dans la cité, et l'on vit les chanoines de Saint-Donat, craignant le pillage, cacher leurs objets les plus précieux et appeler les clercs à la défense de l'église. Le tocsin retentit ; les doyens des métiers et les *hoofmans* s'assemblent au plus vite de leur côté, et envoient des messagers réclamer l'appui des villes d'Ypres et de Gand ; puis ils se portent aux halles avec quarante-neuf canons et cinquante-deux bannières². A la nouvelle de ces démonstrations, le roi des Romains effrayé renonce à la lutte, et regagne son hôtel, où il se tient renfermé.

Le peuple cherchait Pierre Lanchals pour assouvir sa fureur ; les armes que l'on découvrit dans sa maison parurent une nouvelle preuve des projets qu'on lui attribuait, mais Lanchals -avait disparu, et son absence évita l'horreur d'un crime à la fin de cette journée déjà si agitée. La foule se dirigea ensuite vers les halles, pour y enlever les têtes défigurées de Jean de Keyt, d'Antoine Labbe, de Pierre Vander Eecke, du sommet des tourelles où elles se trouvaient, depuis près de trois années, exposées sur des piques. Ce fut en ce moment que des conseillers du roi des Romains se présentèrent avec une charte, qui invitait le peuple à la paix et lui pardonnait ses séditions³. Le président du conseil de Flandre, Paul de Baenst, demanda aux bourgeois ce qu'ils voulaient : *Nous voulons*, répondirent-ils, *que l'on nous montre le mémoire des Gantois sur les griefs du pays ; nous voulons de plus que l'on nous donne un nouveau bourgmestre et un autre écoutète, au lieu de Jean de Nieuwenhove et de Pierre Lanchals, qui ont mérité d'être livrés à la justice.* Le roi des Romains accéda à ces deux demandes, et leur accorda Josse Dedecker pour bourgmestre, et Pierre Metteneye pour écoutète. Le même jour on annonça du haut du balcon des halles qu'une récompense de cinquante livres de gros serait donnée à quiconque livrerait Pierre Lanchals et Jean de Nieuwenhove. Plus heureux que ceux-ci, Salazar, que les communes accusaient d'avoir rompu la paix avec la France par l'escalade de Térouane et d'avoir conseillé l'armement de la place du bourg, avait réussi à sortir des remparts de Bruges⁴.

Le 4 février, le roi des Romains se décide à se rendre lui-même au milieu de l'assemblée du peuple. Il traverse la place du marché en saluant courtoisement

¹ *Faisant le limechon à la mode d'Allemagne.* Molinet.

² Despars, IV, 320-324.

³ Cette charte, dit M. Kervyn, dont nous reproduisons en grande partie le récit dramatique, rappelle celle de Marie de Bourgogne après les *wapeninghen* de 1477. Les Brugeois, y est-il dit, avaient exposé : *Hoe dat zy binnen twee dagen herwaerts zekere vergaderinghen ende wapeninghen ghemaect hebben zonder oorlof, ende dat meer is zyni met hueren bannieren ghecomen te marct aldaer zy noch zyn.* *Groenenboeck*, f° 126.

⁴ Les échevins avaient fait rompre les glaces dans les fossés de la ville ; un guet était établi à chaque porte. Pour fuir, il fallait se déguiser ou user de radeaux. On observait, pour la garde des murailles, les règlements qui avaient été établis, en 1452, par le duc Philippe contre les Gantois.

les bourgeois qui l'entourent, et monte avec Pierre Metteneye au balcon des halles pour tenter quelque nouveau moyen de conciliation, mais il n'obtient que cette réponse : Nous attendons les députés d'Ypres et de Gand. La séance continuant, il entendit lire une lettre des échevins de Gand, où ceux-ci, tout en promettant leur appui aux Brugeois, les informaient d'un succès important et récemment obtenu, la défaite et la mort du sire de Gaesbeek, qui s'était éloigné de Bruges pour surprendre Courtrai, et s'était lui-même laissé surprendre par le sire de Liedekerke. Ce ne fut qu'après avoir assisté à un long récit où les Gantois félicitaient ceux de Bruges de ce qu'ils pouvaient désormais se juger à l'abri de tout péril ; ce ne fut qu'après avoir vu renouveler l'ordre de poursuivre des recherches actives pour découvrir ses partisans cachés à Bruges, que Maximilien descendit du balcon des halles, et passa à travers les rangs serrés des bourgeois, dont les acclamations n'avaient pas cessé de retentir.

Le lendemain, de nouvelles lettres arrivèrent de Gand, où Adrien de Rasseghem avait déchiré, au milieu des applaudissements populaires, le *calfel* du 22 juillet 1485. On y engageait, les bourgeois de Bruges à ne pas se séparer et à ne pas se laisser tromper par les belles paroles du roi des Romains, mais à le bien garder jusqu'à ce que les députés des trois membres fussent réunis. On les invitait aussi à s'assurer de la personne des principaux conseillers de Maximilien et de ses partisans les, plus connus, parmi lesquels se trouvaient cités les abbés de Saint-Bertin et de Saint-Benigne de Dijon, Jacques de Ghistelles, Jean de Nieuwenhove, Pierre Lanchals, Georges Ghyselin, Rolanil Lefebvre, Jacques de Heere, Thibaut Barradot, Paul de Baenst, et Matthieu Payaert, qui s'était enfui de Gand. Ces lettres furent reçues avec enthousiasme. On dressa aussitôt sur la place du marché des tentes et des pavillons pour préserver du froid les bourgeois qui ne devaient plus la quitter¹.

Les magistrats étaient réunis aux halles. Maximilien s'y rendit en grand appareil, soit spontanément², soit, comme on le croit assez généralement, qu'il y eût été invité. Il fut accueilli avec respect, et fit le tour de la place du marché à cheval ; chacun des métiers tira un coup de canon pour lui rendre honneur. Cependant, lorsqu'il exprima le désir de se retirer dans son hôtel, on lui répondit qu'on allait examiner sa demande. Cette délibération dura une demi-heure, pendant laquelle on ne vit pas un seul bourgeois s'approcher du roi. Enfin on vint lui annoncer la résolution qui avait été prise, en le priant de vouloir bien résider au Craenenburg pendant tout le temps que le peuple resterait assemblé. Le Craenenburg formait la plus belle habitation qui s'élevât sur la place du marché ; c'était de là que les

¹ Une grande partie des assemblées ayant lieu aux flambeaux, les échevins firent acheter quarante mille torches. *Comptes de la ville de Bruges* ; citation de M. Kervyn.

² M. Diegerich a publié, dans les *Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, tome IX, 2e série, pages 47-172, la correspondance des magistrats d'Ypres députés à Gand et à Bruges pendant les troubles de la Flandre sous Maximilien. D'après cette correspondance, l'arrestation de Maximilien ne se fit pas tout à fait de la manière dont on la raconte ordinairement. On répandait le bruit qu'il avait quitté la ville. Pour démentir cette nouvelle le roi se présenta volontairement, *om beters wille*, à sept heures du soir, devant le peuple. Il déclara qu'il n'avait jamais eu l'intention de quitter, et demanda même qu'on lui donnât une garde aussi nombreuse qu'on le voudrait dans son palais. Après une délibération des plus orageuses, la commune rejeta sa demande, et le pria de vouloir bien se rendre au *Craenenburg*.

princes avaient coutume d'assister aux fêtes et aux tournois¹. Lorsque le roi des Romains y fut conduit, le 5 février 1488, le Craenenburg appartenait à Henri Nieulant, riche marchand, qui s'était constitué naguère caution du roi pour une somme considérable.

Cependant on se livrait aux recherches les plus actives pour découvrir les partisans de Maximilien dévoués aux vengeances populaires. Jean de Nieuwenhove fut arrêté le 4 février ; Georges Ghyselin le fut également au moment où il fuyait vers Messines, déguisé en frère-prêcheur. Comme ce dernier était intimement lié avec Pierre Lanchals, on l'enferma dans un sombre cachot, espérant qu'il trahirait son ami dans le malheur ; mais on ne put rien obtenir de lui, et la retraite de l'homme que la haine populaire poursuivait avec le plus d'acharnement continua à rester cachée.

Les députés de Gand ne tardèrent point à arriver à Bruges ; les principaux étaient Philippe Vander Zickele, Jean de la Kéthulle, Joseph Van der Brughe, Jean Uutenhove, Gérolf Van der Haghe. En apprenant que tout était tranquille à Bruges, ils renvoyèrent un corps de deux mille hommes qui les avait accompagnés, et se contentèrent d'une escorte de trente chevaux. Les métiers, réunis sur la place du marché, saluèrent leur arrivée d'une décharge générale de l'artillerie. Les députés d'Ypres furent accueillis avec les mêmes honneurs, et les délibérations des trois membres du pays commencèrent aussitôt. Pendant trois jours, la châsse de Saint-Donat fut solennellement exposée au milieu du chœur, et le peuple fut invité à venir se joindre aux prières du clergé pour le rétablissement de la paix entre Maximilien et les états. Malheureusement on n'était pas même d'accord sur les bases des griefs qu'on reprochait au prince.

Les représentants de la commune de Gand firent quatre propositions principales : la première, que le duc Philippe fût ramené en Flandre ; la seconde, que le Franc cessât de former le quatrième membre ; la troisième, que le renouvellement des échevinages eût lieu au nom du duc Philippe et des trois membres de Flandre ; la quatrième, que les bourgs — villes inférieures — fussent derechef soumis à l'autorité des trois bonnes villes. Le lendemain, ils ajoutèrent qu'on pouvait, en renouvelant les échevinages, joindre au nom du duc Philippe celui du roi de France, souverain seigneur de Flandre², et insistèrent pour que l'on déclarât que le roi des Romains n'avait aucun droit à la tutelle de son fils et qu'il s'en était montré indigne, ce qu'ils établissaient par une énumération de quarante griefs. Il y eut quelques résistances sur ce dernier point, mais elles cessèrent devant des remontrances plus pressantes.

Chose étrange, les députés de ces communes, si hostiles autrefois à l'intervention française, invoquaient maintenant en leur faveur le droit féodal, en

¹ Au coin de la grande place opposé à la rue Saint-Amand se trouve le *Craenenburg*, ancienne maison dont la façade a été rebâtie. Elle servait autrefois de lieu de réunion pour les princes qui assistaient aux jades et aux tournois. W. H. J. Weale, *Bruges et ses environs*, p. 41. — Le 7 janvier (v. st.) Maximilien, dit M. Kervyn, avait assisté du *Craenenburg* à une fête populaire, où des aveugles poursuivirent un porc jusqu'à ce qu'ils eussent réussi à le tuer. — Molinet et La Marche parlent de *l'hostel d'un espicier* ; les députés d'Ypres disent *een pottecarie*, c'est-à-dire, selon M. Diegerick, une boutique de poteries de terre.

² Le *Scepenen-Bouck* fixe au 12 février le renouvellement de l'échevinage par les commissaires des trois membres : *By den commissarissen van de drie leden van Vlaenderen, als daer toe gheautoriseert zynde by den coninc van Vranckerycke onsen souverainen heere*. Note de M. Kervyn.

vertu duquel Charles VIII se posait comme seigneur souverain et arbitre légal des discordes entre le prince et ses sujets. C'était à ce titre qu'il venait de prendre les résolutions suivantes. Le 17 janvier, rappelant l'influence que Gand exerçait sur toute la Flandre, il avait autorisé les échevins de cette ville à battre de la monnaie d'or et d'argent, et à désigner les magistrats et les officiers qui devaient rendre la justice au nom de Philippe, mineur et prisonnier des ennemis du roi de France. Ce fut en s'appuyant sur cette déclaration que les députés de Gand créèrent à Bruges de nouveaux échevins, parmi lesquels il faut citer Jean Van de Keere, Jean de Rybeke et Jacques Despars. Le 18 janvier, le roi de France avait écrit aux autres membres pour les engager à suivre l'exemple de Gand. Il avait confirmé tous les privilèges des Gantois par une autre charte. Enfin, le 27 janvier, il avait ordonné à ses baillis de citer tous les officiers qui continueraient à exercer leurs offices au nom de Maximilien, lequel avait usurpé la mainbournie, violé les traités et fait frapper de la mauvaise monnaie en son propre nom. Toutes ces chartes furent publiées le 13 février à Bruges, et il fut donné lecture publique du texte du traité d'Arras.

Le même jour, lecture fut faite d'une enquête sur les tentatives d'incendie dont on accusait Maximilien¹. Là-dessus, le peuple courut au *princen-hof*, en brisa les portes et le mit au pillage. On y trouva, dit-on, quatre cents barils de poudre, des tonneaux remplis de cordes, des échelles de cuir, toutes choses qui donnèrent naissance à de nouvelles accusations contre le roi des Romains².

Le lendemain, le grand bailli Charles d'Halewyn et l'écoute Pierre Metteneye se présentèrent au *Craenenburg*, et y arrêtaient, au nom des trois membres de Flandre, les conseillers et les amis de Maximilien, dont ils partageaient la résidence. C'étaient le comte Wolfgang de Zollern³, l'abbé de Saint-Bertin, le sire de Ghistelles, le sire de Maingoval, Martin et Wolfart de Polheim, Jean Carondelet, chancelier de Bourgogne ; Georges et Wolfart de Faickenstein, Jean de Jaucourt, sire de Villarnoul ; Renier de May, capitaine de Gavre ; le bâtard de Nassau et Philippe Louvette, maître d'hôtel du roi des Romains. Quatre d'entre eux, Wolfart de Polheim, le sire de Maingoval, le sire de Villarnoul et le comte de Zollern furent saisis dans la chambre même et sous les yeux de Maximilien. Le fait était si odieux que les députés de Gand et les bourgeois les plus notables de Bruges cherchèrent à l'atténuer en allant, le soir même, porter des paroles affectueuses au roi des Romains.

Le procès des prisonniers du *Steen* allait s'ouvrir sous les plus tristes auspices. Jean de Nieuwenhove et Georges Ghyselin comparurent les premiers. Leur interrogatoire dura deux jours entiers ; les juges, en le prolongeant, cherchaient peut-être à sauver les accusés. Mais la multitude était implacable, et se lassait d'attendre un arrêt dicté d'avance. On la vit se précipiter au tribunal des échevins, s'emparer du chevalet et entraîner les accusés vers la place du marché. Elle n'oublia pas toutefois les folies ordinaires du carnaval. Contraste saisissant ! de bruyantes chansons s'élevaient dans les airs autour du chevalet ; le vin coula à flots dans cette arène vouée au deuil et à la mort ; l'orgie fut si

¹ On disait qu'il avait voulu faire mettre le feu aux quatre coins de la ville pour faciliter au sire de Gaesbeek l'entrée de la ville, et qu'il s'était servi à cette fin de deux Nègres attachés au service du comte de Zollern.

² Despars, 314-345.

³ Le comte de Zollern parvint à s'échapper de Bruges, en guise d'une femme de villaige, dit Molinet, portant trois ou quatre couples d'oignons sur sa teste.

complète que les fruitiers, les teinturiers et les aiguilletiers mirent le feu à leurs propres tentes.

Le lendemain, 18 février, sur cette même place du marché, l'on faisait une proclamation pour promettre une récompense de plus en plus considérable à quiconque livrerait Pierre Lanchals, en menaçant de la destruction le toit qui l'aurait reçu, fût-ce celui d'un monastère ou de toute autre institution jouissant du droit d'asile. Rien ne pouvait plus arrêter la vengeance populaire, et, dès ce moment, les condamnations se succédèrent. Elles atteignirent tour à tour Jean de Nieuwenhove, Victor Huyghens, bailli de Male ; Gilbert du Homme, ancien bourgmestre du Franc, accusé d'avoir pillé les environs de Bruges ; Georges Ghyselin et deux serviteurs de Pierre Lanchals.

Avant que ces actes de vengeance s'accomplissent, les doyens, les *hooftmans* et les députés des trois membres du pays, voulant éviter à Maximilien la vue des supplices, et en même temps l'empêcher d'assister de ses fenêtres à toutes les assemblées du peuple, résolurent de lui assigner une autre résidence. Il faut ajouter que le *Craenenburg* était une demeure assez peu sûre, d'où Maximilien, disait-on, avait essayé déjà de s'évader sous divers déguisements. On choisit donc dans un autre quartier de la ville une habitation plus vaste et plus convenable à son rang : c'était l'ancien hôtel de maître Jean Gros, chancelier de l'ordre de la Toison d'or ; il était situé entre l'église Saint Jacques et le pont aux ânes. Le roi des Romains, instruit de cette décision par le sire d'Halewyn et l'écoute Pierre Metteneye, exprima aux *hooftmans* le désir de haranguer, avant sa translation, le peuple assemblé sur la place du marché. Il parcourut avec eux, vêtu de noir, les rangs des bourgeois et des hommes des métiers, en les priant, dans les termes les plus pressants, de lui octroyer trois demandes : la première, qu'on lui accordât dix ou douze personnes de sa maison qu'il désignait ; la seconde, qu'on ne le livrât ni aux Français, ni aux Gantois, car il préférerait, disait-il, vivre et mourir avec les Brugeois ; la troisième, qu'on ne se portât à aucun attentat contre sa personne. On lui promit tout ce qu'il demandait. **Ce n'est pas contre vous, criait la foule, que s'élève notre colère, mais contre ceux qui ont si perfidement gouverné la Flandre et dont la cupidité et les mauvais conseils vous ont trompé jusqu'à ce qu'ils eussent ruiné le pays.** Maximilien remercia les bourgeois¹, et fut conduit à sa nouvelle demeure.

On remarque dans la conduite tenue à l'égard du roi des Romains une intention évidente de concilier les égards dus à sa personne avec les précautions les plus rigoureuses pour éviter une évasion. Les échevins lui rendent de grands honneurs ; ils lui donnent des panetiers, des échansons, des écuyers tranchants ; ils veillent à ce que sa table soit somptueusement servie, à ce que de riches tentures couvrent ses murailles ; ils lui remettent la somme de six cent soixante livres de gros, et lui restituent généreusement sa vaisselle d'argent, qu'il a mise en gage. Tantôt ils ordonnent que tous les métiers défilent en armes sous ses fenêtres, afin, disent-ils, d'occuper ses loisirs et de calmer sa mélancolie² ; tantôt ils établissent un tir à l'oiseau dans la cour de sa prison, et engagent le roi des Romains, qui y consent volontiers, à y prendre part, mêlé aux archers chargés de l'égayer par leurs jeux et leur adresse³. Pierre Metteneye, et les

¹ *Journal ms.* — Aucune source, dit M. Kervyn, n'est plus précise ni plus importante que celle-ci. Elle m'a servi, ajoute-t-il, à redresser les erreurs de l'*Excellente Cronycke*, et de Despars.

² *Journal ms.*

³ *Journal ms.*

trente-six gardiens¹ placés sous ses ordres, dont seize de Gand, douze de Bruges et huit d'Ypres², ont pour leur prisonnier le respect le plus obséquieux et le plus attentif. Mais, à côté de cela, quelles précautions minutieuses et humiliantes ! On a conservé le compte des paiements faits par les capitaines, baillis, écoutètes, bourgmestres, échevins, conseillers et députés des neuf membres de la ville de Bruges, à l'occasion de la captivité du roi des Romains dans l'hôtel de maître Jean Gros. On y lit :

Payé à Corneille Isolle et Mathieu Vleyns, maitres maréchaux à Bruges, treize livres, dix escalins, sept deniers, pour différents ouvrages en fer qu'ils ont faits et livrés dans la maison où se trouvait le roi ;

Payé à Jean Van Slype, serrurier, la somme de dix-sept escalins de gros pour serrures, clefs et autres ouvrages de sa profession exécutés dans la maison de maitre Jean Gros, lorsque le roi l'habitait ;

Payé à Jean Lymer la somme de dix-neuf escalins, sept deniers, pour livraison de clous dans l'hôtel qu'habitait le roi des Romains.

Ajoutez à cela le salaire du maçon qui a fermé les fenêtres non garnies-de fer ; celui du tailleur de pierres qui a scellé les grillages³ ; ajoutez encore un salaire d'un escalin par jour pour les portiers et de six gros pour chacun des gardiens ; et vous aurez, dit à bon droit M. Kervyn, les articles principaux d'un compte auquel on n'en saurait comparer aucun autre de nos archives de Flandre.

En s'éloignant du *Craenenburg*, Maximilien avait levé le dernier obstacle qui s'opposait encore à la perte de ses amis prisonniers comme lui. Le lendemain, le bourreau s'installa sur l'échafaud tendu de deuil. Gérard du Homme y monta le premier ; Jean de Nieuwenhove le suivit. Affaibli par les tortures et les infirmités, il attendit sur un fauteuil la mort qui ne termina sa longue agonie qu'au troisième coup de hache. Puis vinrent le bailli de Male, Georges Ghyselin, Pierre Daris, serviteur de Pierre Lanchals⁴. Un autre serviteur de l'ancien écoutète, Jean Van der Brugghe, allait être également supplicié. Il alléguait qu'il ne s'était armé le 1er février que par l'ordre de son maitre, et qu'il ignorait dans quel but. Quelques voix s'élevèrent en sa faveur, et il reçut du peuple une grâce inespérée.

Vint le tour du sire de Ghisteltes, Jacques de Dutzeele. Les comptes de la ville depuis le mois de juin 1485 avaient été lus publiquement au balcon des Halles. On y avait trouvé, outre les traces de frais causés par l'entretien des hallebardiers dont s'entouraient les magistrats et d'autres dépenses relatives à des banquets et à des ambassades, un don gratuit de quatre mille livres de gros au profit de l'ancien bourgmestre. Le déficit s'élevait, pour les deux années 1485 et 1486, à vingt-deux mille livres de gros. Jacques de Ghisteltes, déjà accusé d'avoir trahi la ville de Bruges, protestait contre tout ce qu'on lui imputait, en défiant ses accusateurs : *Je n'ai jamais été un traître, disait-il, et jamais ce reproche n'a été adressé à nies ancêtres. Il y a cinquante-cinq ans que je sers les princes qui se sont succédé dans ce pays, et s'il est quelqu'un qui m'accuse*

¹ Despars, 358.

² Les députés d'Ypres refusèrent cette commission. Voir leur *Correspondance*, n° XXIV et XXXI.

³ Olivier de la Marche exagère évidemment, remarque avec raison M. Kervyn, quand il dit : *Ceux de Bruges firent faire une cage de gros bois, et toute ferrée de fer, et en celle cage firent tenir le roy pour leur seureté.*

⁴ *Comptes de la ville de Bruges* ; citation de M. Kervyn.

de trahison, je suis prêt à le combattre, quelque grand qu'il soit, en présence du duc Philippe. Je ferai tout ce qu'est tenu de faire un bon et loyal chevalier, noble homme et bourgeois de cette ville, puisqu'il s'agit d'une accusation telle que tout homme noble doit exposer sa vie pour la repousser¹. Personne ne répondit au défi du sire de Ghistelles. L'assemblée s'offensa plutôt de tant de fierté : elle se rappelait, dit M. Kervyn, que déjà diverses sentences des échevins de Gand et de Bruges avaient condamné Jacques de Dutzele comme convaincu de complot contre les communes de Flandre, au bannissement et la confiscation de sa terre de Ghistelles ; elle n'ignorait pas qu'il avait voulu faire ouvrir à Maximilien la porte Sainte-Croix et qu'il s'était rendu avec ses serviteurs à l'appel du roi des Romains sur la place du bourg. En vain sa femme, ses filles accoururent-elles jusqu'au pied de l'échafaud pour supplier les corps de métiers de faire grâce à l'ancien bourgmestre. Les prières, les larmes furent inutiles, et l'expiation s'accomplit². Les supplices recommencèrent le 14 mars. Jacques de Heere, arrêté la veille au point du jour fut livré le premier au bourreau. Il avait, comme capitaine de Hulst, soutenu la cause de Maximilien contre les Gantois, et s'était rendu près de lui le 1er février ; mais son plus grand crime était d'avoir été le représentant des prétentions rivales des magistrats du Franc. Nicolas Van Delft parut le second ; mais lorsqu'il se trouva devant le billot, il tomba à genoux et supplia le peuple, au nom de la douloureuse passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, d'avoir pitié de lui. Il protestait de son innocence, et rejetait toutes les accusations sur les mauvais conseils du sire de Nieuwenhove, dont il avait épousé la fille. **Grâce ! grâce pour Nicolas Van Delft !** s'écria la multitude émue. Les magistrats s'associèrent à ce cri, et Van Delft descendit vivant de l'échafaud³.

Pierre Lanchals s'était dérobé jusque là aux recherches les plus actives. La récompense promise à celui qui le livrerait avait été élevée à cent livres de gros, et l'on venait de renouveler l'ordonnance portant que tout bourgeois qui lui donnerait asile serait puni de mort, et que le toit, quel qu'il fût, qui l'aurait abrité serait démoli. Enfin, le 15 mars, on découvrit qu'il était caché dans la rue des Carmes, chez un riche marchand nommé Jean Van de Keere. Le bourgmestre, Jean d'Hamere, procéda aussitôt à son arrestation ; il fut incarcéré au *Steen*, au milieu des démonstrations frénétiques de la joie populaire. Les clameurs insultantes qui l'avaient accueilli à son passage retentirent pendant toute la nuit. Le lendemain matin, il fut livré à ses juges, c'est à dire à ses ennemis, dit M. Kervyn. Pendant que Lanchals était écoutète, il avait fait construire un instrument de torture plus terrible que tous ceux que l'on connaissait en Flandre, et qui n'avait jamais été employé. L'horrible machine fut portée sur la place du marché, et le malheureux prisonnier, en éprouva le premier la puissance. Pour éviter une nouvelle épreuve, il fit des aveux, qu'il rétracta avant de mourir. Voyant que tout espoir était perdu, il se laissa déshabiller par le bourreau. Mais au moment où l'un des doyens toucha à sa chaîne d'or : **Sire doyen, dit-il, vous savez bien qu'un bourgeois de Bruges ne peut à la fois forfaire corps et biens**⁴ ;

¹ *Archives de la Flandre Occidentale* ; citation de M. Kervyn.

² D'après leur correspondance, n° XXI, XXIII, XXIV, XXVI et XXIX, les députés d'Ypres refusèrent constamment d'assister aux exécutions, et en déclinèrent toute responsabilité. Leur résistance fut tellement inébranlable que ceux de Gand et de Bruges leur reprochèrent avec violence d'agir sans franchise. La chose en vint au point qu'ils craignirent d'être massacrés, et se cachèrent dans l'église Saint-Gilles.

³ Despars, p. 379-380.

⁴ Despars, p. 390.

et il donna la chaîne à son confesseur, pour être portée à sa femme. Il demanda ensuite au peuple que son corps ne fût pas écartelé, et immédiatement après, selon l'expression d'un chroniqueur contemporain, il remit son âme aux mains de Dieu. Ses restes furent inhumés dans l'élégante chapelle qu'il avait fait construire lui-même à l'église de Notre-Dame¹.

L'animosité populaire parut se calmer après la mort de Pierre Lanchals. Les portes du *Steen* s'ouvrirent à tous les anciens magistrats qui y avaient été enfermés, et, quelles qu'eussent été les menaces publiquement énoncées contre ceux qui fourniraient asile ou protection aux accusés, personne ne fut inquiété, ni leurs amis qui avaient cherché à favoriser leur évasion, ni Jean Van de Keere, qui avait donné à Pierre Lanchals une généreuse hospitalité.

NOTE

Déclaration du 7 novembre 1487. (Archives de Gand) ; ibid. — M. Gachard a publié une lettre très curieuse adressée le 10 novembre 1487 par les échevins et doyens de Gand aux échevins de Mons, Bulletins de la commission royale d'Histoire, 2e série, tom. II, page 328 et suivantes. Nous croyons devoir reproduire ce document important :

Honnourables, prudens, saiges et discretz seigneurs, très-chiers et espéciaux amis, nous nous recommandons à vous bien adcertes. Et vous plaize savoir, très-chiers et spéciaux amis, nous advons entendu que l'on parle par delà diversement de nostre intention, et que aucuns noz malveillans et de che pays de Flandres font courir la voix que nous tendons à la destruction du pays et de le mettre en ghuerres, par che que nous quérons à corrompre nostre très-redoubté seigneur et prinche naturel monseigneur le duc Phelippe en leurs droix, seigneuries, prééminches. — Sur quoy, honnourables seigneurs et espéciaux amis, nous vous ad vertissons que n'entendons ne advons eu aucun entendement de faire ou mettre avant aucunes choies au moyen de quoy nostredit très-redoubté seigneur le roy des Rommains, comme tuteur et mambourg de nostre très-redoubté seigneur et prince naturel, ou icelluy nostre prinche naturel, puissent estre diminuez en leurs dits droix, seigneuries, prééminences et domaines, mais advons bien intention de, par tous bons moyens et voyes raisonnables, mettre ceste ville et la chastelle. nie d'icelle à délivre de plusieurs grans charges et foulles èsquelz elles ont, depuis aucun temps naghaires passet. senestrement esté mizes, et aussy pour, comme chief-ville de chedit pays, adviser, avec vous et les autres estats d'icellui pays, sur l'estat d'icelluy, qui est présentement en sy très-piteulx estat de ghuerre, chier temps, et sans che que marchandize y ait cours, ainsy que vous et nous tous bien savons, et plus est apparent d'estre, si bientost n'y est pourveu. — Et, pour en brief vous advertir de che que ichy a esté fait, est vrai que nos prédécesseurs en loy ont par plusieurs fois envoyés leurs députez devers nostredit très-redoubté seigneur le roy des Rommains, afin d'obtenir provision et remède sur divers poins gt articles, entr'autres sur les articles qui

¹ C'est ce qu'on lit dans M. Kervyn, mais voici ce que je trouve dans l'ouvrage déjà cité de M. Weale, *Bruges et ses environs*, p. 82 : Cette chapelle était anciennement la chantrerie de sire Pierre Lanchals, écoutète de Bruges, qui, trahi par un de ses amis, fut mis à la torture et décapité par les bourgeois révoltés contre Maximilien en février 1483 (lisez mars 1488). Peu de jours après, il fut enterré dans le cimetière de cette église ; sa veuve fit construire cette chapelle en l'honneur de saint Pierre, et plaça au côté sud entre les fenêtres un beau monument orné de l'effigie couchée de son mari. En 1812-16 la chapelle fut rebâtie par M. van Ghierdegem, et le monument de Pierre Lanchals placé au côté ouest, où il se trouve encore. Ici se trouvent également, depuis 1816, les monuments de Charles le Hardi, duc de Bourgogne, et de sa fille Marie. — Le *Messenger des Sciences historiques*, année 1834, a publié un beau portrait de Lanchals, d'après un tableau attribué à Hans Holbein. L'original se trouvait alors dans la collection de tableaux de M. le comte de Thiennes, à Gand.

s'ensuivent, assavoir : premièrement que son plaisir fuist de faire joyr aux bourgeois de ceste ville de la paix dernièrement faite, en telle fachen que icelle avoit par ses commissaires et par luy esté raportée et conclue par les estas du pays, et que toutes corrections et ajustiches qui depuis y ont esté faittes, au descheu desdits estas, fussent hostées comme de nulle valeur et tous les proches ad ceste cause meuvés et intentés ; — item, que son plaisir fuist de souffrir icelle ville joyr de ses droix et privilèges, ainsi qu'il les avoit confremés, et jurez de les entretenir par ladite paix ; item, que son plaisir fuist d'entretenir sa garde et autres gendarmes, en telle fachen que les povres gens du plat pays n'eussent aucuns domaiges, ou de consentir auxdits du plat pays de résister aux violences et forches desdits gardes et gens de gherre par le son de la cloche ; — item, que son plaisir fuist de point laisser vexer lesdits povres gens de tailles ou subventions non accordées par les membres du pays conjointement, ainsi qu'il appartient et est acoustumé de anebieneté, en ensuivant les privilèges dudit pays ; — item, et finalement, que son plaisir fuist de faire ouvrir les passaiges de France, pour paisiblement y aller, fréquenter, et converser, et marchander considéret la paix dernièrement faite avec les dits Franchois et tout le pays généralement. par son adveu, sceu et consentement, laquelle paix n'a point esté rompue ni violée par les dits de ceste ville et chastellenie, et que par ung article de ladite paix le sinfracions ne s'estent plus avant que sur ceulx qui l'ont rompue, et que, allencontre de tous aultres, la paix demeure en sa vigueur. — Et, pour ce que nostredit très-redoubté seigneur le Roy n'a volu pourvoir sur les dits articles, qui sont tous raisonnables, nonobstant toutes les pryères et requestes que luy en ont esté failtes, et que icelle ville, et aussy ledit pays. demoroit tous-jours de plus en plus foulé et diminué en leur loix et bonne polische, les trois membres d'icelle ville ont trouvé en leur conseil de appeler, et de fait ont appelle, devant notaire et tesmoings, de tous les dits griefz à eulx fais depuis ladite paix, protestant de leurdit appel relever en temps et en lieu, ainsi et où il appartenroit. Et ont leurdit appel fait insinuer à nostredit très-redoubté seigneur le roy des Romains, et derechief le fait prier, en toute humilité, que, comme père, tuteur et mambourg de nostredit prince naturel, son plaisir soit de entendre à la réparation desdits griefs. Et, par ce que encores il n'a volu ce faire, et que lesdits membres de ceste ville n'ont, pour le présent, seur accès à leur souverain seigneur, pour d'iceluy obtenir provision, ainsi que en cas semblable ils ont acoustumé de faire, ils ont meismes comenchie à procéder à la réparation desdits griefz, qui ainsi bien faire poevent, tant en vertu de ladite appellation, laquelle les conserve en leursdits droix, comme par vertu d'aucun privilège qu'ilz en ont de leur prinche et comte, et aussy de leurdit souverain seigneur. — Et ont lesdits trois membres de ceste ville intention de, au moyen de tous désirans le bien de nosdits très-redoubtés seigneurs le roi et le prince naturel, son fil, icelui pays de Flandres nettoyer de mauvais garchons, murdriers et pillars, qui, soubz couleur de ladite gherre. font grant travail auxdits povres gens, en nostre chastelanie, de toutes tailles desraisonnables et exactions non consenties, comme il appartient. Ont aussy intention, par bon moyen, et par l'advis de nous et des membres et estas de ce pays, et aussy par l'oltroy et sceu du roy, nostredit très-redoubté seigneur au cas que l'on puist tant faire que son plaisir soit y entendre, de obtenir ouverture et seur accès en Franche et en Engleterre, pour y pouvoir seurement, marchandement et aultrement, converser, en ensuivant la dite paix. — Et ne nous samble que, en ce faisant, nous, en aucune manière, diminuons ne corrompons la paix, ne prééminence ou seigneurie desdits roy et nostre prinche naturel, mais rendons paine de nous mettre hors desdites grandes charges et folles (foules, oppressions). Et, considérans la grant perte, que depuis naghaires a esté, de la ville de Saint-Omer, doubans que ainsi plusieurs autres villes de frontières polroient estre perdues, et ce pays venir eu totale destruction, se en temps n'y estoit pourveu, et que nul, pour le présent, ne rent paine d'entendre au bien dudit pays, et que ad nous. comme chief-ville dudit pays, et aussy en vertu des privilèges de ce pays, bien appartient et povons, avecq vous et autres villes, membres et estas d'icelui pays, y entendre, escripvons présentement envers vous, honnourables, prudens, saiges et discrez seigneurs, advertissans de ce que dit est, et priant que vostre plaisir soit envoyer en ceste-date ville vos députez. pour, avec les membres et villes du pays de Flandre, et les estats de Brabant, auxquelz avons à ceste fin escript, et avecq nous, advizer et trouver les

meilleurs voyes et moyens, pour ledit roy, nostre très-redouté seigneur, induire à entendre auxdites choses et bien du pays, et d'estre au logis, en cestedite ville, au xxinte jour de che présent mois de novembre. — Vous advertissans, en oultre, que, au cas vous n'y voulés avecq nous entendre, et que amés mieulx demourer en ghuerre et servitudes, que pour che ne laisserons point de nous aidier à délivrer de toutes charges desraisonnables et dangiers, à l'ayde de Nostre-Seigneur, auquel prions, honnourables, prudens, saiges et discrez seigneurs, très-chiers et espéciaux amis, qu'il vous ait en sa sainte garde. Escript le Xe jour de novembre, l'an mil IIIIc IIIIxx et sept. — Echevins des deux bancqs et deux doyens de la ville de Ghand, appareiliés à vos bons plaisirs. Copie du temps ; aux Archives du royaume, reg. *Lettres missives du XVe siècle*.

CHAPITRE III

SUITE DES ÉVÈNEMENTS JUSQU'À LA CONCLUSION DE LA PAIX AVEC LA FRANCE ET LA PACIFICATION DÉFINITIVE DE LA FLANDRE

La nouvelle de l'emprisonnement de Maximilien avait eu un grand retentissement au dehors ; tout le monde s'intéressait au sort de ce prince, qui montrait dans sa captivité une résignation noble et courageuse. Son fils, l'archiduc Philippe, s'était hâté de convoquer une réunion des états du pays à Malines¹. Le roi de France,

¹ Voici la lettre adressée à ce sujet par l'archiduc au grand bailli de Hainaut : De par l'Archiduc d'Austrice, Duc de Bourgoingne, de Brabant, de Lembourg, de Luxembourg et de Ghelres, Conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, de Haynnau, de Hollande, de Zeellande, de Namur, etc. Très chier et bien amé, nous vous tenons assez estre adverty comment, après ce que nagaires mon très redoubté seigneur et père monseigneur le roy, à la très instante prière et requeste des trois membres de nostre pays et conté de Flandres, assavoir Bruges, Yppres et le Franc, estoit allé et soy transporté en nostre ville de Bruges, pour illecques aviser les provisions nécessaires pour les frontières d'iceltuy, à l'encontre des François, et en besoignant sur ces matières et autres tendons au bien de paix, avoit mandé venir devers lui, en nostre dite ville de Bruges, tous les estaz en général de tous noz pays et seignouries de par deçà, pour par leur avis et conseil sur ce trouver quelque bon expédient, et, en ce faisant, et en attendant la journée pour ce assignée, le peuple de nostredite ville de Bruges, ne savons pourquoy, s'est mis en armes sur le marchié d'icelle, où ils ont aussi fait venir mondit seigneur et père, et l'ont fait logier, avecques eulx, en une maison sur ledit Marchié, appelé Craenenburch, où ils le détiennent bien estroittement, à son grand regret et desplaisir. Et, pour ce, très chier et bien amé, que de ceste manière de faire avons esté et sommes amèrement dou lans et desplaisans, comme bien raison est, et à quoy désirons pourveoir à nostre possible, par l'avis et conseil et d'autres noz bons, vraiz et loyaulx subjects ; à ceste cause, par l'adviz et délibération de ceulx de nostre sang et des gens du grant conseil de mondit seigneur et père et du nostre, nous sommes délibérez et concluz de mander et faire venir devers nous, en ceste nostre ville de Malines, au XXIIIe jour de ce présent mois, tous les estaz en général de noz pays de par deçà, ce que desjà avons ordonné faire. Dont vous advertissons, et vous ordonnons, mandons et commandons expressément que, cestes veues, vous, incontinent, sans délai et à toute extrême diligence, de jour et de nuyt, mandez et faittes venir devers nous, en ceste nostredite ville de Malines, en bon et souffisant nombre, ceulx des estats de nostredit pays, conté de Haynnau, ville et seignourie de Valenciennes, ou leurs députez, en la manière accoustumée, et qu'ilz y soient audit XXIIIe jour de ce présent mois, pour, avecques les autres des estaz de tous nosdits pays de par deçà aviser et conclure, sans retraits, ce qui sera de faire en ceste matière, laquelle, comme povez assez entendre, requiert moulte grande célérité. Sy n'y faittes faulte, car tel est nostre plaisir. Très chier et bien amé, Nostre-Seigneur soit garde de vous. Escript en nostredite ville de Malines, le XIIIe jour de février, l'an IIIIxx et

de son côté, avait ordonné des conférences pour la paix, lesquelles devaient s'ouvrir le 12 mars à Gand.

Les communes de Bruges et de Gand avaient été invitées à envoyer leurs députés à Malines, mais les Gantois refusèrent de prendre part à d'autres conférences que celles qui devaient avoir lieu dans leur ville, et rien ne put ébranler leur détermination. Les conseillers du duc Philippe, ne voulant pas les mécontenter davantage, résolurent d'envoyer eux-mêmes des députés à ces conférences, et choisirent pour l'un de ces députés [monseigneur de la Gruuthuse, qui leur estoit fort agréable](#)¹. Les autres étaient l'abbé de Bonne-Espérance, le bâtard Antoine de Brabant, les sires de Praat et d'Hérzeele, Antoine de Fontaine et Jean de la Vacquerie. Ils arrivèrent à Gand le 12 mars, et, dès le lendemain, ils eurent, à la maison des arbalétriers, une entrevue avec les députés des états de Flandre, au nombre desquels se trouvaient les abbés de Saint-Bavon, de Saint-Pierre, d'Eenhaam et des Dunes. Dans cette réunion, maître Guillaume De Zoutere, premier pensionnaire de Gand, développa les conclusions suivantes au nom des trois membres de Flandre : [Premier, que les pays voulsissent tous se réunir en bonne amitié, vu le grand mal advenu par le désordre, et que par ce, tout fust réduit à bonne paix ; le second, qu'on messist provision à la noble personne et estat de monseigneur l'archiduc, comme il estoit bien mestier pour plusieurs considérations ; tiercement, qu'il fust advisé au gouvernement et ressource des pays pour estre conduits selon leur ancien usage, vu la perte et gast d'iceulx.](#) Le même jour, Michel de Bellefourrière, bailli de Lens, vint déclarer, de la part de Charles VIII, [que le roy leur mandoit et à tous autres des pays que qui voldroit jouyr de la paix.de l'an quatre-vingt et deux, le roy leur baillerait aide contre les empecheurs et refusants.](#)

Les deux réunions de Malines et de Gand restèrent sans résultat. Le 26 mars 1488, une nouvelle assemblée se tint à l'hôtel de ville de Bruxelles ; les parents de la famille régnante y assistaient. Il fut donné lecture d'une communication des membres de Flandre accompagnée d'un projet d'union entre les provinces, et l'examen en fut confié à une commission composée du sire de Ravenstein, de Philippe son fils, des sires de Beveren, de Wières ; du bailli de Hainaut et de quelques autres. Cette commission se réunit à l'hôtel de Ravenstein, et une copie de son travail fut remise à chaque député. Conformément aux conclusions de membres de Flandre, il fut décidé qu'une nouvelle assemblée aurait lieu à Gand le mercredi après Pâques, et des ambassadeurs du duc de Bretagne étant venus solliciter l'intervention des états en faveur de Maximilien, il leur fut répondu que tous désiraient s'employer avec zèle pour obtenir sa mise en liberté. Mais déjà les partisans du roi des Romains recouraient à des moyens moins pacifiques. Anvers et Malines prenaient ouvertement son parti contre les autres villes ; les troupes royales désolaient la Flandre, et la garnison de la forteresse de Liedekerke interceptait les communications entre Bruxelles et les Flamands.

L'assemblée de Gand s'ouvrit malgré tous les obstacles, et quoique l'archiduc Philippe eût convoqué de nouveau les états à Malines, où plusieurs provinces, entre autres le Brabant, envoyèrent également des députés. Bruxelles se fit

sept. Signé au nom de mondict seigneur, présens sens de son conseil. Jehan de Berghes. Lulier. — A nostre amé et féal chevalier, conseiller, chambellan et Brant baillly de Haynnau, le seigneur d'Aymeries et d'Authume. L'original de cette pièce est aux archives de l'Etat, à Mons ; elle a été publiée par M. Gachard dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2e série, tome II, pages 334-335.

¹ Molinet.

représenter à Gand par le bourgmestre Henri de Mol, le premier échevin sire Roland de Mol, le conseiller Pierre van Obberghem, Jean de Combliel, Arnoul de Scarpere et le pensionnaire Jean Vandenbecke¹. Les délibérations ne purent commencer que le 25 avril ; elles furent des plus orageuses. Un député zélandais, le pensionnaire de Rommerswale, parlant au nom de sa province, du Brabant, du Hainaut, de Namur, et même de plusieurs villes de Flandre, prit, le premier la parole, et demanda que l'on rendit, d'abord la liberté au roi des Romains ; mais les trois membres de Flandre insistaient pour que l'on s'occupât, avant toute autre question, des trois points mis en avant en un libel, l'union du pays, la paix de France, le gouvernement et régime de monseigneur l'archiduc. Les états qui voulaient à tout prix éviter la guerre civile, cherchaient encore le moyen de rendre le roi des Romains à la liberté, lorsqu'ils reçurent communication du projet d'accord arrêté à Bruges avec Maximilien. Ils approuvèrent ce traité, mais, avant de se séparer, ils formèrent une confédération pour interdire le passage des gens de guerre étrangers dans le pays, et introduisirent plusieurs réformes dans l'administration des finances et la direction des monnaies.

Nous avons conservé le texte du traité d'union et de confédération conclu à Gand le 1er mai par les députés de la Flandre, du Brabant, du Hainaut, de la Zélande, du Limbourg, du Luxembourg, de la Frise, de Namur, de Valenciennes, d'Anvers et de Malines². Pour ce que pour la garde et conservation de toute police, gouvernement et bien public, disent les députés, rien n'est plus utile, ne chose plus nécessaire que paix, amitié et bonne union par ensemble, qui sont mères de tous biens et vertus, et cause que le service divin est augmenté, l'estat des nobles honoré, marchandise haulte et le pays cultivé en grant repos et seureté, et pour ce qu'au contraire n'y a rien plus dommageable ne préjudiciable au bien public que discussion et confusion des règles, qui sont nourrices et mères de tous maux, commencement et occasion de toutes divisions, guerre et différends : au moyen de quoi les pays, villes, provinces et royaumes eschéent en grandes confusions, désolations et ruines, et souventefois sont transférés de gens en aultres, et qu'il soit ainsi que les dicts pays de pardeçà ont pris naguaires chemin de grandes charges et discussions ; en telle sorte que justice, paix, amitié, union et marchandise en ont esté deschassés et estrangés au grand desplaisir, destriment et dommaige du povre commun peuple... nous avons pour mettre et réduire en paix et bonne police les dicts pays, lesquels sont contigus les uns aux aultres et appartenant à un seigneur, fait, conclu et juré paix, union, amitié, alliance et bonne et constante intelligence entre nous à l'honneur de Dieu et prouffit de nostre très redouté seigneur et de ses pays : la dite union, en tant qu'il touche la police, durera à perpétuité et demeureront chascun desdits pays et villes en leurs loix, privilèges, usaiges et coustumes, libertés et franchises.

Divers articles du traité concernent l'oubli complet des anciennes discordes, le départ des garnisons allemandes, l'engagement réciproque de ne pas livrer passage aux hommes d'armes qui menaceraient l'une des provinces³ confédérées, et de se protéger mutuellement contre tous ceux qui seraient hostiles à cette alliance, l'incapacité des étrangers à y remplir des fonctions

¹ *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 303.

² Molinet, 334-346.

³ Nous savons bien que le mot province n'est pas exact, mais au moment où nous sommes il est assez généralement employé par les historiens. Les vieux textes emploient l'expression de pays, qui est beaucoup plus juste.

publiques, l'abolition des droits de tonlieu contraires au développement des relations commerciales, l'unité d'une monnaie qui ne pourra être modifiée **sans le consentement de tous les pays**¹. A l'avenir aucune guerre ne pourra être entreprise sans l'avis **de tous les estats**, et leur assentiment sera également nécessaire pour la faire cesser. — Les états de Liège et d'Utrecht pourront adhérer à cette alliance. — Chaque année, les états généraux se réuniront le premier octobre à Bruxelles, à Gand, à Mons, ou dans toute autre ville de Brabant, de Flandre ou de Hainaut.

Le traité devait être ratifié par le roi de France, l'évêque d'Utrecht, les ducs de Bourbon et de Clèves, les sires de Beveren et de la Gruuthuse, **comme parents et amis de nostre très redouté seigneur, promettant de se joindre en ceste bonne paix qui est grande et utile**. Il portait les noms d'Adrien de Rasseghem, de Jean de Gavre, de Jean de Baconaige, de Daniel d'Herzeele, de Jean de la Vacquerie, de Jean Pinnock, de Pierre de Bassevelde ; de Guillaume de Fontaine, de Jean de Claerhout, de Corneille de la Barre, de Pierre d'Herbaix, de Gauthier Van der Gracht, de Jean de Stavele, de Nicolas d'Halewyn, d'André de la Woestyne, de Louis de Praat, d'Arnoul d'Escornay, et ceux des abbés d'Afflighem, de Saint-Bernard, de Grimberghe, de Saint-Bavon, de Saint-Pierre, d'Eenhaem, de Hautmont, de Bonne-Espérance, de Tronchiennes et de Baudeloo.

Revenons à Bruges, et rappelons ce qui s'y était passé pendant que l'on travaillait au dehors à la libération du roi des Romains. Après tant de supplices, les magistrats avaient senti le besoin de rétablir l'ordre ébranlé par ces commotions violentes. Assistés des sires de Poucke et de Rommerswale, ils avaient engagé les bourgeois et les hommes des métiers à déposer les armes et à rentrer paisiblement dans leurs foyers. Mais l'assemblée du peuple ne voulait pas se séparer avant que l'on eût fait droit aux demandes présentées par les délégués des neuf membres de la ville. Les unes se rapportaient à la confiscation des biens de Pierre Lanchals et de ses coaccusés, à de nouvelles enquêtes à faire sur le passé, à l'emploi donné aux impôts levés dans le pays du Franc, aux sommes qui avaient été destinées au curage du Zwyn, à la remise des lettres qui avaient reconstitué le Franc comme quatrième membre du pays. D'autres tendaient à l'amélioration matérielle de la situation. Il était important, disaient les députés, que l'on cherchât à rappeler les marchands des nations, et, pour atteindre ce but, il fallait autoriser les marchands anglais à vendre à Bruges, comme autrefois, leurs sacs de laine, et mettre en liberté ceux d'entre eux qui avaient été arrêtés ; prolonger la foire de Bruges, créer dans tout le pays une monnaie uniforme, et favoriser les marchands étrangers tant qu'ils se bornaient à vendre les produits de leurs pays sans les travailler, ce qui n'appartenait qu'aux habitants de la ville, conformément aux keures des métiers. Les neuf membres faisaient en même temps des vœux pour la paix. Ils demandaient qu'une ambassade solennelle fût envoyée à Charles VIII pour confirmer les traités existant avec lui. Ils exprimaient l'espoir que le roi des Romains serait disposé à une réconciliation, et protestaient de leur désir de conserver l'amitié du duc Philippe, et de le voir se rendre à Bruges au milieu d'eux, où il serait à l'abri des mauvais conseils. Cependant ils voulaient que Damme fût gardée avec soin, que l'Écluse fût sommée de se soumettre et que les trois membres du pays

¹ Il existe, dit M. Kervyn, quelques pièces de monnaie frappées vers cette époque par les communes de Flandre avec cette exergue : *Æqua libertas*.

restassent confédérés, afin que personne ne fût jamais inquiété au sujet des assemblées de Bruges et de Gand¹.

La charte relative au quatrième membre de Flandre avait été remise, le 16 janvier précédent, par Roland de Poucke à messire Nicolas de Rommerswale, et déposée par celui-ci au château du même nom. Les magistrats l'y firent chercher, et elle fut publiquement déchirée. Un message fut adressé au sire de Chantraine, capitaine de l'Écluse, mais il y répondit d'une manière peu satisfaisante. Sur tous les autres points, il fut fait droit aux demandes des délégués des neuf membres.

C'était à la religion qu'il appartenait d'achever l'œuvre de la réconciliation. Le 4 avril, jour du vendredi saint, une chaire fut construite sur la place du marché, à l'endroit même où s'était élevé l'échafaud, et un père carme, nommé Laurent Christiaens, y prêcha la Passion. A midi, on y chanta la prose touchante que l'église a consacrée aux douleurs de la Vierge-Mère ; le peuple y assistait sous ses pavillons ou à l'ombre de ses bannières. Ces prières montant vers le ciel paraissaient une expiation du sang qui avait été versé. Enfin, la veille de Pâques, les *hooftmans*, les doyens et les bourgeois déposèrent les armes. Avant de se séparer ils jurèrent de s'entr'aider jusqu'à la mort, puis ils quittèrent la place du marché en chantant l'*Ave Regina cœlorum* et le *Salve Regina*. L'échafaud et le chevalet de Pierre Lanchals avaient été livrés aux flammes. Le lendemain, la solennité de Pâques fut célébrée avec une grande pompe ; l'union et la paix étaient rentrées dans les âmes.

En même temps, les avertissements et les menaces arrivaient de toutes parts aux Brugeois pour les mettre en demeure de se réconcilier avec leur prince. L'empereur Frédéric III avait écrit tout à la fois à leurs magistrats pour les rendre responsables de toutes les conséquences de la captivité du roi des Romains, à son petit-fils pour lui promettre l'appui de tous les électeurs de l'empire, aux états de Hainaut pour les assurer qu'il ne cesseroit, tant qu'il vivroit, de venger l'innocence de son sang, quand tout l'empire se devoit mouvoir, jusqu'à condigne correction des Brughelins qui espèrent, par une impétuosité, livrer et mettre tous leurs princes avec tous leurs gens à perpétuelle servitude². On racontait, que les princes allemands avaient reçu l'ordre de prendre les armes que l'évêque de Worms s'était rendu à Malines afin de veiller à ce que le jeune duc Philippe ne fût point conduit en Flandre, et que les préparatifs de guerre se multipliaient en Brabant et en Hainaut. Des ambassadeurs espagnols avaient été chargés par Ferdinand et Isabelle de seconder les efforts de l'empereur avec une flotte armée dans les ports de la Biscaye ; ils espéraient que leur zèle préparerait l'union de la jeune héritière des royaumes de Castille et d'Aragon avec le fils de Marie de Bourgogne. Enfin le pape Innocent VIII, intervenant comme père de la chrétienté, avait investi l'archevêque de Cologne des fonctions de légat et lui avait adressé un monitoire, où il menaçait, dans les termes les plus sévères, les communes de Flandre d'un interdit général, si elles ne se hâtaient de rendre la liberté au roi des Romains³.

¹ Archives de la Flandre occidentale.

² Molinet. — Le texte de Molinet, dit M. Kervyn, n'est pas littéralement conforme à celui des archives de Mons, que M. Lacroix, ajoute-t-il, a bien voulu me communiquer.

³ Molinet donne la traduction du monitoire et de la lettre de l'archevêque de Cologne, pages 295-305. — Dans une assemblée de notaires et de clercs, tenue dans l'église de Saint-Martin de Tours, le roi Charles VIII, par la bouche de son procureur général, maître

Des négociations s'ouvrirent entre le royal captif et les représentants des communes. Maximilien se montrait d'excellente composition. Il s'engagea à renvoyer en Allemagne toutes les troupes qu'il y avait levées, et offrit comme garants de sa fidélité à remplir ses engagements Philippe de Clèves, le duc de Bavière et le marquis de Bade. Ces propositions furent favorablement accueillies, mais les deux princes allemands hésitèrent à se porter pour otages, Philippe de Clèves, au contraire, se hâta d'écrire à Maximilien que *par le grand désir qu'il avoit à sa délivrance, si plus il pavoit employer que corps et biens, il le feroit de très bon cœur*. Les négociations continuèrent. La solution des questions à résoudre avant la conclusion du traité fut, confiée à un conseil de vingt-quatre arbitres choisis dans les bonnes villes de Flandre, et parmi lesquels on remarquait les abbés de Saint-Savon, de Saint-Pierre, de Baudeloo, de Tronchiennes, le prévôt de Saint-Donat ; les sires d'Iseghem, d'Halewijn, de Mouscron, de Claerhout et de Becelaere.

Les délibérations se poursuivaient au milieu des bruits les plus inquiétants. Tantôt on annonçait que les hommes d'armes allemands avaient attaqué Damme, vaillamment défendue par Jacques de Vooght ; tantôt on apprenait qu'ils avaient pillé Eecloo, Maldeghem et Sainte-Croix, d'où ils avaient envoyé un héraut défier les Brugeois¹. Le bailli Charles d'Uutkerke, l'écoute Pierre Metteneye, chargés de les repousser, avaient abandonné le parti des communes et s'étaient retirés à Nieuport. Les alarmes s'accrurent quand on reçut une lettre du sire de Chantraine contenant la nouvelle de l'approche de l'armée réunie par les princes allemands. Le blocus du Zwyn, qui suspendait toutes les relations commerciales, faisait d'ailleurs désirer vivement la fin des négociations. On se hâta donc de conclure.

Le traité des communes flamandes avec le roi des Romains porte la date du 16 mai 1488². Les communes y promettent de rendre immédiatement la liberté au roi. Celui-ci s'engage de son côté à, congédier, dans le délai de quatre jours, toutes les garnisons étrangères, sans qu'elles emmènent des prisonniers, et *s'il advient, ajoute-t-il, qu'elles fassent au contraire, l'on recouvrera l'intérêt de ce et le dommage sur la pension que ceux de Flandre nous ont consenty ou consentiront*. Afin de faciliter le départ de ces garnisons, les trois membres de Flandre payeront, dans le délai d'un mois, *la somme de vingt-cinq mille livres de quarante gros, monnoye de Flandre, la livre, à condition que si iceux gens de guerre et garnison ne sont partis dehors de tous les pays dedans lediet temps, que en ce cas lesdicts vingt-cinq mille livres seront employez au payement d'autres gens de guerre pour par la force les expulser et déchasser*. Maximilien déclare quitter, abolir et pardonner à toujours la prise et detention de sa personne, ensemble tout ce qui est advenu devant ou aprez, par qui, quand, comment, ne en quelque manière que ce soit. Et les trois membres comprennent dans une semblable amnistie tous ceux qu'ils ont accusés d'actes illégaux ou de participation aux hostilités dirigées contre la Flandre.

Pierre Courtard, interjeta appel de cet acte pontifical, *tant en son nom que pour ses vassaux, ses sujets et ses alliés, et spécialement pour les Brugeois, les Gantois, les Yprois et les autres habitants de la Flandre*. Voir *Preuves de l'histoire de Charles VIII*, p 577.

¹ Le 12 mai, on cessa de sonner les heures à Saint-Donat, de peur que les ennemis, qui étaient à Sainte-Croix, n'y cherchassent le signal de leurs attaques. *Acta Capit. S. Don.* ; citation de M. Kervyn.

² Voir la note en fin de chapitre.

Maximilien renonce de plus à être mainbourg de Flandre, et déclare que celui pays et comté de Flandre, durant la minorité du duc Philippe, sera régi et gouverné sous son nom par l'avis et consentement des trois états du pays, ensuyvant le contenu de l'union faite par tout le pays. Il renonce également à porter les armes et le titre de comte de Flandre, et en considération de cet abandon, reçoit une pension de mille livres de gros. Il adhère au traité d'Arras, promet de ramener son fils en Flandre et de protéger les marchands flamands en quelque pays qu'ils se trouvent. Enfin il s'engage à laisser comme otages le comte de Hanau, le sire de Falckenstein et messire Philippe de Clèves, afin qu'ils garantissent l'exécution du traité. Pour plus grande seureté, disait le roi des Romains, nous avons prié et requis ledict messire Philippe que en cas que nous fussions aucunement en faute de non accomplir iceux pointcs, il ne nous veuille aider, et en ce cas, iceluy messire Philippe avons deschargé et deschargeons de tous sermens de fidélité et autres qu'il nous peut avoir faicts, et assistera ceux de Flandres à l'encontre de nous de tout son pouvoir et de toute sa puissance, et de ce fera ledict messire Philippe serment.

Ce jour-là même, une procession solennelle parcourut les rues de Bruges ; on y portait la chasse de Saint Donat et la relique du bois de la vraie Croix de l'église Notre-Dame ; les corps des métiers l'accompagnaient avec des torches. La procession se dirigea lentement vers l'hôtel de Jean Gros, où le roi des Romains était prisonnier depuis onze semaines : elle venait l'y chercher pour le conduire à la place du marché. Sur cette place, au lieu même où la hache du bourreau avait frappé ses amis et ses serviteurs, s'élevait un trône surmonté d'un dais magnifique. Devant le trône on avait construit un autel. Le roi s'y agenouilla en grande révérence et crainte comme il sembloit, et prêta le serment suivant :

Nous promettons de nostre franche volonté et jurons en bonne foi sur le saint sacrement cy présent, sur la sainte vraie croix, sur les évangiles de Nostre-Seigneur, sur le précieux corps de saint Donat, patron de paix, et sur le canon de la messe, de tenir, entretenir, et accomplir par effect la paix et l'alliance conclues entre nous et nos bien amés les estats et trois membres de Flandre et leurs adhérents, ensemble la concordance, union et alliance de tous les estats et pays, conclue par nostre consentement, et promettons en parole de prince et comme roy, sur nostre foy et honneur, que jamais ne viendrons au contraire en quelque manière que ce soit, deschargeons les dits de Flandre du serment qu'ils nous ont fait comme main-bourg de nostre chier et amé fils.

Les députés des états et les otages firent le même serment. Celui des otages comprenait l'engagement de aider et de faire assistance à ceux de Flandre contre les infracteurs de la dite paix, union et alliance. Pour rendre le traité plus solennel, l'évêque suffragant de Tournai bénit ceux qui l'observeraient, et prononça l'anathème contre quiconque serait assez téméraire pour l'enfreindre.

Maximilien était libre. Après un banquet dans la maison de Jean Canneel, où les députés des états dînèrent avec le roi des Romains¹, après le chant des actions de grâces dans l'église de Saint-Donat, il sortit de Bruges par la porte de Sainte-Croix. Les députés le reconduisirent à quelque distance de la ville, et reçurent de lui une dernière fois la promesse de rester fidèle à la paix. Monseigneur, lui dit Philippe de Clèves, vous estes maintenant vostre francq homme et hors de tout emprisonnement. Veuillez me dire franchement vostre intention. Est-ce vostre

¹ Ce banquet coûta vingt trois livres, cinq sous, trois deniers. *Comptes de la ville de Bruges* ; citation de M. Kervyn.

volonté de tenir la paix que nous avons jurée ? — Beau cousin de Clèves, répondit Maximilien, le traité de la paix, tel que je l'ai promis et juré, je le veuil entretenir sans infraction¹.

L'enthousiasme était général à Bruges ; on chantait et on dansait dans toutes les rues. Tout à coup les musiciens placés au haut de la tour des Halles s'interrompirent. Ils voyaient s'élever des tourbillons de flamme et de fumée autour de Male. C'étaient les Allemands du duc de Saxe, accourus au devant du roi des Romains, qui saluaient son arrivée en incendiant les chaumières des laboureurs. Le sire de Beveren se dirigea vers Male pour savoir ce qui s'y passait. Il revint avec une lettre fort douce de Maximilien, protestant qu'il était étranger aux fureurs des Allemands. On se décida à envoyer cinquante mille florins au duc de Saxe, afin qu'il s'éloignât immédiatement ; on délivra de plus, à la demande de Maximilien, ses deux otages allemands. Le roi se retira dans la forteresse de Hulst, mais le duc de Saxe continua à camper à Male.

Cependant on ne tarda pas à apprendre que la grande armée réunie par l'empereur Frédéric III s'approchait. Elle se composait, selon les uns, de vingt mille hommes² ; selon d'autres, le nombre des combattants n'était pas moindre de trente-six mille³. *Jamais de nostre temps, dit Molinet, ne de l'age de nos ancestres, ne descendit en nos quartiers telle puissance d'Allemagne.* On y remarquait confondues les milices des divers cercles de l'empire, et l'on comptait, parmi les chefs, les ducs de Brunswick, de Juliers, de Saxe, de Bavière ; l'archevêque de Cologne, le landgrave de Hesse, les margraves de Bade et de Brandebourg.

Le 27 mai, l'armée impériale campa à Everghem. Elle espérait que la peur pourrait lui ouvrir les portes de Gand, mais voyant que rien ne justifiait son espoir, elle s'éloigna pour dévaster Ninove et les riches campagnes qui s'étendent entre la Dendre et l'Escaut. Maximilien avait rejoint son frère à Louvain⁴. La paix de Bruges s'évanouit comme un vain songe, et la guerre recommença avec un nouvel acharnement. Le 16 juin, le roi des Romains écrivait de Deynze aux états de Hainaut, qui lui étaient dévoués : *chers et bien aimés, nous avons à faire de deniers comptants pour en payer nos gens de guerre que nous avons icy au service de nostre très redouté seigneur et père monseigneur l'empereur, qui fait présentement la guerre à ceux de Gand, à sa querelle et pour le profit de nostre très cher et très aimé fils, et non pas pour nostre querelle, ni pour la paix faite à Bruges, et, à cette cause, nous a contraint, par le serment que avons fait au Saint Empire, de le servir à sa dite querelle*⁵.

Philippe de Clèves, resté en otage à Gand, ne se crut pas dégagé de son serment. Il écrivit, le 9 juin, au roi des Romains : *Monseigneur, en l'acquit de*

¹ Molinet. — *Relation de Christophe Gauthier et Lettre du sire d'Aymeries* du 18 mai, aux Archives de Mons.

² Molinet.

³ Despars.

⁴ Lettre des députés du Haynaut à leurs commettants, datée de Malines le 25 mai ; *Bulletins de la Commission d'Histoire, ubi supra*, page 356.

⁵ *Bulletins*, page 360. — Maximilien fut-il parjure ? Nous n'oserions l'affirmer : le traité conclu à Bruges nous paraît radicalement nul et extorqué par la violence. Tout le prouve, et il suffit de le lire pour s'en convaincre. Que M. Kervyn nous le pardonne. N'est-ce pas une vaine distinction que celle qu'il fait, page 451 du tome V de son *Histoire* : *Remarquez que Maximilien avait été mis en liberté avant de jurer la paix : son serment eût été nul, sans cette précaution, aux yeux des légistes ?*

mon serment, par double d'offenser Dieu notre créateur, j'ay promis aux trois membres de Flandre de les aider et assister : ce que je vous signifie à très grand regret de cœur et très dolent : car en tant qu'il touche vostre noble personne, comme vostre très humble parent, je voudroye vous faire tout service et honneur ; mais en tant qu'il touche l'observation de mon serment, je me suis obligé à Dieu, souverain roy des roys... Dieu sçait que je me trouve en danger pour vostre deslivrance, sans ma coulpe. Maximilien lui répondit, en lui reprochant de s'allier à ceux de Gand qui ont parci devant fait tant de maux à leurs princes et comtes qu'il semble que une fois ils destruiront leur prince en corps et en biens, comme ils ont souvent entrepris de faire à ses prédécesseurs, comtes et princes. Philippe répliqua en ces termes empreints de je ne sais quelle grandeur à la fois énergique et mesurée : Mon très redouté seigneur, vous me reprochez à diffame ce que toutes gens de sain entendement me doivent attribuer à grant honneur ; car quel honneur peut estre plus à noble homme que de acquitter le serment qu'il a fait pour le bien de paix, et de préserver les pays de son seigneur moindre d'ans, contre ceux qui hostilement et sans cause envahissent, brulent et destruisent... La querelle de l'empereur n'est pas suffisante pour gaster la partie de Flandre qui est au royaume de France, ne aussi pour faire la guerre aux pauvres paysans innocents lesquels, eux fondant sur la paix si solennellement par vous jurée, s'estoient retraits en leurs maisonnettes... Rien ne me desplait tant que pour une petite couleur de querelle fondée sur une nouvelleté jamais vue, je voy ainsi destruire les seigneuries de vostre fils et rompre la paix tant solennellement faite et jurée. Mon très redouté seigneur, pardonnez-moi que si baudement. vous escrips ; ce fais non par inimitié, mais par l'affection que j'ai au bien de ces matières... Mon très redouté seigneur, si l'on ne se veut contenter de ceste mienne excuse, je offre de respondre, comme noble homme, par devant tous les roys, princes et chevaliers¹.

Philippe de Clèves, resté à Gand, fut créé capitaine général de l'armée flamande. Philippe de Bourgogne, sire de Beveren, qui comme lui avait juré le traité du 16 mai, suivit son exemple. Les sires de la Gruuthuse, de Chantraine, d'Halewyn, de Stavele, de Lichtervelde et beaucoup d'autres vinrent aussi se ranger sous le drapeau des communes. L'ennemi était au cœur du pays. Le 8 juin, les Allemands avaient surpris Deynze pendant la nuit, et s'étaient emparés de Roulers bientôt après. Ils s'étaient avancés de là jusque devant Ypres, mais à la vue de la bonne contenance des bourgeois, qui avaient armé leurs remparts, ils s'étaient repliés sur Menin. Tous ces exploits étaient accompagnés de dégâts et de massacres².

Cependant huit cents hommes d'armes français, commandés par Louis d'Halewyn, sire de Piennes, étaient entrés à Gand. Les Allemands avaient été forcés de rentrer dans leur camp d'Everghem, et Jean de la Gruuthuse venait d'enlever un convoi important près de Termonde. Maximilien se présenta inutilement devant Damme, d'où il fut repoussé après un long et sanglant assaut. Il s'éloigna précipitamment, abandonnant son camp et ses approvisionnements. Le frère du marquis de Bade resta parmi les morts, et les archevêques de Mayence et de Cologne abandonnèrent leurs bannières aux mains des vainqueurs³. Charles VIII continuait à protéger la Flandre contre les

¹ Molinet.

² *Multi hic assignantur combusti et captivi, unde colligo pessima fuisse tempora*, dit la *Chronique de Tronchiennes*, citée par M. Kervyn.

³ Celle de l'archevêque de Mayence fut placée dans l'église de Notre-Dame à Bruges.

efforts de l'armée impériale. Il avait envoyé douze cents chevaux aux Gantois, et à peu près le même nombre à Bruges. Le sire de Crèvecoeur, arrivé à Ypres à la tête de nouvelles forces, avait mis en déroute, avec le secours des habitants de Courtrai, les Allemands et la garnison de Lille, qui cherchait à lui barrer le passage. Dixmude et Nieuport appelèrent Philippe de Clèves ; l'ennemi évacua Bruges, et la garnison d'Audenarde resta renfermée dans ses murailles. Enfin on apprit, le 31 juillet, que l'empereur avait quitté la Flandre. Il se retira à Anvers, d'où il fit publier une déclaration [pour dégrader monseigneur Philippe de Clèves de son honneur par han impérial](#).

Maximilien se rendit en Zélande, et y réunit une flotte composée d'un grand nombre de vaisseaux frétés dans les ports de la Baltique. Cette flotte, repoussée à Biervliet, réussit à surprendre Nieuport. De là les Allemands se dirigèrent sur Dunkerque et Saint-Orner, dont ils s'emparèrent, et portèrent la dévastation jusqu'aux portes d'Ypres et de Thourout. Pendant que cela se passait en Flandre, Maximilien cherchait à envahir le Brabant, mais il fut défait par Philippe de Clèves, et regagna Anvers à grand peine avec cinquante hommes. Une grande partie du Brabant était favorable au mouvement flamand. Bruxelles, Louvain, Tirlemont, Nivelles, Léau, Jodoigne, Aerschot, n'attendaient que l'occasion de se prononcer.

Philippe de Clèves s'était assuré des dispositions des Bruxellois par son secrétaire Olivier de Kesele ; il était du reste bien connu dans leur ville, où sa femme résidait habituellement. Le 17 septembre, il se présenta tout à coup aux portes de Bruxelles, où il fut reçu avec sa suite. Il fit son entrée par la porte de Flandre, vers le milieu de la journée. Le capitaine général était vêtu d'une manteline de drap d'or, et faisait porter devant lui sa bannière d'or à la croix de Bourgogne ; des hérauts accompagnés de trompettes et de clairons le précédaient, et il était suivi de pages. Son escorte était formée de soixante à quatre-vingts hallebardiers. Les bourgeois logèrent avec empressement les soldats français, que Philippe de Clèves avait amenés avec lui, bien qu'ils eussent toujours haï, remarque Molinet, ceux qui parlaient cette langue ; mais les classes riches et le clergé se montraient peu sympathiques à la cause flamande. De nombreuses mutations eurent lieu dans la magistrature. Le premier bourgmestre, Adrien d'Assche, dit de Grimberghe, fut remplacé comme trop favorable au roi des Romains.

Cependant l'insurrection s'étendait chaque jour. Le 23 septembre, le magistrat de Louvain annonça qu'à la demande de Philippe de Clèves, il avait publié la paix de Bruges. Ces événements jetèrent la consternation à Anvers et clans l'entourage du roi des Romains. Le sire de Walhain reçut l'ordre d'occuper

Malines, et son frère, Corneille de Berghes, fut dirigé avec cent hommes d'armes sur Vilvorde, abandonnée par les Allemande. Maximilien lui-même s'approcha bientôt de Bruxelles à la tête d'une nombreuse cavalerie. Une partie de son avant-garde s'avança jusque sous les murs, et enleva dans les prairies voisines quelques troupeaux de moutons. Les bourgeois aussitôt garnirent les remparts, et beaucoup d'entre eux, s'abandonnant à leur ardeur inconsidérée, coururent sus à l'ennemi. Celui-ci simula une retraite précipitée et les attira dans une embuscade. Chargés brusquement par les soldats cachés dans les ravins ou derrière les haies, les Bruxellois périrent sous les coups des assaillants ou se noyèrent en voulant traverser la Senne. Ce désastre eut lieu le 12 octobre. La perte s'éleva à quatre cents hommes tués, cent noyés, et deux cents faits

prisonniers ; parmi ces derniers, se trouvait le bourgmestre, sire Guillaume T'Serclaes.

Cette perte avait plongé Bruxelles dans le deuil, mais la colère succéda bientôt à la tristesse. Philippe de Clèves appela à lui les milices de la Flandre et ses auxiliaires français. Robert d'Arenberg et deux de ses neveux arrivèrent des premiers à Bruxelles, où ils furent bientôt suivis par les Flamands. Prenant alors l'offensive, les Bruxellois et leurs alliés s'emparèrent de plusieurs points fortifiés, et entre autres de Liedekerke, sur la Dendre, position des plus importantes, comme on sait, pour assurer les communications entre le Brabant et la Flandre. Genappe, dont Philippe avait été nommé châtelain l'année précédente¹, n'opposa pas de résistance, non plus que Tervueren. Nivelles s'était prononcée, et son exemple entraîna les villes de Tirlemont, Aerschot, Léau, Haelen et Jodoigne. Diest, Bois-le-Duc, le Hainaut et la Flandre française gardaient une neutralité absolue, mais les villes d'Anvers, Malines et Lierre, embrassèrent chaudement la cause du roi. Malines, profitant des circonstances, releva la chaîne de Heffen et intercepta de nouveau la navigation de la Senne.

Forcé de se rendre en Hollande pour combattre les *Hoecks* qui s'étaient relevés à la voix de Bréderode, Maximilien résolut de recourir aux négociations, et les états de plusieurs provinces se réunirent à Malines. On envoya à Bruxelles l'abbé d'Afflighem, Goswin Hardinck ; les sires de Volckenstein et d'Aymeries avec le docteur Annette ils y trouvèrent les délégués de la Flandre et du Brabant. Ces derniers repoussèrent toutes les propositions qui leur furent faites et demandèrent que Maximilien abandonnât la tutelle de ses enfants à un conseil désigné par le pays, moyennant une indemnité de cent mille florins du Rhin. De guerre lasse, Maximilien partit avec son père, laissant le commandement de son armée au duc Albert de Saxe. Celui-ci conclut avec Philippe de Clèves un armistice garanti pour le Brabant par le sire de Chantraine et Henri Swaef ; cet armistice devait durer seulement du 6 au 15 novembre. La ville de Bruxelles se montrait de jour en jour plus dévouée à la cause flamande. Le 23 janvier 1489, dans une nombreuse assemblée, le capitaine de la ville, sire Everard d'Arenberg ; l'ancien, sire Guillaume Estor, les échevins, le large conseil, les jurés et les centeniers, après s'être pardonné mutuellement toute offense, promirent qu'aussi longtemps que Philippe et ses alliés soutiendraient la ville, ils n'entreraient pas en négociations avec le roi sans leur consentement, et ils s'engagèrent à payer, aux frais de la commune, la rançon des bourgeois prisonniers. Le magistrat fit frapper des monnaies d'argent au nom du jeune archiduc Philippe².

¹ Par ordonnance du 25 novembre 1487 ; *Archives de la cour des comptes*, n° 135 de l'inventaire imprimé ; citation des auteurs de *l'Histoire de Bruxelles*. — Quelque temps auparavant, le seigneur de Beersel, l'un des plus dévoués partisans de Maximilien, ayant renoncé à l'office de châtelain de Genappe, et Philippe ayant donné à entendre que *volontiers aucunes fois se tiendroit au dit lieu*, lui avait succédé en vertu de lettres-patentes signées par Maximilien à Vilvorde, et avait nommé pour le remplacer en son absence Richard le Thaurengenoulx. Tarlier et Wauters, *Histoire et Géographie des communes belges*, canton de Genappe, page 6.

² Le revers de ces monnaies, qui avaient encore cours au XVII^e siècle, représentait la croix de Bourgogne, quatre lions placés entre les bras de la croix, et au milieu la lettre B avec cette inscription : *Invocavi Deum adiutorem meum* ; de l'autre côté, on voyait saint Michel tenant d'une main la croix, et de l'autre l'écusson de Brabant-Limbourg avec ces mots : *Phs Dei grat. Dux Brab. 1488. Histoire de Bruxelles*, I, 308.

La guerre recommença bientôt avec plus de violence que jamais, et le Brabant fut livré à toutes les horreurs des dissensions civiles¹. Chaque parti rendait pillage pour pillage, incendie pour incendie, meurtre pour meurtre, et les bandes indisciplinées que la France et l'Allemagne vomissaient sur nos provinces, se livrant sans frein à toutes leurs fureurs, rendaient encore plus terrible cette guerre d'extermination. Les marchands, qui osaient s'exposer aux risques des voyages, voyaient leurs sauf-conduits méconnus. Les établissements religieux même n'étaient pas respectés : la chartreuse de Scheut fut plusieurs fois mise à contribution par les soldats de Philippe de Clèves, qui saccagèrent et ballèrent l'abbaye de Dilighem. S'appuyant sur la Flandre et sur le pays de Liège, ayant relié leurs communications par de nombreuses positions fortifiées, les insurgés brabançons tenaient la campagne et forçaient les nobles du parti de Maximilien à se renfermer dans leurs châteaux. Ainsi resserrés dans un étroit espace, ceux-ci se livraient à des excursions plus désastreuses pour le pays que profitables à leur prince. Sterrebeek, entre Bruxelles et Louvain, était occupée par un corps considérable de cavaliers qu'Adrien Vilain, sire de Liedekerke avait pris à sa solde. Philippe de Hornes, dans sa forteresse de Gaesbeeck, Louis d'Enghien, dans son manoir de Kestergat, Bernard d'Orley, dans ses châteaux de Facuwez, d'Askempont et de la Folie à Écaussines-Lalaing, entretenaient des bandes armées aussi redoutables par leur soif de liutin que par leurs instincts farouches.

Mais de tous les barons, celui qui causait le plus de dommages aux Bruxellois était Henri de Witthem. De ses châteaux de Beersel, de Zittert et de Braine-l'Alleud, il désolait leur territoire par d'incessantes sorties. Aussi leurs premiers efforts se tournèrent-ils contre cet ennemi. Mais une attaque qu'ils tentèrent contre le château de Beersel ne fut pas heureuse. Après avoir vainement canonné ses épaisses murailles et livré un assaut furieux que la garnison, commandée par Philippe de Witthem, repoussa avec courage, ils durent renoncer à leur entreprise. Irrités de cet échec, ils se ruèrent sur le magnifique hôtel que la maison de Witthem possédait dans la rue des foulons², le saccagèrent et le détruisirent jusqu'aux fondements. De leur côté, les hommes d'armes de Wilthem, encouragés par le succès, se montrèrent plus audacieux que jamais : seuls ou réunis aux bandes sorties des autres châteaux, ils se précipitaient dans les campagnes, interceptaient les convois, et ils réussirent à établir une barrière entre le Brabant et le Hainaut, qui se renfermait de plus en plus dans sa neutralité. Décidés à en finir avec ces audacieux ennemis, trois mois après le premier siège, les Bruxellois reparurent devant Beersel, accompagnés d'une formidable artillerie venue, en grande partie, de France. L'attaque fut poussée avec tant de vigueur que la place fut obligée, au bout de peu de temps, de se rendre à discrétion. Une partie de ses défenseurs furent jetés dans les fers ; les autres, et avec eux le commandant, Guillaume de Ramilly, bourguignon de naissance, furent pendus sur la place du marché. Les vainqueurs se tournèrent alors contre le château de Braine-l'Alleud. La garnison, qui manquait de poudre, en demanda aux Hennuyers, mais ceux-ci refusèrent, en invoquant leur neutralité. Privés de ressources, les assiégés ouvrirent leurs portes, et le château fut détruit. Facuwez, Bornival, Askempont et Flessies, éprouvèrent le même sort. Seul, le château de La Folie, dans lequel s'était renfermé un chevalier de la famille de Berwaer, résista à toutes les attaques. La vengeance souilla

¹ De vader was logea t'kint ende t'kint tegen de vader. *Brab. Chronycke*, ms. n° 10247, citation des auteurs de *l'Histoire de Bruxelles*.

² A l'endroit où se trouve aujourd'hui le mont de piété.

malheureusement ces succès de la bourgeoisie, et un grand nombre de prisonniers furent encore exécutés sur la grand'place de Bruxelles¹.

Profitant du départ de Philippe de Clèves, qui s'était rendu à Cambrai pour conclure un traité avec la France, Albert de Saxe, récemment nommé gouverneur du Brabant, réunit ses forces à Vilvorde, et, après s'être emparé du château de Grimberghe le 24 janvier 1489, il livra aux flammes les bourgs d'Yssche et de Wavre le 8 mars suivant. Ensuite, à la tête d'un corps considérable de cavalerie, il ravagea les environs de Bruxelles, et mit le feu à Assche. Telle était l'animosité des partis dans cette guerre où l'on ne faisait ni ne demandait quartier, qu'après s'être défendus avec acharnement, les habitants des villages se retiraient dans leurs églises et y périssaient consumés par les flammes, **desquels, dit Molinet, furent oys les plus piteux cris et lamentations qui jamais furent faits, car ceulx qui les ouïrent n'en sceuroient parler sans amertume de cœur, sans soupïrer et répandre des larmes.**

Philippe de Clèves n'avait pu s'opposer à la marche du général allemand, mais les Bruxellois tirèrent une sanglante vengeance des désastres qui l'avaient signalée. Ayant appris, le jour même de la destruction d'Yssche, que la garnison de Vilvorde avait rejoint l'armée royale, et que les milices malinoises qui étaient venues la remplacer, **faisaient grande chère ensemble de boire et de manger, laissant les gens de la ville en nonchalioir**, ils résolurent de profiter de leur négligence. Une forte troupe, dans laquelle on remarquait quelques capitaines français, quitta Bruxelles et arriva devant Vilvorde entre trois et quatre heures du matin. Elle n'éprouva aucune résistance, et les Malinois **qui reposoient leur sang doucement, furent resveillés durement** ; ceux qui échappèrent au massacre se réfugièrent dans le château, et les assaillants livrèrent Vilvorde au pillage et à l'incendie. La maison communale, la boucherie, la halle aux draps, le tiers de la ville furent dévorés par les flammes ; quelques jours après, les Bruxellois rentrèrent. chez eux emmenant un grand nombre de prisonniers et un immense butin **chargiet sus l'eau, sus chariots et sus chevaux**².

Le dimanche suivant, Philippe de Clèves arriva à Bruxelles à la tête d'une nombreuse infanterie et de quatre cents chevaux ; il amenait avec lui vingt-cinq serpentines, quatre courtaulx, des munitions en poudre et en pierres, et deux

¹ Pour dédommager le sire de Beersel de tous ces désastres, le roi Maximilien lui céda successivement le droit de haute justice à Braine l'Alleud, Plancenoit, Ohain et Haute-Nouvelle, (Diplôme daté d'Insprück le 10 juin 1449) ; les hommages, petits cens et péages, montant ensemble à vingt florins par an, avec renonciation à la redevance de treize muids de blé, mesure de Louvain, que payait au domaine le moulin de Mouchinpont, et à la condition d'entretenir les ponts et chemins de Sarmoulin, (diplôme de la même date) ; la haute justice à Beersel, Linckebeke, Rode, Asemberg et Tournepe, avec toutes les juridictions moyennes et basses, rentes et redevances du duché à Terheyden, Boesdale, Broecke sous Rhode, etc. (diplôme du 12 juin) ; le manoir de Hoylaer avec les prés, pâturages, étangs, cens, rentes, tonlieux, pour en jouir pendant vingt-quatre ans, (diplôme du 3 août). Quand l'épuisement et les ravages de la peste forcèrent la ville de Bruxelles à renoncer à la guerre funeste qui épuisait le pays, il fut stipulé dans le traité fait à Malines au mois d'août 1489, qu'elle indemniserait le seigneur de Beersel du saccagement de son hôtel, et qu'elle fonderait trois messes pour l'âme de Ramilly. Alph. Wauters, *Le château de Beersel*, dans le *Messenger des sciences historiques*, 1842, page 451.

² Maximilien, pour indemniser la ville de Vilvorde, lui accorda différentes faveurs, et l'exempta entre autres de toute dépendance de la juridiction de Bruxelles. *Histoire de Bruxelles*, I, 311. C'est l'ouvrage que nous suivons dans cette partie de notre récit.

cent cinquante chariots de vivres destinés à ravitailler la ville, où la faim commençait à se faire sentir. Il n'y fit qu'un court séjour et se rendit à Louvain, où l'appelaient les habitants, alarmés à la nouvelle qu'Albert de Saxe venait d'enlever la ville d'Aerschot et plusieurs châteaux. Il assiégea successivement, mais sans succès, Saint-Trond et Gembloux, dans le but de couper les communications entre les provinces septentrionales, qui étaient restées dans le parti du roi, et le Hainaut, le comté de Namur et le Luxembourg, qui s'étaient enfin déclarés ouvertement hostiles à la cause flamande. Deux autres tentatives, faites sur Hal, ne réussirent pas mieux. Des bannis de Bruxelles s'y étant ménagé des intelligences, le sire de Ravenstein attaqua brusquement cette ville, le 1er mai, avec six mille soldats, parmi lesquels on comptait un corps de Bruxellois commandé par le lieutenant-amman, mais il fut repoussé et rentra à Bruxelles avec un grand nombre de blessés. Bientôt après cependant, il reparut devant Hal avec une armée de dix mille hommes, français, flamands, brabançons et liégeois, commandés par plusieurs capitaines expérimentés. Le 20 juin, après qu'une furieuse canonnade eut battu en brèche les remparts, il ordonna un assaut général. Des deux côtés on lutta avec un acharnement sans égal, et peu s'en fallut que la ville fût forcée, mais le courage opiniâtre des assiégés triompha de la furie des assaillants. Le sire de Ravenstein ordonna la retraite le 24 mai.

Ce fut la dernière entreprise de Philippe de Clèves et de ses lieutenants dans le Brabant. Réduit à l'impuissance par l'épuisement des villes, dont le commerce était anéanti, les ressources dévorées, l'exaltation à peu près éteinte et la population décimée par la peste, il se voyait en outre abandonné par la France, qui venait de traiter avec Maximilien à Francfort, comme nous le dirons bientôt. Albert de Saxe, au contraire, et le prince de Chimai, renforcés par les bandes nombreuses que l'Allemagne leur fournissait, redoublaient d'audace et d'activité. Genappe succomba la première à leurs attaques, Tirlemont fut saccagé, et le général allemand vint camper à Neerysche, d'où il intercepta toute communication entre Louvain, Bruxelles et le Brabant wallon. Louvain ne tarda pas à lui ouvrir ses portes, et Bruxelles fut bientôt réduite à demander la paix. Avec le consentement de Philippe de Clèves, l'abbé d'Afflighem, maître Jean Hujoel, et le pensionnaire Gérard Vandenhecke, furent députés au duc de Saxe pour traiter de la pacification de la Flandre et du Brabant. Le duc les reçut fort bien, **leur fist donner les vins**, mais leur répondit **qu'ils parlassent pour eux seulement et laissassent les autres convenir**. Il dicta ensuite ses conditions.

Les villes du quartier de Bruxelles durent reconnaître solennellement le roi des Romains pour avoué et tuteur légitime de l'archiduc, payer une amende de deux cent mille florins de quarante gros de Flandres, restituer les domaines de la couronne, ainsi que les bijoux et, les tapisseries abandonnés à Bruxelles

au commencement de la guerre, réintégrer tous les officiers

dans leurs emplois, rouvrir aux bannis rentrée dans leurs murs, et livrer toute leur artillerie au roi pour être employée à son service. Les membres de l'ordre de la Toison d'or, ceux du conseil des finances, et tous les officiers ayant bouche en cour étaient exemptés des droits d'accises aux termes du traité.

En vertu de cet acte, qui fut approuvé par le roi et par les trois membres de la ville, Philippe de Clèves sortit de Bruxelles, le 25 août 1489, avec sa femme ; il était accompagné de cinq cents cavaliers. Douze chariots remplis d'objets précieux faisaient partie de sa suite. Des commissaires de la commune

l'escortèrent jusqu'à Gand¹, où ils lui offrirent quatre mille florins du Rhin, comme témoignage de la reconnaissance des habitants. La restitution de son artillerie, qui était restée à Bruxelles, et des lettres d'obligation qu'il avait souscrites pour une somme de dix mille florins empruntée à la ville et destinée à la solde de ses troupes, fut une des clauses d'un traité proposé en 1492. Le jour même du départ de Philippe, le duc de Saxe, le prince de Chimai, le comte de Nassau, le sire de la Vère et beaucoup d'autres gentilshommes entrèrent à Bruxelles avec deux mille fantassins allemands, mais la peste les en fit bientôt sortir. Après avoir changé les magistrats, ils se dirigèrent, sur Cambrai, où devait être ratifiée la paix avec la France.

Un redoutable auxiliaire avait hâté le triomphe de la cause royale. La peste exerça toute sa furie sur un pays ruiné par la guerre et désolé par la disette. Elle se propagea à Bruxelles avec une rapidité telle qu'elle y enleva en quelques mois, suivant la relation la moins exagérée, jusqu'à quinze mille habitants² ; d'autres portent ce nombre à vingt-cinq, et même à trente-trois mille. Pendant quelque temps la mortalité fut si grande qu'il périssait chaque jour deux à trois cents personnes, et dans les cimetières on entassait en une même fosse trente ou quarante cadavres. Les religieux carmes se distinguèrent, dans ces tristes circonstances, par leur courage et leur dévouement ; quatorze d'entr'eux perdirent la vie dans cette pieuse mission. On a conservé le nom d'un de ces religieux, Thiéri de Munster. Quittant son couvent de Bootendael, Thiéri s'établit sur la grand'place dans une cabane, où une table lui servait d'autel et où il administrait les sacrements. Non content de cela, il parcourait les rues désertes, portant partout les secours et les consolations de la religion aux malades et aux mourants. Le sacristain qui l'aidait d'abord, étant tombé victime

¹ C'est de Gand que Philippe adressa aux échevins d'Ypres la lettre suivante : Philippe de Clèves et de la Marke etc. Très-chiers et espéciaux amis, nous avons receu voz lettres par ce porteur, par lesquelles requérez savoir de noz nouvelles. Sur quoy, très-chiers et espéciaux amis, nous vous tenons assez advertis de la prinse de la ville de Thielmont, faite par noz ennemis, à l'occasion de laquelle prinse toutes les villes du pays de Brabant, excepté la ville de Brouxelles, ont esté si espœntées qu'il n'a esté possible de les pouvoir rassurer ; ainçois ont fait leur traittié auxdits ennemis. Par quoy ladite ville de Brouxelles, soy voyant esseillée (isolée), avironnée de toutes parts de ses ennemis et despourveue de gens de guerre, de vivres et d'autres choses nécessaires, et, qui plus est, voyant qu'il n'estoit apparence d'aucun secours de France ou de Flandres, mais ainçois les gens de guerre qui y estoient s'en départoyent journellement, sans qu'il feust possible de les pouvoir ou savoir retenir, à son grant regret et desplaisir, pour éviter plus grant inconvenient, a esté contrainte de faire semblable appoin eurent que les autres villes dudit pays de Brabant. Lequel appointment luy avons consenty faire, pour éviter sa totale ruyne et destruction, laquelle je congnoissoye estre apparence par deffault de secours, comme plusieurs foiz j'ay adverty, à quoy toutesfoiz l'on n'a lait semblant de pourveoir : moyennant lequel appointment, avons eu seurté pour nous, nostre compaigne, noz bagues et serviteurs retirer en ce pays de Flandres. Et sommes arrivez en ceste ville de Gand, à intention de vivre et mourir avec vous et autres des membres de Flandres, et de non entendre à traittié ou appointment, que n'y soyez comprins, ou du moins que premiers n'ayez fait vostre traittié : car, pour morir en la peine, ne vouldryons faire chose contre nostre sèrement fait à l'entretènement de la paix de Bruges. Très-chiers et espéciaux amis, Nostre Seigneur soit garde de vous. Escript à Gand, le derrenier jour d'aoust. — A noz très-chiers et espéciaux amis les advoé, eschevins et conseil de la ville d'Yppre. L'original est aux archives de la ville d'Ypres. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2e série, tome III, page 238.

² *Geschiedenissen van Brussel*, ms. n° 11641, f° 181 ; citation des auteurs de *Histoire de Bruxelles*.

du fléau, cet homme héroïque attacha sa lanterne à la corde qui lui servait de ceinture, et tenant une sonnette de la main gauche, le ciboire de la droite, il allait ainsi seul et, sans crainte assister les moribonds. On rapporte que la brasserie, dite le Faucon, située près du marché, dans laquelle il se retirait pendant les froides nuits de l'hiver, échappa au fléau¹. Lorsque la peste eut cessé, la famine ramena la désolation et la mort. Enfin la récolte abondante de 1493, qui fit descendre le prix du seigle à trois sous la razière, mit fin à ces calamités².

Le calme fut beaucoup plus lent à renaître en Flandre, et les hostilités s'y prolongèrent longtemps encore. Des conférences pour la paix s'étaient cependant ouvertes de bonne heure à Bruxelles, et un ambassadeur portugais, Edouard de Qualéon, avait interposé sa médiation en invoquant les anciennes relations de la Flandre et du Portugal³. Ces négociations n'eurent d'autre résultat qu'une courte Crève. Les états de Flandre et de Brabant avaient déclaré, nous l'avons déjà dit, que jusques au dernier homme de leur pays ne souffriroient le roy avoir gouvernement ; mais se retirast en la ville de Coulongne, et qu'ils lui feroient don de cent mille florins du Rhin⁴.

Pendant, que ces tristes événements se succédaient, l'archevêque de Cologne avait donné suite aux menaces du Saint-Siège et mis la Flandre en interdit, mais le pape Innocent VIII, dans une bulle du 3 novembre, déclara que le prélat avait dépassé ses pouvoirs en lançant les censures alors que le roi des Romains avait déjà été rendu à la liberté, que cette sentence n'était pas valable et que l'interdit serait immédiatement levé. Nous devons la justice à tous, disait le pape ; nous sommes tenus de venir en aide à tous ceux qui souffrent illégitimement.

Le 10 décembre 1488, un huissier du parlement de Paris lut aux halles de Bruges un mandement de Charles VIII qui citait, sur la plainte des états de Flandre, le duc d'Autriche, l'archevêque de Cologne et leurs adhérents, à comparaître à Paris le 4 février, à peine d'une amende de cent marcs d'or. Maximilien ne répondit pas à cette sommation ; il venait de trouver au dehors un appui inespéré. L'expédition de Charles VIII en Bretagne avait réveillé la jalousie de l'Angleterre, et la bataille de Saint-Aubin du Cormier finit par rapprocher Henri VII et Maximilien⁵. Jean Ryseley et Jean Batteswel traversèrent le détroit pour traiter

¹ Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiae*, t. III.

² Foppens, *Chron. ms.*, f° 12 ; citation des mêmes auteurs. Voir *Vita Theodorici a Monasterio, guardiani lovaniensis, e sinu latebrarum eruta*, Douai, 1631, in-4°. Le frontispice offre le portrait de Thiéri de Munster, gravé par Martin Baes ; ce saint religieux mourut à Louvain en 1515.

³ *Antiquam amicitiam regnorum Portugaliae cum his patriis*. Lettre ms. d'Édouard de Qualéon aux états de Flandre et de Brabant assemblés à Bruxelles, 13 décembre 1488 ; citation de M. Kervyn.

⁴ Molinet.

⁵ Les états généraux, assemblés à Tours en 1484, avaient confirmé le testament de Louis XI, et maintenu à madame de Beaujeu l'administration du royaume. Mécontent de cette décision, le duc d'Orléans prit les armes : mais il fut obligé de se soumettre. L'année suivante, ce prince leva de nouveau le drapeau de la révolte, et une partie des seigneurs suivirent son exemple. Le duc d'Orléans se retira en Bretagne, le comte d'Angoulême et Dunois soulevèrent quelques villes de Guyenne. Le roi et la régente se mirent à la tête d'une armée pour contraindre ces vassaux à l'obéissance. Ils pacifièrent d'abord la Guyenne, puis l'Anjou la même année. Charles VIII se porta en Picardie, et repoussa, comme nous l'avons vu, l'archiduc Maximilien, qui déjà s'était rendu maître de Térouane (1486). L'année suivante, trois armées entrèrent en Bretagne, et y obtinrent

avec le roi des Romains¹, et le 14 février 1489 un traité de fédération fut signé à Dordrecht.

Maximilien n'avait pas tardé à suivre l'empereur Frédéric III en Allemagne, afin d'y réunir des renforts ; il avait laissé en Flandre pour ses lieutenants le duc de Saxe et le comte de Nassau. Les états de Flandre, à la vue du péril qui les menaçait, envoyèrent Philippe de Clèves en France réclamer de nouveau l'appui de Charles VIII. Ils reçurent une réponse favorable, et le sire de Ravenstein annonça, dans une assemblée des états qui se tint à Gand au mois de mars, qu'on pouvait compter sur d'importants secours en hommes d'armes et en argent. Déjà le sire de Crèvecœur avait proposé de chasser les garnisons allemandes, pourvu qu'on lui payât douze mille couronnes et qu'on lui remit quelques nobles allemands captifs à Gand, mais il attendait, pour commencer la guerre, les Bretons de la garde du roi de France. Ides communes de Flandre se plaignaient de ces retards, et elles résolurent de se charger elles-mêmes du soin d'expulser ces étrangers. Ce furent les Brugeois qui commencèrent sous les auspices du sire de la Gruuthuse, récemment délivré de sa prison de Rupelmonde. Ils sortirent de leur ville au nombre de quatre mille, sous les ordres d'Antoine de Nieuwenhove et de Georges Picavet, bourgeois de Lille, dont ils avaient fait leur écoutète par le conseil de Jean de la Gruuthuse. Ils campaient avec les Yprois près du pont de Beerst, en attendant l'arrivée des Gantois, lorsque deux ou trois mille Anglais de Calais et de Guines, commandés par lord Daubeny et lord Morley, les attaquèrent inopinément. Daniel de Praet et la garnison allemande de Nieuport se joignirent aux assaillants.. Après un combat acharné, où périt lord Morley, le camp flamand fut conquis. Plus de mille hommes restèrent sur le carreau, entre autres Antoine de Nieuwenhove. L'écoute Georges Picavet avait été pris et ne fut relâché qu'en payant une rançon de huit cents livres de gros. Cette triste journée du 13 juin 1489 eût été plus désastreuse encore, si le sire de la Gruuthuse n'eût arrêté par son courage la poursuite des vainqueurs.

A la nouvelle de cet échec, le sire de Crèvecœur entra dans une violente colère. Il quitta Ypres sur le champ, avec vingt mille hommes et une nombreuse artillerie. Ostende lui ouvrit ses portes le 19 juin, et bientôt après le siège de Nieuport commença. L'artillerie battit les remparts en brèche ; de nombreux assauts furent tentés, mais le sire de Praet les repoussa vaillamment. La mer lui apportait chaque jour des renforts. Crèvecœur fut enfin forcé de se retirer après avoir vainement essayé de combler le havre par le sable des digues voisines, qu'il avait fait rompre : déplorable tentative qui n'eut pour résultat que de submerger une grande partie du pays. Il feignit de vouloir recommencer le siège : on travailla jour et nuit à Bruges pour préparer les ustensiles des pionniers et des mineurs. Mais arrivés près de Couckelaere, les Français reprirent le chemin

des succès mêlés de revers. En 1488, la Trémouille, que Guichardin appelle le plus grand capitaine du monde, s'empara d'Ancenis, enleva Fougères, et tailla en pièces l'armée des confédérés à la bataille de Saint-Aubin du Cormier. Le duc d'Orléans, le prince d'Orange et d'autres vassaux puissants furent faits prisonniers. Le duc de Bretagne mourut en sollicitant la paix ; il ne laissait pour héritière de son duché qu'une fille unique, la célèbre Anne de Bretagne.

¹ *Super ligis, amicitiiis, intelligentiis, alligantiis et confederationibus quibuscumque*, Rymer, v. 2, p. 195, 198.

de leur pays, emmenant avec eux les chevaux que les laboureurs leur avaient prêtés pour traîner leurs canons¹.

La misère en Flandre avait atteint ses dernières limites. L'industrie avait émigré vers des rivages plus tranquilles, et la mer se retirait chaque jour davantage du port, jadis si fameux de l'Écluse. Dieu, disaient les amis de Maximilien, avait vengé la captivité de ce prince, en éloignant de Bruges le flot qui lui portait ses richesses². L'agriculture n'était pas plus florissante. Les campagnes étaient abandonnées, et les loups y étaient devenus très nombreux. Les digues mal entretenues ouvraient passage aux irruptions de l'Océan. Tout contribuait à rendre plus accablante une guerre dont on ne prévoyait pas le terme, lorsqu'on apprit que la Flandre avait été comprise dans les négociations entamées entre Charles VIII et le roi des Romains. Le roi de France, est-il dit dans le traité de Francfort du 22 juillet 1489³, entend en cette matière et en toutes autres, garder l'honneur et le profit du roi des Romains, son beau-père, et n'y avoir point d'autre regard comme par expérience il le montrera, car il sait bien qu'en gardant l'amitié de son dit beau-père, il la doit préférer à toutes autres amitiés : ce qu'il lui promet en bonne foi et parole de roi de France. Il était stipulé que Philippe de Clèves ne serait point inquiété dans sa personne ni ses biens, et que les conditions d'une paix définitive se discuteraient dans des conférences tenues en France par des arbitres des deux parties.

Les arbitres désignés par Maximilien furent le comte de Nassau, Philippe de Borssele, Paul de Baenst et Philippe de Contay. Les communes flamandes avaient choisi l'abbé de Saint-Bayon, Louis de la Gruuthuse, Adrien Vilain, Jean de Nieuwenhove, Jean de Coppenolle, Gauthier van der Gracht, Corneille d'Halewyn, Jean de Stavele, Jean de Baenst et Jean de Keyt. Les conférences eurent lieu au château de Montils, plus connu sous le nom de Plessis-lez-Tours. Les désastres d'une longue guerre, les nécessités de la famine, l'espérance de voir le commerce se relever, le péril même qui résultait de l'abandon de la France, peuvent seuls expliquer, dit M. Kervyn, la conclusion du traité du 30 octobre 1489, dont on va lire les principales conditions.

Maximilien sera réintégré comme mambourg de Flandre ; les magistrats des trois bonnes villes de Gand, de Bruges et d'Ypres iront au devant de lui sans ceinture, nu-pieds, et vêtus de noir, pour lui demander à genoux pardon des offenses commises contre lui.

Moyennant une somme de cinq cent mille livres tournois, dont les deux tiers devront être payés aux fêtes de Noël, le roi des Romains s'engage à congédier

¹ M. Kervyn, v. 462-468.

² *Quos Deus ab natura dein adeo punivit ut mare quod suo vado ripas civitatis alluebat, retrocesserit, nobileque emporium, quod prius celeberrimum omnium Flandriæ erat destituerit.* Cuspian, p. 487 (Jean Cuspinien, premier médecin de Maximilien, autour du livre *De Cæsaribus a Julio Cæsare usque ad Maximilianum primum*). — Un essai fait pour introduire la mer par le polder de Sainte-Catherine n'avait pas mieux réussi que celui qui avait été tenté au polder du Zwartegat. On lit dans une charte du 30 mars 1486 (v. st.) que les trois parts des maisons estans en icelle ville de l'Escluse sont vagues, inhabitées et chéant à ruine. — Sur la misère qui régnait dans tout le pays, voyez une autre charte du 14 février 1493 (v. st.), où l'on expose que la plupart du peuple s'est rendu fugitif en divers quartiers délaissant leurs demeures avec leurs terres vagues et incultes, à l'occasion de quoy les loups et autres bêtes sauvages ont multiplié en grande multitude.

³ Ce traité de Francfort est reproduit dans le *Corps diplomatique* de Dumont, tom. III, 2e partie, pages 237-239.

immédiatement les garnisons allemandes. Il accorde une amnistie sans réserve, confirme tous les actes de l'administration de Philippe de Clèves et de son conseil, et jure d'observer tous les anciens privilèges du pays.

Quant aux privilèges qui sont postérieurs à la mort du dernier duc de Bourgogne, toute décision est ajournée jusqu'à l'entrevue qui doit avoir lieu entre Maximilien et Charles VIII ; il en est de même de la demande formée par le roi des Romains, que le Craenenburg soit converti en chapelle expiatoire¹.

Quelque dures et humiliantes que fussent ces conditions, la Flandre vit avec joie la conclusion de la paix, au moins dans les premiers moments. Avant la fin de janvier 1490, Bruges et Ypres s'étaient soumises aux dures formalités du pardon, mais Gand cherchait des délais pour s'y soustraire. Les difficultés les plus graves commencèrent lorsqu'il fallut payer les deux tiers de l'énorme amende² imposée aux grandes villes plutôt qu'au reste du pays, puisque, selon un article du traité³, elle n'atteignait que les communes qui avaient donné l'exemple de

¹ Le traité est dans Dumont, *loco citato*, pages 242-244 ; il y porte la date du 1er octobre. — Nous donnons, dans le texte, l'analyse de M. Kervyn. Il y a de légères inexactitudes ; c'est pourquoi nous reproduisons une partie des conditions citées : Monseigneur le roi des Romains sera réintégré pleinement et paisiblement en la mainbournie, et tutelle de monseigneur l'archiduc son fils, comte de Flandres, et en ce nom aura plein, paisible et entier gouvernement du dit pays et comté de Flandres, et en tel état, autorité et obéissance, qu'il avoit avant le commencement des dits différends entre lui et ceux de Gand, Bruges, Ypres, et leurs adhérens. — Ceux qui depuis le commencement desdits différends ont été en loi esdites villes de Gand, Bruges et Ypres, supplieront en toute révérence et humilité, audit seigneur roi des Romains, en sa présence, ou de celui à qui ce sera de par lui commis, que le plaisir dudit seigneur soit de les recevoir en sa grace, et de leur pardonner toute l'offence qu'ils pourroient avoir faite et commise envers lui et mondit seigneur l'archiduc son fils, et diront que s'ils l'avoient à faire, ils ne le feroient jamais ; laquelle requête se fera en chacune des dites villes, ou au devant des portes d'icelles villes, ainsi que mieux plaira audit seigneur roi des Romains, et par chacune des dites lois séparément, et seront ceux qui la feront, vêtus de noir, desceints, nue-tête et à genoux. — Pour faire vuidier les gens de guerre d'icelui seigneur roi des Romains hors du pays de Flandres, et pour recouvrer sa bonne grace, et aussi pour considération des grandes pertes, dommages et interest, que icelui seigneur et monseigneur l'archiduc son fils ont eus, en ce qu'ils n'ont point jouï dudit pays de Flandres durant lesdits différends, duquel pays ils n'ont cependant reçu aucuns profits, ceux d'icelui pays de Flandres paieront audit seigneur roi des Romains, la somme de trois cens mille écus d'or, de trente six sols parisis pièce, revenans à la somme de cinq-cens vingt-cinq mille livres tournois, ou à la valeur qu'ils seront paies à la monnoie ayant cours audit pays de Flandres, selon la réduction qui sera faite des monnoies par ledit seigneur roi des Romains, et les états d'icelui pays, laquelle réduction lesdits de Flandres dès à présent consentiront, dont le paiement se fera à trois ans, et à trois termes pour chacun an ; c'est à scavoir, à Noël, Pâques et Saint Jean... sauf que pour plustost faire partir lesdits gens de guerre hors d'icelui pays de Flandres, les paiemens des deux premiers termes se feront à Noël prochainement venant.

² Le paiement, on vient de le voir, devait se faire en trois ans : il n'y avait donc à payer que les deux tiers de la somme due la première année.

³ Voici cet article, qui n'a pas précisément le sens que lui attribue M. Kervyn : Sur le paiement de ladite somme de cinq-cens vingt-cinq mille livres, sera faite à ceux de la ville d'Ypres, touchant leur cotte et portion, telle modération et déduction, que l'on a accoutumé quand aucuns deniers sont imposés et mis sus audit pays de Flandres, et ce qui leur sera ainsi modéré et rabatu se recouvrera sur les autres villes et quartiers contribuables, à laquelle somme de cinq-cens vingt-cinq mille livres ne contribueront aucunement ceux des villes d'Oudenarde, Alost, Tenremonde, Hulst, Nieuport, Furnes,

l'insurrection. Dès ce jour, la résistance devint aussi vive à Bruges qu'elle l'était déjà à Gand. De part et d'autre on restait armé, et le duc de Saxe, loin de congédier ses forces, augmentait les garnisons de Courtrai, de Damme et de Biervliet.

Philippe de Clèves s'était retiré dans le château de l'Écluse, et y attendait tranquillement les événements, sachant bien que les Allemands n'étaient assez forts ni pour l'assiéger, ni pour l'empêcher d'arrêter les navires qui se rendaient à Bruges. Les Yprois s'étaient soumis au paiement de l'amende imposée par le traité de Tours, mais leur exemple ne fut pas suivi par les habitants de Bruges. Le commerce ne se ranimait point dans les bassins de la Reye. Les Brugeois mécontents chassèrent successivement leurs deux écoutètes. Enfin ils déclarèrent qu'ils n'obéiraient qu'aux décisions prises dans l'assemblée générale des mandataires des pays de Flandre, de Brabant, de Hainaut, de Hollande et de Zélande ; ils envoyèrent des députés à l'Écluse réclamer l'appui de Philippe de Clèves.

Ce mouvement isolé éclatait dans un moment défavorable. Les Allemands dominaient à Ypres, et Philippe de Clèves venait de perdre au siège de Dordrecht la plus grande partie de ses hommes d'armes commandés par le sire de Bréderode, qui y avait été lui-même blessé mortellement. La ville de Gand, quoiqu'elle en eût, fut bientôt entraînée à imiter la soumission des Yprois. Adrien Vilain, sire de Rasseghem, se réconcilia avec le roi dans des vues d'intérêt, au dire de Molinet¹, et ouvrit les portes aux Allemands. A cette nouvelle, Philippe de Clèves le fit défier, en le traitant de parjure et le menaçant de son ressentiment. L'effet suivit de près la menace. Quelques jours s'étaient à peine écoulés lorsque le sire de Rasseghem fut attaqué, un soir qu'il se rendait à son château, près du moulin de Merlebeke, par des hommes d'armes qui le frappèrent en criant : **A mort ! à mort !**² Le lendemain, Philippe de Clèves adressa aux échevins de Gand une lettre où il se déclarait seul responsable de la mort d'Adrien Vilain³.

Dixmude, Dunkerque, Bergues-Bourbourg, Gravelines, Furnes-Ambacht, Bergues-Ambacht, Bourbourg-Ambacht, Loo, et Lombardize ; et au cas que es villes qui contribueront à ladite somme, soit fait assiete par têtes, ceux desdites villes qui se seront retirés en l'obéissance dudit seigneur roi des Romains durant lesdits différends, n'y seront assis.

¹ Messire Adrien de Rassenghien, qui s'estoit allié et confédéré par serment solennel à promesse à messire Philippe de Clèves, fit son appointment au roy, favorisant pour cueillier auscuns deniers en Flandres.

² Non guères plaint, ne lamenté de plusieurs gens. Molinet.

³ Chers amis et espéciaux amis, je me recommande fort à vous, Pour autant que vous et aussi d'autres pourroient s'esmerveiller, et qu'il vous pourroit sembler estrange le fait arrivé hier en la personne de messire Adrien de Rassenghien, je vous ay bien voulu advenir de la vérité de l'événement qui est tel que, pour certaines causes et raisons me mouvantes, je l'ay fait faire, pour aultant que lui a esté la principale personne et remuant de toute la guerre et querelle passée, ayant naguères fait et machiné plusieurs et diverses choses contraires à la paix de tous, contre le repos de nostre prince naturel, son pays de Flandres, contre la ville de Gand et aussi contre ma propre personne, ce qui seroit trop prolix à descrire à présent... Escript à l'Escluse, le XIIIe jour de juing. Duchesne, *Histoire de la maison de Gand*, p. 630. — Un acte d'oubli et de réconciliation fut signé, le 21 mars 1492, entre la famille d'Adrien Vilain et Philippe de Clèves. Il portait que celui-ci ferait faire un pèlerinage à Saint-Pierre de Rome et à Saint-Jacques en Galice. *Note de M. Kervyn.*

Le duc Philippe répondit à l'attentat du sire de Ravenstein en interdisant toute alliance avec lui. A ce manifeste succédèrent des lettres du comte de Nassau, qui menaçait la commune de Bruges des plus grands maux, si elle ne se soumettait sans retard. Bien qu'un grand nombre d'habitants eussent pris la fuite, les vivres devenaient de plus en plus rares en cette ville, et l'on fut bientôt réduit à reprendre les négociations. Jacques Despars et d'autres députés furent envoyés à cette fin à Alost, vers le comte de Nassau. Celui-ci promit une réponse dans le délai de dix jours. Le délai n'était pas écoulé lorsque le comte entra à Damme avec de nombreux renforts envoyés du Brabant, et fit connaître de là qu'aucune modification ne pouvait être apportée au traité de Tours. Les Brugeois, quoiqu'en présence de la faim, répondirent qu'ils mourraient plutôt que de céder.

Cependant les dépenses causées par la continuation de la guerre s'étaient élevées pour Bruges seule, du 1er août au 27 octobre, à dix mille six cents livres de gros. Toutes les communications de la ville avec le dehors avaient été interceptées par le comte de Nassau, tous les convois de vivres qui se dirigeaient vers la ville affamée tombaient entre ses mains. La détresse s'accroissait avec une rapidité effrayante. Les garnisons de Damme et d'Oudenbourg, composées d'aventuriers allemands, anglais et espagnols, dévastaient tout le pays. Le feu avait été mis au célèbre château de Male, et, chaque jour, les sinistres lueurs de quelque incendie s'élevaient vers le ciel. Toutes les rues de Bruges étaient remplies d'enfants à qui la faim arrachait des cris poignants, et on voyait les pauvres tomber expirants devant les portes des boulangeries.

Il fallut se résoudre à envoyer de nouveaux députés au comte de Nassau, mais celui-ci exigea avant tout que les Brugeois renonçassent à leur alliance avec Philippe de Clèves. Quelle que fût l'horreur de leur situation, les Brugeois refusèrent : ils ne voulaient pas se séparer de l'homme qui s'était attaché lui-même à leur cause avec tant de persévérance. Philippe ne se montra pas moins généreux. Ayant appris qu'il était le seul obstacle au rétablissement de la paix, il écrivit aux Brugeois qu'il les dégageait de leur alliance et les autorisait à traiter sans lui. On élut donc de nouveaux députés le 14 novembre 1490 ; le sire de Lembeke et les prieurs des carmes et des frères-prêcheurs étaient du nombre. Ces députés se rendirent auprès du comte de Nassau, et déclarèrent, au nom de la commune de Bruges se soumettre au traité de Tours, sauf à déférer au parlement de Paris toutes les difficultés d'exécution. Ce n'était plus assez. Le comte exigea, outre une somme de trois cent mille couronnes d'or, la remise de trois cents personnes à désigner par lui pour en être fait à sa volonté.

Les négociations sont rompues de nouveau. Quelques jours plus tard, le comte de Nassau, suivi de deux mille fantassins et de douze cents reîtres, incendie Schipdale, et menace Bruges d'un assaut. Il reparaît bientôt après devant les murs de la ville et y lance des boulets. Deux fois la résistance intrépide des Brugeois le force à s'éloigner. Le bruit de ce succès détermine Philippe de Clèves à faire percer les digues d'Houcke, pour rétablir les communications de l'Écluse et de Bruges par l'ancien canal ; un navire chargé de vivres qu'il leur envoie vient apprendre aux Brugeois qu'ils n'ont plus rien à redouter de la famine. Hélas ! ce n'était là que de vaines apparences qui devaient se dissiper bien vite, et faire place à la catastrophe finale. Le 28 novembre, Georges Picavet s'était rendu à l'Écluse avec cinq cents Brugeois montés sur des barques à rames. Ils revenaient amenant des approvisionnements considérables, lorsqu'ils furent attaqués à l'improviste, près du pont d'Oostkerke, par les Allemands du comte de Nassau. Georges Picavet, abandonné d'une partie des siens, opposa une

résistance héroïque ; mais ceux qui l'accompagnaient périrent et lui-même fut fait prisonnier.

Ce désastre sema la désolation à Bruges. En vain les chefs essayèrent de prolonger la résistance : le peuple était à bout de ressources et de courage. Les bourgeois parcouraient les rues en criant : que tous ceux qui veulent le bien et la paix de la ville de Bruges nous suivent ! Des députés furent envoyés à Damme, avec mission d'accepter tout ce que le comte de Nassau exigerait. Un accord y fut signé le 29 novembre. Il portait que ceux de Bruges payeraient dans l'amende fixée par le traité de Tours, une part de quatre-vingt mille couronnes d'or ; qu'ils feraient amende honorable au comte de Nassau, et lui remettraient soixante personnes, dont il pourrait disposer à son bon plaisir.

Le 6 décembre¹, le président du conseil de Flandre, Paul de Baenst, donna lecture aux Brugeois du traité de Damme² ; puis il brisa le sceau d'un bulletin séparé, qui renfermait les noms des soixante bourgeois exceptés de la paix, et nomma successivement les doyens des maréchaux, des charpentiers et des tonneliers ; Jean de Ryebeke, Georges Picavet, capitaine de la ville ; Denis Metteneye et Jean Van de Keere. Le comte de Nassau tarda peu à se rendre lui-même à Bruges ; il amenait avec lui le prévôt à la verge rouge, qui devait présider aux supplices. Quatorze exécutions eurent lieu le 18 décembre : ce fut ce jour-là que périrent Georges Picavet et le doyen des maréchaux. Les autres bourgeois exceptés de la paix avaient réussi à gagner l'Écluse.

Tandis que Bruges était livrée aux horreurs de la disette et de la guerre, Gand s'était endormi dans les loisirs faciles de la paix. D'égoïstes rivalités rendaient les Gantois insensibles à des malheurs qu'ils n'avaient que trop aidé à provoquer. Mais dès que le comte de Nassau eut rétabli l'ordre à Bruges, il conduisit son armée à Ardenbourg, et alors les Gantois reconnurent le péril qui les menaçait. On était arrivé aux fêtes de Saint Liévin ; des enfants parcouraient la ville en chantant : [Saint Liévin a dormi trop longtemps ! saint Liévin s'éveille !](#) Bientôt on vit les bourgeois s'assembler sur les places et dans les rues. Le grand doyen, Liévin Gooris, veut employer la force pour arrêter ce mouvement, mais il périt, et les bourgeois se rendent processionnellement avec les reliques de leur saint patron jusqu'aux portes qui conduisent vers Houthem. Le lendemain, ils rapportent la châsse au marché du vendredi, et déclarent qu'elle y restera déposée aussi longtemps que Gand sera en péril.

Cependant de nouveaux efforts se faisaient à Londres pour unir plus étroitement l'Angleterre à Maximilien. Au mois de septembre 1490, un nouveau traité d'alliance, expressément dirigé contre Charles VIII, *contra Carolum Gallorum principem*³, avait été conclu, et l'ordre de la Jarretière conféré à Maximilien. Le roi de France fit une dernière tentative pour maintenir la paix. Dans les premiers jours de décembre, François de Luxembourg et Robert Gaguin furent envoyés en ambassade à la cour du roi d'Angleterre. Ils représentèrent que l'intervention de leur souverain en Flandre n'était qu'un effet de sa justice. Le peuple, disaient-ils, y était resté fidèle à Maximilien tant que celui-ci l'avait traité équitablement ; il n'avait eu recours à la justice du roi que quand il s'était vu opprimé. D'après eux Maximilien était seul coupable d'avoir excité contre lui le mécontentement et le mépris. Quant aux affaires de Bretagne, ils les présentaient comme arrangées et

¹ D'autres disent le 4.

² *Corps diplomatique* de Dumont, tome III, 2e partie, page 262.

³ Rymer, *Fœdera*, t. XII, pages 397 et suivantes.

se bornaient à revendiquer pour le roi de France le droit de disposer, comme seigneur suzerain, de la main de l'héritière, la duchesse Anne. Henri VII fit répondre par son chancelier : *Si les Flamands s'étaient adressés à votre roi comme à leur souverain seigneur, par voie de remontrance, il y eût eu en ceci quelque forme et justice ; mais c'est quelque chose d'étrange et de nouveau de voir des sujets accuser leur prince, après l'avoir retenu prisonnier et avoir mis à mort ses officiers.*

Le 17 février 1491, l'évêque d'Oxford et de comte d'Ormond reçurent l'ordre d'aller porter à Charles VIII cette réponse de Henri VII. Ils ne passèrent que peu de jours en France ; car d'après ce qu'ils avaient entendu, ils ne doutaient point que Charles VIII n'eût résolu de renoncer à son mariage avec Marguerite, à laquelle il était fiancé depuis huit ans, et d'épouser lui-même Anne de Bretagne. Sans perdre de temps, c'est à dire dès le mois de mars suivant, Martin de Polheim se rendit à Rennes avec des pleins pouvoirs de Maximilien, et accepta, comme procureur de ce prince, la main de l'héritière du duché.

Charles VIII protesta contre cette union. Des hommes d'armes français s'assemblèrent de toutes parts, les uns vers les marches de la Bretagne, les autres vers celles de l'Artois. En même temps une flotte française cinglait vers les eaux du Zwyn, sous les ordres du sire de Maraffin, avec cent cinquante mousquetaires gascons et des sommes d'argent considérables. Philippe de Clèves, que le roi des Romains venait de déclarer déchu, ainsi que le comte de Romont, du droit de siéger parmi les chevaliers de la Toison d'or, se préparait à recommencer la guerre contre les Allemands. Il essaya d'abord de les chasser de Bruges ; puis il se rendit à Gand, au mois d'août, pour procéder au renouvellement de l'échevinage. Jean et François de Coppenolle continuaient à occuper le premier rang parmi les capitaines de la ville, mais le sire de Poucke, de la maison de Baronaige, avait succédé comme grand bailli au sire de Morbeke, qui était allé rejoindre le comte de Nassau.

Biervliet avait déjà appelé les Gantois ; le sire de Lichtervelde leur avait remis son château ; Hulst était tombé en leur pouvoir ; Terneuse, fortifiée, assurait leurs communications avec le port de l'Écluse, et un avantage important obtenu sur les Allemands avait contraint le comte de Nassau à se réfugier dans les remparts de Courtrai. Mais les chances de la guerre tournèrent bientôt. Le comte de Nassau s'empara du château de Lichtervelde ; Hugues de Melun repoussa les Gantois près de Termonde, et les mit peu de jours après en déroute dans un combat où le sire de Poucke fut fait prisonnier ; enfin une surprise livra aux Allemands la forteresse si importante de Hulst, le 9 octobre 1491.

Le découragement s'accroissait parce qu'on ne voyait pas arriver les secours qu'on attendait de France. Charles VIII venait de porter de nouveau ses armes en Bretagne, où des Allemands et des Anglais avaient débarqué pour défendre Rennes. Anne de Bretagne protestait *qu'elle estoit mariée au roy des Romains, qu'elle le tenon à mary et jamais n'auroit aultre* ; elle songeait même à fuir loin de son duché vers les côtes de Flandre ou de Zélande. Cependant la guerre s'interrompit. Le roi de France fit un pèlerinage près de Rennes : trois jours après, il était fiancé à Anne de Bretagne, en présence du sire de Polheim, qui ne revenait pas de son étonnement, et, le 6 décembre, le mariage fut célébré à Langeais sur la Loire¹.

¹ A 22 kilomètres N. E. de Chinon.

Pierre d'Urfé, aïeul de l'auteur de l'*Astrée*, fut chargé d'annoncer le mariage du roi à l'université de Paris, et de lui en exposer les motifs. Il s'efforça, dans son discours¹, de disculper Charles VIII d'avoir rompu avec Marguerite d'Autriche. Si Louis XI avait préparé cette union, c'était seulement pour deux causes : la première pour ce qu'il se voyoit sur son âge fort agrevé de diverses maladies ; la seconde par ce cuidant apaiser les guerres et rancunes lesquels avoit mené de longtemps la maison de Bourgogne contre le roy et son royaume. Or, Maximilien avait protesté contre ce projet en déclarant que les Gantois le lui avaient imposé. Il avait même pris les armes pour s'opposer à ce qu'il fût exécuté, s'alliant au duc de Bretagne et aux Anglais, anciens ennemis de la France, jusques à prendre la ghiertièrre, qui est signe de merveilleuse alliance, s'emparant de Théroouanne, cherchant à surprendre Saint-Quentin, Guise et Abbeville, de telle sorte que, sans la victoire de Béthune, le royaume estoit en balance de cheir en grandes tribulations pour la division qui lors estoit. Le roi des Romains avait même menacé le roi de France que, si il ne lui renvoioit sa fille, il mènerait en son royaume telle compaignie d'Allemands qui assez forte seroit de icelle aller quérir jusques au chastel d'Amboise.

Les barons bretons avaient d'ailleurs révélé à Charles VIII plusieurs grans secrets et couverts entendemens que le roy des Romains avoit conclus avec eux, et, l'avaient pressé d'arrêter ces intrigues en ne permettant point que la jeune héritière de leur duché s'alliât, comme Jean de Montfort, aux ennemis de la France. La Bretagne ne devait pas d'ailleurs, ajoutait d'Urfé, être inutile à la prospérité du royaume. C'était un beau pays, dont les impôts montoient à sept ou huit cent mille écus d'or, et qui comptait douze mille hommes d'armes, deux mille navires de guerre et plus de huit cent mille habiles marronniers².

Des conférences avaient lieu en ce moment à Malines pour rechercher les moyens de rétablir la paix en obtenant de Philippe de Clèves qu'il n'entravât plus la liberté de la navigation à l'Écluse, et du duc Albert de Saxe qu'il modérât ses prétentions pécuniaires. Au premier bruit du mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, les conseillers de Maximilien proposèrent de réunir contre le roi de France toutes les milices des Pays-Bas, et les capitaines allemands déclarèrent que c'était les armes à la main qu'ils iraient réclamer Marguerite. Tous les princes de l'Europe allaient se confédérer, disait-on, pour venger l'injure faite au roi des Romains, et on publia même une lettre du roi de Castille conçue en ces termes : Grâce à l'appui du Seigneur, nous sommes entrés victorieux à Grenade le 20 janvier 1491 ; nous nous préparions déjà à reprendre le glaive pour conquérir le royaume de Tunis, mais le rapt inouï et exécrationnable — *excessivus et nefandissimus* — de l'épouse du roi des Romains et la captivité de son illustre fille nous forcent à renoncer à nos desseins pour venger cet outrage, en nous alliant à nos frères les rois d'Angleterre et de Portugal³.

Ce n'étaient là que de vaines menaces, mais des succès importants en Flandre étaient de nature à consoler le roi des Romains. Le parti de la paix se réveillait à Gand. Selon le doyen des tisserands, Hubert Luerbrouck, il valait mieux acheter une paix défavorable que de consacrer les richesses de la cité à l'entretien de la guerre. Ce propos fit naître des discussions, et un parent des Coppenolle tua le

¹ *Discours inédit de Pierre d'Urfé* (Mss. de M. Goethals) ; citation de M. Kervyn.

² Matelots, et, par extension, pirates. *Les maronniers qui par mer vont*, dit un vieux manuscrit cité par Carpentier, dans le supplément au Glossaire de du Cange. On disait, dans un sens analogue, *mareare et mariniarius*.

³ *Ms. de la Bibliothèque royale*, 17,328 ; citation de M. Kervyn.

doyen des tisserands d'un coup de poignard. Jean de Schoonhove remplaça le sire de Poucke, qui avait saisi l'occasion d'une procession en l'honneur de saint Bertulphe pour s'écrier : **Que ceux qui veulent la paix me suivent !** Les Gantois, conduits par le sire de Schoonhove, parvinrent à reconquérir Hulst ; ils s'emparèrent de Dixmude, le 20 janvier 1492, et de Grammont au mois de mars suivant. Cependant le parti de la paix n'était point étouffé, et les amis d'Hubert Luerbrouck conspiraient silencieusement en faveur du comte de Nassau. Déjà une porte lui avait été livrée et quinze cents reitres avaient pénétré dans la ville, lorsque les bourgeois s'éveillèrent au son du tocsin et repoussèrent les Allemands.

Un des capitaines de Gand avait pris part à ce complot ; il s'appelait Arnould Declercq, mais on le nommait habituellement Capiteyn Ploughenare, c'est à dire, Laboureur, en mémoire sans doute de son origine. Ayant reçu l'ordre un jour d'aller à Deynze attaquer les Allemands, il remontra à ses compagnons que c'était vouloir leur mort que de les envoyer ainsi combattre des ennemis supérieurs en nombre, et leur persuada de retourner à Gand. A peine y étaient-ils rentrés que Jean de Coppenolle accourt pour leur reprocher leur pusillanimité. Declercq et les siens répondent par des injures ; des injures on en vient aux mains. **Clèves et Gand !** crient Coppenolle et ses partisans ; **Gand ! Gand !** répondent les autres. Ceux-ci sont bientôt les plus nombreux. L'un des capitaines de la ville, Remi Hubert, tombe percé de coups ; les autres, Jean et François de Coppenolle, Gilles Van den Broucke et leurs principaux partisans sont chargés de chaînes, et périssent peu de jours après, le 16 juin 1492, par la main du bourreau. A Courtrai, Jacques Rym fut victime d'une lutte semblable.

C'était le commencement de la fin. Quatre semaines ne s'étaient point écoulées, lorsque les bourgeois de Gand se virent réduits à envoyer au duc de Saxe Adrien de Ravenschoot et Jean de la Kethule pour obtenir la paix. Le traité fut conclu à Cadzand¹, le 30 juillet 1492². Les conditions en étaient moins sévères que celles qui avaient été imposées aux Brugeois. Les anciens magistrats étaient, il est vrai, soumis à une amende honorable, et le droit d'élection des métiers était modifié, mais aucune exception n'était faite au pardon général accordé aux habitants³.

Philippe de Clèves seul ne se soumettait pas ; toutes les négociations entamées jusque là étaient restées sans effet. Le duc de Saxe résolut de profiter de la pacification de la Flandre pour réunir toutes ses forces contre le sire de Ravenstein. **Comme jadis, dit Molinet, les Grégeois se mirent sus à grande puissance pour avironner la noble cité de Troye, gendarmerie se adoubba de tous costés pour subjuguier l'Écluse.** En même temps, une flotte anglaise, commandée par sire Edward Poynings, vint bloquer le port. Mais les fortifications de la place, exécutées à grands frais par les princes de la maison de Bourgogne pour dominer les communes flamandes, dit M. Kervyn, offraient à leurs derniers défenseurs un asile inexpugnable. La garnison, renforcée par des mercenaires danois, repoussait les assiégeants dans toutes les tentatives de ces derniers ; plusieurs

¹ Une des îles de la Zélande, entre l'Écluse et l'île de Walcheren.

² M. David s'est trompé en assignant le 30 juin pour date à ce traité. *Vaderlandsche Historie*, t. IX, p. 143.

³ Voir Despars, IV, 523-524.

vaisseaux anglais, échoués sur le sable, avaient été livrés aux flammes¹ ; dix canons avaient été enlevés dans une attaque contre le camp de Lapscheure, et les Allemands semblaient sur le point d'être réduits à se retirer, quand un accident, pareil à celui qui amena le désastre de Gavre, déjoua toutes les prévisions. Le feu prit aux poudres des assiégés, et leur artillerie cessa de répondre aux bombardements ennemis. Philippe de Clèves, obligé de capituler, obtint les conditions les plus honorables. En promettant fidélité à Maximilien et en lui remettant la ville de l'Écluse avec le petit château, il conservait le grand château jusqu'au moment où serait payée la somme de quarante mille florins, qui lui était due. On lui assurait, de plus, une pension de six mille florins, et la restitution de tous ses biens précédemment confisqués².

Ainsi s'acheva cette longue guerre civile qui, pendant douze ans, avait rempli la Flandre de deuil et de ruines. Les communes en sortirent affaiblies et chancelantes. Maximilien témoigna au duc de Saxe, qui avait contribué plus que personne à y mettre un terme, combien il appréciait l'étendue de ce service, en lui accordant la souveraineté héréditaire de la Frise³. Mais tandis que les capitaines allemands se voyaient comblés d'honneurs et de richesses, un grand nombre de familles flamandes se retiraient en France, préférant l'exil aux tristes images de la patrie humiliée et appauvrie. L'une de ces familles était celle des sires de la Gruuthuse ; une autre, celle des sires d'Halewyn. Jean de la Gruuthuse épousa en France Renée de Beuil, petite-fille de Charles VII et d'Agnès Sorel. L'on sait qu'il offrit au roi de France, pour prix de l'hospitalité reçue, la précieuse bibliothèque que son père avait réunie à Gand, à grands frais, avec le concours des artistes les plus habiles. Louis d'Halewyn, seigneur de Fiennes, combattit à côté de Charles VIII à la journée de Fornoue Louis XII le combla de ses bienfaits, et Henri III éleva ses descendants au rang de ducs et pairs.

Le 23 mai 1492, un traité de paix fut conclu à Senlis entre le roi de France et le roi des Romains. Il y était stipulé que le roi de France remettrait la princesse Marguerite aux mains de son père, de l'archiduc Philippe ou de leurs envoyés ; que le roi et la princesse se déclareraient libres de toute obligation l'un envers l'autre, et que les conventions arrêtées par le traité d'Arras en 1482 à ce sujet seraient annulées ; que le roi de France restituerait au roi des Romains les comtés de Bourgogne, d'Artois, de Charolais et de Noyon ; que le roi Charles retiendrait les villes d'Hesdin, Aire et Béthune, jusqu'à ce que l'archiduc Philippe eût atteint l'âge de vingt ans, c'est à dire, jusqu'au 25 mai 1498, et qu'il conserverait la possession des comtés de Macon, d'Auxerre et de Bar-sur-Seine aussi longtemps qu'il n'aurait pas été statué par voie juridique à qui ces domaines appartiendraient définitivement⁴.

Après que cette paix eut été publiée à Valenciennes et à Senlis, les députés du roi de France amenèrent la princesse Marguerite à Saint-Quentin, puis à Cambrai. Elle fit ensuite son entrée à Valenciennes, où elle fut reçue au milieu des fêtes. Les dames françaises qui avaient été attachées à sa personne ne la

¹ En l'Écluse estoit un maistre Siro, que l'on disoit fort expert en la science de Vulcanus, que les poètes nomment le dieu des foudres. Ce maistre Siro délibéra de mettre en feu et en cendres les navires dudit siège. Molinet.

² *Corps diplomatique* de Dumont, ubi supra, pages 289-291. — Le traité est du 12 octobre 1492.

³ Paulus Langius dans Pistorius, *Rerum germanicarum scriptores*, I, p. 882.

⁴ *Corps diplomatique*, Dumont, pages 303-309.

quittèrent que là, après lui avoir prodigué les marques de la plus vive affection, et comblées des dons de sa munificence.

NOTE

Le texte du traité est dans Molinet, pages 318-334, et dans Dumont, III, p. II, pages 201 et suivantes. Nous croyons devoir le reproduire ici : Maximilien par la grace de Dieu Roy des Romains, etc., faisons sçavoir à tous présens et advenir, que pour mettre jus et parvenir à un bon traicté de paix, de tels mesus, questions, divisions et debats, qui sont advenus depuis la my-aoust ença entre nous d'une part, et les habitans de la ville de Gand. avec ceux de la ville de Bruges et Ypre adhérents desdicts de Gand, tous ensemble représentans les trois membres de Flandres, d'autre ; plusieurs communications du consentement de nous ont été faictes entre nos beaux cousins le sieur de Ravestain, messire Philippe, son filz, et le sieur de Beures (Bevere) aussy nostre conseiller, ensemble ceux des estats des pays de Brabant, Haynaut, Hollande, Zélande et Namur, d'une part, et ceux des estats de Flandres, d'autre part, si avant que par l'entre-parler d'aucuns à l'honneur de Dieu souverain roy et auteur de paix, ayants pitié et compassion des grandes pertes, du sang humain des chrestiens respandu, de l'interest, desplaisir,, et dommages, qui adviennent journellement et encore peuvent advenir à cause desdits differens et divisions, le tout au préjudice de nostre très cher et bien amé filz Philippe, Archiduc d'Autriche et de ses pays et subjects. Nous qui, comme celuy qui avons toujours esté inclinez plus au bien du pays que autrement, avons avec les inhabitants et subjects au pays de Flandres spirituels et temporels fait une bonne, seure et stable paix, moyennant certaines réparations honorables et manifestes, que ceux de la ville de Bruges nous ont faictes sous les pointcs et conditions cy-aprez escrites. Premièrement, que les trois membres de Flandres ont promis et seront tenus de nous mettre sur nos pieds en nostre libeité, pour incontinent qu'il nous plaira retirer, où bon nous semblera, de ce laisserons en seureté et hostage dans la ville de Bruges, le sieur de Volkestain, et le comte de Hanou, et en la ville de Gand, messire Philippe de Cleves. — Item lesquelz sieurs, comte et messire Philippe jureront à la requeste de nous sur le fust de la Sainte Croix et sur les Evangiles, et aussy sur leur foy et honneur, qu'ils ne se départiront desdictes villes jusques à ce que tous les pointcs et articles, contenus en cette présente paix, seront bien et leaument furnis et accomplis. — Item encore pour plus grande seureté avons prié et requis ledict messire Philippe que, en cas que nous fussions aucunement en faute de non accomplir iceux pointcs, ou que aucun quel qu'il fusse en notre faveur ou autrement s'avancer d'y mettre empeschement, que en cas iceluy messire Philippe avons deschargé et deschargeons de tous serments de fidélité et autres qu'il nous peut avoir faicts, et assistera ceux de Flandres à l'encontre de nous de tout son pouvoir et de toute sa puissance et de ce fera ledict messire Philippe serment, et en baillera lettres auxdicts de Flandres en tel cas pertinentes. — Idem et pardessus ce avons consenty, ordonné, et commandé aux deputez des estats des Pays de Brabant, de Haynaut, de Zélande, de Namur, et des villes de Valenciennes, de Lille, de Douay, et autres présentement assemblez en la ville de Gand, qu'ils ne se départent hors de ladite ville, mais y demeurent, et les aucuns d'eux, tant que la paix de France, les alliances d'entre les pays, et tous autres pointcs concernant cette matière soyent concluds et asseurez. — Item promettons de promptement faire cesser nos gens d'armes de tous exploicts de guerre, et les faire ensemble toutes garnisons de nostre costé partir hors de Flandre en deans quatre jours après que soyons mis à délivre, et quatre jours aprez hors de tous les pays ou plutost s'il est possible, et deffendons que en deslogeant et partant, iceux gens ne bruslent, pillent, desrobent, prennent, rançonent, ne fassent aucuns maux en iceux pays, et aussy qu'ils n'emmènent hors de Flandres nuls prisonniers, et si aucuns en ont, seront tenus de les mettre à raisonnable rançon, sans les pouvoir transporter, ny mener avec eux, et s'il advient qu'ils facent au contraire, l'on recouvrera l'interest de ce, et le dommage sur la pension que ceux de Flandres nous ont consenty ou consentiront. — Item et pareillement seront tenus lesdicts de Flandres, de faire cesser leurs gens de guerre et garnisons, et aussy partir hors desdicts pays, et garderont que

d'eux ne viendra auxdicts — Item et afin que nous puissions tant plus facilement faire desloger et departir nosdicts gens de guerre, et garnisons, les estats de tous lesdicts pays par ensemble, nous ont accordez payer en de l'ans un mois prochainement venant, la somme de 25 mil livres de 40 gros monnoye de Flandres la livre, à condition que si iceux gens de guerre, et garnisons ne sont partis dehors de tous les pays dedans ledict temps que en ce cas lesdicts 25 mille livres seront employez au payement d'autres gens de guerre, pour par force, si autrement faire ne se peut, les expulser et dechasser, en ensuyvant les alliances et unions faictes entre lesdicts pays. — Item en outre avons consenty, et sommes tenus de mettre incontinent toutes forteresses et chasteaux du pays et comté de Flandres, es mains des sieurs du sang au proufit de nostre filz pour en iceux estre mis tels chastelains et officiers, qu'il appartiendra selon les droicts et privilèges des pays de Flandres, par l'advis et consentement desdits trois membres. — Item avons à la très instante prière et requeste des deputez desdits estats, et aussy à la très humble supplication des bourgeois, manans et habitants de la ville de Bruges aboly, quitté et pardonné à toujours la prinse et détention de notre personne, ensemble tout ce qui est advenu devant ou aprez, par qui, quand, comment, ny en quelque manière que ce soit. — Item semblablement à la requeste que dessus avons pardonné et remis tout ce que par les trois membres de Flandres, et chacun d'eux en général ou particulier peut avoir esté fait, ou mesprins envers nous soit en adhérant au peuple de Bruges, et nous detenant en leur nom, ou nous faisant hostilité en guerre à part, ou par ensemble, en blasmant ou injuriant nous ou les nostres par fait, ou par parolles ou autrement en quelque manière que ce soit, sans que à l'occasion de ce, ny de toutes autres choses passées, nous leur puissions jamais rien demander en général, ny en particulier, en corps ni en biens, ny dedans le pays ou autrement en nulle manière et mesmement de ce qui advint en l'an 1485 et autres. — Item lesdicts de Flandres à la contemplation de nous et de ceux du sang, aussy à la requeste des députez des estats, ont anaiablement et franchement pardonné toutes offenses, injures et vilenies, qui leur ont esté faictes à cause desdictes divisions, par qui ny en quelque manière que ce soit, sans aucune exception, ny réservation aussy bien en consentant plusieurs et diverses aydes faictes sans le sceu et consentement des membres comme autrement, en le mettant totalement en oubly, comme non advenu sans aucune exception ou réservation, consentent et accordent que chacun pourra paisiblement retourner au sien, en l'estat qu'il le trouvera, sans que à cause des guerres et divisions ils puissent rien demander. — Item que tous autres lesquels à cause et sous ombre des dictes divisions ont esté offencez, injuriez et vilenez soit en corps, en biens, ou autrement en manière que ce soit, pardonneront semblablement le tout et le mettront hors de leur entendement sans plus le ramentevoir ny faire question. — Item si aucuns ayants eu administration de nos deniers, de nostredict fils, ou d'aucunes villes, chastelenies, terres ou pays, et d'iceux se fussent mesussé en leurdicte administration, ou que l'on trouvasse qu'ils ont appliqué aucunes sommes à leur singulier proufit, seront tenus en respondre par devant les juges et les lois où il appartiendra. — Item et si aucuns avant les divisions et sans cause ou raison, par menace, force ou puissances, par malice ou mal noise ou pratique a obtenu et applicqué à son prou fit les biens, joyaux, argent et meubles d'autru y, sera tenu semblablement en respondre là où il appartiendra. et d'attendre droict sur la restitution desdicts biens. — Item et pour certaines causes et considérations à ce nous mouvans, et mesmement pour éviter tout procez et questions au moyen de l'appellation interjectée par lesdits de Flandres estoient apparens de mouvoir, nous avons renoncé et renonçons à la manbournie de Flandres, et avons quitté et quittons tous serments que en telle qualité ou autrement nous ont esté faicts par iceux de Flandres, et avons consenty et accordé que celuy pays et comté de Flandres, en tous ses membres désormais durant la minorité de nostre filz, sera regy et gouverné sous son nom tant en souveraineté que autrement par l'advis des seigneurs du sang et du conseil telz que lesdicts du sang ordonneront par l'advis et consentement des trois estats de Flandres, en ensuyvant le contenu de l'union faicte par tout le pays. — Item que moyennant ladicte réconciliation, lesdicts de Flandres nous ont accordé pour nostre entretenement chacun an, durant la minorité de nostredict fils, la somme de mille livres de gros, six livres monnoye de Flandres la livre, que leverons par les mains du receveur de Flandres, à deux payements,

à sçavoir moictié au Noël, et l'autre moictié à la St-Jean-Baptiste, dont le premier paiement escherra au Noël prochain venant, sans que jamais nous puissions plus rien demander, exiger ny lever en iceluy pays et comté de Flandres, et pour ce sont quittés de tous arrièrages, qui nous peuvent estre deubs à cause des aydes et subventions passées, si aucunes en sont. — Item nous avons déclaré que n'en prendrons nul droict de propriété, ny autres quelconques au pays et comté de Flandres, et avons promis que doresnavant n'en porterons plus le titre ni les armes. — Item nous acceptons la paix, que le roy de France par ses lettres closes et patentes, offre aux trois membres de Flandres, et à tous autres, qui se voudroient joindre et adhérer avec eux et déclarer pour la paix de l'an 1482, et sommes contents que tous les autres pays se déclarent pour icelle paix, et confirmerons, ratifierons et tiendrons inviolablement tout ce que par mes ambassadeurs si aucuns envoyet en voulons, ou que par les ambassadeurs des estats sera fait et conclud. — Item nous avons promis de mettre la personne de nostre fils es mains desdicts du sang pour desormais estre gouverné et entretenu honorablement sur l'estat qu'on luy ordonnera, et d'estre transporté de pays en autre, par temps et par ordre ainsy que autrefois a esté consenty et avisé, ou ainsy que pour le mieux on advisera en faisant ledict estat, à l'entretienement duquel estat lesdicts pays contribueront à rate et portion. — Item nous avons promis de tenir lesdicts de Flandres quittes et indemnes envers nostredict fils, et tous autres à qui en temps advenir il pourra toucher, de telz joyaux et tapisseries, que aprez la paix de Flandres de l'an 1480 nous eusmes dehors de leurs mains appartenants à iceluy nostre fils. — Item demeureront ceux de Flandres tant en général que en particulier, en tous et quelconques leurs privilèges, franchises, libertez, coustumes et usages, ainsy et par la manière qu'ils ont esté de tout temps auparavant, sans avoir regard à ce qui peut avoir esté fait au préjudice d'iceux restituez comme cassez et de non valeur. — Item nous avons promis que jamais ne ferons ny procurerons, directement ou indirectement, chose qui puisse venir et tomber au préjudice et dommage dudict pays et comté de Flandres, ni aux marchands, ni marchandises d'iceluy, et si aucun en a esté fait par nous ou les nostres, soit par censures ecclésiastiques, ou autrement, nous ferons revocquer incontinent et mettre à néant, et si baillerons lettres de seureté à tous marchands et autres, qui le requerront, pour franchement aller et conveser marchandement et autrement en Allemaignes, et partout ailleurs, sans, pour l'occasion des choses passées, estre travaillez en corps, en biens, ny autrement en quelque manière. — Item et pour la seureté de tout ce que dict est nous jurerons sur les Saints Evangiles, sur la Sainte vraye Croix de Dieu, sur le Canon de la messe, et sur le Saint Sacrement, que nous observerons inviolablement et entretiendrons ce traicté de paix de point en point, sans jamais faire ou procurer estre fait rien au contraire, et nous submections à toutes censures ecclésiastiques nonobstant les privilèges, que comme Roy des Romains puissions avoir au contraire. — Item en outre ce que dict est cy-dessus à nostre requeste seront nostre Saint Père le Pape, monsieur l'Empereur nostre Père, les sept Princes Electeurs de l'Empire, les sieurs du sang, et des estats dudict pays au consentement desdicts de Flandres, et aussy par les Evesques d'Utrecht et de Liège, les Ducs de Cleves, de Juilliers, tenus de confirmer ladicte paix par leurs lettres patentes, et si promectons d'entretenir ycelle sans faire ni donner assistance au contraire, et avec ce lesdicts Evesques de Liéé et d'Utrecht, ensemble les Ducs de Cleves et de Juilliers promecteron et s'obligeront de ne donner passage par leurs pays ou rivieres à aucunes gens de guerre, qui voudroient venir pour porter dommage audict pays et comté de Flandres. — Item et si nous obligeons, consentons et promectons, et s'il advenoit, que Dieu ne veuille, en aucune manière, nous contrevinsions ou fissions contrevvenir à cedit présent traicté, ou à aucuns pointz d'iceluy, que en ce cas sans autre declaration faire, lesdicts du sang, les seigneurs de l'ordre, estats, manans et habitans de tous lesdicts pays seront ipso facto de maintenant et pour lors quittes et absoubs de leurs serments, et aussy deschargés de toutes aydes, subventions, pensions, et autres gratuitez accordées et à accorder, et de tous arrièrages ensemble lesdicts de Flandres de la pension que dessus, et les autres pays quittes de nostre subvention seront tenus d'assister, et de bailler secours auxdicts de Flandres, et deslors en avant seront gouvernez dessous le nom de nostredict fils le duc Philippe, par l'advis desdicts du sang, et du conseil de chaque pays, ainsy que

présentement seront régis ceux de Flandres. — Item et ce présent traicté de paix sera confirmé par le Roy de France, comme le plus prochain ou hoir et héritier apparent de nostredict fils, à cause de la Royne sa compaigne nostre fille. — Item et si ledict traicté estoit enfreint par aucun, ou aucuns, il seroit puny et corrigé à l'exemple de tous autres, quelque part qu'ils soyent trouvez, et apprehendez, comme infractens de paix. — Item s'il advenoit cy-aprez, que Dieu ne veuille, que par aucun de nous ce présent traicté fut enfrainct en aucuns ses poincts et articles, que toutefois ledict traicté de paix demeure en sa force_ et vertu, et pourra poursuyvre sans proceder par voye de faict. — Item aucun desdicts princes ou autre par delay, negligence, ou autre défaut, ne voulusse appendre ou mettre son scéel à ce présent traicté. pour ce ne sera iceluy traicté entendu, ni tenu de moindre effect, ni valeur, et soit ainsy que nous ayons compassions et pitié du povre peuple afin d'éviter iceluy de tous dangers et inconvénient qui peuvent advenir et sandre par division et guerre, avons, en l'honneur de Dieu, consenty et accordé, confirmé et approuvé, et par ces présentes signées de nostre propre main confirmons et approuvons en article de bonne foi et de prince de entretenir et faire entretenir ce présent traicté de paix en tous ses poincts et articles cy-dessus escrits, par nous accordez et promis, sans jamais faire ny souffrir faire au contraire de ladicte paix, ou aucuns des poincts et articles d'icelle, et pour le tout deuement entretenir sans enfraindre ou interruption, nous nous submectons d'encourir toutes peines et censures ecclésiastiques, nonobstant le droict et le privilége que nous avons au contraire, et s'il advenoit, que Dieu ne veuille, que nous ou autre en nostre nom fit faire quelque chose contre ny au préjudice des poincts et articles cy-dessus escrits, nous voulons, consentons et accordons, ordonnons en donnant commandement aux princes cy-dessous nommez et aussy aux gens des estats de nos pays de Brabant, Lembourg, Luxembourg, Gueldres, Zutphen, vines de Valenciennes et de Malines, que tout le secours, faveur et assistance, que possible leur sera de faire, le facent par effect à ceux de Flandres et à leurs adherents. afin que ladicte paix en tous ses poincts et articles soit de tant mieux entretenue, et ce que enfrainct pourra estre soit réparé et remis en son estat, et pour ces choses estre mieux faictes et conclues sans aucun mespris requerons que, sur ce que dict est, nos beaux cousins cy-dossous nommez, et aussy les estats des pays vouloir scéeller ces presentes de leurs sceaux avec le nostre, et sur ce consentir leurs lettres à part, absouldrons et des-chargerons aussy iceux des estats des serments qu'ils ont à nous, et ferons commandement à nostre amé et feal le Chancelier et Conseil de Brabant, nostre Gouverneur et Conseil de Luxembourg et Gueldres, de Haynaut, de Hollande, de Zélande, Namur, et tous autres justiciers et officiers et chacun d'eux qu'il appartiendra, que ladicte paix ils entretiennent, et lacent entretenir en chacun desdicts poincts et articles, sans faire ou souffrir faire au contraire en aucune manière, car ainsy nous plait-il. Et pour ce que de ces présentes l'on pourra avoir affaire en plusieurs et divers lieux l'on adjoustera foy aux Vidimus, qui en seront faicts sous sceaux authentiques. comme aux lettres originales ; et afin que le tout demeure ferme et stable avons à cesdictes présentes lettres fait mettre et appendre nostre scéel de vérité ; et si requerons en outre nostre beau cousin le Sire de Beures, aussy nostre cousin le Sire de Ravestain, et Philippe son filz, et semblablement les Prélats, Nobles, et Villes desdicts pays de Brabant, de Luxembourg, Gueldres. Haynaut, Hollande, Zelande, Namur, Zutphen, Vallenciennes et Malines, vouloir aussy mettre et appendre leurs sceaux à cesdictes leltres. Et nous Adolph de Cleves et de la Marck, seigneur de Ravestain, Philippe de Cleves et de la Marck, seigneur de Winendale, Philippe de Bourgoigne, seigneur de Beures, Gossuyn abbé d'Aftlieghem, Martin abbé de Saint-Bernard, Marc abbé de Grimberghe, Dierick abbé de Parcq, Anthoine de Brabant, chevalier, Arnout de Hornes, seigneur de Brimeux, Guillaume de Fontaines, seigneur de Melen, Jehan de Gaures, Pierre de Herbaix, Jehan Bernaige, seigneur de Poucke chevalier, Daniel Buxoren bourguemaistre, Jehan Pinock chevalier, Michel Absolons chevalier, Philippe de Nele pensionnaire. deputez de la ville de Louvain ; — Roland de Mol chevalier, Henry de Mol bourguemaistre, Jehan de Combliel chevalier, Pierre de Obberghem, Adrien de Scapre, Jehan van Erke pensionnaire, Deputez de la ville de Bruxelles ; Martin van Rede, Simon van Ghelle pensionnaire, deputez de la ville de Tirlémont ; — Henry Boinch, député de la ville de Leeuwe ; — Walerin Stevens, député de la ville de Nivelles, representans tous ensemble les trois estats des pays de

Brabant ; — Raphaël, Evesque de Rosence, abbé de Saint-Bavon, Philippe abbé de Saint-Pierre, Gerard abbé de Enain, Guillaume abbé de Baudeloo, Jehan, abbé de Dronghen, Rasse Clement de Saint-Martin d'Ipre, Pierre Boyart, prevost de Saint-Donat. à Bruges, Pierre van de Honte, prevost de Renay, Wautier seigneur du Fossé, Jehan Scalent, chevalier, seigneur de Izenghien, Colart de Halewyn, chevalier, Adrien du Fossé chevalier, seigneur de Scardau, Cornille de la Barre, seigneur de Mouscron, Jehan de Clarout, seigneur de Puthem, Adrien de la Wøestyne, seigneur de Besselaere, Josse de la Porte, seigneur de Morselede, Adrien Vilain chevalier, seigneur de Rassenghien, Gerard van Hongherel, Jehan de Picq, Jacques van de Heule eschevins, Pierre Ghiselins grand doyen, Lyevin de Moor, doyen des tisserands, !deputez de la ville de Gand ; — Joes de Denbrecq bourguemaistre, Jehan van Lend, Steven van den Gheerst, Jehan Bert pensionnaire, deputez de la ville de Bruges ; — Pieter de Langhe, Adrien Paulin, Guillaume de Corne, deputez de la ville d'Ipre ; — Hugue Ganthois, Jehan de Lattre, Jehan François pensionnaire, deputez de la ville de Lille ; — Amé Pinchon et Jehan de la Vacquerie, deputez de la ville de Douay ; — Arnould d'Espineux chevalier, Jehan le Leu, Jehan le Maire pensionnaire, deputez de la ville d'Audenaerde ; — Gerard Despikkel, député d'Alost, et plusieurs autres deputez de petites villes du quartier de West, representants les trois estats de Flandres ; — Guillaume abbé d'Aumont, Anthoine abbé de Bonne-Espérance, Michel des Sars chevalier, seigneur de Clenay, Izembar Piettin, Christoffle Gauthier, Servais Wandart, deputez de Haynaut ; — Anthoine de Sains Escuyer, Thomas de Karouble, Gobert Herny, deputez de Valenciennes tous ensemble representans les trois estats du pays de Haynaut ; Jehan Filz, Jacques de Middelbourg en Zelande — Louis de Praet chevalier, au nom de monsieur de Ravestain ; — Daniel de Hersewes chevalier, au nom de monsieur de Beures ; — Jehan Vierlos, messire Jehan Dinkas, messire Cornelis Boon, Thierry fils Cornille, Claes Fils Jacob, deputez de Ziriczee ; — Jehan Fils .Dierick et Pierre de Grave, deputez de la ville de Romerswale ; — Pierre Fils Simon, et Jehan Fils Gabriel, deputez de Ten -Goes ; — Guido Fils Jehan, et Henry, deputez de la ville de Ten-Tolen, tous ensemble representans les trois estats du comté et pays de Zelande ; — Jehan de l'Espinet, Louys Lodenet, et Jacques Sezillon, deputez du pays de Namur ; — Avons fait mettre nos sceaux à ces presentes lettres signées de nos mains en absence d'iceux. — Donné en la ville de Bruges, le 16e jour de mai de l'an 1488, et de nostre regne le 3e, Ainsy signé : Maximilianus, et le secretaire Hawel.

DEUXIÈME SECTION

**RÈGNE DE PHILIPPE LE BEAU -
1494-1506**

CHAPITRE UNIQUE

L'empereur Frédéric III était mort le 4 août 1493, après un règne de cinquante-quatre ans, et son fils Maximilien avait été appelé à lui succéder. Après avoir pris possession du trône impérial, ce prince revint en Belgique pour y faire inaugurer l'archiduc Philippe, appelé d'abord, à cause de son jeune âge, Croit-Conseil, et auquel ses avantages physiques firent donner ensuite le nom de Philippe le Beau. L'archiduc fut reçu à Louvain, comme duc de Brabant, le 9 septembre 1494¹ ; à Anvers, comme marquis du Saint-Empire, le 5 octobre ; à Gand, en qualité de comte de Flandre, le 26 décembre, et ainsi il se passa près d'une année avant qu'il fit son entrée solennelle à Bruxelles. Il arriva en cette ville le jour de Sainte-Marie-Madelaine, 22 juillet 1495, accompagné du prince de Chialai, des sires de Berghes, de Molembais, de Beersel et d'autres chevaliers de la Toison d'or. Le magistrat alla le recevoir hors de la porte de Malines — ou de Schaerbeek —, et à cette occasion, les bouchers habitués comme braconniers, ayant cors, trompes, chiens en laisse par couples, avoient mené un cerf, lequel fut chassé honnêtement hors la dite porte. De riches tapisseries étaient tendues dans toutes les rues par lesquelles devait passer le cortège, et les carrefours d'icelles notablement ornés d'histoires, jusques au nombre de trente-cinq, fondées sur les livres de Moyse, fort bien appropriées à la venue et réception de mondit seigneur et décorées des armes et blasons, tant de luy comme de madame Marguerite. Le 6 septembre, il y eut de grandes joutes dans le parc, et la ville offrit ensuite un banquet au prince et à sa suite².

Philippe arrivait au pouvoir dans un moment difficile. Le pays avait beaucoup souffert, tant par les guerres du dehors que par les discordes civiles ; de sourds mécontentements agitaient les esprits ; les finances étaient ruinées, et les grandes communes, endettées, ne pouvaient venir au secours du gouvernement ; le commerce était languissant ; les grandes industries chômaient, privées de matières premières, et déjà la draperie touchait à sa décadence. L'archiduc se trouvait donc entouré de mille écueils, où sa jeunesse et son inexpérience semblaient devoir le faire échouer. Mais le pays lui portait affection. Il était né en Belgique, et il sortait du sang des anciens princes. Sa mère avait été plainte et regrettée ; lui-même plaisait au peuple par les grâces de son âge et par les espérances qu'il n'avait pas encore eu le temps de démentir. On cherchait dans ses premières actions d'heureux présages pour l'avenir ; on racontait que, dès sa tendre enfance, se sentant frappé du plat de l'épée par le sire de Ravenstein, qui lui conférait l'ordre de la Toison d'or, il avait tiré bravement son poignard comme pour se défendre. L'amour de la nation lui tint lieu de force et de sagesse. Les esprits se calmèrent, l'ordre se rétablit, les obstacles s'aplanirent d'eux-mêmes. Jamais, dit un historien, exemple plus frappant n'avait montré combien ces fières

¹ Philippe le Beau ne voulut reconnaître aucune des concessions faites par sa mère. Il prit pour base de sa joyeuse-entrée celle de Philippe le Bon avec toutes les additions que ce prince y avait faites. Edm. Pouillet, *Histoire de la joyeuse-entrée du Brabant*, p. 287.

² *Histoire de Bruxelles*, I, 315.

populations, si âpres à lutter contre un maître, avaient de douceur et de soumission pour le souverain qu'elles pouvaient chérir¹.

Un double mariage unit l'archiduc et sa sœur Marguerite à Jeanne d'Espagne et à son frère don Juan, le fils et l'héritier de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille. Jusque là, les deux nations, espagnole et flamande, séparées par terre et par mer, avaient eu peu de relations ensemble. L'empereur Maximilien et le roi d'Aragon avaient ménagé cette alliance en vue de protéger mutuellement leurs états contre les empiètements de la France.

Une floue royale amena l'infante Jeanne en Zélande. L'archiduc, qui revenait d'Allemagne, rejoignit l'infante à Lierre, le mariage y fut célébré, le 18 octobre 1496, sans beaucoup d'appareil². Mais des fêtes splendides furent données à Bruxelles, où les nouveaux époux firent leur entrée le 9 janvier suivant. La flotte espagnole était restée à l'ancre dans les ports de la Zélande. L'archiduc, après toutes ces fêtes, conduisit sa sœur à Middelbourg. Elle s'y embarqua avec une suite nombreuse. Le flot qui la portait en Espagne essuya une rude tempête, et fut jetée sur les côtes d'Angleterre. Le roi Henri VII fit un magnifique accueil à la jeune princesse, et la retint trois semaines en Angleterre. Elle débarqua enfin à Santander en Biscaye, d'où elle fut conduite à Burgas. Le mariage fut célébré, en cette dernière ville, avec une pompe toute royale.

La Belgique se réjouissait encore de cette brillante lorsqu'on apprit la mort de don Juan, décédé dans l'année même de son mariage, à l'âge de seize ans. Le brillant héritage qui l'attendait fut dévolu alors à sa sœur aînée, Isabelle, reine de Portugal. Mais cette princesse mourut elle-même en 1498, et son fils unique, élevé à Grenade avec tous les soins imaginables, allait, être enlevé aussi moins de deux ans après. C'est ainsi que l'archiduc Philippe allait devenir l'héritier présomptif des royaumes d'Aragon et de Castille.

Le 30 novembre 1498, l'archiduchesse Jeanne donna le jour à une fille, qui naquit à Bruxelles et fut appelée Éléonore. C'était le premier fruit de l'union de nos princes, et le baptême se fit avec beaucoup d'éclat à Sainte-Gudule. L'église était tendue de riches tapisseries d'or et de soie, représentant des scènes de la Passion et l'histoire de Gédéon. Dans la nef, entourée d'une magnifique galerie, estoit un petit parc tout vestu de fin drap d'or, et par dessus un pavillon de samis vert. Au milieu se trouvaient les fonts, et un autel s'élevant à quelque distance. Les rues, depuis le palais jusqu'à l'église, étaient ornées avec luxe ; des chœurs d'enfants accoustrés comme anges et pastoureaux chantoient mélodieusement. Huit cents bourgeois, vêtus de rouge et portant des torches, se tenaient sur le passage du cortège, qui sortit du palais vers cinq heures du soir. Des serviteurs de la ville, au nombre de vingt, un bâton blanc à la main, ouvraient la marche ; ils étaient suivis par les membres du magistrat et du conseil de la ville, qui formaient un cortège de cent-vingt à cent quarante personnes. Venaient ensuite le clergé des paroisses, les chanceliers de

¹ M. Moke, *Histoire de la Belgique*, tome II, page 76.

² Ce fut l'évêque de Cambrai, Henri de Berghes, qui bénit le mariage. Ce prélat était également recommandable par l'étendue de ses connaissances et par ses grandes vertus. Il ne négligea rien pour répandre l'instruction dans le diocèse qu'il administra pendant vingt-deux ans (1480-1502). Sa vie, dit un vieil historien, est une perle sans tache. Si vous regardez ses mains, vous les verrez ouvertes pour le soulagement des pauvres et affligés ; si vous désirez marquer sa constance, vous verrez une colonne de diamant inébranlable à toutes les secousses et saillies des ennemis de l'état.

Bourgogne et de Brabant, les prélats et les seigneurs de la cour, marchant deux à deux avec des flambeaux. Suivaient les trompettes ayant leurs instruments enveloppés sans faire manière de jouer ; les hérauts tenant leurs robes d'ailnes sur les bras ; messire Hugues de Melun, le sire du Fayt, le comte de Nassau et le prince de Chimai portant les vases et les ornements précieux, qui devaient servir la sainte cérémonie. Marguerite d'York, veuve de Charles le Téméraire, tenait l'enfant entre ses bras, ayant à sa droite le marquis de Bade, représentant de l'empereur, et, à sa gauche, l'ambassadeur d'Espagne ; derrière elle on remarquait Antoine de Bourgogne, la douairière de Ravenstein, la princesse Beatrix de Portugal, et un grand nombre de dames et de demoiselles. L'évêque de Cambrai baptisa l'enfant. Le marquis de Bade parrain au nom de l'empereur, donna un joyau estimé la valeur de deux mille écus ; madame la grande offrit un tableau fort riche, accoustré d'ymages valissant mille escus, et madame de Ravenstein un autre joyau de riche value. Au retour, le cortège suivit le même ordre, mais les trompettes sonnaient, et les hérauts avaient endossé leurs cottes d'armes ; la duchesse douairière, tenant encore l'enfant, était dans une chaise à porteurs. Pour mémoire dudit baptisement, furent rués et abandonnés au peuple deux sachets pleins de pattars¹.

Charles VIII était mort, le 7 avril 1498, au château d'Amboise. Il n'était âgé que de vingt-huit ans. Aucun des quatre fils qu'il avait eus de son mariage avec Anne de Bretagne ne lui ayant survécu, la première branche des Valois s'éteignit avec lui. *Il étoit si bon*, dit Commines, *qu'il n'étoit point possible de voir meilleure créature*. Louis XII, qui lui succéda, descendait de ce malheureux duc d'Orléans, fils de Charles V, que Jean sans Peur avait fait assassiner au coin de la rue Barbette. Il avait des droits sur trois couronnes : celle de France, en vertu de la loi salique ; celle de Naples, comme succession de la maison d'Anjou², et celle du Milanais, par son aïeule Valentine Visconti. Sa jeunesse turbulente s'était consumée dans les guerres civiles nées des réactions féodales. Il inaugura noblement son règne par une mesure profondément politique, l'amnistie de tous ceux qui, sous l'administration de madame de Beaujeu, l'avaient combattu ou emprisonné³. *Le roi de France*, disait-il, *ne doit pas venger les injures du duc d'Orléans*.

Par le traité de Paris du 2 août 1498⁴, l'archiduc Philippe confirma celui de Senlis, et s'engagea à ne faire aucune poursuite, pendant sa vie et celle du roi de France, pour recouvrer le duché de Bourgogne. Cet engagement contraria vivement l'empereur Maximilien. Il pressa son fils de ne point tenir une promesse imprudente, et de reconquérir les domaines dont la France s'était frauduleusement emparée. La ville de Bruxelles était entrée dans les vues de l'empereur. Désignée par Louis XII comme une des huit villes qui devaient garantir l'exécution du traité, elle hésita longtemps, et le magistrat ne s'exécuta

¹ Les auteurs de *l'Histoire de Bruxelles* d'après Molinet, I, p. 319.

² C'étaient ces droits, légués par les derniers princes d'Anjou à sa famille, qui avaient conduit Charles VIII en Italie. On sait qu'il fit la conquête du royaume de Naples en cinq mois (1495), mais qu'il perdit ses nouveaux états plus vite encore qu'il ne les avait conquis. Une coalition des princes italiens le força de sortir d'Italie la même année. Attaqué à son retour près de Fornoue par 40.000 confédérés, Charles les battit avec 9.000 hommes, et réussit à rentrer en France.

³ Il avait été enfermé trois ans à Bourges après la bataille de Saint-Aubin, où il avait été fait prisonnier (1488).

⁴ *Corps diplomatique*, ubi supra, 396-397.

qu'après plusieurs lettres de rappel. Les états généraux furent convoqués au sujet de ce traité par l'archiduc, et demandèrent à consulter leurs commettants. Maximilien leur avait adressé une lettre où il rappelait tous ses griefs contre la France, et engageait les états à épouser sa querelle. **Tant que le roi de France, disait-il, ne rendra à notre fils l'archiduc sesdits pays, nous ne serons avec lui en bonne paix, union et amitié.** Les états se réunirent de nouveau à Bruxelles au mois de février 1499, et, après une longue délibération à l'hôtel de ville, ils se rendirent au palais pour prier Philippe d'exécuter le traité, par la considération que ses peuples n'étaient pas en état de supporter le fardeau de la guerre.

Le 24 février 1500, naquit, au palais de la cour — *Prinsenhoff* — à Gand¹, un enfant qui, sous le nom de Charles Quint, devait laisser un nom immortel dans l'histoire. Le troisième jour après sa naissance, il fut baptisé dans l'église de Saint-Jean, aujourd'hui église de Saint-Bavon. Le nom de Charles lui fut donné en mémoire de son bisaïeul, Charles de Téméraire². Maximilien décerna à son petit-fils le titre de duc de Luxembourg, qu'avaient porté plusieurs empereurs d'Allemagne. Le clergé, la cour, le peuple rivalisèrent de magnificence et d'inventions ingénieuses pour témoigner leur joie. On remarquait surtout une galerie en cordage qui allait de la tour de Saint-Nicolas jusqu'à la tour du beffroi, espèce de pont aérien, où l'on se promenait la nuit aux flambeaux. Les bateliers de Gand avaient construit un vaisseau gigantesque décoré de tapisseries, avec des agrès tout dorés, et sur lequel un orchestre faisait entendre de merveilleux concerts. Les riches cadeaux vinrent de tous côtés au nouveau-né. Un casque d'or et d'argent surmonté d'un phénix d'or lui fut offert par le prince Charles de Croy, l'un de ses parrains, une épée par le marquis de Berg, second parrain, et deux bassins d'or remplis de pierres précieuses furent donnés, l'un par Marguerite d'York, l'autre par Marguerite d'Autriche, récemment revenue d'Espagne, ses deux marraines. La ville de Gand avait fait faire pour le prince né dans ses murs un petit navire d'argent massif pesant cinquante livres, et les prélats de Flandre lui firent hommage d'un beau volume de l'Ancien et du Nouveau Testament avec ces mots : *scrutamini scripturas*. Des pièces d'or et d'argent furent répandues à trois reprises parmi la foule, la première fois par l'archiduc, la seconde par le magistrat, la troisième par un riche marchand d'étoffes de soie.

Le 15 mai 1500, Jeanne fit une entrée solennelle à Bruxelles avec son fils Charles. L'année suivante, la veille de Saint-Antoine, l'archiduc tint en cette ville un chapitre de la Toison d'or. L'église des carmes, où eut lieu la cérémonie, était ornée de tapisseries représentant l'histoire de Troie et la Passion du Sauveur ; dans le chœur étaient placées les armoiries des chevaliers de l'ordre. Le premier jour, l'évêque de Cambrai, chancelier de l'ordre, tous les officiers vêtus de velours cramoisi, et les chevaliers **portant chapperons à boulet, selon la mode de**

¹ Il reste à peine quelques traces de l'ancienne *Cour des Princes* à Gand. Voir une notice pleine d'intérêt de M. Van Lokeren, dans le *Messenger des sciences historiques*, année 1841, pages 36-52.

² Une lettre de Maximilien à sa fille, que l'on conserve aux archives de Lille, mais qui est presque entièrement détruite, fait connaître, au sujet du nom de Charles donné au jeune prince, une particularité curieuse. Voici le passage : **Vous me avvertissez aussi, par vosdites lettres, comment marynne de mon josne filz Charles, et la diligence que avez fait affin qu'il eust porté mon nom : dont vous..... toutesvoyes, j'ay moult agréable le nom qu'il a, pour..... que je porte à feu mon très-chier seigneur le beau-père le duc Chartes de Bourgoingne.** (Registre aux lettres missives de 1480 à 1500.) M. Gachard, *Bulletins de la commission d'histoire*, 2e série, t. III, p. 295.

la primitive institution, se rendirent du palais au couvent des carmes, pour y assister aux vêpres. Le lendemain, ils y entendirent une messe solennelle célébrée par l'évêque de Salisbury, et, après l'offrande, l'archiduc créa plusieurs chevaliers. Le troisième et dernier jour, après un grand dîner donné au palais, et au lever duquel fut semé argent et crié largesse, il fut procédé à la nomination de trois nouveaux hérauts, qui reçurent les noms de Famenne, Louvain et Ostrevant. Dans la soirée, monseigneur l'archiduc, lui quatrième de sa bande contre aultres quatre, fut armé de toutes pièces ; firent ensemble un tournet à manière de danse entrelacée comme la haie, et battirent très bien l'un l'autre, tellement que le prévost de Mons, fort empesché à les regarder, eut de sa chaisne trois ou quatre chaisnons emportés. En continuant la reste, en ladite salle de Coberghe (Caudenberg), fut semée de savelon, et furent illecq faits certains lices de l'un boult à l'autre, et joustes frites sur petits courtaulx dont la hauteur n'excédoit quatorze palmes et de courtes lances à rochets. La joute fut fière, fort longue et bien exécutée. Monseigneur l'archiduc y rompy plusieurs lances ; un gentilhomme nommé Rolet y gagna le prix¹.

La mère du jeune prince venait de faire ses relevailles, quand la mort de son neveu don Michel la rendit héritière présomptive des couronnes de Castille et d'Aragon. L'archiduc résolut sur le champ de se rendre en Espagne avec sa femme, et commença les apprêts d'un voyage, qu'il voulait faire avec une pompe toute royale. Des sommes considérables furent absorbées par ces préparatifs, qui prirent beaucoup de temps. Indépendamment d'une aide de cent mille livres que lui accordèrent les états généraux, et d'un don gratuit de vingt-cinq mille écus qu'ils y ajoutèrent pour témoigner leur reconnaissance au prince d'avoir apaisé les démêlés de son père avec la France, il fallut encore contracter de nombreux emprunts sur le domaine. La naissance d'une fille retarda le voyage. Cette princesse, appelée Isabelle, naquit à Bruxelles le 27 juillet 1502² ; elle devint plus tard la femme de Christiern II, roi de Danemark. Vers le même temps, Marguerite d'Autriche s'unit en mariage au duc de Savoie Philibert II³.

Pendant ces délais, le nouveau roi de France faisait toute sorte de propositions plus avantageuses les unes que les autres à la maison d'Autriche. Louis XII venait de s'emparer du Milanais, et il aspirait à en obtenir l'investiture de l'empereur⁴. Les ouvertures faites par lui à l'archiduc avaient été accueillies avec empressement, parce que l'alliance de la France était un gage de sécurité pour les Pays-Bas, durant l'absence de leur souverain. Une promesse de mariage entre le jeune duc de Luxembourg et la princesse Claude de France, fille de Louis XII, fut signée à Lyon le 10 août 1501. A défaut d'enfants mâles issus du roi et

¹ Molinet.

² Les auteurs de *l'Histoire de Bruxelles* la nomment Élisabeth, et la font naître le 17 juillet.

³ Voir dans Dumont, *Corps diplomatique*, tome IV, ire partie, page 15, le *Contract de mariage de Philibert, duc de Savoye, avec Marguerite d'Autriche, fait à Bruxelles le 20 septembre 1501*.

⁴ Louis XII avait fait alliance avec le duc de Savoie et les Suisses, et avait conduit lui-même son armée jusqu'à Lyon. Cette armée, confiée au maréchal Trivulce, passa les Alpes et fit la conquête du Milanais en dix jours, sans être obligée de livrer une bataille. Le roi entra à Milan le 6 octobre 1499. Mais la faction de Ludovic Sforce, usurpateur du duché, reprit bientôt de l'ascendant. Louis XII envoya contre lui une seconde armée sous les ordres de Louis de la Trémoille, et Sforce, ayant été abandonné par les Suisses qu'il soudoyait, fut fait prisonnier le 10 avril 1500, amené en France et renfermé étroitement à Loches, où il mourut en 1510.

de la reine, la jeune princesse devait apporter à son époux le duché de Bretagne, du chef de sa mère¹, et éventuellement le duché du Milanais, du chef de son père. La dot était si magnifique que l'empereur Maximilien ne vit qu'un leurre dans ce traité, et blâma son fils de l'avoir conclu. Mais Louis XII n'hésita pas à acheter son adhésion par de nouvelles concessions. Le traité de Trente du 18 octobre suivant, en confirmant les arrangements de Lyon, stipula que l'héritier de la couronne de France épouserait une fille de Philippe le Beau, régla, au profit de Maximilien, les intérêts des deux parties en Hongrie, en Bohême et en Italie, et scella leur alliance contre les Turcs².

Le moment était enfin arrivé de partir pour l'Espagne. Louis XII avait fait inviter l'archiduc à passer par la France. Cette offre avait été accueillie par les conseillers de Philippe de deux façons fort diverses. Les uns rappelaient les longs et sanglants démêlés entre les maisons de France et de Bourgogne, l'instabilité des alliances contractées entre elles, et les efforts faits par la France pour s'emparer de nos provinces ; les autres pensaient qu'il n'y avait rien à redouter du roi de France, *qui estoit aliéné à la vengeance, et ne désiroit si ardemment voir leur prince que pour l'entretenir en ses bonnes alliances et amitié et pour induire l'empereur à le déclarer duc de Milan*. Ces derniers l'emportèrent, et Philippe informa de son départ les états généraux réunis à Bruxelles. *Ils ne devoient pas, disait-il, avoir souci de sa personne, car il y avoit postes établies pour apporter de ses nouvelles*. Il leur apprit ensuite qu'il avait conféré la lieutenance générale du pays au comte Engelbert de Nassau, assisté d'un conseil composé du chancelier de Bourgogne, Thomas de Plaine, sire de Maigny ; de l'évêque de Liège, Jean de Horne ; des sires de Zevenbergen, de Beersel et de Chièvres, tous anciens ministres de Maximilien et rompus aux affaires. Confiant dans l'attachement des habitants de Malines à sa famille, il choisit leur ville pour la résidence de ses enfants, qu'il plaça sous la garde de la duchesse douairière de Bourgogne, de la dame de Ravenstein et du grand chancelier.

Les archiducs quittèrent Bruxelles le 4 novembre 1502 ; ils étaient accompagnés d'une suite brillante et nombreuse. Ils s'arrêtèrent quelque temps à Paris, où l'on vit l'archiduc siéger au parlement comme premier pair de France. Le roi les reçut ensuite à Blois, où se succédèrent les fêtes, les chasses et les tournois. Le 12 décembre, à la suite d'une messe célébrée par l'évêque de Cambrai, Louis XII et l'archiduc, tant en son nom qu'en celui de son père, dont il avait reçu les pouvoirs, jurèrent l'exécution du traité de Trente. Nos princes ne quittèrent la France qu'à la fin du mois de janvier, après avoir été accueillis partout avec les plus grands honneurs. Le 28 janvier, ils étaient à Fontarabie. On leur fit une réception magnifique, et les fêtes et les réjouissances ne cessèrent plus sur toute leur route. Ils traversèrent successivement Victoria, Burgas, Valladolid, Ségovie, Madrid, et arrivèrent enfin le 7 mai à Tolède. Les prélats, seigneurs et députés des villes y avaient été convoqués pour prêter serment aux héritiers de la couronne. La cérémonie s'accomplit, le dimanche 22 mai, en la cathédrale de

¹ Louis XII avait épousé, en 1476, la princesse Jeanne, fille de Louis XI et de Charlotte de Savoie. Après son avènement au trône, il fit annuler son mariage, qui n'avait pas été libre, disait-il, avec cette princesse vertueuse, mais disgraciée de la nature. Il s'unit ensuite à la veuve de son prédécesseur, Anne de Bretagne. Jeanne se retira à Bourges, s'y consacra entièrement aux exercices de la piété la plus édifiante et d'une charité sans bornes. Elle fonda, en 1500, l'ordre des annonciades ou religieuses de l'annonciation de la Sainte Vierge. Elle a été canonisée, en 1738, par le pape Clément XII.

² *Corps diplomatique*, tome IV, 1re partie, pages 15-18.

cette antique métropole de la Castille. Outre l'archevêque de Séville qui officiait, on remarquait, dans l'assistance, l'archevêque de Tolède, les évêques de Valence, Osma, Cordoue, Salamanque, Jaën, Malaga, Calahorra, Ciudad-Rodrigo ; et, parmi les membres de la noblesse, les ducs de l'Infantado, d'Albe, de Béjar, d'Albuquerque, et le marquis de Villéna¹.

Bien que le voyage de l'archiduc n'eût pas été vu de très-bon œil dans les Pays-Bas, rien d'abord ne révéla ce mécontentement, et les premiers mois de son absence ne furent marqués que par des négociations avec l'Angleterre. Des conventions très importantes pour le droit maritime avait été arrêtées à Londres quelques années auparavant ; elles sont connues sous le nom de *grand traité de l'entrecours*². Un nouveau traité conclu à Anvers, le 19 juin 1502, confirma toutes ces conventions. Entre autres dispositions, elles admettaient les sujets des Pays-Bas à pêcher sur les côtes d'Angleterre, les et habitants des deux pays à trafiquer en toute liberté. Une clause interdisait la confiscation des navires naufragés sur les côtes, quand même il n'y resterait en vie ni un homme, ni une femme, ni un enfant, ni un chien, ni un chat ou un coq³.

Mais lorsqu'on vit l'absence de Philippe se prolonger, l'inquiétude et l'agitation s'éveillèrent. Il y avait d'ailleurs des sujets réels d'alarmes. Des troubles du caractère le plus grave désolaient la Frise ; l'attitude de la Gueldre n'avait pas cessé d'être hostile ; enfin une interruption du commerce dans les mers dut Nord semblait imminente. Ces circonstances avaient amené un renchérissement des grains, et on avait cru devoir en prohiber l'exportation. Par une coïncidence fâcheuse, une tempête désola nos côtes dans les premiers jours de novembre. Une portion des digues d'Ostende fut emportée, et l'inondation étendit ses ravages jusqu'aux environs de Bruges.

L'archiduc fut averti par le comte. de Nassau que les états. menaçaient d'arrêter le paiement des derniers termes de l'aide accordée pour son voyage, et il résolut de quitter l'Espagne sur le champ. Quoi qu'on fit pour le retenir, il partit le 29 décembre, et y laissa sa femme, qui mit au monde, le 10 mars 1503, à Alcalá de Hénarès, son second fils Ferdinand. Cette pauvre princesse n'avait jamais eu l'esprit très ferme ; ce brusque départ acheva de troubler sa raison.

Son beau-père Ferdinand, alors brouillé avec Louis XII pour la possession du royaume de Naples, avait voulu dissuader l'archiduc de repasser par la France, mais n'y avait pas réussi. Philippe crut toutefois devoir réclamer des otages pour

¹ Ferreras, *Histoire générale d'Espagne*, traduite par d'Hermilly, tome VIII, page 220.

² *Tractatus pacis et commercii inter Henricum VII regem Angliæ Philippum ducem Austriæ et Burgundiæ conclusus Londini die 24 februarii 1495* (v. st.), dans Rymer, *Fœdera*, t. XII, p. 578.

³ M. Henne, *Histoire de la Belgique sous le règne de Charles V*, ouvrage plein d'ailleurs de recherches savantes que nous utilisons souvent dans cette partie de notre récit, traduit : *interdisait la confiscation, s'il y restait en vie un homme, un chien*, etc. Le texte latin montrera que nous avons rendu exactement : *Item conventum, concordatum et conclusum est quod, quotienscunque contigerit aliquam navem partium prædiatarum, bonis et mercandis oneratam, per fortunam, tempestatem maris vel alio casu quocunque tangere terram e naufragium facere, periclitari aut alio modo quocunque perire prope portus, limites aut conteras, vel in portibus, limitibus aut costeris alterius partis, licet in ipsa nave non remaneat vir, mulier, puer, catus, canis vel gallus vivens, bona tamen et mercandis qualiacumque, quæ ad terram applicahunt vel aliter salvari aut recuperari continget, non propter hoc dicentur confiscata nec pro confiscatis reputabuntur...*

la sûreté de sa personne. Malgré cette défiance, le roi de France le reçut de la façon la plus cordiale, et de nouvelles négociations s'ouvrirent à Lyon. L'archiduc s'étant porté arbitre entre la France et l'Espagne, une convention fut signée le 5 avril 1503. Les deux rois, en considération de l'union arrêtée entre Charles de Luxembourg et la princesse Claude de France, abandonnaient aux futurs époux leurs droits respectifs sur le royaume de Naples, mais en conservaient la garde et l'administration jusqu'à ce que ceux-ci fussent en âge de contracter mariage. Gonsalve de Cordoue, le *grand capitaine*, qui commandait en Italie pour Ferdinand, ne tint nul compte du traité¹. Il battit les Français à Semirama le 21 avril, à Cérignoles quelques jours plus tard, et les chassa du royaume de Naples².

Pendant que l'archiduc négociait en France, l'empereur Maximilien vint aux Pays-Bas, et fut reçu à Bruxelles en grande cérémonie. Il demanda aux états généraux un don gratuit de cent mille florins d'or, en récompense des grandes peines et labeurs qu'il avoit eus et soutenus depuis le commencement de son premier avènement, ès pays de par deçà, pour la garde et deffense d'iceux et de la personne de son très-cher et très-aimé fils, dont jusques à oires, ajoutait-il, avons esté petitement recompensé³. Les états s'excusèrent : Leur seigneur naturel, c'est ainsi qu'ils s'exprimaient, est hors desdits pays, et, en retournant par deçà, luy conviendra passer par plusieurs pays, terres et seignouries èsquels luy polroit advenir dangier et péril de sa personne, lequel cas advenant (que Dieu ne veuille), seroient tenus d'y remédier et obvier, et, à ce moyen, leur conviendrait avoir et soustenir de grans frais : pour lesquelles causes ils ne pourroient, pour le présent, accorder ledit ayde. L'empereur fut très mortifié de ce refus. Dans une lettre au bourgmestre et aux échevins de Bruges, il leur

¹ Ce traité, dit Varillas, ne servit qu'à amuser les François, tandis que les Espagnols se préparoient à les chasser entièrement du royaume de Naples. A peine fut-il signé qu'ils mirent la main à l'œuvre pour cela. Le roi d'Espagne s'excusa sur ce que l'archiduc, son beau-fils, avoit passé son pouvoir : ce qui fâcha si fort l'archiduc, qu'il retourna à Lyon, où il fit voir ses instructions publiques et secrètes, et prouva qu'il n'avoit fait que ce qu'elles portoient. *Histoire de Louis XII*, liv. II.

² Charles VIII avait conquis et perdu le royaume de Naples en une année (1495) ; Louis XII le conquit de nouveau conjointement avec Ferdinand, en 1501, sur Frédéric d'Aragon. Louis XII donna en dédommagement à celui-ci le duché d'Anjou/ avec trente mille ducats. Ce fut quand il s'agit de partager leur conquête que les deux vainqueurs se brouillèrent. — Gonsalve de Cordoue, Gonzalo Hernandez y Aguilar, surnommé le grand capitaine, né en 1443 à Montilla, près de Cordoue, se signala d'abord par ses exploits contre les Maures, et leur enleva Grenade (1492). Appelé ensuite par les Vénitiens, il força les Turcs à lever le siège de Zante. En 1501, il fut placé par le roi Ferdinand à la tête d'une expédition dans le royaume de Naples, battit les Français à Barletta et à Semirama, et remporta une victoire complète à Cerignola (Cérignoles), dans la Pouille, sur le duc de Nemours, qui y périt. Enfin, après une foule d'autres avantages obtenus sur les Français et sur les Napolitains, il assura à l'Espagne la possession du royaume de Naples, dont il fut nommé connétable. Il mourut dans la disgrâce à Grenade le 2 décembre 1515. Le grand capitaine était aussi généreux que brave. On grava sur sa tombe, dans le chœur de l'église des hiéronymites de Grenade : *Gonzales Fernando a Corduba, Gallorum ac Turcarum terrori*.

³ Lettres datées d'Anvers, le 14 février 1502 (v. st.) à révérends Pères en Dieu, nos très-chiers et féaulx et chiers et bien amés, les prélats, nobles et autres représentans les estats de nos pays, estans présentement assemblés en nostre, ville de Malines. — L'original est aux *Archives du royaume*, papiers d'état. — *Bulletins de la commission d'histoire*, 2e série, t. III, p. 299-300.

disait, après avoir rapporté les paroles que nous venons de transcrire : De laquelle response nous nous sommes fort esmerveillé, considéré ce que dit est, mesmement que la poursuyte et demande que faisons est plus que raisonnable, et n'est point icelle excuse légitime, mais faicte à volenté, car si tel inconvénient advenoit — que Dieu ne veuille —, nous serions toujours prests d'employer à ce nos corps et biens, et beaucoup plus que eulx tous, et d'aull.re part, que estions et sommes délibérés d'employer ladite somme de cent mille florins à la croix, pour le bien, augmentation de l'honneur et utilité de nostredit fils. La détresse de Maximilien était si grande en ce moment, qu'il était obligé de solliciter, dans la même lettre, des magistrats brugeois, un prêt de deux cents livres. Il y a, dans cet abaissement de la majesté impériale, quelque chose de tout à fait caractéristique. Et pour ce, chiers et bien amés, que sommes venu par deçà, non point pour nostre singulier prouffit, mais en intention de faire à nostredit fils un bon plaisir et ayde, en délaissant et mettant en arrière, pour ce faire, tous et quels-conques nos affaires, tant du saint empire que de nostre maison d'Austriche, qui ne sont point petits, au moyen de quoy il a esté et est à nous nécessaire de soustenir, frayer et despendre de grandes sommes de deniers, une partie desquelles nous convient, outre celles que nous avons apportées avec nous, recouvrer et emprunter particulièrement de nos bons et loyaulx sujets et serviteurs de par deçà : à celle cause, vous requérons que, pour le grand bien, honneur et prouffit de nostredit fils et de vous aussi, comme ses bons et vrays sujets, vous nous veuillez prester la somme de deux cens livres de quarante gros la livre ; ce que pourrez bien faire, attendu que ladite somme n'est fort grande ne excessive, et nous vous ferons bailler d'icelle somme seurté souffisante de nous, et l'obligation de nostre trésorier général Balthazar Wolf, pour estre remboursés et satisfais de ladite somme en dedans la Saint-Michel prouchain venant, temps de feste d'Anvers. En quoy faisant, vous serez cause, avec ce que nous ferez un très-grant service, que les affaires de par deça de nostredit fils seront très-fort avancés. Et nous advertissez et escripvez incontinent se ainsi faire le voulez¹.

L'empereur avait aussi demandé aux états généraux quelques serpentines pour la défense de la place de Battenbourg, sur la rive droite de la Meuse, à une petite distance de Nimègue, promettant de faire rendre, au lieu des dites serpentines, du cuivre de plus grande valeur que icelles ne sont. Les états ne se montrèrent pas plus accommodants sur ce point que sur le précédent, comme nous l'apprend le langage irrité de Maximilien : Vous nous avez fait requerre que nous ne vouldissions aucune chose entreprendre en Gheldres, et que vouldissions mettre la chose en delay jusques à la venue de nostre fils : et après qu'il seroit arrivé, et que aurions conclu et délibéré avec lui sur le fait dudit pays de Gheldres, fust pour la paix ou guerre, vous vous y emploieriez pour nostredit fils en toutes choses que seront de droit et de raison. — En ce qui touche la matière de Gheldres, nous savons bien le, droit que nostredit fils y a, pet vous aussi le sçavez bien, se vous le voulez croire et entendre, et n'est point de nécessité de disputer sur ce plus avant avec vous, comme vous nous mettez en avant le droit de la raison, car vous n'estes point sur ce le juge, ains estes tenus d'ensuyr le vray juge, assavoir le souverain seigneur dudit pays de Gheldres, lequel nous

¹ Cette lettre est écrite d'Anvers, le XVIIIe jour de mars, l'an XVe et deux, avec cette suscription : *à nos chiers et bien ornez les bourgmaistres, eschevins et conseil de nostre ville de Bruges*. M. Gachard l'a publiée d'après une copie du temps, dans les registres de la ville de Bruges. *Bulletins*, endroit cité, pages 301-303.

sommes ; et se nous nous acquittons, selon Dieu, raison et équité, envers nostredit fils, pour lui faire ravoir sondit pays de Gheldres, vous ne vous devez ingérer et ne vous appartient point d'avoir ne prendre sur ce aucune cognoissance ou declaration¹.

Maximilien venait de quitter la Belgique et l'archiduc était sur le point d'y rentrer, lorsqu'ils eurent ensemble une entrevue à Insprück. L'archiduc reprit immédiatement la route des Pays-Bas, et, le 15 novembre, dès le premier moment de son arrivée, il convoqua les états généraux il leur demanda une aide de quatre cent quarante-quatre mille livres destinée à payer les frais de son voyage, ce que les états accordèrent sans difficulté. Il prit ensuite diverses mesures d'ordre intérieur, parmi lesquelles il faut citer particulièrement l'ordonnance du 21 janvier 1504, qui fixa définitivement le siège dif grand conseil à Malines. Charles le Téméraire, on s'en souvient, l'y avait placé en 1473, mais depuis l'année 1477, cette institution était redevenue ambulatoire, comme du temps de Philippe le Bon, et elle tenait habituellement ses séances dans la résidence même du prince. Aux termes de l'ordonnance de l'archiduc, les membres du grand, conseil étaient tenus de résider à Malines, à l'exception du chancelier sire de Maigny, de l'évêque d'Arras, du grand prévôt d'Utrecht, de maître Gérard de Plaine, conseillers, et des quatre maîtres des requêtes, qui devaient suivre le prince partout où il se transporterait. Ils étaient au nombre de quatorze, savoir, cinq conseillers clerks et neuf laïques, plus un président destiné à remplacer le chancelier absent. Le grand conseil avait la connoissance et judicature en cas de ressort des causes d'appel de plusieurs nos pays, dit l'ordonnance, et en première instance des causes dépendans de nostre hauteur et autorité. Il tenait ses séances en la maison de la ville de Malines, où se souloit tenir le parlement², tous les jours non fériés, le matin, en hiver, de huit à onze heures, en été, de sept à dix heures, et l'après-dîner, en tout temps, de trois à cinq heures. La distinction établie entre les membres résidants et non résidants donna naissance au conseil intime, appelé aussi conseil privé³.

Le 26 novembre 1504, Isabelle de Castille mourut d'hydropisie, à cinquante-quatre ans, dans la ville de Medina del Campo, après avoir déclaré son héritière la princesse Jeanne, sa fille, *Doña Joanna*, comme on l'appelait au delà des Pyrénées. Le règne d'Isabelle sera à jamais célèbre par la réunion des Espagnes sous le même sceptre, et par la découverte de l'Amérique, qui soumit à la domination espagnole de si vastes territoires dans le nouveau monde. Les obsèques célébrées en l'église de Sainte-Gudule, le 15 janvier 1505, furent dignes de cette grande princesse. La nef et les cinquante-trois autels de ce beau monument étaient tendus de drap noir avec des croix en damas blanc. Devant le chœur, qui était garni de velours de la même couleur, on avait dressé un autel couvert de drap d'or, sur lequel furent déposés les bijoux de la chapelle de l'archiduc, un morceau de la vraie croix, trois ou quatre images⁴ et quatre

¹ Cette réponse de Maximilien aux états est datée d'Anvers, le 25 février 1502 (v. st.) ; elle se trouve à la suite d'une lettre adressée au magistrat de Namur, le 15 mars suivant, avec cette suscription : *A nos chiers et bien amez les maire, eschevins et conseil de nostre ville de Namur. Analectes belgiques* de M. Gachard, pages 260-264.

² C'était le premier nom de l'institution.

³ Le texte original de l'ordonnance est en français ; il se trouve dans les Placards de Brabant, tome IV, page 328, Mireus l'a traduite en latin et insérée dans ses *Opera diplomatica*, t. II, page 1044.

⁴ Statues. Nos statuaires alors s'appelaient modestement *tailleurs d'images*.

chandeliers portant, chacun un cierge d'une livre et demie. En face de cet autel était le cénotaphe, aussi couvert de drap d'or, autour duquel brûlaient huit cents cierges ; deux anges planaient au-dessus soutenant une couronne. Trois cents hommes, en habits de deuil, ouvraient la marche du cortège ; ils étaient suivis par le clergé séculier et régulier, les magistrats, les métiers, les dignitaires et les nobles de la cour, tous *encapuchonnés* et précédés par leurs hérauts. Un palefroi, couvert d'une housse de velours traînant jusqu'à terre, portait sur la selle une couronne d'or ; il était conduit par un poursuivant aux armes d'Espagne. Le duc de Clèves et le prince de Chimai marchaient des deux côtés, et, derrière eux, les rois d'armes de Galice, de Grenade, de Castille et de Léon, portant les pièces de harnachement. Venait ensuite le roi d'armes Toison d'or précédant l'archiduc. Les ambassadeurs des princes étrangers et les darnes de la cour formaient la fin du cortège. A la grand'messe, chantée par l'évêque d'Arras, un religieux dominicain prononça l'oraison funèbre. La messe achevée, Toison d'or cria : *Très haute, très excellente, très puissante et très catholique !* et un autre héraut répondit : *Elle est morte de très vertueuse et très louable mémoire.* Ces paroles furent répétées trois fois, et, à la dernière, Toison d'or jeta sa verge, et, s'avançant vers le cénotaphe, il en enleva la couronne qu'il alla déposer sur l'autel. Après un moment de silence, il s'écria : *Vivent don Philippe et dame Jeanne, par la grâce de Dieu, roi et reine de Castille, de Léon et de Grenade !* se dirigeant ensuite vers l'archiduc, il lui dit : *Sire, la coutume et l'usage impérial et royal veulent que ostez vostre chapperon, car à roy n'appartient plus avant le porter.* Le premier chambellan ayant enlevé le chapperon de l'archiduc, Toison d'or alla prendre une épée sur l'autel, et revenant vers Philippe : *Sire, dit-il à haute voix, ceste épée vous appartient pour justice maintenir, vos royaulmes et subjects deffendre.* Philippe s'agenouilla, prit l'épée et la tint quelque temps levée ; les rois et les hérauts d'armes changèrent de costume, et le cortège reprit le chemin du palais, au bruit des fanfares et des acclamations de la foule. Après les funérailles vinrent les fêtes, et jamais il n'y en eut de plus splendides ni de plus animées¹. Mais au milieu de l'allégresse générale, quelques esprits sages se montraient soucieux de l'avenir. Il y a plutôt là de quoi pleurer, disaient-ils, car cet évènement va priver le pays de la présence de ses souverains, qui deviendront pour lui des étrangers².

Peu de jours après ces cérémonies, les états généraux furent saisis d'une demande de quatre cent mille philippus d'or. Cette aide, destinée partie au prochain voyage des archiducs en Espagne pour y recueillir la succession de la feuë reine, partie aux frais de la guerre dont la Gueldre était le théâtre en ce moment, fut accordée, non toutefois sans de grandes difficultés. Cette guerre de Gueldre était le résultat d'un ensemble de faits, au sujet desquels nous devons quelques explications au lecteur. Ce n'est pas la première fois qu'il est parlé, dans cette histoire, des tristes démêlés qui agitèrent si longtemps ce pays. On a vu précédemment comment Charles le Téméraire était entré en possession du duché de Gueldre et du comté de Zutphen par suite d'une donation du vieux duc Arnoul³. On a vu aussi comment Adolphe, le fils dénaturé de ce malheureux vieillard, après être parvenu à sortir de sa prison, vint périr dans une tentative

¹ *Histoire de Bruxelles*, tome Ier, p. 321, d'après Monnet.

² *Histoire de Bruxelles*, tome Ier, p. 321. On met ces paroles dans la bouche du vieux chancelier Stradio, en se fondant sur une chronique ms. de Foppens.

³ Voir notre Histoire, tome VII, pages 619-623.

des Flamands sur Tournai¹. Charles d'Egmont², fils de ce dernier, dépouillé de l'héritage de sa famille, parut d'abord accepter son sort avec résignation, mais il devint plus tard un instrument aux mains de la France. Charles VIII le renvoya, en 1491, dans la Gueldre à la tête de mille chevaux, et il y fut reçu avec enthousiasme par les habitants. L'absence de Maximilien, occupé en Allemagne et en Hongrie, la guerre des *Hoecks* et des *Kabelliauves*, qui retenait en Hollande son lieutenant Albert de Saxe, favorisèrent les premières tentatives du jeune prince, mais ces succès furent bientôt suivis de graves revers. Albert de Saxe fonda sur le pays à la tête d'une armée justement appelée la grande verge, s'empara des principales villes et força Charles d'Egmont à chercher un refuge en Lorraine. La querelle fut alors soumise à la diète de l'empire, qui se prononça en faveur de la maison d'Autriche (1497). Les habitants refusèrent de se soumettre à cette décision, et Charles revint dans la Gueldre, où son arrivée fut le signal d'une prise d'armes générale. Mêlée de chances diverses, interrompue par des armistices presque aussitôt rompus que signés, compliquée de soulèvements en Frise et dans l'évêché d'Utrecht, cette guerre, entretenue par l'intervention de la France, dura jusqu'en 1499. L'épuisement des parties belligérantes amena la conclusion d'une trêve, qui devait être rompue à la première occasion favorable.

Philippe le Beau crut avoir trouvé cette occasion dans ses relations amicales avec Louis XII. Il commença par interdire tout commerce entre les Pays-Bas et la Gueldre, ce qui fut d'autant plus sensible aux habitants qu'ils tiraient presque toutes leurs subsistances du Brabant et de la Hollande. Puis, en même temps que l'empereur Maximilien défendait aux états d'Allemagne, sous peine d'être mis au ban de l'empire, de prêter aide et assistance à Charles d'Egmont, une flotte, croisant dans le Zuiderzée, bloqua l'embouchure de l'Issel et de l'Eem. Enfin le duc de Clèves envahit le comté de Zutphen ; le prince d'Anhalt, lieutenant de Maximilien, investit Bommel, et les capitaines des Pays-Bas, franchissant la Meuse, mirent les contrées voisines à feu et à sang. L'approche de l'hiver força les assaillants à évacuer le pays, en ne laissant que quelques troupes autour de Bommel. Les habitants prirent alors l'offensive à leur tour, mais une défaite qu'ils essuyèrent dans la mairie de Bois-le-Duc, arrêta leur entreprise.

Les choses en étaient là, lorsque Philippe, à la suite de la mort de la reine Isabelle, demanda aux états le subside dont nous parlions tout à l'heure. Dès le retour du printemps, il réunit ses forces et se dirigea vers la Gueldre, après avoir demandé des prières publiques *pour que Dieu, par sa bonté, voulsist dompter ses rebelles ennemis de Gheldres et les inspirer et induire à reconnoistre leur tort*. Philippe passa la Meuse à Grave, et marcha vers Nimègue ; il repoussa d'abord quelques sorties de la garnison et s'empara de trois châteaux des environs ; ensuite, par une diversion habile, il leva tout à coup son camp, entra dans le pays de Clèves, franchit le Rhin sans obstacle et investit Arnhem.

La ville d'Arnhem, réputée la clef de la basse Gueldre, avait une nombreuse garnison. L'attaque, poussée avec vigueur, fut repoussée vaillamment par les assiégés. Une redoute qui défendait les abords de la place, fut prise et reprise après des combats acharnés. Mais enfin les munitions manquèrent, et il fallut demander à capituler. Les assiégés subirent de dures conditions. Il était stipulé

¹ Voir notre Histoire, tome VII, page 772.

² Sa famille formait une branche de la maison d'Egmont et Arkel, et elle en avait repris le nom après avoir été dépouillée de la Gueldre.

que le vainqueur entrerait par la brèche, s'il le voulait, et que les habitants livreraient leurs armes et prêteraient serment de fidélité. La prise d'Arnhem (5 juillet 1505) entraîna bien vite la reddition des autres villes. Harderwyk, Elburg, Doesburg subirent coup sur coup le joug du vainqueur. Philippe, traversant la Weluwe, marcha sur Hattem, mais la forteresse en était réputée inexpugnable, et il se contenta d'y laisser quelques troupes pour la réduire. Il franchit ensuite l'Yssel près de Zutphen, qui demanda à parlementer. Ses lieutenants n'étaient pas moins actifs. Une division, passant la Meuse près de Bommel, avait resserré le blocus de cette place et ravagé tout le Bommelerwaard. Il ne resta bientôt plus à Charles d'Egmont que les quartiers de Ruremonde et de Nimègue.

Ce prince comprit sa situation. Il demanda un sauf-conduit par l'entremise de l'évêque d'Utrecht, et vint trouver Philippe au château de Rosendaël. A la suite de cette entrevue, les commissaires des deux princes signèrent, le 27 juillet, une trêve de deux ans, qui laissait indécise les prétentions de Charles d'Egmont. Celui-ci s'obligeait à livrer Bommel, Tiel, le château de Hattem, et à accompagner **par honneur** Philippe en Espagne, ce qui n'était autre chose qu'une captivité déguisée sous un nom moins humiliant¹. La trêve fut immédiatement publiée, et Philippe, traitant déjà la Gueldre comme un état qui lui appartenait, en conféra le gouvernement au comte Jean de Nassau².

Trois mois avaient suffi pour obtenir ces importants résultats malheureusement l'attitude de ses voisins et la situation de ses affaires en Espagne étaient de nature à créer à Philippe de nouveaux soucis. Les relations avec la France, si cordiales naguère, avaient fini par se refroidir. Mais il faut tenir le lecteur au courant des faits qui venaient de se passer dans ce pays. Anne de Bretagne avait perdu ses deux fils, et toute son ambition s'était concentrée sur sa fille Claude, l'épouse future de Charles de Luxembourg. Le duc de Valois³, héritier présomptif du trône, était l'objet de sa jalousie. Elle fit si bien que, par un traité secret conclu à Blois le 22 septembre 1504, il fut convenu que, si Louis XII mourait sans hoirs mâles, la Bourgogne et ses dépendances seraient restituées à Charles de Luxembourg, en raison de son mariage avec Claude ; que, de plus, celle-ci lui apporterait en dot Gènes, le comté d'Asti, le duché de Milan et lui transporterait la Bretagne du chef de sa mère. A ces stipulations en étaient jointes d'autres, également onéreuses pour la France. Ce traité constituait, de la part de Louis XII, une véritable trahison envers son royaume, et le cardinal d'Amboise⁴ avait raison de dire que de pareils engagements étaient radicalement nuls, parce qu'on ne pouvait, sans le consentement de la nation, disposer d'une portion aussi considérable du territoire. Louis XII lui-même comprit bientôt tout ce qu'il y avait eu d'excessif dans ces arrangements ; il y renonça, et arrêta le mariage de Claude avec le duc de Valois. Cette renonciation aux traités antérieurs fut suivie d'un changement complet dans la conduite du roi de France, et ses sentiments hostiles ne tardèrent pas à se montrer. Un sergent royal chargé d'exploits de justice en Flandre y avait été l'objet de mauvais traitements. Le roi demanda

¹ Le texte de la convention est dans Molinet, v. 255-260.

² Henne, *la Belgique sous le règne de Charles-Quint*, tome ter, pages 16-21.

³ Ce prince, plus tard roi sous le nom de François Ier, était fils de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, et de Louise de Savoie, et arrière-petit-fils de Valentine de Milan.

⁴ L'un des plus grands et surtout des meilleurs ministres qu'ait eus la France. Il était né, en 1460, au Château de Chaumont-sur-Loire, d'une maison illustre, et il mourut à Lyon, le 25 mai 1518, pleuré du roi Louis XII, dont il avait été vingt-sept ans l'ami, et adoré des Français.

impérieusement satisfaction, et ne l'obtenant point assez promptement, il fit ajourner Philippe, par un arrêt du parlement, à comparoir en personne, pour entendre prononcer la saisie des comtés de Flandre, d'Artois et de Charolais, et leur mise en mains du roi jusqu'à ce que satisfaction lui eût été donnée sur tous les griefs.

Philippe, pressé de partir pour l'Espagne et voulant avant tout assurer la sécurité des Pays-Bas en son absence, s'empressa d'envoyer une ambassade en France. Il demandait à Louis XII s'il avoit d'autres causes de mécontentement que celle-ci, attendu qu'elle ne sembloit pas de nature à si soudainement faire telles protestations et département de leurs grandes amitiés et traités. C'estoit, du reste, chose qui n'estoit point du gibier ni de la vocation du roy, et il n'y avoit pas lieu d'estre de ce chef noté de désobéissance ni d'aucune pertinacité. Néanmoins, ajoutèrent les ambassadeurs, fidèle à son alliance avec un prince pour lequel son affection est telle qu'il lui a toujours communiqué ses affaires comme à son propre frère, et voulant, en qualité de vassal, l'honorer, le servir et garder sa souveraineté, nostre maistre a ordonné à sa chancellerie, aux conseils de Malines et de Flandre, d'y prendre soigneuse garde.

A ces protestations d'amitié on répondit en France par d'étranges prétentions. Les ministres français réclamèrent la régale¹ sur les évêchés de Flandre comme droit inhérent à la couronne et fondé sur des titres remontant à l'année 1249. A l'objection qu'il y avait une lacune de cent, onze ans durant lesquels il n'existait aucune trace de l'exercice de ce droit, ils répondirent qu'en icelluy temps il y avoit eu aucuns rois en France qui n'estoient pas trop bien pourvus de sens, mais que droit de souveraineté ne se prescrivait point. Ils élevèrent une autre prétention. Ils réclamèrent le pays de Waes, la seigneurie de Rupelmonde et le comté d'Ostrevant comme appartenances de la Flandre et devant, par conséquent, entre tenus sous hommage de la couronne, puisque l'Escaut estoit la vraie limite entre la France et l'empire. Philippe crut qu'il fallait gagner du temps. Ses ambassadeurs signèrent, le 25 octobre 1505, un accord par lequel il cédait sur la régale au sujet de l'évêché de Tournai, et obtenait une surséance de six mois pour plaider devant le parlement de Paris la question de l'hommage prétendu pour le pays de Waes, la seigneurie de Rupelmonde et le comté d'Ostrevant. Il eut soin de protester immédiatement contre l'injustice qui lui étoit faite, et contre une convention qu'il avoit du conclure pour éviter la guerre et la perte de ses royaumes de Castille, de Léon et de Grenade.

Philippe put alors tourner toute son attention vers ses affaires d'Espagne, où de grandes difficultés l'attendaient. Six semaines avant sa mort, Isabelle avait institué son mari Ferdinand unique régent de Castille, en cas d'absence ou d'incapacité de Jeanne, jusqu'à ce que son petit-fils Charles eût atteint l'âge de vingt ans, et avait enlevé ainsi à son gendre Philippe toute participation à la régence. Ferdinand s'était empressé de faire proclamer Jeanne reine de Castille, sans faire mention de Philippe, et s'était mis en possession du gouvernement avec l'assentiment des états du royaume². Philippe et Jeanne avaient été invités

¹ Le droit de régale, que revendiquaient les rois de France, comprenait le pouvoir de toucher les revenus des évêchés vacants, et de nommer de plein droit, *pleno jure*, c'est-à-dire, comme l'évêque lui-même, durant la vacance, aux places et aux bénéfices ecclésiastiques, sauf les cures.

² Les *Cortès* de *corte*, cour. L'origine des Cortès est aussi ancienne que celle de la monarchie espagnole, mais elles ne se composèrent d'abord que des prélats et des seigneurs ; la bourgeoisie y fut admise au XI^e siècle. Leur autorité, très grande d'abord,

ensuite à se rendre en Espagne, afin que la nation pût s'assurer si sa nouvelle souveraine était en effet incapable de gouverner.

Dans ces circonstances, la noblesse de Castille, qui s'était flattée, dit un historien espagnol, de pouvoir faire plus librement ce qu'elle voudrait sous le nouveau règne de l'archiduc, prit ouvertement parti pour Philippe. S'étant réunie à Valladolid, le 12 février 1505, sous la présidence du duc de Najera et du marquis de Villéna, elle envoya un message à l'archiduc pour l'engager à se rendre au plus tôt dans son royaume de Castille. Ce royaume, disait le message, lui appartenait du chef de sa femme, et ni la feuë reine par son testament, ni les états par leur délibération, n'avaient pu porter atteinte à son droit. Le message se terminait par la déclaration que presque tous les grands de Castille étaient dévoués à son service¹. Cette attitude de la noblesse détermina Ferdinand à chercher un appui au dehors. Il se réconcilia avec Louis XII, et, par un traité signé à Blois le 12 octobre, le roi de France lui accorda la main de sa nièce Germaine de Foix, et assigna pour dot à cette princesse la portion du royaume de Naples précédemment assurée à Charles et à Claude de France. Les deux rois se promettaient, en outre, une assistance mutuelle contre tous leurs ennemis indistinctement.

Cette situation était fort grave, et une rupture violente entre l'archiduc et son beau-père paraissait imminente. Cette triste prévision ne se réalisa pourtant pas, grâce à l'heureuse influence exercée par l'illustre cardinal Ximénès de Cisneros, une des plus hautes figures historiques et certainement la plus pure de cette époque². Ce grand ministre avait eu toute la confiance de la pieuse reine Isabelle. La mort de la reine, bien loin de diminuer le crédit de Ximénès, l'accrut de l'importance que chaque parti mettait à se l'attacher. La prépondérance incontestée qu'il avait acquise le rendit comme arbitre entre le roi Ferdinand et l'archiduc Philippe. Choisi par les deux princes pour médiateur, le prélat chercha tous les moyens de les concilier, et, ce qui est, fort rare, il conserva la confiance de l'un et de l'autre. Un accord fut conclu, et l'on convint que l'autorité serait exercée en Castille conjointement au nom de Jeanne, de Philippe et de Ferdinand, et que les deux princes se partageraient, par portions égales, les revenus de la couronne.

A la faveur de cette convention, Philippe acheva ses préparatifs, et fut bientôt en mesure d'aller prendre possession de l'héritage échu à sa femme. Il dut attendre toutefois le rétablissement de Jeanne, qui venait de donner naissance à une deuxième fille. La princesse Marie naquit à Bruxelles, le 15 septembre 1505, et,

surtout en Aragon, diminua peu à peu devant les accroissements du pouvoir royal, depuis la réunion de la Castille et de l'Aragon par le mariage d'Isabelle et de Ferdinand, et plus encore depuis le règne de Charles-Quint. A cette époque, les Cortès, révoltées sous la conduite de Jean de Padilla, furent vaincues à Villalar (1522). Ces assemblées cessèrent dès lors d'être convoquées, ou ne le furent que pour recevoir les ordres absolus du souverain.

¹ Ferreras, *Histoire générale d'Espagne*, tome VIII, page 274.

² François Ximénès de Cisneros, né en 1437, successivement professeur de droit à l'université de Salamanque, religieux franciscain, archevêque de Tolède et cardinal, mourut en 1517. Ximénès professait, au milieu des grandeurs, la piété la plus vraie et la plus austère. Il avait un courage à toute épreuve, une connaissance profonde des hommes et des choses, l'esprit le plus vaste, le dévouement le plus profond à ces princes. Savant lui-même, il fit beaucoup pour les lettres : il fonda l'université d'Alcala, et publia à ses frais la célèbre bible polyglotte qui porte le nom de cette ville.

fut baptisée, le 20, dans l'église du Sablon. D'après un récit du temps, la foule était si grande à cette cérémonie, que l'évêque d'Arras, qui officiait, eut sa crosse rompue en trois morceaux. Cette enfant eut l'empereur pour parrain, et pour marraines la dame de Ravenstein et mademoiselle de Nassau. Aussitôt après les relevailles, les états généraux, réunis à Malines le 4 novembre, reçurent l'annonce officielle du prochain départ des nouveaux souverains, et une demande de continuation des aides pour un terme de quatre années. Cette demande accordée, Philippe partit le 17 novembre pour Middelbourg, où le retinrent, encore quelque temps l'achèvement de ses préparatifs et l'arrangement définitif des affaires du pays. Les événements, qui se passaient à Liège au moment où nous sommes, devaient naturellement aussi attirer son attention.

Un an à peine s'était passé après la paix conclue entre l'évêque de Liège Jean de Horne et Guillaume de la Mark, dit le sanglier des Ardennes, lorsque celui-ci tomba victime d'un lâche et odieux guet-apens. La plus grande cordialité semblait avoir succédé aux anciennes animosités, et l'on se prodiguait de part et d'autre les marques du plus vif attachement. Le 29 juin 1485, La Marck et l'évêque avaient dîné ensemble chez l'abbé de Saint-Trond¹ ; les deux frères du prélat, Jacques, comte de Horne, et Frédéric, comte de Montigni, assistaient au festin. Dans l'après-dîner, les deux frères de l'évêque firent amener leurs chevaux pour gagner Louvain ; l'évêque et La Marck voulurent les accompagner jusqu'à une certaine distance par courtoisie. Quand on fut arrivé au bois de Heers, La Marck se vit tout à coup entouré par une bande de soldats placés en embuscade, la mèche allumée sur le bassinet, et Montigni, s'approchant, le déclara son prisonnier et lui exhiba un ordre écrit de l'archiduc Maximilien. — Où me conduisez-vous ? dit La Marck. — A Maëstricht, répondit-on. — C'est donc à la mort, ajouta-t-il. Il ne l'avait que trop bien prévu. Le lendemain de bonne heure, l'échafaud était dressé sur la place Saint-Servais. Au moment où La Marck y montait, il aperçut l'évêque à un balcon dans la foule des spectateurs ; il lui reprocha à haute voix sa perfidie, et prédit que la tête qui allait tomber saignerait longtemps. Il ôta ensuite son manteau, puis, relevant sa longue barbe, il en couvrit son visage, et tendit sa tête au bourreau, qui l'abattit d'un seul coup.

Son frère, Évrard de la Marck, se chargea d'accomplir sa prédiction. Il entreprit contre l'évêque une guerre à outrance, dans laquelle il fut secondé par les chefs du parti démocratique, notamment par Gui de Manne, célèbre factieux, d'abord favori de la populace, puis son tyran, puis sa victime, comme tant d'autres, dit M. de Gerlache. Cette guerre horrible dura sept ans. La misère était au comble dans les villes et dans les campagnes ; le sang avait coulé à flots ; il n'y avait plus ni repos ni sûreté pour personne. Le clergé, les états tentèrent en vain pendant longtemps d'amener une réconciliation entre les parties. Enfin, après bien de pourparlers, on convint d'une entrevue qui devait avoir lieu dans la plaine de Haccourt, entre Liège et Maëstricht. Au mois de juillet 1492, l'évêque, à la tête de sa noblesse et sans armes, s'avança au devant d'Évrard et de Robert de la Marck, sire de Sedan et frère d'Évrard. Dès qu'il les aperçut, il descendit de cheval, et s'adressant au comte Évrard, d'une voix tremblante, il lui cria par deux

¹ Antoine de Berghes, frère de l'évêque de Cambrai. Devenu abbé de Saint-Bertin en 1493, il y continua la *Chronique de Saint-Trond* commencée par l'abbé Rodolphe, et imprimée dans le *Spicilegium* de dom Lue d'Achery sous le titre de *Gesta abbatum Trudonensium ordinis Sancti Banedicti*. Antoine de Berghes avait aussi écrit une histoire de l'ordre de la Toison d'or qui ne se retrouve plus.

fois de suite : *Je vous prie, seigneur Évrard, de me pardonner la mort de votre frère Guillaume*. Comme Évrard ne répondait rien, il reprit en pleurant : *Seigneur Évrard, pardonnez-moi la mort de votre frère, je vous en conjure par la passion et la mort de Notre Seigneur Jésus-Christ*. Alors Évrard commençant aussi à pleurer et à sangloter, répondit : *Vous me demandez pardon de la mort de mon frère au nom d'un Dieu mort pour nous tous, eh bien, je vous l'accorde*. Il lui tendit la main, et ils s'embrassèrent à plusieurs reprises. A partir de ce moment, la paix fut rétablie. Cette paix est connue sous le nom de *paix de Donchery*¹, du lieu où s'étaient tenues les conférences préliminaires.

La principauté de Liège goûta enfin un peu de repos après ces affreuses commotions. Jean de Horne, depuis sa réconciliation avec le chef de la maison de la Marck, habita presque continuellement Maëstricht ou Curange². Le peuple suffirait de cet éloignement du prince, et l'accusait de ne venir à Liège que pour demander de l'argent. Les états finirent, le 11 décembre 1505, par lui refuser ouvertement les subsides qu'il exigeait d'eux³. Ce refus aggrava une maladie dont il était atteint, et il expira quelques jours après. Philippe et Maximilien firent tous leurs efforts, mais en vain, pour faire élire à sa place Jacques de Croy, évêque de Cambrai. Le 30 décembre, Évrard de la Marck, fils du sire de Sedan et neveu du Sanglier des Ardennes, fut choisi à la pluralité des suffrages. Il fallait aux Liégeois, dit l'historien cité plus haut, un homme qui, en respectant leurs vieilles franchises auxquelles ils tenaient avec une invincible obstination, sût contenir les méchants et les factieux, défendre hautement sa propre autorité, et faire régner au-dessus de tous la justice et les lois. Cet homme ils le trouvèrent dans Évrard de la Marck⁴.

Pendant son séjour à Middelbourg, Philippe tint en cette ville le dix-septième chapitre de l'ordre de la Toison d'or. Le 27 décembre, il annonça à ses peuples des Pays-Bas qu'il avait conclu avec son beau-père *certain appointement, moyennant lequel il pourroit faire beaucoup plus franchement et plus joyeusement son voyage en Espagne*. Il nomma Guillaume de Croy, sire de Chièvres, lieutenant général de tous ses pays, et lui adjoignit un conseil composé du sire de Maigny, grand chancelier, de l'évêque d'Arras, Nicolas de Ruttere ; du prince de Chimai, et des sires de Fiennes et de Sempy. Enfin, le 10 janvier 1506, après avoir fait son testament, il s'embarqua à Flessingue. La flotte, qui comptait quarante-trois voiles et quinze à seize mille matelots, eut à peine pris la mer que le gros temps l'obligea à rentrer dans le port qu'elle venait de quitter. Arrivée en vue des côtes d'Espagne, elle fut assaillie par une nouvelle tempête, repoussée au loin et dispersée. Le vaisseau royal désemparé erra à l'aventure au milieu d'une brume épaisse, et après les plus grands efforts pour éviter les brisants de la côte, se réfugia dans le havre de Hampton avec trois autres navires. Philippe et Jeanne descendirent à terre, et furent accueillis par le roi Henri VII avec les plus grands honneurs. Pendant les trois mois qu'ils passèrent successivement à Windsor et à Londres, chaque jour fut marqué par de nouvelles fêtes. La

¹ Ville forte du département des Ardennes, sur la Meuse, à 5 kilomètres à l'ouest de Sedan.

² A trois quarts de lieue de Hasselt, sur le Démer, Gérard, comte de Loos, y bâtit un château en 1178, et y transporta sa cour de judicature, qui fut appelée par la suite la salle de Curange.

³ On se plaignait, dit Foullon, *finem petendi non esse, rationes expensi non dari, jus non servari ; tribunalibus potius corrigendis quam tributis exigendis studendum*.

⁴ M. de Gerlache, *Histoire de Liège*, page 326.

politique, du reste, n'était pas étrangère à ces fêtes Par un traité signé à Windsor, les deux princes se promirent amitié, ligue, confédération et paix, sur mer et sur terre, ainsi que l'extradition des rebelles, des traîtres et des fugitifs, de quelque rang, état et condition qu'ils fussent¹. Par un autre traité du même jour, Philippe promit la main de son fils Charles à la princesse Marie, fille cadette de Henri VII, avec un dédit de deux cent cinquante mille couronnes d'or, dont cinquante mille devaient être garanties par quinze seigneurs et douze des principales villes des Pays-Bas. C'étaient là les représailles dont il usait envers la France. Cet engagement fut souscrit plus tard² par les comtes de Chimai, de Nassau, d'Egmont et de Buren ; les sires de Fiennes, de Berghes, de Chièvres, de Ville, de Rœulx et de Beersel ; le baron de Lalaing, Philibert, seigneur de Vere ; Jean Sauvage, seigneur d'Escaubecq, président de Flandre ; Philippe Hannebon, premier secrétaire et audienier, et par les villes de Bruxelles, Anvers, Bruges, Ypres, Courtrai, Nieuport, Dordrecht, Leyde, Amsterdam, Middelbourg, Ziericzee et Malines. Par lettres du 7 juin 1508, l'empereur promit à la ville de Bruxelles de la décharger de cette caution, en cas de rupture du traité³. Comme on le verra plus loin, lors de la paix de Cambrai, ce dédit fut mis à la charge de la France, qui ne le paya jamais.

Ce fut également pendant ces trois mois que furent jetées les bases d'un nouveau traité de commerce, lequel fut définitivement conclu à Westminster le 15 mai suivant, trois semaines après le départ de Philippe. On voulait éviter les querelles et les difficultés que l'établissement de droits nouveaux avait soulevées entre les habitants et les marchands des deux pays d'une part, et les officiers des deux souverains d'autre part. Les saisies et les jugements contradictoires de ces derniers avaient produit, depuis trois ans, une abstention presque complète de relations commerciales entre l'Angleterre et les Pays-Bas. Le traité arrêtait toutes les poursuites commencées, et autorisait le commerce et le séjour libre sur les mers, les fleuves et les rivières des deux pays. Il permettait aux Anglais d'importer leurs draps dans les Pays-Bas, mais en leur interdisant de les vendre en détail dans les villes de la Flandre, de les y faire teindre, tondre ou préparer par des ouvriers flamands⁴ ; exemptait les navires anglais en destination pour Anvers du paiement des droits de tonlieu établis postérieurement à Philippe le Bon⁵ ; leur accordait liberté entière de se rendre aux foires qui se tenaient dans nos provinces, avec assurance que, sous aucun prétexte, leurs marchandises ne seraient surtaxées, ni leurs marchands soumis à une exaction, mais recevraient au contraire toute aide et assistance des autorités locales, enfin d'importer ou d'exporter les quantités d'or et d'argent nécessaires à leurs opérations. De son côté, Henri VII permettait aux marchands des Pays-Bas d'acheter à Calais les laines et autres marchandises anglaises, en payant les droits fixés par les tarifs. Ce traité fut mal accueilli en Belgique. Le silence gardé par le traité à l'égard de la pêche sur les côtes d'Angleterre, avait été considéré comme une interdiction de cette pêche, et il fallut qu'une disposition additionnelle et expresse autorisât les pêcheurs des Pays-Bas à continuer de s'y livrer comme par le passé. Mais ce

¹ *Corps diplomatique*, ubi supra, page 76.

² Le 15 mai 1507.

³ *Roodt Privilegie Boeck*. — *Registre des chartes de la chambre des comptes*, n° VI, f° 222 ; citation des auteurs de *l'Histoire de Bruxelles*.

⁴ *Corps diplomatique*, p. 84.

⁵ *Corps diplomatique*, p. 84. Or le grand conseil de Malines, par sentence du 11 octobre 1504, venait de déclarer que Philippe le Beau, en qualité de comte de Zélande, avait droit de lever les tonlieux accoutumés.

qui excita surtout le mécontentement fut la concession qui exemptait les Anglais des péages, auxquels étaient soumis les nationaux eux-mêmes. Les populations flamandes ne se trompèrent pas sur ces faveurs accordées aux étrangers, et donnèrent le nom de mauvais entre-cours, *intercursus malus*, au traité qui les consacrait¹.

Cependant les vaisseaux égarés s'étaient successivement ralliés, et la flotte avait été renforcée de quelques navires venus des Pays-Bas. Philippe put alors prendre congé du monarque anglais, et s'embarqua à Falmouth, avec sa femme, le 23 avril. Arrivé, le 26 à la Corogne, il écrivit le même jour, au conseil des Pays-Bas, pour le rassurer au sujet du maintien de la paix. Il était tout disposé, disait-il, à entrer en arrangement avec son beau-père. Dans une lettre adressée, à la même époque, à son ambassadeur en France, il montrait les mêmes dispositions. *Le roi d'Aragon et moi, c'est ainsi qu'il s'exprimait, nous avons le plus grand désir d'une entrevue amicale, et nos sentiments sont on ne peut meilleurs.* Les faits ne répondirent pas entièrement à ces espérances pacifiques. Poussé sans doute par la noblesse castillane qui s'était empressée de se rendre auprès de lui, Philippe sembla vouloir éviter à tout prix cette entrevue avec Ferdinand, qu'il désirait naguère. Il persistait à exiger que son beau-père sortit de la Castille. Il avait surpris une lettre de sa femme, où la malheureuse princesse priait Ferdinand de ne point abandonner le royaume qu'elle tenait de sa mère, et où elle lui donnait, en qualité d'héritière, plein pouvoir pour l'administrer, protestant que, si elle retournait en Castille, elle gouvernerait entièrement d'après les conseils paternels. Philippe, furieux, avait éloigné aussitôt de la cour les dames et les seigneurs espagnols qui entouraient la princesse, et, après leur arrivée en Espagne, il ne lui permit pas même de voir son père, et fit tout ce qui était en lui pour faire prononcer son interdiction. Ximenès intervint au milieu de ces tristes débats. Il avait toute la confiance de Ferdinand, et Philippe lui témoignait les plus grands égards. Ce grand pacificateur parvint à ménager entre les princes un nouvel accommodement, qui fut accepté par Ferdinand le 27 juin, et par Philippe, le 29. Ferdinand reconnaissait que sa fille était incapable de gouverner, et promettait son appui à Philippe chargé seul du gouvernement². Il partit immédiatement pour ses états d'Aragon, après s'être séparé de son-gendre dans les meilleurs termes.

Ximenès ne se sépara plus de Philippe, et il seconda les efforts de ce prince pour faire déclarer Jeanne sa femme incapable de régner. L'état mental de la malheureuse princesse semblait rendre cette triste mesure nécessaire, mais les Cortès réunies à Valladolid s'y refusèrent absolument. Elles se contentèrent de prêter le serment ordinaire d'hommage à la reine Jeanne, comme à leur *señora natural*, à Philippe son époux, et au prince Charles, leur héritier présomptif. Philippe prit alors les rênes du gouvernement, mais il ne les tint pas longtemps. Les historiens lui reprochent de s'être laissé entraîner par ses favoris espagnols et flamands aux plus folles prodigalités. Ce fut à la suite d'une fête qu'il avait acceptée chez l'un d'eux que survint la catastrophe qui mit fin à ses jours. Voici

¹ E. Van Bruyssel, *Histoire du commerce et de la marine en Belgique*, tome II, page 245.

² Voir des détails très intéressants dans C. J. Héfélé, *Le Cardinal Ximenès et les affaires religieuses en Espagne à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe*, chapitre XV passim.

comment le fait, est raconté par un écrivain de notre temps, qui a puisé son récit aux meilleures sources¹.

Philippe avait donné à don Juan Manuel², outre beaucoup d'autres places, celle de gouverneur de Burgos, et il accepta un festin splendide offert par le favori en témoignage de sa reconnaissance. Cette fête se passa dans la joie et la gaieté, et, au sortir de table, le roi voulant, après un repas un peu extraordinaire, se donner plus de mouvement que de coutume, fit longtemps caracoler son cheval dans le manège, et passa de là au jeu de paume, qu'il aimait extrêmement, et auquel il se livra cette fois pendant longtemps aussi et avec beaucoup d'efforts. Ces exercices violents l'ayant fort réchauffé, il but avec précipitation un verre d'eau froide, ce qui sans doute lui donna la fièvre dont il fut atteint le soir même. C'était, le 19 septembre 1506. Le mal parut d'abord sans gravité, mais il augmenta avec une rapidité étonnante par suite d'un traitement défectueux et du défaut de soins. Un seul de ses médecins, Louis Marlian de Milan, jugea que l'état du roi offrait du danger ; tous les autres n'y attachèrent aucune importance. Ximénès avait envoyé auprès du malade son propre médecin, le docteur Yanguas. Celui-ci ne vit d'espoir que dans une saignée, mais les médecins flamands s'y opposèrent vivement, prétendant connaître mieux que l'Espagnol le tempérament du prince et la nature de la maladie. Yanguas éconduisit déclara à Ximénès qu'il considérait le roi comme perdu sans retour. Cette triste prévision n'était que trop fondée. Le 25 septembre, Philippe mourut à Burgos, cinq mois après son arrivée en Espagne, et âgé seulement de vingt-huit ans³.

Quoique du côté de l'esprit, dit l'écrivain cité plus haut, la nature ne l'eût pas traité en marâtre, Philippe le Beau était trop adonné aux plaisirs de la vie, beaucoup trop ardent et trop inconstant pour devenir jamais un grand roi⁴. Ce jugement nous paraît bien sévère ; il est un peu trop, nous paraît-il, le reflet de l'opinion dominante chez les Espagnols, qui ne pouvaient pardonner au prince belge sa qualité d'étranger. Voici le portrait qu'il nous a laissé de Philippe un

¹ Le docteur Héfélé cité plus haut. — La principale de ces sources est l'ouvrage de Pierre Martire d'Anghiera, témoin oculaire de la plupart des faits qu'il rapporte. Voir *Opus epistolarum Petri Martyris Angierii Mediotanensis*, 1530, in-folio, réimprimé par les Elzéviros en 1670.

² Ce don Juan Manuel avait été au service de Ferdinand. Brouillé ensuite avec son souverain, il se réfugia dans les Pays-Bas et s'acquit la faveur de Philippe le Beau, dont il dirigea les conseils avec l'instinct de la vengeance.

³ Il y eut quelques soupçons d'empoisonnement. Ces soupçons, démentis par les médecins qui procédèrent à l'embaumement, ne reposaient sur aucun fait ou indice positif ; ils n'en ont pas moins été reproduits et aggravés dans ces derniers temps. — Les aucuns disoient qu'il avoit esté empoisonné ; mais les médecins jurèrent que non. Et fut regardé et visité par tout, où il fut trouvé net et sain, si non qu'il avoit du sancg foity (figé) à l'entour du cœur. *Chronique de la maison de Bourgogne par Robert Macquereau* ; édit. Buchon, page 15.

⁴ Mariana a ainsi dépeint le jeune roi : *Eo fine vitam clausit Philippus rex, vix regni inchoati primis fructibus delibatis. Ætatis brevitatis effecit ne diu talera principem praestaret, qualem eximia indoles polliceri videbatur... Statura corporis justa fuit, facies candida rubraque, barba rara brevisque, labium inferius porrectum cum gratia (la lèvre autrichienne), oculi mediocres, promissa caesaries, universi corporis habitus cum venustate decorus atque amabilis. Animus ingens, sed facilis : qui nisi cautio adsit et modus, in perniciem vertitur aulicorum abusu pravitateque. Otio luxurioso oblectabatur, a negotiis abhorrens, eoque intimorum libidini et imperio semper obnoxius. Id unum fama accusavit. De rebus Hispaniæ, lib. XXVIII.*

Italien qui l'avait vu de près, l'ambassadeur vénitien Vincent Quirini : Le roi Philippe était beau de corps, vigoureux et bien portant, apte à jouter, adroit aux exercices du cheval, soigneux et vigilant à la guerre, supportant facilement toute espèce de fatigue. Il était naturellement bon, magnifique, libéral, affable, bienveillant, et si familier avec tout le monde qu'il oubliait parfois le *decorum* royal. Il aimait la justice et s'appliquait à la faire observer. Il était religieux et n'avait qu'une parole quand il promettait. Il était doué enfin d'une rare intelligence, apprenait avec facilité les choses les plus ardues ; mais il n'était ni prompt dans les réponses, ni résolu dans l'exécution : toujours il se rapportait à l'avis de son conseil, dans lequel il avait une grande confiance, étant naturellement enclin à se laisser persuader par les personnes qu'il aimait (2)¹.

L'infortunée Jeanne, dominée par un amour opiniâtre, quels que fussent les torts de son mari, ne s'était pas éloignée un instant du lit de douleur où il expira. Après la mort de Philippe, elle resta près du cadavre, et malgré son état de grossesse avancée, malgré les prières des grands de la cour et de Ximenès lui-même, elle ne consentit pas à s'en arracher. A la réception de la fatale nouvelle, l'illustre cardinal s'était enfermé dans sa chapelle domestique ; il se rendit auprès de la reine, après s'être fortifié lui-même dans la prière. Il lui parla d'abord longuement du malheur qui venait de la frapper ; et ce ne fut qu'après l'avoir laissée se rassasier de sa douleur, qu'il essaya de verser quelques gouttes de consolation dans son âme désolée.

Le jour même du décès et la nuit suivante, le corps du prince fut exposé sur un lit magnifique, dans une des grandes salles du palais. Il avait un habit de brocard doublé d'hermine, la tête couverte d'un bonnet garni de perles et de diamants, sur la poitrine une croix très-riche ornée de pierres précieuses, aux pieds des brodequins et des souliers à la flamande. Au point du jour, le cadavre fut ouvert par deux chirurgiens, embaumé et entouré de bandelettes comme une momie. Il fut mis ensuite dans un double cercueil de bois et de plomb, et déposé provisoirement dans le couvent des chartreux de Miraflores, près de Burgos, pour être ensuite, conformément aux dernières dispositions de Philippe lui-même, transporté à Grenade à côté du tombeau d'isabelle. Le fils de Marie de Bourgogne avait légué son cœur à la Flandre, à la terre maternelle, pour laquelle ce cœur avait toujours battu de son vivant.

En attendant la décision définitive des *Cortès*, Ximenès fut élu par les grands du royaume pour administrer provisoirement la Castille, de concert avec le grand connétable, le grand amiral, les ducs de Najara et de l'Infantado, l'ambassadeur de l'empereur, Andrea del Burgo, et le sire de Vere, un des seigneurs flamands qui avaient fait partie de la cour du roi défunt. Ximenès, qui avait la présidence de ce conseil de régence, s'empressa d'écrire à Ferdinand sur le point de partir pour l'Italie, dans l'espoir que sa lettre le trouverait encore à Barcelone. Le cardinal lui disait que Philippe venait d'être enlevé par une mort imprévue, et que le peu d'union qui régnait entre les grands, laissait les affaires dans une

¹ *Relazioni* dans M. Gachard, *Monuments de la diplomatie vénitienne*, parmi les *Mémoires de l'Académie royale*, tome XXVII, in-4°. — Quirini avait rempli, en 1505, une mission auprès de l'empereur Maximilien, Il fut envoyé ensuite vers Philippe le Beau, auprès duquel il séjourna dix mois aux Pays-Bas. Il accompagna ce prince à son second voyage en Espagne, resta en Angleterre pendant tout le temps que l'archiduc y fut retenu, et débarqua avec lui, le 26 avril 1506, au port de la Corogne. Il fut encore, pendant trois mois, à la suite du nouveau roi de Castille. Forcarini, *Della letteratura veneziana*, vante son érudition variée et étendue : *uomo di varia e pellegrina erudizione*.

indécision dangereuse ; que la reine était entièrement faible d'esprit, plongée dans le deuil et la douleur, et que, si le souvenir d'un royaume qu'il avait tant aimé, et sa tendresse pour une fille inconsolable avaient quelque empire sur lui, il devait perdre de vue, pour le moment, les affaires d'Italie, qui n'avaient rien d'urgent d'ailleurs, et revenir sans retard en Castille. Ximenès ajoutait qu'il espérait que la grande âme du roi oublierait les injures reçues, que, dans l'instant actuel, rien de pareil n'était à craindre, et qu'il nourrissait la confiance de pouvoir remettre entre ses mains un royaume aussi tranquille qu'il l'avait été sous Isabelle. La lettre arriva trop tard. Ferdinand venait de quitter la côte d'Espagne et il avait abordé à Portofino dans l'état de Gènes, lorsqu'il fut rejoint, le 6 octobre 1506, par le courrier qui lui avait été dépêché.

Revenons en Belgique, où la situation avait pris un caractère assez alarmant depuis le départ de Philippe le Beau. Louis XII avait informé le sire de Chièvres, lieutenant général, que vu les instances des états de son royaume, d'accord avec les états de Bretagne, de l'avis de son conseil et des princes du sang, il avait arrêté le mariage de la princesse Claude sa fille avec le duc d'Angoulême. Cette résolution il l'avait prise, ajoutait-il, par des raisons trop longues à déduire, sans avoir égard ni s'arrêter à ce que, par ci-devant, quelque traité avait été fait entre lui et son frère et cousin le roi de Castille touchant le mariage de sa fille avec son cousin le duc de Luxembourg, ce qui fut pour aucunes considérations qu'il avait alors et qui de présent cessoient. De Chièvres envoya à son maître la lettre du roi, et chargea cinq docteurs de Louvain d'examiner juridiquement les questions soulevées par la rupture des conventions matrimoniales. Pour lui, pressentant des difficultés prochaines avec la France, et peu rassuré du côté de la Gueldre, il dirigea sur les points les plus menacés le peu de troupes dont il disposait et en leva de nouvelles. Il chercha ensuite à se créer des ressources au dehors.

Robert II de la Marck, sire de Sedan, semblait vouloir marcher sur les traces de son oncle, le sanglier des Ardennes. Dévoué aux intérêts français, il ravageoit toutes les terres de l'empereur et autres ses voisins, y faisant de grands maux, ny plus ny moins qu'un sanglier ravageant les bleds et les vignes des pauvres et bonnes gens. Émule et ami de François de Sickingen et des autres aventuriers allemands célèbres dans l'histoire militaire de cette époque, il avait levé et formé les bandes des lansquenets qui remplacèrent les Suisses dans les armées de Charles XII, et sa seigneurie s'était hérissée de châteaux-forts occupés par des soldats aguerris, entièrement dévoués à un chef qui tolérait tous les pillages, et dont l'habileté était aussi incontestable que la valeur. Le lieutenant général, profitant d'un moment de mécontentement de Robert de la Marck, essaya de le détacher de la France, et conclut avec lui un traité de neutralité le 6 juin 1506¹.

Les hostilités ne tardèrent pas à recommencer avec la Gueldre. Charles d'Egmont avait fait ostensiblement ses préparatifs pour accompagner Philippe le Beau en Espagne, comme il s'y était engagé, mais tout-à-coup il s'était échappé de Bruxelles et était rentré en Gueldre. Dès son arrivée, il s'était mis à lever des troupes et à fortifier les villes dont il était resté en possession. Il répandait le bruit que le roi de France s'était engagé à le soutenir, et accusait le roy de Castille ou ses lieutenants d'avoir conspiré pour le ruer jus, détruire et mettre hors de son pays. Ce fut le signal d'une prise d'armes générale. Les Gueldrois

¹ M. Henne, *ouvrage cité*, tome Ier, page 36.

s'emparèrent d'abord de quelques places de peu d'importance dans leur pays, et bientôt étendirent leurs courses jusqu'en Hollande et dans la Campine.

Les représailles ne se firent pas attendre. Le lieutenant général, recourant aux emprunts et aux engagères, était parvenu à réunir trois mille hommes de pied et quatre bandes d'ordonnances formant un effectif de deux mille chevaux. A la tête de cette petite armée, le nouveau gouverneur de la Gueldre, Philippe de Bourgogne, ravagea la Weluwe, pendant que le sire d'Ysselstein pénétrait dans le Tielerwaard. Déroutés par l'impétuosité de l'attaque, les Gueldrois se retirèrent dans leurs places fortes, et Philippe de Bourgogne, maître de la campagne, investit Wageningen. Ces premiers succès firent naître chez le lieutenant général l'espoir d'accabler Charles d'Egmont avant qu'il fût secouru. Le duc de Clèves lui envoya trois cents chevaux et quatre cents fantassins ; le Brabant, Namur, la Flandre, le Hainaut lui fournirent aussi de nombreux contingents.

Charles d'Egmont paraissait sur le point de succomber, mais la France ne l'entendait pas ainsi. Louis XII, levant le masque, déclara avoir bonne cause d'empescher que monsieur de Gueldre, son serviteur et son parent, ne fust détruit ; il vouloit garder son amitié, car il ne savon comment cela iroit avec le roy de Castille, qui faisoit journellement de grandes alliances avec les anciens ennemis de la France, ni avec le roy des Romains. Il n'entendoit pas du reste contrevenir aux trêves pour les pays appartenant au roy Philippe ; il les laisseroit en paix, mais il croyoit que ce prince n'avoit rien en Gueldre. Des concentrations de troupes eurent lieu immédiatement en Picardie et en Champagne, et les Français se préparèrent ouvertement à prendre part aux hostilités dans la Gueldre.

Devant ces menaces, le lieutenant général déploya beaucoup d'énergie et d'activité. Il renforça les garnisons des frontières, pressa les levées et ordonna un armement général. Il était prescrit à tous les habitants âgés de plus de dix-huit ans et de moins de soixante sous peine de désobéissance, de se mettre sus armés et embastonnés, bien et en point de demi-corsets, hautbergeons, brigandines, picques de quinze pieds de long et plus, arbalestes, couleuvrines et aultres basions, et eux ainsi mis se tenir prêts pour eux tirer sous tels capitaines qu'il leur seroit désigné. Les nobles et les autres possesseurs de fiefs reçurent l'ordre de fournir des combattants à pied et à cheval, en raison de leurs revenus, et s'il y avait excuse valable, d'y suppléer par une contribution pécuniaire. Pour empêcher que l'armée de Gueldre ne fût prise entre deux feux, de Chièvres enjoignit à Philippe de Bourgogne de lever le siège de Wageningen à l'approche des Français, de distribuer son infanterie dans les villes, et de repasser la Meuse avec sa cavalerie pour garder les passages.

A la nouvelle de ces évènements, Philippe le Beau se conduisit avec plus de calme et d'énergie que l'on ne l'eût attendu de son caractère. Il écrivit d'Espagne à Charles d'Egmont qu'il sçauroit bien le chastier, et que ne avoit ami ny allié que l'en sceut garder ni garantir. Se tournant ensuite du côté de la France, il disait, dans une lettre du 24 juillet, au cardinal d'Amboise : Je ne puis assez m'esmerveiller s'il est vray que le roy qui jusqu'ici s'est tenu pour mon frère, veuille ayder messire de Gheldres en son tort contre moy, et l'assister à faire la guerre à mes pays ; quoi que Fon m'en dise, ce me seroit chose forte à croire. Ma volonté n'est envers luy changée, et il me déplairoit plus que chose du monde quand il faudroit que changement y fust. Toutefois, si l'on me court sus pour vouloir me deffendre contre celluy qui a rompu le traité avec moi, sans doute je n'ay le cœur si lasche, ni les parents ny les biens de ce monde si petits que je ne

les employasse, et la vie avec, avant que de me laisser outrager en chose où j'ai si bon droit. Deussé-je y faire mesler la part que je puis avoir en la chrestieneté, que je tiens estre la plus grande, je vous en escrips ouvertement, vous priant à ce remédier, comme bien est en vous de faire. Je proteste icy, devant Dieu, que ce sera malgré moi s'il faut que j'ai guerre contre le roy de France ; mais, ce venant, je remets tous les maux qui en la chrestieneté en adviendroient, sur sa conscience et sur la vostre. Le cardinal répondit en reprochant à Philippe de vouloir détruire totalement le duc de Gheldres pour entreprendre ensuite autre chose sur la France, attendu que, depuis son départ de Flandres, il avoit fait des alliances contraires à ses traités, et que, de son côté, Maximilien n'avoit cessé de pratiquer en Italie tout plein de choses hostiles¹.

La position des Pays-Bas était d'autant plus critique qu'il fallait préparer la guerre au nord et au midi, dans un moment où toutes les ressources du trésor étaient épuisées. On était, arrivé à supprimer les gages des pensionnaires de la maison du prince, et les troupes étaient prêtes à se débander faute de solde. Le conseil de Castille, à qui le lieutenant général avait demandé directement des secours pécuniaires, répondit d'une manière évasive. Henri VII, qui avait promis un corps auxiliaire de sept à huit mille hommes, subordonnait l'envoi de ce corps à la ratification des derniers traités, et surtout à la conclusion de son mariage avec Marguerite d'Autriche. Cette princesse était veuve de Philibert de Savoie², et le projet d'un nouveau mariage entre elle et le roi d'Angleterre avait été mis sur le tapis à Windsor par Henri VII et Philippe le Beau. Ce dernier et l'empereur Maximilien ne négligèrent rien pour déterminer la princesse à cette quatrième union. Mais Marguerite s'y refusait absolument, disant que *par trois fois son père et son frère avoient contracté d'elle, dont elle s'en estoit mal trouvée*. Enfin Robert de la Marck venait de se raccommoier avec la France, et au lieu d'un allié douteux c'était un ennemi redoutable qu'on avait devant soi.

On recommença à négocier avec la France et avec Charles d'Egmont, et il y eut ainsi un moment de répit. Mais tout à coup Robert de la Marck passa la Meuse, près de Givet, à la tête de ses hommes d'armes et de quelques enseignes de lansquenets, auxquels se joignirent une foule d'aventuriers français et liégeois. Traversant sans obstacle le pays de Liège et de la Hesbaie, il se jeta brusquement sur la Campine, ravagea toute la contrée et mit le feu à la ville de Turnhout. Malgré les difficultés d'une pareille situation, le lieutenant général ne perdit pas courage. Sur le bruit que les Français se dirigeaient vers le Rhin avec deux mille chevaux pour secourir Wageningen, il résolut de se porter à leur rencontre, *comptant que Dieu aideroit au bon droit*. Mais il fallait de l'argent à tout prix. Malheureusement les états généraux, convoqués à Malines le 22 août, accueillirent ses propositions avec une extrême froideur, et s'ajournèrent sans rien décider. Le pays languissait dans une sorte de torpeur et paraissait résigné à sa ruine, lorsque la nouvelle inattendue de la mort de Philippe le Beau vint le tirer de son sommeil et conjurer tous les dangers.

¹ *Lettres de Louis XII et du cardinal d'Amboise*, I, 56-60.

² Philibert II, surnommé le Beau, mourut au Pont-d'Ain, le 10 septembre 1504. Marguerite lui érigea un superbe mausolée dans l'église de Brou, près de Bourg en Bresse. Cette église, élevée par les soins de l'illustre princesse, est elle-même un magnifique monument, dont nous parlerons ailleurs.

TROISIÈME SECTION

**RÈGNE DE CHARLES-QUINT - 1506-
1555**

CHAPITRE PREMIER

CAUSES DE LA SITUATION POLITIQUE DE L'EUROPE AU COMMENCEMENT DU XVI^e SIÈCLE, ET SITUATION PARTICULIÈRE DES ÉTATS PRINCIPAUX À LA MÊME ÉPOQUE

L'ère de la civilisation moderne commence au moment où nous sommes ; le moyen âge est fini. Comme à toutes les périodes de crise sociale, les esprits sont tourmentés d'un besoin de mouvement et d'expansion, qui entraîne les masses vers les choses jeunes et les bannières neuves¹. Or, l'histoire de Charles-Quint, c'est l'histoire de l'Europe pendant la première partie du XVI^e siècle. Autour de lui gravitent, comme alliés ou comme ennemis, tous les souverains et tous les grands personnages de l'époque². Voilà pourquoi nous croyons devoir placer ici un tableau raccourci de la situation politique de l'Europe au commencement du XVI^e siècle et des causes qui avaient amené cet état.

Dans l'ancien monde, tout reposait sur l'esclavage domestique et personnel. Ce fait seul expliquerait déjà les travaux immenses que les anciens ont entrepris et exécutés, ferait comprendre la nature de leurs constitutions politiques, et rendrait raison de l'imperfection dans laquelle la plupart des arts mécaniques restèrent, même chez les Grecs et les Romains. Aux premiers siècles du moyen âge, le servage de la majeure partie du peuple, l'indépendance des propriétaires terriens, la faiblesse du pouvoir central, menaçaient de perpétuer partout les maux de l'anarchie et, de l'oppression. La naissance des villes sauva l'Europe, fit, prendre à la civilisation une marche plus sûre, et étendit ses bienfaits aux individus de toutes les classes. Il se forma dans chaque contrée, sous l'aile de la religion, une pépinière d'hommes libres et industriels qui exercèrent les arts et les professions utiles. Des villes la liberté se répandit dans les campagnes, affranchit insensiblement les laboureurs, leur procura des propriétés et leur assura la garantie de la justice. Le tiers état vint se placer dans les assemblées de la nation, après le clergé et la noblesse, mais à côté de ces ordres puissants. Le travail avait amené le bien-être ; le bien-être multiplia le travail. A mesure que l'industrie fit des progrès, le pouvoir central s'affermir, et la puissance féodale fondée sur la propriété du sol alla en diminuant. L'industrie et le commerce amenèrent un genre de richesses nouvelles, et créèrent des propriétaires qui n'avaient pas un pouce de terrain. Ces propriétés nouvelles, la foule de nouveaux rapports qui en résultaient, demandaient des lois nouvelles et des tribunaux mieux organisés, et les progrès de la législation suivirent le développement de l'activité industrielle et commerciale. C'est ainsi que, sans nier

¹ M. Moke, *Histoire de la Belgique*, II, 90.

² M. de Gerlache, *Introduction à l'histoire de Belgique ; Charles V et la Réforme*.

les autres causes du progrès social, on peut dire avec vérité que le travail, l'industrie a été, dans l'Europe civilisée, un des principes les plus féconds de la liberté civile, de la puissance politique et de la richesse nationale.

C'est en Italie que nous rencontrons les premières villes, qui furent le foyer des lumières et le berceau des sciences et des arts. Dès le commencement du XI^e siècle, Gênes, Lucques, Pise, Milan, Pavie, Asti, Crémone, Lodi, étaient des villes florissantes, faisaient des actes de souveraineté, concluaient des traités et formaient des alliances. Placées sous l'aile de la papauté, elles s'opposèrent avec succès aux progrès de la puissance temporelle des empereurs en Italie. En sévissant contre Milan avec la plus grande rigueur, Frédéric Barberousse crut les avoir abattues pour toujours, mais bientôt, faisant cause commune avec le pape Alexandre III, elles reparurent plus redoutables, et triomphèrent, entre Legnano et le Tesin, de la puissance de Frédéric. Il fut obligé de déclarer, dans le traité de Constance (1183), que les villes de Crémone, Milan, Lodi, Bergame, Ferrare, Brescia, Mantoue, Vérone, Vicence, Bologne, Ravenne, Rimini, Modène, Reggio, Parme, Plaisance, Bobbio, Tortone, Alexandrie, Verceil et Novarre, seraient maintenues dans l'indépendance dont elles avaient joui précédemment. A compter de cette époque, la prospérité des villes d'Italie alla toujours croissant. Elles créèrent des arts nouveaux, multiplièrent dans leur sein les travaux de tout genre, et eurent le monopole du commerce de la Méditerranée et des mers voisines. Les guerres qu'elles se firent l'une à l'autre par jalousie et par ambition, préparèrent leur décadence, mais cette décadence fut lente et longtemps presque insensible. A l'époque des croisades, elles étonnèrent l'Europe par le nombre des vaisseaux qu'elles mirent en mer, et par les sommes considérables qu'elles prêtèrent aux souverains. Les rois et les seigneurs comprirent que l'existence des villes favorisait l'industrie, qu'elles seules pouvaient fournir aux frais d'expéditions lointaines et difficiles, et ils tâchèrent de créer chez eux cette classe active de citoyens, qui paraissait être la véritable source de la richesse nationale¹.

En France, Louis VI, le Gros, fut le premier qui créa des corporations d'artisans dans plusieurs districts de ses domaines ; il leur donna le droit de choisir leurs magistrats et de porter les armes ; les communes reconnaissantes le soutinrent contre l'aristocratie féodale. Cet exemple fut suivi en Angleterre et en Allemagne. Les relations de l'empire germanique avec l'Italie y avaient fait connaître les jouissances du luxe, que le travail et l'industrie pouvaient seuls faire acquérir. Les mines du Hartz et la culture de la vigne sur les bords du Rhin étaient des sources de richesses insuffisantes ; on tâcha de s'en ouvrir de nouvelles. Les arts se multiplièrent. Ils cherchent la sûreté et le repos ; et, pour travailler avec succès, ils ont besoin les uns des autres. Les artisans, conduits à se rapprocher par leur dépendance mutuelle, réunirent leurs habitations dans le voisinage des églises et des couvents, qui attiraient beaucoup de monde, et étaient seuls respectés. Le premier usage qu'ils firent de l'argent que leur activité leur avait procuré, fut d'acheter de leurs souverains qui étaient pauvres, ou de leurs seigneurs qui étaient avides, de nouveaux droits et une plus grande mesure de liberté. Les maîtrises² prirent naissance. Elles empêchèrent que les procédés des

¹ Ancillon, *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe*, 1^{re} partie, chapitre I^{er}.

² Le mot *maîtrise* désignait, sous l'ancien régime, un privilège octroyé à un nombre limité d'individus, pour l'exercice des arts et métiers ou du commerce. On ne pouvait être reçu maître qu'après un certain nombre d'années d'apprentissage et de compagnonnage

arts ne se perdissent, assurèrent à l'ouvrier les dédommagements d'un long et pénible apprentissage, et, dans un temps où la loi ne protégeait pas suffisamment les individus isolés, mirent chaque membre sous la sauvegarde d'un corps considéré.

La propriété est la mesure de l'intérêt que les individus prennent à la chose publique, et des services qu'ils sont en état de lui rendre. Tant qu'il n'exista que des propriétés territoriales, il était dans l'ordre que ceux qui les possédaient représentassent l'état tout entier. L'existence des villes, leur liberté et leur industrie ayant créé un nouveau genre de propriété, la constitution politique devait éprouver des changements. Les députés des villes furent donc admis à ces assemblées importantes, où les rois conféraient avec les propriétaires sur les affaires générales de l'administration. Le tiers état se forma et prit partout des accroissements rapides. En France, les états de 1301, sous Philippe le Bel, furent les premiers où siégèrent les députés des villes. En Angleterre, durant les troubles qu'excitèrent, sous Henri III, les violations multipliées de la grande charte, Leicester, qui était à la tête des mécontents, appela au parlement des députés des communes (1258), afin de se ménager des appuis. Henri III, rétabli sur le trône, et son fils Édouard Ier sanctionnèrent cette innovation. Les querelles qui s'élevèrent, au commencement du XIV^e siècle, entre les maisons de Bavière, d'Autriche et de Luxembourg, au sujet de la couronne impériale, servirent à augmenter la puissance et le crédit des villes allemandes. Tous les partis recherchèrent leur amitié, et elles obtinrent voix et séance à la diète. Ce fut à la diète de Spire (1309) qu'elles parurent pour la première fois, et qu'elles formèrent un troisième collège. Sous Louis de Bavière, à la diète de Francfort, elles eurent déjà un suffrage décisif.

Dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Angleterre, il se forma des confédérations de villes, qui avaient pour but de simplifier, d'accélérer, de multiplier les affaires mercantiles, d'entreprendre, à frais communs, des expéditions lointaines et coûteuses, ou d'assurer le transport des marchandises et la liberté du commerce, en déployant l'appareil de la puissance. Le voisinage de la mer, des grands fleuves navigables, et la douceur du gouvernement, dit Ancillon, avaient élevé les villes des Pays-Bas à une prospérité aussi brillante que solide¹. Celles d'une partie de l'Allemagne avaient marché dans la même route avec un succès égal. Elles créèrent une association célèbre connue sous le nom de Hanse, dont nous avons eu déjà l'occasion de parler. Les premiers fondements de la Hanse avaient été jetés par la ville de Brême en 1164, mais elle s'accrut et fleurit principalement dans le XIII^e et le XIV^e siècles. Les villes les plus puissantes et qui avaient le plus d'influence dans la ligue étaient Anvers, Rotterdam, Bruges, Ostende et Dunkerque aux Pays-Bas ; Calais, Rouen, Saint-Malo, Bordeaux, Bayonne et Marseille en France ; Barcelone, Séville et Cadix en Espagne ; Lisbonne en Portugal ; Livourne, Naples, Messine en Italie ; Londres, Hambourg, Brême, Lubeck et Dantzick. Leurs spéculations mercantiles s'étendaient des mers

; les fils de maître étaient seuls affranchis de cette condition. Les aspirants à la maîtrise des métiers devaient, pour être reçus, justifier de leur capacité en faisant ce qu'on appelait un *chef-d'œuvre*. Les maîtres formaient pour chaque corps d'état une corporation privilégiée ; ils évisaient entre eux, sous la présidence d'un magistrat, des *jurés* ou *syndics*, pour veiller à l'exécution des règlements du métier, pour juger les différends et administrer les biens de la communauté.

¹ Voir des détails circonstanciés sur l'industrie et le commerce de la Flandre en particulier, dans notre *Histoire*, tome II, pages 709-720.

qui baignent l'Italie à celles qui sont voisines du pôle. La Hanse avait quatre bureaux principaux pour l'adresse et l'expédition des marchandises : Londres, Bergen, Novogorod et Bruges. Les villes Hanséatiques étaient respectées et craintes des souverains eux-mêmes. Waldemar III, roi de Danemark (1348), et Éric IX (1428), furent obligés de s'humilier devant cette association de simples marchands.

L'industrie et le commerce, ainsi développés, amoncelèrent dans les villes d'immenses capitaux. Cependant les guerres sanglantes entre la France et l'Angleterre, les discordes civiles qui agitèrent cette dernière nation pendant plus de quarante ans, les troubles de l'Allemagne, qui ne devinrent plus rares que depuis l'avènement de Frédéric III au trône impérial, enrayèrent dans une certaine mesure ce mouvement. Les progrès toutefois étaient réels et continus, quoique lents et peu sensibles. A la fin du XVe siècle, il existait en Italie, en France, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre, des richesses et des Moyens de puissance, mais en même temps une opulence, un besoin de jouissances, qui créaient tout à la fois pour ces états de grands dangers et de grandes ressources.

Le pouvoir central, si faible d'abord, devenait prépondérant et tendait à glisser dans l'absolutisme. La grande influence qu'avait prise le droit romain, depuis qu'on avait commencé à l'enseigner publiquement à Bologne dans les premières années du XIe siècle¹, avait poussé les esprits dans cette direction. Les maximes du droit romain² sont très favorables, on le sait, au pouvoir absolu des princes, et les partisans de ceux-ci surent très habilement s'en prévaloir. La création des tribunaux d'appel, où dominaient les légistes, fit insensiblement porter devant ces tribunaux non seulement les procès qui s'élevaient dans les domaines de la couronne, mais encore les causes compliquées et difficiles qui s'agitaient dans les villes et entre les seigneurs eux-mêmes. Dès la fin du XIIIe siècle, le roi était regardé comme la source suprême de la justice. A la même époque, beaucoup de grands fiefs furent réunis à la couronne, dans les différentes contrées de l'Europe, et cette incorporation augmenta la force du prince, en diminuant la résistance qu'il rencontrait dans l'exercice de son pouvoir.

L'affaiblissement du pouvoir des papes tourna aussi au profit de l'autorité des princes, en brisant le frein le plus redoutable qu'elle eût connu jusque là. La puissance temporelle des papes, a dit un protestant célèbre, qui ne lui ménage pas d'ailleurs les reproches, a fait du bien, et, au défaut de la reconnaissance, la justice doit nous obliger d'en convenir. Dans le moyen âge, où il n'y avait point d'ordre social, elle seule sauva peut-être l'Europe d'une entière barbarie : elle créa des rapports entre les nations les plus éloignées ; elle fut un centre commun, un point de ralliement pour les états chrétiens³. Dès le quatrième et le

¹ Grâce au célèbre Irnérius, Bologne, depuis 4110 surtout, acquit par son école de droit la même renommée que Salerne par son école médicale. Irnérius était grand partisan du pouvoir impérial, et fort opposé aux papes dans la question des investitures. Aussi, quand l'empereur Henri V se rendit en Italie en 1116, 1117 et 1118, il l'invita à toutes les assemblées nationales, lui prodigua des marques d'estime et en fit son confident.

² Il en est une qui résume toutes les autres : *Quod principi placuit, legis habet vigorem*.

³ Le mot *chrétienté* exprime parfaitement ces rapports, cette solidarité entre les états chrétiens, dont la papauté formait le lien **comme pouvoir suprême et indépendant**. On ne doit point chercher, dit Eichorn, le principe et l'essence de la société au moyen âge dans les rapports juridiques qui n'en sont que la forme. Cette société était essentiellement constituée sur les principes suivants : le christianisme, à qui, selon la divine institution de

cinquième siècles, Rome, abandonnée par des empereurs indignes du trône, n'eut souvent d'autre appui ni d'autre défenseur que son évêque. Le courage que les papes montrèrent dans leurs relations avec les farouches vainqueurs de l'empire, l'art avec lequel ils surent inspirer de la clémence aux barbares, leur méritèrent la reconnaissance des Romains. Saint Léon sauva la capitale du monde, à l'époque où Attila ravageait l'Italie. Après la destruction de l'empire d'occident, l'influence de la papauté ne fit que grandir, tandis que le crédit de l'empereur retiré à Constantinople allait en s'amoindrissant chaque jour. C'était au pontife que l'on s'adressait dans les situations critiques ; c'était à lui que l'on avait recours pour mitiger les ordres sévères, cruels même, que dictait la cour de Byzance.

La puissance des papes, il faut le dire, fut surtout l'œuvre des circonstances et la récompense de leurs services ; elle fut un grand bienfait, ou plutôt une condition d'existence pour la société. Les ordres monastiques, a-t-on dit, leur préparèrent, dans tous les pays de l'Europe, des instruments nombreux et dociles : mais on ne doit pas oublier qu'ils furent, dans une partie du moyen âge, la classe la plus active, la plus éclairée, la plus jalouse de répandre les lumières, et que les cloîtres furent, à cette époque, le berceau des arts et des sciences¹. Le pape, a dit un autre protestant célèbre, le grand historien de Raumer, le pape, comme vicaire de Dieu sur la terre, était, selon les croyances catholiques, libre de toute dépendance ecclésiastique et élevé au dessus de toute chose terrestre, afin d'être avec l'Église immuable de Dieu, une arme défensive pour les faibles, une puissance terrible pour les méchants, un purificateur pour le pouvoir temporel, un père consolateur pour les esclaves et les opprimés². C'est donc avec raison que l'auteur du *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe* termine l'esquisse souvent bien sévère, pour ne rien dire de plus, qu'il a tracée du développement de la puissance temporelle de la papauté au moyen âge, par ces paroles remarquables : Cette puissance rapprocha les nations ; elle fut pour les états ce que la puissance publique est pour les particuliers, un pouvoir coactif et menaçant ; ce fut un tribunal suprême élevé au milieu de l'anarchie universelle, et dont les arrêts furent quelquefois aussi respectables que respectés ; elle prévint et arrêta le despotisme des empereurs, remplaça le défaut d'équilibre, et diminua les inconvénients du régime féodal.

l'Église, tous les peuples doivent appartenir, est une chose complète en soi, et dont la conservation est assurée par la puissance de Dieu lui-même, confiée à certaines personnes. Cette puissance est double, spirituelle et temporelle. Toutes deux sont confiées au pape, comme vicaire du Christ et chef visible de l'Église. Par lui, sous sa dépendance et sous sa direction, l'empereur possède l'autorité temporelle, comme chef visible de l'Église dans les choses temporelles. Les autres princes l'ont de la même manière, et ces deux autorités doivent se soutenir mutuellement. L'Église et l'État sont en substance une seule et même chose, un grand état chrétien, bien qu'extérieurement ils semblent former deux sociétés différentes, et que, par conséquent, il puisse y avoir entre eux des rapports purement conventionnels. Toute désunie que puisse, au premier aspect, paraître une société avec un pareil système constitutif, tout éparpillées que puissent sembler cette foule de nations, petites et grandes, à droits différents, à intérêts divers, la ressemblance des mœurs, des opinions, et surtout l'unité de la foi en faisaient vraiment un tout organique, et elle avait ainsi l'unité extérieure. *Deutsche Staats und Bechtsgeschichte*, II Th., § 276-279.

¹ Ancillon, ouvrage cité.

² Cité par Mgr Wiseman, dans les *Annali delle Scienze religiose*, tome Ier.

La puissance temporelle des papes était allée toujours croissant jusqu'à Boniface VIII. On connaît les tristes démêlés de ce pontife avec le roi de France Philippe-le-Bel, démêlés où le prince français se montra plus que hardi, selon l'expression d'Ancillon, et où certes les torts les plus graves ne furent pas du côté de la papauté. Esprit élevé, cultivé par des études sérieuses, mûri par une longue expérience des affaires ecclésiastiques, mais inflexible dans ses idées, âpre et hautain dans les formes, Boniface peut invoquer en sa faveur le bouleversement des affaires publiques, les mœurs de son temps, la perfidie et la violence de la plupart de ses adversaires. On sait les traitements atroces exercés sur ce pontife de quatre-vingt-six ans dans Agnani, traitements qui arrachèrent à Dante, son ennemi pourtant, un cri de sublime indignation¹. Quoiqu'il en soit, la papauté, comme pouvoir temporel, sortit frappé à mort de la lutte : à partir de ce moment, les papes ne commandèrent plus aux princes ; ils ne connurent plus que la voie des traités, et parfois même dans d'humiliantes conditions. La translation du Saint-Siège à Avignon (1308), où il resta soixante-dix ans, le grand schisme d'Occident (1378), les abus et les scandales qui résultèrent de ces grandes épreuves, altérèrent encore le respect des peuples pour l'autorité papale, et les princes profitèrent de ce nouvel abaissement pour accroître leurs prétentions, et élever toujours plus haut l'édifice de leur propre pouvoir.

Ils le firent avec d'autant plus de succès, que l'augmentation de leurs revenus et les secours qu'ils trouvaient au besoin dans la richesse et la libéralité des villes, leur permirent d'entretenir, vers le milieu du XVe siècle, des troupes permanentes et soldées. Charles VII forma le premier, en France, un corps de gens d'armes, qu'il garda à ses dépens, même en temps de paix, dont il pouvait se servir également contre les ennemis de la France et contre ses sujets rebelles, et qui fut le noyau des nombreuses et brillantes armées, que l'on vit, agir dans le XVIe siècle. Cette institution, en multipliant les moyens de défense, multipliait ceux de l'attaque dans la même proportion, et devait naturellement inspirer aux souverains des désirs de conquête. L'invention de la poudre à canon leur avait fourni aussi de grandes facilités pour combattre les nobles retranchés dans leurs donjons, et ne pouvant plus compter sur leur habileté à manier la lance et l'épée. Il est douteux que les Anglais aient dû les victoires de Créci, de Poitiers et d'Azincourt à l'usage heureux qu'ils firent de quelques couleuvrines ; mais il est incontestable que, sous le règne de Charles VII, on avait non seulement des arquebuses, mais même une sorte d'artillerie. Ces nouvelles armes amenèrent de savantes applications de mathématiques à l'art de la guerre, changèrent entièrement la tactique, rendirent les combats moins acharnés sans les rendre moins meurtriers, les guerres plus dispendieuses sans les rendre plus rares.

Sous Louis XI, Maximilien et Henri VII, ces causes avaient déjà produit leur effet naturel. L'action personnelle du souverain dans l'état devenait de plus en plus absorbante et exclusive. Les princes commençaient à s'observer et à étudier leurs ressources, leurs démarches et leurs projets réciproques. Ce fut Louis XI qui introduisit l'usage d'envoyer des lettres par des courriers fixes et réglés. On a attribué à l'université de Paris l'invention des postes et des messageries. Quoi qu'il en soit, c'est là une institution qui suppose déjà chez un peuple une grande circulation d'hommes et de marchandises, circulation qu'elle est appelée elle-même à rendre plus rapide, plus animée et plus générale.

¹ *Purgatoire*, ch. XX. — Voir sur Boniface VIII un article de Mgr Wiseman dans la *Dublin Review*, tome XI, année 1842, et l'*Histoire de Boniface VIII et de son siècle*, par D. Louis Tosti.

Les progrès de la navigation, les grandes découvertes qui en furent le résultat, devaient rapprocher davantage encore les nations et leur faciliter les moyens de se connaître. La découverte de l'Amérique (1492), le nouveau passage aux Indes-Orientales par le Cap de Bonne-Espérance (1498), eussent suffi seuls pour changer, à la fin du XVe siècle, la face du monde. La boussole, perfectionnée par Flavio Gioja (1302) avait permis à l'audace des navigateurs de s'élancer sur des mers inconnues. Nous ne pouvons mentionner qu'en passant l'influence qu'exercèrent sur la nation portugaise l'imagination active, la passion des découvertes et les connaissances en mathématiques et en géographie du prince Henri, fils du roi Jean Ier. La navigation hardie et heureuse de Vasco de Gama autour de l'Afrique, son arrivée sur les côtes de Malabar, les victoires brillantes, les conquêtes des Almeyda et des Albuquerque, les établissements que les Portugais fondèrent depuis Ceuta jusqu'à la Chine, sont dus en grande partie à l'impulsion donnée par ce prince. Mais nous ne pouvons taire complètement le nom de l'illustre Génois qui changea les destinées de l'Europe, en trouvant ce qu'il ne cherchait pas¹. Il faut même un véritable acte de renoncement à soi-même, comme on l'a dit, pour se refuser au plaisir de peindre Colomb s'élevant d'une condition obscure et du sein de la pauvreté à des connaissances géographiques étonnantes pour son siècle, passionné pour les voyages maritimes plus encore par le besoin de conquérir des âmes à la vérité² que par l'amour de la gloire ; tourmenté de la grande idée qui s'est emparée de lui, incapable de la réaliser sans secours étrangers, offrant successivement son projet à sa patrie, au Portugal, à l'Espagne, à l'Angleterre ; rebuté par les uns, accueilli et bercé de vaines espérances par les autres, obtenant, à la fin, de la grande reine Isabelle, les moyens d'exécuter le plan qu'il a conçu ; voyant le moment où l'impatience de son équipage le forcerait d'abandonner son entreprise ; découvrant cette terre qu'il apercevait depuis longtemps de l'œil du génie ; et après avoir fait des découvertes qui changèrent tous les rapports des peuples, et auraient pu élever l'Espagne au plus haut degré de richesse et de puissance, n'emportant au tombeau que des chaînes et le sentiment amer de l'ingratitude des hommes.

Les découvertes de Vasco de Gama et de Christophe Colomb firent abandonner au commerce de l'Inde les routes qu'il suivait depuis les temps les plus reculés. La puissance de Venise et de Gènes, déjà affaiblie par les conquêtes des Turcs, tomba rapidement. D'autres états, qui n'avaient que des barques et point de vaisseaux, créèrent une marine florissante. Les arts trouvèrent de nouveaux matériaux, et multiplièrent leurs productions. L'or et l'argent qu'on tira des mines d'Amérique donnèrent des facilités pour augmenter et diversifier le travail à l'infini, la somme de travail qui avait suffi pour acquérir les productions de la vieille Europe étant insuffisante pour acheter celles que l'Asie et l'Amérique envoyaient en si grande abondance dans nos contrées. La division du travail, sans laquelle l'industrie ne peut prospérer, fut alors poussée à un haut degré.

¹ Colomb pensait que l'Asie se prolongeant excessivement vers l'Orient, on devait nécessairement y arriver en se dirigeant de l'ouest à l'est. Le plan de Colomb était donc de chercher l'Orient par l'Occident, de passer par l'ouest à la terre où naissent les épices, riche en diamants et en métaux précieux.

² Un profond sentiment religieux se mêlait aux méditations de Colomb ; il se croyait choisi par le ciel pour l'accomplissement de projets sublimes, et c'est cette haute idée qu'il avait de sa mission et des desseins de la Providence, qui le fit conférer avec les souverains en quelque sorte sur un pied d'égalité. *Homme éminemment religieux*, dit M. Depping, *il sentait un véritable enthousiasme en pensant au bien qu'il pourrait faire par la propagation de la foi dans des contrées aussi éloignées.*

Ces grandes découvertes devaient faire une vive impression sur les esprits, et remuer profondément les âmes. Ces mers inconnues, ces contrées immenses, ces formes nouvelles, cette nature toute différente, excitaient l'admiration, allumaient la curiosité, enflammaient les imaginations. Et au moment même où ce monde nouveau s'ouvrait ainsi avec ses richesses et ses merveilles devant les habitants de la vieille Europe, un autre monde, le monde des anciens, renaissait, pour ainsi dire, à la lumière et à la vie. Les manuscrits sortaient en foule de la poussière des bibliothèques ; les monuments, les statues, les pierres taillées, les médailles, toutes ces reliques du passé reparaissaient aux regards étonnés après avoir été si longtemps enfouies dans les entrailles du sol. L'imprimerie, la gravure semblaient être arrivées tout à point pour vulgariser la connaissance de ces œuvres du savoir et de l'art antique. C'est là un moment unique dans l'histoire de l'humanité ; il est connu sous le nom de Renaissance. Nous allons essayer de l'apprécier avec impartialité en lui-même, et dans ses causes et ses résultats.

Quoiqu'on en ait dit, la connaissance de l'antiquité ne s'était pas entièrement perdue au moyen âge, et l'étude n'en avait jamais été complètement négligée. Il est inutile de rappeler ici ce qu'on doit aux moines pour la conservation des auteurs classiques. Mais tout ne se borna pas à ce simple travail de transcription. Citons quelques noms et quelques faits. Hrosvita¹, religieuse du monastère de Gandersheim au Xe siècle, composait des comédies pieuses à l'imitation de Térence. Scot Erigène², qui vivait un siècle plus tôt, montre dans ses écrits une connaissance exacte de l'antiquité. Au XIIe siècle, Pierre de Blois, dans un passage curieux³, nous déclare qu'il suit, dans son enseignement, le plan d'études que lui ont fait connaître les ouvrages de Cicéron et de Quintilien. Il s'appuie aussi de l'exemple de César, et nous apprend qu'il a lu et relu lui-même avec beaucoup de profit, pour son propre compte, Trogue Pompée, Suétone, Quinte-Curce, Tacite et Tite-Live ; il cite Horace à deux reprises. Raymond Lulle⁴, au XIIIe siècle, demandait l'érection d'une chaire de langue grecque à l'université de Paris. Personne n'ignore l'admiration que Dante professait pour Virgile.

¹ Voir les œuvres de Hrosvita dans la *Patrologie* de l'abbé Migne, tome CXXXVII. — Le théâtre de Hrosvita a été traduit en français par M. Magnin.

² *Patrologie* de Migne, tome CXXII. — Scot cite Pline, Virgile, Cicéron, qu'il avait lus en grande partie. Il avait acquis une connaissance plus qu'ordinaire de la langue grecque, et, dans ses poésies, il introduit beaucoup de mots grecs, et même des vers entiers. Il cite souvent aussi Platon.

³ Pierre de Blois, Petrus Blesensis, né vers 1130, vécut jusqu'à la fin de ce siècle. Il fit ses premières études à Paris, étudia les mathématiques, la médecine et le droit à Bologne, revint à Paris, abandonna les sciences profanes, et se consacra tout entier à la théologie, sous la direction de Jean de Salisbury. Il mourut en Angleterre, après avoir été chancelier du roi Henri II. Le passage cité dans le texte appartient à une de ses lettres adressée à un archidiacre de Nantes, qui lui avait confié l'éducation de ses deux neveux. Rien de plus curieux, de plus propre à nous édifier sur le prétendu abandon de l'étude des lettres classiques au moyen âge. *Epistola CI*, dans la *Patrologie* de l'abbé Migne, tome CCVII, col. 311 et suiv. — Quelle saine pédagogie dans cette lettre ! quel agréable mélange de littérature sacrée et profane ! et n'est-ce pas une chose infiniment curieuse de voir la question de la nécessité des humanités si bien traitée et si sagement résolue en plein moyen âge et tant de siècles avant le nôtre ?

⁴ Sur cet homme si remarquable et souvent si mal apprécié, voir les *Acta sanctorum*, au 29 juin, et l'article de M. Weiss dans la *Biographie universelle* (Michaux).

Ce fut toutefois au XV^e siècle seulement que l'étude de l'antiquité devint l'objet d'une sorte de culte enthousiaste inconnu jusqu'alors. L'Italie donna l'impulsion à ce grand mouvement littéraire, que favorisèrent des causes diverses. Une des plus puissantes eut sa source dans les rapports plus fréquents qui s'établirent à cette époque entre les Grecs et les Latins. Emmanuel Chrysoloras, envoyé à Venise en 1393 par l'empereur Michel Paléologue pour solliciter des secours contre les Turcs, y avait donné des leçons à plusieurs hommes de lettres italiens, et, trois ans plus tard, il accepta la place de professeur de littérature grecque, qui lui fut offerte par les Florentins. D'autres suivirent la route qu'il avait ouverte. Théodore Gaza y vint de Thessalonique en 1430 ; puis George de Trébizonde, Jean Argyropoule, Démétrius Chalcondylas, Jean Lascaris, issu de race royale. Il se forma dès lors à Florence une espèce de colonie grecque, et les savants de cette nation qui se rendirent, en 1439, au concile qui s'y célébra pour la réunion des deux églises, trouvèrent Florence familiarisée avec l'étude de leur langue. Ce fut l'un d'eux, Gemistus Pléthon¹, qui fit revivre en Italie la philosophie platonicienne, et ouvrit ce grand débat entre Platon et Aristote, sans contredire l'une des manifestations les plus curieuses et les plus caractéristiques de l'état des esprits au siècle de la Renaissance. Enfin, lorsque Mahomet II se fut emparé de Constantinople, en 1453, plusieurs savants se réfugièrent en Italie, apportant avec eux de précieux manuscrits, et enrichirent ainsi l'Occident des dernières dépouilles de la Grèce.

Depuis longtemps, du reste, la recherche des livres perdus occupait les meilleurs esprits. Pétrarque avait retrouvé dans Arezzo des fragments de Quintilien, quelques harangues de l'orateur romain et les trois premières décades de Tite-Live. Ce qu'il demandait avec le plus d'ardeur à ses amis c'était quelque écrit de Cicéron, et il envoyait dans ce but de l'argent accompagné d'instantes prières, en France, en Allemagne, en Grèce, et jusqu'en Espagne et en Bretagne. Rien n'égalait la joie de cet illustre écrivain lorsqu'il découvrait à Liège deux oraisons du grand orateur, et à Vérone ses lettres familières. Boccace allait rampant dans les greniers des couvents pour y chercher des livres puis, par économie ou pour plus d'exactitude, il les copiait de sa main. Poggio Bacciolini, que nous appelons le Pogge, trouva à Saint-Gall huit discours de Cicéron, les institutions de Quintilien, Columelle, une partie de Lucrece, trois livres de Valérius Flaccus, Silius Italicus, Ammien Marcellin et d'autres. Les indications données par Poggio aidèrent à découvrir douze comédies de Plaute en Allemagne.

Les œuvres de l'art antique n'étaient pas recherchées avec une moindre ardeur que les manuscrits anciens. Poggio avait embelli sa demeure d'un grand nombre de statues et d'autres monuments. Non content de recueillir des morceaux de sculpture trouvés en Italie, il s'en faisait promettre par les voyageurs qui allaient parcourir la Grèce, et en demandait à un Rhodien, nommé Suffretus, possesseur

¹ Pléthon, grand admirateur de Platon, s'était déclaré l'adversaire d'Aristote, dont l'autorité régnait alors sans partage dans les écoles d'Occident. Il fut attaqué, sur ce point, par trois Grecs célèbres, George Scholarius, Théodore Gaza et George de Trébizonde. Le cardinal Bessarion se déclara en faveur de Platon. La querelle s'échauffa, et fit naître un déluge d'écrits des deux côtés. Nous n'entrerons pas dans ces détails ; nous dirons seulement que Pléthon en vint, dans son admiration pour Platon, à vouloir ressusciter le polythéisme dans les doctrines, et la polygamie dans les mœurs. C'est ce qui est établi dans un travail des plus curieux, qu'on peut lire dans les Mémoires de l'académie des Inscriptions. Voir tome II, page 729, *Querelle des philosophes du quinzième siècle ; dissertation historique*, par M. Boivin.

d'une collection de marbres fort estimés. Beaucoup de pierres gravées et de médailles enrichissaient aussi le séjour de cet homme célèbre. Cosme de Médicis, dirigé par les conseils de Donatello¹, avait, entrepris de réunir à Florence tous les chefs-d'œuvre subsistants de l'antiquité, pour servir à l'avenir de modèles aux jeunes talents. Et de même qu'il avait ouvert ses bibliothèques aux études des savants, ses riches galeries s'offraient comme des musées publics à l'éducation des artistes qui se pressaient en si grand nombre alors sur cette terre privilégiée des lettres et des arts. On sait assez que c'est des livres réunis par lui et par son fils et son petit fils, Pierre et Laurent de Médicis, que s'est formée la fameuse bibliothèque laurentienne de Florence.

Les souverains pontifes, de leur côté, déployaient une générosité inépuisable pour encourager les recherches des savants, et pour enrichir les musées et les bibliothèques. Thomas de Sarzane, depuis pape sous le nom de Nicolas V, contractait des dettes pour acheter des manuscrits, et empruntait pour payer les copistes et les enlumineurs. Laurent Valla avait traduit. Thucydide : l'illustre pontife lui donna de sa main cinq cents écus d'or, et y ajouta le titre de chanoine et d'écrivain apostolique. Nicolas V restaura le Panthéon d'Agrippa, et fonda la bibliothèque du Vatican, où il rassembla cinq mille volumes. Quoique Paul II, l'un de ses successeurs, s'effrayât en voyant le paganisme faire irruption non seulement dans l'art, mais encore dans les doctrines et dans la vie, il n'en dépensa pas moins des sommes considérables pour exhumer des antiquités. Le cardinal Bessarion, qui s'était particulièrement distingué au concile de Florence et qui avait reçu le chapeau d'Eugène IV, ne s'écarta pas en Italie de la vie simple et studieuse qu'il menait dans son couvent du Péloponnèse. Il légua sa bibliothèque au sénat de Venise ; elle était fort riche en manuscrits, qu'il avait fait venir à grands frais de toutes les parties de la Grèce.

Ainsi honorée et encouragée, l'érudition devint bientôt une chose d'enthousiasme, l'antiquité une passion. De toutes parts, on traduisait les auteurs grecs ; on transcrivait les auteurs latins, on imitait, on copiait leur style. Cette Italie qui avait eu le Dante et Pétrarque, cette Italie si élégante et si poétique par la voix de ces deux grands hommes et du conteur Boccace, ne parlait plus italien. L'érudition dédaignait cette langue trouvée d'hier, et déjà si belle. On n'écrivait plus qu'en latin des poèmes, des histoires, des traités, des dialogues, des foules d'ouvrages, plagiats ou parodies du passé. C'est en latin qu'on correspondait avec ses amis ; c'est en latin qu'on faisait des épigrammes ou des diatribes. Cette passion, cet amour des lettres anciennes était porté au point d'être lui-même une poésie². Mais une telle source était peu féconde ; le factice, l'artificiel devait remplacer bientôt ces inspirations vraies, si l'on veut, mais fondées sur des choses qui n'étaient plus que des souvenirs. Dans les lettres, comme dans tout le reste, rien ne vaut que ce qui est vivant ; ce qui n'en vient pas ne mène à rien et s'épuise bientôt.

L'imagination aime cependant à se représenter le spectacle qu'offrait l'Italie en ce moment. Transportons-nous à Florence, avec un grand écrivain de notre temps. Quel tableau ! Dès la fin du XIVe siècle, cette ville, patrie du Dante et de Pétrarque, avait été la ville des arts comme celle de la poésie. La peinture, la statuaire, l'orfèvrerie l'avaient décorée de leurs ouvrages. Après un concours

¹ Sculpteur illustre, né à Florence en 1383, mort en 1466. Il s'était voué tout entier à l'étude et à l'imitation de l'antique.

² Villemain, *Littérature du moyen âge*, XXIIe leçon.

solennel, oh. des rivaux généreux s'étaient empressés eux-mêmes de proclamer le vainqueur, le génie de Ghiberti avait ciselé ces admirables portes du baptistère de Saint-Jean, que plus tard Michel-Ange, dans sa ferveur de chrétien et d'artiste, appelait les portes du paradis. La munificence des Médicis avait encore hâté ce mouvement des arts ; leurs palais, leurs jardins étaient remplis de chefs-d'œuvre.

Figurons-nous maintenant, dit M. Villemain, cette belle galerie, ornée de tous ces chefs-d'œuvre de sculpture enlevés aux barbares ; un auditoire de nations diverses, des Grecs réfugiés, des citoyens de toutes les villes d'Italie, des étrangers d'au delà des Alpes, tous brillant du feu sacré, dévorés par la même passion du beau. Politien¹, le poète, l'orateur, tout paré de grâces, de délicatesse, d'enthousiasme, prend la parole. Il commence l'explication d'Homère ou la lecture de Virgile ; il y prélude par de beaux vers en l'honneur de ces grands poètes ; puis il récite, il analyse, il compare leurs beautés. Usages antiques, principes du glatit, artifices du langage, tout s'éclaircit et se développe, à la voix du brillant interprète. Profond dans la science du droit romain, il mêle les recherches les plus curieuses à l'attrait de la poésie. Il fallait l'entendre s'écrier alors dans des vers tout vivants de vérité, de cette vérité d'imagination érudite dont nous parlions tout à l'heure :

*O vatum pretiosa quies, o gaudia solis
Nota piis, dulcis furor, incorrupta voluptas,
Ambrosiæque deum mensæ ! Quis talia cernens*

¹ Ange Politien, né le 13 juillet 1454 à Monte-Pulciano, petite ville de Toscane, a tiré de là le nom de Poliziano, sous lequel il est généralement connu. Son père, quoique peu riche, l'envoya de très bonne heure aux écoles de Florence. Ange y étudia, sous Christoforo Landino, les lettres latines ; sous Andronix de Thessalonique, les lettres grecques ; Marcile Ficin l'initia dans la philosophie platonicienne et Jean Argyropule dans celle d'Aristote. Ses progrès furent si rapides qu'il osa commencer, bien jeune encore, une traduction d'Homère en vers latins. Ses talents précoces n'étaient connus que de ses maîtres, lorsque ses *stanze* sur un tournoi où Julien de Médicis s'était distingué en 1468, lui valurent tout à coup une réputation brillante. Ces *stanze* occupent encore un rang honorable parmi les chefs-d'œuvre de la poésie italienne. Reçu dans la maison des Médicis, il devint l'instituteur des deux fils de Laurent, dont l'un, Pietro, remplaça son père dans l'administration de la république florentine ; l'autre, Giovanni, brilla sur la chaire de Saint-Pierre sous le nom de Léon X. A vingt-neuf ans, Politien appelé à remplir une chaire de littérature grecque et latine, y obtint d'éclatants succès. Il attirait à lui les auditeurs qui jusqu'alors s'étaient pressés autour de Démétrius Chalcondyle, qui ne possédait pas au même degré que lui l'art de plaire en instruisant. En même temps qu'il professait avec tant d'éclat, il continuait de se livrer à des travaux solitaires. Dès 1437, il avait achevé une traduction latine d'Hérodien, entreprise par ordre d'Innocent VIII, à la cour duquel il accompagnait l'un de ses disciples, Ier- lierre de Médicis. Le pontife, satisfait de la version qu'il avait commandée, écrivit une lettre de félicitation au traducteur en lui envoyant deux cents écus d'or. Après avoir professé les belles lettres, Politien enseigna la philosophie avec non moins de succès. Des contrées les plus lointaines accouraient des élèves avides de l'entendre. Parmi eux on distinguait William Gorcyn et Thomas Linacre, deux Anglais, dont le premier devint professeur à l'université d'Oxford ; le second, habile médecin et laborieux traducteur. Politien eut aussi pour disciples les fils de Jean Texeira, chancelier du royaume de Portugal, par l'entremise duquel il obtint du roi Jean II l'autorisation d'écrire, soit en latin, soit en grec, les expéditions des Portugais dans les Indes. On travaillait dans Lisbonne à recueillir les matériaux de cet ouvrage, quand l'auteur qui devait les mettre en œuvre mourut à l'âge de quarante ans, le 24 septembre 1494.

*Regibus invidet ! Mollem sibi prorsus habeto
Vestem, aurum, gemmas ; tantum hinc procul esto malignum
Vulgus ; ad hæc nulli perrumpant sacra profani !*

Ces vers on ne les distinguerait pas de la poésie de Virgile ; ils en ont le tour libre, le mouvement et l'harmonie. La passion s'y fait sentir et leur donne le naturel. Mais c'est qu'à force d'études, de goût, Politien était naturalisé romain du siècle d'Auguste, et n'appartenait plus à son temps. Écoutez-le encore, après avoir retracé l'heureux sujet des Géorgiques, s'écrier presque du ton de Virgile, et dans un ordre de pensées et de sentiments qui n'est certes ni d'un chrétien ni d'un Italien du XVIe siècle :

Ô Dieux puissants, accordez-moi une telle vie ; donnez-moi ce bonheur, ce délassement du travail, ces faciles richesses. Que l'ambition de mes vœux monte jusque-là. Jamais, certes, jamais je ne demanderai que mon front envié brille de l'éclat du chapeau rouge, et que sur ma tête s'élève la mitre à triple couronne, Voilà ce que je rêvais paisible dans la grotte de Fésules, au champ de Médicis, près de Florence, sur ce mont consacré qui regarde d'en haut la ville d'Homère et les vagues lentement déroulées de l'Arno, dans cet asile heureux et ce doux repos que me donne Laurent, une des gloires d'Apollon, Laurent, l'appui fidèle des muses persécutées. S'il me fait jamais de plus assurés loisirs, je sentirai le souffle d'un plus grand dieu : ce ne sera plus la forêt et les rochers de la montagne qui rediront ma voix ; mais toi-même, ô ma douce patrie, un jour peut-être tu ne dédaigneras pas mes vers, quoique tu sois, ô Florence, la mère de si grands poètes.

Nous ne sommes plus assez classiques, remarque finement M. Villemain, pour être ravis de ces vers. Nous cherchons quelques traits de mœurs sous ce costume de poète païen. *Mæoniam urbem, la ville d'Homère !* Florence, pleine de Grecs fugitifs et d'admirateurs de la Grèce ancienne, était devenue, pour ces savants, la ville d'Homère.

Qu'il n'y eût là que des fictions poétiques, nous ne le nierons pas absolument. Mais il faut avouer que la chose était quelquefois portée bien loin. Ainsi voilà un jeune Italien de haute naissance, qui quitte sa famille et prend le nom de Pomponius Laetus. Il mène une vie pauvre, mais fière et libre ; il se livre tout entier à la recherche des monuments et de l'histoire de Rome. D'autres jeunes gens s'attachent à lui, se font ses disciples, et prennent, comme lui, des noms romains. Ils pratiquent des rites mystérieux, singuliers. Ils célèbrent, chaque année, l'anniversaire de la fondation de Rome ; ils élèvent des autels à Romulus. Le pape Paul II s'en émeut, il les poursuit comme coupables de complot et d'impiété. Et s'ils parviennent à se laver de la première de ces inculpations, l'histoire ne peut les absoudre complètement de l'autre¹. Pomponace, qui

¹ On accuse Paul II d'avoir persécuté la restauration de la littérature classique ; nous sommes porté, quant à nous, à lui être indulgent, s'il s'effraya en voyant le paganisme faire irruption, non seulement dans l'art, mais encore dans les doctrines et dans la vie ; les érudits rougir des noms de saints qu'ils avaient reçus au baptême, et changer ceux de Pierre en Pierius, de Jean en Jovien, de Marin en Glaucus ; célébrer des fêtes à la manière antique, en sacrifiant un bouc ; et, sous prétexte de remettre Platon en

enseignait la philosophie à Padoue, vers la fin du XVe siècle, fut accusé de nier l'immortalité de l'âme dans son livre *De immortalitate animæ*. Il essaya de se justifier en disant qu'il n'avait avancé l'opinion qu'on lui reprochait que comme celle d'Aristote et non comme la sienne propre, et qu'il avait simplement soutenu que l'existence d'un état futur ne pouvant être prouvée par la raison, on devait y croire sur l'autorité de l'Église catholique, dont il se reconnaissait le fils et le disciple. Son livre n'en fut pas moins condamné à être livré aux flammes. Quel qu'ait été le véritable sentiment de l'auteur, il est certain, dit un historien protestant, qu'il a cherché en plusieurs occasions à jeter beaucoup de ridicule sur les dogmes du christianisme¹.

Le mouvement littéraire et artistique atteignit son apogée en Italie sous le pontificat de Léon X, de la famille des Médicis. Amateur passionné des lettres, doué du plus vif sentiment des arts, Léon X mit son bonheur et sa gloire à leur accorder de magnifiques encouragements. Les largesses du pontife allaient partout chercher les poètes, les artistes, les savants. Les bibliothèques furent enrichies par lui des manuscrits les plus rares, des imprimés les plus splendides. Il paya cinq cents sequins les cinq premiers livres des Annales de Tacite, qui passèrent de l'abbaye de Corwey au Vatican ; il encouragea les Alde-Manuce, les Calliergi, savants imprimeurs, dont les belles éditions grecques et latines sont encore aujourd'hui des monuments recherchés de l'art typographique. Jean Lascaris et Marc Musurus lui avaient amené une colonie de jeunes hellénistes, qui propagèrent de plus en plus le goût de la langue et de la littérature grecque. Les presses d'Aide-Manuce produisirent une édition des œuvres de Platon surveillée par Marc Musurus, qui fut nommé archevêque de Malvoisie. Homère et Sophocle furent exhumés de l'obscurité où ils restaient ensevelis. Pindare et Théocrite sortirent des presses de Zacharie Calliergi.

Léon créa des écoles où l'on apprenait à lire ces ouvrages rendus si prodigieusement difficiles par l'ignorance ou l'incurie des copistes, et par l'absence de tout commentaire. L'université de la Sapience, richement dotée, recouvra les biens qui lui avaient été enlevés, et prit dès ce moment l'importance qui convenait à une institution fondée pour l'enseignement du monde. Léon X y réunit des maîtres choisis dans toute l'Europe, et célèbres dans toutes les sciences. Les professeurs étaient récompensés par de riches bénéfices et de hautes dignités ecclésiastiques ; les étudiants protégés par des privilèges. Tout ce qu'on savait alors était enseigné à la Sapience. A l'étude de la théologie et du droit canon, on joignait l'étude du droit civil, des mathématiques et de la médecine. Les sciences naturelles, l'astronomie n'étaient point oubliées, et l'on était dès lors sur la voie de la découverte du système de Copernic. La rhétorique, la logique, les autres parties de la philosophie y trouvaient un enseignement nouveau, et les chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome étaient révélés à une jeunesse avide et charmée. Une foule de poètes latins, à la tête desquels figuraient Bembo, Sannazar et Vida, rendaient une voix nouvelle aux muses de Catulle, de Virgile et d'Horace. Léon X protégeait également l'étude des langues orientales, auxquelles le savant Thésée Ambrosio avait consacré ses veilles et ses talents. L'hébreu était enseigné par Agacio Guidacerio et par Santés Pagnini, qui traduisit les livres saints ; une édition polyglotte du psautier, et la traduction

honneur, se jeter dans les doctrines les plus absurdes : toutes choses qui, frivoles à quelques égards, entraînent pourtant de sérieuses conséquences, C. Cantu, *Histoire universelle*, XIIIe période, chapitre 20.

¹ William Roscœ, dans *l'Histoire du pontificat de Léon X*.

d'un manuscrit arabe sur la philosophie d'Aristote, furent aussi le fruit du travail de ces hommes érudits¹.

Les beaux arts ne furent pas moins protégés que les lettres par l'illustre pontife. Il fit rebâtir la bibliothèque laurentienne à Florence, et la construction du nouvel édifice fut confiée à Michel-Ange. Léon X chargea également le grand artiste de rebâtir l'église de Saint-Laurent dans la même ville. A Rome, le Vatican fut décoré par les tableaux et les fresques de Raphaël, qui était alors dans toute la vigueur de son génie ; Michel-Ange orna de ses plus beaux ouvrages la chapelle Sixtine. La gravure au burin et la gravure à l'eau-forte² naissaient en ce moment, comme pour multiplier toutes ces merveilleuses productions du pinceau. L'art musical n'était pas oublié. Deux professeurs distingués dans ce genre, Gabriel Merino et François Paoloso, furent récompensés, l'un, par l'archevêché de Bari, l'autre, par un titre d'archidiacre. Jamais, on peut le dire, aucun prince ne se montra protecteur plus généreux, plus dévoué des hommes livrés aux travaux de l'esprit ; jamais non plus aucun ne se vit entouré d'une couronne plus nombreuse d'écrivains, de savants, d'artistes du premier ordre. Quand on pense que c'est alors que fleurirent l'Arioste, Berni, Acolti, Alamanni, Fracastor, Sannazar, Vida, Bembo, Guichardin, Sadolet, Michel-Ange, Raphaël, André del Sarto, le Caravage, Jules Romain, et tant d'autres, on doit reconnaître que c'est à bien juste titre que l'on a donné le nom de siècle de Léon X à l'époque brillante dans laquelle il a vécu.

Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur ce qui se passait à la même époque, dans le domaine des lettres et des arts, au dehors de l'Italie. En France, le mouvement littéraire de la Renaissance eut un représentant illustre en Guillaume Budé. Homme universel, Budé avait embrassé toutes les sciences, théologie, jurisprudence, mathématiques ; mais ce qui le distingua surtout, c'est sa profonde connaissance de la langue grecque. Son premier maître, dans cette langue, avait été George Hermonyme de Sparte, que ce riche et généreux disciple recueillit dans sa maison et gratifia de cinq cents écus d'or, somme énorme pour l'époque. Avec lui il lut Homère et d'autres auteurs grecs du premier ordre, dont Hermonyme avait apporté des copies écrites de sa main. On doit à Budé de savants commentaires sur la langue grecque, et des traductions de Plutarque et de saint Basile. François Ier, appelé le père des lettres, encouragea les études classiques, et fonda à Paris le collège royal, devenu plus tard le collège de France.

Dans l'art, la révolution s'opéra en France graduellement. L'art gothique y était en décadence depuis le siècle précédent. Le style flamboyant, à force de multiplier les ornements, avait fait perdre à cet art sa belle simplicité et sa grandeur. A la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, on voit apparaître une renaissance mixte ; moitié gothique, moitié antique, plus française qu'italienne ; puis, vers le milieu du XVIe siècle, une renaissance tout italienne ;

¹ En 1517, Daniel Bomberg, d'Anvers, publia à Venise la première édition de ses *Biblia hebraïca*. La même année, ajoutant au texte sacré la *Masore* et le *Targum*, il publia sa grande *Bible rabbinique*. En 1520, il commença l'impression du *Talmud de Babylone* en douze volumes in-folio.

² L'art de la gravure, et principalement de la gravure en creux, de la glyptique, était connu des anciens, mais ce ne fut qu'au XVe siècle qu'on imagina de tirer des épreuves des planches gravées sur métal. On en attribue l'invention à Maso Finiguerra (1452). La gravure à l'eau forte est due, suivant les Italiens, à Fr. Mazzuoli, dit *le Parmesan* ; suivant les Allemands, à Albert Durer.

enfin, au XVIIe siècle, une renaissance purement classique, purement antique. Dans l'architecture, c'est au voyage de Louis XII et de son ministre George d'Amboise à Milan, qu'on peut rattacher le point de départ de la première époque. George d'Amboise, qui exerçait déjà sur les artistes français un noble patronage, fut saisi d'admiration à la vue des merveilles de l'art italien, et voulut faire profiter sa patrie de tout ce qu'elle pourrait emprunter à l'Italie. Il ramena avec lui en France un moine dominicain, architecte célèbre, Fra Giocondo¹. Le

¹ Fra Giovanni Giocondo, littérateur profond, savant antiquaire, habile architecte, naquit à Vérone vers l'an 1430. Il entra de bonne heure dans l'ordre des frères-prêcheurs, et un registre de son ordre le mentionne déjà comme *magister studentium* en 1449. On le choisit ensuite pour enseigner le grec à Lodrone, petite ville de l'évêché de Trente, sur la frontière du Brescian et des états de Venise. Le dessin et l'architecture occupaient ses moments de loisirs. Le désir d'observer et de mesurer les ruines des édifices antiques l'ayant conduit à Rome et dans d'autres villes de l'Italie, il rassembla une collection de plus de deux mille inscriptions anciennes, et en donna le manuscrit à Laurent de Médicis, qui lui témoigna constamment une affection particulière, *magnifici Laurentii amicitia clarus*. Giocondo étant à Vérone auprès de l'empereur Maximilien, ce prince le chargea d'enseigner le grec, le latin, et la littérature de ces deux langues au jeune Jules-César Scaliger, alors au nombre de ses pages. Louis XII l'appela à Paris en 1499, pour lui confier la direction de différents travaux d'architecture. Un des plus importants fut la construction du pont Notre-Dame. En 1505, Giocondo fut appelé à Venise par le sénat pour donner son avis sur la manière de perfectionner et de terminer le canal de la Brenta, dit le Brentone, dirigé sur les lagunes de Chioggia, à l'effet d'empêcher de nouveaux atterrissements auprès de la ville. La guerre ayant éclaté, le paisible religieux fut retiré en 1509 du couvent des dominicains de Trévise, pour protéger comme ingénieur la sûreté de sa patrie. Il fortifia la ville de Trévise et divers points des environs, sur lesquels les Vénitiens allaient être attaqués. Le séjour de Giocondo à Paris n'avait pas été inutile à la littérature. Il y avait découvert un manuscrit de Pline le jeune, renfermant outre de nombreux passages propres à remplir les lacunes des éditions précédentes, onze lettres de Pline à ses amis, et toute sa correspondance avec Trajan, entièrement ignorée jusqu'alors. Il donna ce manuscrit, corrigé par lui, à Alde Manuce, qui l'imprima à Venise au mois de novembre 1508. L'illustre imprimeur plaça à la suite de cette édition le traité de Julius Obsequens *de prodigiis*, dont Giocondo lui avait donné le manuscrit, *dono dedit*. Lié avec Guillaume Budé, Giocondo, pendant son séjour à Paris, lui expliquait les passages difficiles de Vitruve, non seulement par des interprétations verbales, mais encore par des dessins. En 1511, il publia son édition de cet auteur, dont il avait corrigé le texte, et qu'il orna de cent trente-huit figures en bois. Cette édition est la première de cet auteur qui ait été donnée avec des gravures. Peu de temps après, les administrateurs de la ville de Vérone recoururent à Giocondo pour fonder avec solidité une des piles principales du pont de l'Adige, que les eaux avaient renversées plusieurs fois. Ces importantes constructions n'interrompirent pas ses travaux littéraires. En 1513, parurent son édition des *Commentaires de César*, donnée à Venise, *in ædibus Aldi*, avec des figures représentant des ponts et des fortifications, et une seconde édition du Vitruve (Florence, Giunta), à laquelle il joignit le traité de Frontin *de aquæductibus*. Vers le même temps, un incendie ayant consumé à Venise le quartier de Rialto et ébranlé le pont qui porte ce nom, Giocondo traça, sur l'invitation du sénat, des plans très riches pour la construction d'un pont nouveau et des rues les plus voisines. Soit par défaut de lumières chez les administrateurs, soit à cause de l'épuisement du trésor, la préférence fut accordée aux plans d'un homme que Vasari dépeint comme ignorant et sans goût. L'illustre vieillard se consola en publiant les traités d'agriculture de Caton, Varron, Columelle et Palladius. Enfin, en 1514, et déjà sans doute octogénaire, le Bramante étant mort, il fut appelé à Rome par Léon X pour diriger, de concert avec Michel-Ange et Raphaël, la construction de l'église de Saint-Pierre, et notamment pour fournir les moyens de consolider les fondations de cet immense édifice. Jules-César Scaliger donne lieu de croire que Giocondo mourut à Borne. [Depuis que le Saint Père l'a appelé auprès](#)

château de Gaillon, résidence du cardinal d'Amboise, est le plus ancien exemple d'un monument construit dans le style mixte de Giocondo par des artistes français. Le style flamboyant n'était pourtant pas entièrement abandonné, car c'est alors que l'on bâtit la chapelle de l'hôtel de Cluny et l'hôtel de la Trémouille à Paris. C'est à Gaillon aussi que la sculpture de la Renaissance commença à se produire. Jean Juste, de Tours, après avoir visité l'Italie, aux frais du cardinal, pour étudier les œuvres des grands maîtres, et surtout les arabesques de Rome, sculpta l'ornementation du château. Quant à la peinture, Léonard de Vinci avait été attiré en France par François Ier, mais il mourut peu de temps après son arrivée ; André del Sarto, qui y vint à la même époque, n'y fixa point son séjour.

Le mouvement se propageait peu à peu dans les contrées les plus importantes de l'Europe. En Espagne, le principal promoteur des lettres classiques fut Antonio de Lebrixa, connu plus généralement sous le nom d'Antonius Nebrissensis. Après avoir passé dix années en Italie, et enrichi son esprit de connaissances variées, il revint dans son pays natal en 1473. Les leçons qu'il donna aux universités de Séville, de Salamanque et d'Alcala, ainsi que les travaux publiés par lui sur les grammaires castillane, latine, grecque et hébraïque, contribuèrent singulièrement à répandre parmi ses compatriotes le goût des belles-lettres et des connaissances utiles.

L'empereur Maximilien fut à cette époque le grand protecteur des lettres et des arts en Allemagne. Dès la fin du XVe siècle, Reuchlin, né à Pforzheim en 1455, était renommé pour son vaste savoir dans la langue grecque. L'impulsion y avait été donnée par Jean Wessel de Groningue et Rodolphe Agricola, sortis l'un et l'autre de l'école de Deventer, dont nous parlerons bientôt. C'est de la même école qu'était sorti avant eux l'illustre cardinal. Nicolas de Cuse, qui possédait d'une manière étonnante pour son temps les langues grecque, hébraïque et arabe. Envoyé en Orient par Eugène IV, il en avait rapporté de précieux manuscrits, et il légua à l'hôpital de Cuse, sur la Moselle, son lieu natal, une riche bibliothèque de livres grecs et latins. Les lettres ne fleurissaient pas seules alors en Allemagne. La fin du même siècle y vit paraître un artiste de premier rang, Albert Durer, également remarquable comme peintre et comme graveur. Maximilien l'appela à sa cour, occupa alternativement son burin et son pinceau, et fut si content de l'un et de l'autre, qu'il anoblit Albert et lui donna des armoiries qui passèrent depuis à toutes les communautés de peintres en Europe. Durer ne s'était point borné à la simple pratique de l'art : il en connaissait les règles par la théorie ; il composa plusieurs ouvrages sur la géométrie, la perspective, l'architecture civile et militaire, de même que sur les mathématiques dans leur rapport avec les arts du dessin. Son *Traité des proportions du corps humain* a été traduit dans toutes les langues de l'Europe.

de lui, dit-il, je ne sais s'il a joui de plus de tranquillité qu'auparavant... Vénérable vieillard, à qui je dois l'instruction de ma jeunesse, mathématicien profond, physicien savant, prince des architectes, modèle unique et de sainteté et de tout genre d'érudition, bibliothèque ancienne et moderne !... Puisse-t-il enfin avoir goûté une vie plus conforme à ses vœux ! Mais au milieu de tant de travaux, ce serait une sorte de miracle. Ce témoignage de reconnaissance et d'estime, les éloges donnés à Giocondo après sa mort, comme de son vivant, par une foule de ses contemporains les plus illustres, offrent un caractère de sincérité et d'affection qui inspire de l'intérêt pour cet artiste savant, l'une des gloires de cette belle époque littéraire. C'est la remarque de M. Émeric David, qui a consacré à Giocondo un article remarquable dans la Biographie universelle.

En Angleterre, le progrès était plus lent. Le collège d'Éton fut fondé, vers 1442, par le roi Henri VI. Ce n'est cependant que dans les dernières années du XVe siècle qu'on voit poindre les premières lueurs de l'étude de la langue grecque sur le sol britannique. William Gorcyn avait voyagé en Italie, et suivi les leçons de Chalcondyle et de Politien. Il revint en Angleterre en 1491, et commença à enseigner au collège d'Exeter, à Oxford ; mais il n'y trouva que des auditeurs peu disposés à profiter de ses leçons. Il eut pourtant un disciple zélé en Thomas Linacre, auteur d'une traduction de Galien, imprimée à Cambridge en 1521. Une autre production littéraire de Thomas Linacre remonte au siècle précédent : c'est la traduction du traité de la sphère de Proclus, qui fut publiée en 1499 par Alde Manuce, dans un recueil d'anciens ouvrages sur l'astronomie.

Nous nous rapprocherons de notre pays, en nous occupant de l'école de Deventer, que nous avons nommée plus haut, et qui fut un grand foyer de lumières à l'aurore des temps modernes. Un saint personnage, Gérard Groot, né en cette ville en 1340, y avait fondé l'institution des frères de la vie commune, *gemeineslebens*, appelés aussi hiéronymites, *clerici regulares S. Hieronymi*. Il leur donna sa maison, établit entre eux la communauté du travail, et mit à leur tête Florent Radewyn, de Leyde, chanoine de Saint-Pierre d'Utrecht, et professeur à l'université de Prague. Les travaux manuels les plus utiles et spécialement la calligraphie, l'instruction et l'éducation des jeunes gens, étaient, avec la prière, le but principal de l'institution. Les frères de la vie commune embrassaient, dans leur enseignement, l'instruction des enfants du peuple et de ceux des classes élevées. Ils étaient dirigés par les vues les plus chrétiennes, mais ils avaient abandonné les formes sèches et compassées de la scolastique du temps, pour adopter une méthode où ils faisaient une part beaucoup plus large aux élans du cœur et, de l'imagination. Les travaux des frères de la vie commune ne furent point inutiles aux progrès des lettres classiques. Outre l'enseignement, plusieurs d'entre eux s'appliquèrent à la transcription des manuscrits ; ils mirent même plus tard la main à la correction des textes. Leur institution, du reste, s'était propagée très rapidement. Un second établissement s'était élevé à Zwoll d'abord, et de proche en proche on vit les hiéronymites se fixer à Hulsbergen, Dõesbourg, Groningue, Horne, Gouda, Nimègue, Utrecht, Anvers, Munster, Wesel, Cologne, Eminerich, Bruxelles, Grammont, Malines, Bois-le-Duc, Gand, Liège et Cambrai.

Vers le milieu du XVe siècle, plusieurs membres distingués de l'école de Deventer firent un séjour assez long en Italie, et s'y familiarisèrent avec les travaux littéraires des savants italiens. L'influence de ces hommes fut grande, à leur retour dans les Pays-Bas. Dans le nombre étaient Jean Wessel et Rodolphe Agricola, que nous avons nommés plus haut. Rodolphe Agricola ou Huesman était né, vers 1442, à Bafflen, village situé dans les environs de Groningue ; il avait étudié à Louvain, et y avait pris, en 1465, le bonnet de maître-ès-arts au collège du Faucon, l'une des pédagogies universitaires. Agricola revint de l'Italie helléniste habile, après avoir entendu les leçons de Théodore Gaza. Il enseigna la langue grecque à Alexandre Hégius, qui en fonda l'étude à Deventer, et sous lequel l'école brilla d'un éclat nouveau et beaucoup plus étendu.

L'université de Louvain, fondée en 1426, avait été, nous l'avons dit, un point de réunion, au centre de nos provinces, pour toute la jeunesse forcée jusque là d'aller chercher l'instruction dans des écoles étrangères. La faculté des arts y avait tenu le premier rang dès l'origine, et l'étude des lettres y avait toujours été en honneur. Une chaire spéciale de rhétorique et d'éloquence y avait été créée en 1443, de l'autorité du pape Eugène IV, avec le droit, pour le professeur qui

l'occupait, au titre de chanoine de l'église de Saint-Pierre. Ce professeur était désigné sous les noms de *rhetor publicus*, *rhetor lovaniensis*, *rhetor academicus*. Des leçons de grammaire avaient été établies de bonne heure aussi dans les anciennes pédagogies de Louvain. Celle du Lis, le *Lilium*, s'était ouverte peu d'années après l'érection de l'université, en 1437. Son fondateur, qui fut aussi son premier président pendant tout un demi-siècle, était Charles Manneken, *Virulus*, de Gand. Virulus s'occupa des méthodes d'enseignement avec un zèle remarquable, et publia un ouvrage didactique intitulé *Formulæ epistolares*. Un juge éclairé, un des plus ardents, mais des plus sages promoteurs de la Renaissance des lettres, Louis Vivès, a rendu justice au mérite personnel et au dévouement de Virulus. C'est du collège du Lis que sortit Jean Despautère, le réformateur de la grammaire latine.

A la fin du XVe siècle, Louvain commençait à jeter un vif éclat dans le domaine des lettres. Dès cette époque, selon toute probabilité, l'université pouvait montrer, parmi ses membres, un philologue distingué, Jean Varennius, de Malines, célèbre surtout par ses travaux sur la langue grecque. Érasme y avait fait sa première apparition, et bientôt le collège des Trois Langues allait s'ouvrir sous ses auspices. Le moment n'était pas loin non plus où un autre membre de ce glorieux triumvirat, qui réunit au nom d'Érasme ceux de Budé et de Vivès, allait venir prendre le goût des bonnes études dans la cité brabançonne, et y préluder à ses futurs succès. C'est vers l'an 1512 que Vivès arriva à Louvain.

Une preuve éclatante de la part qu'eut l'université aux progrès des lettres résulte du grand nombre d'éditions d'auteurs classiques qui sortirent des presses de la cité académique à cette époque. Jean de Westphalie obtint de l'université le titre de *magister artis impressoriæ*, et imprima son premier ouvrage en 1474. En vingt-quatre années, le célèbre imprimeur mit au jour plus de cent-vingt ouvrages, dont les exemplaires conservés figurent parmi les monuments les plus curieux de la typographie naissante. C'était dans un local concédé par l'université que fonctionnaient ses presses, et lui-même datait ses impressions du territoire académique où il travaillait, *in alma et florentissima universitate lovaniensi*. Nous citerons parmi les auteurs imprimés par Jean de Westphalie à Louvain, les satires de Perse et de Juvénal (1474), le traité de Cicéron *de claris oratoribus* (même année), les bucoliques et les géorgiques de Virgile (item), les XII livres de l'*Énéide* (1476), les traités de Cicéron *de officiis*, *paradoxa*, *de amicitia*, *de senectute* (1483) ; une traduction de la morale d'Aristote par Léonard Arétin (1475). Après la mort de Jean de Westphalie, l'illustre Thierry Martens racheta les ateliers du défunt à Louvain, et obtint, à son tour, en 1501, le titre de *maitre en l'art d'imprimer*. En 1512, Martens se fixa définitivement dans la ville académique, et y installa tout son matériel d'imprimerie. C'est surtout à Louvain qu'il déploya son art de graveur de caractères. Des corps nouveaux de caractères grecs et de caractères latins servirent à l'impression de ses nombreuses éditions, preuves subsistantes de sa merveilleuse habileté et du savoir des humanistes, au milieu desquels il vivait. Quatre-vingts éditions d'une latinité toute cicéronienne attestent assez la part qu'il prit au travail glorieux qui s'accomplissait alors à Louvain, et montrent combien les efforts d'Érasme, de Vivès, de Martin Dorpius¹,

¹ Professeur d'écriture sainte au collège du Saint-Esprit, grand promoteur de l'étude des langues et des auteurs classiques.

de Barland¹ furent efficacement secondés par le savant typographe, surnommé à si juste titre l'*Aide de la Belgique*².

Essayons maintenant de caractériser d'une manière générale le grand mouvement littéraire et artistique, dont nous venons de tracer l'esquisse. C'est ici surtout qu'il faut se défendre des excès, et tâcher de se frayer une route entre l'enthousiasme aveugle et le dénigrement systématique. D'une part, on se sent saisi d'admiration à la vue d'un spectacle, sans exemple, croyons-nous, dans l'histoire ; on applaudit aux efforts de ces hommes dévoués qui consomment leur vie à la recherche pénible des débris de l'antiquité échappés aux naufrages du temps, pour les rendre à la lumière dégagés de la rouille de l'ignorance ou de la barbarie ; on se félicite de voir ces efforts presque partout encouragés par les princes, et l'on éprouve une sorte de ravissement en contemplant tant de grands noms brillant ensemble, comme autant d'astres lumineux, au firmament des lettres. La face du globe semble se renouveler ; des espaces immenses et inconnus s'ouvrent dans le monde de la pensée comme dans l'univers matériel ; les hommes, les peuples s'élancent dans une direction nouvelle. Mais bientôt la réflexion fait naître d'autres sentiments. Sous ces formes anciennes qui ressuscitent, dans cette ferveur d'imitation provoquée par elles, on aperçoit çà et là le paganisme, la philosophie antique, qui ressuscitent aussi dans ce qu'ils ont de plus triste et de moins excusable. L'homme sensé, le chrétien convaincu voit avec étonnement et avec regret le langage de l'antiquité païenne reparaissant jusque dans les chaires chrétiennes ; des obscénités révoltantes exprimées, il est vrai, dans un style pur et châtié ; le matérialisme, le fatalisme s'affichant sans vergogne ; les mœurs elles-mêmes perdant leur empreinte chrétienne. Dans le gouvernement, une improbité cynique devient à la mode. Il suffit de rappeler les systèmes païens de Pomponace et de Pléthon, les écrits licencieux des Pogge, des Valla et de tant d'autres, les épigrammes dévergondées de Politien³, d'Érasme, à propos des choses les plus respectables⁴. Machiavel n'est pas loin ; lui aussi est un grand admirateur de l'antiquité, et l'auteur du *Prince* a écrit les *Dialogues sur Tite-Live*. On comprend donc les plaintes d'un saint Vincent Ferrier s'écriant : L'or d'une vie sainte ne brille plus dans le monde ; cet éclat si vif, dont l'enseignement évangélique orne les âmes, s'est effacé, et, dans l'interprétation de l'Écriture, il s'est introduit je ne sais quel vernis poétique, je ne sais quelle nuance philosophique qui fait du prédicateur moins un disciple de l'Évangile qu'un adorateur de Cicéron ou d'Aristote. On ne s'étonne pas d'entendre l'ardent

¹ Adrianus Barlandus, ou Adrien van Barlandt, fut le premier professeur de latin au collège des Trois-Langues. C'était un humaniste fort distingué au jugement d'Érasme : *vir sane accuratæ et politæ dictionis*.

² Voir, pour toute cette partie, un travail de M. F. Nève, plein de faits et d'aperçus remarquables : *Mémoire historique et littéraire sur le collège des Trois-Langues à l'université de Louvain*, couronné par l'académie royale de Belgique, le 26 mai 1856.

³ Politien a laissé un livre d'épigrammes grecques. Plusieurs de ces épigrammes, un peu trop analogues à certaines compositions de la littérature grecque, paraissent de nature à confirmer les soupçons répandus sur la moralité de Politien. Brunet, note ajoutée à l'article de Daunou dans la nouvelle édition de la *Biographie universelle*.

⁴ Érasme, que nous retrouverons plus tard, ne se croyait pas innocent : *Ut ingenue, quod verum est, fatear*, dit-il dans sa correspondance, *sum natura propensior ad jocos quam fortasse expediat, et linguæ liberioris nonnunquam*. Lib. I, epist. II. — Notre remarque s'applique surtout à ses attaques contre les moines et à certains passages beaucoup trop libres de ses *Colloques*.

Savonarole faire parler ainsi les hommes de son temps : Le banquet de l'Écriture Sainte dégoûte la délicatesse de nos âmes. Qui nous donnera l'éloquence d'un Cicéron, les chants sonores des poètes, le doux langage de Platon, les subtils arguments d'Aristote ! L'Écriture Sainte est par trop simple pour nous ; laissons cette nourriture aux femmes. Prêchez-nous quelque chose de délicat et de sublime, et vos discours s'accommoderont aux besoins des peuples¹. On ne peut le nier, la renaissance affaiblit le sens religieux des masses, et introduisit, au sein de la chrétienté, des éléments étrangers et jusqu'à un certain point en lutte avec ses principes constituants.

Même au simple point de vue littéraire, la Renaissance eut ses désavantages. Cette imitation exclusive des anciens avait quelque chose d'étroit, et, si je l'ose dire, de rétrograde. Le christianisme avait singulièrement agrandi le domaine de l'intelligence et de l'imagination ; il avait ouvert de nouveaux horizons, fait vibrer dans le cœur humain des cordes nouvelles ; l'imitation des anciens, dans leur langue, était évidemment impuissante à atteindre tout cela. Comment l'imitation aurait-elle pu suffire au développement complet du génie moderne ? Il y a, dit L. Ranke², une influence salutaire des grands modèles, mais cette influence est celle de l'esprit. De nos jours, nous reconnaissons tous unanimement que la beauté de la forme doit élever, former, exciter, mais que jamais elle ne doit subjuguer.

Hâtons-nous cependant de signaler de nombreuses et d'honorables exceptions. Bien des hommes, dévoués à la littérature classique, n'en restèrent pas moins fidèles au christianisme et à l'Église. Tels furent, entre autres, Vivès et Budé, qui formèrent avec Érasme ce célèbre triumvirat littéraire dont nous avons déjà parlé, et dont chaque membre se distinguait par une qualité particulière : Érasme, par la facilité du style, *dicendi copia* ; Budé, par la vivacité de l'esprit, *ingenio* ; Vivès, par la sûreté du jugement, *judicio*. Qui ne sait tout ce que fit l'illustre Fisher, évêque de Rochester, pour le progrès des lettres ! et qui ne connaît en même temps son héroïque dévouement à la foi catholique ! Qui n'a présent à la mémoire le magnanime Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, ce fidèle ami d'Érasme, qui sut allier à un vif amour de l'antiquité l'attachement le plus sincère à l'Église et un zèle ardent pour la réforme des mœurs et des institutions³ !

Dans l'art aussi, la renaissance est le point de départ d'un retour plus ou moins prononcé vers l'antique, et une restauration du passé. L'art moderne, comme l'art antique, s'attache au dehors, à la surface, au charme extérieur, et, rejetant tout ce qui est transcendant, ne s'applique qu'à faire briller dans ses œuvres la fleur enchanteresse, mais éphémère de la vie terrestre. En face de cette beauté matérielle, s'offre la beauté chrétienne, illuminée par le rayonnement de l'espérance, dégagée de ce qui est purement extérieur et sensible, s'élançant sur les ailes de la foi et de l'amour, et trouvant dans l'homme-Dieu, c'est à dire dans la transfiguration du fini par l'infini, l'objet véritable de ses légitimes et éternelles aspirations.

Appliquons cette donnée à un art spécial, à celui qui résume plus ou moins tous les autres, à l'architecture. Les magnifiques monuments de l'Église catholique

¹ J. Alzog, *Histoire générale de l'Église*, traduite de l'allemand par Goschler et C. F. Audley ; édit. de Tournai, 1851, page 489.

² L. Ranke, *Histoire de la papauté pendant les XVe et XVIe siècles* ; introduction.

³ Alzog, *Histoire générale de l'Église*, page 490.

montrent assez quelle action puissante le principe chrétien a exercée sur l'architecture pour la transformer et la renouveler. Ce n'est plus le temple grec, lumineux, élégant, mais terrestre, mondain ; c'est la coupole qui s'élève comme un second ciel au-dessus de la nef ; c'est l'ogive qui s'élanche, c'est la flèche qui quitte la terre. La masse est vaincue ; la pierre, taillée, découpée, ciselée, dentelée, est comme spiritualisée, et la tour, svelte et sublime, se perd dans l'azur du ciel. Les statues saintes, graves et sérieuses, sortent en foule des murailles ; les rayons du soleil, tempérés par les mille nuances des vitraux, répandent une lumière mystérieuse qui semble refléter l'infini dans le monde des phénomènes. Les dernières inspirations de cet art se retrouvent chez les-architectes qui, comme Brunelleschi, Bramante, Michel-Ange, construisirent la coupole de Santa-Maria- del - flore à Florence, l'église et la coupole de Saint-Pierre de Rome. Après eux, le caractère sérieux de l'art du moyen âge disparaît sous la fausse élégance des pastiches de l'antiquité. En vain la Renaissance chercha-t-elle à inaugurer une nouvelle période ; en vain les jésuites firent-ils des efforts louables pour maintenir, dans leurs somptueuses constructions, les arts au service de l'Église. La chute devint de plus en plus profonde ; nos vieilles cathédrales restèrent incomprises, et par là-même inachevées ; on cacha les constructions anciennes sous des bâtisses nouvelles ; l'ogive humiliée céda la place à un plein-cintre bâtard ; les ornements se tordirent en volutes, en conques, en coquilles ; le badigeon déshonora les murailles, les colonnes et jusqu'aux voûtes des temples ; l'histoire de cette triste décadence se termine enfin par le style rococo du XVIIIe siècle.

Il serait intéressant de poursuivre cette étude sur les autres arts en particulier, mais nous n'avons ni le temps ni les connaissances techniques requises pour cela. Qu'on nous permette seulement, pour terminer, de transcrire quelques pages peu connues d'un célèbre critique contemporain, M. Vitet, sur la peinture en Italie et sur Raphaël plus spécialement :

Avant la seconde moitié du XVe siècle, la peinture était partout exclusivement religieuse et mystique, il n'existait réellement dans toute l'Italie qu'une seule école. Quelques hommes supérieurs pouvaient bien, même alors, imprimer à leurs œuvres un cachet d'individualité, mais la peinture proprement dite ne consistait qu'en un procédé presque uniforme, destiné à reproduire des types consacrés. Du moment où parut Masaccio, tout fut changé. Non seulement Masaccio avait regardé la nature, non seulement il l'avait rendue du premier coup avec fidélité et avec bonheur, mais il l'avait regardée d'un œil purement humain, et, en la traduisant sans idéal, il avait sécularisé la peinture¹. De ce jour, l'art italien fut coupé en deux : deux tendances, deux doctrines, deux écoles véritablement opposées se disputèrent son domaine, et l'admiration des hommes se partagea entre la pureté évangélique de Jean de Fiesole — *fra Angelico, il beato* — et la vérité humaine de Masaccio. Cependant Masaccio avait traduit la nature en artiste, c'est à dire en se l'assimilant plutôt qu'en la copiant, en saisissant ses beaux aspects plutôt que ses trivialités et ses misères. C'était un laïque et un prosateur, mais un laïque croyant en

¹ M. Vitet a légèrement modifié ce jugement plus tard.

Dieu, un prosateur croyant à la poésie. Lorsqu'en 1443 la mort vint le frapper à la fleur de l'âge et du génie, il fut remplacé par Lippi, homme perdu de mœurs, vrai mécréant, peintre habile, mais trivial et maniéré. Certes, il y a chez Lippi, comme chez son fils Philippine, de grandes qualités de peintre, un éclat de couleur souvent digne de la Flandre et de Venise, des fonds de paysage pleins de charmes, des draperies vigoureusement rendues, quoique brisées et tourmentées à l'excès ; mais cette soi-disant reproduction de la nature n'en est, à vrai dire, qu'une injurieuse contrefaçon. Jusqu'à la fin du XVe siècle, toute la vivacité de l'esprit florentin, toute la munificence des Médicis furent dépensées à faire fleurir cette décadence anticipée.

Qu'était devenue pendant ce temps cette ancienne peinture italienne, qui, les regards tournés au ciel, sachant à peine ce qui se passait sur terre, semblait n'être en ce monde que pour parler aux hommes des choses divines, pour faire comprendre et entrevoir, même à ceux qui ne savaient pas lire, la gloire de Dieu, le bonheur des séraphins, les joies de l'infini ? Elle s'était réfugiée dans les cloîtres. Son plus éloquent, son incomparable interprète, fra Beato-Angelico, après avoir acquis, du vivant de Masaccio, plus de gloire qu'il n'en voulait ; après avoir, malgré lui et par obéissance, soutenu contre ce digne émule l'honneur de son école, continuait en silence son œuvre sainte au fond de cette cellule, où bientôt il allait mourir. A son exemple, mais bien inférieurs à lui, d'autres pieux cénobites, dispersés çà et là, à Subiaco, à Assise et dans d'autres solitudes, entretenaient le culte de la beauté purement religieuse ; mais que pouvaient leurs efforts isolés ? A peine connaissait-on leurs œuvres : ensevelies dans les couvents, elles n'avaient pour admirateurs que la foule obscure des pèlerins. Ce n'est pas là qu'il eût fallu lutter : c'était dans Florence même, devant ce capricieux public, dans ces turbulents ateliers, et jusque dans ce *Palazzo Vecchio*, où Laurent le Magnifique prodiguait ses largesses aux profanes nouveautés. Profanes est bien le mot, car il ne s'agissait pas seulement de l'imitation de la nature, mais d'une autre sorte d'imitation plus séduisante encore et plus incompatible avec l'art religieux. L'antiquité, le paganisme, après dix siècles de léthargie, s'étaient réveillés tout à coup. Les merveilleux modèles qu'on exhumait chaque jour étaient reproduits avec idolâtrie, et tous les esprits d'élite, à force de lire les anciens, à force d'habiter l'Olympe avec leurs dieux, n'avaient plus que dédain pour les saints du paradis. Les Médicis, moitié par goût, moitié par politique, secondaient à Florence ce mouvement érudit et mythologique ; aucun artiste n'ignorait que la fable était chez eux plus en honneur que l'évangile, et qu'on avait meilleure chance de leur plaire en leur montrant Hercule aux pieds d'Omphale que les rois mages aux pieds de Jésus.

Mais comme il était dans la destinée de la peinture italienne de ne tomber en véritable décadence qu'après s'être relevée à de nouvelles hauteurs et avoir fait connaître au monde la plus parfaite expression de la beauté moderne, il fallait que l'élément suprême de cette beauté, l'élément spirituel ne disparût pas si tôt. Aussi, pendant que Florence presque toute entière sacrifiait aux faux dieux, on vit, dans la contrée des saints pèlerinages, aux alentours du tombeau de saint François d'Assise, et comme suscitée par sa vertu miraculeuse, se former, en dehors des cloîtres, une milice volontaire, marchant comme à la croisade, pour sauver l'idéal et défendre la tradition. C'était cette école ombrienne qui jusque là ne s'était point révélée ; c'était Gentile de Fabriano, élève de Fra Angelico lui-même, et bien d'autres, instruits, pour la plupart, chez les maîtres miniaturistes de Pérouse et d'Assise, à ne chercher leurs inspirations que dans le cercle restreint des sujets exclusivement chrétiens. Quelques-uns, comme Gentile par exemple, ne se contentèrent pas de répandre dans leurs montagnes les produits de ces inspirations, ils les colportèrent dans toute l'Italie, à Venise, à Naples, à Milan. Malheureusement, parmi ces missionnaires pleins de foi et même de talent, il n'en était aucun qui pût agir sur les masses par l'ascendant d'une véritable supériorité. Ils étaient suffisants pour empêcher le feu sacré de s'éteindre, mais ne parvenaient pas à le ranimer.

Cet honneur était réservé à Pierre Vanucci, à celui que la postérité a surnommé le Pérugin. Tout le monde connaît ce grand artiste. Ses tableaux conservent encore un tel charme aujourd'hui que ses contemporains, même les plus endurcis, ne pouvaient y rester insensibles. Il osa descendre à Florence, et ses gracieuses créations, moins pures, moins élevées, moins célestes que celles de Fra Angelico, mais aussi chastes, aussi attachantes et plus vigoureusement peintes, réveillèrent dans bien des cœurs l'amour éteint des choses saintes. Conduit à Rome par sa renommée, il y fut comblé de biens et d'honneurs, mais n'en voulut pas moins retourner dans ses montagnes pour fonder et consolider cette école qui devenait sienne, et qui poussait déjà de nombreux et vigoureux rameaux. Soutenu par ses élèves, le Pérugin, tant qu'il fut dans la force de l'âge, c'est à dire jusqu'à la fin du siècle environ, vit grandir et s'étendre son influence, non seulement autour de lui, mais dans presque toute l'Italie, à Bologne surtout, où dominait Francia, son glorieux auxiliaire. Le moment approchait pourtant où ses forces allaient faiblir. Heureusement, peu d'années auparavant, un habitant d'Urbino, fervent disciple de l'école ombrienne et peintre de talent, avait conduit dans l'atelier du vieux maître son fils encore enfant, mais portant déjà les signes manifestes du génie. Le jeune Sanzio, déjà formé aux leçons paternelles, s'appropriâ sur le champ le savoir et le

style de son nouveau maître. Bientôt on ne distingua plus leurs œuvres, si ce n'est que, dans les tableaux de l'élève, se révélait déjà plus de pensée et une certaine aspiration à des types plus parfaits.

Lorsque, vers l'an 1500, le maître entreprit un second voyage à Florence, ce fut à ce jeune Sanzio, à peine âgé de dix-sept ans, qu'il confia la direction et l'achèvement de tous les travaux dont il était chargé. Les jalousies d'atelier se turent devant une telle supériorité. Pinturricchio lui-même, le plus habile disciple du Pérugin après lui, n'eut pas plus tôt reçu la mission de décorer la bibliothèque de la cathédrale de Sienne, que bien vite il appela Raphaël à son aide. Celui-ci s'en vint ensuite à Florence, où il se posa en Ombrien fervent, et ne rechercha que les artistes qui avaient soutenu le Pérugin dans sa vieillesse, qui se permettaient d'admirer les vieux maîtres, et respectaient les traditions. C'était, entre autres, ce Baccio della Porta, destiné à rendre immortel le nom de Fra Bartolomeo, esprit austère et fougueux, entré tout récemment dans la vie monastique et hésitant encore à reprendre ses pinceaux. Ce n'est pas, quoiqu'il eût à cœur de rester fidèle à son vieux maître, que Raphaël se fit un scrupule de butiner parfois chez les autres. D'un regard, jeté à la dérobée, il s'emparait de leurs secrets. C'est ainsi que, sans prendre directement les conseils de Léonard — de Vinci —, il s'instruisit à son exemple et se rendit familières les plus exquises délicatesses de sa façon de peindre.

La phalange d'artistes, au milieu de laquelle Raphaël, malgré sa jeunesse, s'était placé dès l'abord au premier rang, n'avait alors ni crédit ni faveur, c'était un parti vaincu. Presque tous avaient aimé, suivi l'impétueux Savonarole, qui, durant dix années, avait tenu Florence sous sa loi et en avait chassé les Médicis. Savonarole était mort dans les flammes, et les partisans des Médicis avaient sourdement rétabli leur influence et reconquis le pouvoir. Ils l'exerçaient, sans qu'il y parût, par les mains du gonfalonier Soderini. Il n'y avait donc rien à espérer pour Raphaël sous les lambris du *Palazzo Vecchio*. Sans appui de ce côté, il se rejeta sur de plus modestes patronages. Ses tableaux étaient autant de chefs-d'œuvre. Les coteries eurent beau faire. Le public se sentit ému, l'enthousiasme survint, et le jeune artiste reçut plus de commandes qu'il n'en pouvait exécuter. Mais ce n'étaient que des tableaux de dimension moyenne, des tableaux de chevalet. Il aspirait à un champ plus vaste. Il lui fallait des murailles à couvrir de ses pensées. Une lettre lui vint qui lui ouvrait des perspectives nouvelles, et qui décida du reste de sa vie. Bramante lui écrivait de Rome qu'il se hâtât d'accourir ; le pape l'appelait et lui donnait à peindre les murs du Vatican.

Quand Raphaël partit pour la grande cité, ses facultés avaient pris un développement prodigieux, tout en restant

soumises à une forte discipline. Il savait dans son art tout ce qu'un homme peut savoir, il était aussi grand peintre qu'il devait jamais l'être, sans que son pinceau eût encore cédé à une fantaisie, ou subi un mauvais exemple. Il n'employait sa puissance qu'à suivre, comme un enfant docile, les voies naturelles de son génie, revêtant n'une forme toujours plus parfaite les saintes pensées dont son âme était pleine. Fra Bartolomeo, dont la cellule était, un des lieux favoris de ses récréations, lui avait communiqué quelque chose de sa foi. Telle fut sa déférence aux conseils du cénobite, que, pendant ces quatre années, il ne mit presque jamais les pieds dans le jardin des Médicis, où tant d'autres venaient, un crayon à la main, s'inspirer devant les statues antiques dont il était peuplé ; telle fut sa constante soumission aux prescriptions de son école que, parmi plus de soixante ouvrages produits par lui depuis son arrivée à Florence jusqu'à son départ pour Rome, on n'en peut citer qu'un seul, à peine grand comme la main, dont le sujet ne soit pas chrétien, et encore où en avait-il pris l'idée ? Dans une cathédrale, devant ce groupe antique des trois Grâces, qui décore la sainte librairie de Sienne.

Une fois à Rome, c'est, l'esprit encore tout plein de ses convictions florentines, que Raphaël entreprit et conduisit à fin ce grand drame théologique, ce magnifique dialogue entre le ciel et la terre, qu'on appelle la Dispute du saint Sacrement. Jamais les traditions ombriennes ne s'étaient montrées au monde sous un plus splendide aspect ; c'était le comble de l'art la vie intérieure, la vie de l'âme, coulait à pleins bords d'un bout à l'autre du tableau, sans troubler le calme et la simplicité d'une composition majestueusement symétrique. Pour indiquer hautement combien il restait fidèle à ses croyances et à ses amitiés, le peintre avait pris soin d'introduire dans son tableau non seulement le Pérugin son maître, mais ce Savonarole, qui avait maintenu si pur l'idéal de l'art. Comment passa-t-il brusquement de cette page sublime, qui résumait et complétait l'œuvre de toute sa vie, à un autre chef-d'œuvre non moins inimitable — *l'École d'Athènes* —, mais conçu dans un esprit et dans un but tout différents ? Il avait changé d'atmosphère ; il se trouvait aux prises avec des séductions toutes nouvelles, une, entre autres, qu'il ne connaissait pas : la faveur. C'était un pape qui lui disait : faites-moi des dieux, des muses, des Athéniens, des philosophes. Il fallait donc, bon gré mal gré, qu'il désobéît à son école, ne fût-ce que pour le choix des sujets. Ce premier pas franchi, comment n'en pas faire un autre ? Comment se refuser le plaisir, si longtemps différé, de vaincre ses adversaires sur leur propre terrain, de dire à tous ces prôneurs du style savant et pittoresque : il vous faut des combinaisons, des calculs, des lignes accidentées ; vous voulez que la vie, l'expression, ne soient plus concentrées seulement sur la figure de l'homme, mais

répandues sur tout le corps ; vous voulez que le système musculaire joue, comme l'âme, un premier rôle ; vous appelez l'intérêt sur la surface des choses, et vous glorifiez la matière aux dépens de l'esprit : eh bien, je m'en vais vous montrer que je connais tous ces secrets, et que j'y suis passé maître ! Une fois dans ce chemin, il ne devait plus en sortir. Il s'y maintint, il est vrai, avec toute sa force, toute sa retenue, sans jamais être entraîné plus loin qu'il ne voulait, sans jamais abandonner l'usage de ses qualités propres, des dons innés de sa nature, et compensant, s'il est possible, les inconvénients de cette sorte d'éclectisme par la merveilleuse universalité de son génie. C'est ainsi que se passèrent ces dix dernières années, et ce fut certes encore un admirable spectacle, mais un progrès, quoiqu'en puissent dire certains esprits, nous avons peine à l'admettre.

Nous ne sommes donc pas de ceux qui, sans pitié, frappent d'anathème ces dix dernières années ; encore moins voulons-nous les exalter, les mettre au-dessus des autres, prétendre que cette vie d'artiste n'a été qu'une marche toujours ascendante. Il y a deux hommes, deux peintres en Raphaël. Le premier a toutes nos préférences, mais Dieu nous garde de ne pas admirer le second ! Il faut même le reconnaître, si, durant ces dix années, les œuvres ont plutôt grandi en savoir et en puissance qu'en sentiment et en poétique beauté, l'homme, l'artiste n'en a pas moins continué à s'élever sans cesse au-dessus de lui-même, et la preuve, c'est qu'il lui est arrivé quelquefois, durant cet intervalle, de se replacer pour un moment à son ancien point de vue, de traiter des sujets purement mystiques dans des conditions de simplicité naïve et symétrique qu'eût acceptées un fidèle Ombrien, et il l'a fait avec une supériorité dont son jeune âge ne nous montre pas d'exemple. C'est ainsi qu'il a créé la *Vision d'Ézéchiël* ; c'est ainsi qu'a pris naissance cette *Vierge de Dresde* — la Vierge de S. Sixte —, le plus sublime tableau qui soit peut-être au monde, la plus claire révélation de l'infini que les arts aient produite sur la terre.

On le voit, la Renaissance n'a pas beaucoup à se glorifier du génie de Raphaël. Ce qui prouve, du reste, combien la voie où l'on venait d'entrer était déplorable, c'est la promptitude de la décadence. Écoutez encore M. Vitet : L'Italie, pendant le XVe siècle, avait mis au monde tant de peintres éminents qu'une période d'épuisement et de stérilité succéda brusquement à cette exubérante production. Dès qu'on a passé les premières années du XVIe siècle, on ne voit plus rien germer ; tout commence à tomber ou à se flétrir. Regardez après la mort de Corregio, en 1534, ce qu'il restait encore de cette puissante génération, dont il était un des plus jeunes représentants. Raphaël n'est plus depuis quatorze ans ; Giorgone, Bellini, Fra Bartolomeo, Léonard de Vinci, le Pérugin, André del Sarto, J'avaient précédé ou suivi dans la tombe. De toute cette famille de peintres immortels, il n'y avait de vivant que Michel-Ange et Titien, tous deux âgés d'environ soixante ans, mais destinés, il est vrai, l'un et l'autre, à devenir presque centenaires. Michel-Ange était à la veille de renoncer à la peinture pour

se livrer exclusivement aux travaux de Saint-Pierre. C'est en 1541 qu'il termina son Jugement dernier, et, depuis ce moment, il ne toucha plus ses pinceaux. Quant à Titien, il peignit, je crois, jusqu'à sa quatre-vingt dix-neuvième année ; mais quelque temps après sa soixantième, il entreprit ses voyages à Barcelone et en Allemagne, et l'on sait qu'après son retour ses tableaux n'ont plus offert qu'un reflet assez pâle de ses brillantes qualités, et .que, semblables aux dernières tragédies de Corneille, ils ne doivent pas figurer dans ses œuvres. On peut donc dire que, vers 1540, tous les grands peintres de l'Italie avaient cessé ou de vivre ou de peindre, et depuis cette époque jusqu'à celle où commence à paraître dans sa maturité une nouvelle génération, on voit s'écouler près d'un demi siècle d'interrègne¹.

Il nous reste à exposer, en peu de mots, la situation des principaux états de l'Europe au commencement du XVIe siècle.

Le Portugal, borné au midi et à l'ouest par l'océan atlantique, à l'est et au nord par l'Espagne, produit tout ce qui sert aux besoins et aux jouissances de la vie, des vins délicieux, des grains et des fruits de toute espèce. Après avoir partagé les destinées de l'Espagne, ce pays en avait été séparé (1094) par Henri de Bourgogne, arrière petit-fils de Hugues Capet. Son fils Alphonse Ier, ayant remporté une victoire signalée à Ourique sur les Maures, fut proclamé roi sur le champ de bataille par les Portugais reconnaissants. Souvent inquiet par ses anciens suzerains, Alphonse se déclara vassal du Saint-Siège, et se mit ainsi à l'abri contre les prétentions de la Castille. La postérité mâle légitime de la maison de Bourgogne s'étant éteinte en 1383, un descendant illégitime de cette maison, Jean Ier, fut proclamé roi par les Cortès. C'est du règne de ce prince que date l'essor de la puissance maritime et coloniale du Portugal. La prise de Ceuta sur la côte septentrionale de l'Afrique (1415), l'établissement des Portugais dans les îles récemment découvertes de Porto Santo (1418) et de Madère (1419), marquèrent les débuts de ce peuple dans la carrière brillante où il venait d'entrer. A l'avènement de Jean II (1481), la monarchie portugaise atteignit le comble de sa puissance. La découverte du cap de Bonne Espérance par Barthélemy Diaz eut lieu au commencement de son règne, pendant lequel le pape Alexandre VI, pour prévenir les conflits que menaçaient de faire naître les ambitions rivales de la Castille et du Portugal, traça la fameuse ligne de démarcation destinée à séparer les conquêtes de ces deux royaumes. Jean II mourut en 1495, sans laisser d'héritier direct. Le règne d'Emmanuel le Fortuné, son cousin et successeur, est vraiment l'âge d'or du Portugal. La découverte de la route maritime aux Indes par Vasco de Gama, en 1498, dirigea vers ces régions, nous l'avons déjà remarqué, l'esprit aventureux de ses compatriotes. Dès le commencement du XVIe siècle, François d'Almeida, premier vice-roi portugais dans l'Inde, fit la conquête de l'île de Ceylan, peu d'années après que Pedro Alvarez Cabral eut été poussé par un heureux hasard à la découverte du Brésil (1500). Le célèbre Alphonse d'Albuquerque, successeur d'Almeida (1508), fit de Goa l'entrepôt du

¹ *Études sur l'histoire des arts, Eustache le Sueur*, page 94. — La nouvelle génération, la nouvelle école dont parle M. Vitet, est celle des Carrache, école éclectique, dont la fécondité fut vite épuisée. Dès que le Dominiquin fut mort, dit encore M. Vitet, ou même dès la fin de sa vie, de 1630 à 1640, on vit la peinture italienne descendre à un état encore plus banal, encore plus routinier, s'il est possible, que dans la période qui précède l'apparition des Carrache. Leur sagesse modératrice, l'originalité sauvage de Caravage, la suavité du Guide, la conscience du Dominiquin n'avaient produit qu'un temps d'arrêt.

commerce avec les Moluques et le siège de son autorité dans l'Inde, dont, presque tous les princes reconnurent la suprématie du roi de Portugal.

L'Espagne était parvenue, par d'autres routes, à une puissance plus grande, encore. Déjà toutes les parties de la presque île formaient un seul tout ; et l'espace compris entre les Pyrénées, la Mer méditerranée, le Portugal et l'Océan, obéissaient au même maître. L'an 711 de Jésus-Christ (92 de l'hégire), Mousa, lieutenant du calife Walide, avait envahi l'Espagne avec des forces considérables ; la bataille de Xérès, où le roi Roderic trouva la mort, avait mis fin à la monarchie des Goths, et la Péninsule entière était passée sous le joug des Musulmans. Peu après cette conquête, la première dynastie des califes, celle des Omméiades, ayant été renversée du trône par les Abassides, un membre de la famille déchue parvint à se faire reconnaître calife à Cordoue (756), et opéra de la sorte le démembrement du grand empire des Arabes. Le califat de Cordoue fut lui-même démembré dans le XI^e siècle par suite de l'extinction de la dynastie des Omméiades : alors les lieutenants du prince s'érigèrent en rois dans les principales villes du midi et du centre de la Péninsule. Cependant une poignée de Goths s'était, lors du renversement de la monarchie, réfugiée dans les montagnes des Asturies ; là, dans une retraite presque inaccessible, ces restes de la race chrétienne parvinrent à se maintenir par une héroïque constance contre les efforts des conquérants. C'est le berceau du royaume de Léon, dont Alphonse I^{er} le Catholique peut être considéré comme le véritable fondateur ; car l'existence du prince Pélage est tout aussi douteuse que celle de Pharamond. Les divisions qui ne tardèrent pas à éclater parmi les états maures favorisèrent les progrès du nouveau royaume chrétien, dont il faut rapporter l'établissement définitif au milieu du VIII^e siècle. La délivrance de la patrie fut hâtée par des exploits chevaleresques, dont les célèbres romanceros nous ont conservé le souvenir. L'Espagne offrit, pour ainsi dire, à cette époque mémorable, un champ de bataille perpétuel, dont le terrain, disputé pied à pied, dut enfin rester, après une lutte de six siècles, aux anciens possesseurs du pays. Au commencement du XI^e siècle, il existait, outre le royaume de Léon, un comté de Castille, qui ne tarda pas à être érigé en royaume ; un comté de Barcelone qui relevait de la France, et un royaume de Navarre, dont le souverain, Don Sanche, dit le Grand, se trouva en mesure de réunir, en 1035, les diverses principautés espagnoles, à l'exception du comté de Barcelone. Suivant un usage alors consacré, il fit entre ses trois fils le partage de ses états : don Garcio l'ainé eut la Navarre, don Ramire l'Aragon, qui fut détaché de la Navarre pour former un royaume nouveau ; Castille et Léon échurent à Ferdinand I^{er}. De ces princes descendirent trois séries de rois qui gouvernèrent les royaumes chrétiens jusqu'à leur réunion totale au milieu du XV^e siècle, réunion fameuse, qui constitua définitivement la monarchie espagnole. Elle s'opéra en 1469 par le mariage de Ferdinand le Catholique, possesseur du trône d'Aragon, auquel avait été précédemment annexé le comté de Barcelone, avec Isabelle, héritière des royaumes de Castille et de Léon. Appuyé sur les forces de ces divers états, Ferdinand résolut de mettre fin à la domination mauresque en Espagne, qui, graduellement ruinée par ses prédécesseurs, ne se composait plus alors que du seul royaume de Grenade. Il consumma en effet cette grande entreprise en 1492, et prononça l'expulsion des Maures du territoire de la Péninsule. Enfin, ayant dépossédé violemment, en 1512, Jean d'Albret du royaume de Navarre, l'Espagne, des Pyrénées au détroit de Gibraltar, se trouva réunie sous son sceptre. Tout concourait alors à favoriser la grandeur de cette puissance : le génie de Colomb l'avait dotée d'un nouveau

monde, celui de Charles-Quint allait lui assurer la prépondérance politique sur l'ancien.

La France, encore plus favorisée par la nature que l'Espagne, avait grandi surtout par le développement intérieur de ses forces. Ce beau royaume, baigné par deux mers, adossé aux Pyrénées, au Jura et aux Alpes, coupé dans tous les sens par une multitude de fleuves et de rivières navigables, produisant tous les objets de nécessité et tous les agréments de la vie, avait atteint, sous Charles VII et sous Louis XI, un haut degré de tranquillité et d'ordre légal. Après une guerre de vingt-cinq ans, il ne restait plus aux Anglais, dans tout le royaume, que Calais. La mort de Henri V, enlevé à la fleur de l'âge et au sein de ses triomphes, celle de son frère le duc de Bedford ; l'enthousiasme de Jeanne d'Arc, qui, de son âme pure, simple, héroïque, se répandit dans tous les cœurs français, et produisit des effets qui parurent avec raison, dit M. Ancillon, autant de miracles ; les guerres civiles de l'Angleterre qui firent perdre à cette nation ses conquêtes et sa gloire ; la paix d'Arras qui priva les Anglais du secours de Philippe le Bon, leur plus fidèle allié ; toutes ces causes réunies avaient délivré la France du joug de l'étranger. Charles VII eut d'autant plus de facilité à rétablir l'ordre, que tout le monde était las du désordre, qui avait duré près d'un siècle. C'est lui qui institua les compagnies d'ordonnance ; il laissa à son fils un royaume tranquille et en voie d'agrandissement. Louis XI recueillit les fruits de la sagesse et de la bonté de Charles VII. La couronne fit, sous le règne de ce prince, des acquisitions qui accrurent considérablement sa puissance. Par la mort de son frère, Louis XI entra en possession de la Guyenne ; celle de Charles le Téméraire le rendit maître de la Bourgogne ; l'Anjou, le Maine, la Provence furent réunis au reste de ses états à l'extinction de la maison d'Anjou (1481). Ce roi dirigea toute son attention sur les moyens d'affermir à l'intérieur l'autorité royale. Il abaissa les grands et força les têtes les plus superbes à plier sous le sceptre ; mais il employa trop souvent des moyens indignes d'un roi. Administrateur habile, il soumit les corps de métiers à des règlements uniformes, fonda des parlements et établit l'inamovibilité des offices de judicature. A l'intérieur, deux événements importants signalent le règne de Charles %III : la tenue des états de Tours, convoqués dans les règles, composés d'après les vrais principes de la constitution française, et la réunion de la Bretagne à la France par le mariage du jeune roi avec princesse Anne, fille et unique héritière du dernier duc. La France était si puissante en ce moment que Charles VIII se crut appelé à conquérir l'empire du monde. Il marcha sur Constantinople, se proposant chemin faisant de soumettre l'Italie à ses armes ; mais ces expéditions militaires, qui lui donnèrent à Fornoue la gloire d'un triomphe éclatant, restèrent sans résultats politiques. Louis XII, après lui, créa un parlement en Normandie et un autre en Provence ; diminua la taille, régla avec sagesse, par sa célèbre ordonnance sur les cours de justice, la durée des procès, le nombre des instances, les frais de la procédure, et fixa les moyens de s'assurer de la capacité des juges par des examens sévères. Plus tard il tourna, comme Charles VIII, ses vues sur l'Italie. Après de longues alternatives de désastres et de victoires, il fut contraint de renoncer à ses projets de conquêtes. Affaibli, mais non épuisé par ses derniers revers, la France allait suivre bientôt encore une fois, à travers les défilés des Alpes, un nouveau roi, célèbre par ses démêlés avec Charles-Quint, et que son amour des aventures a fait nommer le dernier des chevaliers.

L'Allemagne, vers la fin du XVe siècle, n'était qu'une association de souverains indépendants et de villes libres, qui respectaient dans l'empereur plutôt un chef tutélaire qu'un véritable maître. Cet ordre de choses était né au milieu des

orages qu'excitèrent, dans les XI^e, XII^e et XIII^e siècles, les luttes des papes et des empereurs, et les expéditions continuelles des Hohenstauffen en Italie. Les officiers de l'empire, en Allemagne, profitèrent des circonstances pour usurper insensiblement les droits de souveraineté. Les empereurs n'acquirent pas l'Italie, et perdirent l'Allemagne. Là, plus encore que dans les autres contrées de l'Europe, il n'y avait, avant le XV^e siècle, ni ordre public, ni police générale ; on y voyait un défaut total de puissance, de concert et d'unité. Charles IV, de la maison de Luxembourg (1347), avait voulu remédier au mal, en donnant à l'Allemagne des lois écrites. La fameuse bulle d'or (1356), qui, jusqu'à la dissolution de l'empire, a été regardée comme la base du droit public germanique, ne régla que la forme, le lieu, le mode de l'élection de l'empereur, et les cérémonies du couronnement. La maison de Habsbourg occupait de nouveau le trône impérial (1439). Cette maison illustre devait sa gloire à l'heureux et sage Rodolphe, élu empereur après un long interrègne (1273). La couronne impériale n'avait pas, à cette époque, été fixée dans sa famille, mais il avait acquis l'Autriche et des droits éventuels sur la Bohême. Après lui, les princes de sa maison ne perdirent jamais de vue le plan primitif du fondateur de leur puissance, celui de former en Allemagne une grande masse d'états héréditaires, qui pût fixer l'empire dans leur maison, et en faire plus qu'un vain titre. Frédéric III, successeur d'Albert II, avait porté la couronne impériale pendant cinquante trois ans, sans gloire, sans éclat et sans utilité pour l'Allemagne. Maximilien, son fils et son successeur, avait fait entrer dans la maison d'Autriche, par son mariage avec la duchesse Marie, la riche succession de Bourgogne. Doué d'une certaine facilité d'esprit qui lui faisait tout saisir avec chaleur, et dépourvu de cette force de caractère qui ne permet pas d'abandonner facilement ce qu'on a une fois voulu, avide de projets et dénué de moyens pour les exécuter, toujours magnifique et toujours pauvre, également susceptible d'enthousiasme et de découragement, Maximilien était plutôt un homme aimable et brillant qu'un grand homme. Cependant, ajoute M. Ancillon, après avoir tracé de lui ce portrait, l'Allemagne lui doit beaucoup, et il peut être regardé comme le créateur de l'ordre légal dans l'empire germanique. A la diète de Worms (1498), on publia la célèbre paix du pays, qui devait mettre fin au règne de la force, et faire cesser l'état de guerre permanente, où se trouvaient les seigneurs et les villes, les souverains et les sujets. La diète de Worms créa la chambre impériale, pour décider tous les différends qui s'élèveraient entre les états de l'Allemagne. On chargea les états eux-mêmes de l'exécution des sentences, et l'empire fut partagé en cercles pour faciliter cette opération. Cette organisation, dit l'auteur cité, qui tendait à établir pour les membres du corps politique une espèce d'ordre social, pure dans son principe, admirable dans la théorie, difficile dans l'application, fut toujours un essai imparfait dont les états considérables se jouèrent, que les faibles respectèrent quelquefois, et qu'eux-mêmes cessèrent de craindre, du moment où il exista en Allemagne plusieurs états assez puissants pour appuyer au besoin leur résistance illégale.

Entre le Rhin, le Jura et les Alpes existait cette république fédérative, qui s'était naguère couverte de gloire en triomphant des forces du dernier duc de Bourgogne. Les pâtres robustes et pauvres qui l'avaient formée, habitaient, depuis les temps les plus reculés, les vallées arrosées par le Rhin, la Reuss, la Limmat, l'Aar et le Rhône. Leur pauvreté même les avaient défendus contre le joug de leurs voisins, au milieu de ces montagnes menaçantes et couvertes de glaces éternelles. Après l'expulsion des avoyés autrichiens ; qui avaient abusé d'un protectorat accepté par ces braves montagnards pour les traiter comme les

serfs de l'Allemagne, les cantons d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald s'étaient 'promis solennellement une garantie réciproque de leur constitution et de leur indépendance¹. Ce fut l'origine de la ligue helvétique (1318). L'exemple de ces trois cantons fut suivi, et, au bout de peu d'années, Lucerne, Zurich, Glaris, Berne, furent admis dans la confédération (1332-1353). Les constitutions particulières de chacun de ces cantons présentaient de notables différences ; nées des circonstances et des besoins des localités, elles leur étaient singulièrement appropriées. Après les victoires remportées sur Charles le Téméraire, Schaffouse, Soleure, Fribourg, Bâle étaient entrés dans la ligue. Louis XI, qui avait éprouvé et admiré (1444) la valeur des Suisses, aima mieux être leur allié que leur ennemi, et conclut avec eux un traité de subsides. Tous les souverains de l'Europe briguaient leur alliance. Leur infanterie passait pour invincible ; mais le butin immense qu'ils avaient recueilli de la défaite des Bourguignons leur avait révélé de nouveaux besoins, et la soif de l'or menaçait d'infecter leur simplicité des mœurs. Les princes de la Haute-Italie se préparaient à prendre la valeur helvétique à la solde de leurs passions, et les Suisses, passant les Alpes, devaient bientôt abreuver de leur sang les plaines de la Lombardie.

L'Italie, isolée dans ses limites naturelles, séparée par la mer et par de très hautes montagnes du reste de l'Europe, semble être appelée à former une grande et puissante nation ; mais elle a, dans sa configuration géographique, un vice capital que l'on peut considérer comme la cause des malheurs qu'elle a essuyés et du morcellement de ce beau pays en plusieurs monarchies ou républiques indépendantes : sa longueur est sans proportion avec sa largeur. Si l'Italie eût été bornée par le mont Vélino, c'est à dire, à peu près à la hauteur de Rome, et que toute la partie du terrain entre le mont Vélino et la mer d'Ionie, y compris la Sicile, eût été jetée entre la Sardaigne, la Corse, Gènes et la Toscane, elle eût eu un centre, près de tous les points de la circonférence ; elle eût eu unité de rivières, de climats et d'intérêts locaux. Mais, d'un côté, les trois grandes îles, qui sont un tiers de sa surface, ont des intérêts, des positions, et sont dans des circonstances isolées ; d'un autre côté, cette partie de la péninsule, au sud du mont Vélino, et qui forme le royaume de Naples, est étrangère aux intérêts, au climat, aux besoins de toute la vallée du Pô². Ce jugement. du captif de Sainte-Hélène est confirmé par l'histoire. Après la mort de Charlemagne, l'Italie n'avait point tardé à former un royaume particulier, auquel, en 843, fut jointe la couronne impériale. Cette couronne continua à être portée par un Carlovingien ; cependant, après la déposition de Charles le Gros en 828, des princes italiens — Bérenger, Gui, etc. — essayèrent d'être soit empereurs, soit rois d'Italie, soit l'un et l'autre à la fois. Après l'extinction des Carlovingiens d'Allemagne (911), ces princes restèrent indépendants ; mais Othon Ier, en 962, rétablit la souveraineté de l'Allemagne sur l'Italie septentrionale ; ses successeurs tentèrent même de conquérir l'Italie du sud. Grégoire VII rétablit la papauté dans son indépendance vers la fin du XIe siècle. Dans le même temps, les Normands s'établirent dans l'Italie méridionale, ravie aux empereurs d'Orient et aux Lombards de Bénévent, et préparèrent la création du royaume des Deux-Sicules, qui fut constitué, dès 1131, en faveur de Roger Ier, comme fief du Saint-Siège. Bientôt éclate la guerre des Guelfes et des Gibelins d'Italie (1161-1268). Les Guelfes l'emportent, les Allemands sont expulsés d'Italie, les villes lombardes

¹ Voir notre *Histoire*, tome VII, pages 588-589.

² *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon*, tom. III.

et toscanes qui se sont érigées en républiques, n'ont plus à craindre de maître de l'autre côté des Alpes ; mais alors presque toutes ont des tyrans indigènes. Cependant peu à peu, au milieu de révolutions violentes, le destin de l'Italie s'asseoit. Le royaume des Deux-Siciles s'est séparé en 1282, à la suite des *Vêpres siciliennes*, en deux royaumes — Naples et Sicile —, que régissent deux dynasties rivales, et cet état de choses durera jusqu'en 1435. Milan, aux mains des Visconti (1277-1447) et des Sforce (1447-1535), est devenue la métropole d'un vaste duché. La maison de Savoie, descendante d'Humbert, qui vivait au commencement du XI^e siècle, s'est élevée lentement au rang d'une puissance respectable. C'était au sein des Hautes-Alpes que les princes habiles sortis de cette maison avaient jeté les fondements de leur grandeur. De simples comtes de Maurienne, ils étaient devenus souverains de la Savoie, du Piémont et de Nice. Venise avait, acquis, dans le XV^e siècle, une grande étendue de territoire. Sortie du sein des eaux, le commerce maritime avait créé la fortune de cette république. Les croisades, en augmentant les richesses, accrurent la disproportion des fortunes et le crédit de la haute bourgeoisie. Le doge Pierre Gradenigo convertit le gouvernement représentatif en aristocratie héréditaire. A l'époque où nous sommes, Venise dominait des bords de la mer Adriatique aux rives de l'Adda. Ses nombreuses flottes sillonnaient les mers et avaient résisté longtemps avec succès aux Ottomans ; ses arsenaux étaient bien fournis ; le commerce y faisait abonder le numéraire. Cependant le moment n'était pas éloigné où elle allait déchoir de ce haut degré d'élévation. Gènes avait triomphé de Pise, après de longues et sanglantes guerres (1298) ; mais ses succès ayant excité la jalousie de Venise, elle avait à son tour succombé sous les armes de cette puissante république. Le commerce occasionnait les divisions ; puis, les formes trop démocratiques de son gouvernement avaient toujours été un principe de fermentation et de troubles. A cette époque, elle avait acheté le repos au prix de l'indépendance, et reconnaissait l'autorité des ducs de Milan. La maison d'Este régnait à Ferrare, les Gonzague à Mantoue ; Florence, devenue l'état principal de la Toscane, obéissait aux Médicis. Les papes, après soixante-dix ans d'exil dans Avignon (1309-1378), avaient repris pied en Italie. Jules II (1503-1513), pontife trop belliqueux, mais âme noble¹ et grand caractère², faisait tous ses efforts pour achever d'affranchir l'Italie du joug des étrangers, et particulièrement des Français ; il ne devait y réussir qu'imparfaitement.

L'Europe chrétienne suivait en ce moment d'un œil inquiet les entreprises des Turcs, et s'alarmait de leurs progrès. Déjà la Grèce et les îles qui la séparent de l'Asie obéissaient à ces barbares. Les Vénitiens avaient perdu l'île de Négrepont. Les chevaliers de Saint-Jean soutenaient seuls l'effort des armes ottomanes, et, sous les ordres de l'immortel d'Aubusson³, arrêtaient encore pour quelque temps le torrent dévastateur. La Hongrie, déjà menacée, craignait d'être envahie. Les Madgyars, peuple d'origine finnoise, étaient entrés en Hongrie vers 894 ; Arpad, fils d'Almus, les conduisait. Ses successeurs embrassèrent le christianisme. Étienne I^{er}, dit le Saint, prit le titre de roi l'an 1000. Ce prince soumit complètement les Slaves et les Bulgares ; la Hongrie lui dut la plupart de ses institutions sociales. La dynastie des Arpades finit en 1301 ; après eux, la

¹ Ranke.

² Léo, *Histoire d'Italie*, tome V.

³ Pierre d'Aubusson, né dans la Marche (Département de la Creuse et de la Haute-Vienne) en 1423, fut élu grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1476. Il soutint en 1480 ce fameux siège de Rhodes, auquel Mahomet II employa cent mille hommes, et que les Ottomans furent obligés de lever après une perte considérable.

couronne devint élective. Le célèbre Jean Hunyade, régent du royaume sous Ladislas V, battit partout les Turcs (1438-1457). Le fils d'Hunyade, Mathias Corvin, succéda à Ladislas, et se montra digne de son père. La Pologne, la Bohême, l'empire ottoman sentirent tour à tour la vigueur de son bras. Corvin joignit les talents du souverain à l'habileté d'un grand capitaine. Il assura par sa sévérité la tranquillité publique, et favorisa la culture des lettres en fondant une université à Presbourg, et une bibliothèque renommée à Bude. Sa mort fut une perte irréparable pour la Hongrie (1490). Wladislas II, roi de Bohême, élu après la mort de Mathias, et Louis II, son successeur, ne purent arrêter les Turcs. Le dernier allait périr bientôt à la bataille de Mohacs (1526).

La Bohême avait été désolée longtemps par des discordes et des guerres intestines. Les habitants de la Bohême sont de race slave ; ils se nomment en leur langue *Czecks*, qu'il faut prononcer Tchèques, et ont un idiome particulier. Le christianisme s'introduisit parmi eux au VIII^e siècle. Les Tchèques avaient formé divers états qui furent réunis à cette époque sous un chef unique, nommé Croc ou Crac. Sa descendance ne s'éteignit qu'en 1306. Le royaume passa à la maison de Luxembourg, qui lui donna quatre rois (1309-1437). Sous le règne de Wenceslas IV, Jean Huss et ses disciples répandirent en Bohême et dans les pays voisins des nouveautés religieuses, qui y allumèrent les feux de la guerre civile. Cette guerre désola la Bohême pendant plus de seize ans. Les Hussites, sous la conduite de Ziska, triomphèrent de toutes les forces de l'empire, et portèrent au loin le ravage et la terreur. Au moment où nous sommes, la Bohême, à peine pacifiée, obéissait à un prince polonais de la maison de Jagellon, Ladislas II (1471-1516).

La Pologne avait été occupée, au VI^e et au VII^e siècle, par des tribus slaves connues sous le nom de *Lettones* et de *Lèches*. Ces tribus furent réunies plus tard sous le nom de *Polènes* ou Polonais, c'est à dire, Slaves de la plaine. Ce ne fut guères qu'au VIII^e siècle que la Pologne commença à former un état unique et à part. A dater de l'an 842, elle fut gouvernée par des ducs particuliers, du nom de Piast, qui prirent le titre de roi sous Boleslas I^{er}, au commencement du XI^e siècle. Le christianisme y avait été introduit par Miécislas I^{er}, vers 965. Avec Casimir III finit la ligne aînée des Piast ; Louis I^{er}, dit le Grand, son gendre, réunit la Hongrie à la Pologne (1370). Mais après lui, ses deux filles Hedwige et Marie se virent réduites chacune à l'une des deux couronnes. Hedwige, à qui était échue la Pologne, amena la réunion de ce royaume et de la Lithuanie en s'unissant au grand duc Jagellon (1386), qui se convertit et prit le nom de Wladislas I^{er}. Cette réunion aida beaucoup à la grandeur de la Pologne ; elle en doublait le territoire. La période des Jagellon (1386-1572) fut, avec les quarante-cinq années qui la précédèrent, la plus belle de la Pologne. Dans cet intervalle, les Polonais donnèrent des rois à la Bohême et à la Hongrie, et conquièrent, sur les chevaliers de l'ordre teutonique, la Prusse occidentale. Déchu de sa splendeur, cet ordre avait été, de plus, obligé de prêter hommage à la Pologne, et de reconnaître tenir d'elle, à titre de fiefs, les provinces qu'elle lui laissait. Après la chute de l'empire grec, les Polonais avaient résisté glorieusement aux tentatives des Turcs, leurs nouveaux voisins du sud. Malheureusement une féodalité excessive acquérait de plus en plus de force dans le pays ; une noblesse nombreuse et opulente y exerçait tous les droits de la souveraineté.

La Russie sortait à peine de l'ignorance et de la barbarie. Cette vaste contrée avait été peuplée primitivement par les Slaves. Dans les derniers temps de l'empire romain, la Russie méridionale fut, pendant des siècles, le passage de tous les barbares de l'est, et un théâtre de fluctuations perpétuelles. Les Goths,

les _Huns, les Alains, les Bulgares, d'autres encore, s'y établirent et en furent chassés successivement. Enfin, en 862, parurent des chefs *Varègues* ou normands, dont un seul, Rurik, fonda un état durable. Il régna à Novogorod ; sa postérité s'étendit rapidement sur une partie de la Russie méridionale et de la Gallicie, s'établit à Kiev, fit trembler Constantinople, et s'éleva à un très haut point de prospérité sous Wladimir le Grand, qui introduisit le christianisme parmi les Russes en 988, et sous Jaroslav Ier. Le grand mouvement imprimé aux Tartares mongols par Gengis-Khan (1238) s'était communiqué aux peuples voisins, et s'était étendu jusqu'aux provinces occupées par les Russes. Les principautés de Kiev, de Wladimir, de Moscou avaient pris naissance. Enfin Ivan III, le Grand, réunit sous un même sceptre ces états séparés, et on peut le considérer comme le fondateur de l'empire de Russie (1462-1505). Après une guerre longue et sanglante, il avait subjugué Novogorod, devenu sous la protection de la Pologne une espèce de république commerçante, et ajouté Kasan à ses nombreuses provinces.

La Suède, la Norvège et le Danemark avaient été fondus en un seul état par la célèbre union de Calmar en 1397. Mais cette union ne fut guère que nominale. Après avoir été plusieurs fois rompue de fait, elle devait l'être pour toujours, en 1523, à la suite de la révolte de Gustave Wasa contre Christian II de Danemark. La maison d'Oldenbourg régnait dans ce dernier pays depuis le milieu du XVe siècle ; la Suède était indépendante sous des administrateurs, dont le plus remarquable fut Sténon Sture (1471-1503), qui jeta les fondements de l'université d'Upsal et introduisit l'imprimerie dans cette partie du nord ; la Norvège suivait les destinées du Danemark, dont elle n'a été séparée que dans ces derniers temps.

L'Angleterre se remettait lentement, sous Henri VII, des malheurs et des agitations sanglantes, dont elle avait été récemment le théâtre. Cette île célèbre, l'*Albion* des premiers habitants, la *Britannia major* des Romains, doit son nom actuel aux Anglo-Saxons, c'est à dire, aux peuples germaniques qui l'envahirent en partie au Ve siècle de notre ère. Ils y fondèrent sept petits états — *heptarchia anglo-saxonica*. Les chefs de ces états restèrent unis : ils tenaient des assemblées générales, où ils traitaient les affaires qui concernaient la nation entière. Les Bretons, refoulés par eux, s'étaient retirés dans la Cambrie, aujourd'hui le pays de Galles, et dans le Cornouailles. Vers la fin du VIe siècle, la religion chrétienne fut introduite dans Pile, sous les auspices de saint Grégoire le Grand, par le moine Augustin et ses compagnons, et commença à adoucir le caractère encore sauvage des habitants. L'établissement du denier de saint Pierre remonte à cette époque. En 827, Egbert le Grand, roi de Westsex, réunit l'Angleterre entière sous sa domination. Ses successeurs n'avaient pas ses qualités guerrières, et pour se débarrasser des Danois, c'est ainsi qu'on appelait les Normands en Angleterre, ils furent obligés de leur payer un tribut annuel — *danegeld*. Alfred le Grand réveilla le courage de la nation, attaqua les Danois, les dispersa et maintint l'indépendance de son royaume. Sa mort, en 900, livra l'Angleterre à ses ennemis, et elle ne rentra en possession d'elle - même qu'en 1048. Le prince anglo-saxon Édouard le Confesseur monta alors sur le trône, et publia une collection des lois des Saxons et des Danois, que l'on appela le droit commun — *common law*. Après la mort d'Édouard, décédé sans postérité la nation reconnut pour roi Harold, fils du comte Godwin, le seigneur le plus puissant du pays. Mais Guillaume, duc de Normandie, qui fondait ses droits à la couronne sur le testament d'Édouard, débarqua en Angleterre avec soixante mille hommes, et devint maître du royaume par la bataille décisive de Hastings,

du 14 octobre 1066, où Harold fut tué. Guillaume se conduisit en conquérant. Toutes les charges importantes furent réservées à ses compatriotes ; le système féodal, jusqu'alors inconnu en Angleterre, y fut introduit ; des taxes onéreuses pesèrent sur le peuple conquis. La race normande fut remplacée en 1154 par les Plantagenets, comtes d'Anjou, issus par les femmes de la dynastie précédente. En 1199, Jean sans Terre succéda à son frère Richard, Cœur de Lion ; dans une guerre avec la France, il perdit la Normandie et d'autres provinces. Mécontents de son gouvernement, la noblesse et le clergé se soulevèrent contre lui, et, en 1215, il fut obligé d'octroyer à ses sujets la grande charte — *magna charta* —, base fondamentale des franchises des trois ordres et de la liberté de tous les citoyens. C'est sous son successeur, Henri III, que fut réunie pour la première fois, en 1265, la chambre du parlement, dite des communes. Édouard III (1327-1377) conquiert une grande partie de la France, au trône de laquelle il faisait valoir des prétentions fondées sur sa descendance en droite ligne, mais par les femmes, des derniers Capétiens. Il prit alors le titre de roi de France, que ses successeurs ont porté jusqu'en 1801. Ces conquêtes, fruits de guerres auxquelles nous ne sommes pas restés-étrangers, furent ensuite en grande partie perdues, déjà du vivant d'Édouard, et surtout sous son petit-fils Richard II. Ce Richard, fils du fameux prince noir, gouverné par des favoris, entra en lutte avec la nation, déjà plus puissante que le roi ; il perdit le trône et mourut prisonnier en 1399. L'élévation de Henri IV, qui avait pour père le duc de Lancastre, troisième fils d'Édouard III, fut la première origine de la querelle sanglante, qui se perpétua, durant un siècle, entre les deux familles de Lancastre et d'York. On la désigne sous le nom de *guerre des deux Roses*, ou entre la *Rose blanche* et la *Rose rouge*. Ces dissensions paralysèrent les efforts des armes anglaises, qui victorieuses à Azincourt et maîtresses de Paris, avaient déjà conquis la moitié de la France. La minorité de Henri VI (1421) et ses moyens bornés favorisèrent les prétentions de la maison d'York, et cette dernière monta sur le trône et en descendit à plusieurs reprises. Enfin Henri VII, comte de Richmond de la maison de Lancastre, s'empara du trône d'Angleterre, et concilia par son mariage avec Élisabeth, héritière de la maison d'York, l'intérêt des deux familles, dont presque tous les autres membres avaient péri dans les combats ou sur l'échafaud. Avec lui commença la dynastie des Tudor, qui devait finir avec une autre Élisabeth en 1603. Henri VII (1485-1509), que ses contemporains ont appelé le *Salomon du Nord*, ramena la sûreté générale, et avec elle l'agriculture et les arts mécaniques. Les lois avaient repris leur empire au point que Commines, envoyé en Angleterre pour des négociations importantes, dit dans ses Mémoires : *A mon gré, de tous les états du monde, l'Angleterre est la contrée où la chose publique est le mieux administrée, et le peuple le moins opprimé.*

L'Irlande conquise, ou plutôt envahie, sous Henri II (1177), restait soumise aux rois d'Angleterre, mais leur autorité y était incertaine et précaire. Ils ne s'étaient guère fait connaître à ce malheureux peuple que par des actes de violence et de terreur. Déjà plusieurs efforts inutiles avaient été tentés par les Irlandais pour secouer ce joug tyrannique ; mais leur refus d'accéder à la prétendue réforme introduite en Angleterre par Henri VIII devait attirer sur eux de nouvelles persécutions.

Depuis que l'antique race des rois d'Écosse s'était éteinte à la mort d'Alexandre III, en 1286, ce pays avait été agité pendant presque tout un siècle par des révolutions répétées. Les Bruce, les Bailleul se disputaient la couronne. Ces derniers finirent par triompher (1370). Pendant ces querelles intérieures,

l'Angleterre tenta plusieurs fois de réunir l'Écosse à son territoire, mais la victoire de Robert Bruce à Bannockburn (1314) la contraignit à différer l'exécution de ses projets. Jacques Stuart, premier du nom, essaya de mettre un frein au pouvoir et à l'orgueil des grands barons, mais il fut assassiné par eux (1437). Jacques II, son fils (1437-1460), continua avec succès l'œuvre de son père, mais Jacques III, qui lui succéda, ne réussit qu'à exciter un soulèvement général, dans lequel il fut vaincu et tué (1488). Au moment où nous sommes, Jacques IV, dont le mariage avec Marguerite, fille de Henri VII, devait avoir pour résultat la réunion de la couronne d'Écosse à celle d'Angleterre, occupait ce trône si souvent ensanglanté et toujours mal affermi. Ce prince améliora les lois, le gouvernement et la condition des classes inférieures.

Le caractère politique de l'époque qui va s'ouvrir commence donc à se dessiner sous ses traits généraux. La lutte des souverains avec leurs vassaux et avec les communes se trouve à peu près vidée au profit des premiers. On voit poindre celle de peuple à peuple, de gouvernement à gouvernement. Le morcellement féodal et municipal va être remplacé par deux ou trois grands états, que les autres suivront comme autant de satellites. Le peuple, désormais adonné exclusivement à l'industrie, n'excitera plus aussi souvent ces commotions intérieures qui rendent si dramatique l'histoire de l'antiquité et du moyen âge ; les affaires seront concentrées entre les mains des princes et des ministres, et il en résultera une politique de cabinet inconnue jusqu'alors.

CHAPITRE II

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE CHARLES-QUINT JUSQU'À LA FIN DE LA MINORITÉ DE CE PRINCE

La nouvelle de la mort de Philippe le Beau avait fait une profonde sensation en Belgique. Le lieutenant général n'eut rien de plus empressé que de convoquer les états généraux. Ils se réunirent à Malines le 15 octobre 1506. Dans la séance solennelle, qui se tint le 18 en présence du jeune archiduc, le grand chancelier, Thomas de Plaine, les requit de pourvoir à la tutelle des enfants du feu roi et aux intérêts du pays. Puis on procéda à l'ouverture du testament de Philippe, qui partageait entre ses deux fils tous ses états et seigneuries, à charge par eux de payer à chacune de leurs sœurs la somme de deux cent mille écus d'or¹. Après la

¹ Le dimanche XVIIIe du mois d'octobre, les estas se tindrent en la salle de la court à Malines, à huit heures du matin, présent monsieur l'archiduc, messieurs du sang, de l'ordre et du conseil, auxquelz estas monsieur le chancelier déclara et exposa ce qu'il s'enssieu : — Assavoir qu'il avoit à dire aux estas quelque chose, mais non comme chancelier, pour ce que sa commission estoit espirée, mais pour ce qu'il avoit esté chargé ce faire et qu'il estoit tenu obéir à Monsieur. Ce fait, commencha proposer le partement du feu roy, pour aller en Espagne pour les grandz biens quy luy estoient escheus, disant que nul ne luy avoit conseillé faire ledit voiaige ; mais par magnanimité, soy-meisme, craindant estre réputé lasche, s'y estoit conciud. — Résuma les grands dangiers, périlz et fortunes qu'il avoit eu sur la mer, et comment, au moyen d'iceulx, il avoit esté contrains aller en Engleterre. — Comment, audit pays, il avoit, par le roy et ses subgets, esté recœuilli et festoyé. — Comment depuis il s'estoit remis sur mer, thiré et arrivé en Espagne, où il avoit pareillement esté receu, tenu à roy et seigneur des pays, et en effect tout obéy, de jour en jour aucumentant en prospérité, jusques le XIXe jour de septembre dernier, que une fiebvre continue l'avoit prins, depuis redoublé en double tierche, laquelle luy avoit causé la mort. — En parlant de laquelle mort feist plusieurs regretz, en remontrant le mal qu'elle causoit, les grandz dangiers et inconveniens quy porroient enssieuvir. En considérant laquelle mort, attendu son josne eage, que c'estoit en fleur de jovene un sy grand prince quy estoit apparant estre le plus grand persannaige du monde, ce luy causoit en son cœur une perplexité quy entre Senssualité et Raison luy causoit ung débat et controversie, en tel sorte, que Senssualité se plaindoit d'icelle mort et des maulx qu'elle causoit, et sembloit qu'elle luy faisoit tort de ainsy le avoir précipité en sa vie et sy soudainement. Et Raison respondoit que en ce estoit démontré la vertu et puissance de Dieu, quy estoit aussy bien sur les roix et princes que sur les mendres ; que Dieu luy avoit fait une grand grâce, en tant qu'il n'estoit terminé au péril qu'il avoit eu sur la mer, mais estoit terminé testat et vray filz de sainte église, ayant fait ses ordonnances, et sy avoit laissié de belle génération et lignie. Ne restoit que deux choses, l'une principale et première, de prier Dieu, eust pitié de son âme, et la vœuille colioquier en son paradis, dont il admonestoit ung chacun prier, et au surplus remettroit le reste au père prédicateur qui le jour de son obsecque, en feroit la prédication. L'autre estoit de mettre ordre et provision à Mess. ses enfans et leurs pays.

lecture de cet acte, le scel de la chancellerie fut brisé, et l'assemblée entra en délibération. Le roi n'avait pas pourvu à la tutelle de ses enfants. Il fut résolu de les confier provisoirement à la garde de madame de Ravenstein. On arrêta ensuite que les officiers de justice et les receveurs du domaine resteraient en fonctions jusqu'à la Chandeleur prochaine. Ces résolutions furent prises sur la proposition des députés du Brabant. En ce qui concernait la tutelle et la régence, l'accord s'établit plus difficilement. Les députés du Brabant avaient proposé d'offrir l'une et l'autre à l'empereur Maximilien. Mais les députés de la Flandre, et ceux de l'Artois, de Lille, Douai, et Orchies, les premiers mus sans doute par d'anciennes rancunes, les autres subissant l'influence de la France, voulaient se retirer, en alléguant qu'ils étaient sans instructions sur la matière ; ceux du Hainaut et de Namur s'abstinrent jusqu'à la fin. Les discussions se terminèrent seulement le 10 novembre. Les sires de Chièvres, de Berghes et de la Roche, le chancelier du Brabant, des députés des quatre chefs-villes brabançonnnes et de Malines, furent envoyés à Maximilien pour le prier de se charger du soin de ses petits enfants et du gouvernement du pays. Des ambassades furent aussi envoyées aux rois de France et d'Angleterre, au duc de Lorraine et aux principaux princes voisins, pour tâcher de se maintenir en paix et en amitié avec eux.

Dans ces premiers moments, du reste, toutes ces puissances montrèrent les meilleurs sentiments. Louis XII, le premier, écrivit au lieutenant général : *Si aucune chose y a en quoy vous avez besoin de mon ayde, faites-le moy savoir : je m'y employerai de bon cœur.* Et, joignant les faits aux paroles, il ordonna au duc de Gueldre et au sire de Sedan de déposer les armes, *cognoissant clerement que les affaires de ses cousins ne requeroient point la guerre.* Il accorda aux seigneurs qui avaient suivi Philippe en Espagne le libre passage par la France pour leur retour dans les Pays-Bas. Enfin, dans ses lettres de condoléance à Marguerite d'Autriche, le cardinal d'Amboise déclara que son maître était prêt à traiter les enfants du feu roi comme ses propres enfants. Henri VII, de son côté, écrivit au sire de Chièvres qu'il avait appris la mort du roi de Castille avec une douleur aussi grande que *s'il eust esté son propre et naturel fils.* Il engageait le lieutenant général et les états à se tenir en bonne union et pacification, à mettre la personne de leur jeune prince et de ses deux sœurs en bonne sûreté¹, et

— Avant de laquelle provision parler déclare qu'il sambloit estre expédient veoir le testament que à son partement il avoit fait, qui estoit clos et scellé, lequel il présenta, quy fut ouvert et leu par monsr l'audiencier. — Par lequel testament, quy fut fait à Meldebourg, en janvier Xc et V dernier, il avoit ordonné ses exécuteurs monsr le chancelier, monsr de Chièvres, de Ville, Lassau, monsr de Salubry, son confesseur, et monsr l'audiencier, à chascun desquelz il ordonne mil livres. — Avoit aussy ordonné, se en allant ou retournant il terminoit sur la mer en dechà, et la ducé de Bourgongne fust en ses mains, qu'il fust inhumé à Dijon avec les ducs de Bourgongne, ses prédécesseurs, sinon à Brughes avec sadite dame sa mère ; et se en Espagne, fust inhumé en Grenade avec la royne sa belle-mère, et y fondé une haulte messe à notte chascun jour et Lx mille basses messes. — Item a donné à ses filles chascun deux cens mil escus d'or â prendre sur ses pays. — Item à ses deux filz ses pays et seigneuries, aux charges que dessus. — Item volloit que la royne, sa femme, eust tal douaire que par son mariage ordonné luy avoit. — Item aux povres a donné XXX mil flourins. — Item à cent povres honnestes filles à marier a donné à chascune cent livres. — Ledit testament veu, fust apporté le seel de la chancellerie, quy, présent chascun, fut cassé et rompu. *Registres mémoriaux de Béthune*, aux archives de cette ville ; communication de M. Gachard, *Bulletins de la commission d'histoire*, 2e série, t. V, p. 107.

¹ Le jeune prince Ferdinand et sa troisième sœur Catherine étaient en Espagne.

semblablement les villes qui estoient sur les frontières, afin que aucun inconuenient ne leur advint et que surprises ne fussent. Quant à lui, il estoit bien délibéré de s'employer en toutes choses qui pourroient redonder à l'honneur, bien et seureté du fils de Philippe le Beau, comme s'il estoit yssu et procréé de son sang, et à la préservation et défense de lui et de ses pays. — Nous sommes assuré, ajoutait-il, que si la mort n'en avoit empesché feu notre bon fils, nos projets auroient déjà reçu leur exécution, et elle n'y sera point un obstacle, car nos intentions sont toujours les mesmes. Nous avons appris que les François, contrevenant à la promesse que nous a faite leur roy, sont puis naguères entrés dans le pays de Brabant, oïl ils ont pillé, bruslé, pris des prisonniers. A ceste cause, nous nous proposons de lui remonstrer la rompure de sa promesse, avec le regret et desplaisir que de ce en prenons. Nous escrivons aussi au roi des Romains et le exhortons de faire en toute haste sa venue et descente de pays d'en bas, et qu'il est bien requis et très nécessaire que ainsi fasse, vu la fortune advenue et les termes en quoy sont de présent les affaires de par delà et la guerre encommenchiée par les François¹. Enfin, Ferdinand, leur aïeul maternel, montrait l'intérêt le plus vif pour ses petits enfants².

On s'efforçait en Belgique à correspondre à ces bons sentiments, et à obtenir enfin une paix sérieuse. Dès qu'il avait vu Charles d'Egmont déposer les armes et ses auxiliaires rentrer en France, la sire de Chièvres s'était empressé d'abandonner le siège de Wageningen. Mais il était difficile de contenir les populations. Lorsque les habitants du Brabant et du pays de Namur virent se retirer, chargées de butin, ces bandes d'aventuriers qui avaient semé sur leur passage la ruine et l'incendie, ils se mirent sus pour les ruer jus, et il fallut user d'ordres rigoureux pour les retenir, dont il y eut grand murmure. Le lieutenant-général avait eu soin de renforcer les garnisons des villes voisines du passage de ces pillards. Lui-même et Maximilien comprenaient parfaitement la nécessité d'éviter tout ce qui pourrait servir de prétexte à de nouvelles hostilités. Ainsi le grand conseil ayant proposé de faire proclamer roi le jeune duc de Luxembourg, attendu l'incapacité de sa mère, l'empereur l'invita à suspendre toute résolution à ce sujet jusqu'à son arrivée dans les Pays-Bas, et l'on se borna à donner à Charles les titres de prince de Castille, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant.

Maximilien fit le meilleur accueil aux députés des états généraux ; il accepta la tutelle et la régence qu'ils lui offrirent, comme lui compétant et appartenant, par droit et raison, en sa qualité de grand-père et plus proche du sang. L'empereur paraissait disposé tout d'abord à remplir cette double charge par lui-même, et à se rendre de sa personne aux Pays-Bas. Mais la multiplicité des affaires, et surtout la situation de l'Italie où le menaçaient à la fois les Français et les Aragonais, le déterminèrent à se faire représenter par sa fille Marguerite. En conséquence, par lettres patentes du 18 mars 1507, il commit cette princesse comme la plus proche après lui, en qualité de gouvernante générale, avec plein pouvoir et autorité d'administrer tous les estats, pays et seigneuries de ses petits enfants, promettant en bonne foi, d'avoir et de tenir à toujours pour ferme, stable et agréable tout ce qui seroit fait et reçu par elle en son nom³. Par

¹ Lettre du roi d'Angleterre au Sr de Chièvres ; *Bulletins de la commission d'histoire*, 2e série, tome V, page 110.

² M. Henne, *Histoire de la Belgique sous le règne de Charles-Quint*, tome 1er, page 48.

³ Voici la teneur de ces pleins pouvoirs : Maximilien, etc. A toutz ceulx qui ces présentes lettres verront ou orront, salut. Comme à la très humble requeste et prière à nous faicte

par les députez des estas, etc., ayons accepté la tutelle, mainbournye et gouvernement de noz très chiers et très aymés enfans, Charles, archiduc d'Autriche, prince d'Espagne, etc., et de ses frères et sœurs, en tant que à chascun d'eulx en son endroit peult et pourroit cy-après compéter et appartenir ; et pour fere et accomplir les serrementz à icelle manbournye, tutelle et gouvernement appartenantz et accoustumez en telz cas et selon la coustume de nos dits pays et seigneuries de par delà, eussions faitz congréguer les estas des dits pays en nostre ville de Lovain, auxquelz havions espoir nous trouver personnellement, combien que, pour les très grantz et très nécessaires affaires à nous survenuz, lesquelz havons faitz déclarer et expouser à ceulx desdits estaz et autres, ne nous ait esté possible nous trouver à ladite journée personnellement, ainsi que le desirions, ains pour non laisser les dictz pays et subjectz d'iceulx despourveus et deconfortez, ayons auxdicts estas envoyez hault et puissant prince, nostre très chier et très aymé cousin, Guillaume, duc de Jullier et de Montz, et messire Sigismond Plouch, docteur en tous drois, doyen d'Envers, nostre conseiller, aveque povoir et procuration de jurer en nostre personne et sur nostre ame et conscience, aynsi que semblables mainbours et tuteurs ont accoustumé de jurer. Et semblablement ayons envoyé et commis haulte et puissante princesse, nostre très chière et très amée fille, Marguerite d'Autriche et de Bourgogne, duchesse de Savoye, aveque pleins povoirs et mandementz espécialz tant de recepvoir pour et au nom de nous des dits estas et de toutz nos dits pays et seigneuries de par delà, en général et particulier, et en telz lieuz ou lieu que mestier et besoing seroit, les seremantz des subjectz des dits pays, tielz que à nous, comme tuteur, mainbour et gouverneur desdits noz enfans, pays et seigneuries, compétent et appartiennent, doibvent et sont accoustumez de faire ; quant aussy pour après les ditz seremantz recespus en nostredit nom, durant nostre absence, havoir le régime, gouvernement et administration de noz dis enfans et pays de par delà. Et il soit que haions esté adverty cornant les dis de nos estas congréguez audit Lovain de un commun accord, considérant nos excuses et ernpeschemantz estre raisonnables, haient accordé de recepvoir nostredit serremant par nos dits procureurs ; et semblablement chascun d'eulx en leur endroit, fère leur seremant, pour et au nom de nous ès lieux accoustumez sellon la forme de leurs franchises et libertez, ès mains de nostre dite très chière et très amée fille, comme représentant nostre personne, la priant se vouloir personnellement transpourter es dits lieux accoustumez pour recevoir au nom de nous les dits seremantz des subjets, et pour fère jurer par nos dits députez et procureurs es dits lieux comme il appartient ; ce quelle ha accordé fère, haiant nostre dite fille agréable pour et en nostre absence et en nostre nom régir, gouverner et administrer nos dits enfans, ensemble les dits pays, terres et segneuries commant icelle à cui après nous est la plus proche et de droit mieulx il lui appartient et compète, sçavoir faisons que nous, toutes ces choses considérées, et nous confiant pleinement et entièrement d'icelle nostre dite fille touchant sa prudence et expérience, et désirant toutes les choses des dits pays, en nostre absence et au nom de nous, estre par elle conduictes, la commettons, ordonnons et de nouveau établissons nostre lieutenante générale et. gouverneresse et admistrresse des persones, corps et biens, terres, seigneuries et pays de nos dits enfans, autant que à chascun d'eulx touchent et compétent, avecq plein et entier povoyr et auctorité de faire, conclure, pourveoir et accomplir en toutes choses occurantes es dits pays durant nostre dite absence, pour et à nostre nom, tout aynsi que pourrions fère nous-mesures si nous y fussions en personne, tant en faitz de justice, de grâce et de finances, offices, bénéfiques, confirmations et franchises que autres quelconque, la mettant touttellement, durant nostre dite absence, en nostre lieu, et lui donant tout tel povoir que nous-mesmes havons, revotant toutz autres lieutenantz par nous es dits pays, et déclarant que elle seule puisse nostre dit povoir exercer. Et promettons en bonne foy d'havoir et tenir pour ferme, estable et agréable à tout jour mays tout ce que par nostre dite fille au nom de nous, ès choses dessus dites, sera faitz, et le confermer, ratifier et approuver, toutes et quantes fois qu'en serons requis sans jamais aller ou faire ne souffrir estre allé du faitz au contraire et en temoing, etc. *Correspondance de Maximilien et de Marguerite*, tome II, page 431.

d'autres lettres du même jour, il délégua le duc de Berg et de Juliers, le marquis de Bade, le prince d'Anhalt, et le conseiller de l'empire Sigismond Plong pour comparoitre avec sa fille devant les estats, à l'effet de prester, en son nom, les serments accoustumés, et de le représenter en tout ce qu'il auroit à faire, comme s'il estoit présent en personne.

Maximilien n'eût pu faire choix d'une personne plus habile, plus active et plus dévouée à ses intérêts et à ceux de ses petits enfants. Marguerite, dont il a été question plus d'une fois déjà en cette histoire, était née à Bruxelles le 10 janvier 1479. Elle n'avait pas encore deux ans lorsqu'elle fut fiancée à Charles, dauphin de France, fils du roi Louis XI. Le traité conclu à Arras le 23 décembre 1482 portait entre autres clauses qu'aussitôt la paix publiée ma dite damoiselle sera en toute diligence, sans mettre la chose en délai, amenée en ceste ville de Franchise, alias Arras, et mise et délaissée ès mains de monsieur de Beaujeu ou autre prince du sang commis de par le roy, et la fera le roy garder, nourrir et entretenir comme sa fille primogénie, épouse de mondit seigneur le dauphin. Marguerite emmenée en France, fut confiée à madame de Secret, sa dame d'honneur, qui l'éleva en toute bonté et vertu, au témoignage d'Olivier de la Marche. Elle fut, aussi longtemps qu'elle séjourna en France, bien et honorablement traitée. Quoique le contrat de mariage entre Charles VIII et Anne de Bretagne eût été passé le 6 décembre 1491 au château de Langis, ce fut seulement le 23 mai 1493 qu'on stipula à Senlis le renvoi de Marguerite à son père. La délivrance eut lieu à Vendhuile sur les limites du Cambrésis, le 12 juin de la même année¹. Là se trouvaient, de la part du roi des Romains, Guillaume, évêque d'Eichstadt, Christophe, marquis de Baden, Englebert, comte de Nassau, Jean de Berghes, seigneur de Walhain, et Antoine Rolin, sire d'Aimeries ; de la part du roi de France, le comte d'Angoulême, messire de Rohan, l'évêque de Lectoure, le comte de Brienne, le grand bâtard de Bourgogne, Louis de Brezé, grand sénéchal de Normandie, et Christophe de Plailly, bailli de Sens. Quelques-uns des seigneurs français se montrèrent fort dolents de cette séparation, mais la dame ne s'en émut. Des bourgeois de Cambrai qui étaient allés au devant d'elle se mirent en la voyant à crier : *Noël !* Marguerite, qu'importunait cette exclamation toute française, leur dit à haute voix : *Ne criez pas Noël, mais bien : vive Bourgogne !* Elle fut hébergée à Cambrai au palais de l'évêque, et les autres seigneurs où ils purent, dit Monnet.

Marguerite résida à Namur jusqu'à l'époque de son mariage avec l'infant don Juan de Castille, c'est à dire, pendant quatre ans. Cette union, on le sait, fut de courte durée. L'infant mourut le 4 octobre 1497. Marguerite mit au monde, après la mort de son mari, un enfant qui ne vécut que peu d'instant. Cette double perte lui enlevait la perspective d'être un jour reine d'Espagne, et le titre d'héritière présomptive passa à sa belle-sœur, femme de Philippe le Beau ; en 1501, l'auguste veuve fut demandée en mariage par Philibert, dit aussi le Beau, duc de Savoie. Le contrat fut, signé à Bruxelles, le 26 septembre 1501. Parmi les signataires, on remarquait François de Busleiden, archevêque de Besançon, Henri de Berghes, évêque de Cambrai, l'ambassadeur d'Espagne et un grand nombre d'autres seigneurs. Une députation de deux cent cinquante chevaliers vint, de la part de Philibert, chercher Marguerite. Un cortège de seigneurs flamands la

¹ Le maire et les échevins d'Amiens, informés que la princesse renvoyée devait passer par leur ville, décidèrent à l'unanimité qu'ils n'iraient pas au devant d'elle. Alors comme aujourd'hui, remarque avec trop de raison M. Le Glay, le respect pour les grands s'affaiblissait avec leur prospérité.

conduisit, aux dépens de l'archiduc son frère, jusqu'à Genève. Ce mariage semblait devoir assurer le bonheur de la princesse, mais, le 10 septembre 1504, Philibert mourut d'une pleurésie contractée à la chasse. Par le contrat de mariage, il avait assigné à Marguerite, en cas de survie, un douaire de douze mille écus d'or par an, de plus les vaisselles, tapisseries, bagues, bijoux et autres meubles à son usage.

Elle se retira alors en Allemagne auprès de son père. Bientôt après, elle perdit son frère unique, Philippe le Beau. Toutes ces pertes, qui se succédaient avec une douloureuse rapidité, finirent par jeter une teinte ineffaçable de mélancolie sur le caractère de cette femme supérieure¹. Plus d'une fois elle exprima sa peine dans de petites pièces de poésie que sans doute elle ne montrait qu'à ses confidents les plus intimes, mais dont il nous reste heureusement quelques précieux débris². Elle fit elle-même une épithaphe latine, fort touchante, pour ce frère bien-aimé.

Nous avons cru devoir rappeler tous ces détails, en nous répétant un peu, pour fixer mieux la physionomie de cette femme remarquable, au moment où commence son rôle dans notre histoire. Marguerite d'Autriche est sans contredit l'une des figures les plus originales, les plus intéressantes et les plus sympathiques de nos annales. Cette princesse, dit un historien français, douée d'un génie profond et dissimulé, élevée dans l'adversité, formée au manège politique à la cour de Ferdinand, était l'ennemi le plus dangereux et le plus opiniâtre que la fortune pût susciter à la France³.

Marguerite arriva à Louvain le 27 mars 1507. Les états généraux, réunis en cette ville, proclamèrent, par leur résolution du 22 avril, Maximilien régent du pays et tuteur des enfants mineurs de Philippe le Beau. Ils exprimèrent ensuite à la gouvernante toute leur satisfaction du choix qui avait été fait de sa personne. La plupart des villes envoyèrent à Louvain des députations pour féliciter la princesse, qui partit de là pour Bruxelles. Elle y installa son conseil, composé des hommes les plus distingués des Pays-Bas : le sire de Chièvres, Jean de Berghes, Henri de Nassau, le comte de Buren, Frédéric d'Egmont, son fils, le sire d'Ysselstein, le vicomte de Gand, Hugues de Melun ; les sires de Ville, de Zevenbergen, de Beersel, du Frénoy ; Josse de Praet, Jean van den Vorst, chancelier de Brabant, et Jean Peeters, président du grand- conseil de Malines. Afin de laisser une plus grande liberté d'action à sa fille, Maximilien ne donna point de successeur au grand chancelier Thomas de Pleine, mort le 20 mars. La princesse présida d'abord elle-même son conseil ; mais la multiplicité des affaires et ses fréquents voyages lui firent sentir plus tard la nécessité d'être suppléée dans cette partie de ses fonctions, et amenèrent la nomination d'un chef du conseil privé.

¹ Elle avait adopté pour devise ces mots souvent cités : *Fortune infortune fort une*.

² Laserna-Santander, *Mémoire sur la Bibliothèque de Bourgogne*, cite plusieurs de ces fragments poétiques dont voici un court échantillon :

Me faudra-t-il toujours ainsi languir ?

Me faudra-t-il enfin ainsi mourir ?

Nul n'aura-t-il de mon mal cognoissance ?

Trop a duré ; car c'est dès mon enfance.

M. de Reiffenberg en a rapporté d'autres dans ses Notices et extraits des mss. de la bibliothèque de Bourgogne, I, 20 et suivantes.

³ Garnier, *Histoire de France*, t. XI, p. 332.

Marguerite se rendit dans la plupart des provinces pour y recevoir et y prêter, au nom de son père, les serments voulus. Le 7 juillet, elle fit son entrée solennelle à Malines, où le magistrat mit, un magnifique hôtel à sa disposition, et lui offrit des présents somptueux¹. Immédiatement après, la gouvernante convoqua en cette ville les états généraux et tous les grands personnages de la Belgique, pour y assister aux obsèques de son frère, et à la reconnaissance de son neveu comme successeur de Philippe le Beau, et traiter ensuite des affaires du pays. Le 18 juillet, des vigiles solennelles furent célébrées en l'église de Saint-Rombaut. L'archiduc s'y rendit à cheval portant manteau et chapeau noirs. Avec lui estoient tout à pied, vestus de drap noir et chapperons de deuil sur l'espaule, les chevaliers de la Toison d'or, les gens des finances, les gens du conseil, les députés des estats, des seigneurs, des évêques, des abbés, et grand nombre d'autres gens d'église. Suivoient douze hérauts d'armes et une foule de gentilshommes portant des estendards, des bannières, des guidons et les différentes parties de l'armure du roi défunt. Depuis la porte de l'hôtel de l'archiduc jusqu'au portail de l'église, il y avoit aux deux côtés de la rue, bailles réservées au passage du cortège et portant cinq à six cents torches ardentes, avec écussons aux armes royales.

L'église de Saint-Rombaut était tendue de drap et de velours noir parsemé d'écussons et de croix de taffetas blanc. Dans la grande nef s'élevait un gigantesque sarcophage recouvert de drap d'or coupé par une croix de satin cramoyisé, et portant une couronne d'or. Aux coins étaient posés quatre anges revêtus de soie, dans les mains desquels, après l'entrée du cortège, des hérauts placèrent des heaumes dorés aux armes de l'empire, de Portugal, de Bourbon et de Bourgogne. Une infinité de cierges s'élevaient en rangées jusque vers la voûte, d'où pendaient une grosse boule dorée et trois couronnes également dorées. Cette boule et ces couronnes désignant les trois royaumes, qu'avoit le feu roi, étaient surmontées de pyramides chargées de cierges. De la voûte descendait un dais de drap noir recouvert d'un double drap d'or. Entre le chœur et le tabernacle², étant au milieu de la nef et qui estoit couvert de drap noir et de drap d'or semé de blasons, s'élevait l'autel chairgié de riches ymaiges et sanctuaires d'argent doré. Lorsque le cortège fut entré dans l'église, des hérauts placèrent au milieu de la nef un grand étendard, une bannière et un guidon de soie aux couleurs rouge, jaune et blanche, portant la croix de Saint-André ; les gentilshommes qui tenoient l'espée et les autres pièces de l'armure du défunt les y déposèrent également sur un instrument de bois verni de noir. Douze guidons aux armes des pays dudit seigneur furent placés autour du sarcophage.

Le lendemain eut lieu le service, où l'archiduc se rendit avec le même cortège. Y estoit seul assis devant un prie-Dieu tout couvert de noir, assez près du sarcophage, et en-dessous lui, estoient messieurs de l'ordre et du conseil, les nobles, plusieurs officiers, gentilshommes et les estats des bonnes villes en grand nombre. L'évesque d'Arras officia, assisté de bien seize prélats, tant évêques qu'abbés. A l'offrande furent conduits, l'un après l'autre, deux chevaux couverts des pieds à la tête de riches housses de soie, l'une aux couleurs rouge,

¹ Azevedo ad ann. 1507, cité par M. Altmeyer, dans son travail sur *Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, sa vie, sa politique et sa cour*. — Azevedo, prévôt de l'église de Notre-Dame à Malines (1712-1785), a collaboré à des chroniques locales publiées à Louvain sous le titre de *korte Chronyke der stad en de prorincie van Mechelen*.

² Espèce d'édicule qui entourait le sarcophage.

blanche et jaune, avec la croix de Saint-André et les fusils d'or ; l'autre estoffé de velours noir et d'acier et estriers dorés. On porta ensuite à l'offrande le grand étendard, la bannière et le guidon, déposés la veille dans la nef, une bannière de soie aux armes du pays, deux heaumes d'acier, un écu aux armes du roi et de ses pays, une épée dans un fourreau de drap d'or, et une cotte d'armes, garnie de drap de soie. Après la messe, le roi d'armes, Toison d'or, cria par trois fois : **Le roi est mort**, et quatre hérauts, qui se tenaient aux coins du tabernacle la couronne sur la tête, répétèrent ce cri en inclinant leurs guidons jusqu'à terre. Puis Toison d'or appela à haute voix : **Monsieur Charles, archiduc d'Autriche**, et l'archiduc ayant répondu : **Présent**, le roi d'armes s'écria : **Monseigneur est en vie ; vive monseigneur !** A ce cri, les hérauts relevèrent leurs guidons, l'épée au fourreau d'or fut apportée au jeune prince, **et il lui fut dit qu'en sa main on mettoit l'espée de justice à charge de faire bonne justice**. Il fut aussitôt dépouillé de son chaperon de deuil et de l'épée qu'il tenait en main, et il créa un chevalier, montrant par là qu'il était prince du pays. On le reconduisit ensuite à cheval à son hôtel, assisté de douze hérauts d'armes et précédé de deux huissiers portant de grosses masses d'argent¹.

Tel fut, dit l'écrivain auquel nous devons ces détails², l'avènement du prince, qui allait, quelques années plus tard, prendre le nom de Charles-Quint, et porter la gloire de ce nom jusqu'aux extrémités du monde. La nation tout entière adressa pour lui bien des prières au ciel : elle sentait que son salut reposait maintenant sur un faible enfant, et elle ne voyait pas sans une vive inquiétude l'aurore de ce règne qui commençait par la guerre. Tous les liens de la nationalité se resserrèrent devant le danger.

C'est ici le lieu de donner quelques notions sur l'éducation et les premières années du jeune Charles. Des bras de sa nourrice³ l'enfant passa aux mains de la douairière de Bourgogne, Marguerite d'York, et, de son gouverneur, Henri III de Witthem, seigneur de Beersel. Nous connaissons déjà ce premier gouverneur de Charles-Quint, par ses luttes contre la commune bruxelloise. Il avait été largement dédommagé de la perte de ses châteaux par la faveur de l'empereur et de Philippe le Beau. Créé chevalier de la Toison d'or en 1491, il avait été employé dans les négociations diplomatiques les plus importantes⁴, et avait fait partie du conseil de régence lors du premier voyage de Philippe en Espagne. A la mort de Marguerite d'York (1503), la douairière de Ravenstein, qui avait partagé avec Marguerite les soins donnés au royal enfant, continua à veiller sur ses jeunes années, et fut secondée dans cette mission par Anne de Beaumont, gouvernante des princesses. Après le décès de Philippe le Beau, l'archiduc eut pour gouverneur et premier chambellan Charles de Croy, prince de Chimai, un de ses parrains. A l'arrivée de Marguerite d'Autriche, cette princesse s'empara

¹ *Forme tenue aux vigilles et services de feu de très noble mémoire Philippes, le roy de Castille, de Léon, de Grenade, etc., duc de Bourgogne, conte de Flandres, d'Artois, etc., faite en la ville de Malines, le dimanche XVIIIe et lundi XIXe jour de juillet l'an mil Vc sept ; dans les Bulletins de la commission royale d'histoire, 2e série, tome V, pages 113-119.*

² M. Émile Gachet, *Rapport à la Commission royale d'histoire sur ses recherches dans plusieurs dépôts littéraires de France*, 2e série tom. IV et V.

³ On nous a conservé son nom et celui des berceuses du jeune prince : la nourrice s'appelait Barbe Servels, elle mourut en 1554, et fut enterrée dans le chœur de l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles ; les berceuses se nommaient Josine de Nyeuwerve et Marguerite de Poitiers.

⁴ Traité du 19 juin 1502, dans Dumont, IV, 1re partie, 30.

presque entièrement de l'éducation de son neveu, et Charles de Croy ne tarda pas à se dégoûter d'une charge dont on ne lui laissait que le titre. Nous le verrons la résigner, en 1509, au profit du sire de Chièvres, son proche parent.

La direction des exercices corporels du jeune prince avait été confiée à Charles de Poupet, seigneur de la Chaulx, chevalier accompli, ami des lettres, également propre à la guerre, à la cour et aux négociations. Le premier précepteur de Charles, ou comme on l'appelait plus modestement, son premier maître d'école, fut Jean de Anchiata, qui conserva cette place jusqu'en 1505. Il eut pour successeur Louis Vacca, qui resta pendant sept ou huit ans chargé de l'instruction de l'archiduc, seul d'abord, puis en collaboration avec un homme illustre, Adrien Boeyens ou Adrien d'Utrecht, depuis pape sous le nom d'Adrien VI¹.

Le jeune prince s'appliqua de bonne heure à l'étude des principales langues modernes, qu'il préférait aux langues mortes. Il apprit le français, l'allemand, l'espagnol, l'italien et le flamand. L'empereur avait expressément recommandé de lui faire étudier de bonne heure cette dernière langue². Charles aimait avec passion les exercices qui donnent au corps de la vigueur et de la grâce, et il y montra une habilité précoce. Tout son plaisir, toute son ambition était de forcer une bête fauve, de se servir avec adresse de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse, de manier avec dextérité la lance et l'épée. Dès l'âge de dix ans, il assistait à des parties de chasse. Maximilien se réjouissait du goût qu'y prenait son petit-fils, il voulait qu'il fût travaillé à cheval pour sa santé et fortesse. L'enfant répondait parfaitement aux vœux de son aïeul. On le surprit mainte fois armé d'un lourd estoc, s'escrimant contre des tapisseries, agaçant avec un bâton

¹ M. Henne, auquel nous empruntons ces détails, dit que Vacca fut adjoint ensuite au célèbre Louis Vivès appelé à diriger les études de jeune prince. Aucun témoignage ne prouve, à notre connaissance, que Vivès ait eu quelque part à l'éducation de Charles V. Son âge d'ailleurs — il était né en 1492 — le prouve suffisamment. — Dans une lettre à Maximilien, la gouvernante recommande le prothonotaire Loys Vacca, maistre d'escolle de monseigneur, à cause des grans et notables services que depuis huit ans a journellement fait en l'estat de maistre d'escolle, aprenant monseigneur en sy grant soing et diligenche, comme bon et loial serviteur doit faire. Pour quoy vous advertis que ledit prothonotaire est noble homme et de honneste vie, soufisanche et costumes, et digne personne d'estre mieulx rémunéré et avanchié en guaiges et aucune dignité que jusque à maintenant n'a esté, pour les bons et pourfitables services que de sy lonc temps a fait, et à celle fin que cy après se puisse mieulx emploier et continuer ledit serviche ; car luy seul aprint monseigneur et ses sœurs ensamble trois années, depuis à monseigneur tout seul, avecque ses enfuis d'honneur trois aultres années, jusque à la venue de l'aultre maistre d'escolle, que tous deux ont appris monseigneur ensamble jusque à maintenant. *Correspondance*, tome II, page 115. — Charles-Quint, dit M. Henne, n'oublia pas les soins de Louis Vacca, et la pension qu'il lui alloua avec le titre de conseiller, fut sans doute un témoignage de sa reconnaissance. *A me Loys Vacca, conseiller de l'empereur, IicXLV livres XIV sous VI deniers. Revenus et dépenses de Charles-Quint, 1520-1530, f° IIIe VIe.*

² Il écrivait à la gouvernante : Ayés toujours pour recommandé nos lignages (enfants) de Malines, et mesmement que l'archiduc Charles aprende bien tost le thiois. *Correspondance*, II, 176. De son côté, le prince de Chimai écrivait à l'empereur : Et ensuivant vostre desir, je tiendray la main à ce qu'il apprendra le brabanton, quand sa langue s'y porra tourner, et qu'il le saura lire. Chmel, *Urkunden*, bl. 253.

les lions et les ours entretenus aux palais de Bruxelles et de Gand¹. Il organisait en escadrons ses pages et les jeunes seigneurs élevés avec lui, et les formait en armée chrétienne et en armée turque, se réservant toujours le commandement de la première. Un jour, dit-on, le général de l'armée turque se plaignit d'être constamment battu, et refusa de commander désormais les infidèles. Pour le consoler de ses défaites, Charles-Quint lui donna, ajoute-t-on, un joli chapeau à ganse d'or. Le jeune prince fut roi du tir des coulevriniers de Malines en 1508, du grand serment' de l'arbalète à Bruxelles en 1512. A tous ces avantages physiques il joignit le talent de la musique, que Marguerite, amie de cet art, prit soin de développer au moyen de maîtres habiles.

Charles passa la plus grande partie de son enfance à Malines. La ville lui avait fait don d'un petit chariot traîné par des poneys, dans lequel il prenait plaisir à promener ses sœurs. Les fêtes ne manquaient pas. C'étaient tantôt des mascarades, tantôt des courses au cerf, qu'on chassait sur le marché en présence de l'archiduc et des princesses. La maison appelée le Cygne devint célèbre par les fréquentes visites de toute cette jeunesse royale. La peste, qui se déclara à Malines en 1508, obligea l'archiduc à résider quelque temps à Lierre. Du reste il accompagnait la gouvernante dans presque toutes ses excursions. Il visita avec elle les principales villes du pays, se faisant ainsi connaître des populations sur lesquelles il était appelé à régner. Cet enfant, paré de ses grâces naturelles, leur inspirait un vif intérêt ; elles tressaillaient de joie et d'espérance à la pensée qu'elles seraient un jour gouvernées par ce prince né sur leur sol et belge aussi bien par l'éducation que par la naissance. Un ambassadeur de Venise, déjà cité, nous le dépeint en ces termes, à l'âge de six à sept ans : il est beau et bien proportionné ; dans toutes ses actions il se montre plein de hardiesse et de fierté ; il ressemble au vieux duc Charles de Bourgogne. C'est à Malines qu'il réside, et les habitants l'y gardent si bien que, plutôt que de l'en laisser partir, ils se feraient tuer en pièces².

Reprenons notre récit. La nomination de Marguerite, toute dévouée à la politique de son père, et irritée au moins autant que lui contre la France, comme nous l'avons remarqué déjà, était le renversement complet du système de ménagement envers cette puissance suivi par le sire de Chièvres. Renvoyé dans son gouvernement de Namur, l'ancien lieutenant général emporta avec lui les dernières espérances de la paix. Déjà Louis XII avait concentré des troupes sur les frontières des Pays-Bas, et le comte de Rethel avait pénétré dans la Gueldre avec un petit corps d'infanterie et de cavalerie. L'arrivée de ces auxiliaires y ralluma la guerre, et Charles d'Egmont rompit aussitôt une trêve qu'il supportait péniblement. On n'avait à lui opposer que des forces tout-à-fait insuffisantes.

¹ A Guillaame Pignon, concierge de l'ostel et garde des lions de monseigneur en sa ville de Gand, pour la nourriture et despens de IIII lions et ung ours par luy gouvernez et entretenus... *Compte de Liévin Lyns*.

A maistre Pierre de Rycke, garde des lions de l'empereur de sa ville de Gandt, aux gaiges accoustumez qui sont de deux solz de deux gros le soit par jour. *Compte de Pierre de Greezeval, receveur général de Flandre* ; aux archives du royaume, 2713.

A maistre Pierre de Rycke, licencié ès loix et garde des lions de l'empereur nostre seigneur, en sa ville de Gand, la somme de six cent soixante huit livres quinze sols parisis, pour la garde et nourriture de sept lions et ong ours, ensemble pour la despense et entretenement d'ung joine lion. *Compte de Guillaume de Waelwyc, receveur général d'Oost-Flandre*, aux mêmes archives, 2714.

² Quirini ap. Gaçhard, les *Monuments de la diplomatie vénitienne*, tom. XXVII des *Mémoires de l'Académie*, in-4°.

Déployant son énergie naturelle, Marguerite ordonna des levées de troupes, et imprima une grande activité aux armements. Le prince d'Anhalt, qui s'était distingué dans les guerres d'Italie, prit le commandement de l'année de Gueldre, à laquelle on joignit un renfort de mille soldats allemands.

Dans une séance solennelle tenue le 20 juillet, Marguerite, accompagnée de son neveu, demanda aux états généraux, convoqués à cet effet, par l'organe du chancelier de Brabant, Jean van den Vorst, d'autoriser la perception d'un florin sur chaque foyer. Le produit de cet impôt devait être employé au paiement de l'armée de Gueldre et au rachat des domaines engagés. La gouvernante prit ensuite la parole pour insister sur la nécessité d'adopter cette proposition, et le jeune prince lui-même, dans une petite harangue plus entendue par les gestes de son visage que par la sonorité de sa voix puérile¹, pria l'assemblée de l'accueillir favorablement. Ces efforts n'étaient pas de trop ; le pays était fatigué des sacrifices incessants qu'on lui demandait. Les états refusèrent de prendre une décision avant d'avoir consulté leurs principaux, parce qu'ils avaient promis l'un à l'autre jamais eux diviser², et s'ajournèrent au 22 août suivant. A la vue du mauvais accueil qu'éprouvait partout la pétition, Marguerite y substitua celle d'une aide de deux cent mille livres. Cette aide fut accordée, malgré l'opposition de quelques provinces.

Les hostilités reprises par Charles d'Egmont s'étaient bornées d'abord à de simples excursions, dans lesquelles il avait obtenu de faibles avantages. C'est ainsi qu'il avait surpris Doesburg et menacé Bois-le-Duc. Mais bientôt les lansquenets qu'il avait à sa solde s'étaient mutinés faute de paiement, et Robert de la Marck avait reculé devant l'attitude énergique des milices namuroises, renforcées par un corps de Hennuyers, sous les ordres du sire d'Aimeries. Ces débuts encouragèrent les troupes de la gouvernante. Le prince d'Anhalt emporta le château de Wildenburg ; Philippe de Bourgogne s'empara de Waechtendonck, et Jean d'Egmont, fils du gouverneur de la Hollande, après avoir battu quelques bandes gueldroises, mit le siège devant le château de Pondroyen, situé dans le Bommelerwaard, entre Bois-le-Duc et Gorcum. Après cela, le prince d'Anhalt, ayant retiré ses gens d'armes des villes ils furent remplacés par les nouvelles levées du Brabant et de la Hollande, pénétra dans la Gueldre et y fit de grands ravages. Trop faibles pour entreprendre d'importantes opérations, lui et les autres chefs cherchaient seulement à se maintenir dans le pays jusques à ce qu'ils eussent tout brûlé et gasté les campagnes, tant blés que villages, leur espoir estant que, par ceste voye, ils lasseroient les villes de la guerre ; par quoy les pourroient subjuguier³.

La position de Charles d'Egmont devenait critique, et le comte de Réthel sollicitait Louis XII, avec les plus vives instances, de lui envoyer des renforts et surtout fie la cavalerie. Ce prince, subordonnant sa conduite à l'issue des événements en Italie, hésitait encore, lorsque la décision de la diète de l'empire, accordant à Maximilien une somme d'argent et une forte escorte pour aller recevoir la couronne impériale⁴, mit fin à ces irrésolutions. Le roi alors pressa Charles de

¹ Jean Le Maire des Belges, *Cronicque annale de très haulx, très puissants et très illustres princes et princesses de la maison d'Autriche*, ms. cité par M. Gachard, *Bulletins de la Commission d'histoire*, I, 211.

² Expressions des députés de Namur ; *Compte de G. de Croy*, fol. XIX.

³ Lettre du comte de Réthel à Louis XII, du 15 juillet 1507.

⁴ Lettre de Marguerite, dans le *Registre mémorial* de 1501 à 1505 aux archives de Béthune. — Maximilien annonçait depuis longtemps l'intention de se rendre à Rome, pour

redoubler d'efforts ; il lui envoya de l'argent et un premier corps de deux cent vingt lances, qui pénétrèrent dans la Gueldre, après avoir trompé la vigilance de Philippe de Bade posté à Marche avec deux cents chevaux, pour leur couper le passage.

L'intervention directe de la France produisit bientôt ses effets. L'ardeur guerrière des villes de la Gueldre se ranima ; de nombreux aventuriers attirés par l'appât du pillage accoururent sous les drapeaux gueldrois, et de nouveaux subsides y ramenèrent les vieilles bandes mutinées. Réunissant toutes ses forces, Charles marcha contre Jean d'Egmont, et l'obligea de lever le siège de Pondroyen. Les Gueldrois se jetèrent ensuite sur la Hollande, et poussèrent jusqu'aux portes d'Amsterdam. Le Zuyderzée devint le théâtre de combats acharnés ; des corsaires gueldrois, frisons, français firent essuyer au commerce des pertes considérables. Une tentative de diversion du prince d'Anhalt sur Nimègue et les courses de ses gens d'armes, qui ravagèrent la contrée et capturèrent des navires ennemis sur la Meuse, ne parvinrent point à arrêter l'élan des Gueldrois.

La contenance de Maximilien en Italie avait décidé Louis XII à lever entièrement le masque. Le 27 juillet, il écrivit à la ville d'Arras, que si les habitants de l'Artois reconnaissaient le roi des Romains en qualité de régent et tuteur de leur jeune prince, il les traiterait comme [de rebelles et désobéissants sujets](#). Des troupes françaises prirent position entre Mézières et Mouzon, et un gros détachement de cavalerie s'établit dans le quartier de Saint-Hubert. Marguerite s'était empressée d'envoyer à son père une copie de la sommation adressée aux habitants d'Arras. Maximilien lui répondit¹, le 29 août, en se plaignant du mauvais vouloir du roi de France, [persévérant toujours](#), disait-il, [à nous faire le pire qu'il pourra](#), mais en se déclarant dans l'impossibilité de venir en aide aux Pays-Bas pour le moment. La gouvernante était réduite à ses ressources personnelles ; elle ne faillit pas à cette situation, et sut trouver en elle-même la résolution et l'énergie dont elle n'avait que trop besoin dans un pareil moment.

Dès le 18 août, il avait été donné ordre au bailli de Nivelles de lever onze à douze cents [compagnons armés et embastonnés](#) pour la défense de cette ville et des autres places du bailliage². Le sire de Chièvres avait prescrit aux seigneurs de Brongne, Thy-le-Château, Bioul, Villers-le-Piéton, de réunir leurs gens et d'être prêts à marcher au premier signal. Namur avait été désigné de ce côté pour point de concentration. On y vit arriver successivement avec leurs milices les baillis de Waseiges, de Spontin, de Gedinne et de Montaigle ; Jean, sire de Spontin, avec vingt cavaliers et trois cents piétons levés dans le bailliage de Bouvignes et la prévôté de Poilvache ; le seigneur de Marbaix avec cent piétons de sa compagnie³. Une partie de ces troupes furent dirigées sur Bouvignes et

y recevoir la couronne impériale. Jules II, voulant l'éloigner de l'Italie, avait conclu une ligue avec Louis XII, les Vénitiens et d'autres états ; mais bientôt, redoutant plus le roi de France que l'empereur, il pressa celui-ci de passer les Alpes, à la tête d'une armée. Ses instances furent appuyées par la république de Venise, qui offrit un passage sur son territoire ; et Maximilien, qui ouvrait alors une diète à Constance (1507), détermina cette assemblée à décréter la levée de quatre-vingt dix mille hommes. Cette levée se fit avec une activité peu commune, et neuf cantons helvétiques promirent d'y joindre six mille des leurs. Mais Louis XII, qui ne voulait point être en guerre avec l'empire, licencia son armée après avoir soumis Gènes.

¹ *Correspondance*, tome I, pages 7-9.

² *Compte de Jean de Villers*, Archives du royaume, f° 12813.

³ *Compte de G. de Croy*.

Poilvache pour couper le passage aux Français postés à Couvin, et trois cents fantassins namurois furent envoyés à Marche.

D'après les rapports des espions, l'ennemi se préparait à pénétrer dans le Brabant par le pays de Liège. Marguerite, après avoir écrit au chancelier de l'évêché de Liège qu'elle comptait sur la bonne amitié et le bon voisinage des Liégeois¹, invita spécialement les villes de Saint-Trond, de Huy, de Hasselt et de Tongres à ne point livrer passage aux Français². Moins inquiète à l'égard des autres frontières, elle ordonna au gouverneur de Béthune, aux nobles des châellenies de Lille, Douai et Orchies, de Zélande et de Flandre, ainsi qu'aux seigneurs de Falais, de Herbais, de Fontaine, et de Houffalize de venir vers elle en toute diligence, montés, armés et le mieux accompagnés que possible. Le prince de Chimai et Antoine de Ligne furent chargés de réunir promptement les milices du Hainaut, d'en jeter une partie dans les places frontières et de diriger les autres sur Tirlemont, où se faisoit l'assemblée des gens de guerre. Le sire de Chièvres se rendit également en cette ville avec une partie des nobles et des milices du pays de Namur.

Pendant que cette concentration de forces s'effectuait à Tirlemont, les Français, au nombre de cinq cents lances et de deux mille hommes de pied, opérèrent, à Couvin, leur jonction avec Robert de la Marck, qui leur amenait deux mille lansquenets et tout plein d'aventuriers à cheval et à pied. Partis de Couvin le 2 septembre, les Français arrivèrent le lendemain à Florennes, d'où ils firent mine de se diriger sur Châtelet pour y passer la Sambre ; mais revenant brusquement sur leurs pas, ils franchirent la Meuse à Givet, et, suivant le chemin pris l'année précédente par le sire de Sedan, ils repassèrent le fleuve à Jemet, la cavalerie à gué, l'infanterie en bateaux. Henri de Nassau et Jean de Berghes, accourus avec quelques cavaliers, ne purent arrêter l'ennemi, dont les rangs s'étaient encore grossis d'une foule de Liégeois. Ils se contentèrent de l'inquiéter sur ses flancs pour préserver la Campine de ses ravages ; l'entreprise était difficile, car le peu de troupes qu'ils avaient manquaient d'argent et de vivres, les paysans s'enfuyant tant pour les survenus que pour les amis³. Bientôt, menacés d'être coupés, le sire de Berghes rejoignit la gouvernante, et Nassau se jeta dans Diest.

Cependant le duc de Gueldre venait d'entrer brusquement dans la Campine avec sept mille lansquenets, deux cents cavaliers allemands, six grosses pièces d'artillerie, et trois ou quatre moyennes⁴. Il avait surpris Turnhout d'où il se portait rapidement à la rencontre de ses alliés qui, marchant droit sur Diest, avaient brûlé sur leur passage Daelhem et Landen. Diest fut sauvé par la valeur de Henri de Nassau et de ses habitants⁵, mais Haelen fut pillé et incendié le 48 septembre. Les deux armées réunies se portèrent sur Tirlemont. Dans cette ville, choisie pour point de réunion par le prince d'Anhalt, il ne se trouvait en ce moment que cent soixante-neuf cavaliers namurois commandés par le sire. de

¹ Lettre du 20 août 1507.

² Lettre du 21 août.

³ Lettre de ces seigneurs du 4 septembre, dans les *Gedenkstukken tot opheidering der Nederlandsche geschiedenis, opgezameld uit de archiven te Ryssel*, door Van den Bergh, Leyde, 1845 ; tome II, page 93.

⁴ *Mémoires* de Fleuranges. — Robert III, de la Marck seigneur de Fleuranges, dit l'*Adventueux*, naquit à Sedan vers 1490, et mourut à Longjumeau en 1537. Il se distingua surtout dans les guerres d'Italie, et commanda l'avant-garde à Marignan. Fleuranges a laissé des Mémoires intéressants, qui s'étendent de 1499 à 1521.

⁵ Fisen, II, 321.

Spontin et quelques piétons. Il n'y fallut point de batterie, car il n'y avoit point grand muraille, mais seulement force grosses douves et fossés. Néanmoins, quand les piétons francois visrent qu'il falloit aller à l'assault, se commencèrent à mutiner pour leur payement ; ce que voyant monsieur de Sedan et le sire de Corbie, ils vindrent donner dedans eulx tellement que, à grands coups d'espée, les firent aller à l'assault ; et promirent de bien faire après qu'il en eut esté tué deux ou trois¹. La ville fut assaillie, le 19 septembre, d'un côté, par le duc de Gueldre ; de l'autre, par le sire de la Marck. Et y avoit une bande d'aventuriers liégeois qui furent des premiers sur la muraille, et firent grand meurdre dedans ; et feust la ville toute pillée. Et quand les lansquenets feurent dedans et les aventuriers, se commencèrent à battre l'un l'autre tellement qu'il en mourut beaucoup d'un costé et d'auldre². Il est inutile d'ajouter que le sac fut épouvantable.

Le duc de Gueldre et Robert de la Marck restèrent treize jours à Tirlemont, ravageant la contrée et incendiant un grand nombre de villages. Marguerite était accourue à Louvain, envoyant des ordres partout pour tâcher de circonscrire le mal. Les milices d'Anvers occupèrent Herenthals et Lierre ; Malines ferma ses écluses, remplit ses fossés, organisa une garde à cheval pour éclairer les environs, et envoya les forces dont elle pouvait disposer à Louvain, à Aerschot et dans la Campine ; Charles de T'Serclaes amena une troupe de Bruxellois à Louvain, où le sire de Rœulx vint le rejoindre. Mais à peine celui-ci avait-il commencé à mettre la place en état de défense, qu'il reçut l'ordre de se rendre à Jodoigne, plus menacé encore, et dont une petite troupe de fantassins namurois vint renforcer les milices. Heureusement le prince d'Anhalt, rejoint à Malines par Adolphe de Nassau et le seigneur d'Ysselstein³ avec une partie de l'armée de Gueldre, transféra son quartier général à Louvain, où une foule de seigneurs des autres provinces arrivèrent successivement. Les habitants de cette ville n'étaient pas complètement rassurés, car nous voyons la gouvernante prier, le 15 octobre, le recteur et les docteurs de l'université de ne point abandonner leurs maisons, de peur de décourager la population.

L'invasion ne fut pas de longue durée. Soit crainte, soit discorde, les Gueldrois et leurs alliés se séparèrent et battirent précipitamment en retraite. Les premiers se dirigèrent sur Ruremonde, où ils ramenèrent un riche butin, non sans avoir été harcelés par les milices de Bois-le-Duc. Leur arrière-garde fut culbutée et poursuivie par Henri de Nassau jusqu'aux portes de la ville. Les Français expièrent plus cruellement leurs dévastations. Informé à temps de leur retraite, le sire de Chièvres ordonna aux magistrats de Bouvignes et des cantons voisins de faire bon guet pour ruer jus la queue de l'ennemi s'il estoit possible⁴. Robert de la Marck passa le premier sans encombre, après s'être vengé de la neutralité de son frère en ravageant les terres de la principauté de Liège. Mais le sénéchal du Rouergue, Téligny, ne fut pas aussi heureux. Au moment où il arrivait à Saint-Hubert avec ses hommes d'armes, il fut averti qu'une troupe de Namurois, paysans, mineurs et carriers, se disposait à l'attaquer. Téligny voulut forcer ses gens à se remettre en selle, mais ils refusèrent de lui obéir et s'établirent chez

¹ Fleuranges.

² Fleuranges.

³ Frédéric d'Egmont, comte de Buren, le propre oncle de Charles d'Egmont et son plus implacable ennemi. — La seigneurie de Buren avait été érigée en comté par Maximilien en 1492 : elle relevait directement de l'empire.

⁴ *Compte de G. de Croy.*

les habitants. On était au 18 octobre. Vers minuit, la ville de Saint-Hubert fut cernée par une troupe de quatre cents hommes, moitié à cheval, moitié à pied, guidés par un meunier. Les Français perdirent trente à quarante des leurs, outre un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels Téliigny blessé, et y laissèrent coups, plumeaux, baghes, harnois, or, argent et chevaux¹. Des six cents chevaux chargés de butin qu'ils emmenaient, pas un seul n'échappa ; on en vendit publiquement cinq cents à Namur. Comme c'estoît une chose faite par le populaire, il fut décidé que le butin resterait à tous ceux qui y avaient pris part. La prouesse de ces valeureuses populations namuroises mit en renom beaucoup de chansons composées en leur honneur². Parmi ces héros rustiques, on citait particulièrement un berger qui emprunta d'un curé de village une vieille brigandine et quelque mauvais baston pour aller à le meslée, à laquelle il conquesta une bourse pleine d'escus, et jura grand serment que jà plus ne garderoit les moutons³. On citait aussi Colin de Hal, dit le beau boucher, demorant à Namur, auquel l'empereur et monseigneur l'archiduc, par leurs lettres patentes données le 15e jour de novembre 1507, en considération des services que ledit Collin leur avoit fait en plusieurs leurs guerres et armées, et particulièrement à la des-trousse advenue au lieu de Saint-Hubert où icelluy avoit esté l'ung des premiers entrepreneurs, luy ont volu donner, sa vie durant, quatre patars chacun jour à en estre payé sur les deniers de leur domaine et recepte générale de Namur⁴.

Malgré la part prise par les Français à l'invasion de la Belgique, la paix n'était pas rompue extérieurement entre les deux pays. L'affaire de Saint-Hubert donna lieu à quelques réclamations, mais Marguerite, qui avait fait conduire Téliigny au château de Vilvorde pour le bien faire interroger, afin de découvrir ses pratiques⁵, répondit qu'il n'y avoit pas lieu de récriminer au sujet de cette desconfiture, veu que ce procédoit à cause des feux boutez au pays de Brabant et de la prise et roberie de Tirlemont. Louis XII, craignant que la discussion ne s'aigrît, fit adresser à la gouvernante lettres parlant en doucheur et bonne manière. La chose s'assoupit, et, comme on manquait d'argent, on résolut de licencier l'armée, dès que l'ennemi eut évacué le pays. On conserva seulement les troupes du seigneur d'Ysselstein, qui poursuivait la guerre en Gueldre, et les garnisons des places frontières, où une active surveillance était nécessaire.

La grande difficulté était toujours de se procurer des ressources financières. Maximilien engagea Marguerite à demander aide aux états de Flandre en leur exposant les affaires bien au long afin que les autres les imitassent, et il leur en écrivit lui-même directement⁶. La princesse venait d'obtenir du Brabant une nouvelle aide de quarante-deux mille livres pour l'entretien de mille chevaux et de quinze cents fantassins, pendant les mois de décembre 1507, janvier et février 1508. Elle ne se pressa pas trop d'obtempérer au désir de son père, et se contenta de convoquer les états généraux à Gand pour le 28 février. Aux débuts de l'assemblée, un débat s'engagea entre les députés du Brabant et ceux de la Flandre, au sujet de la préséance et du droit de proposer et de porter la parole.

¹ *Compte de G. de Croy*. — Fleuranges.

² Johannes de Los, *Chronicon*.

³ Lettre de Philippe Haneton à Jean de Marnix, dans Le Glay, *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche*, I, LXXXVI, note I.

⁴ *Compte de Nicolas Riffart*.

⁵ *Négociations diplomatiques*, I, 205.

⁶ Lettre du 31 décembre 1507 ; *Correspondance*, I, 30.

Les Brabançons s'appuyaient sur la prééminence de leur duché ; les Flamands prétendaient que par usage en tel cas observé de tout temps, lorsque les assemblées des états généraux avoient lieu dans leur pays, le droit de précéder en siège, de proposer, de relever les opinions et de porter la parole leur appartenait. Une transaction acceptée par les deux parties, le 14 mars 1508, statua que pour cette fois et sans préjudice du droit prétendu de part et d'autre, les états du duché de Brabant précéderoient et seroient assis au premier siège, et que le pensionnaire de la ville de Gand, organe des états de Flandre, proposeroit, recueilleroit les opinions et porteroit la parole pour les états en général¹. Cette difficulté aplanie, la gouvernante exposa la nécessité d'entretenir dix mille fantassins et deux mille chevaux pour garder le pays pendant la minorité de son neveu. Les états s'ajournèrent jusqu'au mois suivant pour consulter leurs principaux. A leur retour, le 9 avril, ils s'excusèrent de pourvoir à l'entretien de troupes qu'il était inutile de lever, attendu, disaient-ils, qu'il leur sembloit n'avoir nul ennemi qui leur courût sus. Marguerite eut beau insister, elle n'en put rien obtenir. Seulement les provinces les plus menacées accordèrent des subsides qui permirent de reprendre les hostilités avec une certaine vigueur².

Marguerite se rendit elle-même sur les frontières de Brabant pour stimuler le zèle de ses capitaines³. Quelques troupes fournies par des princes de l'empire étaient arrivées, et, le 27 avril, le prince d'Anhalt investit le château de Pondroyen, à la tête de mille chevaux et d'une assez nombreuse infanterie. Son artillerie était formidable ; elle comprenait, entre autres, douze gros canons, appelés, d'un nom usité alors, les Douze Apôtres⁴. Les habitants de Bois-le-Duc, Duc, qui avaient particulièrement souffert des ravages de la garnison de Pondroyen, ne se bornèrent pas à garantir le paiement des frais de l'entreprise ; ils inventèrent un nouvel engin, appelé mortier, qui lançait avec une force irrésistible des boulets et des blocs de pierre d'une énorme grosseur⁵.

Le château de Pondroyen, situé sur la Meuse, était fortifié par l'art et par la nature⁶ ; il avait une nombreuse garnison d'aventuriers liégeois et autres, que commandait un des plus hardis capitaines du duc de Gueldre, Henri Van Ens, dit Suydewint. Van Ens était décidé à se défendre à toute outrance. Il soutint bravement les premières attaques des assiégeants. Déjà ceux-ci avaient consommé, sans succès marqué, près de treize mille livres de poudre, quand il fut écrasé par la chute d'une poutre. Sa mort jeta le découragement dans la garnison, et, sur le refus du prince d'Anhalt d'entendre-à aucune espèce de capitulation, le 3 juin elle se rendit à discrétion. Le prince fit pendre douze déserteurs devant la porte du château, et retint prisonnier le successeur de Van Ens. Après quoi, il permit aux Gueldrois de se retirer désarmés, la baguette blanche à la main, et rasa la place.

Encouragés par cet avantage, les autres chefs reprirent l'offensive sur tous les points. Le comte de Buren rassembla ses gens au son de tocsin, et se jeta sur la

¹ *Actes et affaires traités par les états de Brabant*, n° 672, aux archives du royaume ; citation de M. Benne.

² Le Brabant vota la continuation de l'aide de quarante deux mille livres pour les mois de juin, juillet et août. Le comté de Namur accorda, le 2 mai 1508, une aide de neuf mille philippus d'or pour les dépenses de la guerre.

³ On lit dans sa *Correspondance* diverses lettres datées de Breda et de Bois-le-Duc.

⁴ Slichtenhorst, *XIV Boeken van de Geldersse geschiedenis*, XI, 326.

⁵ Chapeauville.

⁶ Chapeauville.

Woluwe. Renforcé bien vite par les milices de Bois-le-Duc, les gens d'armes de Henri de Nassau et ceux de la garnison d' Arnhem, il ravagea cruellement les terres des partisans de Charles d'Egmont. La mairie de Ruremonde fut mise à feu et à sang, et la ville même de ce nom investie. Le seigneur d'Ysselstein, à la tête des milices hollandaises, commença le siège de Weesp, tandis que le prince d'Anhalt attaquait le château de Muyden, qui n'en est qu'à un quart de lieue. Le sire d'Aimeries leur amena un renfort de cinquante hommes d'armes, d'archers et de fantassins wallons au nombre de cinq cents. L'attaque de ces deux places était poussée avec assez d'énergie, quand le duc de Gueldre parvint à les ravitailler, après avoir surpris un détachement wallon posté sur le Muyderberg. Dans cet engagement, le seigneur d'Ysselstein fut blessé et le sire d'Embry tué. Cet échec et les négociations qui venaient de s'ouvrir avec la France ralentirent les opérations de côté et d'autre, et à part une attaque des Gueldrois sur Aspre, où, parvenus déjà sur les murailles, ils furent **lourdement reboutés**¹, il ne reste plus d'action militaire à signaler.

Cependant Maximilien avait conclu, le 7 juin 1508, une trêve de trois ans avec les Vénitiens. Il annonça aussitôt l'intention de partir pour les Pays-Bas. **Puisque la chose est ainsi advenue**, écrivait-il de Creutznach à la gouvernante le 13 juin, **nous espérons de vous veoir bien brief. Si vous requérons que cependant vous tenez la main de tout vostre pouvoir que le fait de la guerre de Gheldres soit bien et vigoureusement exécuté ; car, à cette fois, nous avons ferme fiance d'en avoir une fin finale.** Il était à Dusseldorf le 13 juillet et il y reçut dix mille florins d'or, qu'il avait demandés avec insistance à sa fille. Le 18 juillet, il adressa une circulaire aux états de toutes les provinces pour les convaincre de la nécessité d'associer leurs efforts pour réduire enfin Charles d'Egmont. **Le roi de France, leur disait-il, soutient ce prince pour séparer, par son moyeu, les Pays-Bas du Saint Empire et de la maison de Bourgogne, et tant mieux les tenir de sa subjection. Vous voyez donc, continuait-il, que laditte guerre de Gheldres n'est point une affaire particulière, mais chose qui touche à nous et à nos enfants, et aussi à tous nos pays généralement et spécialement : car ce qui touche le roi ou prince du pays, comme chef et personnage public, touche tous les subjects, et, par le contraire, tout ce qui touche les subjects touche le roi ou prince du pays, car les principautés n'ont point été sans commune, ni communes sans principauté ou gouvernant. Il priaient ensuite les états de bien considérer et prendre à cœur, mesmement la grande honte et reproche qui seroient à ses enfants et aux pays de par-delà, s'il laissoient perdre le duché de Gheldres, après les travaux et les peines qu'avoit coûtées sa conquête, pour laquelle il avoit esté despensé, depuis le duc Charles de Bourgogne, desjà bien trois millions d'or, et cela alors que les dits Gheldrois estoient si bas, puisque, à bien peu de despence, estimée celle que par ci-devant l'on y avait faite, on pourroit brief entièrement recouvrer ledit pays de Gheldres, quelques secours que le roi de France y sust donner. Il espérait bien, disait-il en terminant, aussi rebouter les seigneurs de la Tremouille, d'Orval, Robert de la Marck et autres personnages qui avoient esté en Italie au service du roi de France et que l'on disoit vouloir assister les dits Gheldrois ; il leur donneroit bataille, si mestier estoit, et n'y épargneroit ni sa personne, ni son corps, ni son avoir**².

¹ Lettre de Marguerite du 13 août.

² Lettres inédites de Maximilien, publiées par M. Gachard, *Bulletins de la Commission d'Histoire*, 2e série, pages 308-312.

Ces demandes continuelles d'argent étaient devenues singulièrement odieuses aux populations. L'interminable guerre de Gueldre était un gouffre où s'engloutissaient incessamment aides et emprunts. Tout récemment le roi d'Angleterre avait prêté cent mille couronnes sur les obligations des principales villes du Brabant et de la Flandre, et les ressources manquaient partout à l'administration et à la direction de la guerre. Aussi le mécontentement était extrême et avait gagné toutes les classes. On se croyait à chaque instant menacé des désastres d'une nouvelle invasion. Les troupes, qui n'étaient pas payées désolaient les campagnes et **mangeoient le pauvre peuple**¹. Les frontières étaient livrées aux déprédations d'une foule de bandits qui, sous le nom de Gueldrois ou de Français, y commettaient d'affreux excès.

Telle était la situation lorsque Louis XII prit l'initiative d'une proposition de réconciliation avec les Pays-Bas. Cette proposition arrivait trop opportunément pour n'être point accueillie, et Marguerite pressa son père d'y acquiescer sans délai. Maximilien se rendit au vœu de la gouvernante, qui s'empressa de demander un sauf-conduit pour ses ambassadeurs. L'empereur l'autorisa en outre à négocier une trêve avec la Gueldre, à condition toutefois que Charles d'Egmont remettrait entre les mains d'un tiers la ville de Weesp et le château de Muyden, mais, en attendant, il ordonna de presser vivement le siège de ces deux places. Marguerite profita de ces dispositions pour présenter à Louis XII un projet de trêve, et l'assurer **qu'elle mettroit peine de s'employer tellement à l'arrangement des affaires que, avec l'aide de Notre Seigneur, il s'en ensuivroit une bonne fin pour le bien universel de toute la chrétienté**².

Sur ces entrefaites, Maximilien était arrivé dans les premiers jours du mois d'août, et il avait commencé par aller visiter les provinces septentrionales. Marguerite, elle, n'omettait rien pour triompher de l'opposition des états. Elle avait envoyé presque partout des commissaires spéciaux chargés de travailler chaque corps d'état en particulier, mais ces démarches avaient complètement échoué. Ainsi les états de Namur, convoqués le 4 août pour recevoir lecture de lettres de Maximilien réclamant une réponse immédiate, **ne voulurent en particulier ni en général eux ingérer de bailler responce finale que premièrement les autres pays n'eussent baillé responce, à cause que, en opinion, le pays de Namur estoit nommé le dernier**. Le 20 août, eut lieu une nouvelle réunion suivie d'un nouveau refus, malgré toutes les instances des commissaires de Marguerite³. Dans l'assemblée des états du Hainaut tenue à Mons le 16 juillet, les nobles seuls s'étaient montrés disposés à accueillir les propositions du gouvernement ; quant aux prélats et aux députés des bonnes villes, **sans avoir égard à leur éminent péril et que les ennemis leur estoient plus prochains, ils n'avoient voulu aucunement y condescendre, les uns prétendant estre exempts de la contribution de toutes tailles, aides et subventions ; les autres disant que attendu que ladite demande avoit esté faite aux estats de tous les pays, à leur assemblée générale, quand on les feroit convoquer tous ensemble, ils feroient ce celé bons et loyaux sujets doivent faire**⁴.

Maximilien, irrité de rencontrer tant de résistance, ordonna à Jacques de Gavre, seigneur de Frésin, grand bailli du Hainaut, de convoquer de nouveau les états

¹ *Compte de Valérian de Busleyden.*

² *Négociations diplomatiques*, I, 216.

³ *Compte de Guillaume de Croy.*

⁴ Lettre de Maximilien du 6 août 1508 ; *Lettres inédites*, 313-318.

de ce pays pour le 20 août, et de les sommer de fournir promptement et sans plus de délais ou retraites leur cote-part des dix mille combattants à pied et deux mille à cheval. En cas de refus, il menaçait de les noter et reprendre de désobéissance, de les tenir et réputer pour des rebelles subjects, car, disait-il, depuis nostre arrivée esdits pays de par-deçà, avons de plus en plus cogneu les grands efforts que font les dits Gheldrois, tant en Hollande que en Brabant, et les pratiques que mènent les dits François, et les armées et assemblées qu'ils font sur les frontières, pour subjuguier et détruire ces pays. Et afin que vous puissiez entendre comment nous sommes en volonté d'employer cette armée, laquelle est bien petite pour résister à un si puissant roy qu'est le roy de France, et aussi pour conquérir le plus fort du pays de Gheldres, nous vous advertissons que nous voulons avancer pour cette conquête les aides et secours des évesques de Cologne, Munster et Utrecht, des ducs de Juliers et de Clèves, et de ceux de nos pays de Hollande, Zélande, villes d'Anvers, Bois-le-Duc, Louvain et Bruxelles ; les autres pays feront une armée pour aller contre les François, et les gens d'armes que nous avons eus contre les Vénitiens feront une autre armée, et la ferons marcher contre lesdits François, pour entrer audit royaume de France, afin de soulager les pays de par-deçà¹. Ces promesses ne changèrent nullement la détermination des états de Hainaut, et force fut à l'empereur d'attendre la nouvelle réunion des états généraux convoqués à Malines pour le 2 septembre suivant.

Cependant les premières ouvertures de Louis XII avaient été suivies d'un moment d'hésitation, et, à son retour dans le Brabant, Maximilien annonça aux états provinciaux que **nonobstant toutes les aventures et appointements qu'il avoit présentés au roi de France pour les mettre en bonne paix et union**, ce prince ne vouloit point délaisser ni abandonner les Gheldrois, mais de tout son effort les aider et secourir. Il requérait de nouveau les états **de se préparer et disposer à se mettre en défense avec lui et agir de tout leur pouvoir, comme le cas l'exigeoit**. Joignant cette fois-ci l'effet à la menace, il somma Louis XII d'envoyer des députés à la frontière pour rompre la trêve ou pour conclure la paix. Il allait repartir pour la Hollande, quand une dépêche accommodante du roi de France lui parvint à Turnhout. Il délivra, de cette ville, le 14 septembre 1508, à la gouvernante, des pleins pouvoirs pour se rendre à la réunion diplomatique, ou, comme l'on disait alors, à la journée qui se préparait à Cambrai². Ces circonstances avaient retardé la réunion des états généraux, laquelle eut lieu à Malines le 20 septembre, en présence des seigneurs de Chièvres, de Sempy et de Vère chargés par Maximilien **de défendre les intérêts de sa maison**³.

La séance d'ouverture fut présidée par le président de Flandre, Jean le Sauvage, qui venait d'être nommé chef du conseil privé de Marguerite⁴. L'assemblée reçut communication de nouvelles lettres de Maximilien annonçant que, malgré toutes ses démarches, il lui avait été impossible jusque-là d'amener le roi de France à conclure la paix, et réitérant la demande d'une aide destinée à l'entretien de deux mille chevaux et de dix mille hommes de pied pendant trois mois. Deux autres communications suivirent la première. Par l'une, Maximilien, qui projetait

¹ Lettre de Maximilien du 6 août 1508, *Lettres inédites*, 313-318.

² Dumont, *Corps diplomatique*, tome IV, 1re partie, page 110.

³ Les états s'assemblèrent au couvent des carmes. Azevedo.

⁴ Jean le Sauvage, seigneur d'Escaubeek, d'Itterbeek, Ligni, etc., né à Bruxelles en 1455, avait été nommé à ces fonctions par lettres patentes du 24 juin 1508 ; nous le retrouverons plus loin chancelier du Brabant.

de rattacher les états de son petit-fils à l'Allemagne, faisait connaître son dessein d'assembler à Ulm les princes de l'empire, et exprimait le désir de voir les Pays-Bas envoyer des députés à cette diète. Par l'autre, il informait l'assemblée du prochain départ de Marguerite qui allait se rendre à Cambrai avec des délégués de l'empereur pour le bien de la paix, et l'invitait à envoyer à Valenciennes des représentants des trois ordres, qui pourraient se transporter, au besoin, au lieu des conférences¹. Cette dernière communication fut accueillie avec plaisir ; les états s'ajournèrent au mois d'octobre, décidés à subordonner leur résolution à la tournure des négociations qui allaient s'ouvrir à Cambrai.

L'horizon n'était pas complètement éclairci. Le 1er octobre, Maximilien exprimait ses craintes et ses méfiances à sa fille en ces termes : *Vous pouvez assez cognoistre ce que nous vous avons dit de cette affaire estre à présent vérifié, et que cognoissons mieux et avons plus d'expérience des François que vous, car nous en attendons tout autant, combien que nous aimons mieux que vous ayez esté deçue en leurs belles paroles que nous, afin que ci-après y prenez meilleur garde*. Il autorisait cependant la princesse à conclure directement avec Charles d'Egmont une trêve de cinq ou six semaines². Marguerite s'empressa de profiter de cette autorisation, mais les négociations semblaient ne pouvoir aboutir, lorsqu'arriva l'acquiescement de Louis XII aux demandes de l'empereur. Charles d'Egmont, abandonné par la France, renonça à la lutte, et une trêve fut conclue à Schoonhoven entre l'empire, les Pays-Bas, la France, l'évêque d'Utrecht, le duc de Clèves, le comte de Hornes et la Gueldre. Louis XII ratifia ce traité le 18 octobre, et y fit comprendre l'évêque de Liège et le seigneur de Sedan³. Il était stipulé que la trêve durerait six semaines à partir du 25 octobre, et que les deux parties belligérantes conserveraient leurs positions respectives sans pouvoir ni ravitailler ni fortifier les villes ou places tenant leur parti. Ces arrangements étaient pris à peine lorsqu'une escadrille gueldroise surprit, dans la nuit du 29 octobre, le château de Kinder appartenant à l'évêque d'Utrecht, et s'empressa de fortifier cette place frontière, *clef de l'évêché contre Hollande et Frise, où tous les bateaux passaient*⁴. Cette violation flagrante de la trêve ne provoqua point de représailles, et les hostilités restèrent suspendues jusqu'à la conclusion des négociations de Cambrai.

Aucun obstacle ne s'opposait plus à l'ouverture de ces négociations si importantes. Le 19 octobre, Louis XII manda à Marguerite que le cardinal d'Amboise, muni de ses pleins pouvoirs, allait se rendre sur les frontières de la Picardie, pendant que l'évêque de Paris et le comte de Carpy, ses conseillers, iraient à Cambrai arrêter les préliminaires des conférences. Le 27 du même mois, Maximilien autorisa la gouvernante à se mettre elle-même en route pour Cambrai. Il lui prescrivit de s'arrêter à Valenciennes, afin d'y attendre l'évêque de Gurck⁵ chargé de ses dernières instructions. Deux conseillers de l'empire,

¹ *Rootboeck*, f° XXII. — M. Gachard, *des Assemblées nationales*.

² *Correspondance*, I, 87.

³ *Négociations diplomatiques*, I, 218. — L'original de cette ratification est aux archives de Lille.

⁴ Instructions pour les députés de l'évêque d'Utrecht envoyés à Marguerite (novembre 1508) ; *Gedenkstukken*, II, 147.

⁵ Mathieu Lang, évêque de Gurck ou Gurce, dans la basse Carinthie (Autriche), plus tard cardinal et archevêque de Salzbourg. C'était un homme fort distingué, et dont on a fait cet éloge rappelé par M. Henne : *Vir singularis prudentiæ et doctrinæ, magnificus, beneficus, et maxime hospitalis*.

Sigismond Phloug et Jacques de Villingher, seigneur de Sainte-Croix, étaient adjoints à ce prélat. Maximilien avait autorisé sa fille à se faire assister par l'évêque de Cambrai, Jacques de Croy, les présidents du grand conseil de Malines et de celui de Bourgogne, Jean Pieters et Mercurius Gattinara ; et par deux chevaliers de la Toison d'or. La princesse quitta Malines au commencement de novembre, escortée par les archers de la garde de l'archiduc et par une compagnie de cent cavaliers sous le commandement du sire d'Aimeries. Des membres du conseil privé et des délégués des états la suivirent jusqu'à Valenciennes, où ils restèrent pour être à portée d'être informés et consultés, [si les François vouloient jouer des traineries selon leur coustume](#)¹. Pendant que Marguerite se dirigeait à petites journées sur Cambrai, où elle arriva dans les derniers jours de novembre, le président du conseil privé, Jean le Sauvage, partait pour l'Angleterre précédant une ambassade, qui bientôt après s'embarqua à Calais².

L'ouverture des négociations calma heureusement les esprits. Les états généraux, réunis à Anvers le 13 novembre, en présence de Maximilien et de leur jeune souverain, votèrent une somme de soixante dix mille florins à répartir sur toutes les provinces. En attendant la rentrée de cette aide, le gouvernement fut obligé de recourir aux emprunts³. Par lettres du 27 novembre 1508, Maximilien, en qualité de tuteur de son petit fils, envoya Toison d'or en Angleterre, afin d'y engager à Henri VII la riche fleur de lys pour une somme de dix mille livres sterling⁴. Ce bijou, l'un des plus précieux des souverains des Pays-Bas, avait déjà été engagé, à diverses reprises, pour cinquante mille couronnes d'or, pour soixante dix mille et pour quatre-vingt mille livres⁵. Cette fois-ci, il ne devait plus être dégagé, et Henri VIII en fit présent à François Ier, lors de leur célèbre entrevue du camp du Drap d'or.

Après avoir séjourné quelques jours à Anvers, Maximilien se rendit à Lierre le 19 novembre, et bientôt après à Malines. Le 22 novembre, il rassembla dans son hôtel les chevaliers de la Toison d'or présents dans cette ville, et les consulta sur diverses réclamations de sa fille Marguerite. La principale concernait les comtés d'Artois, de Bourgogne, de Charolais, du Mâconnais et de l'Auxerrois, ainsi que les terres et seigneuries de Salins, de Bar-sur-Seine et de Noyers, que le traité de 1482 avait assignés pour dot à la princesse. Les chevaliers furent unanimement d'avis qu'il appartenait à l'empereur, comme tuteur de son petit-fils, de statuer sur ces réclamations, sauf à l'archiduc à en décider autrement, s'il le jugeait convenable au moment de sa majorité. L'empereur adopta leur sentiment, et, par lettres patentes du 20 février 1509, dépêchées sous son nom et sous celui de son petit-fils, il transporta à Marguerite la souveraineté des territoires en question, à condition qu'à la mort de cette princesse ils feraient

¹ Lettre de Maximilien du 27 octobre 1508 : *Correspondance*, I, 99.

² *Correspondance*, I, 99. — Maximilien recommandait à sa fille, dans la même lettre, de sa faire accompagner à Cambrai par l'ambassadeur d'Angleterre, Edmond Wingfeld : [Nous désirons et vous ordonnons que menez avec vous audit lieu de Cambray l'ambassadeur de nostre bon frère le roy d'Angleterre estant lez vous, Edmon de Winkelfeld, et voulons qu'il soit présent à toutes communications et choses qui s'y traictront, ainsi que entendrez plus à plain par nostre très chier et féal conseil-Lier et prince de nostre saint-empire, l'évesque de Gursse.](#)

³ M. Gachard, *Introduction aux lettres in édites de Maximilien*, 198. Rootbœck, f° XX-XXIII v°.

⁴ *Compte de J. Micault*.

⁵ Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'or*, 282, note 2.

retour à la souveraineté des Pays-Bas. Charles-Quint ratifia cette cession en 1515¹.

Pendant que Maximilien se tenait à Malines pour y traiter les affaires intérieures des Pays-Bas et y être lui-même à portée de sa fille pendant les conférences, celle-ci était occupée à régler les plus graves affaires de l'Europe. Il s'agissait en effet de bien autre chose que de rétablir la paix entre Charles d'Egmont et nos provinces. Le but caché, mais réel, des négociations était l'abaissement de la puissance vénitienne, devenue un objet de crainte pour tous les potentats. Cette orgueilleuse cité affectait les allures de l'ancienne république romaine, et on ne l'accusait de rien de moins que d'aspirer à la domination universelle. Une ligue générale se formait contre elle en ce moment à Cambrai. Les monarques ligués étaient le pape Jules II, le roi de France, l'empereur d'Allemagne, le roi de Naples et d'Espagne. Le pape réclamait les villes de la Romagne dont les Vénitiens s'étaient emparés depuis peu d'années ; Louis XII revendiquait le partie du Milanais comprise entre l'Adda, le Pô et la mer Adriatique, qu'il avait lui-même cédée aux Vénitiens pour prix de leur alliance contre Louis le Maire ; Maximilien redemandait Padoue et quelques autres villes qui avaient fait autrefois partie de l'empire germanique ; enfin Ferdinand le Catholique voulait qu'on lui rendit les villes maritimes du royaume de Naples, dont les Vénitiens s'étaient rendus maîtres après la retraite de Charles VIII. Chose singulière, remarque un écrivain peu suspect de partialité envers la papauté : les Vénitiens auraient pu détourner l'orage, en s'accommodant avec Jules II, qui n'appelait qu'avec répugnance les barbares en Italie, mais, aveuglés par une présomption étrange, ils ne firent rien pour l'éviter².

La ligue de Cambrai est peut-être la première transaction diplomatique dans laquelle intervinrent tous les souverains principaux de l'Europe³. Les premiers rôles sur cette grande scène politique furent joués par l'archiduchesse Marguerite et par le cardinal d'Amboise réputé le plus habile diplomate de l'époque. Les pourparlers eurent lieu le plus souvent entre ces deux personnages ; mais il paraît que l'évêque de Gurck y assistait toujours. Les discussions furent parfois assez vives ; on craignit même de voir rompre les négociations, parce que le cardinal n'entendait pas que le roi de Navarre fût compris dans les traités⁴.

¹ Lettre du 15 février 1515, ordonnant au grand conseil de Malines d'entériner et d'enregistrer les lettres patentes qu'il avait délivrées à cet effet au mois de janvier à Louvain. *Bulletins de la Commission d'histoire*, 2e série, VII, 74.

² Ph. Le Bas, *Dictionnaire encyclopédique de la France*.

³ Le président de Grégoire, *Storia della vercellese letteratura*, VIII, 8.

⁴ Ce roi de Navarre était Jean d'Albret, arrivé à la royauté par son mariage avec la princesse Catherine, héritière du trône (1483). Jean, vicomte de Narbonne, oncle de Catherine, avait voulu lui disputer la succession, mais il avait renoncé à ses prétentions par un traité signé à Tarbes en 1489. Quand son beau-frère le duc d'Orléans eut obtenu la couronne de France sous le nom de Louis XII, il renouvela ses prétentions. Ces démêlés ne furent terminés qu'en 1517, par un arrêt du parlement de Paris, favorable à Henri d'Albret, fils et héritier de Catherine. — Voici un passage d'une lettre de Marguerite relative à cette difficulté : Hier mondit seigneur le légat, après disné, combien que luy et moy desjà eussions conclud que le roy de Navarre seroit compris en la paix comme vostre alligé, me dit et déclara que le Toy son maistre n'entendoit ledit roi de Navarre estre nullement compris en ladite paix, et luy avait escriptes lettres de sa main à ces fins, lesquelles il me monstra. — Et pour ce, monseigneur, que je trouvoy lesdittes lettres et parler de mondit seigneur le légat bien estranges, et me sembloit chose dissimulée plus que aultrement, attendu mesmement la conclusion par moy prinse avec ledit sieur

Marguerite mandait à ses ambassadeurs en Angleterre : Nous avons espoir d'estre la bienvenue devers l'Empereur monseigneur et père... Vous advisant qu'il n'a esté sans avoir bien souvent mal à la teste, et nous nous sommes monsieur le légat et moi cuidié prendre au poil. Toutes fois à la parfin nous nous sommes reconciliés et fait amis ensemble le mieux que a esté possible¹.

Le traité de Cambrai fut signé le 10 décembre 1508. Par ce traité, les droits de Charles d'Egmont, à qui l'on donnait la simple dénomination de Charles de Gueldre, dit d'Egmont, furent déférés à la décision d'arbitres à nommer par l'empereur et par les rois de France, d'Angleterre et d'Écosse, et jugeant sans appel dans l'année. Weesp et le château de Muyden devaient être évacués dans les quarante jours, et les deux parties restaient en possession, jusqu'à conclusion d'un accord final, des places qu'elles occupaient. Si Charles d'Egmont refusait de se conformer à ces décisions ou de se soumettre à la sentence arbitrale, le roi de France s'engageait à ne l'aider d'aucune manière et à veiller à ce qu'il ne fût pas aidé par ses sujets. Dans l'intervalle, les relations commerciales de la Gueldre avec les Pays-Bas étaient rétablies, et le traité de paix comprenait les adhérents des deux parties : les ducs de Clèves et de Juliers, l'évêque d'Utrecht et le comte de Hornes d'une part ; l'évêque de Liège et le seigneur de Sedan, de l'autre. Si, à l'expiration de l'année, les arbitres n'étaient point parvenus à formuler leur décision, ils étaient tenus de prescrire quelque honnête moyen pour prévenir la reprise des hostilités. Il était interdit aux deux parties de recourir aux armes, quelle que fût la contestation qui pourrait s'élever entre elles. Tous les anciens différends au sujet de la succession de Bourgogne demeuraient également en suspens, Maximilien se réservant de revendiquer ses droits dans un temps plus opportun. Le jeune duc de Luxembourg était maintenu dans la libre possession des terres relevant de la France, et il était convenu qu'il ne prêterait hommage qu'après avoir atteint sa vingtième année. Il était, décidé aussi que la réparation des abus commis par les officiers royaux en Flandre et en Artois serait réglée à l'amiable. Deux points seulement furent l'objet d'une décision définitive : la renonciation de Maximilien, moyennant une somme de cent mille écus d'or, au traité de mariage de Charles et de Claude de France, et une nouvelle investiture du duché de Milan, que Louis XII acheta au prix de cent mille ducats. Le traité fut

légat et aultres ordonnez avec luy sur laditte affaire de Navarre, aussy qu'il m'avoit dit avoir tout pouvoir à son arryvé devers moy, à ceste cause, considéré que par vosdites instructions entendez ycelluy roy de Navarre estre comprins en laditte paix, et que ce ne seroit vostre honneur le délaisser derrière, veu la bonne amour et désir qu'il a de faire service à vous et à vostre maison, ay dit et déclaré audit sieur légat résolument délaisser le tout plutôt que ledit roy de Navare fust comprins en laditte paix ; au surplus, me desplaisoit les choses estre si près approchées au dénouement, et demeurer à conclure à si petite occasion, et que déliberoye me partir le plus tost que pourroy, cognoissant la perdition de temps, et que ce n'estoyent que tous abus. — Monseigneur, depuis mondit sieur le légat m'a fait prier et requérir très instamment vouloir surceoir mondit partement, duquel il est incertain, de deux ou trois jours, et jusques il ait responce dudit seigneur roy son maistre, auquel il doit avoir escript bonnes lettres, desquelles il attend avoir brief responce. Laquelle chose considérée, et que ne puis partir si soudain afin aussy que ledit sieur légat outres ne puissent dire que à moy c'est tenu à cause de mondit partement, luy ay accordé demeurer jusques à jeudy prochain. Desquelles choses, monseigneur, vous ay bien en toute humilité voulu advertir, à ce que vous congnoissiez le devoir en quoi je me suis mise, et que bonnement pour vostre honneur et le mien ny pourroy fere aultre chose. *Correspondance*, I, 109. — Le cardinal d'Amboise prenait le titre de légat *a latere* du Saint-Siège en France.

¹ *Lettres de Louis XII*, I, 132.

solennellement publié dans la cathédrale de Cambrai¹. Mais on tint secret l'objet principal des négociations, la ligue formée contre la république de Venise par le pape, l'empereur, les rois de France et d'Aragon, et à laquelle il était loisible au roi d'Angleterre de s'associer, en y prenant une part offensive ou défensive à sa volonté ; ce qui était expressément stipulé dans le traité².

Avant de quitter Cambrai, Marguerite fit don au cardinal d'Amboise par avis de son conseil et pour mieux nourrir paix et amour entre France et la maison d'Autriche, ainsi que les affaires de monseigneur le requerroient, d'une très belle coupe d'or pesant près de six cents écus, avec son couvercle garni de grosses perles, formant cinq trèfles de cinq perles chacune, et, entre chaque trèfle, une table de balais très fine, prisée, chacune des cinq tables, plus de trois cent cinquante florins d'or. Le pied de la coupe présentait aussi cinq trèfles de perles moyennes, et cinq autres tables de balais. Elle était surmontée d'une grande et belle émeraude. Le cardinal fut si ravi de la beauté de cette coupe, estimée plus de quatre mille florins d'or, qu'il crut devoir l'offrir au roi son maître. L'évêque de Paris, Étienne Poncher, reçut de la gouvernante des *Heures magnifiques*, achetées au prix de quatre cents écus d'or. Ces heures étaient ornées sur les deux fermoirs de deux superbes diamants. Pour tenir le livre ouvert, il y avait un grand balais longuet tout à jour que l'on estimait plus de mille florins et auquel étaient attachés vingt-cinq cordonnets de soie garnis chacun d'une perle. Le comte de Carpy eut pour sa part deux grands et riches flacons d'argent rapportés d'Espagne par Marguerite. Elle n'oublia pas les hérauts, les huissiers et autres officiers inférieurs : il leur fut distribué de quatre à cinq cents écus d'or³.

L'évêque de Paris et le comte de Carpy accompagnèrent la gouvernante jusqu'à Malines, et y assistèrent à la ratification des traités, le 26 décembre 1508. Le comte de Carpy se rendit ensuite dans la Gueldre, accompagné d'Antoine de Lalaing et de Laurent du Blioul, pour notifier à Charles d'Egmont les dispositions prises à son égard. Celui-ci refusa d'abord de s'y soumettre, mais comprenant qu'il lui serait impossible de prolonger la lutte sans l'appui de la France, il ordonna l'évacuation de Weesp et du château de Muyden. Ces places furent remis aux commissaires de l'archiduc, le 24 janvier 1509. Cela fait, Hugues de Melun, le baron Amé de Viry, Mercurino de Gattinara et Jean Gaulier allèrent en France recevoir le serment de Louis XII, et, en même temps, lui rendre hommage, au nom de Marguerite, pour le comté de Charolais et les autres terres et seigneuries qui venaient d'être concédées à cette princesse en Bourgogne.

Pendant les conférences de Cambrai, où l'ambassadeur du roi d'Angleterre avait rendu de grands services à la gouvernante, Maximilien avait négocié lui-même avec le roi d'Angleterre une union depuis longtemps projetée et de nature à avoir pour l'Europe les plus importantes conséquences. Le 17 décembre 1508, sept.

¹ Dumont, *Corps diplomatique*, tome IV, 1re partie, pages 109-113. — Le traité est précédé des pleins pouvoirs donnés à Marguerite et au cardinal d'Amboise. La première de ces pièces est fort remarquable ; le sentiment, dominant alors encore, de la solidarité entre les nations chrétiennes et de la nécessité d'une union active contre les infidèles y est exprimé de la façon la plus énergique.

² Dumont, *Corps diplomatique*, tome IV, 1re partie, pages 113-118. — La traduction contemporaine des textes latins de ces traités a été publiée par M. Le Glay, *Négociations diplomatiques*, I, 225 et suivantes.

³ *État des dons et sacrifices faits de ses propres deniers par Marguerite d'Autriche durant son administration*. Ce document repose en double aux archives de Lille, *chambre des comptes, section des portefeuilles*.

jours après la signature des traités de Cambrai, dans la grande salle du palais de Richemont, en présence du monarque anglais, de l'archevêque de Cantorbéry, des évêques de Londres, de Norwich, d'Ely ; du duc de Buckingham et d'une foule d'autres seigneurs, comparurent Jean de Berghes, Laurent de Gorrovod, le docteur Sigismond Phloug, André de Burge, commissaire de l'archiduc Charles, de l'empereur et du roi d'Aragon. Égide Van den Damme, secrétaire de Maximilien, donna lecture des lettres patentes qui constituaient le sire de Berghes procureur de l'archiduc pour procéder aux fiançailles de ce prince avec la princesse Marie d'Angleterre. La cérémonie s'accomplit immédiatement, et de Berghes passa au doigt de la princesse l'anneau des fiançailles ; l'acte en fut dressé par deux notaires et signé par tous les assistants¹.

Maximilien, toujours pressé d'argent, avait hâte de communiquer aux représentants du pays les résultats obtenus à Cambrai. Les états généraux, convoqués par lettres du 4 janvier 1509, se réunirent à Bruxelles le 21. Il leur fit demander eu égard aux grandes et excessives peines, travail, sommes, soins et diligence que le seigneur empereur avoit pris et prenoit pour garder et défendre les pays de par-deçà, les soulager et préserver de foule et oppressions, les mettre, maintenir et entretenir en bonne sûreté, paix, tranquillité et repos, et vu que, pour y entendre, il avoit pris la peine de venir par deçà, délaissant les grandes et nécessaires affaires qu'il avait. en Allemagne pour le fait de l'empire et autrement, et tellement y avoit fait traiter et besoigner, que, par le moyen de madame Marguerite, une bonne, sùre et honorable paix avoit été faite, accordée et conclue en la cité de Cambrai, entre lui et monseigneur l'archiduc, leurs alliés, royaumes, pays et sujets d'une part, et le roi de France et les siens d'autre part, entre lesquels messire Charles d'Egmont était compris, et avoit accepté et juré icelle paix, ils voulussent consentir et accorder, savoir : aux dits seigneurs empereur et archiduc la somme de cinq cent mille écus de quarante-huit gros monnaie de Flandre, pour une fois, et à madite dame quelque bonne somme en récompense des peines et. labeurs qu'elle avoit pris au fait et conduite de ladite paix. A payer les dites sommes en trois termes : un tiers comptant et les deux autres d'année en année, pour s'en aider et subvenir tant au paiement des gens de guerre qui avoient servi en la guerre de Gheldre et à qui étoient encore dues de grandes et excessives sommes de deniers, que pour autres affaires nécessaires². Après avoir reçu diverses autres communications relatives à la convention matrimoniale conclue avec l'Angleterre et à la reprise de possession de Weesp et de Muyden, les états s'ajournèrent au mois de février suivant.

A cette réunion, les avis furent tellement partagés qu'il fut impossible de rien conclure et qu'on fut obligé de s'ajourner de nouveau au 15 mars. Lors de cette troisième réunion, qui se tint à Anvers, les députés de la Flandre seule accueillirent complètement les propositions du gouvernement. Le Brabant refusa d'accorder plus de trois cent mille écus, et les autres provinces se rangèrent à son opinion. En conséquence, il fut résolu, le 31 mars, que **nonobstant les grandes et diverses charges, pertes et dommages qu'ils avoient eus et supportés**

¹ Voir dans Rymer, *Fœdera*, VIII, 236, l'*Instrumentum publicum super contracta matrimonio inter Carolum principem Hispaniarum, Maximiliani I Romanorum imperatoris nepotem, et Mariam, filiam Henrici VIII, regis Angliæ. Datum in patatio regio Richemont die 17 decembris anno 1508*. Cet acte se trouve aussi dans Dumont, IV, 2e partie, p. 119. Il est en latin, mais les engagements des contractants sont reproduits en français.

² Préambule de la résolution des états, *Gedenkstukken*, II, 155. — Roodboek. — *Compte de G. de Croy*.

tant à cause des guerres, logis de gens d'armes que autrement, les états des pays de Brabant, Hainaut, Hollande, Zélande, Namur, Lille et Valenciennes, accorderoient trois cent mille écus du prix de quarante huit gros, au profit de l'empereur et de l'archiduc, et tous les pays de par-deçà, soixante mille livres de quarante gros, pour une fois, à madame Marguerite, à condition qu'elle en donnât mille livres à chacun des deux conseillers de l'empereur, Sigismond Phloug et Jacques de Vilingher, qui l'avoient assistée. Ces aides étaient payables en trois années et en six termes, et il fut stipulé que chacun, pays, ville ou quartier, en serait quitte en payant sa droite quote et portion, selon le taux et ordonnance faite du vivant du duc Charles de Bourgogne, et que desdits trois cent mille écus une partie seroit employée au traitement et contentement des gens de guerre, afin que, faute de paiement, lesdits pays ne fussent par eux foulés, travaillés et adommagés par logis ni autrement, et le surplus aux autres affaires nécessaires. Les états de Flandre accordèrent pour leur portion et quart de l'aide de cinq cent mille écus demandée, la somme de cent mille écus, et à Marguerite vingt-cinq mille¹.

Maximilien consacra une partie du mois de février à visiter la Flandre, qui semble avoir voulu effacer les souvenirs regrettables d'un passé encore récent par les démonstrations les plus éclatantes de respect et d'attachement. A Gand surtout, l'empereur, qui était accompagné du jeune archiduc et de la gouvernante, fut reçu de la façon la plus splendide. Il y fit son entrée le 23 février ; c'était un vendredi. Les rues avaient été décorées d'étoffes de diverses couleurs, les banderoles et les drapeaux aux armes de l'empire et de la Flandre flottaient sur les édifices publics et les hôtels principaux — *steenen* — ; deux arcs de triomphe s'élevaient majestueusement, l'un près du pont du *Graven-steen*, l'autre à un endroit qui n'est pas désigné. L'entrée eut lieu vers le soir. Toutes les corporations, avec leurs enseignes et leurs blasons, figuraient dans le cortège. Dix mille fantassins armés de piques, et vêtus de justaucorps rouges portant un bâton ferré — *palster* — brodé sur la poitrine et sur le dos, suivaient les corporations. Venaient ensuite deux mille cavaliers albanais à la tunique moitié rouge et moitié bleue. Ils étaient suivis par de nombreux chevaliers bardés de fer, au milieu desquels apparaissaient l'empereur et son petit-fils, montés sur de beaux destriers richement harnachés. Leur armure était étincelante, merveilleusement ciselée, mais au lieu d'un casque surmonté de longs panaches flottants, ils avaient la tête couverte d'un feutre blanc. Autour d'eux, on voyait la gouvernante Marguerite, un comte palatin du Rhin et le prince de Saxe. Ils étaient escortés par les hauts dignitaires du pays, parmi lesquels on remarquait Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, gouverneur de Flandre, et par la noblesse flamande et allemande. La marche était fermée par les officiers de la cour et par les gens de la maison de l'empereur.

Une députation composée de Philippe de Gruutere, premier échevin de la Keure, de Gérard Van der Oyen, premier échevin des *parchons*, de Jean Damman et Josse de Vechterer, échevins de la Keure, de Claude Goetghebuer et Liévin Borluut, échevins des *parchons*, et de Jean Wouters, pensionnaire de Gand, était allée au devant de ces hôtes illustres. Sur le passage du cortège, quatre théâtres avaient été dressés. Le premier était destiné à la société de la Fontaine, la plus ancienne de la ville ; le second à celle de Sainte-Agnès, dite de *Boomlooze-mande*, dont l'origine était presque aussi ancienne ; la troisième et la quatrième

¹ *Compte de G. de Croy*. — Voir aussi M. Gachard, *Introduction aux lettres inédites de Maximilien*, 197, note 4, et *Rapport sur les archives de Lille*.

aux sociétés de *Maria i'eeren* et de Sainte-Barbe, dont l'existence datait des dernières années du XVe siècle. Près de deux mille torches éclairaient la marche du cortège, sans compter les milliers de flambeaux et de lanternes, dont les habitants avaient orné leurs demeures.

Dans la matinée du 25 février, l'empereur se rendit, avec tout l'appareil de la puissance, au marché du vendredi, où il jura solennellement, en qualité de mambourg et de tuteur du jeune comte de Flandre, de maintenir et de respecter les privilèges du pays. Il passa ensuite à l'Hoog-Huis, vaste édifice situé sur le même marché, pour y recevoir le serment de fi élité des quatre membres de Flandre et du magistrat de Gand. Quelques heures après, les trompettes et les clairons annoncèrent le commencement d'un tournoi à *outrance* — *een Tormog mortel dat score was met scerpen glaiven, XXII personen teghen XXII* —, dont la proclamation avait été faite avec toutes les formalités prescrites.

La lice avait été construite au milieu du marché, avec ses tribunes pavoisées et sa double rangée de barrières. Quatre cent soixante charretées de sable avaient été jetées dans la carrière, où vingt-deux chevaliers flamands devaient lutter avec l'épée, la lance, la hache et la masse d'armes, contre vingt-deux chevaliers allemands de la suite du comte palatin et du prince de Saxe. La lutte fut longue et sanglante. Un chevalier flamand d'une haute stature se faisait remarquer entre tous par la vigueur de ses coups. On le reconnaissait à son blason armorié *d'azur à trois cerfs passants d'or*, et écartelé des armes de d'Ailly de Formelles *de gueules, au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois traits et à la bordure engrêlée d'or* : c'était Baudouin Borluut, seigneur de Schoonberghe. Déjà il avait fait mordre la poussière à deux chevaliers allemands, lorsqu'un troisième l'attaque avec tant d'impétuosité que l'issue du combat reste quelque temps douteuse. Borluut, enfin, brandissant sa hache d'armes, en assène un coup si terrible sur la tête de son adversaire que celui-ci vient rouler à ses pieds vaincu et sanglant. Le chevalier flamand reçut le prix de la victoire, et, selon l'ancien usage, il tint la lice ouverte pendant quatre jours contre tout venant.

L'empereur resta à Gand pendant quinze jours, pendant lesquels ce ne furent que réjouissances et festins. Le magistrat lui donna deux splendides banquets, l'un à l'hôtel de ville, et l'autre au *Collatie-zolder*, antique bâtiment isolé sur l'immense place du vendredi. C'était dans la salle du premier étage que se réunissaient les chefs des corporations et les principaux bourgeois pour délibérer sur les affaires de la commune. Ce fut aussi dans cette salle qu'eut lieu le banquet offert à la famille impériale. Les murs nus et blanchis à la chaux étaient cachés sous de riches et épaisses tentures de diverses couleurs, sur lesquelles brillaient les armes de l'empire, de la Flandre et de Gand. D'ingénieuses devises et des chronogrammes de toute espèce, en langue flamande, française et latine, se mêlaient gracieusement à l'ornementation générale. Les comptes de la ville nous apprennent que les vaisselles d'argent et d'étain appartenant à la commune y figurèrent sur des dressoirs ; que deux boutilliers versèrent constamment le vin du Rhin et le vin de Beaune, et que la musique ne cessa de se faire entendre pendant tout le repas¹.

¹ M. Kervyn de Volkaersbeke, *Joyeuse entrée de l'empereur Maximilien Ier, à Gand, en 1508*, dans le *Messenger des sciences historiques*, année 1850, pages 1-34. M. Kervyn n'a pas fait attention à la différence entre l'ancien style et le nouveau. Les curieux détails qu'il a réunis sont tirés des comptes de la ville et du *Boeck van memorien der stad Gendt*.

Maximilien employa le reste du temps qu'il passa en Belgique à une tâche beaucoup moins agréable. Il fallait s'efforcer de contenter les gens de guerre qui, en attendant le paiement de leur solde, couraient le pays, maltrahaient les habitants et rançonnaient les voyageurs. Des reîtres du comte de Nassau avaient surpris un couvent de femmes à Herkenrode, dans le pays de Liège, l'avaient pillé et saccagé. Mis en fuite par le prévôt de Hasselt qui était accouru avec quelques milices liégeoises, ils perdirent beaucoup des leurs, et, sur les plaintes d'Érard de la Marck, le comte fit pendre les plus coupables¹. Une autre bande enleva un convoi de draps de Malines en chemin pour Francfort, et il fallut longtemps parlementer avec les chefs pour obtenir la restitution de ce riche butin. Antoine de Lalaing, seigneur de Montigny, et Pierre Imbrechts, secrétaire de Malines, qui avaient conduit cette négociation, conclurent avec des capitaines des Allemands licenciés une convention destinée à prévenir le retour de ces actes de brigandage². La détresse du trésor était telle qu'à la suite d'un arrangement qui réduisait à quarante-sept mille livres les prétentions du duc de Clèves, pour le paiement de son contingent, on ne parvint à lui payer qu'un à-compte de sept mille livres³.

Sur ces entrefaites, une levée d'impôts ordonnée par la gouvernante dans le *Zommelerweerd*, fournit à Charles d'Egmont un prétexte pour reprendre les armes. Marguerite envoya sur le champ en Gueldre son maître d'hôtel, Jérôme Vent, pour protester contre ces armements, et pressa le cardinal d'Amboise d'intervenir pour empêcher des hostilités qui, en retenant l'empereur dans les Pays-Bas, lui retourneroient à merveilleux regret et déplaisir⁴. Maximilien, de son côté, était venu de Gand à Anvers se concerter avec sa fille, et s'était dirigé en toute hâte sur Bois-le-Duc. Charles d'Egmont, sourd aux représentations, venait de surprendre Kessel, quand fut décidée l'ouverture de conférences à Liège, pour aplanir les différends avec la Gueldre, en exécution du traité de Cambrai. Louis XII prit de nouveau l'engagement, à cette occasion, d'interdire à ce prince et à ses partisans toute reprise des hostilités.

Rien ne retenait plus Maximilien dans les Pays-Bas. Avant son départ, il rétablit, par lettres patentes datées d'Anvers, le 18 mars 1509, Marguerite dans ses fonctions de régente et gouvernante, pour régir et administrer les pays d'en deçà et en son absence et jusqu'à son retour, et pour exercer la tutelle mambournie de la personne de son petit-fils, ordonnant à chacun d'obéir à la princesse comme à lui-même⁵. Il accepta ensuite la démission du prince de Chimai, qui avait résigné les fonctions de gouverneur de l'archiduc Charles en faveur de son neveu, le seigneur de Chièvres. En même temps et du consentement de ce dernier, l'empereur investit Jean de Berghes des offices de gouvernante, bailliage, châellenie et véneries des comté et pays de Namur⁶. La charge de chancelier de Brabant, vacante par le décès de Jean Van der Vorst, fut conférée au président du conseil privé, Jean le Sauvage.

Ce fut avec de vives inquiétudes que Maximilien quitta nos provinces. Le 29 avril, la veille du jour où il allait passer la Meuse, il écrivait à Marguerite : *je prie Dieu*

¹ Fisen, II, 323.

² Le magistrat de Malines gratifia les négociateurs d'une somme de cinquante philippus d'or du Rhin. Azevedo.

³ *Compte de J. Micault*.

⁴ Lettre de mars 1509, adressée à Gattinara. *Lettre de Louis XII*, I, 150.

⁵ *Archives de l'audience et du conseil d'état*, aux archives du royaume.

⁶ *Compte de Jean de Berghes*, Archives du royaume, n° 15,203.

de vous donner bonne fortune, car il me semble que mon cousin d'Egmont vous causera beaucoup de tracas. J'eusse volontiers, dans l'intérêt de mon petit-fils, agi de ma personne contre lui, mais depuis que j'ai appris que les états se sont mutinés contre moi, au profit des Gheldrois, leurs bons amis et futurs parents, je me suis décidé à tout remettre à la volonté de Dieu. Chaque jour, m'arrivent de mauvais rapports des états : les uns m'accusant de vouloir, de concert avec quelques vassaux de la Hollande, avec le seigneur d'Ysselstein, entre autres, rompre la paix de Cambrai, dont je serois mécontent, tandis que, si la paix est rompue, le fait ne doit être imputé qu'à Charles d'Egmont, leur idole ; les autres répandant le bruit que mon intention n'est pas de retourner en Allemagne, mais de rester aux Pays-Bas, y coquiner et délapider leur argent¹.

Les craintes de Maximilien n'étaient que trop fondées. Les commissaires des Pays-Bas attendirent vainement à Liège les ambassadeurs du roi de France et les délégués de Charles d'Egmont. Ni les uns ni les autres ne parurent au jour indiqué. La perspective d'une nouvelle guerre devenait imminente, et il fallait s'y préparer sans délai. Comme il n'y avait plus à compter sur la générosité des états, Marguerite se vit obligée de mettre en en gage plusieurs parties du domaine, telle que la terre de Montfort sur laquelle le comte de Hornes prêta environ quatorze mille livres, et le pays de Kessel qui fut hypothéqué au seigneur d'Ysselstein pour une somme de seize mille livres. Elle se rendit elle-même en Hollande pour surveiller de plus près la marche des évènements. Au mois de décembre, elle obtint des états une aide de soixante-dix mille livres destinée à payer les troupes chargées de la garde des territoires voisins du Cambrésis et de la Gueldre. L'hiver fut consacré aux préparatifs d'une lutte qui semblait inévitable. Cet hiver fut attristé par d'autres calamités. Les eaux couvrirent une partie de la Frise et de la Hollande. A la suite de cette inondation, des maladies épidémiques exercèrent de grands ravages, à Harlem surtout, à Leyde et à Monnikendam.

Dans les premiers mois de l'année 1510, Marguerite visita la Flandre. Maximilien lui écrivit à ce sujet : *Nous sommes adverti qu'estes delibérée d'aller visiter nos sujets de Flandres, dont sommes bien joyeux et désirons que, en leurs affaires, leur faites toutes faveurs que pourrez*². Cette année se consumma presque entièrement en négociations ; des deux parts on reculait devant une rupture ouverte. Il avait été convenu entre les ambassadeurs de Maximilien et les ministres de Louis XII de tenir une journée à Tournai vers la mi-février, mais les Gueldrois s'opposèrent au choix de Tournai, puis à celui de Cambrai proposé par les ministres français, en alléguant que ces villes étaient trop éloignées. Il fut enfin décidé que les négociations s'ouvriraient à Liège le 1er mars. IL avait été convenu que, pour aplanir les premières difficultés, des conférences préliminaires auraient lieu, le 2 janvier, à Schoonhoven, entre des députés de la Gueldre et des délégués du Brabant et de la Hollande.

Ce commencement de négociations faillit brouiller la gouvernante avec la puissante famille qui avait le plus contribué à l'établissement de la maison de Bourgogne en Gueldre. Le comte de Buren se plaignit avec amertume de ce qu'au mépris de ses promesses, l'empereur traitait avec Charles d'Egmont sans l'avoir prévenu : *De quoy, écrivait-il à Marguerite, je ne me puis bonnement contenter, ni ne feront les autres qui se sont donnés à l'obéissance du feu roi*

¹ *Correspondance*, I, 130.

² *Correspondance*, I, 238.

vosre frère et à mondit seigneur l'empereur... Madame, ni vous, ni ceux qui se meslent de ce faire, ne cognoissent nos affaires et ce qui nous touche. Pourquoi, ma très redoutée dame, je vous prie de ma part qu'il vous plaise y avoir regard et de cognoitre ceux qui ont été loyaux à votre père, à vous et à vos prédécesseurs de la maison de Bourgogne, à laquelle je ne fis oncques faute, ni jamais, ferai, si Dieu plait ; en vous priant, en outre, au cas qu'il vous plût faire quelque appointment ou traité sans nous autres, que vous nous quittiez notre serment et nous laissiez faire notre mieux, car nous sommes d'opinion garder nos biens et notre honneur le mieux que pourrons¹.

Marguerite n'en poursuivit pas moins l'œuvre commencée. Le 31 janvier 1510, Maximilien lui renvoya, avec quelques modifications, le projet de traité arrêté par elle comme base des négociations. L'empereur la chargeait, en même temps, de rappeler à Charles d'Egmont qu'il s'était engagé naguère, dans le cas où on lui laisserait la tranquille possession de ses états, à ne jamais se marier, à payer une grosse somme d'argent comme indemnité des dommages qu'il avait causés, à remettre à, l'archiduc plusieurs de ses places pour assurer le défense du Brabant, enfin à tenir en arrière fief de ce duché la Gueldre qui, après sa mort, retournerait à l'empereur. Mais les temps étaient changés, et la puissance du prétendant s'était fort accrue. Aussi les villes de la Hollande, pressentant sans doute l'inutilité des négociations, se dispensèrent d'envoyer des députés à Schoonhoven. Lorsque le roi d'armes Toison d'or vint s'en expliquer avec Charles d'Egmont et l'inviter à nommer ses représentants à la journée de Liège, celui-ci répondit qu'il n'avait reçu à ce sujet aucune communication de Louis XII. Repoussant le reproche d'infraction au traité de Cambrai, il prétendit avoir été contraint de prendre les armes pour repousser les incursions des Hollandais et des Brabançons, et ne s'être emparé de la ville de Kessel que pour se mettre en mesure de recouvrer son territoire. Puis, inquiet sur le sort de son chancelier resté à Schoonhoven, il retint l'envoyé de Marguerite jusqu'au retour de cet officier ; alors, en le congédiant, il déclara nettement à Toison d'or qu'il se souciait peu d'une trêve, attendu qu'en présence des dispositions malveillantes des conseillers de la gouvernante, la guerre lui serait moins préjudiciable². Ces reproches s'adressaient surtout à Henri de Nassau et au seigneur d'Ysselstein, qui étaient généralement accusés de pousser à la guerre, Marguerite elle-même semblait le reconnaître, quand elle se plaignait de l'emportement d'aucuns désirant la guerre et non la paix³.

Bientôt surgirent de nouvelles complications. A la suite d'un dissentiment au sujet de quelques places qu'il disputait à l'évêque d'Utrecht, Charles d'Egmont se jeta inopinément sur l'Overysse. Il avait pris à sa solde deux mille piétons licenciés du service de Danemark, et il comptait sans doute profiter des troubles qui agitaient alors les états de l'évêque Frédéric de Bade. L'entreprise toutefois n'eut pas le résultat qu'il en attendait. Ses bandes, repoussées dans une tentative sur Deventer et surprises dans leur retraite .per les milices de Campen, éprouvèrent de grandes pertes ; les prisonniers, traités en brigands, périrent sur la roue ou sur l'échafaud. Le seigneur d'Ysselstein se joignit aux troupes de l'évêque, et chassa les Gueldrois de la contrée. Frédéric de Bade voulut profiter de ce succès pour dompter l'insurrection des habitants d'Utrecht : le seigneur

¹ Lettre du 1er janvier 1510 ; *Gedenkstukken*, II, 175.

² Rapport de Thomas Isaac, dit Toison d'or, à Marguerite, du 31 janvier 1510 ; *Gedenkstukken*, II, 178.

³ *Gedenkstukken*, II, 195. Lettre de Marguerite à Jacques Villingher, de mai 1510.

d'Ysselstein lui vint en aide, porta le ravage jusqu'aux portes de la ville, et éleva sur la Lech un fort destiné à contenir cette cité si redoutable à ses évêques. A peine se fut-il éloigné que ceux d'Utrecht se jetèrent sur ses terres, et y exercèrent de terribles représailles ; puis, renforcés par un corps considérable de troupes gueldroises, ils investirent le nouveau fort. Revenant aussitôt sur ses pas, d'Ysselstein força les assiégeants dans leur camp et leur fit essuyer une sanglante défaite. Ce revers amena la soumission des habitants d'Utrecht, et obligea Charles d'Egmont à conclure une trêve d'un an avec Frédéric de Bade.

Cette trêve était arrivée fort à propos, car, à la nouvelle des derniers événements, Maximilien avait enjoint à la gouvernante de prêter assistance à l'évêque, son parent et son allié. Lin vain avait-elle objecté que ce serait recommencer la guerre, neutraliser d'avance l'effet des conférences de Liège, [faire naître grands maux et inconvénients](#), il lui avait été répondu qu'il importait de soutenir un prince qui [avoit toujours été pour la maison de Bourgogne contre les Gheldrois](#), et qu'il fallait, non seulement lui envoyer des secours, mais assiéger immédiatement Wageningen pour opérer une diversion à son profit. Ces ordres réitérés n'arrivèrent heureusement qu'après que des deux côtés on eut déposé les armes.

Les conférences de Liège s'ouvrirent sur ces entrefaites. Un projet de mariage entre Charles d'Egmont et l'archiduchesse Isabelle, qui n'avait pas encore neuf ans, formait le base des négociations. Mais on était loin de s'entendre sur les conditions. Après de longs pourparlers, les conférences furent rompues et les ambassadeurs quittèrent Liège vers la fin de décembre. La gouvernante était sans argent, et il fallait, sans perdre un moment, couvrir le Brabant et la Hollande contre d'imminentes hostilités. Elle avait résolu tout d'abord d'assembler les états généraux, de leur exposer les efforts infructueux tentés pour obtenir la paix, et de leur demander conseil et assistance pour-la défense du pays. Mais peu rassurée sur la disposition des esprits, elle se borna à envoyer des commissaires dans les provinces, et en obtint quelques aides pour parer aux premières éventualités¹. Pendant que de nombreuses levées de piétons et de pionniers étaient dirigées en toute hâte sur Bois-le-Duc et sur les frontières de la Gueldre, elle traita avec le duc de Clèves pour obtenir de la cavalerie, et entama de nouvelles négociations avec ce prince, et avec le duc de Juliers, l'archevêque de Cologne et l'évêque de Munster. Il fut résolu que des conférences se tiendraient à Diest entre ces potentats, tous plus ou moins menacés par Charles d'Egmont.

La guerre éclata bientôt, mais les premières hostilités se passèrent entre le seigneur d'Ysselstein et les habitants d'Utrecht, devenus ses ennemis particuliers depuis son intervention en faveur de leur évêque. Sur les réclamations des états d'Utrecht, Marguerite avait ordonné à ce seigneur de déposer les armes, et avait demandé à Charles d'Egmont un sauf-conduit pour son maître d'hôtel Jean d'Ostin, qu'elle députait vers lui, disait-elle, [afin de remédier au mal par voie de douceur](#). Or le jour même où cet envoyé arrivait auprès de lui, le 6 février 1511, une troupe de Gueldrois surprit Harderwyk². On apprit bientôt, en outre, que des émissaires provoquaient des soulèvements dans la mairie de Bois-le-Duc. Alors Utrecht rompant ouvertement avec son évêque, reconnut Charles d'Egmont pour

¹ Les états de Namur, entre autres, votèrent une aide de neuf mille livres, payable en trois ans.

² Sur le Zuyderzée, à 14 kilomètres N. O. d'Arnhem.

avoué, et ses milices, pénétrant au cœur du territoire de son plus redoutable ennemi, vinrent mettre le siège devant la place même d'Ysselstein¹.

Marguerite était persuadée que Charles d'Egmont n'avait pas recommencé la guerre sans l'appui de la France, et on l'accuse d'avoir fait périr sur la roue quelques Français qui avaient servi parmi les Gueldrois. Louis XII n'ait en vain toute participation aux entreprises de ces derniers, jurant qu'il n'avait fourni à Charles d'Egmont ni hommes, ni argent, et le traitant de fou, de mauvaise et de perverse teste qu'il vouloit que le diable emportast ; en vain exhibait-il des lettres dans lesquelles il lui enjoignait de se tenir en repos et de restituer Harderwyck : Marguerite n'en persistait pas moins dans ses soupçons. Quoi que le roi de France, écrivait-elle à son père le 15 avril, vous fasse quant à ce dire ou écrire, je sais et cognois assez qu'il assiste et favorise ledit messire Charles, et n'est pour rien délibéré de l'abandonner, quoi qu'il lui doive couster. Elle ajoutait ensuite : En oultre, je vous advertis comme puis naguères avans les marchands de par deçà au nombre de plus de quatre vingts en chemin pour aller à Francfort, assez près de Bologne, y sont survenus cent chevaux gheldrois qui ont rué jus lesdits povres marchans, et iceux prins et mené én forte et estroite prison, tellement que ils sont délibérés les mettre à grandes ranchons qui excéderont la somme de Cm florins ; qu'est retourné à grand esclandre et perte desdits povres marchans dont par ceux d'Anvers et de Malines ils nous ont fait faire leurs doléances. Sur quoi en avons escrit par tout ail il appartenoit ; mais l'espoir y est bien petit, et si nous en demourra la honte et deshonneur. Au demeurant, monseigneur, je suis advertie que le mariage d'entre ledit messire Charles de Gheldres et la fille du duc de Clèves se traite présentement par le moyen des seigneurs de Cologne et de Juliers, et que les choses sont desjà, par la pratique du roi de France qui s'en veut entremesler, fort avancées, tellement qu'on en espère bonne yssue. Se dit aussi que après ils feront entre eux quelque secrète ligue et alliance dont, monseigneur, je vous advertis et supplie y vouloir penser afin d'y pourvoir².

Charles d'Egmont, de son côté, après avoir désavoué d'abord la prise de Harderwyck, finit par déclarer que à son grand dommage et destruction de ses sujets il avoit déjà rendu Weeps et Muyden, et qu'il lui étoit impossible de se dessaisir d'une ville qui lui avoit volontairement ouvert ses portes. Si je parvenois, ajoutait-il, à ravoir toutes mes villes de la même manière, je le ferois sans croire pour cela enfreindre le traité de Cambrai. Je suis pauvre, et il m'est plus besoin de ravoir le demeurant que d'en osier de mes mains³. Les habitants d'Utrecht, à leur tour, sourds aux remontrances comme aux menaces de Maximilien et de Marguerite, refusèrent formellement de lever le siège d'Ysselstein. Marguerite était tellement persuadée qu'ils agissaient par les instigations secrètes de la France, qu'ayant été informée d'une entrevue prochaine entre des agents de Louis XII et de Charles d'Egmont, elle ordonna de garder tous les passages pour s'emparer de ces envoyés⁴.

¹ A deux lieues S. O. d'Utrecht, sur l'Yssel.

² *Correspondance*, I, 390, 392.

³ Lettre du 23 mai ; *Lettres de Louis XII*, 241.

⁴ A Henry a Brebis, Jehan du Bleron, Georges de Tollier dit Florequin, huissiers d'armes à cheval accompagniez de trois compagnons à cheval, pour avoir esté par l'ordonnance du lieutenant de Sainzelles et en vertu des lettres de monseigneur le gouverneur avec aucuns piétons au nombre de huit, vers les lieux et places de chemin, passaiges et chemins thirans de Maisières au païs de Liège et ailleurs tant de nuit que de jour y

Marguerite, on le voit, était loin de manquer d'activité et d'énergie. Dès les premiers actes d'hostilité, elle avait ordonné à **tous gentilshommes et officiers œ réunir leurs gens pour exploiter la guerre contre les Gheldrois** ; elle avait elle-même levé quinze cents lansquenets et trois cents reîtres. Mais Maximilien montrait beaucoup moins d'ardeur. Il écrivait à sa fille **que ung grand chasteau ne s'édifie pas en ung jour**, et parlait de mettre la Gueldre et messire Charles au ban de l'empire. Dans l'intervalle, l'ennemi agissait. Dans les premiers jours de mai, Charles d'Egmont se rendit de sa personne au siège d'Ysselstein avec cent quatre-vingts chevaux et de l'artillerie. Le 28 du même mois, un de ses capitaines, Thierrri de Haeften, cachant ses soldats dans un bateau chargé de fagots, surprit Bommel, dont la population se prononça aussitôt en faveur de son maître. Le même jour, huit cents Gueldrois firent une tentative du côté de Tiel, mais s'en trouvèrent fort mal. Assaillis par la garnison et mis en pleine déroute, ils laissèrent la moitié des leurs aux mains des vainqueurs.

A la nouvelle de la prise de Bommel, Henri de Nassau, Philippe de Bourgogne, .les sires de Beveren et de Walhain réunirent leurs forces et coururent au secours d'une redoute qui tenait encore. Quand ils arrivèrent, elle était tombée au pouvoir de l'ennemi. Pour venger cet échec, ils résolurent de se joindre à Florent d'Egmont et de délivrer Ysselstein. Les gens d'Utrecht, renforcés par les troupes que leur avait amenées Charles d'Egmont, avaient établi devant cette ville deux camps, où se trouvaient réunis seize cents lansquenets, trois cents cavaliers et deux mille hommes de milice. En rompant, au dessous de Schoonhoven, la digue de la Leck, dont les eaux couvraient tout le territoire entre cette ville et Krimpen, les assiégeants s'étaient mis à l'abri des surprises, et avaient rendu l'arrivée des secours extrêmement difficile. Quoique cette inondation l'eût obligé à un détour de six lieues, Florent d'Egmont opéra le 1er juin sa jonction avec Henri de Nassau, Antoine de Berghes, sire de Walhain¹, le sire de Beveren et le sire d'Aimeries, qui avait rejoint ces derniers. A midi, ils parurent devant Ysselstein. A leur approche, les assiégeants avaient abandonné leur camp et s'étaient mis en pleine retraite. Une courte escarmouche s'engagea entre la cavalerie et les gens d'Utrecht, qui se retiraient **ni de tout en bon ordre, ni de tout en désarroi**. Mais lorsque ceux-ci eurent assuré leur retraite en détruisant les ponts, ils se débandèrent pour regagner Utrecht et Montfoort. Dans cette affaire, écrivaient ces seigneurs à la gouvernante, **nous avons gagné deux serpentines et ung mortier, aucun vivres et l'honneur**².

Charles d'Egmont s'était retiré d'abord à Utrecht, mais les habitants ayant fermé les portes à ses troupes, il en partit le 3 juin. Il ne tarda pas toutefois à y revenir. Sa présence ranima les courages, et les bourgeois déclarèrent aux nouveaux envoyés de Marguerite³ que leur **intention n'estoit de renoncer à l'alliance de monsieur de Gueldre**. Le 27 juin, le commandant du château de Hottem, Philippe de Reck, livra cette place à deux capitaines gueldrois, Guillaume Van Rossem et Henri de Meerveld, pour une somme de huit mille florins d'or.

compris quatre jours, pour espier les secrétaires du roy de France et du duc de Gheldres.
Compte de Jean de Berghes, de 1511 à 1513.

¹ Fils de Jean de Berghes, gouverneur de Namur.

² Rapport adressé à la gouvernante le 2 juin 1511 ; *Gedenkstukken*, II, 293.

³ C'étaient Maximilien de Hornes, seigneur de Gaesbeek ; le doyen de Louvain Adrien d'Utrecht (le précepteur de Charles) ; Toison d'or et Jacques de Voocht, pensionnaires d'Anvers ; *Correspondance*, I, 423. — Voir aussi la lettre qu'ils écrivirent à cette princesse le 24 juillet 1511, *Gedenkstukken*, II, 307.

Charles d'Egmont, enhardi par ce succès, recruta des troupes, et poursuivit activement ses menées dans les villes de la Gueldre encore occupées par ses ennemis, et même en Hollande et dans le Brabant. Ses émissaires à la cour de France assuraient que, si le roi lui fournissait seulement cinquante lances, il se rendrait maître de la moitié de ce duché¹.

Marguerite cependant n'était pas restée inactive. Elle avait poussé ses armements avec célérité², et ordonné de resserrer Bommel le plus étroitement possible. Le seigneur d'Ysselstein, renforcé par des milices de Malines sous les ordres de Rombaut Boyenhals³, défit complètement une division gueldroise chargée de ravitailler cette ville. Puis, après avoir déjoué une nouvelle tentative de Charles d'Egmont sur Tiel, il menaça Utrecht, ne se sentant pas assez fort pour l'assiéger. En même temps, il ravageait les environs ; et, ayant été rejoint par Jean de Wassenaar, il surprit, à la tête de deux cents chevaux et de six cents fantassins, une troupe de Gueldrois, qui tous furent pris, tués ou noyés dans les fossés de la place. De leur côté, les Hollandais armèrent seize navires de guerre, donnèrent la chasse aux corsaires et en purgèrent complètement le Zuiderzée⁴.

Alors Marguerite, **montrant courage d'homme et non pas de femme**, crut le moment venu de frapper un grand coup. Louis XII avait chargé son ambassadeur dans les Pays-Bas de se rendre à Hardewyk et à Bommel pour ramener ces villes sous l'obéissance de l'archiduc, et sommer Charles d'Egmont de les évacuer. La gouvernante, toujours méfiante à l'endroit de la France, déclina toute part à ces négociations, et déclara à l'ambassadeur qu'il était libre de se rendre en Gueldre, mais que ses démarches n'arrêteraient en rien les opérations militaires. L'ambassadeur se le tint pour dit, et renonça à son voyage. Une vigueur nouvelle semblait présider à tous les actes du gouvernement. Le 19 juillet 1511, les états du Brabant votèrent une aide de quatre-vingt mille livres pour entretenir, pendant quatre mois, six cents chevaux et trois mille piétons. D'autres provinces accordèrent également des subsides extraordinaires. Henri VIII, roi d'Angleterre, qui avait succédé à son père Henri VII en 1509, s'engagea à fournir, pour un terme de trois mois, un contingent de quinze cents archers⁵, et cette vaillante troupe débarqua bientôt après à Armuyden. On comptait aussi sur quelques forces espagnoles promises par Ferdinand **moult bien affectionné**, disait-il, **d'aider à détruire ce larron de Gueldre et mettre en obéissance ces mauvaises gens**⁶. Quant à l'armée nationale, elle présentait un effectif d'environ quinze cents chevaux et six mille fantassins. On y voyait, entre autres, les gens d'armes du comte de Nassau et du seigneur d'Aimeries, **cinq cents compagnons de guerre** du comté de Namur sous les ordres du seigneur de Walhain, les milices du

¹ Lettre d'André de Burgo, ambassadeur de Maximilien à la cour de France, du 6 juin 1511 ; *Lettres de Louis XII*, II, 255.

² Le 13 juin, elle avait ordonné aux officiers du Brabant wallon d'y enrôler six mille combattants, et de les tenir prêts à marcher au premier ordre d'appel. Le 30 on y leva encore cent pionniers, et, le même jour, tous les chevaux de corvée, avec leurs harnais, furent mis en réquisition pour l'artillerie et les chariots de munitions. *Compte de Paul Oeghe, seigneur de Faucuwez, de Virginal, de Samme et de Sart, conseiller ordinaire de l'empereur* ; Archives du royaume, n° 12,813.

³ Azevedo.

⁴ **Monsieur de Gheldres à esté sur le Zurzee et nos gens de Hollande ont esté contre eux, à tout XVI bateaux, et les ont enchassé et se sont fuy.** Lettre de Florent d'Ysselstein à Marguerite du 12 juillet 1511 ; *Gedenkstukken*, II, 314.

⁵ Rymer, VI, 1re partie, 21.

⁶ *Lettres de Louis XII*, II, 291.

Brabant wallon sous leur bailli Paul Oeghe, et un corps bruxellois commandé par deux braves capitaines, l'ammann sire Roland de Mol, seigneur de Wespelaer, et Éverard t'Serclaes, fils du chevalier noir. L'artillerie, fournie en partie par Henri VIII, comptait quatorze bons courtauds et vingt-six serpentines avec leur attirail complet... [Les capitaines disoient que jamais il n'y en avoit eu de plus belle](#)¹.

Marguerite distribua vingt-mille florins. à ses troupes pour les encourager, et elle s'établit de sa personne à Anvers, voulant être plus rapprochée du théâtre des événements. Malheureusement de nouvelles causes de retard surgirent. Henri de Nassau, que Maximilien venait de nommer [lieutenant et capitaine général des pays de Brabant et d'Outre-Meuse, et chef et conducteur des gens de guerre](#), tomba malade. L'amiral Philippe de Bourgogne, appelé à le remplacer, le devint également. Enfin, après beaucoup d'hésitation, Marguerite fixa son choix sur Florent d'Egmont, seigneur d'Ysselstein², brave et habile capitaine, mais qui se brouilla, dès le principe, avec le commandant des Anglais, sir Edward Ponyns.

Les opérations commencèrent vers le milieu du mois d'août, d'après un plan arrêté dans un conseil de guerre tenu par les seigneurs d'Ysselstein et d'Aimeries avec sir Edward Ponyns. Tandis que le corps principal, parti de Bois-le-Duc, menaçait Bommel et attirait. sur ce point l'attention de l'ennemi, le seigneur d'Ysselstein entra dans la Woluwe par le pays d'Utrecht, et emporta Wageningen presque sans coup férir. Puis, opérant sa jonction avec les troupes en marche sur Bommel, il en laissa une partie pour couvrir la construction de deux redoutes destinées à contenir la garnison de cette ville, et s'établit avec le reste à Arssen, d'où il menaçait à la fois Venloo et Ruremonde. Sa marche avait été si habile et si rapide, que tout faisait présager la prise prochaine de ces deux places. Un nouveau mécompte vint paralyser des opérations si bien commencées. Manquant de vivres et de munitions, l'armée dut attendre longtemps à Arssen la poudre demandée au duc de Juliers et à l'archevêque de Cologne.

Ce retard causa de vives alarmes à Marguerite, qui avait entrepris cette campagne contre l'avis de son conseil, dont les membres de robe courte et longue, disait-elle, [se retirent arrière](#)³. Sans appui, agitée de mille craintes, elle ne voyait partout qu'indifférence ou trahison. Elle renvoya à Malines Charles et ses sœurs, en recommandant très expressément de les garder avec le plus grand soin, [car aujourd'hui, disait-elle encore, l'on ne sait en qui l'on se doit fier](#)⁴. Elle envoya aux ducs de Clèves et de Juliers Jean de Metteneye, seigneur de Marques, afin de réclamer l'assistance qu'ils lui devaient comme vassaux de l'empire, mais ils [faisoient sèche réponse et vouvoient vendre leurs services bien chers](#)⁵. Informée des intelligences de Charles d'Egmont avec la France, elle avait vainement cherché à s'emparer d'un de ses émissaires au retour⁶. Des ordres

¹ Lettre de Marguerite ; *Correspondance*, I, 423.

² Marguerite le nomma lieutenant et coadjuteur du comte Jean d'Egmont, que son âge avancé ne permettait pas d'appeler à la tête d'une armée. *Correspondance*, I, 532. — Jean d'Egmont, né en 1438, avait été nommé gouverneur de la Hollande en 1484.

³ *Correspondance*, I, 424. [Pour ce que, ajoute-t-elle, comme je croy, en matière de guerre n'a nul prouffit pour eulx.](#)

⁴ *Correspondance*, I, 424.

⁵ *Correspondance*, I, 424.

⁶ A Lambillion Crinequin, Pierot Piechotte, Henin de Rostine, compagnons de guerre, et à dix autres compagnons aussy de guerre avecq eulx, par l'ordonnance de madame et de monsieur le gouverneur, qui avoient escript estre advertis que le Heda, serviteur de messire Charles de Gheldres, estoit allé en France pour sondit maistre, avoir tenu sur les

furent donnés aux magistrats des villes, et aux officiers et gentilshommes des provinces frontières d'estre prêts et en armes pour, par son de cloche ou autrement, empescher la descenthe des Franchois en Gueldre, et pour faire leur service à l'archiduc¹. Les dispositions de Robert de la Marck paraissaient des plus menaçantes. Des bandes de lansquenets, arrivant homme par homme, se réunissaient dans la terre de Fleuranges et dans le pays de Liège. Le marquis de Bade fut prévenu qu'ils projetaient de surprendre Ivoy, où le prévôt de Chiny envoya sur le champ vingt-cinq hommes de sa prévosté, bien enbastonnés. On travailla à fortifier les principales places, notamment Bastogne, La Roche et Marche. Maximilien ordonna lui-même à tous nobles et vassaux tenant fiefs ou arrière-fiefs d'estre montés et abastonnés comme il convient, et à ceus des villes et plat pays d'estre prêts chacun dans son quartier².

Pourvue enfin de poudre et de munitions, l'armée investit Venloo, où Florent d'Egmont s'était ménagé des intelligences, mais le coup de main sur lequel il comptait échoua, et il fallut en venir à un siège régulier. La place avait une garnison de huit cents hommes, assurés du concours de toute la population. On était décidé des deux parts à lutter avec acharnement, car Venloo pris entraînait la soumission de Ruremonde et de toute cette partie de la Gueldre. La possession de cette ville, qui était comme la clef du Brabant et du pays d'Outre-Meuse, fermait le chemin de la Gueldre aux Français et aux Liégeois, et rendait la sécurité au commerce avec l'Allemagne. Aussi rien ne fut négligé pour renforcer l'armée assiégeante. Malines envoya huit couleuvrines, et Bruxelles presta certaine quantité de pouldre de canon³. Jean de Berghes vint rejoindre son fils avec un corps de cinq cents Namurois, bientôt suivis de nouveaux contingents levés dans le Brabant et en Hollande. Le comte de Hornes, Jean de Metteneye, Wasco de Goesmaere, conseiller et chambellan de l'empereur, et les capitaines Adrien de Succe, Simon François et Jean de Berles arrivèrent successivement devant Venloo avec leurs gens. Tous les charretiers du Brabant, tous les chariots et les chevaux des abbayes furent mis en réquisition pour le transport des munitions. Les aides précédemment votées et celles qu'on obtint encore⁴ ne suffisant pas, Marguerite affecta aux besoins de l'armée les fonds alloués pour la maison de l'archiduc, emprunta quinze mille cinq cents livres à la ville d'Anvers⁵, et demanda à Maximilien l'autorisation de disposer de vingt mille écus qu'il attendait d'Espagne, avec la promesse de le rembourser au double à la fin de la guerre. Elle-même avait déjà avancé plus de dix mille livres de ses deniers, et elle était décidée à y mettre tout ce quelle avoit, car elle voyait en jeu les plus grands intérêts de son père et de son neveu⁶. A sa demande, eurent lieu des

chemins, bois et passages, en grand péril et dangier de leurs personnes : pour à son retour prendre et apprehender, si faire pooient. *Compte de J. de Berghes.*

¹ *Compte de J. de Berghes.*

² *Compte de Valérien de Busleyden.*

³ *Compte de J. Micault.*

⁴ Les états de Namur, entre autres, en votèrent une de trois mille livres pour le paiement des gens de guerre estant devant Venloo. *Compte de Jean le Vignon*, Archives du royaume, n° 16,626.

⁵ *Compte de J. Micault.*

⁶ De ma part, monseigneur, suys délibérée y riens espargnier et vous assure que je y ay desjà employé plus de Xm frans du mien, et suis preste à y mectre le tout pour le tout, cuydant faire à vous et à monseigneur mon nepveu bien grant honneur et service. *Correspondance*, I, 431.

prières publiques et des processions pour le succès du siège de Venloo et de la guerre, avec la moindre effusion du sang humain que faire se pourroit.

Tant de vœux, d'efforts, de sacrifices étaient condamnés à rester stériles. L'insuffisance du matériel de siège et des munitions ne permit pas de pousser l'attaque avec toute la vigueur désirable. Les assiégés, d'autre part, déployèrent le plus actif et le plus inébranlable courage. Les femmes même prirent part à la défense, et l'on vit l'une d'elles, dans un assaut, abattre d'un coup de pierre un enseigne, et lui enlever sa bannière. Un pan de muraille avait été renversé, et les assiégeants s'étaient précipités sur la place. Après plusieurs heures d'une lutte furieuse, ils furent repoussés et laissèrent sur la brèche un nombre considérable de morts et de blessés. Marguerite envoya de nouveaux renforts ; Henri VIII prolongea de trois mois le terme de service de ses vaillants archers. Tout cela fut inutile, et un nouvel assaut n'eut pas plus de succès que le précédent.

Pendant que Venloo retenait devant ses murs presque toutes les forces des Pays-Bas, des bandes gueldroises, grossies par des aventuriers des contrées voisines et particulièrement du pays de Liège, se jetèrent sur le Brabant, ravageant, pillant, incendiant tout sur leur passage. Il fallut rassembler au plus vite, et au son de la cloche, de nouvelles milices dans le Brabant wallon. Tous les hommes en état de porter les armes s'établirent sur les frontières du territoire liégeois, où ils occupèrent Haelen et Landen. Le pays fut vite purgé de ces bandes de brigands : tous ceux dont on parvint à s'emparer furent pendus sans miséricorde. Les hostilités revêtirent le même caractère sur un autre élément. Un vaisseau hollandais, ayant capturé sur le Zuiderzée un corsaire gueldrois, en jeta l'équipage à la mer. Les choses en étaient venues au point que des deux côtés on ne gardait plus de ménagement.

A la nouvelle de l'échec essuyé devant Venloo, Maximilien conseilla de lever le siège. Florent d'Egmont et sir Edward Ponyns insistèrent pour le continuer, se croyant certains d'un prochain succès. Marguerite accorda huit jours. On était arrivé au mois d'octobre ; les pluies d'automne entravaient les travaux des nouvelles batteries, et, le délai expiré, la brèche n'était pas praticable. Le 18 novembre, nouvelle lettre de Maximilien : il conseillait de nouveau de se retirer, en jetant dans Wageningen une forte garnison. La lettre n'était pas encore parvenue à Marguerite, lorsque les assiégeants, comptant sur les intelligences qu'ils avaient dans la place, tentèrent un dernier assaut et furent encore repoussés avec perte. Peu de jours après, les Gueldrois, profitant d'une nuit obscure, trouvèrent moyen de ravitailler la ville. Toutes les illusions furent alors dissipées, et le seigneur d'Ysselstein se décida enfin à lever un siège commencé depuis quatorze semaines.

Marguerite s'affligeait, outre mesure de tous ces revers. Elle les attribuait au défaut d'énergie et à l'insuffisance des chefs¹. On lui avait fait aussi des rapports

¹ Le petit exploit que nostre armée devant Vannello a jusques icy fait, procède pour deux raisons : l'une, que à l'encommencement du siège, ils n'assiégèrent de tout ladite ville ; en quoy ils s'excusent sur le petit nombre des gens qu'ils avoient ; toutes fois je suis seure que s'ils eussent mis le siège comme ils devoient et pavoient bien faire avec les gens qu'ils avoient, ils l'eussent emporté. L'aultre, à cause que mon cousin, le comte de Nassau, qui estoit capitaine général, n'y est peu aller pour sa maladie, et l'admirai y estant en son lieu est demeuré malade, qui s'en est icy venu, et a le seigneur d'Hestin sur ce eu la charge de ladite armée. Par ainsi, pour la diversité des capitaines, ou, affin que à la vérité je dye mieulx, pour l'insouffisance d'iceux, les choses ont été conduites de

compromettants sur la fidélité des auxiliaires allemands, qui avaient été employés au siège¹.

Maximilien la consola en lui faisant espérer qu'il prendrait lui-même la direction des opérations au printemps prochain². Quelque fût son découragement, la gouvernante continuait, à montrer le plus absolu dévouement à l'empereur et à son neveu³. Elle conjurait le premier dans les termes les plus touchants et, les plus respectueux, de mettre de l'ordre dans ses finances, et lui faisait le tableau le plus émouvant de la détresse où elle était réduite. Cette détresse, en effet, était extrême. On avait en vain invité les états de Brabant, de Hollande et de Hainaut à envoyer des députés à Gand afin de décider les quatre membres de Flandre à contribuer aux dépenses de la guerre de Gueldre : cette démarche avait complètement échoué. La Hollande et le Brabant, directement intéressés à la guerre, refusaient aussi les subsides demandés. Ce ne fut que de guerre lasse et en présence du danger que les états de ce duché finirent par allouer soixante mille livres pour l'entretien des troupes nécessaires à la défense du pays.

ceste sorte jusques à présent, à mon très grand regret et desplésir. *Correspondance*, I, 441.

1 Pour ung voyage fait vers madame estant au Bois-le-Duc, et aussi vers monsieur de Berghes, gouverneur estant en Hollande, les advertir que Robert de la Marck avoit envoie au siège de Venneloo, vers le capitaine des Allemans, Andrely, pour le séduire de soy et ses gens allemans rethirer dudit siège en luy faisant présenter grande somme de deniers. *Compte de Jean de Berghes* (1510-1511).

2 Très chière et très amée fille, il nous desplaît bien de la perte dudit assault et encoires plus des bons et vertueux personnaiges qui y sont demeurez ; mais ce sont fortunes de guerre que prenons comment Dieu les nous donne ; et estoit bien toujours nostre advis que nos gens ne prouffiteroient guère devant ledit vennelo ; car nous nous congnoissons quelque peu en tels affaires. — Nous sçavons bien qu'il n'a pas tenu à vous ne à autres gens d'honneurs et de vertus que n'ayons eu meilleure fortune, et, moyennant l'ayde de Dieu, nous espérons de, sur l'esté advenir, réparer et recouvrer le tout et aller par delà en personne le plus tost que pourrons pour estre le chief et le plus féable capitaine que vous sçaurions ordonner ny envoyer en ceste dite guerre, vous requérant non prendre à cœur ladite fortune, oins ensuyvant vostre bon advis, et sur attendant nostre venue, mettre quelque bonne ordre en ladite guerre de Gheldres, que, durant cet yver, nos bons subjects de par delà ne soient foulez ou adommaigez desdits Gheldrois, leurs ennemis, et en faire toujours pour le mieulx, comme avons nostre fiance de vous. *Correspondance*, I, 452.

3 Et pour ce, monseigneur, que à diverses fois vous en ay bien et au long fait dire mon petit advis, tellement que l'avés bien peu comprendre et entendre, et les causes qui à ce m'ont meu, ne suis plus délibérée vous ennuyer ou travailler, remettant le tout au bon plésir de Dieu, lequel par sa bonté vous doit grâce de conduire et guyder toute choses à vostre honneur et prouffit, comme je le désire ; car après vous suis celle qui du bien auray plus de consolacion et plésir, et du mal, s'il advenoit, que Dieu ne veuille, plus d'ennuy et regret que personne qui vive. — et néantmoing, pour ce que les choses vont journellement en plus grande commocion, ne me sçauroie abstenir vous encoires supplier y prendre garde et avancer vosdites affaires pour les causes que entendes mieulx que moy ; vous assurant, monseigneur, que, où que les choses se traictent, pourveu que ce soit à vostre honneur et prouffit, n'en sçauroie avoir que tout plésir et esjouissement et n'ay tant de désir de m'en mesler que j'ay désir que tout voise bien et que, en vos vieulx jours et durant la minorité de ce josne prince, vous puissiés trouver en pax et repose pour le mettre à l'avant et entendre soigneusement au gouvernement de sa personne et de ses biens, qu'est la chose que plus vous touche, après le salut de vostre âme. *Correspondance*, I, 440.

Les hostilités n'avaient pas été interrompues par la rigueur de la saison. Le 13 novembre, les Gueldrois surprirent Woudrichem, sur la Meuse, petite ville qui appartenait à la comtesse de Hornes¹. Maîtres de la campagne, ils continuèrent leurs incursions, et battirent plusieurs partis hollandais et brabançons. Le 31 janvier 1512, ils tentèrent de surprendre Bois-le-Duc, et incendièrent tous les moulins et les maisons de plaisance des environs. D'autres bandes, s'avançant, jusqu'aux limites du comté de Namur, brûlèrent Hannut après l'avoir pillé, et ravagèrent les terres voisines pour se venger des Namurois². Elles n'épargnèrent même pas la principauté de Liège, où Érard de la Marck fut obligé de mettre toutes ses villes en état de défense.

Les Hollandais et les Brabançons répondirent aux dévastations de l'ennemi par de non moins tristes représailles. Les milices de Bois-le-Duc, au nombre de deux à trois mille hommes, pénétrèrent dans le Bommelerweerd, ravageant tout sur leur passage, et brûlèrent Driel et Rossum. Surprises à leur tour par le comte de Serberen et Michel de Poemeren, deux des meilleurs capitaines de Charles d'Egmont, et dépourvues d'artillerie, elles furent écrasées. Profitant de la consternation produite par cette défaite, les vainqueurs marchèrent directement sur Bois-le-Duc ; ils étaient sur le point de s'en emparer, quand les bourgeois, accourant aux remparts, parvinrent à les repousser. Dans leur retraite, ils incendièrent Oss, Schyndel, Geldorp, Berchem, et ravagèrent tout le Peelland. Animés du désir de la vengeance, les habitants de Bois-le-Duc reprirent les armes, rentrèrent dans le Bommelerweerd et investirent Bommel. Le mauvais temps et l'approche de forces considérables les obligèrent à se retirer. Le seigneur d'Ysselstein, toujours actif, après avoir battu les Gueldrois près de Henkelom au mois de février, marcha vers Charles d'Egmont qui assiégeait Wörden. Il voulait disait-il, [essayer qui estoit le plus fort](#). L'ennemi ne l'attendit point. Ysselstein alors, s'embarquant sur les navires préparés par Henri de Nassau, se porta sur Woudrichem. A son approche, la garnison, forte pourtant de douze cents hommes, évacua la place et se laissa enlever tout son bagage.

On a remarqué que les états généraux furent, pour ainsi dire, en permanence sous l'administration de Marguerite. Le 16 février 1512, ils étaient réunis à Malines, et ils y reçurent communication d'un mémoire de la gouvernante, qui leur demandait, en son nom et au nom de son père, leur avis sur la question de savoir s'il y avait lieu de poursuivre la guerre au printemps suivant, ou de négocier la paix. Dans le premier cas, une levée de six mille fantassins et de douze cents chevaux était indispensable. Les états s'ajournèrent afin de consulter leurs principaux. Marguerite s'adressa alors aux états de Brabant pour en obtenir les fonds nécessaires à l'entretien des garnisons des places frontières. Elle essuya un refus qui lui fut fort sensible, et elle se plaignit amèrement à son père des mauvaises dispositions que montraient surtout les députations de Louvain et de Bruxelles³. Tout le monde demandait une paix quelconque ; les

¹ Marguerite de Croy, comtesse de Hornes, avait obtenu, en 1505, des lettres de sûreté de Charles d'Egmont son parent. Mais pour se venger du comte de Hornes, qui avait assisté au siège de Venloo, et de sa femme, amie intime de la gouvernante, il lui retira cette faveur, et les Gueldrois assaillirent la ville dans la nuit même où expirait la sauvegarde.

² *Hanutum oppidulum et vicina loca Namurcensia, quod illi oppidum Venlonense primi obsedissent, spoliarunt et incenderunt*. Chapeauville, III, 247.

³ Je crois devoir citer cette lettre toute entière, comme caractérisant parfaitement la situation : [Monseigneur, j'ai receu lettres qu'il vous a pieu m'escripre de vostre main du](#)

députés de Bois-le-Duc engagèrent même ceux des autres villes à traiter directement avec Charles d'Egmont.

Marguerite ne savait plus de quel côté se tourner. Les troupes manquaient, et celles qui étaient restées, privées de solde depuis plusieurs mois, n'offraient plus aucune garantie de fidélité. Le 10 mars, Henri de Nassau écrivait à la

XVI de ce mois. par lesquelles m'escrivés comment renvoies de par deçà le duc de Brunswich mon cousin, à ceste fin qu'il puist mectre en subjection messire Charles de Gheldres et les autres rebelles Gheldrois, et aussi comment vous désirés qu'il soit entrectenu par les Estatz de Brabant et Hollande, et autres choses contenues en vosdites lettres. Monseigneur, je vous promect que, si vous le désirés, je n'en ay pas moindre désir et volente, congnoissant que c'est vostre bien et honneur et le mien, et aussi le bien et seurté du pays. Toutefois, monseigneur, nostre peuple desdits Estas est d'une si mauvaïse nature que il ne me semble point que il soit conduysable en manière quelconque, si ce n'estoit au moyen de vostre venue, qu'est toujours plus que nécessaire ; car à l'assemblée que lesdits Estas firent à Breda devers mondit cousin, ils conclurent de non le vouloir entretenir, et contendent unanimement à vouloir paix, quelle qu'elle soit, et ont desjà, ceulx de Bos le duc mys en avant aux aultres villes de Brabant de la conduire et passer demandant leur consentement. A quoi a esté obvié jusques icy. Monseigneur, j'avoye fait assembler lesdits Estas pour furnir au paiement des gens d'armes, qui ont par leur advis esté mis aux frontières de Brabant, cuydant qu'ils n'y deussent mectre difficulté. Toutefois, ils ont absolument refusé de le faire, assavoir les villes de Lovain et Bruxelles. et par conséquent les autres. Et en se partant de moy, les dits Estas dirent qu'il leur convenoit avoir une paix ; et que cependant qu'ils bailleroient argent ou paieroient gens d'armes, jamès n'auroient paix. Monseigneur, je leur ay remonstré et fait communiquer le devoir en quoy vous estiès mis pour ledit affaire de Gheldres, et prié de vouloir autrement conduire les affaires pour le bien de leur prince et pour leur honneur ; et ay fait reprendre nouvelle journée à Bruxelles au IIIIe d'avril, pour veoir si l'on pourra rien faire, quant au paiement desdits deux mois. Et au surplus de ce que désirés et pour dire vérité, monseigneur, je n'y ay pas grand espoir, veu le mauvais vouloir dudit peuple. Je crois bien, monseigneur, que Anvers, Bosleduc et ceste ville seroient aucunement maniables ; mais des aultres je ne voy le moien ; et si ne vous sçanroie dire à cuy il tient ; car ce sont choses qui ne se font ou traictent publiquement pour le savoir. — Monseigneur, pour ce que le peuple m'a trouvé tousjours conforme à vostre désir et preste à vous obéir de mon povoir, tant en test affaire de Gheldres que aultres choses, il commence, par l'eschart d'aucuns mauvais espritz, comme il fait à croire, à murmurer sur moy, disant que je ne demande que la guerre et les destruyre, comme vous avés fait ça devant, et plusieurs aultres mauvaïses parolles tendans toutes à commotion de peuple ; et que pis est, la nuyt du vendredy saint s'avancèrent secrètement de planter aucuns billietz ès portes de l'esglise de ceste ville, à ma dérision et contemnement, que sont, monseigneur toutes mauvaïses choses, ès quelles par vostre venue pourrés remédier, et verrés en quel train sont les affaires qui ont bien besoing de vostre conduite ; car je ne sçay plus quel tour y donner, veu la petite assistance que j'ay d'ung chacun et la povreté des finances. Et si tout se devoit perdre pour mil florins, le trésorier dit n'avoir moyen de les trouver. Par quoy, monseigneur, pavés assés comprendre l'extrémité desdits affaires. Si vous supplies, monseigneur, très humblement avancer vostre dite venue ; autrement tout viendra bref en si grande confusion qu'il n'y aura remède y bien pourveoir. Monseigneur, il me déplait que suis contrainte vous escrire toujours choses tristes et desplaisantes : mais je ne puis autrement faire, et en ay après vous plus d'ennuy et de regret que personne qui vive. Et néantmoing. moyennant vostre venue, suis preste à reprendre cœur pour y faire le mieulx que possible me sera : et si puis ma venue par deçà n'ay espargnié ma painne, encoires ne suis-je délibérée l'espargnier, ains de tout mon povoir faire tout ce qui me sera possible pour le bien et l'honneur de vous et de monsieur mon nepveu. Aydant nostre seigneur, auquel je prie, etc. *Correspondance*, I, 504, 507.

gouvernante qu'il s'était concerté avec le seigneur d'Ysselstein sur les opérations de la prochaine campagne, mais que le nombre des gens qu'ils commandaient était trop petit pour laisser le pays gardé et entrer sur le territoire ennemi. Il lui rappelait qu'il était dû de fortes sommes à ses lieutenants, les sires de Walhain et de Castre¹ ; quatre mille livres à la cavalerie qu'il avait sous ses ordres ; cinq cents florins d'or à ses hallebardiers. Il ajoutait qu'il avait déjà avancé neuf mille livres et répondu pour d'autres sommes ; qu'il voyait son crédit s'affaiblir. Madame, disait-il en terminant, je vous en ay bien voulu advertir afin que cependant vous y pensiez faire quelque provision, et aussi pour mettre quelqu'un en mon lieu, car, sur ma foi, madame, je ne sçaurois rendre service à monseigneur ny à vous, et n'en sçaurois sortir sans honte, vu la petite expérience que j'ay, et aussi je connois que mes biens n'y sçauroient satisfaire. Une ressource inespérée vint heureusement éclaircir un peu ce sombre horizon. Charles d'Egmont, se trouvant de son côté à bout de moyens, après avoir vu ruiner une partie de ses états, proposa lui-même de traiter, et demanda un sauf-conduit pour envoyer des députés à Weert ou à Vianen². L'empereur autorisa Marguerite à délivrer ce sauf-conduit, et Vianen fut choisi pour le siège des conférences.

Le 4 avril 1512, les états généraux furent rappelés à Bruxelles, et Maximilien leur écrivit directement pour les rendre favorables à ses propositions. Dans une réunion préparatoire tenue à Malines, les députés du Brabant, de Lille, de l'Artois, du Hainaut, de Valenciennes, de la Hollande, de Namur et de Malines résolurent d'insister auprès de la gouvernante pour la conclusion de la paix, et d'en faire la condition sine qua non de leur consentement au subside demandé. Cet avis prévalut, et, quand au don réclamé par l'empereur, tous déclarèrent ne pas avoir d'instruction à ce sujet. Il fallut les ajourner au mois de mai suivant.

A cette seconde réunion, le Brabant, menacé d'une nouvelle invasion, vota l'aide destinée à l'entretien de l'armée et cent cinquante mille florins pour l'empereur. La Flandre, désintéressée dans les affaires de la Gueldre, refusa de contribuer au paiement des gens de guerre, et réduisit à soixante mille florins le don à faire à l'empereur. Lille, Douai, Orchies exprimèrent la même opinion. Le Hainaut offrit de contribuer, suivant la proportion accoutumée, au don proposé, mais rejeta aussi le subside. En dernier lieu pourtant, l'avis du Brabant fut adopté par tous les états, à l'exception de la Flandre ; ils accordèrent, le 31 mai, l'aide demandée et cent cinquante mille florins pour payer les dettes de l'empereur et de l'archiduc. L'opposition de la Flandre était due surtout aux députés de Gand, et la gouvernante chercha vainement à triompher de leur résistance. Plus heureuse près des trois autres membres du comté, elle finit par leur arracher un vote favorable, et considérant alors le consentement comme complet, elle ordonna d'exécuter les habitants du quartier de la ville de Gand qui refuseraient le paiement. Mesure grave, et qui allait bientôt être invoquée comme un précédent dans de nouvelles et malheureuses complications³.

¹ Jacques de Thiennes, dit de Lombise, seigneur de Castre, de Rumbeke et de Bertines, avait été grand bailli de Gand du 27 septembre 1501 au 20 avril 1509. Ses comptes existent aux archives du royaume, n° 14,120. Il fut plus tard conseiller et chambellan de Charles-Quint, et, en 1522, souverain bailli de Flandre.

² Sur le Leck, à deux lieues d'Utrecht, et à égale distance entre Nimègue et Rotterdam.

³ Audit an 1512, certain accord fut fait par les membres de nostre pays de Flandres, fut exécuté contre ceux de nostredite ville de Gand, ainsi qu'il pourroit apparoir par le

Les conférences de Vianen s'étaient ouvertes le 8 avril. Les ambassadeurs de Marguerite avaient proposé de traiter sur les bases suivantes : 1° messire de Gueldre se mettra au service du prince de Castille, qui le recevra bien et le traitera honorablement ; 2° il conservera la possession et la jouissance du duché de Gueldre et du comté de Zutphen, en qualité de lieutenant de l'empereur ; 3° la valeur de ces pays sera estimée, et l'empereur les rachètera quand il le jugera convenir ; 4° les différends des deux parties seront soumis à des arbitres, et, en attendant leur décision, le duc restituera les villes et les châteaux dont il s'est emparé depuis la paix de Cambrai. Charles d'Egmont rejeta ces quatre conditions : la première, parce que ses affaires n'estoient présentement disposées pour se mettre au service de son cousin l'archiduc ; la seconde, parce que ce seroit chose bien estrange et contre tous droits divins et de nature, que lui, qui estoit seul et vrai héritier desdits pays, les abandonnât et y renonçât pour les gouverner comme lieutenant d'un autre ; la troisième, parce qu'il n'avoit jamais pensé à vendre son héritage, et que, s'il avoit eu cette intention, il auroit trouvé depuis longtemps et trouveroit encore marchands assez prochains et non duissables ou malveillans à la maison de Bourgogne, qui lui en eussent donné et donneroient beaucoup plus ; la quatrième enfin, parce qu'il y aurait folie à bailler ès mains de son ennemi public, en attendant la sentence des arbitres, des places par lui reconquises. Ces prétentions n'étant donc, selon eux, ni raisonnables, ni honorables pour parvenir à une bonne et durable paix, les ambassadeurs gueldrois les repoussèrent, après avoir déclaré toutefois que leur maître était toujours disposé à accueillir des conditions équitables¹.

Les négociations n'étaient pas encore rompues, et déjà les hostilités recommençaient. Marguerite rejeta ce mauvais résultat sur la France, et ne dissimula en aucune façon sa pensée au roi Louis XII. Celui-ci, effrayé de la situation de ses affaires en Italie², ne cessait de protester de sa complète neutralité, et avait même fait féliciter la gouvernante des derniers succès

compte de nostre receveur des aides des nostredit pays de Flandres. Sentence prononcée contre les Gantois en 1540.

¹ Lettre du duc de Gueldre à Philippe de Clèves, seigneur de Ravenstein, du 16 avril 1512 ; *Lettres de Louis XII*, III, 224.

² A peine la ligue de Cambrai était-elle conclue, que Louis XII attaquait les Vénitiens, et remportait sur eux, le 14 mai 1509, la célèbre victoire d'Agnadel dans le Ghiarra d'Adda. Les Vénitiens aux abois ne trouvèrent qu'une ressource, ce fut de diviser leurs ennemis. Ils commencèrent par se réconcilier avec le pape Jules II, qui leva, le 20 février 1510, les censures prononcées contre eux, après qu'ils eurent satisfait à toutes ses demandes et qu'il eut recouvré ce qui avait été arraché à l'Église. Ils cédèrent ensuite à Ferdinand les cinq villes maritimes du royaume de Naples. Ils avaient offert à Maximilien de le reconnaître pour suzerain et de rendre à la maison d'Autriche tout ce qu'ils lui avaient enlevé. Maximilien était près d'abandonner la France, mais il fut retenu par les représentations du cardinal d'Amboise, qui s'était rendu à Trente pour y recevoir, au nom du roi, l'investiture du Milanais. Jules II, qui ne songeait plus qu'à expulser les Français de l'Italie, chercha à leur enlever l'appui de l'empereur, mais il n'y réussit pas d'abord. Maximilien entra même dans un projet de conciliabule suggéré à Louis XII par quelques cardinaux infidèles. Ce soi-disant concile général, ouvert en novembre 1511, à Pise, où il ne se trouva guère que des Français, et auquel, malgré l'appel de l'empereur, peu de prélats allemands prirent part ; qu'aucune ville ne voulait subir et qui se transporta successivement de Pise à Milan, de Milan à Asti, d'Asti à Lyon, finit par se dissoudre lui-même. Mais lorsque les troupes françaises, sous la conduite du jeune comte de Foix, eurent gagné, le 11 avril 1512, la sanglante bataille de Ravenne, Maximilien se détacha d'eux et se réconcilia avec Jules II.

militaires remportés sur Charles d'Egmont, à qui il voudroit, disait-il, qu'elle rompît la teste afin que la guerre fût finie et qu'il fût à repos de cette diable de Gueldre. Sur le point de se brouiller tout à fait avec Maximilien, qui venait de conclure une trêve avec les Vénitiens, il écrivait un peu plus tard : Si l'on instigue à madame Marguerite qu'elle pourra me faire beaucoup de mal, j'espère en Dieu que non ; si l'on me contraint jusques là, je pourvoierai bien à son cas, et quand tout sera dit et pensé, l'on trouvera que le bien de la maison d'Autriche est d'entretenir l'amitié avec moy.

Cependant l'empereur était arrivé en Belgique. Parvenu le 24 mai à Bastogne, il se dirigea sur Marche, où l'attendaient tous les officiers et les gentilshommes du comté de Nassau avec un corps de mille à douze cents fantassins. Ils l'escortèrent jusqu'à Namur, où il séjourna quatre jours, et d'où il se rendit immédiatement à Malines. Charles d'Egmont venait de reprendre les armes. Il avait investi Anhalt dans le comté de Zutphen, et ses lieutenants bloquaient Wageningen. Maximilien ordonna aussitôt au seigneur d'Ysselstein de marcher au secours d'Anhalt, tandis que d'autres chefs entraient dans la Gueldre pour opérer une diversion. Les Gueldrois battirent en retraite, et Florent d'Egmont, agissant avec sa vigueur accoutumée, emporta le château de Roodentoren, tailla en pièces la garnison et rasa la place. Il fit éprouver le même sort aux forts de Persingen et de Hoemen, ravagea tout le bas quartier de la Gueldre, et ramena à Ysselstein un grand nombre de prisonniers, des otages et beaucoup de chariots chargés de butin. Comme compensation, Charles d'Egmont était parvenu à s'emparer de Tiel et du petit château de Wyk.

Tout semblait annoncer, de la part du gouvernement des Pays-Bas, l'intention de déployer enfin une action vigoureuse. Les fonds votés par les états avaient permis de lever quelques troupes en Allemagne ; les milices de Brabant et de la Hollande se pressaient nombreuses sous les drapeaux du seigneur d'Ysselstein ; celles du Hainaut et de Namur avaient reçu l'ordre de se tenir prêtes à marcher au premier appel ; on s'attendait à voir Maximilien en personne prendre la commandement de l'armée. Malheureusement l'argent manqua bientôt, comme toujours ; les combinaisons et les préparatifs se dissipèrent, encore une fois, en fumée. Heureusement la situation de Charles d'Egmont n'était pas meilleure ; l'appui de la France, alors repoussée de l'Italie et menacée par une redoutable coalition, ne lui paraissait pas très rassurant. Il se montra disposé à entamer de nouvelles négociations, et l'on convint d'ouvrir, une troisième fois, des conférences à Liège¹.

Maximilien fut obligé de repartir sans avoir rien terminé. Alors commencèrent d'autres calamités. L'indiscipline et la démoralisation avaient gagné l'armée peu à peu. Les troupes étrangères, sans solde depuis longtemps, se jetèrent sur les campagnes², et y commirent d'affreux ravages. Ce n'étaient, plus des bandes isolées, mais des corps entiers occupant les villages et les petites villes. C'est ainsi que les gens du seigneur d'Ysselstein stationnèrent à Gheel³, et d'autres

¹ Lettres du seigneur de Ganaches du 22 juillet 1512 ; *Lettres de Louis XII*, III, 279.

² Deux cents livres pour en faire paiement aux gens de guerre à piet et à cheval qui estoient lors sur le país par faulte de paiement. — Cent livres pour en faire paiement aux gens de guerre à cheval et à piet qui estoient sur le país par faulte de paiement. *Compte de J. Micault*, 1512.

³ 1.189 livres 17 sols 6 deniers pour en faire paiement aux manans et habitans dudit Gheel, pour les despens faits audit village par les gens de monseigneur d'Ysselstein, de

dans le quartier de Turnhout. Des reîtres, qui avaient abandonné Wissen, arrivèrent inopinément devant Malines, et ne s'en éloignèrent qu'après que le magistrat eut gagné leurs capitaines par des présents. Ils se jetèrent alors sur Waelhem et Duffel, et y séjournèrent pendant deux mois, répandant l'épouvante dans toute la contrée. A Malines, les portes étaient fermées, les cinq serments sous les armes, des veilleurs sur les tours, et des postes d'éclaireurs aux environs de la ville¹. Tout le pays était en émoi ; la détresse était si grande que le trésorier général déclara qu'il lui serait impossible de se procurer cinq cents florins. Marguerite n'avait rien touché de son traitement depuis cinq ans². Les états de Brabant, à qui elle venait d'adresser une nouvelle *pétition* de subsides, la rejetèrent unanimement, non sans exhaler des plaintes amères sur les ravages des soldats levés pour les défendre.

Maximilien avait fini par comprendre toute la gravité de la situation. Il prit donc quelques mesures commandées par les circonstances. Les princes de l'empire lui accordèrent une aide pour la guerre de Gueldre, et le duc Henri de Brunswick fut nommé lieutenant général des armées des Pays-Bas. Ce prince, aidé de son frère, se chargea de lever, à ses frais, quinze cents fantassins et six cents chevaux. Le 13 septembre, l'empereur renouvela à la gouvernante l'assurance de son prochain retour, et sa ferme intention de mettre fin à une guerre qui, de son propre aveu, ruinait le pays. Il était grand temps d'aviser en effet. Louis XII avait envoyé aux conférences de Liège le président Olivier, le seigneur de Luynes, et son ambassadeur en Gueldre, Jean, sire de Gamaches. Mais lorsqu'il vit Maximilien traiter de son adhésion à la ligue sainte formée contre lui par le pape Jules II³, et Marguerite négocier avec l'Angleterre, il résolut de ne plus garder aucun ménagement.

Aussitôt Charles d'Egmont, rompant brusquement les négociations, lança ses bandes sur le Brabant et sur la Hollande. Le 25 septembre, un parti de quatre cents chevaux et de quinze cents piétons entra dans la mairie de Bois-le-Duc, et, pendant trois jours, y mit tout au feu et au pillage. A ces nouvelles, le duc de Brunswick se rendit immédiatement aux Pays-Bas. Ce prince avait succédé au duc d'Anhalt dans le commandement de l'armée impériale en Italie, et s'y était acquis une grande réputation de bravoure et d'habileté. Son arrivée produisit un

Waessenare et de Grossin Tynaghel, attendant leur payement. *Compte de J. Micault*, 1512.

¹ Azevedo.

² Mémoire présenté par cette princesse à Charles-Quint, le 20 août 1511 ; Le Glay, *Notice sur Marguerite d'Autriche*. — Marguerite écrivait à son père le 15 décembre : Monseigneur, les IIIe cavaliers de Hernam sont tousjours sur le plat pays de Brabant mangeant et piyant le bon homme, et ont fait une conjuration de non en vuyder qu'ilz ne soyent payez à leur plésir, disans leur estre deues grandes sommes de deniers. Toutefois, quant j'ay fait venir le compte du seigneur d'Ysselstein, trouve à la raison que bien peu luy seroit deu ; mais allègue avoir fait par vostre commandement tant d'extraordinaires, que ne sçay que en dire, sinon que c'est une Brant pitié de ouyr les foulles du povre peuple auxquelles je voudroye bien remédier, s'il estoit en mon pouvoir. *Correspondance*, II, 69.

³ Les Français s'étaient emparés de Bologne, et Louis XII faisait une guerre ouverte à la puissance pontificale. Il avait fait frapper une médaille avec cette inscription : *Perdam Babylonis nomen*. Ce fut alors que Jules II organisa une coalition qui fut appelée ligue sainte, parce qu'elle avait pour objet d'empêcher le schisme et de restituer Bologne à saint Pierre (1511). Dans cette ligue entrèrent Venise, le roi Ferdinand, et ensuite le roi d'Angleterre.

excellent effet. Les troupes, qui s'étaient répandues dans les campagnes, reçurent une partie de leur solde et regagnèrent les frontières. Maximilien ordonna au duc de Brunswick et au comte de Nassau de livrer bataille à Charles d'Egmont, [espérant que Dieu et après les gens d'armes de Brabant leur feroient bonne assistance](#). Mais l'ennemi se tint sur ses gardes, évitant avec soin toutes les occasions de combattre.

Marguerite réclama de nouveaux subsides des états de Brabant et de Hollande. Cette demande fut accueillie favorablement ; les députés de Louvain seuls firent quelques difficultés¹. Ils finirent cependant par se ranger à l'avis commun, et, le 14 octobre, une aide de trente-trois mille livres fut votée pour le paiement des gens de guerre pendant le mois d'octobre et de novembre. Les états généraux, convoqués pour le 1er octobre, avaient été prorogés au 1er décembre suivant. Le duc de Brunswick leur demanda, au nom de l'empereur, de se charger de la solde de six mille fantassins pendant l'hiver, de douze mille pendant l'été, et d'allouer, en outre, cinquante mille florins pour l'artillerie. L'assemblée s'ajourna au 12 janvier 1513, mais la réunion n'eut lieu qu'un mois plus tard, le 12 février. Dans l'intervalle, un fait de guerre des plus regrettables s'était accompli. La veille de Noël, mille hommes environ de la garnison d'Utrecht avaient paru à l'improviste devant Amsterdam, et avaient incendié le faubourg Saint-Antoine et des bateaux à l'ancre dans le vieux port. Au retour de cette expédition, cette troupe fut surprise sous les murs d'Utrecht par Jean de Wassenaar, qui, à la tête de quatre cents soldats, en fit un horrible carnage. Mais, le lendemain, ce vaillant capitaine fut assailli à son tour par des forces supérieures, et resta prisonnier avec la plupart de ses officiers. L'ennemi fit grand bruit de cette affaire, et traita son prisonnier avec une odieuse rigueur. Conduit à Haltem, Jean de Wassenaar fut enfermé dans une cage de fer, et n'en sortit qu'en 1514 au prix d'une énorme rançon². Cet échec avait jeté la consternation et le mécontentement dans le pays. Aussi toutes les propositions de Maximilien furent rejetées par les états généraux, qui réclamèrent unanimement la conclusion de la paix.

L'état du pays devenait de plus en plus affligeant. La désorganisation de l'armée favorisait tous les brigandages. Des bandes formées de déserteurs et de soldats licenciés désolaient les campagnes, ruinaient le commerce, et rendaient les communications si périlleuses qu'on n'osait plus se mettre en voyage qu'après avoir fait explorer les chemins au préalable³. Quelques faits donneront une idée de cette situation. Un nommé Bertrand Le Haine, cousin d'un autre Le Haine, qui avait été pendu près de Vilvorde, tint pendant tout un temps la ville de Maëstricht et ses habitants [en subjection à l'aide d'un grand nombre de compagnons de guerre dont il estoit capitaine](#). Les voyageurs qui tombaient entre ses mains étaient [très inhumainement traités et géhennés pour avoir d'eux excessive rançon](#). Ce bandit, qui fut arrêté par aucuns compagnons de la ville de

¹ Au demeurant, monseigneur, je suis ici toujours attendant la réponse que me doibvent faire les estats de Brabant dont chascun est en assez bonne volonté. Ne reste si non à ceulx de ceste ville de Louvain qui ne savent où trouver leur part et portion de ce qu'ils accorderont toutesfois... Marguerite à son père ; *Correspondance*, II, 53.

² Pontanus, et lettre de Marguerite du 26 novembre 1514 ; *Correspondance*, II, 274. — La rançon du sire de Wassenaar fut de vingt mille florins.

³ Pour par l'ordonnance d'icelluy lieutenant avoir esté sur les chemins de tous costez, sur les quartiers de Sedan et de Logne, pour espier et sçavoir si les chemins estoient seurs quand les sieurs de Nassau, de Chièvres et de Berghes retournèrent de leur voyage d'Allemagne, où ils (quatre huissiers d'armes) vaquèrent par cinq jours en grand péril et dangier de leurs personnes. *Compte de Jean de Berghes*, 1510-1511.

Bouvignes, confessa, entre autres crimes, d'avoir bouté le feu en une église, accompagné de deux cent cinquante chevaux, et fait plusieurs rencontres et pilleries aussi bien sur amis que sur ennemis. Conduit au château de Namur, il offrit une rançon de mille florins d'or, et comme il augmentait encore ses-offres, ceux qui l'avaient pris insistèrent pour qu'il fût traité en prisonnier de guerre ; mais Marguerite les apaisa par une certaine somme de deniers, et ordonna de poursuivre rigoureusement le procès. Le Haine fut décapité, après avoir été mis à la question ordinaire et extraordinaire ; son corps attaché à la roue fut exposé sur le chemin tirant vers Bouge sur la montagne, au païs de Liège¹. Un autre bandit s'était établi au village de Sailles dans le comté de Namur, et y faisait la terreur des habitants. Quelques-uns ayant voulu se soustraire à ses violences, il les attaqua secondé par- ses frères et ses compagnons de rapines, et les força de se réfugier dans le cimetièrre après une lutte sanglante et de lui payer rançon. L'autorité ne parvint à s'emparer de lui que par ruse, un jour qu'il avait osé se rendre à Namur. Il fut pendu à un arbre sur le grand chemin, sans forme de procès.

Le désordre ne régnait pas seulement dans les campagnes. Il y eut à Malines même une violente émeute. A la suite d'une exécution capitale, la foule se rua sur l'échafaud et maltraita tellement le bourreau, qu'il mourut des suites de ses blessures. Cette émeute provoqua l'édit du 6 avril 1513, qui plaça tous les officiers de justice, y compris l'exécuteur criminel, sous la protection spéciale du souverain, avec la clause comminatoire de confiscation de corps et de biens contre quiconque attenterait à leur personne².

Sans ressources dans le pays, et attribuant tous ses embarras à la connivence de Louis XII avec ses ennemis, Marguerite ne négligea rien pour faire entrer son père dans la coalition formée contre la France. Dans cette vue, elle réussit à le rapprocher de Ferdinand le Catholique, auprès de qui elle entretenait des agents dévoués, et auquel elle avait su se rendre agréable. Un fait éclatant, qui se passa à l'époque où nous sommes, montre bien jusqu'ou elle crut devoir aller pour plaire à ce prince. Ferdinand était toujours fort irrité contre don Juan Manuel, l'ancien favori de Philippe le Beau ; il s'était plaint plusieurs fois avec amertume de voir ce personnage accueilli avec faveur à la cour de son petit-fils. Le 17 janvier 1513, la gouvernante ordonna, sous peine de désobéissance et de rébellion, à Pierre de Wihove, seigneur de Locquenghien, maître d'hôtel de l'archiduc, et à Jean de Hesdin, qui remplissait les mêmes fonctions auprès d'elle, pour certaines raisons à elle connues et pour accomplir le commandement de l'empereur, de se rendre secrètement à Malines, d'y arrêter don Manuel et de le transférer, sous bonne escorte, au château de Vilvorde³. L'ordre fut exécuté, non

¹ *Compte de Jean de Berghes*, 1513-1515.

² *Placards de Flandre*, I, 215-217.

³ *Papiers d'état du cardinal de Granvelle*, I, 84-85. — Nous transcrivons cet ordre : Marguerite, archiduchesse d'Autriche, duchesse et comtesse de Bourgogne, douayrière de Savoye, régente et gouvernante, etc. A. nos amez et féaulx Pierre de Loquenghien, maistre d'hostel, salut. Pour certaines bonnes causes et considérations à ce nous mouvans, et mesmement pour accomplir et exécuter le commandement et bon plésir de l'empereur, mon seigneur et père, à nous sur ce fait, nous voulons et vous ordonnons et à un chacun de vous très expressément et à certes, de par mondit seigneur et père, sur peine de désobéissance et de rébellion envers lui et nous, que, sans avertir personne, quelle que ce soit, vous vous transportiez incontinent en la ville de Malines, en l'hostel de don Juan Manuel, et que iceluy vous constituiez et déclariez prisonnier de par mondit seigneur et père, et vous saisissiez de sa personne, et l'ameniez seurement avec le

sans quelque difficulté. Les chevaliers de la Toison d'or, dont le prisonnier faisait partie, virent dans cette arrestation une grave infraction aux privilèges de l'ordre. Ils protestèrent à plusieurs reprises, et finirent par envoyer une représentation à l'empereur. Cette pièce était signée par l'archiduc lui-même, devenu ainsi un instrument d'opposition à sa propre tante ; par le prince de Chimai, par le comte de Nassau, et par les seigneurs de Chièvres, de Sempy, de Beersel, du Rœulx et d'Ysselstein. Maximilien prescrivit l'élargissement de don Manuel, à la condition qu'il s'obligeât sous son honneur à se transporter auprès de l'empereur, ou dans une ville d'Allemagne que l'empereur lui assignerait pour résidence. L'élargissement n'eut lieu qu'après qu'il eut juré de se rendre à sa destination sans s'arrêter nulle part en chemin ; on l'obligea en outre à payer les frais de sa détention. Ce ne fut que vers le commencement du mois de mai que don Manuel vit s'ouvrir les portes du château de Vilvorde ; il partit immédiatement pour Vienne, où il resta jusqu'à l'émancipation de l'archiduc.

Depuis longtemps, Marguerite poursuivait une alliance plus intime et plus importante encore pour les Pays-Bas que ne l'était celle du roi d'Aragon. Le roi d'Angleterre Henri VIII, avide de gloire, plein d'orgueil, de passions et de caprices, n'avait pu dissimuler longtemps des dispositions hostiles contre la France, qui semblait, en ce moment, une proie offerte à son courage. Les souvenirs de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt étaient encore bien vivaces alors, et la haine nationale, développée par ces longues luttes, régnait toujours des deux côtés du détroit. Le mariage du monarque anglais avec Catherine d'Aragon, la tante de leur jeune souverain, et la communauté des intérêts appelaient, du reste, tout naturellement cette alliance entre nos provinces et l'Angleterre¹.

Les négociations s'étaient ouvertes à Anvers au mois d'avril 1512, et elles auraient abouti plus tôt, si les irrésolutions de Maximilien et ses ménagements envers la France n'y avaient mis obstacle. Dans le temps même où la gouvernante avait commencé à négocier avec les ambassadeurs du roi d'Angleterre, l'empereur prêtait encore l'oreille aux ouvertures du souverain français, qui offrait de marier sa seconde fille Renée au jeune, archiduc, et de renoncer, en faveur des futurs époux, à tous ses droits sur le royaume de Naples, le duché de Milan et la république de Gênes. Sans désavouer les démarches de Marguerite, il cherchait à ralentir l'ardeur qu'elle y apportait. Il lui écrivait, le 13 janvier 1513, pour se plaindre de la voir [mettre ses pays de par delà en danger d'avoir incontinent la guerre ouverte contre les François, et sans quelques assurances du roi d'Angleterre.](#)

capitaine des archers, que pour ce avons ordonné aller avec vous, accompagné d'un nombre d'archers, dedans le chastel de Willeverd, ès mains du capitaine d'iceluy ou de son lieutenant, pour illec en faire bonne et seure garde, tant et jusques à ce que autrement par mondit seigneur et père en sera ordonné, et en ce ne faites faute, comment qu'il soit ; car tel est notre plésir. Donné à Bruxelles, sous nostre seing, le 17 de janvier, anno mille cinq cents et treize. — Loquenguien, ne faite faute de faire ce que dessus, et n'en parlez à personne du monde sur vostre vie. — Marguerite. — Par ordonnance de Madame Des Barres.

¹ Henri VIII était monté sur le trône en 1509 ; il s'était empressé d'accéder à la sainte ligue, qui avait pour objet l'extinction du schisme et la défense de l'Église romaine. Les agrandissements de la France, et le soupçon que Louis XII aspirait à la domination universelle, avaient fait une vive impression sur ce prince. Nous trouvons l'expression de ce sentiment dans une lettre d'un écrivain anglais contemporain, Pierre Martyr.

Marguerite n'en poursuivait pas moins son dessein. Le pape Jules II et Ferdinand avaient envoyé des ambassadeurs à Malines ; mais il fut convenu que le traité à intervenir serait débattu et arrêté entre Marguerite et les ambassadeurs anglais seuls ; que le pape, l'empereur et le roi d'Aragon seraient appelés à le ratifier ensuite. Le 16 mars 1513, Maximilien autorisa sa fille à conclure définitivement¹, et, le 5 avril suivant, un triple traité fut signé à Malines par les ambassadeurs de Henri VIII et par les commissaires de Marguerite². Aux termes de ce traité, le pape, l'empereur, les rois d'Aragon et d'Angleterre, la reine de Castille représentée par son père, se liguèrent pour combattre les Français hors de l'Italie, et leur faire tout le mal qu'il serait au pouvoir des contractants. Chacun des confédérés devait, sous trente jours, déclarer la guerre à Louis XII, et, sous deux mois, la commencer avec une armée nombreuse et bien pourvue de toutes choses. Le roi d'Angleterre s'engageait à payer à l'empereur cent mille couronnes d'or savoir : trente-cinq mille un mois après la déclaration de guerre ; trente-cinq mille au moment de l'entrée en campagne, et trente-mille dans les trois mois suivants. Il était stipulé que le traité demeurerait obligatoire entre ces deux monarques, alors même que Ferdinand et Léon X, qui venait de succéder à Jules II, ne le ratifieraient pas³. Une disposition spéciale assurait la neutralité des Pays-Bas. L'empereur déclarait qu'en qualité de tuteur de son petit-fils, il entendait respecter les traités de paix existants et les faire observer par son petit-fils et par les territoires appartenant à celui-ci. Un article secret autorisait cependant Henri VIII à lever des troupes dans nos provinces, et à prendre à son service des vaisseaux hollandais et zélandais.

Les ambassadeurs du roi d'Aragon adhérèrent le 18 avril à la *ligue de Malines*. Mais on apprenait, au moment même, que ce prince avait conclu, le 1er du même mois, à Orthez, une trêve d'une année avec le lieutenant-général de Louis XII en Guyenne, et qu'en vertu de cette trêve les hostilités devaient être suspendues partout, hormis en Italie. Ces engagements contradictoires jetèrent une nouvelle perplexité dans l'âme de Maximilien. Il resta indécis pendant quelque temps. Enfin la défaite des Français à Novare mit un terme à ses irrésolutions. Le 14 juin 1513, il envoya à Marguerite la ratification du traité de Malines et la confirmation de la neutralité des Pays-Bas.

Pendant les négociations, la guerre avait continué en Gueldre avec forée dévastations, mais sans évènement saillant. La ligue de Malines eut bien vite changé la face des choses. Le 9 mai, les états de Brabant accordèrent une aide de quarante-neuf mille deux cents livres destinée à l'entretien, pendant trois mois, de huit cents chevaux et de quinze cents hommes de pied, *pour garder les frontières à l'encontre des ennemis gheldrois*⁴. Maximilien avait autorisé la gouvernante à traiter avec Charles d'Egmont par l'entremise de l'archevêque de Cologne⁵. Charles, que le traité de Malines mettait en grand danger, accueillit avec empressement les ouvertures du prélat. Marguerite convoqua immédiatement les états de Brabant et de Hollande pour concerter avec eux les

¹ *Lettres de Louis XII*, IV, 88.

² Rymer, *Fœdera*, XIII, 353-358, et Dumont, *Corps diplomatique*, IV, 1re partie, 173. — Voici l'intitulé du traité : *Appunctuamenta pro defensione Ecclesie inter Leonem X papam, Maximilianum imperatorem, Henricum VIII Angliæ regem, et Ferdinandum regem Aragonum, acta et conclusa in oppido Mechliniensi die 5 mensis aprilis anno 1513.*

³ *Correspondance*, II, 146.

⁴ *Comptes de J. Micault et d'Adrien Van Heilwygen*, aux archives du royaume.

⁵ Jules II était mort le 21 février 1513 ; Léon X fut élu le 5 mars suivant.

conditions d'une trêve. Les états, assurés cette fois-ci qu'on traitait sérieusement, accordèrent, le 26 juin, une nouvelle aide de vingt-huit mille livres, pour servir de premier paiement aux gens de guerre du duc de Brunswick. Les négociations continuèrent à marcher rapidement. Une trêve, qui devait durer quatre ans à dater du 10 août, fut signée le 31 juillet. Une des clauses de la convention cédait à Charles d'Egmont le pays de Kessel, mais avec faculté de rachat.

La trêve fut scellée par les villes de Louvain, Bruxelles, Anvers, Bois-le-Duc, Dordrecht, Leyde, Haarlem, Amsterdam, Gouda et Malines¹ ; elle fut accueillie dans toutes les provinces, et particulièrement dans le Brabant et la Hollande, avec la joie la plus vive. Les états de Brabant votèrent à Marguerite un don de vingt mille livres en reconnaissance des peines qu'elle s'était données pour obtenir ce résultat ; ils accordèrent, en outre, trente mille livres pour rembourser Henri de Nassau de ses avances, et vingt mille pour le rachat de la terre de Kessel. Pressée de délivrer le pays des troupes étrangères, la gouvernante traita sur le champ avec leurs capitaines pour les faire passer au service de Henri VIII.

Toujours pressé au début de ses entreprises, Maximilien paraissait trouver trop lente à agir l'ardeur de Henri VIII. Il lui envoya Jean de Berghes et Simon de Ferrette pour l'aider de leurs conseils et prendre le commandement de ses lansquenets, *qu'ils avoient mieux le manière de conduire*. Par son entremise, le duc de Brunswick et ses troupes se mirent à la solde de l'Angleterre. Il en fut de même d'un corps nombreux de gens d'armes recrutés dans le Hainaut par Antoine de Ligne, surnommé le Grand Diable, l'un des plus vaillants capitaines de ce comté, toujours si fécond en hommes de guerre. En même temps, des levées s'effectuaient dans le Brabant et dans le pays de Clèves², tandis que Henri de Nassau se tenait prêt à se joindre à l'armée anglaise, qui allait passer le détroit sur des bateaux plats fournis par la Hollande et la Zélande.

Un concours aussi actif, prêté par les Pays-Bas aux ennemis de la France, était évidemment inconciliable avec leur prétendue neutralité. Aussi vit-on bientôt les garnisons françaises des frontières faire en représailles des courses dans le Hainaut³. Le 20 mai 1513, Louis XII écrivit lui-même aux Gandois que les

¹ *Histoire de Bruxelles*, I, 324, d'après le *Roodt privilegie boeck*.

² Il fut dit aux commissaires du roy d'Angleterre que le comte de Faulquenbergh, seigneur de Ligne, et le bastard d'Aymeries rassembleroient au pays du Haynaut une partie des hommes promis, et que le reste seroit semblablement rassemblé au pays de Brabant, de Clèves, etc., par le comte de Nassau et les seigneurs de Cistain (d'Ysselstein) et de Walhain. Les commissaires anglois ainsi autorisés vinrent ensuite au pays de Haynaut vers le seigneur de Ligne et le bastard d'Aymeries, lesquels assemblèrent trois mille chevaux et des hommes bien équipés, en donnant à chacun huit philippus d'or, et pour lors leurs gages couroient comme estant au service du roy d'Angleterre. Dans le commencement d'avril, toutes ces levées estoient réunies, en attendant de pouvoir se réunir aux Anglois. Ces bandes estoient les plus belles et les mieux équipées qu'on sceut veoir. Elles estoient surnommées par les François les Anglois du Haynaut. Le 16 du mesme mois, le seigneur de Ligne fit son entrée en Valenciennes, avec sa troupe portant ses couleurs avec la croix rouge de Saint-André et la rose d'Angleterre au milieu. Vinchant, *Annales du Hainaut*, V. 218.

³ Marguerite écrivait à son père, dans le courant du mois de mai : Monseigneur, je vous ay desjà averty des courses et grandes piglieries que les François ont fait sur le povre pays de Haynau, se renomnant Escossois et disant que, tout ainsi que noz gens sont aux Anglois, ils sont prestz à entrer audit pays de Haynau avec ung gros nombre de gens pour icelluy piglier, envahir et adommagier. *Correspondance*, II, 156.

Anglais se faisoient forts d'estre en icelle guerre aidés, soutenus, favorisés et assistés des villes, sujets, gens de guerre, vivres, armures et. autres choses estant ès pays du prince de Castille, et que plusieurs gens de cheval et de pied estoient présentement assemblés sous les seigneurs de Walhain et de Ligne, et délibérés de se joindre auxdits Anglois. Il les engageait à avoir bon regard en leurs résolutions, car il avoit donné telle et si bonne provision par mer et par terre, que l'entreprise des Anglois ne pouvoit estre de longue durée, ni venir à grand effet¹. Des lettres du même genre furent adressées aux autres villes de Flandre et d'Artois qui relevaient de la couronne de France.

Le roi de France avait, précédemment déjà, envoyé auprès de Marguerite le seigneur de Genlis pour se plaindre de ces armements et réclamer l'exécution des traités. Le 26 mai, il lui écrivait en ces termes : Par la réponse donnée à mon conseiller et chambellan ordinaire, le seigneur de Geulis, et par ce que j'ai appris depuis, je vois qu'on demeure par delà en volonté de bailler aide et faveur aux Anglois, anciens ennemis de la couronne de France, tant en gens de cheval des pays de Hainaut et Brabant que de navires, ce qui contrevient ouvertement au bien de la paix et amitié qui, de tout temps, a esté entre moi et la maison de Flandre. Par quoi, si mon cousin le prince de Castille estoit en âge, je le sommerois de me venir servir contre lesdits Anglois, tant pour ce qu'il est issu de ladite couronne que pour ce qu'il est pair de France et mon vassal. Pour cette heure, il me suffit de vous demander à vous, ma cousine, qui avez la charge de ses pays et de ses sujets, de me déclarer comment vous et les Pays-Bas entendez vivre dorénavant avec moi et les miens. Le temps porte et requiert de savoir qui sera ami ou ennemi, afin que j'y pourvoie comme je verrai que faire se devra par la raison². Le même jour, il écrivit directement au jeune souverain des Pays-Bas, à peu près dans les mêmes termes, et pour se plaindre de l'inutilité des remontrances faites à lui et à sa tante la duchesse de Savoie. Considérant votre âge, disait-il en terminant, plus amplement je l'escris à ladite dame, laquelle a la totale charge de vos affaires, pour sur ce entendre son intention et la vostre, laquelle je vous prie me faire savoir par ce porteur, ensemble s'il est chose que veuillez, et m'y employerai de bon cœur³.

Mise en demeure de s'expliquer, Marguerite répondit, avec un défaut de sincérité fort peu louable, mais très habituel dans les relations diplomatiques de l'époque, qu'à la vérité plusieurs, pour leur gain et profit particulier, à leurs risques et périls, estoient allés au service du roi d'Angleterre, et que d'autres avoient vendu à ce prince ou loué des bateaux ; mais qu'ils l'avoient fait d'eux-mêmes, ainsi qu'il leur estoit permis à eux et à d'autres de l'aller servir lui-même pour son argent, ce à quoi elle n'apporterait aucun empeschement, voire mesme qu'elle croyoit certainement qu'il avoit plusieurs des sujets de par deçà à son service⁴. La gouvernante comprenait sans doute toute l'insuffisance de ces explications. Aussi elle se hâta de mettre en état de défense les villes du Hainaut, de la Flandre et de l'Artois. Le Hainaut lui accorda à cet effet douze mille huit cents livres, auxquelles la ville de Valenciennes en ajouta trois mille deux cents⁵. La Flandre vota une aide de cent vingt mille écus de quarante-huit gros, pour l'entretien des garnisons de Saint-Orner, Arras, Aire, Béthune, Hesdin, Bapaume,

¹ *Lettres de Louis XII*, IV, 120.

² *Négociations diplomatiques*, I, 520.

³ Lanz, *Correspondenz der Kaisers Karl V*, I, 1.

⁴ *Lettres de Louis XII*, IV, 153-156.

⁵ *Compte de Jean Van Rooden*, aux archives de Lille.

Dunkerque et Bourbourg. Dans l'acte de consentement, il était stipulé que les troupes formant ces garnisons, seraient placées directement sous les ordres du seigneur de Fiennes, gouverneur du comté, et de ceux qui estoient commis à son conseil de par les membres de Flandre.

L'armée anglaise était prête. Henri VIII avait résolu de commencer ses opérations par une attaque sur Boulogne. Maximilien le lui déconseilla ; il lui représenta que cette ville était forte, ceinte de bons remparts et gardée par une excellente garnison. C'estoit, selon lui, le quartier du pays où l'on faisoit les meilleurs gens d'armes, et le roi y avoit bien, pourvu de gens. L'empereur engageait le roi d'Angleterre à descendre au Crotoy, où il auroit la mer allant et retournant pour conduire son artillerie et autres choses nécessaires à son armée, et la facilité de se porter sur Saint-Quentin en prenant toute la vallée de la Somme, pour avoir vivres de ses ennemis et après gagner cette ville qui n'estoit point forte. Là Maximilien viendrait rejoindre l'armée anglaise avec une bonne compagnie de gens d'armes, tandis que le comte de Nassau, avec une aussi bonne troupe de gens, tant à cheval comme à pied, assailliroit d'un autre côté les François. Faisant de Saint-Quentin leur place d'armes, dont, les magasins seraient alimentés par Cambrai, le Cambrésis et Valenciennes, les deux princes auraient marché ensuite directement jusqu'au cœur du royaume pour forcer l'ennemi à leur livrer bataille. Si ce plan ne souriait pas au monarque anglais, Maximilien lui proposait de se diriger sur la Normandie, de ravager cette province, et d'envahir la Bretagne en longeant les côtes¹. Ces idées étaient excellentes. Henri en jugea autrement, et, dans sa présomption², maintint son premier projet.

Vingt-cinq mille hommes, partagés en trois divisions, débarquèrent successivement. La première était sous les ordres de Georges Talbot, comte de Shreswbury ; la seconde sous ceux de lord Herbert ; Henri VIII commandait en personne la troisième. Avant son départ, il avait nommé sa très chère épouse, la reine Catherine, directrice et gouvernante du royaume. Talbot, débarqué le premier, fit quelques démonstrations contre Boulogne, mais, reconnaissant sans doute l'exactitude des avis de Maximilien, il investit Thérouanne le 17 juin.

Henri VIII ne passa la mer que le 30 juin, et, le 1er juillet, il jeta l'ancre à Calais. Il y resta plusieurs semaines passant son temps dans des carrousels et autres divertissements. Il attendait l'empereur. Celui-ci, après quelques nouvelles hésitations, s'engagea à le rejoindre sans retard. Maximilien, pour flatter la

¹ Lettre de Maximilien à Marguerite. Cette lettre, datée d'Augsbourg le 25 mai 1513, est pleine de détails stratégiques et topographiques du plus haut intérêt. *Correspondance*, II, 152-155.

² Voici le portrait que trace de ce prince M. Ancillon : Henri VIII était monté sur le trône à l'âge de dix-huit ans, au milieu des acclamations des peuples, toujours également prompts à former des espérances et à les perdre. Le jeune roi, dans l'âge de la beauté, de la vigueur et des passions, réunissait à ces avantages tous les dangers de la jeunesse : il avait cette mesure d'esprit qui rend capable de saisir celui des autres, mais il manquait de jugement ; instruit pour son rang et pour son siècle, il se croyait savant, et ne l'était pas assez pour être modeste ; avide de tous les genres de plaisir, il l'était aussi de la gloire comme jouissance ; son caractère annonçait plus d'impétuosité et de violence que d'énergie ; jaloux de son pouvoir, il voulait paraître gouverner lui-même, et craignait les travaux et les peines du gouvernement. Brave par tempérament. trop fougueux pour être dissimulé, fastueux et vain, il était aisé de l'engager dans toutes les entreprises, pourvu qu'on caressât cette passion dominante.

vanité de son jeune allié, et pour éviter toute discussion sur la préséance, avait adopté la dénomination de volontaire du roi d'Angleterre. En cette qualité, il avait pris la rose rouge avec la croix de Saint Georges, et accepté cent couronnes d'or de paye journalière.

A peine Henri VIII était-il arrivé à Calais, que le gouverneur de la Flandre, Jacques de Luxembourg, fidèle aux exigences de la neutralité, lui envoya son lieutenant, François de Mastaing, grand bailli de Gand¹ ; Jean de Praet, bailli de Bruges, et le conseiller et maître des requêtes ordinaires Jean Caulier, pour le saluer, et en même temps pour lui représenter que la position de la Flandre et de l'Artois envers le roi de France ne leur permettaient pas de fournir les vivres demandés. Ces députés étaient chargés, en outre, de se plaindre des **robberies et déprédations** commises par les troupes anglaises. Le roi répondit directement au seigneur de Fiennes, le 9 juillet, que pareille défense **donneroit courage et confort aux François et occasion de penser qu'il n'y avoit pas si bonne ni si grande amitié entre lui et le prince de Castille**. Il le pria en conséquence de ne pas insister sur ses réclamations².

Henri s'était enfin mis en marche. Le 20 juillet, il était à Ardres. **Il y fit bien savoir sa venue, afin que si les François le vouloient trouver en chemin, ils le allassent voir**. Il n'avait pourtant avec lui que neuf mille hommes d'infanterie anglaise, et sa marche était ralentie par une nombreuse artillerie. Cette artillerie comprenait, entre autres, douze canons de fort calibre fondus à Malines par Jean Poppinger, et appelés les *douze Apôtres* du roi Henri. Après s'être arrêtés quelques jours à Ardres, les Anglais étaient arrivés, le 27 juillet, à une lieue et demie de Saint-Amer, lorsque des troupes françaises, au nombre de douze à quinze cents hommes d'armes et de douze mille fantassins, sortant tout-à-coup d'un bois, **firent semblant de vouloir se ruer sur l'arrière-garde, ce dont ledit seigneur roi fut très joyeux, car, à ce qu'il dit à aucuns, c'estoit la chose qu'il désiroit le plus au monde**³. De leur côté, en voyant cette colonne d'infanterie se dérouler lentement dans les plaines du Bas Artois, les capitaines français voulurent la charger immédiatement. Si nous parvenons à l'enfoncer, disait Bayard⁴, elle est perdue ; si nous n'y réussissons point, l'ennemi qui n'a point de

¹ Il était seigneur de Masmines, et il avait succédé au seigneur de Castre. Ses comptes de 1509 à 1515 sont aux archives du royaume, n° 141, 211.

² *Lettres de Louis XII*, IV, 175-178.

³ Lettre du seigneur de Rœulx à Marguerite du 27 juillet 1513 ; *Négociations diplomatiques*, I, 529.

⁴ Pierre du Terrail, seigneur de Bayard, surnommé *le chevalier sans peur et sans reproche*, naquit en 1476 au château de Bayard près de Grenoble. Il commença à se signaler sous Charles VIII, à la bataille de Fornoue (1495). Sous Louis XII, il contribua puissamment à la conquête d'une partie de l'Italie, et prit la part la plus glorieuse à la victoire d'Agnadel (1509). Sous François Ier, il fit de nouveau la guerre en Italie et prit un des généraux ennemis, Prosper Colonna. A Marignan, placé à côté du roi, il fit des prodiges de valeur et décida la victoire (1515). Pour lui témoigner sa haute estime, François Ier voulut être armé chevalier de ses mains. Chargé, quelques années après, de ramener une armée qu'avait compromise l'impétuosité de Bonnivet, il la sauva en lui faisant passer la Sésia à Romagnano, en présence des Espagnols, quoique ceux-ci fussent bien supérieurs en forces ; mais étant resté le dernier pour couvrir la retraite, il reçut une blessure, dont il mourut peu d'instant après, le 30 avril 1524. Quoique expirant, il exigea qu'on le plaçât en face de l'ennemi, ne voulant pas, disait-il, lui tourner le dos pour la première fois. Ses contemporains disaient de lui qu'il avait trois excellentes

cavalerie ne pourra nous poursuivre, et nous nous retirerons sans grande perte¹. Mais le gouverneur de la Picardie, Louis de Halewyn, seigneur de Piennes, refusa d'enfreindre l'ordre du roi, qui avait strictement défendu de hasarder une bataille. Or donc se regardèrent longtemps l'une et l'autre armée, en sorte que des François fut tué un homme d'armes, et dix ou douze archers tués et blessés par l'artillerie des Anglois, mais jamais ne mordirent l'un sur l'autre. Eux estant ainsi en présence, vinrent les bandes d'Antoine de Ligne, du seigneur de Walhain et du bastart d'Aimeries à la rencontre du roi, et les François les voyant venir commencèrent aussitôt à se retirer. Et demeura une grosse pièce d'artillerie derrière en un fossé. Quelques pionniers et autres gens restèrent pour aider à la tirer dehors, sur lesquels vinrent donner une bande de François et en tuèrent trente-quatre ou trente-six, de quoi les nouvelles vinrent au roi, et incontinent les Hennuyers retournèrent vers lesdits François, lesquels commencèrent à se retirer bientôt, et les Hennuyers leur donnant la chasse bien longue, en prirent six ou sept².

Henri VIII n'arriva que le 2 août devant Théroouanne. L'armée des assiégeants renforcée par une foule de volontaires des Pays-Bas et par les différents corps recrutés dans nos provinces, formait alors un effectif de ciné' à six mille cavaliers et de trente mille hommes de pied. Théroouanne, l'ancienne *Civitas Morinorum*, située sur la Lys, à deux lieues de Saint-Omer, au cœur du Bas Artois, environnée de bois et de marais, appartenait depuis longtemps à la France. Cette ville, petite de circuit, avait été curieusement fortifiée, par les rois de France pour leur servir de boulevard et de frontière, tant contre les Anglois que contre les Flamands et Hennuyers, entre lesquels elle étoit dressée, leur ayant fait maintes fois des trousses et empêché diverses entreprises qu'ils pouvoient dresser sur la Picardie³. Dans la prévision d'une attaque, les travaux de défense avaient encore été augmentés⁴ ; François de Téligny, qui avait expié à Saint-Hubert les maux que ses courses avaient faits aux Pays-Bas, était venu se joindre à Antoine de Créqui, seigneur de Pontdormy. Ces deux vaillants capitaines avaient sous leurs ordres trois cents hommes d'armes, trois mille fantassins et sept cents lansquenets. Malheureusement, par une imprévoyance inexplicable, les provisions de bouche étaient insuffisantes pour un long siège.

La ville fut attaquée de trois côtés : à l'est, par le roi lui-même, qui avait établi son camp au delà de la rivière d'Arles ; au sud, par Talbot ; au nord-ouest, par lord Herbert, duc de Somerset. L'artillerie était commandée par le maître de l'artillerie des Pays-Bas, Adrien Brempt. Les généraux anglais montrèrent peu de capacité. Avant l'arrivée du roi il n'avait point été dressé de batterie, et des deux mines ouvertes l'une fut détruite par les assiégés, l'autre s'effondra. Aussi sembloit à voir les François qu'ils ne craignaient de rien lesdits Anglais, lesquels disaient bien qu'ils les auroient, quoi qu'il leur coustast⁵. Madame, écrivait

qualités d'un grand général : *assaut de bélier, défense de sanglier et fuite de loup*. La vie de Bayard a été écrite par son secrétaire, connu sous le nom du *loyal serviteur*.

¹ *Les Gestes du chevalier Bayard*, dans les *Archives curieuses de la France*, 1re série, tome II.

² *Lettre du seigneur de Rœulx*, ubi supra, I, 529.

³ *Commentaire sur le fait des guerres en la Gaule belgique*, par P. de Rabutin, édition Buchon, V, 586.

⁴ La ville avait été bien pourvue de munitions de guerre, ajoute M. Henne. Ces munitions ne tardèrent cependant pas à manquer, comme il en fait la remarque lui-même un peu plus loin.

⁵ *Lettre du seigneur de Rœulx*.

Philippe de Brégilles¹ à Marguerite, il est vrai que le roi et son armée sont très délibérés de bien faire ; mais je vous assure qu'il y a de fort mauvais ordres, et tiens les François pour méchants s'ils ne nous font autres venues ; aussi me semble que le roi désire fort l'arrivée de l'empereur pour mettre ordre.

Maximilien était arrivé le 20 juillet à Namur, d'où il écrivit à Marguerite de l'attendre à Bruxelles avec Charles et ses sœurs. Le 23, il ordonna aux gouverneurs et aux principaux officiers de requérir les gentilshommes, chacun en ses limites, de s'accoustrer et mettre en point pour l'accompagner en armes, pendant quinze jours seulement, dans la visite de ses sujets des frontières de France. Il partit de Namur le lendemain, et, après un court séjour à Bruxelles, il se rendit le 31 à Audenarde. Le même jour, il chargea Marguerite de prélever, sur l'aide accordée par les états de Hollande ou autrement, vingt-huit mille florins d'or de Rhin, pour soudoyer les Suisses², et le 1er août, il expédia l'ordre à divers seigneurs des Pays-Bas de venir, comme vassaux du saint empire, le servir sous le commandement du seigneur d'Aimeries, grand maréchal du Hainaut. Il enjoignit ensuite aux magistrats d'Audenarde, de Courtrai et d'Ypres, d'augmenter les fortifications de ces villes. Bientôt après, il fut rejoint par sa fille, qui lui amena les archers de la garde de l'archiduc.

Maximilien quitta Audenarde le 5 août, et arriva devant Théroouanne le 9 ; il était accompagné du capitaine général Henri de Nassau, du gouverneur de la Flandre, de celui de l'Artois Ferry de Croy, de quelques centaines de gentilshommes des Pays-Bas, qui venaient comme lui combattre en simples volontaires, et d'un petit corps d'infanterie du pays de Clèves commandé par Thierry Van der Borselaere. L'empereur établit son quartier général à Aire. Il eut bien vite reconnu les fautes des généraux anglais. Après avoir visité les environs de la place avec Henri VIII, pressentant une prochaine bataille, il fit jeter quatre ponts sur la Lys pour relier entre elles les divisions anglaises. Comme expérimenté de la guerre, il trouva plusieurs grandes difficultés d'assailir la ville pour différentes grandes et bonnes raisons. Toutefois le roi d'Angleterre et son conseil requièrent grandement à Sa Majesté de leur octroyer l'assaut, promettant dedans trois jours faire brèches suffisantes. Il était résolu de les laisser faire, combien qu'il eust un autre chemin meilleur entre les mains, comme les Anglois s'estoient avant sa venue fourrés si avant que l'on ne les pouvoit bonnement retirer³. Mais une circonstance imprévue en décida autrement.

Serrés de près, manquant de vivres et de munitions, les assiégés avaient informé de leur situation le seigneur de Piennes et le duc de Longueville campés, avec

¹ Lettre du 2 août ; *Lettres de Louis XII*, IV, 190. — Philippe de Brégilles était maître d'hôtel de l'archiduc et commissaire de Marguerite près de l'armée anglaise.

² *Correspondance*, II, 134. — A dater du commencement du XVI^e siècle, on vit les Suisses se lancer dans une foule d'expéditions au dehors avec une fougue souvent imprudente et téméraire. C'est ainsi qu'ils louèrent alternativement leurs services aux différentes puissances qui se disputaient alors la domination de l'Italie, et il leur arriva souvent de se trouver compatriotes contre compatriotes dans des camps opposés. Toujours prompts à se ranger sous les drapeaux du plus offrant, ils justifiaient pleinement le fameux dicton : *pas d'argent, pas de Suisses*. En 1512, ils avaient fait la conquête de la Lombardie pour le compte du faible Maximilien Sforce, et, l'année suivante, ils remportèrent à Novare une victoire éclatante sur les Français commandés par la Trémouille.

³ Lettre de Paul Armstorff, chancelier de corps de l'archiduc, à Marguerite ; *Lettres de Louis XII*, IV, 194.

des forces considérables, à Blanzky, près de Hesdin. La défense de livrer bataille n'interdisait pas le ravitaillement de la place, et les généraux français résolurent de le tenter. A cet effet, ils firent un mouvement en avant, et portèrent quinze à dix-huit cents gens d'armes sur les hauteurs de Guinegate. Ils comptaient attirer de ce côté l'attention des assiégeants, tandis que des cavaliers albanais, soutenus par un gros détachement sous les ordres du duc d'Alençon, devaient s'approcher rapidement de Théroouanne, et, jeter dans les fossés la charge que chacun d'eux portait sur le cou de son cheval, du porc salé et un baril de poudre. Avertis, dit-on, de ce projet, Maximilien et Henri VIII laissèrent à Talbot le soin de surveiller la place, et passèrent sur la rive droite de la Lys. Lorsque les Français arrivèrent sur les hauteurs de Guinegate, ils aperçurent derrière eux un corps de dix mille fantassins rangés en bataille. En face, mille cavaliers hennuyers, flamands et brabançons, se tenaient embusqués derrière un bois. A la vue de cette infanterie massée en carrés et flanquée de huit pièces d'artillerie, les Français s'arrêtent ; un commencement de trouble se manifeste dans leurs rangs. Profitant du moment, trois à quatre cents gens d'armes hennuyers sortent du bois, et s'élancent avec impétuosité sur l'ennemi troublé et hésitant. L'infanterie s'ébranle à son tour ; quelques pièces d'artillerie font feu. C'en est assez. Le désordre se met dans la gendarmerie française. Elle recule d'abord au petit trot ; puis elle fuit à toute bride culbutant l'infanterie chargée de la soutenir. L'armée entière, entraînée dans cette déroute, et poursuivie à outrance [plus de dix grosses lieues](#), ne s'arrêta qu'à Blanzky. Presque tous les capitaines français, le seigneur de Piennes, le duc de Longueville, le marquis de Rothelin, le comte de Dunois, la Palisse, Bayard, la Fayette, Humbercourt, Clermont d'Anjou, Bussy d'Amboise, tombèrent aux mains des vainqueurs. Une foule de gentilshommes de la maison du roi d'archers 'de la garde, d'hommes d'armes d'ordonnance furent également faits prisonniers. Les fuyards perdirent en outre leur artillerie, leurs munitions, neuf à dix enseignes, étendards, pennons et guidons. Ils laissèrent le sol jonché d'une immense quantité de cuirasses et de débris d'armes de toute espèce¹.

C'était la seconde fois que Guinegate voyait fuir les Français devant Maximilien. [Non seulement](#), écrivait Henri VIII à Marguerite, [l'empereur nous a donné son bon avis, sage, vertueux, discret, prudent conseil et bonne conduite, mais nous a, de sa propre personne, avec ses gens, donné assistance en armes, prest de](#)

¹ Lettre de Henri VIII à Marguerite du 17 août 1513 ; *Négociations diplomatiques*, I, 531. — *Gestes du chevalier Bayard*. Ce récit s'appuie aussi sur le témoignage de Martin du Bellay, de Fleuranges et de Pontus Heuterus. Voici la version fort différente de Vinchant, V, 220 : L'empereur, ayant reconnu l'appareil des François et voyant l'estat de leurs affaires, dit au roy Henri : *Mon fils, il nous faut aujourd'hui pour ma bien venue visiter nos ennemis ; faites appareiller vos batailles*. Le roy obtempéra à ce conseil et le fit si bien que les choses furent bientôt prestes, tant de gens que d'artillerie. L'empereur, qui avoit grande expérience guerrière, mit tout en bon ordre et marcha ensuite bravement avec le roy contre les François, qui estoient postés à Ghinegate. — Ceste bataille se donna le mercredi seiziesme jour d'aoust. Comme la chaleur estoit très grande, les gendarmes François, ne soupçonnant aucune surprise, estoient descendus de leurs chevaux, après avoir déposé leurs casques pour aller se désaltérer dans la rivière de Lys. — Surpris par les bandes dites des Anglois du Haynaut, ils n'eurent point le temps de reformer leurs rangs, et, malgré les efforts inouïs du seigneur de la Palice et du brave chevalier Bayard, qui combattirent comme des désespérés, ils furent mis en pleine déroute. Plus de trois mille François demeurèrent sur le champ de bataille et un grand nombre de prisonniers furent faits par les Wallons, parmi lesquels plusieurs grands seigneurs et chevaliers. Cette journée fut depuis dite *des Esperons*.

vivre et mourir avec nous en la bataille, si le cas fast advenu. Ce combat où seulement deux mille chevaux avoient frappé sur bien huit mille chevaux françois, fut appelé la *journée des éperons*, parce que nos pères, dit un écrivain françois, y jouèrent plutôt des éperons que de la lance. La reddition de la place suivit de près cette défaite. Antoine de Créquy ayant demandé à capituler, les Français sortirent de la place, le 23 août, à midi, avec armes et bagages, mais sans pouvoir déployer leurs enseignes. Ils étaient encore au nombre de trois mille, sans compter les lansquenets et deux cents hommes d'armes bien montés. Ils s'en allèrent tout honteux, car ceux qui se connoissoient en telles choses et qui avoient visité la ville, disoient que, si les Français eussent eu le cœur pour la défendre, on ne l'eust point emportée d'assaut¹. Talbot, avec deux mille Anglais, prit sur le champ possession de la place, et Henri VIII y entra le lendemain avec Maximilien, qui lui céda le pas. Après avoir reçu le serment des habitants, en qualité de roi de France, le monarque anglais retourna à son camp, et l'empereur partit pour Saint-Orner. Il y fut reçu avec enthousiasme, les bourgeois demenant la plus grande joie du monde, criant : Autriche ! Bourgogne ! et faisant grosse chière à merveilles².

Maximilien avait voulu, paraît-il, se faire adjuger la conquête due à son habilité militaire, et le refus de Henri VIII avait sans doute contribué à accélérer son départ. A peine était-il arrivé à Saint-Orner qu'il fut rejoint par le célèbre ministre du roi d'Angleterre Thomas Wolsey³. Après un long entretien entre eux, l'empereur prit le parti de retourner dès le lendemain à Théroouanne. Les deux monarques résolurent de démanteler la place, et, le 27, quatre cents pionniers anglais commencèrent la démolition d'une des portes. Ce ne fut qu'après son retour dans ses états, le 28 novembre, qu'Henri VIII écrivit à la gouvernante pour la prier d'envoyer des gens de guerre y mettre le feu et brûler entièrement la ville, afin que les Français n'y fissent plus leur repaire ni demeure⁴. Marguerite ne demandait pas mieux, car, quelques jours auparavant, elle avait exprimé l'avis qu'il serait bon de parbrusler ce qui estoit demeuré de ladite ville pour ce qu'on murmurait fort que les Français se vantoient de la refortifier⁵. Elle s'empessa donc d'accomplir cette terrible mission. Les habitants de Théroouanne en furent chassés, les vicaires généraux de l'évêque Philippe de Luxembourg se retirèrent à Saint-Omer, et les démolisseurs se mirent à l'œuvre avec tant d'ardeur, qu'au bout de dix jours il ne resta plus de l'antique cité des Morins que l'église principale et les maisons des chanoines.

Les états de Flandre témoignèrent leur satisfaction de la victoire de Guinegate en accordant de bien bonne volonté une aide de cent mille écus destinée, en partie, comme la précédente, à l'entretien des garnisons de Saint-Omer, Arras, Aire, Béthune, Bapaume, Dunkerque et Bourbourg suivant l'ordonnance du seigneur de Fiennes, ensemble de ceux qui estoient commis à son conseil de par les

¹ Lettre de L. de Gorrevod à Marguerite du 23 août ; *Négociations diplomatiques*, I, 539.

² Lettre du même à la même du 25 août ; *Négociations diplomatiques*, I, 541.

³ Nous retrouverons bientôt cet homme fameux, né en 1471 à Ipswich, et successivement aumônier de Henri VIII, doyen de Lincoln, conseiller d'état, archevêque d'York, grand chancelier et cardinal.

⁴ *Négociations diplomatiques*, I, 557.

⁵ Lettre du 23 novembre à Laurent de Gorrevod ; *Lettres de Louis XII*, IV, 212.

estats¹. Ils offrirent en même temps à la gouvernante un don gratuit de vingt-mille écus, sans qu'elle l'eût demandé².

Il n'avait pas fallu longtemps aux généraux français pour se reconnaître. S'attendant à une invasion de la Picardie, ils avaient pris de fortes positions à Encre, et jeté en avant un gros détachement qui menaçait Hesdin. Le seigneur de Rœulx s'était enfermé dans cette dernière ville **pour si elle se perdoit, se perdre avec elle**. Mais pendant que les Français réunissaient leurs forces pour lui disputer le passage de la Somme, le roi d'Angleterre, trompant toutes leurs prévisions, se dirigea brusquement sur Tournai par la châellenie de Lille. Les Tournaisiens étaient restés jusque-là dans une sécurité profonde, disant que **Tournay jamais n'avoit tourné, qu'encore ne tourneroit, et que si les Anglois venoient, ils trouveroient à qui parler**³.

Le 13 septembre, Henri VIII prit position au village d'Orcq, tandis que Talbot, avec onze mille hommes, s'avancait par Courtrai, et qu'Antoine de Ligne emportait Mortagne et Saint-Amand. Maîtres de ces positions qui dominaient la place, les Anglais établirent deux divisions, l'une à Condé et à Mortagne, l'autre à Saint-Amand et à Orchies, pour protéger les opérations du siège. Ils avaient avec eux les milices du Hainaut, postées à Hollain, à Jollain et à Wiers, sous les ordres d'Antoine de Ligne. Maximilien plaça son quartier général à Antoing. Les forces des assiégeants s'élevaient à quarante cinq mille hommes de pied et huit mille chevaux. L'artillerie avait été renforcée par un parc de bombardes et de serpentines tirées du château de Namur.

A l'approche de l'ennemi, les habitants de Tournai, sortant de leur sommeil, s'étaient empressés d'abattre les arbres et les maisons qui entouraient de trop près leur ville. Ils avaient été jusqu'à mettre le feu à l'abbaye des Prés aux Nonnains, située en dehors des murailles sur les bords de l'Escaut. Ils avaient levé quelques troupes à la hâte, et les gens du bailliage avaient reçu l'ordre d'entrer dans la place. L'artillerie urbaine, la plus belle qu'on connût alors, couvrait les remparts, et on fabriquait activement de la poudre dans de nombreux ateliers.

Le 15 septembre, la place fut sommée au nom du roi et de l'empereur. Sans attendre la réponse, Henri VIII vint dresser sa tente en vue des remparts. Les magistrats s'empressèrent de lui envoyer des députés chargés de solliciter un délai. Le délai fut accordé jusqu'au lendemain à dix heures du matin. Cette demande avait été faite à l'insu de la population dévouée à la France. Dès qu'elle

¹ M. Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*, 100.

² Lettre de cette princesse à Maximilien du 29 octobre 1513 ; *Correspondance*, II, 210.

³ Fleuranges, c. 40. — **Après la reddition de Térouanne, dit Vinchant, l'empereur s'en alla à Aire, où étant, le 4 septembre, ceux de Tournay, qui craignoient pour leur ville, firent accord avec ce prince d'après lequel ils s'engageoient à oster de leurs tours, clochiers et belfroy, les fleurs de lys, pour les remplacer par les armes de l'empereur et du prince Charles, son petit-fils. Cet accord fut ensuite lu à la bretecque de Tournay, mais le roy de France en ayant esté adverti, leur escrivit hastivement pour leur dissuader de ce faire en leur promettant secours. Le peuple ayant appris ces nouvelles en fut fort réjouy, et s'étant assemblé sur la grande place, on en fit lecture au milieu des acclamations de Vive le Roy ! On lacéra honteusement l'accord et les missives de l'empereur. — Le roy d'Angleterre en ayant esté informé, se hasta d'aller rejoindre l'empereur, qui estoit pour lors à Lille. Le conseil fut aussitost assemblé, et malgré les supplications de madame Marguerite en faveur des Tournaisiens, il fut résolu qu'on mettroit le siège devant la ville de Tournay, V, 220.**

eut connaissance de la chose, elle courut aux armes, cerna la halle, et menaça de sa colère quiconque parlerait de capitulation. La nuit se passa dans la plus vive agitation. Le matin, la foule enfonça les portes de l'arsenal, enleva les bannières, et se précipita sur les remparts, en criant Tournai ! France ! Vive le roi ! De nouveaux députés parvinrent cependant, au péril de leur vie, à gagner le camp de Henri VIII et le supplièrent de prolonger le délai jusqu'à trois heures de l'après-dîner. Le roi ordonna d'ouvrir le feu, et bientôt les boulets répandirent dans la place la terreur et la confusion.

Les magistrats essayèrent d'envoyer de nouveaux députés. Le peuple ne voulait pas les laisser partir, et l'on fut réduit à parlementer du haut des remparts avec les avant-postes ennemis. Henri VIII consentit à suspendre le feu, mais sans vouloir arrêter ses travaux d'attaque. Quoiqu'on vit les assiégeants pousser leurs tranchées jusqu'au front des portes Coquerelle et Saint-Martin, les habitants persistèrent à déclarer qu'ils ne voulaient de la paix qu'à la condition de rester fidèles à la France ; sinon qu'ils étaient résolus de vivre et de mourir ensemble pour le roi. Informés de cette résolution, les assiégeants rouvrirent leurs feux sur le champ, et lancèrent sur la ville d'énormes boulets le 17 et le 18. Le 19, la place fut assaillie de quatre côtés à la fois, et l'escalade commença aux environs de la porte Coquerelle. Le peuple s'obstinait encore à vouloir se défendre, mais la nouvelle que Talbot avait défait, à Seclin, un corps de quinze cents hommes qui cherchait à se jeter dans la place, convainquit les plus opiniâtres de l'impossibilité de prolonger la défense. **Et fut grande pitié de voir aucuns en leur collège donner leur opinion : les uns pleuroient de rage, les autres crioient et détortoient leurs poings¹.**

Une députation composée du grand prévôt, sire Jean Sentier ; du doyen du chapitre, Charles de Créquy ; du vicaire général de l'évêque, Pierre Cotterel ; des abbés de Saint-Martin, de Saint-Médard, de Saint-Nicolas ; du curé de Saint-Brice ; du conseiller Allegambe et de quelques membres du magistrat, fut envoyée, le 21, à l'empereur et au roi d'Angleterre. La capitulation fut signée le 23. Cette convention portait que le roi occuperait la ville avec sept mille fantassins et trois cents cavaliers anglais ; qu'elle lui payerait cinquante mille écus d'or au soleil une fois donnés, et dix mille pendant dix ans ; qu'elle s'engagerait à le reconnaître et à le servir comme son prince et légitime seigneur en qualité de roi de France. Moyennant ces conditions, Henri VIII promettait de la maintenir en possession de ses franchises, libertés, offices et seigneuries.

Henri fit son entrée à Tournai le 25 septembre ; Maximilien le laissa jouir seul de son triomphe, et resta à Antoing. Un document du temps nous a transmis une description intéressante de cette cérémonie² : **Le dimence, XXVe jour du mois de septembre, l'an mil Vc et treize, Henry, par la grâce de Dieu, huitiesme de son nom, roy de France et d'Angleterre, seigneur d'Irlande, qui, par l'espace de dix jours par avant, avoit mis le siège devant ceste ville et cité de Tournay et grandement le fait battre de gros engiens, et auquel par traictié et accord sur ce fait comme roy de France, ladite ville s'estoit rendue, vint premièrement en ladite ville et cité et y fist son entrée. Et avant sadite entrée, messeigneurs les**

¹ M. Chotin, *Histoire de Tournai et du Tournésis*, d'après le ms. Dufief.

² Cette description a été tirée du registre dit de *cuir noir*, reposant aux archives de Tournai, par M. Fréd. Hennebert, et publiée dans le *Messenger des sciences historiques*, année 1837, pages 49-53.

consaulx d'icelle ville envoyèrent devers lui, au lieu de Maire¹ où il se tenait, pour savoir la journée quand son bon plaisir serait de faire sadite entrée en ladite cité, enfin que on se peut préparer pour le recevoir, festoyer et honorer, aussi pour lui recommander ladite ville et l'entretènement des privilèges et franchises d'icelle. Lequel seigneur les rechut et oy bénignement, disant qu'il avoit intention de faire sadite entrée le lendemain entre huit et neuf heures du matin, qui estait ledit jour de dimence. Et pour ce que le jour estoit si brief, on fast hastivement nettoyer les rues, parer les maisons et faire aucunes histoires depuis la porte Sainte-Fontaine, par laquelle ledit seigneur entra, tout jusques en l'église Nostre-Dame. Et allèrent tous les quatre Consaulx, conseillers, greffiers, procureurs et autres officiers de ladite ville à l'encontre du roy jusques à ladite porte Sainte-Fontaine, chascun ung flambeau ardent en la main, et les chiefs de la loy et autres notables personnages avec le premier conseiller de ladite ville qui estaient de cheval, widèrent² ladite porte et allèrent à l'encontre du roy qu'ils trouvèrent audit lieu de Maire, auquel par ledit premier conseiller fut faite une notable proposition³. Et le jour précédent, par son commandement, lui avaient esté présentées les clefs de toutes les portes de ladite ville. Et estoit le roy accompagné de plusieurs princes et seigneurs de son royaume d'Angleterre avec sa garde en grant nombre. Et plusieurs seigneurs des pays par dechà et tous en armes, au devant du roy entrèrent en ladite ville. Et le roy estant à ladite porte Sainte-Fontaine, fut crié : vive le roy ! et descendirent illecq de leurs chevaux lesdits quatre chiefs de la loy et se mirent à piet. Lesquels avec deux autres notables bourgeois de ladite ville portèrent en hault, au dessus du chief du roy, ung chiel⁴ que la ville avoit fait faire de bleu et de rouge velours⁵ semé de fleurs de lis et de luppards. Et en test estat s'en vint le roy depuis ladite porte Sainte-Fontaine tout du long de le Brant rue Saint-Jacques par le Saingle⁶ sur le marchié, et par le rue Nostre-Dame jusques à la grande église, où il entra et fist salutation à Dieu et à la glorieuse vierge Marie. Et d'illecq s'en alla à son logis en la maison d'un chanoine nommé maistre Simon Huland. Et en amenant. le roy par les rues dessus dites, furent sonnées toutes les cloches des paroiches de ladite ville, et furent portés à double reng les torses⁷ des mestiers de ladite ville. Et après alloient par ordonnance lesdits quatre Consaulx, conseillers, greffiers, procureurs et autres officiers de ladite ville, chascun ung flambel ardent en la main. Et au devant du roy y avoit plusieurs princes et seigneurs à cheval, et après le roy venoit sa garde à piet en grand nombre. Et s'y estoient la plupart des maisons richement parées de tapisseries, linges et autres choses. Et l'après-disner, lesdits chies de la loy et le conseil de ladite ville allèrent devers le roy en sondit logis, et à sa première venue lui présentèrent, de par ladite ville, six keues de vin de Beaune, lequel présent il rechut agréablement et en merchia ceux d'icelle ville. Et confirma les privilèges d'icelle, et accorda que ladite ville exersast

¹ *Maire*, nom de siège de la justice du roi pour le Tournaisis. C'est aujourd'hui le *faubourg de Maire*, hors de la porte *Sept-Fontaines*, appelée alors *Sainte Fontaine*.

² *Widèrent*, sortirent de.

³ *Proposition*, allocution.

⁴ *Chiel*, dais.

⁵ Les armes de Tournai sont en champ de *gueules*, au chef cousu d'azur.

⁶ *Saingle* ou *Chaingle*. Un pâté de maisons, de forme triangulaire, se voit encore à l'endroit indiqué, dit M. Hennebert. Une des trois rues qui le *ceignent* et qui s'appelle rue du Cygne, à porté longtemps le nom de *Sigle*, évidemment par corruption de *cingle* (*cingulum*, ceinture).

⁷ *Torses*, torches, flambeaux.

toujours sa juridiction comme par l'accord sur ce fait il avoit promis. Et quant aux grâces que ledit seigneur fist, il eslargy tous prisonniers qu'il trouva ès prisons de ladite ville pour quelque maléfice que fust, et aussi des prisons de l'évesque et de la justice de Maire, et si rendy ladite ville à tous bannis qui le jour de sadite première entrée vinrent avec lui en ladite cité... Par lettres patentes du 6 du mois d'octobre suivant, le roi d'Angleterre déclara recevoir la ville et cité de Tournai en sa grâce, subjection et obéissance. Il décréta en outre l'érection d'une citadelle, qui s'éleva bientôt au nord-ouest de l'Escaut en aval de la ville. Le débris qui en reste s'appelle encore aujourd'hui la tour de Henri VIII.

Maximilien avait espéré profiter de la prise de Tournai pour lui ou pour son petit-fils. Pensant sans doute que Marguerite triompherait plus aisément que lui des résistances de Henri VIII, il la pressa de se rendre auprès du monarque anglais. Sans cacher sa répugnance¹, la gouvernante obtempéra aux vœux de son père, et arriva à Tournai le 28 septembre, avec un grand nombre de dames et de demoiselles. L'archiduc, qui était resté à Lille, vint bientôt après, sous la conduite de son aïeul, saluer à son tour le roi d'Angleterre. Celui-ci combla ses hôtes d'honneurs et de fêtes². Maximilien quitta Tournai bientôt après, s'arrêta un peu à Namur, et ne tarda pas à retourner en Allemagne. Marguerite, restée seule près de Henri VIII, le charma par son esprit, et mit complètement dans ses intérêts les favoris du roi. Elle conduisit elle-même le roi d'Angleterre à Lille, et l'y détermina, au milieu des fêtes, à signer, le 15 octobre, un nouveau traité aussi favorable à Maximilien qu'aux Pays-Bas. Relevé de sa promesse de rester en France jusqu'à la fin de la guerre, le roi s'engageait à payer deux cent mille couronnes d'or pour entretenir, durant l'hiver, une armée forte de quatre mille chevaux et de six mille fantassins sur les frontières des Pays-Bas. Il promettait, en outre, d'attaquer, avant le 1er juin suivant, une des provinces maritimes de la France de concert avec Maximilien et Ferdinand d'Aragon. Aux termes du même traité, l'empereur et le roi d'Angleterre devaient se réunir à Calais, le 15 mai, pour procéder au mariage de l'archiduc Charles avec la princesse Marie d'Angleterre³. Henri VIII ajouta à tous ces engagements une déclaration écrite et signée de sa main, par laquelle il promettait à Marguerite *en parole du roi, de ne jamais traiter, ni conclure paix ni trêve avec leurs communs ennemis, les François, sans son su et volonté*⁴. Le traité de Lille fut signé par l'ambassadeur du roi d'Aragon dans les Pays-Bas. Deux jours après, le 17 octobre 1513, Henri VIII reprit le chemin de ses états, laissant le gouvernement de Tournai à sir Edward Ponyns, surnommé par ses compatriotes le grand capitaine.

¹ Quant est en moy, monseigneur, si vous semble que mon alliée soit nécessaire et que vous y puisse faire quelque service, suis preste en ce et toutes choses faire ce qu'il vous plaira me commander ; mais sans cela, ce n'est le cas de femme vefve de troter et alter visiter armées pour le plésir. Lettre datée de Lille, le 22 septembre ; *Correspondance*, II, 203.

² Le grand marché s'était métamorphosé en une vaste hôtellerie. Il était couvert de hayons (tentes d'étaieurs), d'aubettes, de chariots chargés de vins de Rhin, de bières d'Angleterre, de Menin et autres qu'on amenait de Flandre. Chacun vendait à boire et à manger sans payer franchise, ni maltôte. Chacun débitait pain, vin, cervoise sans taux, et donnait celle-ci au sortir de la cuve du brasseur, à cause de la grande quantité qu'on en consommait, et de la multitude de monde que la présence des Anglais attirait à Tournai. *M. Chotin, d'après le ms. Dufief.*

³ Rymer, *Fœdera*, XIII, 379.

⁴ *Négociations diplomatiques*, I, 567, note 1re.

Maximilien et l'archiduc avaient autorisé, par lettres du 8 octobre, les Tournaisiens à commercer librement dans leurs états¹. Une ordonnance du roi d'Angleterre, du 26 février 1514, créa à Tournai une cour composée de cinq juges, pour statuer sur les causes ressortissant précédemment en appel au parlement de Paris². Des lettres du 16 mars accordèrent aux Tournaisiens l'autorisation de trafiquer en Angleterre sur le même pied que les sujets du royaume³. Enfin, le 13 juillet suivant, le roi annonça à Marguerite que, de commun accord avec le pape, il avait confié à Wolsey l'administration de l'évêché de Tournai, dont le titulaire ne s'était point présenté pour lui prêter foi et hommage ; il engageait la princesse à l'aider dans son administration⁴. Malgré les avantages matériels qu'on leur offrait, les Tournaisiens restèrent attachés à la France, et plusieurs, à l'exemple de leur évêque, aimèrent mieux émigrer que de se soumettre à la domination anglaise.

Après la défaite de Guinegate, la France paraissait perdue. Mais Henri VIII et Maximilien n'avaient point profité de leur succès. Au lieu de poursuivre une armée désorganisée par la peur, et d'envahir la Picardie incapable de leur résister, ils avaient perdu un temps précieux à Théroouanne et devant Tournai, qui ne pouvait être qu'une stérile conquête pour les Anglais. Les Suisses, qui étaient entrés en Bourgogne au nombre de vingt-sept mille, sans rencontrer de résistance, avaient mis le siège devant Dijon. Si Henri VIII avait marché sur Paris, les Suisses, s'avancant d'un autre côté, lui auraient donné la main sous les murs de la capitale. La France fut sauvée par les fautes de ses ennemis. La Trémouille engagea les Suisses à se retirer en leur promettant quatre cent mille écus⁵. Il fut désavoué par Louis XII, mais après avoir rendu le plus grand service à la France. Ce prince prit enfin le parti de céder aux circonstances. Il traita avec Léon X, successeur de Jules II, et termina tous les différends qui existaient entre

¹ M. Gachard, Notice sur les archives de la ville de Tournai ; *Documents inédits*, I, 26.

² *Documents inédits*, I, 27.

³ *Documents inédits*, I, 27. M. Henne a lu le 16 mai.

⁴ *Archives de Lille*.

⁵ Dumont, *Corps diplomatique*, IV, 1re partie, 105. — *Traité fait entre Louis XII, roi de France, et les Suisses, quand ils étoient devant Dijon, le treizième de septembre l'an 1513*. Voici les principales dispositions : Le roi quitte tout le duché de Milan et le comté d'Ast, les châteaux de Milan et de Crémone avec l'artillerie étant en iceux, tant audit duché de Milan que comté d'Ast. Ceux qui sont dans lesdits châteaux videront bagues sauvées en leur baillant sauf-conduits. — L'on rend au pape toutes les villes, terres, châteaux et seigneuries qui lui appartiennent, lesquels le roi retient. — L'empereur nostre sire est compris audit appointment, et tous ses alliés, ses terres et pays. — Le roi doit payer à messeigneurs des ligues quatre cent mille écus, à savoir deux cent mille comptant, et autres deux cent mille à la Saint-Martin d'hiver suivant. — Le roi ne peut lever esdits pays des mesdits seigneurs des ligues gens sans leur consentement, et si ils ne serviront point à l'encontre dudit seigneur empereur, ni ses alliés, ni ne bailleront gens pour ce faire, aussi nuls autres qui soient alliés avec eux. — Et si l'un de ces points, et tous les autres ne sont gardés et observés, l'appointment est nul en tout. — La Trémouille, dit en note l'auteur du Corps diplomatique, qui s'était jeté dans Dijon à l'approche des Suisses, conclut ce traité sans en avoir aucun pouvoir, et sauva par là la France qui était sur le point de périr. Car les Suisses, contents de ce traité, levèrent le siège de Dijon et s'en retournèrent chez eux. Louis XII désavoua la Trémouille, mais offrit de l'argent aux Suisses à la place de l'abandon du duché de Milan, ce qu'ils ne voulurent pas accepter.

lui et le Saint-Siège¹. Maximilien lui-même, malgré l'opposition de Marguerite, ne tarda pas à se rapprocher de la France.

Des négociations s'étaient ouvertes entre Ferdinand d'Aragon et la reine de France, Anne de Bretagne. Le 1er décembre 1513, la reine lui avait fait des propositions formelles pour le mariage de l'un des petits-fils de ce prince avec Renée, la fille puinée du monarque français. Ces propositions contenaient l'engagement, pour Louis XII, de donner en dot à sa fille le duché de Milan, le comté de Pavie et la seigneurie de Gênes, et de renoncer à toutes ses prétentions sur le royaume de Naples en faveur du roi catholique. Henri VIII n'avait pas tardé à avoir connaissance de ces négociations, quoiqu'on cherchât à les tenir secrètes, et l'ardeur qu'il avait montrée jusque là pour continuer la guerre, s'était beaucoup refroidie. Anne de Bretagne mourut le 9 janvier 1514, mais sa mort ne rompit pas les négociations entamées avec le roi d'Aragon. Ferdinand mit même une nouvelle insistance à les poursuivre, et se servit pour cela de son secrétaire, Pierre de Quintana, envoyé à la cour de France pour réclamer l'héritage de Gaston de Foix. Ce fut alors que Marguerite apprit avec douleur que son propre père se prêtait aux vues de ce prince, et elle ne négligea aucun moyen de l'en dissuader².

¹ Voir l'*instrumentum publicum tractatus inter Papam Leonem X et Ludovicum Francia regem initi, quo præfatus rex in sequelam admonitionis papalis, a Pisano concilio, in vita Julii Papæ per plurimos prælatos minus recte indicto, tedit, eique renuntiat, promittens nullum deinceps favorem dicto concilio se præstiturum, quinimò omnes in terris suis sub flamme dicti concilii persistentes abire se facturum : signatum anno 1513, indict. I, VI octobris ; cura confirmatione præfati regis datâ Corbei2e die 26 octobris anno 1513*, dans Labbe, *Conciliorum Collectio*, tome XIV, col. 177, et dans Dumont, *Corps diplomatique*, ubi supra, pages 175-177.

² Marguerite écrivait le 14 février à Maximilien : Il me semble par la lettre que m'avez dernièrement escripte, que désirez sçavoir mon advis et de ceux de vostre privé conseil et léaulx serviteurs, sur le besoigne de Quintana... C'est, monseigneur, que le party que vous dites que l'on met en avant... me semble n'estre que chose fainte en intention de vous amuser tous trois (l'empereur, le roi d'Aragon et le roi d'Angleterre). Franchement par le traité de Cambray, et touchant le fait de Gheldres et en plusieurs autres traités par cy devant faits entre vous et luy (le roi de France) avez pu voir et expérimenter. Par quoy povés mieux juger de la foi et léaulté des François que nul autre... Les autres princes sont plus loin de leurs ennemis que nous, et y a montaignes et mer entre deux. Avec ce, ils sont plus riches pour résister à leurs ennemis que cette povre maison de Bourgoigne... Vous sçavés, monseigneur, qu'ils ont en leur main la ioy salique et autre points de ceste souveraineté qu'ils prétendent, par lesquels ils trouveront toujours occasion, quant ils verront leur point, de reprendre sur nous ce que bon leur semblera. Monseigneur, si le roy catholique est celuy de vous trois qui plus facilement s'incline à ceste paix, et y voudroit induire les autres, ce n'est pas merveille : car il a ce qu'il demande ; mais vous, ni le roy d'Angleterre, ne l'avez pas... Et s'il venoit à traiter, monseigneur, avec le duché de Bourgogne, ne faudroit obmettre les comtés d'Auxerrois, Masconnois et Bar-sur-Saine, et aussy d'oster ceste souveraineté, autrement que pour un temps, comme fut fait du temps de feu monsieur le duc Charles X ; car cela est toujours une ouverture pour rompre, et aussy de mettre en seureté le fait de Gheldres ; autrement ce seroit toujours à recommencer... De moy, monseigneur, je désire autant la paix que personne vivant, moyennant qu'elle puist estre bonne et seure ; mais autrement ce sera la perdition et destruction de ceste maison pour l'advenir, que Dieu ne veuille. *Correspondance*, II, 221-224. — Le 24 du même mois, Marguerite renouvelle ses instances : Monseigneur, le roy catholique parle très bien pour luy ; et me semble qu'il ne pourroit faire meilleur marché pour ceste heure que la paix ; car il ne demande plus riens, fors à garder ce qu'il a conquis. Mais vous et nous par deçà demeurerions au blanc et à la fortune...

Les conseillers de la gouvernante partageaient entièrement ses vues à cet égard. Ils étaient unanimement d'avis que le bien commun de l'empereur, de son neveu, des rois d'Angleterre et d'Aragon exigeait le maintien de leur alliance et la reprise des hostilités, à moins que la paix ne se traitât d'accord avec Henri VIII. Or, disait-on, ce dernier faisait les plus grands préparatifs de guerre que roi ou prince eût faits de mémoire d'homme. S'ils restaient unis, dans l'état de détresse où se trouvait la France, Louis XII souscrirait à toutes les conditions, et l'on obtiendrait une paix plus sûre, plus durable, plus honorable et plus profitable. Que si, malgré ses observations, l'on se décidait à traiter, il fallait laisser le roi catholique conduire l'appointement, n'en point parler au roi d'Angleterre, et attendre ses questions pour émettre un avis. Il fallait surtout tenir la main à ce que le duché de Bourgogne, ainsi que les comtés du Mâconnais, d'Auxerrois et de Bar-sur-Seine, usurpés sans droit par le roi de France, fussent restitués à l'archiduc Charles.

Maximilien ne se rendit à aucune de ces considérations, et donna, à Pierre Quintana plein pouvoir de traiter. Celui-ci signe alors à Orléans, le 13 mars 1514, une trêve d'une année entre les rois de France et d'Écosse d'une part, Ferdinand, Maximilien, Henri VIII, la reine de Castille et Charles d'Autriche d'autre part. Chacune des parties restait en possession des points occupés par ses troupes ; les relations de commerce et le libre passage des courriers étaient rétablis entre toutes les puissances¹.

Monseigneur, entre le roy catholique et France il y a de grandes montagnes, et entre France et Angleterre est la mer ; mais entre ces pays et France n'y a point de séparation, et vous sçavés la grande et invétérée inimitié que les François portent à ceste maison. D'aultre part, il fait à craindre que ces beaux offres de France ne soient tant seulement mis en avant pour eschaper la tempeste qui estoit apparente de tomber sur eux, si chascun eust esté disposé à faire son devoir, comme le roy d'Angleterre est, qui fait de si grandes préparatives pour continuer la guerre, qu'il n'est à croire. Et quand les choses seront refroidies, est à craindre que nous n'ayons ès pays de par deçà toute la descharge, qui fait bien à doubter, pour autant que nostre peuple n'est point enclin à guerre, et est mal pourveu des choses nécessaires à la guerre. Monseigneur, je croy que le roy d'Aragon désire demeurer en paix, pour autant qu'il a ce qu'il demande et qu'il est déjà vieulx et cassé ; mais je ne sçais imaginer si ce sera le bien de monsieur (l'archiduc Charles) et de ses pays, veu que peut estre n'y aura jamais pour luy telle commodité. Monseigneur, vous sçavés que le roy catholique est le prince en la chrestienté, après vous et monsieur mon nepveu, à cuy j'ay désiré plus de bien et d'honneur ; et je n'en prens en tesmoin autre que Dieu et vous, qui sçavés le travail que j'ai prins pour vous mettre ensemble, comme deux vrays pères d'ung seul fils doibvent estre pour le bien de leurs communs enfans ; mais, monseigneur, là ou je penseray que vostre honneur et bien touche et celui de ceste maison, il n'y a prince au monde qui me sceut faire dire ny vous conseiller, fors ce que cognoistray qui sera vostre bien, honneur et avantage. *Ibid.*, pages 225-229. La gouvernante revient sur les mêmes raisons dans une troisième lettre, datée de Malines le 6 mars. *Ibid.*, pages 229-232.

¹ Trêve faite par François, comte d'Angoulême, au nom du roi, et de Jacques roi d'Écosse, dont il se faisoit fort, et Pierre de Quintana, pour Ferdinand roi d'Aragon, tant en son nom, que de ceux des rois Henri d'Angleterre, Maximilien empereur, Jeanne reine de Castille, et Charles, archiduc d'Autriche, prince d'Espagne, dont il se faisoit aussi fort. Dumont, *Corps diplomatique*, ubi supra, pages 178-180. Cette trêve, dit en note l'auteur du recueil cité, ne servit qu'à assurer au roi. Ferdinand la conquête de la Navarre, ayant employé ce temps à raser tous les châteaux de la noblesse du pays, qui, étant peu contente de son gouvernement, se seroit redonnée à son seigneur légitime. Ferdinand avait enlevé à Jean d'Albret, en 1512, toute la Haute-Navarre, ne lui laissant que la

Henri VIII refusa d'abord de ratifier la trêve d'Orléans. Le 5 mai 1514, il écrivit à la gouvernante qu'il était décidé à poursuivre la guerre contre la France avec le secours des Pays-Bas. Il pria en conséquence la princesse de diriger sur Calais, avec leurs gens d'armes, les capitaines qui l'avaient servi dans la dernière campagne, et de lever d'autres troupes dans la même vue. Bientôt, disait-il, vingt mille hommes allaient passer la mer, et les navires qui devaient les transporter étaient déjà commandés¹. La reprise des hostilités paraissait imminente. Au midi, un corps de huit mille hommes de troupes françaises, avec un parc d'artillerie, menaçait le château de Guines. Au nord, des troubles survenus en Frise avaient réveillé les espérances de Charles d'Egmont. Dans les premiers jours du mois de mars, il s'était rendu secrètement auprès de Louis XII², et, si l'on en croit une rumeur contemporaine, le roi de France l'aurait institué protecteur de la Frise orientale, sous la promesse de reconnaître sa suzeraineté aussitôt que les Gueldrois se seraient rendus maîtres de Groningue³. Il était à peine revenu en Gueldre, quand il surprit Arnhem le 21 mars 1514⁴. D'un autre côté, Robert de la Marck fut sur le point de s'emparer de Thionville⁵. Les Français eux-mêmes recommencèrent leurs incursions. Le 11 juin, ils pillèrent quelques villages du Hainaut, et ils auraient poussé probablement plus loin, si le comte de Nassau n'était accouru avec ses hommes d'armes et huit cents chevaux détachés par le gouverneur anglais de Tournai. L'ennemi se retira à son approche, et Nassau, le suivant de près, allait user sans doute de représailles, lorsqu'un avis de la gouvernante lui défendit impérieusement de violer le territoire Français⁶.

partie située au nord des Pyrénées, ou Basse-Navarre. La Haute-Navarre est toujours restée depuis lors à l'Espagne. — Par ce traité, dit M. Renne, le roi de France s'engageait à n'aider ni le roi d'Écosse contre le roi d'Angleterre, ni le duc de Gueldre contre les Pays-Bas. Cela ressort en effet des termes du traité, mais n'y est point stipulé expressément.

¹ *Lettres de Louis XII*, IV, 312.

² Marguerite écrivait de Malines à son père, le 6 mai : Monseigneur, j'ai, puis trois jours en çà, esté advertye de plusieurs et divers comtés que messire Charles de Gueldre est ale, luy troisieme tant seulement et en habit dissimulé, en la court de France, je ne sçay à quelle intention, et que ung peu auparavant y avoit envoyé le seigneur de Wassenaire. *Correspondance*, II, 253.

³ *Lettres de Louis XII*, IV, 328.

⁴ Marguerite écrivait le 24 mars : Monseigneur, il convient que vous avertisse tousjours de quelques tristes et malplaisantes nouvelles : c'est que. puis deux jours ençà, monsieur de Gheldres a surprins par trayson la ville de Hernam, comme l'on m'a advertye, dont j'ay grant regret et desplaisir ; et ne sçay que y faire ou pourveoir, ny commens l'on doit vivre avec luy. *Correspondance*, II, 235.

⁵ Le marquis de Haden, mon cousin, m'a advertye d'aucune trahison que ung capitaine de Florenge (Robert de la Marck) demenoit pour surprendre Thyonville, et comme il a fait exécuter l'ung de ceulx qui devoient demener test affaire, et m'escript qu'il vous a adverty de tout. Il me semble, monseigneur, que ferez bien lui escrire qu'il face prendre bonne et soigneuse garde en toutes les villes du duché de Luxembourg ; et je feray le semblable. *Correspondance*, II, 268.

⁶ Lettre de Marguerite, écrite de Bruxelles le 12 juin : Monseigneur, je eus aussy hier nouvelles comment les François ont fait encore quelque course en Haynau et pillé aucuns villages estant sur les frontières de France, et croy qu'ils eussent fait pis, ne fût que le comte de Nassau à ma rescription, s'est trouvé audit pays avec le plus de gens qu'il a peu pour résister à leurs emprinses, et a en encoire huit cent chevaulx de la garnison de Tornay que méssire Ponnyngne, gouverneur de Tournay, luy a envoyé ; mais je luy ay escript qu'il ne face aucune invasion, ains seulement qu'il tache à garder le pays et se défendre. *Correspondance*, II, 258-259.

Ces actes hostiles n'empêchaient par les négociations de suivre leur cours ; ils servaient seulement à les voiler ; car c'était à qui l'emporterait de finesse et d'habileté dans cette diplomatie occulte. Louis XII avait envoyé en Angleterre le président du parlement de Paris, Jean de Selve, et le général des finances de Normandie, Thomas Bayer, pour traiter d'une paix dont une alliance matrimoniale devait être le sceau. Le 29 juillet, la princesse Marie, sœur du roi d'Angleterre, déclara par devant notaire, et en présence de témoins, qu'elle avait été contrainte de donner sa foi à Charles d'Autriche, prince de Castille, lequel, au surplus, avait manqué à sa parole, après avoir promis de l'épouser dès qu'il aurait atteint l'âge de quatorze ans¹. S'appuyant sur cette déclaration, Louis XII et Henri VIII considérèrent les engagements pris et les fiançailles comme nuls et non avenue. Le 7 août suivant, les ambassadeurs français signèrent à Londres trois traités. Le premier était un traité d'alliance entre les deux rois, lequel devait subsister pendant toute la durée de leur vie, et un an de plus. Ils s'engageaient chacun à fournir, à la réquisition de l'autre, une armée auxiliaire, mais en distinguant entre la guerre offensive et la défensive. Dans le premier cas, le secours devait se borner à cinq mille hommes de troupes de terre, et à deux mille cinq cents hommes de troupes de mer ; dans le second, ce nombre devait être doublé. Le deuxième traité concernait le mariage de Louis XII avec la princesse Marie d'Angleterre. Henri VIII se chargeait de faire la dépense du voyage de sa sœur, de lui donner les bijoux convenables, et de lui assurer, à titre de dot, la somme de deux cent mille couronnes. Louis XII lui garantissait le même douaire qui avait été assigné à la feuë reine, avec la promesse que, si elle lui survivait, elle aurait la liberté de résider, à son propre choix, en France ou en Angleterre. Par le troisième traité, le roi de France, en considération des arrérages dus à la couronne d'Angleterre sur des obligations antérieures, s'engageait, pour lui et ses successeurs, à payer à Henri VIII ou à ses héritiers, un million de couronnes en trente-huit paiements partiels, de six mois en six mois².

L'alliance de la France et de l'Angleterre, conclue malgré la résistance opiniâtre de la gouvernante, rendait la position des Pays-Bas fort critique. Après avoir souffert d'un des hivers les plus rigoureux qu'on eût éprouvés dans nos climats³, ils étaient désolés par des épidémies meurtrières au plus haut point⁴. Le mécontentement avait recommencé dans toutes nos provinces. Au mois de décembre 1513, les états de Brabant, invités à voter une aide de neuf mille

¹ Rymer, *Fœdera*, XIII, 409-411.

² Rymer, *Fœdera*, XIII, 414, 422, 423-426, 428-432.

³ On lit dans le compte de Jean de Berghes, 1513-1515. Pour durant le temps d'icelluy compte, avoir delivré feu et chandelles pour l'usage de la chambre du conseil ordonné audit Namur, auquel temps a esté le plus très-grand et long yver que de vie d'homme a esté veu, comme disent les anchiens... — La gelée, au rapport d'Azevedo, dura du 14 novembre au 18 février suivant, et fut telle qu'on mena par chariots et charettes sur l'Escaut, les marchandises en Sud-Beveland et autres îles de la Zélande. — En la mesme année (1514), dit Vinchant, il fit une gelée si grande dans le pays, depuis le 14 novembre jusqu'au 18 février, que les chariots et charettes passaient sur toutes les rivières. H y eut aussi telle mortalité qu'en la seule ville de Tournay il mourut plus de trente mille personnes. V, 222.

⁴ A Valenciennes, il n'estoit jour qu'on ne mettoit pas moins de viugt-quatre corps morts morts en terre, en chaque paroisse. M. Arthur Dinaux, *Archives historiques et littéraires du nord de la France*, année 1832, p. 231. — L'épidémie cruelle, dit d'Outreman, frappa surtout les jeunes filles, dont plus de 400 moururent dans la seule paroisse de Saint-Nicolas. *Histoire de Valenciennes*, 191.

florins du Rhin, avaient exhalé des plaintes amères, s'étaient livrés aux récriminations les plus vives sur la marche du gouvernement, et avaient fini, sur la proposition des députés de Bois-le-Duc, par réduire l'aide demandée à cinq mille florins. La ville de Mons s'était opposée à la levée de l'aide votée par les états de Hainaut¹, et Arlon avait été ensanglanté par une émeute de la commune contre les gens de la loi. Maximilien avait sollicité un prêt de trente mille écus ; on l'accorda en apparence, mais à la condition de verser les fonds en ses propres mains, et dans l'espoir, disait-on, de hâter ainsi son retour par deçà². Quant à la gouvernante, elle se plaignait d'être dans une véritable détresse. Le roi de France avait mis la main sur une part considérable de ses revenus personnels, et elle s'était crue obligée de déclarer à l'empereur que, s'il ne lui venait pas en aide, elle allait se voir dans la nécessité de faire banqueroute³.

Ces embarras financiers n'avaient point fait disparaître les habitudes de luxe et de faste, qui étaient dans les traditions de la maison de Bourgogne. A Malines, la ville préférée de Marguerite, à Bruxelles, où l'appelaient fréquemment les affaires, les banquets, les bals, les tournois se succédaient sans interruption. Le mariage d'Isabelle, la seconde des filles de Philippe le Beau, fut surtout une occasion de fêtes brillantes. Christiern ou Christian II, roi de Danemark, si tristement célèbre dans l'histoire de son pays⁴, immédiatement après son

¹ Marguerite écrivait à son père : Monseigneur, j'avoye demandé l'ayde en Hainau ; et quant s'est venu à l'accord, ceulx de la ville de Mons ont baillé la négative. Il me semble qu'il n'y auroit que bien que vous leur escripvissiez une bonne lettre sur ce ung peu rigoureuse, car il n'est en eulx après l'accort des prélaz et des nobles y contredire. *Correspondance*, II, 249.

² Monseigneur, je leur ay fait aucunement et par bon moien entendre que ne series contant du reffuz qu'on fait maintenant de presser (prêter) les XXXm escuz accordez. Sur quoy, l'on m'a tante-ment déclairé que l'on fera bien que ledit prest sortira effect, moyennant que les deniers viennent en voz mains propres et soubz l'espoir que avancerés vostre venue par deçà pour parfaire noz communes emprinses ; sur quoy, monseigneur, pourrés avoir advis. Et au regard de vostre venne, monseigneur, elle est plus que nécessaire ; et sans icelle, les affaires de par deçà se pourteront mat ; car les pays ne veuillent accorder aide ni riens donner ; et fault que cecy procède d'estre mal menez par aucuns mauvais espritz, soubz couleur que brief monseigneur doit estre hors de tutelle, et que lors ils accorderont les aydes à mondit seigneur. Lettre du 24 mars, *Correspondance*, II, 232-235.

³ Monseigneur, si j'avoye les deniers que demandés, j'aymeroie trop mieulx les baillier que les emprumter ; mais avec ce que ay grant charge et despence, et qui m'accroit de jour en jour pour le gouvernement qu'il vous a pieu rue baillier, je pers maintenant par an, à quoi le roi de France a mis la main, plus de dix mil francs, tant es pièces du comté de Charlois, Noyers, Chaulcin, la Perrière et Chastelchinon, que en ce qu'il a arrêté tous les deniers des greniers à sel du duché de Bourgoingne, que des terres avant dites ; et procède ce principalement pour les places que voz gens tiennent au comté appartenant à ceulx qui tiennent party françois ; à quoy, monseigneur, vous supplie vouloir remédier, ou il me conviendra faire baneque rotte. Lettre du mois de mai, *Correspondance*, II, 254-256. — Banqueroute, banque rompue, *banco rotto*, banc rompu, parce que, dans l'origine, on brisait le banc où se tenait dans le marché le banquier insolvable.

⁴ Ce prince, surnommé le Cruel et le Néron du Nord, était né à Niborg le 2 juillet 1480. Il n'était âgé que de sept ans, lorsque le roi Jean son père le fit désigner par les états de Danemark assemblés à Lund pour lui succéder après sa mort ; et il en avait dix-sept quand les états de Suède le reconnurent également pour le successeur de son père. Les cruautés qu'il exerça dans ce dernier pays lui aliénèrent tous les esprits, et il fut déposé à la suite d'un soulèvement excité par Gustave Wasa. Presque en même temps et par les mêmes motifs, il perdit le trône de Danemark (1523). Il vint alors chercher un asile aux

avènement au trône en 1513, avait chargé son oncle maternel, l'électeur Frédéric II de Saxe, de négocier son mariage avec une des petites filles de l'empereur. Les négociations furent longues, et le contrat de mariage fut seulement signé le 29 avril 1514, à Lintz, en présence de Maximilien et de l'ambassadeur du roi d'Aragon. La dot de la princesse était fixée à deux cent cinquante mille florins d'or ; Christiern, de son côté, avait assigné à sa femme un douaire de vingt-cinq mille florins d'or aussi sur les domaines de Sonderbourg et de Nyebourg.

L'alliance ainsi conclue, les ambassadeurs danois vinrent aux Pays-Bas, où ils furent reçus avec la plus grande distinction. Ils arrivèrent le 4 juin à Anvers, d'où ils furent conduits à Louvain, où se trouvait alors Marguerite. Huit jours après, ils se rendirent avec elle à Bruxelles. Le mariage fut célébré en cette ville, le jour de la Sainte-Trinité, anniversaire du couronnement de Christiern. Magnus Gioe, maréchal du royaume de Danemark, chargé de la procuration du roi pour épouser la jeune princesse, fut conduit en grande cérémonie à l'ancien palais des ducs de Brabant, entre dix et onze heures, par le duc Jean de Saxe, le marquis de Brandebourg, Jean de Hornes, seigneur de Baucignies, et une foule brillante de nobles personnages. La princesse fut présentée à l'autel par son frère Charles ; Marguerite se tenait derrière lui, avec sa sœur aînée la princesse Éléonore, promise à Jean III de Portugal. Avant la messe, qui fut chantée dans la grande salle de palais en l'honneur du Saint-Esprit, l'évêque de Cambrai, assisté de l'évêque de Sleswig, procéda aux cérémonies nuptiales. Le soir, à six heures, il y eut à la cour un somptueux banquet, suivi d'une joute à cheval¹. La journée se termina par un bal, où l'archiduc dansa tellement qu'il en eut une fièvre continue². Les fêtes durèrent jusqu'au 4 juillet, jour du départ des ambassadeurs. La jeune reine ne partit que l'année suivante pour le Danemark, où l'attendaient de si malheureuses destinées.

Pays-Bas, dans les états de Charles-Quint son beau-frère. Après avoir erré dix ans, il s'efforça de remonter sur le trône. Il fut pris et ne recouvra plus sa liberté. Christiern II mourut le 24 janvier 1559, à Callundborg, après une captivité de vingt-huit ans, oublié d'une partie de ses anciens sujets, méprisé et abhorré de l'autre. Sa femme, Isabelle d'Autriche, supporta les désordres de son mari avec une patience héroïque ; et quand Christiern, tombé du trône, paya ses crimes de l'exil et de la prison, elle voulut partager toutes ses disgrâces. On doit à M. Altmeyer un travail sur *Isabelle d'Autriche et Christiern II*.

¹ Voir les détails donnés par Marguerite, *Correspondance*, II, 256 et 261.

² Monseigneur, écrivait Marguerite à son père, après avoir fait et accompli les espousailles de madame Ysabeau, ès quelles monseigneur s'est montré bon frère et tout délibéré tant aux danses que accompagnier madite dame sa sœur jusques à la perfection d'icelles, et ung peu plus peult estre que sa complexion ne portoit, est advenu que le lendemen s'est trouvé invahy d'une fièvre qui l'a tenu et tient ds lors jusques à présent qu'est le quart jour, sans qu'il en ait peu jamais estre du tout quitte, ny aussi trop grièvement pressé ; au moyen de quoy maistre Loys et les aultres medecins la treuvent continue. Toutefois ce n'est pas des plus aspres et ont bon espoir, avec l'ayde de Dieu et du soing qu'ils y prennent, et non seulement eulx, mais aussi mon cousin le seigneur de Chièvre et aultres par vous ordonnez à l'entour de mondit seigneur, de le remettre brief en bon estat de guérison et convalescence, dont je seray la solicerterre et m'y emploieray de mon pouvoir... Et quelques jours plus tard : Monseigneur, je vous escripviz derrenièrement de la maladie de monsieur mon nepveu, qui m'est chose bien déplaisante, et vons cuydoie subséquemment advertir brief de sa sancté, mais la lune s'est sur ce trouvé au de/fruit, qui a causé, comme disent les medecins, la longueur de ladite maladie, tellement que mondit seigneur ne se peult encoires trouver hors de fièvre, combien toutefois qu'elle soit fort diminuée... *Correspondance*, II, 260 et 261.

Maximilien ne laissa pas l'année 1514 se terminer sans se réconcilier complètement avec la France. Par une déclaration portant la date du 1er octobre et signée à Insprück, il ratifia la stipulation en vertu de laquelle son petit-fils était compris dans le traité conclu à Londres le 7 août précédent¹. Malgré ses répugnances, Marguerite dut faire exécuter cette résolution de son père par ses ambassadeurs près de Henri VIII. Mais le traité de Londres, en rangeant le prince de Castille parmi les alliés du roi d'Angleterre appelés à jouir des bénéfices de l'alliance, avait ajouté la clause : **Sauf le droit de suzeraineté et les autres droits appartenant au roi très chrétien**². La gouvernante, craignant qu'on ne tirât plus tard quelque fâcheuse conséquence de cette clause, eut soin de faire dresser, avant le signature, une protestation portant que l'archiduc n'entendait accorder dans ses pays aucun autre titre ou pouvoir au roi de France que ceux dont ce prince était actuellement en possession³.

Cet acte semblait devoir mettre fin à de longues et stériles hostilités. Peu après, Marguerite convoqua les états-généraux à Bruxelles, par ordre de Maximilien. Le 8 décembre, Gérard de Pleine informa l'assemblée, dans une réunion solennelle, que l'empereur avait résolu de se croiser contre les infidèles, et de montrer son petit-fils à ses sujets d'Autriche qu'il allait être appelé à gouverner. Puis, après les avoir entretenus des négociations terminées récemment au sujet du mariage de la princesse Isabelle et de l'adhésion de leur jeune souverain au traité de Londres, l'orateur demanda aux états une aide de cinq cent mille florins, l'allocation des fonds nécessaires à l'entretien de cinq cents hommes d'armes, et une dot de cinquante mille florins pour la reine de Danemark. Au lieu de statuer sur ces demandes, les états adoptèrent une motion des députés de Brabant, qui leur avait été inspirée, paraît-il, par ses ennemis de la gouvernante. Ils exposèrent que, d'après le droit commun et la coutume, le petit-fils de l'empereur, leur légitime souverain, était en âge d'être reçu en cette qualité ; que son père avait été reçu à tel ou moindre âge, et qu'il était plus raisonnable qu'il fût reçu dans les Pays-Bas, qui lui étaient échus depuis huit ans, qu'en d'autres pays qui ne devaient lui advenir qu'après la mort de son aïeul. En conséquence, ils requéraient l'émancipation du jeune prince, ainsi que sa mise hors de tutelle et de mambournie, afin qu'il pût prendre en mains l'administration de tous les pays et seigneuries de la maison de Bourgogne. Les états ajoutèrent que, si l'empereur accueillait leur requête, ils étaient disposés à lui accorder, après la réception de l'archiduc, un don gratuit de cent mille florins d'or⁴.

Le comte Félix de Werdenberg⁵, qui remplissait les fonctions de commissaire de l'empereur dans les Pays-Bas, fut chargé de lui porter ces propositions. Il revint bientôt avec des lettres patentes satisfaisant au vœu des états. **Dieu notre créateur et rédempteur**, disait Maximilien dans ces lettres datées d'Insprück⁶, **le 23 décembre 1514, nous ayant, par sa très grande bénignité et largesse, commis et institué gouverneur du Saint Empire des Romains et de plusieurs provinces, pays et seigneuries ; ayant décoré, élevé et honoré notre personne en dignité ;**

¹ Le traité portait que le prince serait tenu de déclarer, dans les trois mois, s'il entendait vouloir y être compris.

² Dumont, *ubi supra*, 186.

³ *Lettres de Louis XII*, IV, 376.

⁴ M. Gachard, *Des assemblées nationales*.

⁵ M. Juste, *Histoire des états généraux des Pays-Bas*, I, 49, l'appelle à tort Félix de Wurtemberg.

⁶ *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2e série, tome VIII, page 71.

nous ayant fait la seconde lumière de la chrétienté, et, par sa grâce et miséricorde, nous ayant donné d'innomérables biens et victoires, nous nous sentons grandement obligé de faire tout devoir et diligence de les convertir et employer à son service et au profit de la sainte foi chrétienne. A cet effet, nous y eussions employé depuis longtemps notre personne, si nous n'en avions été empêché en plusieurs et diverses manières, et si la fortune très cruelle ne nous avoit enlevé notre fils en la fleur de sa jeunesse, heureusement il a laissé une très belle génération qui, par notre aide et assistance, pourra subvenir à toute la chrétienté. Or, quoique notre petit-fils, qui est tout notre réconfort, esjouissement, plaisir et grande partie de notre vie, soit encore en jeune âge, considérant qu'il a la prudence, le courage et les vertus de vieillesse, nous désirons encore, en nos vieux jours, faire, par son moyen, chose digne de mémoire pour la sainte foi catholique. En conséquence, après y avoir mûrement réfléchi, nous avons résolu d'appeler notre petit-fils près de nous, pour le faire reconnaître dès maintenant dans tous les pays et seigneuries de notre maison d'Autriche, afin qu'après notre décès lui et son frère fussent d'autant plus assurés d'y succéder, et que les sujets les reconnussent et aimassent comme leurs seigneurs et princes naturels. Mais les états des Pays-Bas nous ayant représenté la convenance d'émanciper préalablement notre petit-fils Charles et de le mettre hors de tutelle et mambournie, pour lui donner en mains l'administration de tous les pays et seigneuries de notre maison de Bourgogne, nous avons accueilli cette demande. Nous commettons notre fille madame Marguerite d'Autriche, le comte palatin Frédéric, duc de Bavière ; le comte Félix de Werdenberg, le président Gérard de Pleine et maître Nicaise Hackeney à l'effet d'émanciper, en notre nom, notre petit-fils Charles, et de l'investir de l'administration de tous les pays et seigneuries de la maison de Bourgogne, qui lui sont échus par la mort de son père.

Aussitôt que la gouvernante eut reçu ces lettres, elle convoqua les états généraux, pour se réunir en assemblée où l'archiduc seroit mis hors de mambournie et reconnu prince en ses pays. La réunion eut lieu à Bruxelles, le 5 janvier 1515. Après qu'il eut été donné lecture des lettres de Maximilien, les sceaux dont la princesse et son neveu s'étaient servis jusque là pour les affaires des Pays-Bas, furent rompus en présence de l'assemblée. La gouvernante présenta ensuite un exposé de son administration. Les états accordèrent à l'archiduc une somme de cent cinquante mille livres de quarante gros pour sa bienvenue. Maximilien, outre les cent mille florins promis par les états, reçut de son petit-fils cent cinquante mille livres en rémunération et récompense des peines, labeurs, soin, travail et diligence, frais et dépens par lui soutenus, pour avoir pourvu à la sûreté de la personne du jeune prince ainsi qu'à la garde et tuition de ses pays durant sa minorité, et pour avoir consenti à son émancipation. L'archiduc y ajouta une rente viagère de cinquante mille livres par an pour le port, faveur et assistance qu'il avoit faits et pouvoit faire à la conservation et au maintien de ses droits, hauteur, seigneurie, pays et sujets¹.

¹ Lettre de Charles au Collège des Finances, du 7 mai 1515.

FIN DU PREMIER VOLUME